mct / Jot 30oc

Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/manueldarcheolog00pier_0

NOVITIATE
F. L. DERICK.

MANUEL

D'ARCHÉOLOGIE PRATIQUE

PROPRIÉTÉ,

TOUS DROITS DE TRADUCTION RÉSERVÉS.

MANUEL

D'ARCHÉOLOGIE

PRATIQUE

PAR L'ABBÉ TH. PIERRET

DOCTEUR EN THÉOLOGIE, ARCHIPRÊTRE, MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES

ST. ANDREW-ON-HUDSON
LIBRARY
POUGHKEEPSIE, N.Y.

OUVRAGE

Dédié à S. E. Mgr le Cardinal GOUSSET, Archevêque de Reims

NOVITIATE
FREDERICK

L'Archéologie, c'est la Théologie.
(Mgr PIE, évêque de Poitiers.)

PARIS
LIBRAIRIE ARCHÉOLOGIQUE DE VICTOR DIDRON
RUE SAINT-DOMINIQUE-SAINT-GERMAIN, 23

MDCCCLXIV

NOVITIATE
WEST PARK

264
Pie 2807
~~2465~~
P 623

A SON ÉMINENCE MONSEIGNEUR

LE CARDINAL GOUSSET

Archevêque de Reims, Sénateur de l'Empire, etc., etc.

Eminentissime et Révérendissime Seigneur,

Vous m'avez autorisé à déposer à vos pieds cet ouvrage, pour lequel Vous avez daigné m'adresser de précieux encouragements. En le faisant, il est doux à mon cœur de remplir un devoir de justice et de profonde gratitude. Ce n'était pas assez pour Vous, Eminentissime et Révérendissime Seigneur, *d'indiquer à Vos prêtres, par Vos savants travaux, la voie qu'ils ont à suivre dans la recherche de la science ecclésiastique : Vous avez voulu encore appliquer Votre génie à cette science si intéressante et si belle qui s'appelle l'*archéologie sacrée. *Que d'autres parlent des nombreux ouvrages par lesquels Vous avez fait connaître parmi nous les doctrines que préconisent les Pontifes romains ; qu'ils redisent Votre inépuisable charité et cette bonté paternelle qui domine toutes les qualités de Votre cœur ; les prêtres et les fidèles du diocèse de Reims n'oublieront jamais ce zèle de la maison de Dieu qui*

Vous dévore, zèle par lequel ont été restaurées tant d'églises, édifiés tant de temples, dont quelques-uns rivalisent avec les plus beaux que les siècles chrétiens nous aient légués.

C'est Vous, Eminentissime et Révérendissime Seigneur, *qui veillez constamment à ce que leur décoration soit digne de leur destination élevée; c'est Vous qui indiquez à Vos prêtres les architectes les plus capables de les diriger dans leurs travaux, et c'est Votre munificence qui leur fournit des modèles à imiter et à suivre.*

En composant ce livre, où j'ai essayé de rassembler les règles les plus pratiques sur la construction, l'ameublement et la décoration des églises, *j'ai cru entrer dans Votre pensée; en l'accueillant, vous lui donnez,* Eminentissime et Révérendissime Seigneur, *une valeur que, par lui-même, il ne pouvait avoir.*

C'est un motif de plus joint à tant d'autres pour me dire,

Eminentissime et Révérendissime Seigneur,

de Votre Eminence

le très-humble et très-obéissant serviteur,

Th. PIERRET.

En la fête de saint Pierre et de saint Paul, 1864.

AVANT-PROPOS

Notre siècle est témoin d'un mouvement bien capable de consoler le cœur du prêtre et du fidèle de toutes les misères qu'ils sont obligés de contempler soit dans l'ordre religieux, soit dans l'ordre moral. Par un retour mystérieux, il s'est épris d'une grande estime pour une science que pendant longtemps il avait jugée digne de son mépris, ou du moins pour laquelle il ne sentait qu'une indifférence profonde. Nous voulons parler de l'Archéologie chrétienne. Pendant longtemps, ces deux mots, en France du moins, furent rarement unis. Il y avait bien des archéologues ; mais, au lieu d'étudier les vénérables monuments des premiers temps du christianisme, au lieu de chercher à comprendre les magnifiques églises

dues à la science et à la foi du Moyen-Age, églises si nombreuses sur le sol de l'Europe, et surtout de notre pays, on approfondissait les antiquités de la terre des Pharaons; on examinait avec soin ses hypogées, les peintures murales qui ornent encore ses antiques sépulcres; on cherchait à déchiffrer les mystérieux hiéroglyphes tracés sur les bandelettes qui enveloppent les momies; en un mot, on étudiait avec une ardeur sans pareille les monuments de l'antiquité, de la Grèce et de Rome; on remuait les débris de leurs temples; on secouait la poussière de leurs tombeaux; on déchiffrait leurs inscriptions; on dissertait à perte de vue sur une colonne isolée, sur telle ou telle statue, et les savants se partageaient souvent en deux camps bien tranchés. Pendant ce temps, les monuments religieux restaient sans honneur, de rares intelligences jetaient à peine sur eux, de temps à autre, un regard distrait; on ne les comprenait plus : c'étaient autant de livres fermés.

De nos jours, il n'en est plus ainsi : on a compris que nos antiquités religieuses méritaient autre chose que ce dédain, et peut-être par lassitude du présent, par incertitude de l'avenir, par ce sentiment religieux qui renaît dans les âmes, et aussi par cette disposition des esprits qui, à

certaines époques, les porte à explorer le passé, à vivre au milieu d'institutions, de coutumes, de mœurs qui ne sont plus, on s'est retourné vers nos vieux temples, et on y a vu des choses qu'on ne soupçonnait pas, des beautés qu'on ignorait. On a été frappé de cette ornementation si riche et si variée qui les décore, on s'est approché des statues de leurs porches, on a trouvé en elles quelque beauté, et on a été bien près d'admettre qu'elles avaient été sculptées par de véritables artistes. On a vu des flèches qui se perdaient dans les nues, on a remarqué qu'il y avait là quelque hardiesse et quelque génie. Notre siècle est entré dans le temple : on l'a surpris admirant les vieux vitraux, les vieilles fresques, les vieilles tapisseries, les vieilles grilles ouvragées, les vieux jubés. Son admiration n'a fait que croître, lorsque, se faisant ouvrir les trésors, dépouillés cependant, de nos vieilles cathédrales, il y a contemplé, avec un étonnement qu'il ne pouvait dissimuler, les vieux calices ornés d'émaux et de pierreries, les monstrances si élancées et si légères, les reliquaires aux mille formes, dans la confection desquels étaient entrés l'or, l'argent, les marbres multicolores, tout ce que le génie de l'homme avait rencontré de plus précieux, et, dans son enthousiasme, on l'a entendu s'écrier : « Qu'elles sont

belles, qu'elles sont splendides, les églises catholiques, et comme elles parlent au cœur (1) ! »

Ce retour vers le passé est vraiment providentiel. Il poussera, il activera notre siècle vers les choses de la foi. Comment, en effet, s'occuper du vêtement et laisser de côté ce qu'il recouvre? Comment étudier le symbole sans chercher à en connaître la signification? Comment diriger constamment les forces vives de l'intelligence vers la science de nos monuments vénérés sans qu'il en résulte rien pour le cœur? Plus sera connu ce Moyen-Age si décrié par les philosophes et les protestants, plus il sera aimé. A l'avenir, les esprits ténébreux seuls parleront de ses ténèbres, les intelligences obscures seules parleront de son obscurantisme, les amis du servilisme seuls parleront de sa servitude ; mais les amis de la vérité diront : « Gloire au Moyen-Age qui a fait des choses que notre siècle n'a pas encore dépassées, qui a lutté si puissamment contre les restes du paganisme infiltré dans les mœurs, et qui, non

(1) Toutes les intelligences ne goûtent pas encore les beautés enfantées par le Moyen-Age. Voici ce qu'on lisait récemment dans la *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 1er Juillet 1862, sous la signature de M. Renan : « Paradoxe architectural d'un éclat sans pareil, le gothique fut une exagération d'un moment (cinq siècles !), un tour de force, un défi, non un style durable. » Nous souhaitons que notre siècle nous donne beaucoup de paradoxes semblables à la Sainte-Chapelle et à la cathédrale de Reims.

sans combat, a formé les sociétés modernes et leur a inculqué quelques-uns de ces principes de vertu, de morale, dont jouit notre époque et dont, à tort, elle revendique seule le privilége ! »

C'est vers 1830 que cet heureux retour vers l'étude du Moyen-Age a commencé. Dès lors, on se mit à l'œuvre avec une sorte d'enthousiasme. Le zèle ne fit pas défaut aux défenseurs des siècles chrétiens. Il semblait qu'on dût réparer le temps perdu. On retrouvait une région nouvelle, on pénétrait dans une patrie inexplorée, on parlait de nouveau une langue oubliée. Dès l'origine, on fit des découvertes si intéressantes, que l'on fut enhardi à continuer les recherches. Honneur à M. de Caumont, qui, le premier, nous le croyons du moins, a ouvert la voie, a retrouvé cette veine ! Que de trésors, que de richesses il a découverts ! que d'horizons se sont ouverts devant lui ! A sa suite sont venus : M. Didron, qui, par ses *Annales archéologiques*, rend tant de services à l'art religieux et le guide si sûrement ; M. Bourassé, le laborieux chanoine de Tours, auteur de tant de savants ouvrages qu'on lit toujours avec un vif intérêt ; les PP. Cahier et Martin, rendus célèbres par la splendide reproduction des vitraux de Bourges ; l'abbé Texier, auteur d'un remarquable *Dictionnaire d'orfèvre-*

rie chrétienne ; puis les savants officiels, comme MM. Vitet, Merimée ; les architectes du gouvernement, comme M. Lassus, que la mort nous a enlevé trop tôt ; M. Viollet-Leduc, le savant auteur du *Dictionnaire raisonné de l'architecture française, du Mobilier*, etc. (1). Pourquoi ne nommerions-nous pas aussi MM. du Sommerard, fondateur du Musée de Cluny, Jules Labarte, le comte de Laborde, et tant d'autres? Car, on peut le dire, les savants qui, maintenant, s'occupent de tout ce qui touche à l'art religieux, sont nombreux, et chaque jour voit en surgir de nouveaux.

A l'origine, on ne s'était occupé que de l'architecture ; on n'avait envisagé l'art religieux qu'à un seul point de vue ; mais, par la force des choses, on fut bientôt obligé de l'envisager dans tout son ensemble ; et la sculpture, l'orfèvrerie, la peinture furent aussi l'objet de consciencieuses études. On peut l'affirmer, de nos jours, il n'est aucune branche de l'art religieux qui soit restée inexplorée, et si l'on n'a pas encore tout dit sur chacune d'elles, on a déjà dit beaucoup de choses. Il y a des ouvrages élémentaires en grand

(1) M. Sainte-Beuve appelle M. Viollet-Leduc « le restaurateur le plus actif, le plus intelligent de l'art gothique en France, ayant en toute matière des idées saines, ouvertes, avancées, et maniant la parole et la plume aussi aisément que le crayon. » Tous les amis de l'archéologie sacrée sont heureux de confirmer ce jugement.

nombre, il en est de plus étendus, il est enfin de magnifiques éditions de luxe. On est heureux de penser que si l'imprimerie moderne a produit tant de chefs-d'œuvre, c'est à l'étude du Moyen-Age qu'elle le doit. En reproduisant les ouvrages qui avaient pour but de le faire connaître, elle a voulu l'imiter et a rendu à la science moderne ses splendides manuscrits.

On a donc fait beaucoup de recherches sur l'architecture des monuments du Moyen-Age, sur leur date, sur leur symbolisme ; on a décrit longuement leurs sculptures, les verrières qui ferment leurs fenêtres, et l'on s'arrête émerveillé en face d'une telle science. Cependant, malgré ces efforts et ces recherches, que de détails pratiques dans lesquels on n'est pas entré! que de règles à suivre, qui n'ont pas encore été données! que de fautes commises de nos jours dans la construction des édifices sacrés, fautes contre le goût et le principe d'unité ! que d'architectes construisent encore une église comme ils construiraient une école, une grande salle! Pensent-ils toujours, en formant leurs plans et devis, à ménager la place nécessaire pour tel ou tel meuble indispensable du culte catholique ? suivent-ils, pour les dimensions de telle ou telle partie du saint édifice, les règles données par des

auteurs qui font autorité ? savent-ils la version symbolique et profonde qui veut, par exemple, que les fonts baptismaux soient placés du côté de l'évangile, et que l'on y descende par un ou plusieurs degrés, comme l'exige saint Charles Borromée ? Il est bien à craindre que non. Aussi, ce n'est pas sans raison qu'un savant archéologue s'exprime ainsi :

« Ce qu'il y a de fâcheux, c'est que la plupart des architectes appelés à bâtir les églises nouvelles ne soupçonnent guère leur ignorance en matière de liturgie. Ils sont tous experts dans l'art de distribuer agréablement et commodément les diverses pièces d'une maison de plaisance et d'une habitation commune. En pareille circonstance, le goût tient quelquefois lieu de science, et le but n'en est pas moins atteint. Chacun disserte à son aise et abondamment sur cet objet, et il n'est pas de maçon se parant du titre de constructeur qui ne soit prêt à pérorer plus ou moins pertinemment. Mais, quand il s'agit de dresser le plan d'une église, d'en distribuer les diverses parties, si vous leur demandez quelles sont les conditions essentielles imposées par la liturgie, ils vous regardent étonnés, ils ne vous comprennent pas (1). »

(1) *Dictionnaire d'archéologie sacrée*, par l'abbé Bourassé, tome I, col. 1120.

Ces paroles sont sévères, et, cependant, à combien d'architectes ne pouvaient-elles pas s'adresser il y a vingt ans ? Nous croyons donc que, dans la plupart des ouvrages qui ont été faits sur l'archéologie religieuse, on s'est occupé surtout de l'architecture, de ses différents styles, de ses différentes phases, et que l'on a beaucoup négligé les exigences liturgiques, soit dans la construction, soit dans l'ameublement des églises. Du moins nous ne connaissons pas d'ouvrages qui entrent dans des détails précis sur ce point si important. En composant ces *Lettres sur la construction, l'ameublement et la décoration des églises*, nous avons voulu combler cette lacune et faire un livre éminemment pratique. La liturgie sacrée a des exigences qui sont en dehors du style, de la dimension et de la situation d'une église; ce sont ces exigences que nous voulons faire connaître. Que l'église soit romane, ogivale ou construite selon les règles données par Vitruve, ces exigences se retrouvent partout. Partout il y a un sanctuaire, des autels, un tabernacle ; dans la confection de ces différents objets, il y a des traditions à observer, des règles à suivre et qui, malheureusement, sont souvent ignorées ; il y a des tendances qu'il faut combattre, des abus qu'il faut signaler. Nous avons

essayé d'arrêter ces tendances, de faire connaître ces abus.

D'ailleurs, la voie est toute tracée, et lorsque nous avons commencé nos études archéologiques, nous ne nous doutions guère que, parmi les archéologues vraiment sérieux, il fallait placer un saint, saint Charles Borromée. Ah! il connaissait le symbolisme des églises, il savait l'importance qu'il faut attacher aux moindres détails, puisqu'il a composé un livre tout exprès sur *la Construction et l'Ameublement des Eglises* (1). On peut dire qu'il parle de tout ce qui a rapport au temple sacré, depuis l'autel et le tabernacle jusqu'au mobilier nécessaire aux offices des funérailles, en homme qui en a fait une étude spéciale. Il donne les dimensions que doivent avoir un grand nombre d'objets, et ces dimensions sont toujours convenables. Saint Charles sera donc notre guide principal.

Voici notre manière de procéder dans la rédaction de ce travail. Nous supposons que nous sommes consulté par un jeune prêtre qui vient d'être envoyé dans une paroisse rurale dont

(1) Ce volume est en latin; il est imprimé avec la traduction italienne dans les œuvres complètes du saint, en 2 vol. in-folio. Il a été imprimé à part à Milan, en 1577, sous ce titre : *Instructionum fabricæ et supellectilis ecclesiasticæ libri II*.—M. l'abbé Van Drival en a donné une édition enrichie de notes, en 1855. Paris, Lecoffre.

l'église est vieille et tombe en ruines. Sa première pensée est de la reconstruire ; mais, auparavant, il veut s'entourer de toutes les lumières possibles ; il veut acquérir la science archéologique qu'il n'a pas, afin d'agir à coup sûr et sans crainte de se tromper. Pour cela, il nous demande des avis, des conseils pratiques, et il nous fait connaître les désirs des confrères qui sont dans son voisinage. Par suite de ces demandes, il s'établit entre lui et nous une correspondance suivie. Dans chacune des lettres que nous lui adressons, nous parlons d'un ou de plusieurs objets qui ont trait à la construction, à l'ameublement ou à la décoration des églises. Nous lui donnons d'abord les différents noms que chacun d'eux a portés ; nous lui faisons connaître son histoire, sa matière, son plan; nous lui parlons de la forme qu'il doit avoir d'après les règles ou les usages légitimes de nos jours. Nous donnons aussi souvent que possible les dimensions exactes de chacun de ces objets, d'après saint Charles et Gavantus (1), et nous indiquons les principales décisions des congrégations romaines qui ont rapport à la matière que nous traitons. A défaut des décisions des congrégations, nous nous ap-

(1) Nous faisons remarquer à nos lecteurs que ces mesures sont *directives*, et non *préceptives*.

puyons sur les auteurs liturgiques qui font le plus autorité. Nous ne manquons pas de lui faire connaître aussi, toutes les fois que nous le croyons utile, les usages de Rome. Un séjour de trois années que nous avons fait dans la Ville éternelle nous a permis de voir beaucoup et de retenir quelque peu.

Nous avons voulu faire un livre essentiellement pratique, un livre qui fût vraiment un manuel qu'un prêtre pût consulter utilement toutes les fois qu'il devra s'occuper de la construction, de l'ameublement ou de la décoration d'une église. Puissions-nous avoir réussi ! Nos vénérés confrères nous le diront. Ils y remarqueront peut-être quelques lacunes : eh bien ! qu'ils daignent nous en avertir ; nous serions heureux de profiter de leurs lumières et de corriger les défauts qui, à notre insu, se seraient glissés dans ces pages, et nous dirons volontiers comme le moine Théophile, auteur du XII^e^ siècle, à chacun de nos lecteurs : « Lorsque tu auras souvent relu ces choses, et que tu les auras bien gravées dans ta mémoire, toutes les fois que tu te seras servi utilement de mon œuvre, en retour de mes préceptes, je ne te demande que d'adresser pour moi une prière à la miséricorde du Dieu tout-puissant. »

MANUEL

D'ARCHÉOLOGIE PRATIQUE

PREMIÈRE PARTIE

De la Construction des Églises

PREMIÈRE LETTRE

But que se propose l'auteur. — Sources où il a puisé. — De la nécessité pour les ecclésiastiques d'étudier l'archéologie sacrée.

1. Vous me demandez, mon cher Confrère, avant de commencer l'église que vous projetez de construire, de vous donner quelques notions sur la construction des églises en général, sur leur ameublement et sur leur décoration ; j'accueille très-volontiers votre demande, d'autant plus que, pour répondre dignement à votre attente, je serai obligé moi-même d'approfondir les études que j'ai faites sur ces sujets, si dignes de nos recherches. Je désire cependant que vous me compreniez bien. N'allez

pas croire qu'au moyen des lettres que je vous adresserai, vous pourrez vous-même faire le plan et le devis de votre église, donner le dessin des meubles qui devront y entrer et conduire le pinceau du peintre que vous appellerez, plus tard, à la décorer. Non. Je veux seulement vous donner les notions qui vous permettront de diriger, d'une manière générale, l'architecte, les ouvriers et les artistes que vous choisirez; je vous ferai connaître les principes les plus nécessaires qu'un ecclésiastique doive savoir. N'attendez pas de moi beaucoup de détails : ils m'entraîneraient trop loin. Je m'étendrai peu sur tout ce qui concerne l'architecture : de nombreux ouvrages ont été publiés sur ce sujet depuis une vingtaine d'années, et il est peu d'ecclésiastiques qui ne possèdent quelqu'un de ces livres élémentaires, où l'histoire et les différentes phases de l'architecture ogivale surtout sont clairement présentées. D'ailleurs, un grand nombre de règles que je vous donnerai s'appliquent à tous les genres d'architecture, à tous les styles ; et, quoique ma prédilection soit pour le style ogival, je serai obligé cependant, pour ne pas être exclusif, de parler aussi des autres styles, puisqu'ils ont été choisis pour la construction d'un grand nombre d'églises.

2. Je m'étendrai davantage, si vous le permettez, sur l'ameublement des églises. Ce sujet a été traité moins souvent que l'architecture, les règles qui le concernent sont moins connues, et l'histoire de chacun des objets qui servent au culte catholique est des plus intéressantes (1). Enfin, je terminerai par les principes concernant la décoration des églises, principes si souvent omis et vers lesquels,

(1) Nous devons mentionner cependant l'ouvrage intitulé : *l'Archéologue chrétien*, par l'abbé Gareiso, les *Institutions de l'art chrétien*, par l'abbé Pascal, et le *Cours d'archéologie chrétienne*, par l'abbé Godard. Ces ouvrages témoignent de consciencieuses recherches.

heureusement, on revient de nos jours. Je vous ferai connaître aussi les règles liturgiques concernant ces différentes matières. Je les trouverai dans le Missel et le Rituel romains, le Pontifical et le Cérémonial des évêques, et les décisions des différentes congrégations romaines. Gardez-vous cependant de faire de suite trop de changements dans votre église; consultez votre évêque. De même qu'un évêque ne se trompe pas en suivant les doctrines et les règles préconisées par le Souverain Pontife, ainsi un curé ne se trompe pas en s'inspirant de son évêque.

3. J'aime à penser que, comme moi, vous trouverez dans ces études un véritable charme. Il est si doux de s'occuper des choses qui ont trait à ce dogme fondamental de notre foi qui s'appelle l'Eucharistie. Le temple chrétien, tout en renfermant le divin sacrement, en est le rayonnement splendide, et, de loin comme de près, on doit se dire en le voyant : « Ah ! c'est là que Dieu réside, c'est bien là sa maison; tout me l'indique, et la beauté de sa construction, et la richesse de son ameublement, et le bon goût de sa décoration. » Si je parviens à vous intéresser, à ouvrir devant vous des horizons inconnus, gardez-vous de me remercier, je n'y serai pour rien. Remerciez plutôt les auteurs qui m'auront aidé et qui m'auront communiqué leur science. Ils sont nombreux, ceux qui se sont occupés de l'archéologie sacrée, et c'est avec bonheur que j'ai consulté MM. Bourassé, Gareiso, Oudin, Texier, Aubert, Crosnier, Godard, Jouve, Jules Corblet, Pascal, Neher, Carli, Viollet-Leduc, Schmit, de Caumont, Raymond Bordeaux parmi les modernes, et saint Paulin, Fortunat, Alcuin, Walafride Strabon, Honorius d'Autun, saint Charles Borromée, Macri, Thiers, le cardinal Bona, dom Martène, le sieur de Moléon, Selvaggi, de Albertis, Casali, Krazer,

Pelliccia parmi les anciens. Quels aimables vieillards! mon cher Confrère. Ils sont, pour la plupart, vieux de plusieurs siècles, il disent toujours les mêmes choses, cependant ils n'excitent jamais l'ennui. Quels chercheurs, quelles heureuses trouvailles ils ont faites, et comme ils vérifient une fois de plus cette parole du divin Maître : *Quærite et invenietis !*

4. Je ne puis que vous féliciter de votre désir de connaître l'archéologie sacrée. Ce serait une exagération de dire qu'elle est une science exclusivement ecclésiastique ; cependant on reste dans les bornes de la vérité en disant qu'il est très-convenable que les ecclésiastiques en aient une connaissance étendue, approfondie. Ils sont les gardiens-nés des monuments religieux. C'est à eux qu'incombent leur entretien et leur conservation. Ce sont leurs lumières qui doivent diriger un conseil de fabrique, lorsqu'il s'agit de construire une église nouvelle, ou de réparer celle qu'ils possèdent. Ce sont eux qui doivent procéder à l'achat du mobilier et à l'ornementation du lieu saint. Dans les campagnes surtout, ordinairement ils sont seuls chargés de ce soin. Ils doivent éclairer la piété des fidèles et diriger convenablement le cours de leurs générosités. Que de dépenses inutiles on évite avec un peu de science et de goût ! Que de mauvaises statues, que d'affreux tableaux, que de déplorables chemins de croix eussent été arrêtés à la porte de l'église, si le conseil de fabrique ou le curé qui doit le diriger avait eu quelque connaissance de l'archéologie sacrée !

5. Autrefois, la science des édifices sacrés était vulgaire, du moins parmi le clergé. Les architectes, les maîtres de l'œuvre, comme on disait alors, se recrutaient dans les couvents et dans les grands monastères. La science religieuse y était cultivée avec ardeur; elle se transmettait

d'âge en âge, en s'augmentant des découvertes que de continuelles recherches amenaient chaque jour. Alors on ne trouvait pas seulement dans l'épiscopat et dans les couvents des architectes : on y trouvait aussi des peintres, des sculpteurs, des orfèvres, des ciseleurs, des émailleurs, etc. Le meilleur traité que nous avons sur l'art chrétien au Moyen-Age, est celui du moine Théophile, qui vivait au XII^e^ siècle, comme l'ouvrage le plus complet sur la construction et le symbolisme du temple saint et de tout ce qui s'y rattache, est dû à un évêque : Durand de Mende, qui vivait vers la fin du XIII^e^ siècle.

6. La plupart des architectes qui élevèrent les plus beaux monuments du Moyen-Age étaient des évêques, des abbés, de simples prêtres et de simples moines, dont le talent naissait, croissait, se développait, se perfectionnait à l'ombre du sanctuaire et du cloître. Dès le VI^e^ siècle, Numatius de Clermont fait bâtir, sur un plan donné par lui, l'église de Saint-Etienne. Les souverains pontifes ont travaillé aussi puissamment au développement de l'art religieux. Anastase le Bibliothécaire cite spécialement Adrien I^er^, qui fit construire un grand nombre d'églises; Léon III, qui enrichit les temples sacrés de vases liturgiques, de peintures, de riches broderies, de magnifiques tissus. Suger, n'étant encore que novice, traçait déjà sur le sable le plan de la grande église de Saint-Denis qu'il devait édifier plus tard. A Auxerre, l'évêque Godefroi de Champ-Aleman instituait des prébendes dans sa cathédrale, pour des ecclésiastiques dont l'un serait peintre, l'autre verrier, le troisième orfèvre. Quelles connaissances ils acquéraient alors et comme ils savaient entrer dans tous les détails de l'édifice sacré !

7. « Ce n'est guère qu'à partir du XV^e^ siècle que l'architecture fut plus spécialement cultivée par des artistes

laïques. C'est aussi à dater de cette époque que les belles traditions anciennes dépérissent et tombent. L'allégorie détrône le symbolisme, l'esprit prend la place de la naïveté, le caprice de la mode pénètre jusque dans l'église, et bientôt, à l'époque dite de la Renaissance, nous verrons entrer jusque dans le sanctuaire des compositions moitié païennes, moitié chrétiennes, où s'étaleront à l'aise les idées satiriques, bouffonnes et même licencieuses du XVIe siècle (1). »

8. Par suite de la diffusion des sciences sacrées dans le clergé, les édifices étaient alors vraiment religieux, et ils répondaient toujours aux exigences liturgiques. C'étaient véritablement des églises qu'on avait voulu bâtir, et non pas des édifices sans aucun caractère. Il est bon, il est utile, mon cher Confrère, de renouer ces antiques traditions; le temps est venu pour les ecclésiastiques d'aller puiser aux sources fécondes, déjà si nombreuses de nos jours, et de posséder comme autrefois cette science archéologique dont ils avaient le monopole et qui doit leur être si chère.

9. Cette nécessité a été comprise dans un grand nombre de diocèses, et il n'en est pas un seul qui ne renferme maintenant plusieurs prêtres s'occupant avec amour de l'archéologie religieuse; la liste en est longue déjà (2). Chaque année, paraissent des ouvrages nouveaux dans lesquels nos vieilles églises sont consciencieusement étudiées et, qui mieux est, comprises. On ne s'arrête plus aux grandes

(1) *Dictionnaire d'archéologie sacrée*, t. I, p. 326.

(2) Qu'il nous suffise de citer MM. Bourassé, Auber, Godard, Barrault, Gareiso, Tourneur, Poquet, Denon, les PP. Pierrard et Tournesac, Jules Corblet, Oudin, Decorde, Crosnier, Bulteau, Pascal, Sagette, Canéto, Marchand, Cerf, Duval, etc., etc.

cathédrales, on s'occupe aussi des églises rurales, et on commence à y découvrir de véritables beautés jusqu'alors ignorées. Les cours d'archéologie sacrée établis dans la plupart des grands séminaires contribuent aussi beaucoup à répandre de saines notions sur les édifices religieux, sur leur construction, sur leur mobilier. Des membres de l'épiscopat ne dédaignent pas, eux-mêmes, ces études. C'est ainsi que nous avons une *Notice archéologique sur la cathédrale de Bordeaux,* par Son Eminence Mgr le cardinal Donnet ; une *Notice sur la cathédrale de Meaux,* par Mgr Allou ; une *Dissertation sur les diptyques*, par Son Eminence Mgr le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry ; une *Notice historique sur l'église de Notre-Dame de Lusignan*, par Mgr Cousseau. Les ordres religieux eux-mêmes tiennent à avoir leurs architectes comme autrefois, et les PP. Cahier et Arthur Martin, de la Compagnie de Jésus, laisseront un nom justement célèbre.

10. Or, quelle plus douce distraction pour un prêtre, après avoir rempli les obligations de son ministère, que de s'occuper de la science archéologique ? Il aura peut-être lui-même la pensée, pensée salutaire d'ailleurs, de rivaliser avec quelques-uns des ouvriers du Moyen-Age ; et je pourrais vous citer des diocèses où certains prêtres manient le ciseau comme de véritables sculpteurs, et font revivre parmi nous les huchiers cependant si habiles d'autrefois. Naguère, j'admirais un calice à peu près irréprochable dans le style du XIIIe siècle, et dont le dessin et la riche ornementation ont été indiqués par un ecclésiastique, par un jeune vicaire (1). Puis le cercle de ses connaissances s'agrandira, il acquerra peu à peu des données certaines en architecture, en peinture, en orfèvrerie, en sculpture ; à force de voir, d'examiner, de comparer, le

(1) Ce calice est décrit plus loin.

goût viendra avec la science, et il pourra prononcer sûrement et sans crainte de s'égarer sur les objets religieux. On verra alors s'élever des églises où tout sera marqué au coin de la dignité et du goût, et si un homme du monde, si un homme instruit y entre pour les examiner d'un regard attentif, il n'en sortira pas en accusant, comme il arrive quelquefois, l'ignorance et le mauvais goût du clergé. J'ai entendu sur ce point des paroles regrettables.

11. Vous comprenez donc comme moi, mon cher Confrère, l'utilité que les ecclésiastiques peuvent trouver dans l'étude de l'archéologie sacrée. Pourquoi, d'ailleurs, la laisseraient-ils tout entière aux mains des laïques? Qu'ils la partagent, s'ils le veulent, mais qu'ils la dirigent toujours. Or, ils ne peuvent le faire que par des études approfondies. Vous étudierez donc cette science si belle, et vous goûterez dans ces recherches, j'en suis sûr, des jouissances bien douces.

DEUXIÈME LETTRE.

L'évêque doit être consulté.—Du choix de l'architecte.—De l'emplacement des églises.—De leur isolement.

12. Lorsque vous aurez une fois pris la résolution bien arrêtée de reconstruire votre église, vous devez d'abord en référer à votre évêque. Le droit canon défend de construire une église sans la permission ou le consentement de l'évêque : c'est donc à lui qu'il faut d'abord avoir recours. Avant que l'église ne soit construite, dit encore le droit, l'évêque doit visiter le lieu sur lequel elle doit s'élever, désigner l'endroit de l'*atrium*, planter une croix là où doit être l'autel, et poser la première pierre. L'évêque peut se faire remplacer. « *Pro ecclesia de novo ædificanda,* dit Ferraris, *requiritur consensus seu licentia episcopi loci ;* » et encore : « *Nemo ecclesiam ædificet, antequam episcopus civitatis veniat et ibidem crucem figat, publice atrium designet.* » D'après une réponse de la Sacrée Congrégation du 24 Janvier 1699, le consentement de l'évêque est tout-à-fait nécessaire. D'ailleurs, le *Pontifical romain* le dit formellement. L'assentiment épiscopal n'est donc pas ici seulement de haute convenance, mais tout-à-fait de rigueur. Le concile de Chalcédoine dit aussi : « *Placuit neminem... ædificare oratorii domum, sine conscientia ipsius civitatis episcopi.* » La permission ou autorisation épiscopale doit être obtenue par écrit : on en trouve la formule dans le *Parfait Notaire apostolique* (1).

(1) Tome I, p. 655, in-4°, Lyon, 1775.

13. C'est donc à l'évêque qu'il faut s'adresser d'abord ; c'est à lui de diriger les prêtres dans cette œuvre si importante de la construction d'une église. Par lui seront redressées les erreurs nombreuses qui peuvent se glisser dans un plan, dans un devis. Aussi, dans quelques diocèses, une commission permanente, composée d'ecclésiastiques et au moins d'un architecte, est établie auprès de l'évêque. C'est elle qui s'occupe de tous les établissements ecclésiastiques du diocèse. Les plans et devis des églises, des presbytères, des communautés religieuses passent par ses mains ; elle surveille les travaux au fur et à mesure de leur exécution ; elle fait examiner de temps à autre si les plans qu'elle a adoptés sont scrupuleusement suivis, si les matériaux désignés sont employés. Par ce moyen, rien n'est laissé à l'arbitraire de l'architecte. C'est ainsi que, peu à peu, des églises convenables s'élèvent ; que des presbytères sains, commodes, bien distribués, se construisent : les dépenses sont judicieusement faites, et il n'est pas nécessaire, comme il n'est arrivé que trop souvent, de les recommencer quelques années après.

14. D'après saint Charles Borromée, c'est l'évêque qui doit désigner l'architecte. « Le choix de l'architecte, dit M. l'abbé Auber, est de la plus haute importance, d'abord pour l'édifice, qu'il s'agit de bâtir en de bonnes conditions de forme et de solidité, et aussi pour le curé lui-même, à qui la prudence commande de ne prendre sur lui aucune sorte de responsabilité dans une œuvre où sont toujours intéressés le budget de la commune, quelquefois des allocations d'un ou de plusieurs ministères, souvent les fonds de la caisse diocésaine, et probablement des pieuses offrandes des particuliers. Se risquer sans des connaissances spéciales à compromettre de telles ressources, ce serait se ménager des mécomptes fâcheux, des reproches trop justement mérités dont les conséquences devien-

draient funestes au crédit d'un ecclésiastique et à l'utile influence qu'il doit se conserver sur les esprits... On sait que tout architecte ou entrepreneur est tenu de garantir pendant dix ans la solidité de ses travaux, dont il répond même contre les affaissements du sol (1). Ces éventualités prouvent, au reste, quelle circonspection doit présider au choix dont nous parlons. S'il ne s'agissait que d'avoir un homme qui eût acquis, dans un long exercice de son métier, l'habitude de superposer des pierres à du mortier et des tuiles à une charpente; s'il ne fallait même que des ouvriers dont le génie fût capable de distribuer une maison commode et de l'établir fortement, on trouverait sans doute à qui s'adresser, et le succès justifierait souvent une confiance fondée. Mais nous parlons d'églises à confectionner, c'est-à-dire de monuments qu'il faut édifier pour les fidèles et caractériser dans tous leurs détails par des dispositions expresses qui, toutes, ont un langage à part et une valeur distincte (2). »

15. Vous comprenez facilement que le maître de l'œuvre d'une église ne doit pas être le premier architecte venu. Des études préalables, l'expérience acquise et le talent éprouvé doivent le désigner au choix de l'évêque. Les exigences liturgiques surtout doivent lui être familières. On peut dire qu'il devrait y avoir des architectes s'occupant spécialement des églises, comme il y en a qui font leur spécialité des gares, des monuments industriels, des hôpitaux, etc. Ce n'est pas trop de la vie d'un homme pour acquérir une science approfondie du temple chrétien. Autrefois, des traditions existaient: il était facile de les suivre; mais la chaîne en a été rompue, il faut maintenant en retrouver les anneaux. Il faut donc à un architecte catholique

(1) *Code civil*, art. 1792.

(2) *Instruction de la commission archéologique de Poitiers*, page 6.

des études sérieuses, s'il ne veut pas que l'église qu'il construit ne puisse devenir, à volonté, une halle, un temple protestant, une grange ou un local de déballage. Quelques diocèses possèdent déjà des architectes très-capables qui puisent leurs inspirations dans les saines traditions de l'art chrétien ; les évêques les connaissent, et les curés ont toute garantie de sécurité en les acceptant des mains de leur chef spirituel.

16. Lorsque l'évêque aura donné son consentement et approuvé les plans, et que l'architecte aura été choisi, ce sera le moment de vous occuper de l'emplacement de votre église future. « Le choix de l'emplacement d'une église mérite la plus sérieuse attention. Arrêter ce choix sans un mûr examen, prendre indifféremment la première place venue, parce qu'elle appartient à la commune, ce ne serait pas attacher à cet objet l'attention qu'il mérite. On devra donc assigner à l'église l'emplacement le plus convenable (1). » Or, quel est-il ?

17. Le premier temple où se sont accomplis les divins mystères est le cénacle. Or, d'après la tradition, il était situé dans la partie supérieure de Jérusalem, sur le mont Sion. Dans la primitive Eglise, au témoignage de saint Cyrille, il servit de réunion pour les premiers fidèles, et forma une église que le même père appelle *église apostolique*. Pendant les persécutions, les saints mystères se célébrèrent partout, « dans les champs, dans les déserts, sur un vaisseau, dans une étable, dans une prison (2). » Lorsqu'ils se célébraient dans une maison, ordinairement on choisissait la chambre appelée *cœnaculum*, comme nous le voyons au chapitre XX des *Actes des Apôtres*. Or,

(1) Dieulin, *le Guide des curés*, t. I, p. 231.
(2) Denis d'Alexandrie. *Hist. eccl. d'*Eusèbe.

le *cœnaculum* était toujours placé dans la partie la plus élevée d'une maison. Les premiers chrétiens étaient ainsi plus à l'abri des regards indiscrets des païens. Lucien, dans son ouvrage intitulé *Philopatris* (1), raconte qu'il a assisté, un jour, aux mystères des chrétiens, et il dit qu'il est arrivé dans la chambre où ils se célébraient, *per scalas*. Plus tard, des églises furent établies partout où il était possible de le faire. La première église publique élevée à Rome, et dont les auteurs ecclésiastiques fassent mention, est celle qu'Alexandre Sévère permit de construire dans un lieu appelé *Taberna meritoria*, à quelque distance du Tibre, sur l'emplacement actuel, dit-on, de l'église de Sainte-Marie-*in-Trastevere*. Malgré la persécution, les églises ou oratoires se multiplièrent au point qu'on en comptait quarante à Rome au commencement du règne de Dioclétien ; mais on n'en connaît pas l'emplacement, à l'exception de celle dont je viens de parler.

18. Aussitôt après la conversion de Constantin, à partir du IV^e^ siècle, de splendides églises s'élèvent surtout sur les lieux où les martyrs ont souffert ; de là le nom qui leur est donné par les Latins et les Grecs : *martyria*, *confessiones*. Les clercs qui les desservaient s'appelaient *martyrarii*. Les églises sont appelées d'abord *ecclesia*, puis *domus Dei*, *dominica*, enfin *basilica*. Pendant les trois premiers siècles, le mot païen *templum* n'est nullement appliqué aux églises. D'après Selvaggi, Constantin concéda aux évêques plusieurs basiliques païennes. Quelques églises furent bâties aussi sur les débris de temples païens. De petites églises commencent à s'élever aussi dans les campagnes à partir du IV^e^ siècle : elles recouvrent souvent les tombeaux des martyrs ; elles sont appelées *cellulæ* ou *oratoria*.

(1) Cet ouvrage est ordinairement attribué à Lucien ; cependant quelques savants pensent que c'est à tort.

19. « L'église, dit saint Charles, doit être construite dans l'endroit le plus élevé de la paroisse. Si, à défaut d'endroit élevé, on ne peut la placer que dans une plaine, on aura soin de l'exhausser de trois ou de cinq degrés au-dessus du sol. » Je n'oserais affirmer que cette règle a toujours été observée au Moyen-Age, mais je pense qu'elle l'a été le plus souvent. Un grand nombre de paroisses rurales possèdent encore leurs églises du XII^e^, du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle ; or, elles dominent les habitations, et elles sont placées sur la partie la plus élevée de la paroisse. Il est des diocèses où cette règle a été généralement observée : les habitations sont dans la plaine, le long des routes, et sur la colline, auprès du château, s'élève l'église, *supra montem posita*. Au Moyen-Age, l'église était, pour les populations, l'édifice par excellence. On aimait qu'il fût en vue. Une pensée de foi présidait aussi à cet emplacement, et les habitants du hameau, au milieu de leurs occupations champêtres, aimaient à lever les yeux vers la montagne sainte, et à implorer le Dieu qui en avait fait sa demeure : *Levavi oculos meos in montes, unde veniet auxilium mihi*. Dans ces temps si souvent troublés, les populations s'y refugiaient comme dans une citadelle, et sa position élevée en faisait une véritable forteresse. En tout cas, toujours on montait à l'église au moins par quelques degrés.

20. Ce n'est que vers le commencement du XVII^e^ siècle que cette coutume a été abandonnée. A Charleville, ville tout-à-fait moderne, puisqu'elle a été fondée en 1606, les fondations de la première église restée inachevée avaient encore été jetées sur la partie la plus élevée. On peut voir aussi, dans certaines paroisses rurales, des églises qui sont évidemment placées sur des collines factices. On avait suivi le conseil donné par saint Charles, on avait créé une élévation au milieu de la plaine.

21. Je vous engage, mon cher Confrère, à vous conformer à cet usage; il est plein de signification; mais, comme il est probable que votre ancienne église est placée sur une colline, il vous est très-facile de choisir le même emplacement. Qu'il est beau de voir la maison de Dieu, semblable au temple de Salomon, s'élever au-dessus des demeures de l'homme et les dominer comme les pensées de la foi dominent elles-mêmes les pensées de l'homme, pour les diriger et les conduire à Dieu! D'après saint Charles, « l'église doit être placée loin de tout bruit qui pourrait troubler les divins offices. Qu'on ne voie autour d'elle, dit-il, ni boue, ni fange, ni aucun genre d'immondices, ni étable, ni bergerie, ni cabaret, ni atelier où on travaille le fer; qu'il ne se tienne dans son voisinage ni foires ni marchés. L'église doit être comme une île, et il doit y avoir entre elle et les maisons qui l'avoisinent la distance de quelques pas. » Il est très-facile de suivre ces conseils si sages de saint Charles, surtout lorsque l'église est placée sur quelque colline, au milieu d'un cimetière et dans certaines campagnes où, d'ordinaire, les maisons sont peu rapprochées. Vous le voyez, saint Charles réclame pour l'église le calme et le silence; elle est donc mal placée aussi le long d'une grande voie de communication ou sur une place où les enfants viennent s'ébattre et folâtrer.

22. Les églises doivent-elles être isolées, c'est-à-dire avoir autour d'elles des places et de larges rues? Au Moyen-Age, un grand nombre d'églises cathédrales, collégiales ou de couvents n'étaient pas isolées; elles avaient à leurs côtés, ordinairement au midi, comme une excroissance naturelle, soit le palais de l'évêque, soit la résidence des chanoines ou des religieux, soit un hôpital. A Rome, il n'est pas une seule église qui soit isolée. L'isolement des

églises paraît cependant être de règle (1). Aussi, de nos jours, on éloigne volontiers toute habitation de l'église.

23. La demeure des ministres du temple sacré, comme les gardiens et les sacristains, peut être placée auprès de l'église, mais elle ne doit pas être inhérente au mur; elle doit toujours en être éloignée de quelques pas: le mobilier de l'église qui leur est confié est mis ainsi plus facilement à l'abri du vol ou de l'incendie. Mais ces habitations ne doivent pas nuire à la beauté de l'église; les fenêtres ne doivent pas en être obstruées, et la lumière doit toujours y pénétrer librement (2). « Personne, dit le droit, ne peut avoir une fenêtre de laquelle on puisse voir dans l'église, ni une porte particulière pour y entrer, à moins qu'on n'ait un indult apostolique. Si une porte donne de l'église dans la maison des employés, elle ne doit leur servir que pour se rendre aux divins offices. »

24. « L'église, dit saint Charles, ne doit pas être bâtie sur un terrain en pente, afin qu'elle ne reçoive aucun dommage des eaux qui peuvent descendre de la colline ou de la montagne. S'il y a absolue nécessité de bâtir l'église sur un terrain en pente, on y établira d'abord une surface plane, égale à la grandeur de l'église projetée. Sur les côtés et autour du sanctuaire, règnera jusqu'au roc, qui sera taillé avec soin, un espace large de 4 mètres 80 centimètres (3), et même davantage, selon l'importance

(1) « *Et provideatur quod ecclesia possit exterius libere circumiri,* » dit le Pontifical romain, *de ecclesiæ dedicatione.*

(2) Saint Charles

(3) Le saint archevêque de Milan se sert, pour mesure, de la coudée, qui a, d'après M. l'abbé Van Drival, 0,40 centim., et de l'once, qui a 0,016 millim. La coudée se divise en 24 onces. Nous remplaçons toujours les mesures de saint Charles par les mesures modernes.

de l'édifice. Une muraille solide sera établie le long de la colline, et des conduits souterrains seront creusés pour l'écoulement des eaux. » Comme ces conseils sont sages, mon cher Confrère, et que de dépenses on évite pour l'avenir en les suivant! Je vous engage à vous y conformer entièrement. J'ai vu plusieurs églises considérables qui ont demandé, à un moment donné, de grandes réparations, parce que ces précautions si simples n'avaient pas été prises. Il est, de nos jours, un grand nombre d'églises rurales, surtout celles qui ont autour d'elles le cimetière de la paroisse, qui sont comme enterrées dans le sol. Il est urgent, si l'on ne veut s'imposer de grandes dépenses pour l'avenir, de mettre les murs extérieurs à nu au moins jusqu'au-dessous du niveau du pavé de l'église. Les conseils municipaux comprendront facilement cette dépense à faire : il en est peu de plus intelligentes.

TROISIÈME LETTRE.

De l'orientation des églises.— Du style des églises.

25. Vous me demandez, mon cher Confrère, s'il est absolument nécessaire de diriger l'abside ou sanctuaire des églises vers l'orient : je me hâte de vous répondre que l'orientation des églises n'est pas obligatoire, mais qu'elle est très-convenable. A partir du V^e^ siècle jusqu'à la Renaissance, elle a été généralement observée.

26. Voici les principales raisons apportées par les auteurs en faveur de l'orientation des églises. D'après saint Jean Damascène et Cassiodore, Notre Seigneur sur la Croix avait la face tournée vers l'occident. En conséquence, nous nous tournons vers l'orient en priant, afin de voir le Christ. Cela est vrai pour les fidèles placés sous notre latitude. L'orient est le berceau du Dieu sauveur ; il est le point du monde vers lequel s'exhalait la prière des patriarches, vers lequel se dirigeait le temple de Jérusalem ; c'est à l'Orient, pour nous du moins, que s'est levé le véritable Soleil de Justice. Tournés vers l'orient, nous sommes comme des exilés soupirant après l'Eden qui était situé dans cette région. En montant aux cieux, Jésus-Christ était tourné vers l'occident, et c'est de l'orient qu'il viendra au dernier jour. C'est le matin, lorsque le soleil était encore à l'orient, que le Saint-Esprit est descendu sur les Apôtres sous forme de langues de feu ; en priant de ce côté, nous semblons l'attirer vers nous. Dans les

saints livres, Notre Seigneur est appelé l'*Orient : Visitavit nos Oriens ex alto.* Enfin, la direction des chrétiens priant vers l'orient établissait une différence entre eux et les Juifs et les hérétiques. On sait que les Juifs, en priant, se tournaient vers l'occident, certains hérétiques vers le midi et le nord, les Sarrasins vers le midi, les manichéens vers le nord.

27. Dès la primitive Eglise, les chrétiens avaient l'usage de se tourner vers l'orient pendant la prière. Tertullien en fait mention. Cette coutume était si générale, que les païens accusaient les chrétiens d'adorer le soleil. Dans le baptême, le fidèle se tournait vers l'occident lorsqu'il reniait Satan, puis il se tournait vers l'orient au moment où il professait la foi au divin Sauveur. D'ailleurs, l'Orient l'emporte sur les autres parties du monde : c'est le siége de la lumière et de la clarté ; il exprime mieux que les autres les perfections de Dieu, qui est la source de toute lumière et qui illumine toutes choses.

28. Les chrétiens, en orientant leurs églises, suivent donc l'antique tradition ; ils ont ainsi, pendant le saint sacrifice de la messe, les regards tournés vers le lieu où se consomma celui du Calvaire. Les Constitutions apostoliques, qui sont très-anciennes, quoiqu'elles ne remontent pas jusqu'aux Apôtres, au moins dans leur ensemble, donnent la règle suivante pour les églises : *Ædes sit oblonga orientem versus.* Saint Paulin de Nole atteste que l'orientation était passée en coutume de son temps. L'ancienne cathédrale de Reims, celle sur le portail de laquelle fut immolé saint Nicaise, au V^e^ siècle, était orientée. Cette règle a été observée dans l'Eglise grecque et dans tous les pays catholiques pendant toute la période du Moyen-Age. Elle a été suivie en France jusqu'au commencement du XVII^e^ siècle. Les églises construites à par-

tir de cette époque sont dirigées n'importe de quel côté, et des communautés religieuses, comme les Minimes de Rethel, en 1629, mettent l'autel et le portail de leur église de l'orient à l'occident. D'après saint Charles, « la chapelle principale ou sanctuaire d'une église doit être dirigée vers l'orient. L'orientation d'une église doit être faite à l'époque des équinoxes, et non des solstices. S'il y a absolue impossibilité d'orienter l'église, on pourra, d'après l'avis de l'évêque et après en avoir obtenu la permission, la diriger vers un autre des quatre points cardinaux. Si cela est possible, on la dirigera vers le midi, mais jamais vers le nord. »

29. On a remarqué qu'un grand nombre d'églises sont dirigées vers le point où le soleil se lève le jour de la fête du saint sous le vocable duquel elles sont placées. C'est ainsi que la cathédrale de Reims est parfaitement orientée pour le jour de l'Assomption, fête de Notre-Dame.

30. La règle de l'orientation des églises a cependant souffert quelques exceptions. Déjà, au IX^e^ siècle, Walafride Strabon, bénédictin allemand, disait : « *Nunc oramus ad omnem partem, quia Deus ubique est.* Nous prions maintenant en nous tournant n'importe de quel côté, parce que Dieu est partout. » Ce qui est digne de remarque, c'est que les plus anciennes et les principales églises de Rome ne sont pas orientées. Ainsi, la basilique de Saint-Pierre était, à l'origine, et est encore dirigée de l'est-est-sud à l'ouest-ouest-nord. La basilique de Saint-Jean-de-Latran va de l'est à l'ouest. Sainte-Marie-Majeure se dirige du sud-est au nord-ouest. Parmi les églises anciennes de Rome qui sont à peu près orientées, je trouve l'église de l'*Ara cœli*, qui date de la fin du VI^e^ siècle ; l'église de Saint-Paul, dont on a voulu probablement

mettre la façade sur l'ancienne *via Ostiensis,* et l'église de la Minerve, reconstruite en 1370, selon les règles de l'art ogival.

31. Malgré ces exceptions, je vous engage à ne pas vous écarter de la règle à peu près généralement admise pendant la période du Moyen-Age, et à orienter votre église. Aussi, dans certains diocèses, la Commission des Monuments ecclésiastiques exige toujours que les quatre points cardinaux soient indiqués sur le plan qui lui est présenté, afin qu'elle puisse juger de la direction donnée à l'église que l'on veut élever. Je le sais, il y a des circonstances où cela est impossible. A ce propos, permettez-moi de vous raconter une anecdote. Dans une grande ville, on construisait une église en l'honneur de saint Thomas, apôtre ; elle n'était pas orientée, puisque l'abside se dirigeait vers l'occident. La conformation du terrain n'avait pas permis de faire autrement. On parlait de ce fait dans une réunion d'ecclésiastiques, et on le regrettait. « Quoi d'étonnant? dit l'un d'eux. Cette église est dédiée à saint Thomas. Or, a-t-il donc jamais été de l'avis des autres? Quand les autres disaient : Oui, il disait : Non ; ici encore, il est fidèle à son rôle. »

32. Vous vous inquiétez ensuite du style à choisir pour votre église. Sera-t-elle ogivale, ou construite selon le style grec ou romain de tant d'églises modernes? Grave question sur laquelle il est bien difficile de s'entendre; aussi, avant de vous donner mon avis, je vais vous exposer les raisons données pour et contre les différents styles, après en avoir esquissé l'histoire.

33. Aussitôt que les chrétiens purent exercer leur culte au grand jour, ils construisirent des églises plus riches, plus somptueuses que celles qu'ils avaient possédées jus-

qu'alors. Auparavant, la crainte de les voir détruites par le marteau des persécuteurs arrêtait leur zèle. Elles avaient été renversées tant de fois, qu'ils se contentaient souvent du nécessaire : une grande salle devait leur suffire pour offrir les saints mystères. Mais, lorsque Constantin eut, en 312, proclamé dans la basilique Ulpienne la liberté du culte chrétien, on comprit qu'il fallait des églises plus dignes, des temples plus ornés. C'est alors que s'élevèrent les basiliques de Saint-Pierre, de Saint-Paul et de Saint-Jean-de-Latran. On suivit l'architecture en usage alors, c'est-à-dire l'architecture romaine de la décadence. Des colonnes rondes, monolithes, très-rapprochées les unes des autres, supportant de petites arcades ou un entablement rectiligne, séparent les nefs qui sont au nombre de trois ou de cinq. L'abside est circulaire; elle est ornée de marbres, et la partie supérieure de mosaïques. Ces églises n'ont pas de voûtes, mais des charpentes en bois plus ou moins rehaussées de peintures. Ces monuments étaient vastes; cependant ils n'avaient pas le grandiose des grandes salles des monuments païens, comme les thermes de Caracalla ou les thermes de Dioclétien, construits seulement quelques années auparavant. L'église de Sainte-Agnès-hors-des-Murs, à Rome, et l'église de Saint-Paul, offrent deux types de ce genre.

34. Du V^e^ au X^e^ siècle, l'architecture abandonne les traditions romaines; elle s'imprègne d'éléments barbares; elle est appelée par plusieurs auteurs : *architecture latine*. A part quelques exceptions, les églises de cette époque présentent une grande lourdeur dans le style, une certaine rudesse dans l'ornementation. C'est à cette époque surtout que l'on trouve, au fond du sanctuaire ou de l'abside, de riches mosaïques. Au XI^e^ siècle, l'architecture entre dans une phase nouvelle; on sent que la régénération ne tardera pas. Au milieu de l'élément romain, on

reconnaît des indices de l'influence bysantine, tels que la coupole, les fenêtres géminées, les chapiteaux à entrelacs. Au XII^e^ siècle, ces caractères se conservent, mais l'arc brisé ou ogive paraît avec le cintre, auparavant seul générateur de l'arc. On désigne par le nom de *roman* le style de ces deux siècles. L'église de Saint-Remi de Reims et la cathédrale du Mans présentent deux beaux types de ce style.

35. Une période nouvelle s'ouvre au XIII^e^ siècle, l'ogive ayant supplanté le plein-cintre. Cette période est divisée en trois époques dont les styles sont dénommés en raison de la forme des fenêtres et de leurs meneaux. La première est celle du *style ogival à lancettes*, et comprend le XIII^e^ siècle ; la seconde est celle du *style ogival rayonnant*, et renferme le XIV^e^ siècle ; la troisième est celle du *style ogival flamboyant*, et s'étend jusqu'au milieu du XVI^e^ siècle. La cathédrale de Reims est regardée comme le plus beau modèle du style du XIII^e^ siècle ; la cathédrale de Carcassonne est construite tout entière selon le style du XIV^e^ siècle, et la cathédrale de Moulins selon le style du XV^e^ siècle (1).

36. Vers le milieu du XVII^e^ siècle, s'implante en France et en Angleterre, dans les édifices religieux, un autre style d'architecture qui n'est ni grec, ni romain, ni ogival : il est connu sous le nom de *style de la Renaissance*. Ce style ne manque ni de grâce ni de hardiesse, et il a son ornementation spéciale. Les piliers et les voûtes construits sous son influence sont remarquables par leur légèreté et leur élévation. Les premiers disparaissent sous des faisceaux de colonnettes prismatiques, et sont ainsi rendus très-légers. Le monument le plus remarquable que nous ayons, en

(1) *Cours d'archéologie sacrée*, par l'abbé GODARD, 1^re^ partie, p. 147.

France, dans ce style, est l'église de Saint-Eustache, à Paris, commencée en 1532. Il est peu d'ecclésiastiques qui ne l'aient visitée et admirée. Le corps de la cathédrale d'Auch est aussi tout entier construit dans ce style. La reconstruction de cette église, détruite par le feu, fut commencée en 1483, et se continua jusqu'au milieu du XVII^e^ siècle.

37. Depuis le règne de Louis XIII jusqu'à nos jours, s'impatronise en France le style grec ou romain, vulgairement appelé *classique*. Un des plus beaux monuments que nous possédions dans ce style est l'église de Sainte-Geneviève ou Panthéon. Quoique incomplète, elle ne manque pas de grandeur.

38. Quel style peut-on donc choisir pour les églises de nos jours? Parmi les différents styles employés, à diverses époques, dans les pays chrétiens, en est-il un que l'on doive employer exclusivement à tout autre, ou peut-on les choisir tous indistinctement? Les archéologues, à défaut de l'Eglise, qui ne s'est pas prononcée, ont cherché à répondre à ces questions; les corps savants eux-mêmes n'ont pas dédaigné de s'en occuper. Les premiers ont répondu en disant que le style ogival du XIII^e^ siècle doit être choisi de préférence à tout autre, en France surtout. Les seconds ont donné une réponse diamétralement opposée, et voici leurs raisons : 1° Bâtir des églises gothiques de nos jours, ont-ils dit, c'est rétrograder de plus de quatre siècles en arrière; 2° les églises gothiques, ajoutent-ils, manquent de solidité : elles ont besoin de contre-forts et d'arcs-boutants; 3° l'architecture gothique blesse les lois du goût : on n'y trouve aucun système de proportion ; tout y est capricieux; 4° la statuaire gothique est longue, maigre, sans imitation de la nature; 5° une église gothique coûte plus cher qu'une église grecque. « Rien de plus

beau, dit Hégel, ne s'est vu et ne se verra que l'art grec. » — « L'art ogival est le laid, dit le philosophe allemand Fuerbach, autant que le christianisme est le faux. »

39. Malgré les objections formulées par M. Raoul Rochette dans le rapport qu'il a présenté à l'Académie des Beaux-Arts en 1846, rapport auquel M. Viollet-Leduc a répondu victorieusement dans le tome IVe des *Annales archéologiques* dirigées par M. Didron; malgré l'anathème porté par certains philosophes contre le style ogival, les archéologues chrétiens ne craignent pas d'affirmer que, ordinairement, c'est le style ogival qui doit être choisi, de nos jours, pour les temples chrétiens, et comme le XIIIe siècle nous présente les plus beaux modèles de ce style, ce sont les églises du XIIIe siècle qu'il faut imiter. Voici les raisons qu''ils apportent à l'appui de leur opinion : 1° Le style ogival est un style éminemment chrétien; il a été conçu, développé par une société qui était chrétienne avant tout. Ce sont des évêques et des prêtres chrétiens qui l'ont dirigé; il répond, sans adjonction aucune, à toutes les exigences du culte chrétien. Il est impossible de tenir le même langage du style grec ou romain. L'église de la Madeleine, à Paris, est une magnifique salle; ce n'est pas une église. D'ailleurs, elle n'a pas de clocher. L'église de Saint-Pierre de Rome, dans laquelle on a voulu donner à l'art grec une allure chrétienne, n'est pas complète; elle aussi n'a pas de campanile. 2° Les églises ogivales, avec leur système de contre-forts et d'arcs-boutants, sont d'une solidité qui brave les siècles. Les anciennes églises bâties avant l'époque ogivale, même celles qui n'ont pas été détruites par un incendie, ont duré deux ou trois cents ans à peine; les églises grecques modernes demandent constamment des réparations ou un entretien considérable. Le Panthéon a dû être consolidé par Soufflot avant son complet achèvement. Je connais des églises

construites il y a vingt ans, et qui ont déjà demandé pour plusieurs milliers de francs de réparations. Je connais, par contre, de petites églises ogivales qui, depuis six siècles, n'ont demandé, chaque année, que quelques réparations de toiture. Si quelquefois une église ogivale coûte plus cher qu'une église construite dans le style grec, en revanche, elle dure davantage. 3° L'art ogival se plie parfaitement et sans effort au sens mystérieux que doit avoir une église catholique. 4° L'art ogival est éminemment national ; il s'est développé conjointement avec la nationalité française : c'est l'art français dans toute la force du terme. 5° Les défenseurs du style ogival ajoutent une preuve de sentiment. A ne les juger, disent-ils, que par les impressions qu'elles produisent, impressions toutes de respect, de recueillement, de piété, les églises gothiques charment et touchent profondément. Elles réalisent à l'œil et à l'esprit l'image de cette Jérusalem céleste vers laquelle aspire la foi chrétienne. Quel'on place une population quelconque en présence de deux églises, l'une construite selon les règles de l'architecture grecque, et l'autre selon les règles de l'architecture ogivale, et que l'on examine les sentiments de la foule : je n'hésite pas à le dire, il n'y aura pour la première qu'un sentiment froid et glacé, et pour la seconde, il y aura une admiration profonde et continue. En attendant que nos architectes officiels aient trouvé un style plus chrétien que le style ogival, je n'hésite pas à dire que c'est celui-ci qu'il faut choisir de préférence à tout autre.

40. Si je conseille pour la France l'imitation du style du XIII^e^ siècle, c'est qu'il est le plus sobre d'ornements, le plus parfait de la période ogivale, et aussi le plus économique. Cependant je ne veux pas être plus exclusif que l'Eglise elle-même; elle admet tous les styles, elle n'en défend aucun. Ainsi, dit M. l'abbé Godard, « l'architecture

romane, par sa gravité, par sa régularité, par le symbolisme profond qu'elle peut renfermer, nous paraît aussi convenir à la maison de Dieu. Et quand on pense au vaste champ qui s'ouvre devant l'artiste, à la liberté que lui laissent l'Eglise et la nature même des deux arts, on comprend qu'il n'est pas réduit, fût-il homme de génie, à ne faire que des pastiches (1). » D'ailleurs, on admet généralement qu'une église construite selon l'architecture romane coûte moins cher qu'une église faite selon l'architecture ogivale (2). Vous pouvez maintenant, mon cher Confrère, vous prononcer en connaissance de cause et agir en conséquence. Si vous choisissez pour votre église le style ogival, ce à quoi je vous engage fortement, retenez bien cependant qu'il ne faut pas le suivre trop servilement, car il est certaines exigences amenées par le temps auxquelles il faut se soumettre : c'est le fait d'un architecte habile de les connaître.

(1) *Cours d'archéologie sacrée*, 1re partie, page 336.

(2) M. de Baudot, architecte, a eu la bonne pensée de publier une série d'études sur les petites églises du Moyen-Age qui peuvent servir de modèles pour les églises rurales.—Paris, Bance, rue Bonaparte, 13.

QUATRIÈME LETTRE.

Du plan des églises. De la dimension des églises.—De leurs proportions. — De leur solidite. — De leur beaute. — Du portail des églises. — De l'atrium ou parvis.

41. Pour répondre à votre dernière lettre, je me hâte de vous dire que le plan le plus généralement en usage et qui est recommandé par la plupart des auteurs qui se sont occupés de l'archéologie sacrée est le plan cruciforme. Les raisons symboliques qu'ils donnent sont nombreuses; il serait trop long de les exposer ici. Je vous cite seulement quelques faits et quelques autorités.

42. La première église a été le cénacle où le divin Sauveur a institué le sacrement de l'Eucharistie. Quelle était sa forme? C'est ce qu'il est impossible de dire. Nous ne savons qu'une chose, c'est que c'était une grande salle placée dans la partie supérieure de la maison. Il est permis de penser qu'elle avait la forme d'un rectangle ou carré long, qui était la forme des salles à manger du temps des Romains, comme on le voit par une peinture de Pompeï. Dans les catacombes, les chapelles qui ont servi aux premiers chrétiens étaient aussi des salles carrées. Il en existe une, dans les catacombes de Sainte-Agnès, qui est très-connue des voyageurs.

43. Dans le cours des siècles, la plus grande variété a été admise quant au plan des églises. Le plan des églises, en Occident, fut d'abord celui des basiliques civiles. Nous en avons encore une preuve remarquable dans l'église de Sainte-Agnès-hors-des-Murs, qui a été construite du temps de Constantin. Ces basiliques avaient trois nefs. Les deux

nefs latérales se terminaient en carré, et la nef du milieu par une abside. De bonne heure, on fit au plan des basiliques une modification significative : on étendit les transepts en longueur, de manière à représenter une croix. C'est sur ce plan qu'ont été construites les basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul à Rome. Déjà, d'après Eusèbe, au temps de Dioclétien, il y avait des églises en forme de croix. Ces temples présentaient aussi la forme d'une croix à l'extérieur. Plus tard, d'autres formes ont été admises. Rome possède deux temples chrétiens de forme circulaire : l'église de Sainte-Constance et l'église de Saint-Etienne. Quant au Panthéon, c'est un ancien temple païen. L'église bâtie par Constantin sur le tombeau de Notre Seigneur avait aussi la forme ronde. Celle qu'il avait construite auprès du chêne de Mambré avait la forme carrée.

44. Il existe en France plusieurs églises construites sur un plan triangulaire. Les principales sont l'église de Planès, dans la Cerdagne française; l'église de Rieux-Mérinville, la chapelle de Chambon, en Auvergne. M. Didron affirme que ces monuments ont été construits par les chrétiens, et non par les Arabes, comme quelques auteurs l'avaient prétendu, du moins pour l'édifice de Planès. Dans la période romane et ogivale, le plan cruciforme est toujours adopté, et il reste le même, malgré les adjonctions qui lui sont faites. Ainsi, à une certaine époque, les collatéraux se prolongent autour de l'abside, des chapelles accessoires sont établies, et peu à peu le nombre de ces chapelles augmente; elles envahissent même, au XIV^{e} siècle, les nefs collatérales. Le chœur s'élève au-dessus du pavé des nefs et prend des dimensions considérables; mais l'ensemble de l'édifice présente toujours la forme d'une croix. Cet usage a duré jusqu'au siècle dernier, car il est un certain nombre d'églises construites à cette époque qui

présentent encore la forme d'une croix. Dans les trois derniers siècles, les formes adoptées à Rome sont la forme de basilique et la forme de croix. Notre église nationale, Saint-Louis-des-Français, a la forme d'une basilique, et les grandes églises du Gesù, de Saint-Ignace et de Saint-André-della-Valle ont la forme d'une croix.

45. Le plan cruciforme a donc été le plus généralement adopté, quoique ce ne soit pas un point de discipline. En Orient, on a admis la croix grecque, comme à Sainte-Sophie de Constantinople; en Occident, on a admis la croix latine. Les chrétiens ont pris cette forme pour se distinguer des païens, qui donnaient souvent à leurs temples la forme ronde (1). Les anciens Pères voyaient aussi la croix dans tout, dans le corps de l'homme priant les bras étendus, dans un vaisseau aux voiles gonflées, dans le vol des oiseaux. Saint Augustin voit dans la croix comme l'abrégé de la vie chrétienne, et après lui saint Jérôme, saint Grégoire de Nysse, saint Bernard. Il n'y a rien d'étonnant que l'on ait transporté la croix au plan des églises. « L'église matérielle doit présenter la forme humaine, dit Durand de Mende, c'est-à-dire la forme du corps de Jésus-Christ en croix. » Souvent l'architecte, pour ne laisser aucun doute à cet égard, n'a pas craint de faire dévier l'axe du chœur sur celui de la nef; rappelant ainsi cette parole de l'Evangile : « Ayant incliné la tête, il rendit l'âme. »

46. « La forme préférable de l'église, dit saint Charles, est celle que nous voyons employée, presque dès les temps apostoliques, dans la construction des grandes basiliques romaines; c'est la forme d'une croix. La forme ronde était autrefois en usage pour les temples des idoles ; elle est moins usitée

(1) Voir dans M. Dezobry, *Rome au temps d'Auguste*, la description de quelques temples circulaires. Rome en possède encore plusieurs.

chez les nations chrétiennes. Toutes les églises doivent donc être construites en forme de croix. Il y en a de plusieurs sortes; la croix allongée est plus en usage; les autres le sont moins. On observera donc cette forme partout où ce sera possible, qu'il s'agisse d'une église cathédrale, collégiale ou paroissiale. Si cette forme est impossible à cause de l'emplacement, on devra en choisir une autre qui, toutefois, devra être indiquée par l'évêque. » Vous remarquerez ici que c'est toujours à l'évêque qu'il faut avoir recours en dernier ressort lorsqu'il s'agit de résoudre quelque difficulté touchant aux églises.

47. Un des plus heureux plans d'église que je connaisse est celui de la cathédrale d'Autun. On pourrait s'inspirer de lui pour une petite comme pour une grande église; il date du XII^e^ siècle, et il est reproduit à la page 345 du tome II du *Dictionnaire* de M. Viollet-Leduc. Il se compose de trois nefs terminées chacune par une abside, celle du milieu ayant le double de rayon de celles des bas-côtés. Les nefs latérales ont la moitié de la largeur de la nef principale. Le transsept, qui a la même largeur que la nef principale, a, en longueur, trois fois la largeur de cette même nef. Du transsept au portail il y a sept travées, et deux du transsept à l'abside. Ce plan est d'une grande simplicité; il représente véritablement la croix latine. La cathédrale de Laon est construite sur un plan très-curieux, expliqué aussi par M. Viollet-Leduc. Il présente ceci de particulier que l'abside se termine par un mur droit percé de fenêtres et de rosaces. J'ai remarqué cette disposition dans plusieurs églises rurales : je la trouve très-heureuse; elle me paraît présenter de fortes garanties de solidité. En tous cas, quel que soit le style que vous choisissiez, vous donnerez à votre église la forme d'une croix latine.

48. L'église doit toujours être construite dans des di-

mensions en rapport avec la population de la paroisse. Maintenant, quelle proportion doit être gardée? « L'église doit être assez spacieuse pour contenir au moins les deux tiers des habitants, » dit M. Dieulin. « Une population de mille habitants doit avoir une église pouvant contenir six cents places, » dit M. l'abbé Godard. « L'église, dit saint Charles, doit être assez vaste pour contenir toute la population pour laquelle elle est construite. On ne doit pas avoir égard à la population, ajoute-t-il, si de temps à autre une solennité appelle dans l'église un grand concours de peuple, ou s'il y a probabilité que la population s'accroisse rapidement, car l'église doit être construite en prévision de l'avenir; elle doit durer des siècles. » Après avoir laissé l'espace nécessaire pour la circulation des fidèles et aussi pour le sanctuaire, les fonts baptismaux, la chaire, le banc d'œuvre, les confessionnaux et autres meubles indispensables, chaque fidèle doit pouvoir occuper, d'après saint Charles, environ 0,53 centimètres carrés. La commission diocésaine de Poitiers donne le chiffre de 0,50 centimètres; d'après M. Reimbeau, architecte à Reims, chaque personne assise doit avoir un espace de 0,45 centimètres de largeur sur 0,80 centimètres de longueur.

49. Les autres proportions de l'église, sous le rapport de sa longueur, largeur et hauteur, sont subordonnées au genre d'architecture qu'on se propose de prendre. Un auteur moderne donne cette règle : pour une église d'une seule nef, sa longueur sera trois fois sa largeur; elle sera d'un quart plus haute que large. Cette forme générale est toujours élégante, mais je crois qu'on ne peut l'appliquer que pour les églises grecques. Si l'on veut adjoindre à la nef des latéraux, la nef centrale sera aussi large que les deux nefs latérales ensemble; on obtiendra ainsi un intérieur d'un effet grave et imposant. Au Moyen-Age, les

architectes adoptaient volontiers les proportions suivantes : la largeur des nefs latérales était la moitié de la nef principale ; le transsept était aussi large que la nef principale, ainsi que les travées ; la longueur totale était six ou sept fois la largeur de la nef ; la hauteur de la tour ou du clocher était à peu près la longueur totale de l'église. Ces dimensions se retrouvent dans un grand nombre d'églises ogivales.

50. « Il appartient à l'évêque et à l'architecte de régler avec soin, dit saint Charles, d'après le style choisi pour la construction de l'église et d'après son emplacement, tout ce qui regarde la composition de ses murailles, leur solidité, leur revêtement et le mode de couverture. »

51. Il est un point sur lequel saint Charles revient très-souvent, c'est la solidité qui doit exister dans la construction de l'édifice sacré. On ne doit rien négliger pour arriver à ce résultat. On épargne ainsi de grandes dépenses aux générations futures. Tout doit donc être soigné dans la construction d'une église ; ses fondations doivent être suffisamment profondes, les matériaux bien choisis, les ciments bien faits. C'est aux architectes à surveiller les entrepreneurs, car les uns et les autres travaillent, sinon pour l'éternité, du moins pour de longs siècles. Quel soin n'employaient pas les architectes du Moyen-Age pour la construction de leurs cathédrales ! C'étaient de véritables montagnes de pierres qu'ils plaçaient les unes par-dessus les autres, et depuis des siècles aucune puissance n'est parvenue à les ébranler. Le temps lui-même a été impuissant contre ces représentants du passé. L'homme seul a eu ce triste pouvoir dans un moment de folie, et encore il lui a fallu des milliers de bras et de longues années pour détruire jusque dans leurs fondements quelques-uns de nos vieux édifices.

52. Les architectes ne doivent pas oublier que l'église matérielle est la figure de l'Eglise spirituelle du Christ. Or, cette dernière ne finira qu'avec le monde ; la première doit donc participer de sa durée, de sa solidité ; elle doit être établie d'une manière inébranlable. Qu'on lise dans le *Dictionnaire* de M. Viollet-Leduc, à l'article *construction*, les moyens qu'employaient les architectes d'autrefois pour donner de la solidité à leurs édifices, même avec de mauvais matériaux, et l'on sera étonné « que des constructeurs aient osé monter des monuments d'une assez grande hauteur et très-légers avec des moyens qui semblent si faibles ; et cependant la stabilité de ces édifices est assurée depuis longtemps, et si quelques-uns d'entre eux ont subi des altérations sensibles, cela tient presque toujours à des accidents particuliers, tels que les incendies, le défaut d'entretien ou des surcharges postérieures. »

53. Un autre point sur lequel insistent les amis de l'archéologie sacrée est la beauté de la maison de Dieu. Je ne parle pas ici de sa beauté intérieure ; ce sujet sera traité en son lieu. Que les architectes se rappellent ce que les livres saints nous racontent du temple de Jérusalem, et qu'ils essaient d'imiter cette magnificence même dans les petites églises qu'ils construisent. Tout doit donc être soigné à l'extérieur comme à l'intérieur. Pas de négligence dans le tracé des lignes. Que les pierres soient bien choisies et convenablement taillées, que l'appareil soit régulier, que le ciment ait toujours la même épaisseur ; que les sculptures, si le style en comporte, soient achevées ; en un mot, que l'on voie, dès les premiers travaux, que ce n'est pas à un homme qu'il s'agit de construire une demeure, mais à Dieu.

54. Saint Charles, qui avait dans sa pensée surtout les petites églises, demande cependant pour le portail des

ornements qui nous paraîtront luxueux, superflus. « Au portail de chaque église, dit-il, et spécialement des églises paroissiales, on placera, au-dessus de la porte principale, une peinture ou une sculpture représentant, dans un style religieux, l'image de la Vierge Marie tenant entre ses bras l'Enfant-Jésus. A droite, se trouvera l'image du saint patron ou de la sainte patronne de l'église. A gauche, on verra l'image du saint ou de la sainte que le peuple de la paroisse vénère d'une manière spéciale. Si on ne peut placer au portail qu'une seule image, on choisira celle du patron. L'architecte aura soin, dans la construction, de prendre les précautions nécessaires pour protéger cette peinture ou cette sculpture contre la pluie et les injures du temps. Quant aux autres ornements plus ou moins considérables, soit en peinture, soit en sculpture, qui donnent à un portail un cachet plus majestueux, plus religieux, plus auguste, l'évêque se concertera, s'il est besoin, avec l'architecte. » On connaît la magnificence donnée aux portails des églises au Moyen-Age : nous en avons une preuve dans le portail de la cathédrale de Reims. J'ai vu le portail de la cathédrale d'Orvieto : ce n'est qu'une immense mosaïque reproduisant les principaux traits de l'*Ancien* et du *Nouveau Testament*. On ne peut se faire une idée de l'effet qu'elle produit. Si vous choisissez le style ogival pour votre église, je vous engage à placer au portail quelques statues, si, toutefois, les ressources de votre paroisse vous le permettent ; mais rarement, dans les campagnes, on peut se donner ce luxe. Si vous adoptez le style grec, il sera très-facile de ménager aussi dans le portail quelques niches pour y placer des statues. Les portails des églises modernes de Rome ont tous cet ornement.

55. Il est convenable que toute église soit précédée d'une place ou *atrium*. L'*atrium*, ainsi nommé de Atria,

ville d'Etrurie, où cette disposition architectonique fut inventée, était, chez les Romains, une cour intérieure entourée de portiques derrière lesquels se trouvaient le *tablinum* et les *triclinia* (1). L'*atrium* ou le parvis d'une église est la place, l'enceinte ou le portique qui la précède. Le parvis était ordinairement décoré avec une grande magnificence ; aussi on lui donnait le nom de *paradisus ;* de là, par corruption, notre mot français *parvis*. Souvent aussi les scènes du paradis terrestre y étaient représentées. Dans les premiers siècles, la plupart des églises étaient précédées d'un atrium ou parvis. La place qui précède les cathédrales a encore ce nom. Les chrétiens, en faisant précéder leurs églises d'un atrium ou parvis, ont voulu sans doute imiter le temple de Jérusalem qui, comme on sait, était précédé de plusieurs parvis.

56. On entrait dans l'atrium par un porche plus ou moins orné ; deux ou quatre colonnes le soutenaient ; une verge en fer avec des anneaux servait à y suspendre des voiles aux jours des grandes solennités. Il y a encore à Rome, de nos jours, un reste de cet usage. Les *atria* des grandes églises étaient entourés de portiques décorés de peintures pieuses et sous lesquels se tenait la classe des pénitents. L'atrium était ordinairement carré ; chacun de ses côtés avait en longueur la dimension de la largeur de l'église. Le portique qui longeait l'église s'appelait spécialement *narthex*. Au milieu de l'atrium, était placée une grande vasque pleine d'eau, auprès de laquelle le peuple se lavait les mains et le visage avant d'entrer dans l'église (2). Les portiques de l'atrium ont souvent servi de sépulture aux fidèles. Un concile de Nantes, tenu en 658, dit : « *In ecclesia nullatenus sepeliantur,*

(1) Dezobry, *Rome au temps d'Auguste,* tome I, p. 276.

(2) L'atrium de la cathédrale de Terracine présente encore cette disposition.

sed in atrio aut porticu, aut in exederis ecclesiæ. » Dans le portique qui donnait entrée dans l'église pouvaient se tenir les Juifs, les gentils, les hérétiques, les schismatiques, et aussi la classe des *audientes*.

57. Toutes les anciennes églises de Rome avaient chacune un atrium. L'église de Saint-Clément possède encore le sien. L'ancien atrium de Saint-Paul est remplacé par un simple mur. On sait que la fameuse colonnade de Saint-Pierre n'a été construite qu'en souvenir de l'ancien atrium de la basilique. Je ne connais pas un seul atrium en France, mais on le rétablit souvent, en Angleterre, dans la construction des églises modernes. Je n'ose vous engager, à cause de la dépense, à exiger de votre architecte un atrium en avant de votre église, mais vous devez demander qu'elle soit précédée d'une place carrée autant que possible. Ce trajet que les fidèles auront à faire les pénétrera de respect à la vue du temple saint. Il sera très-convenable que cette place soit fermée par un mur ou par une grille, afin d'éloigner de l'église les enfants qui, par leurs jeux bruyants, pourraient troubler les offices, surtout ceux qui ne sont que de dévotion. Vous vous conformerez ainsi aux anciens usages dans les limites du possible. Saint Charles recommande fortement de construire l'atrium ou au moins un portique supporté par des colonnes. Si l'on ne peut ériger de portique, il demande qu'il y ait en avant de l'église au moins un vestibule carré. Ce vestibule existe sous le clocher dans un grand nombre d'églises de France.

58. Si la place qui conduit à l'église est inclinée de manière que l'on soit obligé de monter pour arriver au temple saint, on fera un escalier dont les degrés seront, dit saint Charles, « en marbre ou en pierre dure. » Le nombre de ces degrés sera toujours impair. Après le troisième ou le cinquième, il y aura un espace large de un

mètre quarante centimètres. Si l'on est obligé d'établir plusieurs séries de degrés, à cause de l'élévation de l'église, on aura toujours soin que les séries elles-mêmes soient en nombre impair. Chaque degré aura treize centimètres de haut et quarante centimètres de large. C'est saint Charles qui donne ces dimensions. Remarquez en passant qu'il revient souvent sur le nombre impair. Vous aurez donc soin de ne pas vous en écarter toutes les fois que vous établirez des degrés (1).

(1) Ce nombre impair se retrouve toujours dans les grandes églises. « La cathédrale de Reims, dit M. l'abbé Cerf, est faite, en quelque sorte, à l'image de la Trinité, ce dogme fondamental de la croyance catholique. Dans sa hauteur, dans sa largeur, dans sa longueur, l'édifice se divise en trois parties, trois étages, trois nefs, dont la principale se partage elle-même en trois portions à peu près égales, la nef proprement dite, le chœur et le sanctuaire. »

CINQUIÈME LETTRE.

Du toit des eglises. — De la voute. — Du pavé. — Des caloriferes. — Des portes. — Des fenêtres. — Des nefs. — Du nombre des nefs. - Des colonnes.

59. Le toit, mon cher Confrère, est une chose très-importante, puisqu'il couvre et protége tout l'édifice ; s'il est mal construit, les matériaux se détériorent, les murailles tombent, tout l'édifice se détruit peu à peu. « L'architecte, dit saint Charles, doit employer tous ses soins et tout son zèle dans sa confection. » L'église, avec ses saintes images, sa pieuse décoration et son ensemble religieux, étant construite pour des siècles, il fera en sorte que tous les bois employés dans sa construction, c'est-à-dire les poutres, les chevrons, les ais et les autres objets du même genre soient solides et bien enchevêtrés. Sans cette précaution, on aurait à craindre un écartement des murailles, surtout dans les églises qui n'ont pas de contre-forts. Autrefois, un certain nombre d'églises étaient couvertes avec des lames d'airain, le plus souvent avec des lames de plomb ; cette dernière couverture est la plus solide. D'ailleurs, le mode de couverture des toits varie selon les pays, et fort peu d'églises modernes sont couvertes en plomb. De nos jours, on emploie souvent l'ardoise, qu'elle soit étroite comme celle des Ardennes, ou large comme celle d'Angers. Le toit qui est au-dessus de la voûte de la grande nef de Saint-Pierre de Rome est recouvert en tuiles. Il est complètement invisible du bas. La cathédrale de Milan est couverte en larges dalles de marbre. Le toit de l'église que vous voulez construire sera donc couvert en plomb, en ardoises ou en tuiles, mais jamais en zinc ni en fer-blanc. On a fait des

essais de ces sortes de toitures : ils ont tous été malheureux ; le zinc se décompose vite sous l'action du temps, qui est un bien terrible chimiste, et le fer-blanc s'oxyde rapidement ; l'eau s'infiltre par les trous des clous, et les larges feuilles présentent bien plus de prise au vent.

60. Il ne faut pas oublier que le toit doit être assez proéminent pour que l'eau tombant des gouttières ne puisse pas atteindre le bas des murailles. Pour que celles-ci ne souffrent pas de la chute continuelle des eaux, leurs fondations seront protégées à la base par un pavé solide, bien joint et s'étendant à quelque distance. Le sol extérieur sera toujours plus bas que le sol intérieur ; on n'aura ainsi rien à craindre de l'infiltration des eaux et de l'humidité. On se gardera bien aussi de déposer auprès des murailles aucun amas de terre ou de décombres.

61. Votre église aura-t-elle une voûte ou un plafond? Cela dépend du style que vous choisirez. Les anciennes basiliques de Rome n'avaient pas de voûte, à l'exception du sanctuaire, qui était recouvert d'une voûte en cul-de-four et orné de mosaïques ; les nefs étaient recouvertes de plafonds en bois plus ou moins ornés ; quelques-unes même n'avaient d'autre couverture que la charpente du toit. L'église de Sainte-Sabine, à Rome, est encore couverte de cette façon. Dans la période romane du V^e^ au X^e^ siècle, c'est toujours un plafond en bois qui couvre les nefs des églises. Saint-Vincent-de-Paul de Paris nous présente un beau spécimen de ce genre. Les églises du XI^e^ siècle et les églises ogivales admettent les voûtes en arc-doubleau. La Renaissance les admet également. Ce n'est que sous Louis XIV que la voûte en pierre a été généralement abandonnée. Cependant l'église de Saint-Sulpice a encore une voûte de ce genre. On le voit, il est impossible de donner une règle

fixe; la réponse à la question peut varier selon le style choisi. Mais, comme d'ordinaire les styles employés de nos jours sont le roman, le style ogival et le style grec, je n'hésite pas à donner la préférence à la voûte. Pour sa confection, le plâtre doit être rejeté. Elle sera donc en pierres ou en briques. On a fait, de nos jours, des briques creuses qui diminuent de beaucoup le poids des voûtes. D'ailleurs, l'épaisseur des murs doit être en rapport avec le poids de la voûte à soutenir. On sait combien la voûte à arcs-doubleaux est solide et a peu de poussée. Un des avantages de la voûte en pierre, c'est que les églises sont plus à l'abri de l'incendie. Dans un grand nombre d'églises de petite dimension, la voûte de la nef principale est souvent plus haute que celle du chœur, ou au moins que celle de l'abside. Dans les édifices importants, les voûtes de la nef, du chœur et du sanctuaire ont la même élévation. Si votre église est romane ou ogivale, les nefs auront donc des voûtes selon le style choisi. Elles seront en pierre ou en briques autant que possible. Je dis : autant que possible, car si les fonds dont un curé peut disposer sont insuffisants, on tolère alors des voûtes en bois et en plâtre. L'habile architecte (1) qui a restauré la magnifique église de Saint-Remi de Reims, considérant que les murs de la nef ne pourraient supporter des voûtes en pierre ou en briques, a construit une voûte en bois et en plâtre. On la prendrait pour une voûte antique, tant l'illusion est complète. Telle qu'elle est, elle peut durer plusieurs siècles. Les églises romanes acceptent aussi volontiers un plafond; mais, pour le rendre supportable, il faut le rehausser par quelques ornements peints ou sculptés; cela est le fait d'un artiste capable.

(1) M. Brunette, architecte diocésain de Reims. C'est aussi à cet architecte que l'on doit la belle et grande église romane de Saint-André, de la même ville.

62. Le pavé des églises a beaucoup varié selon les siècles. Dans les catacombes, le pavé n'est autre que le tuf dans lequel les chapelles sont creusées. Dans les anciennes basiliques, le pavé ressemble beaucoup à celui des habitations romaines; il est souvent formé de mosaïques composées de petits cubes de marbre, ou de matière vitrifiée de diverses couleurs formant des dessins capricieux, souvent bizarres. On employait aussi de grandes tables de marbre, ou des pierres carrées oblongues, polygonales et circulaires. La brique était rarement employée. Au commencement du Moyen-Age, ces traditions furent conservées. Ainsi, le pavé du sanctuaire de l'église de Saint-Remi de Reims ne formait qu'une immense mosaïque; mais, dans le nord de la France, les marbres n'étant pas communs, on abandonna bientôt la mosaïque, et on lui préféra les dallages gravés ou incrustés de mastics de couleur et de lignes de plomb, ou les terres cuites émaillées. Ce dernier genre fut très en usage, surtout pour les degrés des autels et le pavé des chapelles. On trouve encore, à Saint-Denis, de curieux carrelages en terre cuite, qui remontent au temps de Suger. Au moyen de ces carrelages, on pouvait faire les dessins les plus variés et les plus gracieux. M. Viollet-Leduc en donne de beaux échantillons ; il en est de très-simples, il en est de très-compliqués. On formait même, par leurs moyens, de très-grandes rosaces. On refait, de nos jours, ces anciens carrelages. M. Viollet-Leduc cite, entre autres fabriques, celle de M. Dubois, à Paris, qui a fourni les carrelages neufs de Saint-Denis ; celle de M. Millard, à Troyes ; celle de Langeais. Lorsque l'on abandonna les carrelages, la plupart des églises furent pavées en dalles de pierre de taille.

63. Il est peu d'églises, dans les paroisses rurales surtout, qui puissent se donner le luxe des carrelages émail-

lés. D'ailleurs, il est reconnu que plusieurs sont peu solides et s'usent très-vite. Aussi saint Charles Borromée recommande surtout le marbre ou la pierre ; je suis de son avis. Il faut mettre de côté tout pavage peu solide, comme la brique, la craie, l'ardoise. Dans ces derniers temps, une véritable innovation a été introduite dans certaines églises : quelques-unes ont reçu un plancher au lieu de dalles. Le conseil de fabrique se crée ainsi de grandes dépenses pour l'avenir ; il est vrai que les paroissiens affirment avoir moins froid. Les églises ogivales qui ont peu de ressources emploieront donc la pierre de taille pour le pavage des nefs et même pour le pavage des chapelles : c'est plus conforme aux usages du Moyen-Age. Les églises de style grec peuvent employer le marbre. La plupart des églises de Rome sont pavées en marbre ; ce pavage est ordinairement très-soigné. Essayez, si vous le voulez, des carrelages émaillés dans le sanctuaire de votre église. Pour les nefs et les chapelles, employez de larges dalles de pierre dure suffisamment polie : vous aurez ainsi un pavé qui durera des siècles ; mais repoussez l'asphalte et le bitume de toutes vos forces.

64. D'après tous les auteurs liturgiques, on doit éviter de sculpter ou de figurer dans le pavé des croix ou de saintes images (1). Les sculptures placées sur les monuments funéraires insérés dans le pavé doivent aussi avoir peu de relief ; et si des monuments ou des pierres funéraires doivent être placés dans la muraille, ils seront peu proéminents.

65. Il est d'usage, maintenant, d'établir des calorifères,

(1) « *Crucis figuras quæ a nonnullis in solo, ac pavimento fiunt, omnino deleri jubemus, ne incedentium conculcatione victoriæ nostræ trophæum injuria afficiatur.* » (Conc. Trullanum, can. 73.)

au moins dans les villes, dans la plupart des nouvelles églises que l'on construit. Je n'ai pas besoin de vous dire que le Moyen-Age les a toujours ignorés. Malgré la longueur des offices, jamais cette idée n'est venue à nos pères de chauffer les églises. On se couvrait de chauds vêtements. Je ne réprouve pas les calorifères. De nos jours, nous aimons le comfort partout, même dans les églises. C'est une manie de notre temps : il faut lui sacrifier quelque peu. Il y a cependant quelques précautions à prendre, et qui ont pour but de sauvegarder la solidité de l'édifice. Cela est le fait d'un architecte habile.

66. « Les portes des églises, dit saint Charles, ne doivent pas ressembler aux portes des villes ; la partie supérieure ne doit pas en être ronde, mais carrée, selon ce qui s'observe dans les plus anciennes basiliques. Elles auront en hauteur le double de leur largeur. Les portes doivent s'ouvrir dans la façade occidentale ; elles doivent toujours être en nombre impair et égaler le nombre des nefs dont l'église se compose. Si la nef du milieu est très-large, comme à Saint-Pierre de Rome, elle doit avoir trois portes ; si l'église n'a qu'une nef, les trois portes seront placées dans la façade. » On s'étonne de voir saint Charles demander trois portes pour une seule nef : c'est que, dans la primitive Eglise, ces trois portes avaient chacune leur usage : celle du midi servait aux hommes, celle du nord aux femmes, et les clercs et les prêtres passaient par celle du milieu. Pendant la période romane, la porte du milieu avait souvent à sa base des lions sculptés. Depuis le XIII^e^ siècle jusqu'au XVI^e^, elle a souvent été séparée par un trumeau supportant la statue de la Sainte-Vierge.

67. Les battants des portes doivent se faire remarquer plus par leur solidité que par leur élégance. Cependant, à

une certaine époque, ils ont été ornés avec beaucoup de luxe ; quelques-uns même, comme les portes du couvent du Mont-Cassin, étaient revêtus de lames d'airain et d'ornements en argent. Saint Charles demande qu'ils soient en bois de cyprès, en bois de cèdre ou au moins en noyer. Il est d'usage, en France, de les faire en chêne. Si les ressources de la fabrique le permettent, les portes peuvent être ornées de sculptures. On n'établira aucune porte au chevet de l'église ni le long des bas-côtés (il s'agit ici des petites églises), à moins que ce ne soit reconnu nécessaire pour donner entrée à la sacristie, au clocher, ou dans le logement des serviteurs de l'église. On évitera aussi d'ouvrir des portes auprès des autels, ni à aucun endroit d'où le regard de ceux qui entrent pourrait se diriger sur l'autel et être pour le prêtre une cause continuelle de distraction. Les portes doivent être fermées par de solides serrures.

68. Si une porte est exposée à la pluie, comme le sont souvent celles qui sont placées à l'ouest, il convient de la protéger en la faisant imbiber d'huile de lin tous les trois ans. Il faut éviter de lui appliquer une couche de couleur, et on doit lui laisser son vernis naturel.

69. Saint Charles, dans le troisième concile de Milan tenu en 1573, recommande fortement de ne point afficher aux portes ni aux murailles des églises, des oratoires ou des cimetières, les billets qui annoncent des maisons, des terres ou autres choses semblables à louer ou à vendre. De nos jours, l'administration civile a compris elle-même l'inconvenance de ces affiches, et M. le préfet de l'Eure a pris un arrêté, en date du 4 Juillet 1850, par lequel il défend d'afficher aux portes des églises de son département. Vers la fin de la même année, M. le ministre de l'instruction publique a publié une circulaire dans le même sens.

70. Souvent de secondes portes encadrées par un ouvrage de menuiserie sont placées à l'intérieur des églises. Cet ensemble s'appelle *tambour*. La plupart des tambours sont modernes; ils ne sont presque jamais dans le style des églises. Il ne faut pas se hâter cependant d'en condamner l'usage, parce qu'il n'y avait pas de tambours autrefois; ils sont nécessaires à cause de la violence du vent ou du froid qui, sans eux, pénètre dans l'église. L'archéologie ne doit pas s'opposer aux dispositions ommodes et convenables, quoique l'usage en soit récent.

71. Il doit y avoir une fenêtre pour chaque travée de l'église; il y en aura une dans le bas-côté et une dans la nef, si la voûte est assez élevée. Les fenêtres seront en nombre impair comme les travées. On sait que le nombre impair des travées est observé dans un grand nombre de cathédrales. Les fenêtres seront placées exactement au milieu de chacune d'elles. Quant à leur construction, on suivra en tout le style qui aura été choisi. On connaît la richesse et l'étonnante variété que l'art ogival a déployées dans la construction des fenêtres. Elles seront plutôt larges qu'étroites, afin qu'une abondante lumière pénètre dans l'église.

72. Saint Charles recommande d'établir au portail une fenêtre orbiculaire ou rose. Cette rosace doit être comme l'œil de l'église; c'est elle surtout qui doit donner la lumière au sanctuaire. Ceci a toujours été observé dans les grandes églises ogivales, et même dans un grand nombre d'églises des deux derniers siècles, lorsque le clocher, ordinairement placé au milieu du portail, n'y mettait pas obstacle. Quelquefois cependant la rosace était remplacée par une grande fenêtre, comme dans les églises d'Angleterre.

73. Le chevet de l'église, placé derrière l'autel, et où se trouvait le *presbyterium*, est resté sans fenêtres tant que l'évêque y a eu son siége; mais ce siége ayant été écarté, on y a ouvert des fenêtres; elles étaient souvent au nombre de trois, quelquefois il n'y en avait qu'une. Le nombre impair était observé ici comme dans tout l'édifice sacré.

74. Les fenêtres doivent être assez hautes pour que, du dehors, on ne puisse voir dans l'église. « Il faut, dit un architecte du XVI^e^ siècle, que par ces fenêtres on ne puisse voir que le ciel. » Toutes les fenêtres peu élevées seront garnies de grillages, dans la crainte des vols. Si elles sont occupées par des vitraux peints, c'est une raison de plus pour en mettre à toutes, afin d'amortir les effets de la grêle et protéger les vitraux contre les pierres lancées par les enfants.

75. Les fenêtres seront rondes ou ogivales, selon le style, mais jamais carrées. On sait que celles des temples protestants affectent cette forme. Les maisons voisines de l'église ne peuvent avoir de fenêtres donnant dans le temple. Ceci est formellement défendu par saint Pie V. Il s'agit ici d'une fenêtre placée dans le mur séparant l'église de la maison et par laquelle on pourrait assister aux divins mystères et entendre les sermons. Ce privilége n'est concédé qu'aux évêques. (S. C. R., 19 Juin 1604.)

76. Le nombre des nefs a beaucoup varié selon les siècles. « On appelle *nef* ou *vaisseau d'une église,* dit M. l'abbé Bourassé, la partie comprise entre le portail et le transsept. » On distingue la nef majeure ou grande nef, et les nefs mineures ou collatérales. Dans les catacombes, les églises ou chapelles ne pouvaient pas être très-larges, étant creusées dans le tuf ou la pouzzolane, matières généralement peu consistantes; elles n'avaient donc qu'une

nef. Mais, comme la séparation des sexes dans les églises a été admise dès les premiers temps du christianisme, à droite et à gauche de la chapelle principale, se trouvaient souvent de petites chapelles : dans l'une se tenaient les hommes, dans l'autre les femmes. Les églises construites aussitôt la persécution ont au moins trois nefs, comme Saint-Jean-de-Latran, Sainte-Agnès, Saint-Clément; quelques-unes en ont cinq, comme les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Ce nombre a été fidèlement observé pendant la période du Moyen-Age.

77. Cependant il y a des édifices, même de grande dimension, qui n'ont qu'une seule nef, comme la cathédrale de Saint-Maurice d'Angers. Il y en a qui ont deux nefs mineures qui se prolongent en déambulatoires autour du sanctuaire, comme à la cathédrale de Reims. Il y en a qui ont quatre nefs latérales, comme les cathédrales de Paris, de Bourges, de Cologne et de Beauvais, si cette dernière eût été terminée, et l'église de Mézières au diocèse de Reims. D'autres églises ont deux nefs latérales depuis le portail jusqu'au transsept, et quatre autour de l'abside. D'autres ont six nefs latérales, trois de chaque côté, comme la cathédrale d'Anvers. Il y a quelques églises rurales qui n'ont qu'une grande et une petite nef. Lors de leur construction, le manque de ressources s'est opposé à ce qu'elles en aient trois. Il est en France une église peut-être unique en son genre, c'est la principale église de Rethel : elle a quatre nefs. Cette église était autrefois desservie par des religieux bénédictins et par le clergé de la paroisse. Ils ont voulu avoir chacun leur grande et leur petite nef. Cette église, qui est carrée, a donc deux grandes et deux petites nefs ; trois d'entre elles ont leurs voûtes à la même hauteur.

78. Les nefs sont séparées par des colonnes ou des piliers,

selon le style choisi. Les colonnes construites dans la période ogivale sont d'une étonnante variété. Au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, elles sont cylindriques, avec ou sans colonnettes engagées; au XVI^e^ siècle, elles sont rondes sans chapiteaux, et donnent naissance à de nombreuses nervures. Les matériaux employés pour les colonnes, qui supportent d'ordinaire un poids considérable, doivent être d'une très-grande solidité. Il est regrettable que la modicité des ressources force quelquefois les architectes à employer la brique; en ce cas, les bases et les chapiteaux des colonnes doivent être en pierre de taille. Je vous engage, mon cher Confrère, à choisir de préférence pour votre église un plan à trois nefs. C'est celui qui a été généralement adopté pour les églises rurales; il répond aux principales exigences de la liturgie. Si votre église ne doit avoir qu'une nef, à cause du peu de population de votre paroisse, population dont vous avez oublié de me donner le chiffre, vous donnerez cependant au plan général la forme d'une croix, et vous n'oublierez pas de simuler des travées sur la muraille, selon le style choisi.

SIXIÈME LETTRE.

Du sanctuaire.—Du chœur.—De l'endroit où doivent être placés les chantres.

79. Après nous être occupé, mon cher Confrère, de tout ce qui concerne la disposition générale de l'église, il est temps que nous entrions dans l'intérieur du temple et que nous parlions de sa distribution. La partie qui doit d'abord attirer notre attention est le sanctuaire et le chœur.

80. Le sanctuaire est la partie de l'église où se trouve l'autel. Le chœur est la partie de l'église où se tiennent les chantres ou les clercs qui chantent l'office. Le sanctuaire s'est appelé *suggestum*, *ecclesiæ absis*, *presbyterium*, *sanctuarium, tribunal* et *thronus episcopi*. Il s'est aussi appelé *sanctum* et *ambo*, ambon, ainsi nommé à cause des degrés par lesquels on y montait, et *sancta sanctorum*. Le chœur est ordinairement désigné par le mot *chorus;* quelquefois on le confond avec le sanctuaire, et alors on lui donne les mêmes noms. Vous le voyez, d'après la définition que je vous ai donnée, le chœur et le sanctuaire sont deux endroits tout-à-fait distincts, tout-à-fait séparés.

81. Dans les chapelles des catacombes, on ne remarque aucune division. Ces chapelles consistent souvent en un espace oblong terminé par un mur de tuf droit, décoré de fresques. Adossée à ce mur, est une table de marbre recouvrant un tombeau : c'est l'autel. A côté, est une colonne de tuf sur laquelle on plaçait les oblations, et le long

de la chapelle, sont des tombeaux sur lesquels s'asseyaient les prêtres et les ministres. Dans les églises primitives, on montait dans le sanctuaire par un ou deux rangs de degrés, l'un à droite, l'autre à gauche. Ces degrés étaient en nombre impair. Le sanctuaire avait souvent la forme demi-circulaire : en avant ou au milieu, se trouvait l'autel, et au-dessus de l'autel, le *ciborium*. Sous l'autel, était souvent la confession, lieu où reposaient les reliques des martyrs. Au fond de l'abside, se voyait le siége en pierre de l'évêque, qui était ordinairement recouvert de draperies et précédé de quelques degrés. Aux deux côtés du trône, le long de la muraille jusqu'à la ligne de l'arc principal, se trouvaient des bancs très-souvent en marbre, sur lesquels s'asseyaient les prêtres, les diacres restant toujours debout (1). Du temps de Dom Martène, le sanctuaire des cathédrales de Vienne et de Lyon était encore ainsi disposé.

82. Dans les anciennes églises, le sanctuaire était toujours fermé en avant par une barrière appelée *cancel* ou *chancel*, en latin *cancelli*. La forme et la disposition de cette barrière ont varié suivant les temps. L'évêque, les prêtres et les diacres pouvaient seuls la franchir. Saint Ambroise ne permit même pas à l'empereur Théodose de rester dans le sanctuaire. Cette barrière n'était qu'une simple clôture et ne servait pas pour la communion; elle était ordinairement d'un travail précieux. Des voiles y étaient appendus, et, au moment de la consécration, ils étaient étendus de manière à cacher au peuple l'autel et tout le sanctuaire. Ces voiles étaient rehaussés de riches broderies (2). Lorsqu'un diacre voulait entrer du chœur ou de l'église dans le sanctuaire, des clercs placés près des portes levaient les voiles.

(1) Krazer, *De antiquis Liturgiis*, p. 118.

(2) Selvaggio, *Antiquitatum christ Institutiones*, tome III, p. 35.

ST. ANDREW-ON-HUDSON LIBRARY

83. Au Moyen-Age, le sanctuaire est toujours placé dans l'abside, du moins dans les petites églises. Dans les grandes églises, il occupe ordinairement la partie la plus reculée de la nef principale. Il y a cependant des exceptions à cette règle. Ainsi, à la cathédrale de Reims, il est situé sous le transsept, et l'autel est placé sous l'arc ogive qui commence l'abside. Cette disposition est rare, aussi elle a été fortement critiquée par quelques archéologues; mais, en revanche, elle a été vivement défendue par M. l'abbé Tourneur, archiprêtre de Sedan, au Congrès archéologique tenu à Reims en 1861 (1).

84. De nos jours, il n'y a ordinairement dans le sanctuaire que l'autel, attenant ou non à la muraille du fond, la piscine, la crédence à demeure ou non, le banc en bois sur lequel doivent s'asseoir le célébrant et les ministres sacrés, et les escabeaux des enfants de chœur. A Rome, dans un grand nombre d'églises, les fonctions d'acolyte, de thuriféraire et de céroféraire sont remplies par de grands jeunes gens tonsurés ou non. On les appelle clercs, *chierici;* ils n'ont pas d'escabeaux et se tiennent debout tout le temps de la messe.

85. D'après la tradition et les anciens monuments, jamais les laïques ne se sont placés dans le sanctuaire, *in presbyteriis*. Cette défense a été renouvelée par plusieurs décisions de la Congrégation des rites, entre autres par celle du 13 Mars 1688.

86. Le sanctuaire doit être séparé du chœur par un ou plusieurs degrés, toujours en nombre impair. D'après saint

(1) *Histoire et description de la cathédrale de Reims*, par M. l'abbé Cerf, tome II, page 544

Charles, ils auront 13 centimètres de haut et 25 à 40 centimètres de large.

87. « L'église doit avoir trois parties bien distinctes, dit Ferraris : le sanctuaire, qui en est la partie la plus sainte, le chœur et la nef ou les nefs. »

88. Il n'y avait pas de chœur distinct dans les catacombes. Dans l'ancienne église de Saint-Clément, à Rome, le chœur précède immédiatement le sanctuaire. Il est entouré de balustrades en marbre blanc sur lesquelles se voit, à plusieurs reprises, le chiffre de Jean VIII, qui l'a fait construire en 873. Autour de cette balustrade, se tenait sur des bancs de marbre le chœur des chantres, *cœtus canentium*, qui était toujours composé de prêtres ou de clercs. A l'origine, le chœur fut d'abord restreint à une ou trois travées; au XII^e^ siècle, il se développe; au XIII^e^, il atteint quelquefois le tiers environ de la longueur de l'église ou la moitié de la longueur de la nef.

89. L'aire du chœur est quelquefois au-dessus de l'aire des nefs, quelquefois au-dessous et quelquefois au niveau (1). Il est convenable qu'elle soit élevée au-dessus de celle des nefs d'au moins un degré. A Rome, au Moyen-Age, des places étaient réservées pour les nobles familles de la ville, dans la nef, en avant du sanctuaire, lorsqu'il n'y avait pas de chœur, et en avant du chœur, lorsqu'il existait (2).

90. Il est à remarquer que le clergé, dans l'origine, fut seul admis à l'intérieur du chœur. Les femmes en furent toujours exclues, du moins pendant les saints offices.

(1) *Dictionnaire d'archéologie sacrée*, tome I, colonne 951.

(2) KRAZER, page 116.

Cependant, dans les églises où les chancels ou grilles étaient placés entre le sanctuaire et le chœur, les laïques hommes et femmes pouvaient traverser le chœur pour venir jusqu'aux chancels faire la sainte communion, y apporter leurs offrandes, y recevoir les cierges, les cendres et le buis bénit (1).

91. A Rome, jamais les laïques n'ont de place fixe dans le sanctuaire ni dans le chœur des églises. Il n'y a d'exception que pour les grands personnages, comme les ambassadeurs, et encore, il faut une autorisation de la Congrégation des Rites. Cependant les princes *indépendants* peuvent occuper un trône même dans le sanctuaire.

92. Cette règle de n'admettre aucun laïque dans le chœur n'est pas observée dans un grand nombre d'églises de France. Le sanctuaire, il est vrai, est à peu près inviolable, mais le chœur est souvent occupé par les laïques. Ils y pénètrent aux mariages, aux enterrements ou dans d'autres circonstances. Cet usage est contraire aux décisions de la Congrégation des Rites; en tout cas, il est très-éloigné des antiques traditions, et autant que possible, il doit être écarté. « Les chanoines, dit un décret du 4 Février 1600, ne doivent pas permettre que des laïques se tiennent debout ou soient assis dans le chœur pendant les saints mystères. » Le *Cérémonial des évêques* est très-formel sur ce point (2). Dans

(1) *Dictionnaire d'archéologie sacrée,* tome I, colonne 433.

(2) « *Sedes autem pro nobilibus, atque illustribus viris laïcis, magistratibus ac principibus, quantumlibet magnis, et primariæ nobilitatis, plus minusve, pro cujusdam dignitate, et gradu ornatæ, debent extra chorum et presbyterium collocari, juxta sacrorum canonum præscriptum, laudabilisque antiquæ disciplinæ documenta, jam inde ab exordiis christianæ religionis introductæ, ac longo tempore observatæ.* » (Cær. ep., c. XIII, n° 13.)

certaines églises, on tolère cependant que les membres du conseil de fabrique occupent les dernières stalles du chœur. Je vous engage donc à veiller à ce que le sanctuaire de votre église soit séparé du chœur au moins par une marche, à ce que jamais les laïques ne pénètrent dans le sanctuaire, et rarement dans le chœur. Il en résulte pour les fidèles un respect plus grand pour l'autel principal où se font tant de saintes fonctions.

93. Mais voici une question bien importante : où doivent être placés les chantres ?

94. Si des chants religieux étaient exécutés dans les catacombes, ce que quelques auteurs admettent, ce que d'autres nient, ils l'étaient par l'ensemble des fidèles, et il n'y avait pas lieu à donner une place spéciale aux chantres. Le chant n'était pas alors organisé comme il le fut plus tard par saint Grégoire, mais on peut affirmer qu'il existait. L'Apôtre recommande formellement le chant aux chrétiens d'Ephèse. Pline, dans sa lettre à Trajan, dit qu'en certains jours les chrétiens s'assemblaient de grand matin, pour célébrer par leurs chants les louanges du Christ. Lorsque le peuple chantait seul sans être dirigé, il y avait souvent quelque désaccord. Aussi le concile de Laodicée, au IV^e^ siècle, est obligé d'ordonner que désormais le clergé seul et les chantres rempliront exclusivement cette fonction. Voici les paroles du concile : « Que personne ne chante dans l'église, si ce n'est les chantres réguliers et canoniques qui montent sur la tribune destinée à cet usage, pour y exécuter le chant marqué sur le parchemin, *in membrana*. » Les chantres sont souvent appelés *psaltes* et aussi *monitores* et *præcentores*, parce que leur charge principale était de guider le peuple et de diriger son chant.

95. Dans les églises construites aussitôt après la persécution, les chantres étaient placés dans le *chorus* ou *presbyterium,* en avant du sanctuaire ou des chancels. Plus tard, dans les grandes églises et les cathédrales, lorsque les bancs de pierre ou de bois furent remplacés par des stalles, ils occupèrent ordinairement les dernières stalles placées vers la nef. Il en était ainsi dans plusieurs cathédrales, du moins à partir du XIV^e^ siècle. Jusqu'alors, le chant avait été exécuté par les chanoines; mais, à partir de cette époque, les laïques furent souvent chargés de leur venir en aide. Aujourd'hui, les cathédrales et la plupart des paroisses, en France, n'ont plus que des chantres laïques et gagés. Il est permis de penser que, dans les églises rurales, le chant a été exécuté par des laïques dès le temps de Charlemagne, c'est-à-dire à l'époque de la révision du chant grégorien dans les Gaules. A la chapelle Sixtine, tous les chantres sont ou des prêtres ou des religieux. A Saint-Pierre et dans les grandes églises de Rome, ce sont des bénéficiers qui font l'office de chantres. A la Sixtine, qui est, comme vous savez, une grande salle rectangulaire partagée en trois parties, le sanctuaire, le chœur et une petite partie réservée aux fidèles, les chantres se tiennent dans une tribune placée dans le chœur à droite, près de la grille d'entrée. A Saint-Pierre, le jour de la fête du prince des Apôtres, des tribunes sont élevées aux deux côtés du chœur, et les chantres, ou plutôt les chanteurs, y sont placés, car, ce jour-là, des laïques sont mêlés aux bénéficiers de la basilique. Lorsque le Souverain-Pontife célèbre à Saint-Pierre, les chantres de la chapelle pontificale sont placés dans une tribune provisoire élevée à la droite de l'autel en regardant l'abside. Dans un grand nombre d'églises de Rome, du moins au jour des grandes solennités, les chantres occupent la tribune de l'orgue ou quelque tribune placée dans le voisinage du sanctuaire, mais jamais ils ne sont groupés dans le chœur de manière

à masquer l'autel. Souvent les chantres sont partagés en deux chœurs : ils occupent alors deux tribunes qui, quelquefois, ont chacune un orgue, comme à l'église du Gesù.

96. Il y a donc trois places indiquées par l'usage pour les chantres. Ils peuvent se placer ou dans les stalles à la suite du clergé, ou à la tribune de l'orgue, ou dans une tribune située dans le voisinage du sanctuaire. C'est en France seulement que l'on avait l'usage de les grouper d'une manière permanente au milieu du sanctuaire ou du chœur. Cet usage doit être mis de côté. Quelques prêtres placent aussi leurs chantres derrière l'autel. Je vous avoue, mon cher Confrère, que je n'ai trouvé dans la tradition aucun exemple de ce fait, si ce n'est lorsque le clergé tout entier est placé derrière l'autel, comme dans quelques églises de Rome. Les chantres ainsi placés peuvent aussi être pour le prêtre un sujet continuel de distractions. Vous suivrez donc, mon cher Confrère, l'un ou l'autre des trois modes indiqués. Si vous avez un orgue, vous pouvez placer vos chantres à la tribune qui le supporte : leur voix paraîtra plus pleine, et ils se fatigueront moins. L'orgue pourra aussi les accompagner. Si vous trouvez qu'ils sont trop éloignés à la tribune de l'orgue, vous pouvez les placer alors dans le chœur, à la suite du clergé, ou mieux encore dans une tribune placée près du sanctuaire. Il est difficile de donner des règles fixes sur ce point. J'ai vu, dans de petites églises rurales, les chantres placés à la tribune de l'orgue : leur voix produisait un bel effet. Saint Charles parle souvent de la tribune des chantres, et il défend d'établir au-dessous un autel.

SEPTIÈME LETTRE.

De l'autel. -- De la table de la Cène. -- De la matière des autels. -- De la forme des autels. -- Des degrés des autels. -- Du gradin de l'autel. -- De la dimension des autels. -- De l'emplacement de l'autel principal et des petits autels.

97. C'est vers l'autel, mon cher Confrère, que doivent converger tous les regards des fidèles. C'est pour lui seul que le temple est construit. Il est juste que nous nous y arrêtions assez longuement. Je vous parlerai donc du nom de l'autel, de sa matière, de sa forme, de ses dimensions et du lieu où il doit être placé, du sépulcre, des reliques qu'il doit renfermer, enfin de ses accessoires.

98. Les plus anciens Pères désignent l'autel par le mot *mensa*. Saint Augustin appelle *mensa Cypriani* l'autel élevé sur le lieu où le saint évêque de Carthage avait été décapité. A ce mot ils ajoutent souvent un adjectif, comme *mystica, tremenda, spiritualis, divina, regia, immortalis, cœlestis* (1). Ils se servent aussi souvent du mot *altare, alta ara, alta res.* « *Aliud altare constitui,* » dit saint Cyprien. Rarement ils emploient le mot *ara*, qu'ils laissent aux autels païens. Il y avait, en effet, une grande différence entre l'*ara* des païens et l'*altare* des chrétiens. Le premier était placé sur le sol, en dehors du temple, dans l'atrium qui le précédait. On y brûlait seulement quelques parties de la victime immolée. Le second est élevé ordi-

(1) Selvaggio, *Antiquitatum christianarum Institutiones*, tome III, page 37.

nairement de plusieurs degrés ; il est placé dans le temple, il est large, et une grande et sainte victime y est immolée tout entière. Lorsque, dans les catacombes, l'autel a été placé sur le tombeau de quelque martyr, il s'est appelé *martyrium, titulus, testimonium, confessio.* De tous ces noms, c'est le mot *altare* qui est le plus usité de nos jours. Cependant, d'après Macri, *ara* désigne l'autel consacré fixe, et *altare* l'autel portatif.

99. Le premier autel a été la table de la Cène. Quelle était la matière de cette table? Sur ce point, les auteurs ne sont pas d'accord. « Il est vraisemblable, dit Krazer, que cette table était en bois (1). » D'après le docteur Sepp, la table de la Cène avait la forme d'un demi-cercle (2). Autour de la courbure, des lits étaient placés, et sur ces lits des coussins ou divans. C'est sur ces lits qu'étaient couchés Notre Seigneur et ses apôtres. Le service se faisait par la partie droite de la table. Notre Seigneur, dans ce repas suprême, aurait alors suivi le mode romain, car, le plus souvent, les Juifs se courbaient à terre et mangeaient sans table, sur une grande nappe étendue au milieu de la chambre (3). Or, chez les Romains, les tables étaient en métal précieux, ou en marbre, et il y en a encore de semblables à Pompeï, ou en bois précieux, incrusté ou non. Les tables de ce dernier genre étaient ordinairement soutenues par un seul pied, comme certaines tables en usage parmi nous. « Il y avait à un bout de la table, ajoute le docteur Sepp, un anneau pour la tirer lorsque le repas était fini. » Je crois qu'il est fort difficile de préciser la matière de la table de la Cène ; cependant, d'après les usages

(1) Krazer, page 158.

(2) *La Vie de N. S. J. C.*, tome II, page 101.

(3) L'abbé Glaire, *Introduction aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, tome II, page 413.

de l'Eglise d'Orient, où beaucoup de traditions antiques se sont fidèlement conservées, et où l'autel a toujours eu la forme d'une table supportée par un ou plusieurs pieds, on peut dire que la table de la Cène était de cette matière qui a été la plus usitée chez tous les peuples pour ce genre de meuble, c'est-à-dire en bois.

100. Cette probabilité aide à expliquer pourquoi les premiers autels étaient d'ordinaire en bois. Puis, à l'origine, l'Eglise était pauvre, et, pendant la persécution, il était plus facile de transporter des autels en bois que des autels en d'autres matières. La tradition veut que saint Pierre ait offert le divin sacrifice sur des autels en bois. L'un de ces autels est encore conservé dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran, et un autre dans l'église de Sainte-Pudentienne. Cependant des savants prétendent que ces tables ou autels ne remontent pas jusqu'à saint Pierre; en tous cas, elles sont fort anciennes (1).

101. Dès la primitive Eglise, il y avait aussi des autels en pierre, en or et en argent. Les autels en bois ont été longtemps employés en Asie, en Italie et dans les Gaules. C'est un autel en bois que les ariens ont brûlé à Alexandrie, sous saint Athanase. C'est donc à tort que quelques auteurs affirment que les autels en bois ont été interdits par saint Sylvestre, sous Constantin. Les premiers chrétiens, au temps des persécutions, offraient les divins mystères sur la table de marbre ou de porphyre qui recouvrait les ossements des martyrs; il en existe encore plusieurs dans les catacombes.

102. Aussitôt que la paix fut donnée à l'Eglise par Constantin, les autels en pierre furent employés généra-

(1) Krazer, page 158.

lement. Dès le IVe siècle, les églises d'Orient ne purent plus avoir d'autels en bois (1). En Occident, plusieurs conciles ordonnent, au VIe siècle, de ne plus consacrer d'autels qui ne seraient pas en pierre. Cependant des autels en bois subsistèrent jusqu'au XIIIe siècle dans différents lieux. Nous lisons aussi que Pulchérie, fille d'Arcadius, fit présent à l'église de Constantinople d'un autel en or. Constantin donna à l'église d'Antioche sept autels d'argent qui ensemble pesaient deux cent soixante livres. Saint Jérôme parle aussi d'autels ornés de pierres précieuses.

103. Vous le voyez, dans les églises d'Occident, jusqu'au VIe siècle, le bois, la pierre, le marbre, les métaux, les pierres précieuses, ont été la matière des autels. Depuis cette époque jusqu'à nos jours, le bois a été mis de côté. D'ailleurs, les rubriques du Missel ordonnent que l'autel soit en pierre. Au Moyen-Age, dans un grand nombre d'églises, les autels étaient en pierre, quelques-uns en or. Ils se faisaient généralement remarquer plus par le fini du travail que par la richesse de la matière. « Nous sommes bien plus touchés, dit M. Viollet-Leduc, à la vue d'un autel de pierre sur lequel l'homme a épuisé toutes les ressources de son art, que devant ces morceaux de bronze ou d'argent grossièrement travaillés, dont la valeur consiste dans le poids et qui excitent bien plus la cupidité qu'ils n'émeuvent l'âme (2). » C'est après la Renaissance que les vieux autels gothiques ont été mis de côté pour faire place à des autels en marbre qui n'étaient nullement en rapport avec le style des églises qui les abritaient.

104. Il y a des églises modernes qui ont admis des autels en bois, comme l'église de Sainte-Clotilde, à Paris.

(1) Pelliccia, tome I, page 138.

(2) *Dictionnaire raisonné*, etc., tome II, page 39.

Ces autels sont permis, pourvu que dans la table de l'autel soit placé un autel portatif en pierre, en marbre ou en ardoise. (Concile d'Agde, tenu en 506, et décision de la Congrégation des Rites du 10 Novembre 1612.)

105. Si l'église que vous avez projet de construire, mon cher Confrère, est du style roman ou ogival, vous pouvez choisir la pierre de taille pour matière de votre autel, sauf à le décorer selon le style de l'époque. Retenez bien que la meilleure décoration est le fini du travail. Si c'est une église dans le style grec ou roman, le marbre est admis généralement pour l'autel. A Rome, tous les autels sont en marbre. Un des plus beaux autels du temps de Louis XIV est l'autel de la chapelle du palais de Versailles.

106. M. Viollet-Leduc vient de poser un autel dans la chapelle absidale de la cathédrale de Reims. Cet autel, construit entièrement dans le style du monument, est en pierre et relevé par une décoration polychrome.

107. La forme et les dimensions des autels ont été très-variées. Dans les premiers siècles de l'Eglise, d'après saint Grégoire de Tours, les autels primitifs étaient en forme de coffre, *arcæ instar*. Bianchini dit la même chose de l'autel en bois de Saint-Pierre. Ces autels étaient formés de trois planches, une supérieure, deux autres latérales; au-dessous était une cavité (1). C'est dans cette cavité qu'étaient placées les reliques des saints martyrs. On pouvait quelquefois y mettre un corps tout entier. Lorsque les autels furent élevés de plusieurs degrés au-dessus du sol, cette cavité prit le nom de *confession*. Plus tard, la forme de l'autel fut celle d'un carré long avec ou sans cavité. Quelquefois la table était creusée de plusieurs centimètres avec un orifice à chacun des coins; elle pouvait ainsi être lavée

(1) Pelliccia, tome I, p. 138.

sans crainte de voir l'eau se répandre sur les côtés. Vers la fin du XVII^e^ siècle, les cathédrales de Vienne et de Lyon avaient encore des autels creusés ainsi. Dans les deux derniers siècles, on a donné aux autels la forme de tombeaux.

108. Afin de donner plus de solidité à la table de l'autel, on l'a soutenue, à l'origine, au moyen de colonnes. La pierre de l'autel reposa d'abord sur une seule colonne que les Grecs appelèrent καλαμος, roseau. On en voit de cette sorte dans la crypte de Sainte-Cécile, à Rome. Souvent elle reposa sur deux colonnes placées à la partie antérieure, aux angles ou dans leur voisinage, quelquefois sur trois, sur quatre et même sur six ou sur huit. L'espace placé entre les colonnes et le fond était, pour ceux qui s'y refugiaient, un asile inviolable (1). La table de l'autel que M. Viollet-Leduc vient de poser à la cathédrale de Reims est soutenue à sa partie centrale par un cube de maçonnerie plus large à sa partie postérieure qu'à sa partie antérieure ; elle est supportée, en outre, par quatre colonnes. Les autels que le même architecte a placés dans les chapelles latérales de la cathédrale de Paris se composent d'une table de pierre supportée par deux colonnes placées aux angles. Telle a été la forme des autels jusqu'au XV^e^ siècle. C'est à cette époque que la cavité de l'autel a commencé à être supprimée.

109. L'Eglise n'impose aucune forme pour les autels. Cette question a toujours été réglée par l'usage et les architectes. La forme qui a été le plus généralement suivie dans la primitive Eglise et au Moyen-Age est celle d'une table supportée par des colonnes. Les coins sont à angles droits, et non pas arrondis. C'est derrière ces colonnes

(1) Krazer, p. 163.

que se plaçait le devant d'autel appelé en italien *paliotto.* Il variait de couleur, selon les fêtes. On peut voir dans une église de Tours un autel gothique construit sur les dessins de M. l'abbé Bourassé, ayant en avant ses colonnettes et sa cavité; les jours de fête, on glisse derrière les colonnettes un devant d'autel ou parement de la couleur du jour. Les autels supportés par des colonnes sont très-conformes aux anciens usages; ils ont, d'ailleurs, le précieux avantage de coûter moins cher que des autels massifs. On peut les employer dans les églises romanes, ogivales ou d'architecture grecque. Cependant, à Rome, presque tous les autels forment des carrés massifs; les autels avec cavité ou supportés par des colonnes forment une imperceptible minorité. D'après plusieurs auteurs, tout autel qui doit être consacré doit se composer d'un massif plein. Les autels portatifs seuls peuvent avoir un creux au-dessous de la table. «*Basim altaris fixi ab omni parte obstruendam esse, ita ut nulla foramina aut fenestellas ad aliqu idconservandum habeat.*» Ainsi s'exprime de Herdt (1).

110. A l'origine, les autels étaient posés sur le sol sans aucun degré; il en est encore quelques-uns de semblables dans les catacombes. A partir du IV^e^ siècle, on commença à les élever au moins d'un degré. Les plus magnifiques temples construits dans le VI^e^ siècle avaient aussi des autels avec un seul degré. Vers le X^e^ siècle, il y eut deux degrés pour monter à l'autel. Au Moyen-Age, le nombre des degrés varie beaucoup. L'autel des reliques construit par Suger, dans la basilique de Saint-Denis, n'avait qu'un degré. L'autel principal de la même église en avait deux. Le maître-autel de la cathédrale d'Arras, construit au XIII^e^ siècle, en avait aussi deux, ainsi que

(1) Tome I, p. 202.

l'autel de la cathédrale de Paris et l'autel de la Sainte-Chapelle. Plusieurs autels latéraux de Saint-Denis n'avaient aussi qu'un degré. L'autel de la cathédrale d'Amiens, construit en 1483, en avait trois. Lorsque l'autel était construit sur une arcature renfermant des reliques, un grand nombre de degrés y conduisaient. Un bas-relief de la porte Sainte-Anne, à Paris, représente un de ces autels : il a quatorze degrés (1).

111. Jusqu'au XV^e^ siècle, le nombre des degrés de l'autel a été ordinairement de un ou de deux. C'est à partir de cette époque qu'il est généralement de trois, quelquefois de cinq.

112. D'après saint Charles, l'autel principal doit avoir trois degrés, lesquels auront au moins 25 centimètres de large et 13 centimètres de haut; ils se prolongeront sur les côtés de l'autel. Le dernier degré, sur lequel seront les pieds du prêtre, aura au moins 80 centimètres de large et 25 centimètres sur les côtés; il doit être en bois. S'il s'agit d'une grande église, le nombre des degrés conduisant à l'autel principal peut être de cinq. Les autels des chapelles latérales pourront n'avoir qu'un degré. L'autel posé par M. Viollet-Leduc à la cathédrale de Reims a trois degrés; l'autel de Saint-Pierre de Rome en a sept. Remarquez que le nombre impair est toujours employé. N'oubliez pas non plus que, ordinairement, les degrés des autels doivent être à coins carrés, et non arrondis.

113. De nos jours, il y a toujours sur la partie postérieure de l'autel un ou plusieurs gradins, sur lesquels sont placés les chandeliers et la croix. Il n'en était pas ainsi autrefois. M. Viollet-Leduc donne plusieurs dessins

(1) Viollet-Leduc, tome II, art *autel*.

d'autels qui se composent d'une table sans gradin. L'autel de la Sainte-Chapelle n'avait pas de gradin : la croix et les chandeliers étaient mis à plat sur l'autel. Cette disposition était très-fréquente. C'est au XIII^e^ siècle, suivant Pelliccia, qu'un gradin a été ajouté à l'autel. Au Moyen-Age, il a toujours été unique. Il est peu conforme à l'usage d'en mettre plusieurs, comme sur les autels des églises de Paris ; cependant saint Charles les tolère. Le principal autel de Saint-Pierre de Rome n'a qu'un gradin. Quelques archéologues veulent que ce gradin ait des degrés, afin que les chandeliers soient placés à inégale hauteur, les deux plus élevés étant plus près de la croix. Souvent, au Moyen-Age, le gradin a été remplacé par un petit rétable, sur lequel on posait la croix et deux chandeliers. Au milieu et en avant de ce rétable, on a ensuite placé le tabernacle. Vous ne devez pas oublier que le tabernacle doit toujours le dépasser un peu. C'est le meuble le plus important de l'autel.

114. « Il y aura un gradin en arrière de l'autel, dit saint Charles ; il aura la longueur de l'autel, et 13 centimètres de large et autant de haut. » Ces dimensions paraissent exiguës ; c'est que du temps de saint Charles les chandeliers étaient très-petits. A cette époque, les gradins étaient en bois et décorés de peintures : c'est ce que les Italiens appellent *pradella*. On peut voir encore à Rome plusieurs gradins de ce genre.

115. Dans les premiers siècles de l'Eglise, les autels, tables ou massifs étaient moins larges et surtout moins longs que de nos jours. M. Viollet-Leduc donne le plan d'un antique autel long de 1 mètre 45 centimètres. Il est à Rome plusieurs autels de ce genre qui n'ont pas plus de 1 mètre de longueur. Dans les catacombes, les autels avaient ordinairement la longueur du corps d'un martyr.

La longueur et la largeur des autels a beaucoup varié avec le temps. Quant à la hauteur, elle a été ordinairement de 95 centimètres à 1 mètre. Quant à la largeur, elle a varié de 50 centimètres à 1 mètre. Le maître-autel de la cathédrale d'Amiens, érigé pendant le XV^e^ siècle, avait près de 5 mètres de longueur et 1 mètre 60 centimètres de largeur.

116. Vous comprenez qu'il est impossible de donner une règle fixe sur ce point, la longueur et la largeur de l'autel pouvant varier selon la grandeur des églises. On ne donnera pas à l'autel d'une église rurale les dimensions de l'autel d'une cathédrale, et réciproquement. D'après saint Charles, qui s'occupe surtout des petites églises, les dimensions de l'autel doivent être celles-ci : hauteur au-dessus de la dernière marche, 95 centimètres ; longueur, 2 mètres; largeur, 1 mètre. Ces mesures me paraissent très-convenables, et je vous engage à les adopter. Pour les autels des chapelles latérales, il donne celles-ci : hauteur, 92 centimètres; longueur, 1 mètre 80 centimètres; largeur, 80 centimètres. Ces autels doivent avoir au moins un degré. Voici les dimensions de l'autel érigé par M. Viollet-Leduc dans la chapelle absidale de la cathédrale de Reims : hauteur, 95 centimètres; longueur, 3 mètres; largeur, 72 centimètres; hauteur du rétable qui supporte les chandeliers, 80 centimètres.

117. Un point sur lequel il y a eu aussi une grande divergence, est l'emplacement que doit occuper l'autel dans le sanctuaire. Dans les catacombes, l'autel occupe le fond des chapelles, et il est adossé au mur de tuf. Dans les églises primitives et les premières basiliques, il est placé au milieu du sanctuaire, un peu rapproché des chancels. Dans les églises du Moyen-Age, il n'est jamais adossé à la muraille ; il est toujours isolé, qu'il soit placé

au fond de la nef principale, comme dans les grandes cathédrales, ou au fond de l'abside, comme dans les petites églises. Saint Charles recommande formellement que l'on puisse toujours faire le tour de l'autel. Il permet cependant d'adosser à la muraille les autels des chapelles latérales, et il suppose qu'il est impossible de faire autrement, à cause de l'étroitesse du lieu.

118. La règle de l'isolement de l'autel, au moins de l'autel principal, a toujours été observée dans le Moyen-Age. C'est dans le courant du XVII^e^ siècle qu'on a commencé à l'abandonner à Rome et en France. Depuis cette époque, on a construit beaucoup d'autels principaux adhérents à la muraille, et autour desquels on ne peut circuler. Cependant, d'après le *Cérémonial romain*, l'évêque qui consacre un autel doit en faire sept fois le tour : *Circuit septies tabulam altaris*, et à un certain moment de la consécration, un prêtre doit constamment en faire le tour en l'encensant. Il doit donc être isolé. Je vous engage fortement, mon cher Confrère, à isoler votre autel principal, tout en le plaçant au fond de l'abside.

119. Saint Charles recommande de placer l'autel au moins à 1 mètre 60 centimètres de la grille ou du degré qui donne accès dans le sanctuaire. « Ainsi, ajoute-t-il, pendant le saint sacrifice de la messe, le célébrant, le diacre et le sous-diacre auront un espace suffisant pour accomplir les cérémonies. » Il dit aussi que la distance entre l'autel et la muraille doit être au moins de 60 centimètres.

120. J'aurais encore bien des choses à vous dire sur les autels, mais, comme je vous ai déjà entretenu longuement sur ce sujet, je remets à une prochaine lettre ce qu'il me reste à vous faire connaître.

121. *P.-S.*—J'oubliais de vous dire que, d'après un décret de la Congrégation des Rites du 17 Juin 1843, la table de tout autel fixe et consacré sur place doit être d'une seule pierre, et non pas de plusieurs pierres jointes. Quelques auteurs affirment même que cela est nécessaire pour la validité de la consécration (1).

(1) Neher, *Vera Idea ornatus ecclesiastici*, p. 9.

HUITIÈME LETTRE.

Du sépulcre des reliques.—Des autels portatifs.—Du ciborium ou baldaquin.—Du rétable.

122. N'est-ce pas, mon cher Confrère, qu'il y a une grande douceur à s'occuper de l'autel sur lequel, chaque matin, nous offrons la divine et sainte victime? Aussi, tous les auteurs liturgiques l'ont-ils fait avec amour. Je continue donc avec vous cette intéressante étude.

123. Tout autel fixe doit avoir un sépulcre, c'est-à-dire un endroit où des reliques sont déposées au jour de sa consécration. Dans la primitive Eglise, le corps ou les reliques d'un martyr étaient déposés dans la cavité de l'autel; plus tard, on y déposa des reliques très-minimes. L'usage de placer des reliques dans les autels ou de construire des autels au-dessus des corps des martyrs a toujours existé dans l'Eglise. Cependant ce point de discipline n'a été précisé pour la première fois qu'au cinquième concile de Carthage, au V^e^ siècle. Il ordonne de détruire les autels qui n'ont ni corps, ni reliques de martyrs, et il veut qu'à l'avenir on ne consacre aucun autel ne remplissant pas cette condition. « Il est convenable, dit saint Augustin, que la sépulture soit donnée aux martyrs là où la mort du Sauveur est célébrée chaque jour (1). » Depuis cette époque jusqu'à nos jours, cette règle a été constamment observée. Il est impossible de séparer l'idée de reliques de l'idée d'autel. Il n'y a à Rome que l'autel de Saint-

(1) Sermon IV, *de Innocentibus*.

Jean-de-Latran qui n'ait pas de fragments de reliques de martyr. La table en bois de l'autel, que l'on fait remonter jusqu'à saint Pierre, est considérée comme une relique suffisante. Au Moyen-Age, les autels étaient d'immenses reliquaires. Le *ciborium*, destiné d'abord à abriter l'autel et la réserve, a eu souvent un étage chargé de reliquaires d'une étonnante richesse (1). Les églises étaient fières de les posséder. Hélas ! tous ces trésors, et reliques et reliquaires, ont été détruits, profanés, jetés aux vents, et les quelques reliquaires conservés dans les trésors appauvris de nos cathédrales ne font que ressortir notre indigence et exciter des regrets superflus.

124. Souvent le sépulcre des reliques a été placé dans l'unique colonne qui soutenait la table de l'autel, et que l'on appelle *stipes*. Lorsque les reliques y avaient été déposées, les prêtres et les clercs prenaient la table et l'assujettissaient sur la colonne au moyen de ciment. Les reliques étaient placées indifféremment dans la partie supérieure, ou antérieure, ou postérieure de la colonne.

125. De nos jours, la table de l'autel fixe est souvent placée sur un massif de maçonnerie. On peut déposer les reliques dans une cavité faite dans ce massif, et placer la table de l'autel par-dessus. On peut aussi creuser une ouverture carrée dans la table même, sur la ligne du tabernacle, et le jour de la consécration de l'autel, y déposer la boîte de plomb renfermant les reliques. C'est ce qu'a fait M. Viollet-Leduc pour l'autel de la chapelle absidale de la cathédrale de Reims.

126. « On fera, dit saint Charles, sous la table même de l'autel, en avant ou en arrière, une ouverture large de

(1) Viollet-Leduc, tome II, au mot *autel*.

22 centimètres; on pourra aussi la faire dans la table même ou dans son support. Dans cette ouverture ou sépulcre, seront placées les reliques au jour de la consécration de l'autel. Cette ouverture sera fermée au moyen d'une table de pierre ou de marbre sur laquelle sera sculptée l'image de la croix. Le nom des reliques déposées sera gravé sur la table même ou sur un des côtés de l'autel. Si le sépulcre est dans l'épaisseur de la table de l'autel, une petite table de marbre le fermera hermétiquement, de manière à ce que tout soit de niveau. »

127. Lorque l'autel n'a pas été consacré et qu'il lui faut un autel portatif, toute la table de l'autel doit être couverte d'une table en bois, et c'est au milieu, dans un encadrement, qu'est placé l'autel portatif. Il est temps que nous nous occupions de ce dernier.

128. L'autel portatif s'est appelé, à diverses époques, *altare viaticum, portatile, gestatorium, lapis portatilis, tabula itineraria*. Ce dernier nom est le plus commun; c'est celui qui est donné par un Ordo romain très-ancien. L'autel portatif était inconnu dans la primitive Eglise. Aujourd'hui, on peut dire qu'il n'y a que des autels portatifs, et il y a peu d'évêques en France qui n'en aient consacré un grand nombre. Ce sont les missionnaires qui, les premiers, ont senti le besoin de ces autels. Il était expressément recommandé aux prêtres qui allaient évangéliser les nations païennes d'avoir avec eux des autels portatifs. Les auteurs ecclésiastiques affirment qu'on en fit surtout usage lors de la conversion de l'Allemagne, au IX^e^ siècle (1). « Ces autels, dit M. l'abbé Bourassé, étaient disposés pour le saint sacrifice sur une table de bois, de pierre ou

(1) L'abbé Bourassé, art. *autel.*

de métal d'une dimension plus grande, d'une façon analogue à ce que nous faisons aujourd'hui. »

129. A quelle époque précise remontent les autels portatifs? C'est ce qu'il est difficile de dire. Pelliccia cite un texte d'après lequel un évêque du nom d'Héliodore donne un autel qui lui servait dans ses voyages à un autre évêque nommé Dausanus. Cela se passait en 362; les autels portatifs se retrouveraient donc aussitôt l'ère des persécutions. Bède, qui vivait au VIII^e^ siècle, dit que les deux Ewalde offraient, chaque jour, le saint sacrifice de la messe sur une table consacrée qu'ils portaient avec eux. M. l'abbé Texier donne la description d'un autel portatif conservé dans l'église de Conques et qui paraît très-ancien (1). Cet autel est en métal doré et revêtu d'émaux. De nos jours, ces autels sont très-simples : ils consistent dans une petite table de pierre, de marbre ou d'ardoise. Sur un des côtés, dans l'épaisseur, est ménagé un petit sépulcre dans lequel on insère les reliques. Ce sépulcre est scellé du sceau de l'évêque. Autrefois, ces autels étaient très-riches. L'or, l'argent, la nielle, les émaux, les sujets gravés concouraient à les embellir, et les archéologues nous donnent la description de quelques-uns d'entre eux qui sont vraiment remarquables.

130. Les autels portatifs ont surtout été en usage au XI^e^ et au XIII^e^ siècle et au temps des croisades; ils étaient alors fort communs. Saint Anselme s'élève fort contre l'abus des autels portatifs. « Je n'en condamne pas l'usage, dit-il, mais je préfère qu'on ne consacre que des autels fixes. » Ces autels, d'après M. Viollet-Leduc, se composaient souvent d'une table de pierre, de marbre ou de pierre dure, telle que le jaspe, l'agathe, le porphyre,

(1) *Dictionnaire d'orfèvrerie sacrée*, col. 204.

enchâssée dans une bordure de cuivre ciselé, doré, émaillé de vermeil ou de bois précieux (1). Cet auteur donne le dessin d'un très-bel autel portatif conservé à Londres.

131. La dimension et la forme de ces autels ont varié beaucoup. « Quelques-uns étaient en forme de disque, » dit l'abbé Bourassé. Ceux-là sont rares. Les autres étaient ordinairement carrés ; ils avaient environ 30 centimètres de côté, et ils étaient encadrés. Celui dont parle M. Viollet-Leduc a 16 centimètres de long sur 13 de large ; avec son riche encadrement, il a 30 centimètres de long sur 26 de large. Saint Charles veut que l'autel ait 32 centimètres de long et 25 centimètres de large, non compris l'encadrement. « La pierre de l'autel portatif, ajoute-t-il, doit avoir un retrait de la largeur d'un doigt. Elle sera placée dans une boîte en noyer de 3 centimètres d'épaisseur ou davantage, selon l'épaisseur de la pierre ; les bords de la boîte (*capsa*) recouvriront le retrait de manière à ce que l'autel une fois posé, les doigts du célébrant puissent à peine découvrir le point de jonction ; mais le tout, c'est-à-dire la pierre et la boîte, doit être un peu au-dessus du niveau de la table de l'autel, afin que le célébrant soit toujours certain que le calice et l'hostie y reposent (2). Une réponse de la Congrégation des évêques veut que l'autel portatif ait plus de 22 centimètres de côté.

132. L'autel portatif doit être placé au milieu de la table de l'autel. Sa longueur sera dans le sens de la largeur de l'autel. Il y aura entre la partie antérieure de l'autel et l'autel portatif une distance de 12 centimètres (3). Le grand point est que le calice, la sainte hostie et le ciboire

(1) *Dictionnaire du mobilier*, article *autel*.

(2) Carli *Bibl. liturgica*, tome I, page 54.

(3) Saint Charles, page 60.

qui renferme les petites hosties à consacrer puissent tenir sur la pierre; en l'entourant d'un carré en bois, comme le demande saint Charles, on protége le sépulcre des reliques et les angles de la pierre. Ce cadre en bois, ou plutôt cette boîte (*capsa*), est tout-à-fait mise de côté de nos jours, du moins en France. En tout cas, on ne doit pas omettre d'inscrire sur la table de l'autel ou sur les côtés le nom des saints ou des saintes dont les reliques sont placées dans l'autel. Autrefois, ces noms étaient inscrits sur l'autel portatif lui-même.

133. D'après plusieurs réponses de la Congrégation des Rites, le sceau de l'évêque doit être apposé, au moyen de la cire, sur l'enduit ou la petite pierre qui ferme le sépulcre des reliques. Il résulte de quelques-unes de ces réponses, que l'autel perd sa consécration, une fois que cette empreinte a été détruite. (S. C. R., 23 Mars 1846.) Cependant quelques auteurs pensent qu'il suffit que le sépulcre des reliques soit hermétiquement fermé pour que l'autel conserve sa consécration. D'ailleurs, le *Pontifical romain* ne parle nullement de l'apposition du sceau de l'évêque. Le point principal est qu'il n'y ait aucun doute sur l'authenticité des reliques déposées dans le sépulcre.

134. Un des principaux accessoires de l'autel est le *ciborium*, qui est devenu, en France, le baldaquin. Le ciborium, appelé par certains auteurs *turris*, *umbraculum*, tire son appellation non de *cibus*, comme l'ont pensé quelques savants, mais du mot κυβώριον, qui signifie *coupe*. En effet, la partie supérieure des anciens *ciboria* ressemblait à une coupe renversée. Le ciborium était une espèce de petit dôme destiné à recouvrir l'autel. Il était ordinairement supporté par quatre colonnes disposées en carré; quelquefois deux seulement le soutenaient.

135. Vous comprenez qu'il n'y avait pas de ciborium dans les catacombes : il n'y avait dans ces chapelles primitives que l'autel réduit à sa plus simple expression. S'il faut ajouter foi au *Liber pontificalis*, le ciborium aurait été établi au-dessus de l'autel immédiatement après les persécutions. Quelle en est l'origine? C'est ce qu'il est difficile de dire. Les païens avaient, il est vrai, au rapport de saint Jean-Chrysostôme, de petits édicules qui ressemblaient fort à des *ciboria;* mais on sait que les fidèles mettaient complètement de côté les usages aussi bien que les doctrines du paganisme. Les premiers fidèles ont-ils voulu établir pour le divin Sauveur une sorte de trône, comme en avaient les empereurs et les rois ? Je ne sais. Il est permis de penser plutôt qu'ils ont voulu couvrir et protéger l'autel et les offrandes placées par-dessus. Ce qu'il y a de certain, c'est que le ciborium a été généralement en usage dans toute la période romane et du Moyen-Age. Dans certaines églises, il a même conservé sa forme primitive jusqu'au XVI^{e} siècle.

136. Le ciborium se composait de quatre colonnes et d'une coupole surmontée d'une croix. Quelques-uns étaient d'une grande magnificence. Anastase le Bibliothécaire rapporte que Léon III fit placer sur le tombeau de saint Pierre un ciborium d'argent du poids de trois mille marcs. D'après Ducange, Etienne, abbé de Saint-Martial, fit placer sur l'autel de son église un petit ciborium d'or et d'argent. Au jour des fêtes solennelles, on attachait aux colonnes du ciborium les images des saints. Les chapiteaux des colonnes étaient aussi quelquefois en argent et avaient la forme de coupes.

137. Le ciborium primitif, tel qu'il se conserve encore dans les anciennes églises de Rome, comme Saint-Laurent-hors-des-Murs et Sainte-Cécile, formait un carré parfait.

Les colonnes étaient placées soit sur le sol, soit sur le degré qui entourait complètement l'autel, lequel était placé au milieu du carré. Dans les premiers temps, les *ciboria* étaient constamment garnis de courtines ou voiles et d'étoffes précieuses, surtout en Italie. Les rideaux n'étaient pas toujours usités en France. Cette différence provenait de ce que chez nous, au moment de la consécration, l'abside était fermée par un grand voile, comme dans les églises de l'Orient. On voit encore à Saint-Laurent-hors-des-Murs et à Sainte-Cécile les anneaux qui soutenaient les tringles où étaient attachées les courtines. Elles étaient ordinairement de pourpre, rehaussées de broderies d'or et d'argent.

138. Au Moyen-Age, toutes les grandes cathédrales, toutes les églises abbatiales avaient un ciborium au-dessus de l'autel principal. Quoiqu'ils fussent moins splendides que ceux dont parle Anastase le Bibliothécaire, cependant ces *ciboria* se faisaient remarquer par un grand fini de travail et des dessins variés. Ils ne couvraient pas toujours l'autel, comme dans les premiers siècles de l'Eglise : souvent l'autel était placé en avant, et le ciborium, divisé en un ou deux étages, contenait les magnifiques châsses que les grandes églises possédaient toujours. Un beau modèle de ciborium est celui de la Sainte-Chapelle : il est du milieu du XIII^e^ siècle. Derrière l'autel, s'ouvre une arcade ; deux anges adorateurs, sculptés et peints, se détachent sur les écoinçons de la grande arcade, ornés d'application de verre bleu avec fleurs-de-lis d'or. Sous la courbe ogivale de cet arc, sont suspendus des anges plus petits ; les deux du sommet tiennent la couronne d'épines, les quatre inférieurs les instruments de la passion. Au-dessus de cette arcature ou voûte, se trouve un gracieux édicule supporté par quatre colonnes. La voûte qui le termine est à nervures ogivales et surmontée de gracieux clochetons. Toutes ces sculptures

sont traitées avec un soin, un art, et, je le dirai, avec un respect scrupuleux dont rien n'approche. La matière de ces anciens *ciboria* ou baldaquins était le marbre, la pierre, le bronze ou les métaux précieux.

139. Comme je vous l'ai dit plus haut, rarement, en France, le ciborium a été entièrement entouré de voiles. Seulement, au XIVe et au XVe siècle, plusieurs colonnes, ordinairement en bronze et souvent au nombre de six, trois de chaque côté, s'élevaient aux deux côtés de l'autel. Ces colonnes supportaient des anges tenant les instruments de la passion. Elles étaient reliées par des tringles soutenant des voiles ou des rideaux. Trois côtés de l'autel étaient ainsi entourés; le devant seul restait libre (1).

140. Le ciborium était donc tout un édifice placé au-dessus ou en arrière de l'autel. Au-dessus de l'autel, il abritait les saintes espèces ou les offrandes; en arrière, il abritait les saintes reliques. Autre chose était le rétable. Ce dernier était d'abord une sorte de gradin placé sur l'autel dans le sens de sa longueur et ordinairement fort peu élevé. On plaçait quelquefois la croix par-dessus et quelques reliquaires. Le rétable était décoré de peintures, de sculptures rehaussées de couleur et d'or; il était aussi couvert de riches parements. Jésus en croix y était souvent sculpté. Plus tard, au XVe siècle, les rétables prirent de grandes dimensions : quelques-uns furent de véritables prodiges de patience et de fine sculpture. Très-riches déjà au XIIIe siècle, mais renfermés dans des lignes simples et sévères, ils ne tardèrent pas à s'élever et à dominer les autels, en présentant un échafaudage d'ornementation et de figures souvent d'une assez grande dimension. L'Italie,

(1) Viollet-Leduc, tome II, page 29. Un curieux bas-relief de l'église de Mézières, qui date de la fin du XVIe siècle, représente un autel qui a aussi ses courtines.

l'Espagne, l'Allemagne couvrirent, dès le XIV^e^ siècle, leurs rétables d'un fouillis incroyable de bas-reliefs, de niches, de clochetons, qui s'élevèrent bientôt jusqu'aux voûtes des églises. Dès ce moment, on adossa les autels à la muraille de l'abside, et à l'époque de la Renaissance, on couvrit les autels de colonnes massives. Ce sont alors d'immenses édifices qui s'élèvent; c'est un assemblage de colonnes, de chapiteaux des plus confus. Pour établir ces belles choses, on ne craignit pas de détruire de belles verrières, de boucher des fenêtres et de remplacer le tout par quelque médiocre tableau, et c'est ainsi que, sous Louis XV, on arriva à ces baldaquins composés de quatre ou de six colonnes placées en perspective et supportant de maigres consoles. Il y a cependant quelques baldaquins élevés sous le règne de Louis XIV qui sont d'un style vraiment imposant. Celui de l'église du Val-de-Grâce, entre autres, se fait remarquer. Dans ces dernières années, on a posé dans l'église des Invalides un baldaquin d'un effet grandiose.

141. A Rome et en Italie, dans les églises qui n'ont pas conservé leur ancien ciborium, l'autel, quand il n'est pas adhérent à l'abside, est surmonté d'un baldaquin moderne dans le genre de celui de Saint-Pierre, que tout le monde connaît. Souvent aussi, le baldaquin ne consiste qu'en un carré en bois maintenant un large voile et suspendu immédiatement au-dessus de l'autel par une chaîne en fer. Avant la révolution, un baldaquin de ce genre était suspendu au-dessus de l'autel principal de la cathédrale de Reims. D'après le *Cérémonial des évêques*, livre I, chapitre 14, il semble que ce baldaquin soit obligatoire au moins dans les églises où la voûte est très-élevée, et par conséquent très-éloignée de l'autel.

142. Que ferez-vous donc pour l'autel de l'église que vous voulez construire? Le surmonterez-vous d'un balda-

quin moderne ou d'un ciborium antique? l'ornerez-vous de voiles? Que votre autel soit roman, ogival ou de forme moderne, je vous engage à le surmonter d'un ciborium carré plus ou moins riche. Que l'architecte s'arrange de manière à ce qu'il ne cache pas trop les vitraux et à ce qu'il ne rompe pas les lignes architecturales de l'abside. Je n'ose vous dire de rétablir les voiles des côtés de l'autel, cependant on les rétablit généralement en Angleterre. Chose étonnante, les traditions antiques s'y sont mieux conservées qu'en France, malgré les persécutions. N'oubliez pas que, si votre église est consacrée par l'évêque, l'autel principal doit être consacré aussi; cette consécration de l'autel fait partie de la consécration de l'église. (S. C. R., 19 Septembre 1665.) Vous ne placerez dans les chapelles latérales que des autels portatifs.

NEUVIÈME LETTRE.

Du nombre des autels.—Des chapelles.—De la piscine.—De la clôture des chapelles.—De la table de communion.

143. Dans les premiers siècles, il n'y avait dans chaque église qu'un seul autel, comme il n'y avait qu'un évêque : « *Unum altare omni ecclesiæ, ut singulis ecclesiis est unus episcopus*, » dit saint Ignace dans sa lettre aux Philadelphiens (1). Un seul autel était alors suffisant. On ne célébrait jamais qu'une seule messe le même jour, et cette messe était solennelle. L'évêque officiait, les prêtres célébraient avec lui et recevaient, ainsi que le peuple, la communion de sa main : ceci est prouvé par d'innombrables monuments (2). La concélébration des saints mystères était un signe d'union. Cet usage de la concélébration a existé, pour les cardinaux célébrant avec le Souverain-Pontife à certains jours de fête, jusqu'au transfert du Saint-Siége à Avignon, et pour les simples prêtres, jusqu'au VIII^e^ siècle. Il existe encore, de nos jours, pour les jeunes prêtres le jour où ils sont ordonnés.

144. Lorsque le nombre des fidèles se fut accru, on sentit le besoin d'un plus grand nombre de prêtres et d'églises, mais ce ne fut pas une raison d'établir plusieurs autels dans chacune d'elles. Un prêtre ou même plusieurs étaient placés dans ces églises, mais le plus âgé ou le semainier seul pouvait célébrer, chaque jour, les saints mystères, et le dimanche, il lui était défendu d'annoncer au

(1) *Ad Philadelphios*, n° VI.

(2) KRAZER, *de antiquis Liturgiis*, page 185.

peuple la parole de Dieu et de consacrer les saintes espèces avant d'avoir reçu d'un acolyte, de la part de l'évêque, en signe d'union, *fermentum consecratum*, c'est-à-dire une ou plusieurs hosties consacrées par l'évêque lui-même. Cela avait lieu du moins pour les paroisses rapprochées du siége épiscopal. On le voit, il n'était pas d'usage que tous les prêtres célébrassent la sainte messe tous les jours; un seul autel suffisait donc, n'importe dans quelle église (1).

145. Cet état de choses a duré dans l'Eglise d'Occident jusqu'au Ve siècle. En Orient, on sait que maintenant encore il n'y a qu'un autel dans chaque église. Une lettre de saint Ambroise, écrite en 385, parle déjà de plusieurs autels latéraux. D'après saint Grégoire de Tours, vers la fin du VIe siècle, presque toutes les basiliques de l'Occident avaient plusieurs autels (2). Il parle aussi d'une église construite par Pallade, évêque de Saintes, laquelle église avait treize autels, dont cinq n'étaient pas encore consacrés, les reliques faisant défaut. Le concile d'Auxerre de l'an 578, qui défend de dire deux messes sur le même autel, suppose par là qu'il y en avait plusieurs. A partir du VIIIe siècle, les prêtres, ayant cessé de communier à la messe de l'évêque et voulant célébrer eux-mêmes, le nombre des autels s'accrut rapidement. En 804, un concile de Thionville crut devoir arrêter le zèle qui les faisait ériger : « *Altaria ne superabundent in ecclesiis*, » dit-il, Plus tard, apparaissent les religieux mendiants. Il fallut des autels pour chacun des religieux qui étaient prêtres; dès lors, on en mit partout, même auprès des piliers et jusque sous le portail intérieur des églises. Un abus étrange existait aussi vers la fin du VIIIe siècle : chaque prêtre

(1) Krazer, page 188

(2) Grégoire de Tours, l. I, *de Gloria martyrum*, c. 33.

pouvait célébrer, chaque jour, autant de fois qu'il le voulait (1). Ce n'est que sous Alexandre II, en 1073, qu'il a été établi que tout prêtre ne pourrait célébrer qu'une fois par jour (2) : « *Sufficit*, dit-il, *sacerdoti unam missam in die una celebrare.* »

146. L'autel multiplié amenait nécessairement de petites absides ou des chapelles. On pense généralement que l'usage des chapelles, sans autel toutefois, a commencé au VI^e^ siècle. Dans les grandes églises romanes, elles entourèrent le rond-point de l'abside ; elles sont ordinairement circulaires. Dans les églises ogivales, elles ne se contentèrent pas d'entourer le rond-point, mais elles envahirent les nefs latérales et se placèrent entre les contre-forts, comme à la cathédrale d'Amiens.

147. Dans les églises rurales, du moins en France, il n'y a ordinairement avec le sanctuaire que deux chapelles, l'une dédiée à la Sainte Vierge, l'autre au patron ou à la patronne du lieu. Cela est réglé par l'usage, et nullement par des exigences liturgiques. La position et la direction de ces chapelles a beaucoup varié. Dans certaines églises, elles terminent les nefs latérales ; dans d'autres, elles occupent les extrémités des bras du transsept. Dans cette dernière disposition, les autels sont face à face. Dans la première, deux prêtres disant la sainte messe sont tournés vers l'orient, ce qui est plus conforme à l'antiquité. Cependant saint Charles admet ces deux dispositions. Mais quelle direction doivent avoir les autels des chapelles placées le long des nefs latérales? A Rome, ils sont tous adhérents à la muraille de l'église ; ils se font face les uns aux autres. Dans les églises ogivales, les autels des chapelles placées au

(1) Walafride Strabon, *de Rebus ecclesiasticis*, c. 21.

(2) *De Consec. dist.* I, c. 53.

rond-point occupent l'extrémité de chacune d'elles; ils rayonnent autour de l'autel principal. Dans les chapelles des nefs latérales, ils sont placés vers l'orient et ont la même direction que le grand-autel. Tous les autels latéraux replacés par M. Viollet-Leduc dans la cathédrale de Paris sont dirigés à l'orient. C'est, en effet, la direction qui me paraît la plus convenable.

148. Voici les principales données de saint Charles sur les chapelles des églises. Il recommande la plus grande régularité dans leur construction. Les chapelles latérales doivent avoir au moins 3 mètres 77 centimètres de largeur. Il doit toujours y avoir une distance suffisante entre les degrés de l'autel et la grille de clôture. Elles doivent être élevées de 12 centimètres au-dessus du sol de l'église. Si l'on veut laisser quelquefois pénétrer le peuple dans les chapelles pour entendre la sainte messe, il serait bon de les partager en deux parties, dont l'une serait le sanctuaire et dans laquelle le peuple ne pénétrerait jamais; l'autre serait réservée aux fidèles.

149. Tout autel doit avoir sa piscine. Il en était ainsi autrefois, du moins pendant toute la période du Moyen-Age. D'après Pelliccia, cette piscine existait déjà avant le IX^{e} siècle. Le pape Léon IV (855), dans la curieuse instruction qu'il adresse aux évêques, veut qu'il y ait près de l'autel un lieu où on puisse jeter l'eau qui a servi à laver les vases sacrés, et que le prêtre y trouve de l'eau et du linge blanc pour se laver les mains et les essuyer après la communion (1). Hincmar, archevêque de Reims, mort en 882, dans les instructions qu'il adresse aux prêtres de son diocèse, recommande aussi l'établissement des piscines dans les églises et près de l'autel principal.

(1) L'abbé Bourassé, *Dictionnaire d'archéologie*, tome I, page 435.

150. Les piscines avaient autrefois une grande importance, puisque c'est là que le prêtre se lavait les mains avant la messe, après les encensements et la communion. « Alors, dit le sieur de Moléon, il n'était pas obligé de boire la *rinçure* de ses doigts (1). » C'est là aussi qu'était versée l'eau qui lui avait servi à purifier ses doigts après avoir touché le saint-chrême et l'huile des catéchumènes (2), ainsi que celle qui avait servi à laver les linges sacrés. On y déposait aussi les cendres des objets bénits. C'est au XIII^e^ siècle que le prêtre a commencé à prendre l'eau et le vin avec lesquels il s'est lavé les doigts. Déjà, à cette époque, d'après le XIII^e^ Ordo romain, l'ablution se faisait, comme de nos jours, dans le calice. Auparavant, elle se faisait à la piscine ou dans un vase, selon ce qui se pratique encore de nos jours pour la messe de la nuit et de l'aurore de Noël.

151. Au IX^e^ siècle, une piscine était souvent placée à la sacristie; mais, au XIII^e^ siècle, d'après Durand, il y en avait aussi bien auprès des petits autels qu'auprès de l'autel principal. Dans toute la période du Moyen-Age, du moins en France, il n'y a pas un autel qui n'ait sa piscine. Elle était ordinairement placée dans l'épaisseur de la muraille, à droite de l'autel. Le Moyen-Age nous en a conservé de très-belles. Elles étaient toujours situées au-dessus du sol. Elles varient de hauteur, de largeur et de profondeur. Mais il est deux points que l'on retrouve dans chacune d'elles : toutes ont une tablette qui les sépare en deux parties. Sur la partie supérieure étaient déposées les burettes. (Ces dernières, cependant, sont quelquefois placées dans une petite ouverture, *fenestella*, située sur le côté ou en arrière de l'autel.) Toutes, ou presque toutes,

(1) *Voyages liturgiques*, page 315.

(2) *Pontifical romain* d'Urbain VIII.

ont, dans la partie inférieure, deux ouvertures en forme de cuvettes rondes, cruciformes ou trilobées, percées chacune d'un trou par où l'eau s'échappait dans un réservoir situé au-dessous du niveau du pavé. Saint Charles ordonne de placer la tablette pour séparer la piscine en deux parties. Mais pourquoi deux ouvertures dans la partie inférieure? Il semble qu'une seule suffisait. Je vous avoue que je ne puis répondre à cette question. L'une servait peut-être à recevoir l'eau avec laquelle le prêtre s'était purifié les doigts après l'administration des sacrements, et l'autre, l'eau qui avait servi à laver les linges sacrés. Ce n'est qu'une hypothèse; si elle ne vous satisfait pas, je vous l'abandonne.

152. A Rome, la piscine est toujours à la sacristie; je n'en ai jamais vu auprès des autels. Dans les églises construites en France dans les derniers temps, on s'est fort peu occupé de cet accessoire indispensable. Dans la plupart, la piscine est à la sacristie, mais rarement elle est construite selon les règles voulues, c'est-à-dire avec un réservoir destiné à recevoir au-dessous du sol les eaux qui y sont versées. Dans quelques-unes, la piscine est placée derrière l'autel, dans le pavé : on y verse l'eau qui a servi au prêtre à se laver les mains. Dans d'autres, enfin, on s'est contenté d'établir une table de pierre proéminente sur laquelle on dépose les burettes, mais il n'y a aucune ouverture par-dessous cette table. Quelquefois, par amour de la symétrie, il y a deux tablettes, l'une à droite, l'autre à gauche; l'une des deux est au moins inutile. Cependant on trouve ces deux tablettes dans l'antique église des saints martyrs Nérée et Achillée, à Rome. Sur celle de gauche étaient placés les vases sacrés, avec le pain eucharistique et les Eulogies; l'évêque prenait les vêtements sacrés à celle de droite. Du moins telle est l'opinion de Cabassut(1).

(1) Krazer, page 118

Le *Missel romain*, au titre XX, *des rubriques générales*, permet qu'une tablette ou crédence soit placée à droite de l'autel, en avant du mur, pour recevoir les burettes. On trouve des bas-reliefs du Moyen-Age présentant une petite crédence en avant de la piscine. Je verrais volontiers rétablir les piscines dans les églises. Elles seraient placées dans l'épaisseur du mur, à droite de l'autel, et seraient divisées, comme autrefois, en deux parties : l'une supérieure, supportant les burettes et le plat; l'autre inférieure, où serait la piscine proprement dite. Il n'y aurait qu'une seule cuvette. En restaurant la chapelle absidale de la cathédrale de Reims, on a retrouvé la piscine ; le fond en était occupé par des charbons pilés : c'est une excellente précaution contre l'humidité. Le *Cérémonial des évêques* parle d'une crédence ou table qui doit être placée auprès de l'autel, du côté de l'épître. Elle doit être couverte d'un voile de lin qui l'entourera entièrement. On y placera, dit-il, au moment du saint sacrifice, deux chandeliers avec des cierges allumés, les burettes, le plat, le voile pour le sous-diacre, le calice préparé, le livre des Evangiles (1).

153. « Il y aura, dit saint Charles, une clôture en fer placée sur le degré qui donne entrée dans les chapelles. Elle sera haute de 80 centimètres. » Autrefois, toutes les chapelles avaient cette clôture dont parle saint Charles. Il admet même pour quelques-unes d'entre elles une double clôture, l'une sur le degré qui y donne entrée, l'autre autour ou en avant de l'autel. Dans les églises primitives, le sanctuaire était séparé du chœur par les chancels dont nous avons déjà parlé. C'étaient ordinairement des barrières en fer ornées de voiles ou de rideaux. Au Moyen-Age, ces chancels ont été remplacés par des grilles très-élevées, en fer ouvragé, ou par des jubés. Ces grilles

(1) *Cærem. ep.*, l. I, c. 12.

étaient placées non plus en avant du sanctuaire, mais en avant du chœur. Tout autour du sanctuaire s'élevèrent plus tard des clôtures massives en pierre, de telle sorte que le sanctuaire et le chœur formaient un édifice dans un édifice. Ces grilles et ces clôtures en fer étaient comme une muraille de défense qui mettait à l'abri des voleurs les richesses souvent considérables que contenait le sanctuaire; elles éloignaient aussi en tout temps le peuple de cette partie réservée.

154. Ces grandes clôtures n'existent que dans quelques grandes églises; elles n'ont aucune raison d'être dans les églises rurales. A Rome, les sanctuaires et les chapelles sont ordinairement fermés par une balustrade en marbre qui sert de table de communion.

155. Je finis, mon cher Confrère, ce qui concerne les accessoires de l'autel en vous parlant de cette partie si importante du sanctuaire et qui est la table de communion. Je ne m'occupe aujourd'hui que de la table proprement dite; un autre jour, je vous parlerai des nappes et de la manière dont on recevait autrefois la sainte eucharistie.

156. On peut placer la table de communion à l'entrée du chœur ou du sanctuaire indifféremment. J'aime mieux la voir à l'entrée du sanctuaire : les fidèles seront frappés d'une crainte salutaire en approchant de ce lieu redoutable et sacré. Autrefois, les fidèles recevaient la sainte communion en se présentant au chancel, qui était une grille élevée; ils étaient debout. Il en était ainsi du moins dans quelques églises, car, « à Rome, dit Chardon, tous les fidèles communiaient à leur place; le célébrant leur donnait l'espèce du pain, le diacre l'espèce du vin (1). »

(1) *Histoire des sacrements*, colonne 257.

Plus tard, les chancels furent diminués de hauteur, de manière à permettre aux fidèles de se mettre à genoux pour recevoir la sainte eucharistie. Ils devinrent alors de véritables appuis de communion. C'est vers le XIIIe siècle que s'est opéré ce changement. C'est aussi vers cette époque que les fidèles ne communièrent plus que sous une seule espèce. On ne connaît pas de table de communion qui remonte authentiquement jusqu'au Moyen-Age. En France, la table de communion est ordinairement la grille qui ferme le sanctuaire ou le chœur. La partie supérieure est très-étroite, aussi on lui donne le nom d'appui. A Rome, les supports en marbre soutiennent toujours une véritable table de 20 à 30 centimètres de largeur ; la nappe peut s'y poser facilement, et si quelques parcelles se détachent de la sainte hostie, il n'y a pas de danger qu'elles tombent à terre. D'après une gravure du *Sacerdotale romanum* imprimé à Venise en 1564, les fidèles sont agenouillés à une véritable table de communion. D'après saint Charles, la table de communion, qui, de son temps, était un banc ou un appui mobile, doit avoir 27 centimètres de largeur et 80 centimètres de hauteur. M. Viollet-Leduc vient de faire faire deux agenouilloirs servant de tables de communion pour la cathédrale de Reims : ils ont 72 centimètres de haut au-dessus du petit banc sur lequel les fidèles se mettent à genoux. La table qui les termine a 20 centimètres de large.

157. Je vous engage, mon cher Confrère, a établir ainsi la table de communion de votre église. Faites comme M. Viollet-Leduc à la cathédrale de Paris. Placez sur une grille parfaitement ouvragée ou sur des supports en pierre ou en marbre, dans le style de votre église, une table en pierre ou en marbre ; ne craignez pas de l'orner : la table de communion est comme le prolongement de l'autel ; elle doit participer de ses magnificences. J'ai vu,

dans ces derniers temps, plusieurs tables de communion en bois; elles étaient fort belles. Je les conseille volontiers aux églises pauvres. Pour les chapelles latérales, elles auront aussi leur clôture. Elle sera plus simple que pour la chapelle principale, et si les fidèles doivent y communier quelquefois, elle sera aussi en forme de table. Si vos tables de communion sont en fer, vous leur donnerez la couleur de l'acier poli et vous ferez dorer quelques ornements. Quelquefois les grilles ouvragées étaient entièrement dorées.

DIXIÈME LETTRE.

Des fonts baptismaux. — Des bénitiers.

158. Mon cher Confrère, après nous être occupés de l'autel, où la vie chrétienne grandit et se conserve, occupons-nous aujourd'hui des fonts baptismaux, où elle commence.

159. Aux temps apostoliques, il n'y eut pas d'autres baptistères que les rivières et les fontaines. C'est surtout dans le fleuve du Jourdain que les chrétiens aimaient à être baptisés. Pendant la persécution, le baptême fut administré par les évêques, tantôt dans les catacombes, tantôt dans les prisons, quelquefois aussi dans des bâtiments séparés, mais voisins de l'église, comme l'indique Tertullien. On trouve dans les catacombes de Saint-Calixte une fontaine qui est regardée par les archéologues comme un baptistère primitif. Aussitôt que la paix eut été rendue à l'Eglise, les évêques construisirent partout des édifices spéciaux pour y accomplir les rites sacrés du baptême, qui était une de leurs principales fonctions. On les a appelés *baptisteria*, *illuminatoria*, *ecclesiæ baptismales*, *oracula*, *plebes* et *tituli baptismales*. On appelait *baptisterium* l'ensemble des bâtiments qui abritaient la cuve baptismale, et *fontes*, la cuve elle-même où le catéchumène et le petit enfant étaient plongés, le baptême par immersion ayant été le plus commun jusqu'au XIV^{e} siècle.

160. Tous les baptistères ont été séparés de l'église jusqu'au VI^{e} siècle. Ces édifices furent plus ou moins spacieux. Ce n'étaient d'abord que des bassins assez larges, recouverts

d'un dôme ; on y montait par trois marches, et on y descendait par quatre degrés, par allusion aux sept dons du Saint-Esprit. Le baptistère s'est élevé souvent au centre de l'atrium. C'était un petit édifice de forme et de dimensions très-variables ; il était carré, ou circulaire, ou octogone, ou en forme de croix grecque, quelquefois d'une simplicité austère, souvent orné avec magnificence. Il renfermait un bassin peu profond, ou une large cuve que l'on remplissait d'eau. Les baptistères étaient quelquefois grands comme des églises. Ils avaient des chapelles où la sainte messe était célébrée et où l'eucharistie était donnée aux baptisés. Ils étaient communément divisés en deux parties, de manière à séparer les sexes. Quelques églises, au lieu de cette séparation, avaient deux baptistères, un de chaque côté pour chaque sexe. Souvent, pour épargner surtout aux enfants nouveau-nés l'impression du froid, on mêla à l'eau des fonts de l'eau chauffée : c'est ce qui explique pourquoi certains baptistères renferment une cheminée. Du reste, elle pouvait aussi servir à réchauffer les néophytes après l'immersion, quand le baptême était administré dans la saison rigoureuse (1). Les baptistères isolés les plus remarquables sont ceux de Saint-Jean-de-Latran, de Florence, de Pise et de Parme. Malheureusement, aucun ne conserve son antique physionomie.

161. D'après Anastase le Bibliothécaire, le baptistère de Saint-Pierre, bâti par le pape saint Hilaire vers la fin du V^e^ siècle, était orné de cette manière : les portes étaient d'airain. On y voyait une colonne d'onyx qui portait un agneau d'or du poids de deux livres. Les fonts baptismaux étaient éclairés par une lampe d'or du poids de douze livres. Trois cerfs d'argent, de la figure desquels

(1) L'abbé Bourassé, *Dictionnaire d'archéologie*, tome I, c. 492.

jaillissaient des jets d'eau, et qui pesaient ensemble quatre-vingts livres, remplissaient d'eau le bassin ou la cuve baptismale, au-dessus duquel était suspendue une colombe d'or du poids de deux livres.

162. Au VI^e^ siècle, dit Selvaggio, au VIII^e^, dit Pelliccia, on commença à administrer le baptême par infusion. La cuve fut alors de plus petite dimension, et le baptistère fut placé dans l'église, ordinairement du côté gauche et sur un ou plusieurs degrés. C'est aussi à cette époque que les évêques commencèrent à accorder aux prêtres des paroisses de villes le droit d'administrer le baptême, car beaucoup d'églises de campagne furent privées de baptistères jusqu'au IX^e^ siècle (1). Jusqu'alors les cathédrales seules en possédaient, et les évêques seuls baptisaient. Il est encore, de nos jours, un reste de cette antique discipline à Pise, où tous les baptêmes de la ville se font dans le baptistère de la cathédrale.

163. Les baptistères furent dès lors réduits à des dimensions moins considérables. « Les fonts baptismaux, dit Durand de Mende, doivent être en pierre, et si un prêtre ne peut pas en avoir en pierre, il aura au moins un vase convenable qui restera toujours à l'église. » La plupart des fonts qui remontent au XI^e^ et au XII^e^ siècle sont en calcaire très-dur, en marbre, en grès ou en granit. La cuve est ordinairement arrondie ou polygonale; elle est quelquefois sans support, ou elle repose sur un fût de colonne. Quelquefois, une riche guirlande de fleurs et de fruits court tout autour. Que la cuve soit ronde ou à plusieurs pans, la partie intérieure est toujours arrondie et percée d'un trou par où l'eau s'échappe au-dessous du sol. Elle est toujours surmontée d'un couvercle,

(1) *Dictionnaire des conciles*, tome I, col. 1219.

quelquefois très-simple, quelquefois très-élégant. Quelques-uns de ces couvercles sont de véritables édifices très-élancés ; ils sont attachés à la voûte par une longue chaîne, et au moment où le baptême s'administre, ils sont soulevés au-dessus des fonts. On les faisait aussi mouvoir horizontalement par une barre de fer attachée au mur, et qui les soutenait à l'une de ses extrémités.

164. Depuis l'époque de la Renaissance, les fonts baptismaux, partout où ils ont été renouvelés, se sont bien éloignés de la forme antique ; ils sont ordinairement grêles et mesquins, souvent en forme de coupe aplatie posée sur un support rond ou carré.

165. Saint Charles veut que les fonts baptismaux placés dans l'intérieur des églises se rapprochent autant que possible des baptistères antiques, et qu'ils soient placés dans une chapelle spéciale située du côté de l'évangile. Elle ne pourrait être établie du côté de l'épître qu'avec la permission de l'évêque. « Cette chapelle, ajoute-t-il, sera tout-à-fait semblable aux chapelles latérales construites pour recevoir des autels ; elle sera d'une grandeur convenable. S'il n'y a pas de chapelle, les fonts seront placés dans la nef latérale ou la grande nef, mais toujours près de la porte et du côté de l'évangile. En tout cas, il y aura toujours une grille en marbre, en fer ou en bois, pour fermer la chapelle ou entourer les fonts. La cuve aura un mètre de diamètre, 17 centimètres de profondeur ; le tout aura 80 centimètres de haut. Dans l'intérieur de la cuve sera placé un vase pour contenir l'eau baptismale ; il sera en plomb, en étain ou en cuivre étamé, et exactement fermé par un couvercle en cuivre ou en bois. Au centre de la cuve, sera une ouverture par laquelle l'eau s'écoulera jusque dans la piscine. » Lorsque cela est possible, saint Charles désire que les fonts soient

surmontés d'un ciborium ou coupole supportée par des colonnes reposant soit sur le pavé, soit sur le bord même de la cuve des fonts. Une enveloppe de soie blanche, ou au moins de toile de même couleur, doit recouvrir tout l'édifice baptismal. On doit pouvoir descendre aux fonts au moyen de trois degrés. Ces degrés représentent la mort par laquelle le chrétien doit passer avant sa régénération baptismale. Enfin, saint Charles demande que dans la chapelle des fonts soit placée une armoire destinée à contenir le saint chrême, l'huile des catéchumènes, le Rituel, les linges et les autres objets nécessaires au baptême. Telles sont les principales prescriptions du saint archevêque.

166. Comment donc établirez-vous les fonts baptismaux de votre église future? Le voici : vous les placerez auprès du portail intérieur, du côté de l'évangile, dans une chapelle *ad hoc*, si cela est possible; en tout cas, dans un endroit entouré d'une grille et élevé de quelques centimètres au-dessus du sol de l'église. A l'intérieur de la grille, un degré octogonal sera établi tout autour, de manière à ce que les fonts ou la cuve soient de 12 centimètres au-dessous du sol de la chapelle. Une fois ce degré franchi, il doit y avoir assez de place pour le prêtre, pour le parrain et la marraine, pour la personne qui tient l'enfant et pour l'enfant de chœur ou le sacristain. Les fonts seront dans le style de l'église. La forme préférable à leur donner est la forme octogone. Il y a là une raison symbolique. « La première création s'étant accomplie en sept jours, dit saint Ambroise, le nombre huit est le symbole d'une création nouvelle ou de la régénération. » Aussi, dans toute la période du Moyen-Age, c'est la forme octogone qui a été le plus souvent employée. L'intérieur de la cuve sera partagé en deux parties, l'une destinée à contenir l'eau baptismale dans un vase en

étain, en plomb ou en cuivre étamé, l'autre à recevoir l'eau que l'on verse sur la tête de l'enfant. Cette eau doit se rendre dans la piscine par un conduit qui traverse le support de la cuve baptismale.

167. Le couvercle sera aussi orné que possible. S'il est plat et sans ornement, il sera ordinairement couvert d'un voile blanc. Au Moyen-Age, il consistait souvent en un clocheton très-ouvragé. L'armoire où l'on met les saintes huiles est maintenant transférée à la sacristie. Dans l'église de Saint-Pierre de Rome, on descend aux fonts par trois degrés, selon l'usage antique. Ces trois degrés rappellent l'époque où les catéchumènes descendaient dans la piscine et y recevaient le baptême par immersion. Par le degré que je vous conseille, vous vous rapprocherez autant que possible de l'antique coutume. Si vous avez assez de ressources pour établir un ædicule rond ou carré au-dessus des fonts, je vous engage à le faire. La plus grande magnificence convient au baptistère comme au sanctuaire. Il est convenable d'établir dans la chapelle des fonts un autel dédié à saint Jean-Baptiste. Les fonts seront toujours soigneusement fermés; la clef doit en être entre les mains du curé.

168. M. le doyen d'Oisy-le-Verger (Pas-de-Calais) vient d'établir dans son église des fonts de style Renaissance qui répondent aux traditions les plus pures de l'art chrétien. Les fonts proprement dits sont placés à un degré en contre-bas du sol de la chapelle ; ils sont surmontés d'un gracieux ædicule supporté par six colonnes, lesquelles sont posées sur le bord même de la cuve. Autour règne une balustrade circulaire en pierre; huit colonnes s'en élèvent et supportent des arcades et une voûte élégante : c'est tout un édifice. La plupart de nos fonts baptismaux sont bien pauvres quand on les compare à celui-là.

169. Non loin des fonts se place le bénitier. Le bénitier

est une petite cuve dans laquelle on laisse séjourner l'eau bénite pour l'usage des fidèles lorsqu'ils entrent dans l'église ou lorsqu'ils en sortent. Je me hâte de vous dire qu'à Rome, les fidèles prennent seulement de l'eau bénite en entrant à l'église, jamais en en sortant. D'après le sieur de Moléon, il en était ainsi en France autrefois. Il y a deux sortes de bénitiers, les bénitiers portatifs et les bénitiers fixes; je vous parlerai des premiers dans la partie de l'ameublement. Les auteurs liturgiques pensent que l'usage de l'eau bénite remonte jusqu'aux Apôtres; quelques-uns même en attribuent l'institution à l'apôtre saint Matthieu. D'ailleurs, l'usage de l'eau lustrale existait chez les païens. Ciceron en fait mention, et Tibulle parle en ces vers des dispositions que l'on doit apporter au temple :

Casta placent Superis, pura cum mente venite,
Et puris manibus sumite fontis aquam.

Le prêtre la répandait sur les victimes et aussi sur le peuple à son entrée dans le temple. L'Eglise a accepté cet usage du paganisme en le sanctifiant (1). D'ailleurs, les païens eux-mêmes lui attribuaient une vertu purifiante. Déjà, dès la primitive Eglise, les chrétiens conservaient chez eux l'eau bénite : *Ad effugandos dæmones, morbis expellendis, atque insidiis profligandis*, disent les *Constitutions apostoliques* (2).

170. Il y avait donc dans la primitive Eglise, dans l'atrium de chaque temple chrétien, un bassin où les fidèles se lavaient les mains et le visage avant d'entrer dans le temple. Ils se lavaient les mains afin de recevoir avec plus

(1) Carli, au mot *aqua benedicta*.
(2) Livre VIII, ch. 29.

de décence la sainte eucharistie. Il y avait aussi en même temps un vase placé dans l'intérieur de l'église, et c'était dans ce vase qu'était conservée l'eau bénite. Lorsque les fidèles entraient dans le temple sacré, dit Synésius, écrivain du Ve siècle, un prêtre ou un clerc placé dans les ordres sacrés répandait sur eux l'eau sanctifiée.

171. Il est difficile de dire quelle a été la forme des anciens bénitiers. On croit que les bénitiers primitifs n'étaient que de très-petites cuves en pierre ayant la forme d'une demi-sphère; ils ressemblaient beaucoup aux cuves baptismales. Quelquefois, une arcade était creusée auprès de la porte, et un bénitier portatif y était placé au moment de l'entrée des fidèles. Quelquefois aussi, il était déposé sur une tablette de pierre ou de marbre. M. Viollet-Leduc pense qu'au Moyen-Age, un grand nombre de bénitiers fixes ont été exécutés en bronze dans le style du monument où ils se trouvaient; et si l'on n'en conserve que fort peu, c'est qu'ils ont été détruits, volés ou fondus à l'époque des guerres religieuses. Alors le bénitier se composait souvent d'une cuve élégante supportée par une colonne. Au XIIIe siècle, quelques bénitiers se composent d'une cuve surmontée d'un dais, finement taillée. L'église de Notre-Dame de Maëstricht possède un bénitier du XIIIe siècle qui ressemble à une colonne trapue supportant un lourd chapiteau. Il a 1 mètre 2 centimètres de hauteur, et la cuve a 64 centimètres de largeur.

172. Pendant les XIVe et XVe siècles, les bénitiers reprennent généralement leur apparence de meubles, et se composent presque toujours d'une cuve polygonale ou circulaire en pierre, portée sur une colonne. Quelquefois, surtout depuis la Renaissance, les sculpteurs se sont plu à figurer au fond des cuves des bénitiers des serpents, des grenouilles, des poissons, puérilités d'assez mauvais goût,

et qui fait l'admiration de beaucoup de gens, dit M. Viollet-Leduc. J'ai vu souvent, en Italie, le poisson sculpté au fond des bénitiers; on sait qu'à cause de son nom grec ἰχθυς, il a une signification symbolique. La Renaissance sculpta des bénitiers en marbre d'une grande richesse; malheureusement, les guerres religieuses ont détruit, en France, un grand nombre de ces petits monuments.

173. « Le bénitier, dit Saint Charles, sera en marbre ou en pierre; on évitera une pierre spongieuse ou ayant des veines. Il sera placé à l'intérieur de l'église, à la droite de ceux qui entrent. Il y en aura un du côté de la porte des hommes et un du côté de la porte des femmes. Il sera à une certaine distance de la muraille, et la colonne qui le supportera n'aura rien de profane. »

174. On le voit, saint Charles demande que le bénitier soit isolé. Il y en a beaucoup de ce genre en Italie. Si la pierre est spongieuse, pour retenir l'eau, on y mettra une cuve de plomb. Les bénitiers principaux de Saint-Pierre de Rome sont d'immenses coquilles en marbre. Je vous engage à placer auprès de la porte principale de votre église un bénitier isolé; il sera placé sur une colonne et aussi bien travaillé que possible. Dans ces dernières années, on en a placé de très-élégants dans la chapelle de l'archevêché de Reims : ils sont dans le style du XIII^{e} siècle. Pour les portes latérales, vous vous contenterez de petites cuves incrustées dans la muraille, le tout suivant le style de l'église que vous voulez construire. N'oubliez pas que les bénitiers doivent être tenus avec la plus grande propreté, et qu'il faut les nettoyer au moins une fois tous les huit jours.

ONZIÈME LETTRE.

Des tours et des clochers. — De leur emplacement.—Des flèches.—De la croix.—Du coq.—Du paratonnerre.

175. L'église n'est complète, mon cher Confrère, que lorsqu'un élégant clocher la domine et va porter au loin dans les airs le signe sacré de la rédemption. Il est comme le couronnement de la maison de Dieu, et pour certains architectes du Moyen-Age, il était la tête, le cœur et le centre générateur du système entier qu'il gouvernait. Parlons donc de cette partie si importante de l'église. Un architecte religieux donnera tous ses soins au clocher, et couronnera ainsi dignement le temple qu'il vient d'élever.

176. « Les églises bâties pendant les premiers siècles du christianisme, dit M. Viollet-Leduc, ne possédant pas de cloches, étaient naturellement dépourvues de clocher. Si déjà, au VIII[e] siècle (1), l'usage des cloches destinées à sonner les offices et à convoquer les fidèles était répandu, ces cloches n'étaient pas d'une assez grande dimension pour exiger l'érection de tours considérables, et les instruments étaient suspendus dans de petits campaniles élevés à côté de l'église, ou au-dessus des combles, ou dans des arcatures ménagées au sommet des pignons, ou même à de petits beffrois de bois dressés sur la façade ou les murs latéraux (2). »

(1) Pelliccia pense que c'est seulement au VIII[e] siècle que les cloches commencèrent à être d'un usage général. Il cite les *Capitulaires* de Charlemagne, l'*Histoire* de Bède et l'ouvrage d'Alcuin, *de divinis Officiis*.

(2) *Dictionnaire raisonné*, article *clocher*.

177. Les cloches ont donc été placées, dès l'origine, dans des arcades creusées dans des pans de murs s'élevant à la façade ou sur les côtés des églises. Il existe encore à Rome, en Italie et dans le midi de la France, un grand nombre de clochers de ce genre. Les petites églises en sont généralement dotées. C'est vers le XII^e^ siècle que l'on a commencé à fondre des cloches assez fortes relativement aux anciennes, car les plus fortes ne pesaient pas plus de 3,000 livres, et, quoique ces cloches n'étaient que tintées ordinairement, il a fallu de véritables clochers pour les supporter. Dès le XI^e^ et le XII^e^ siècle, on commença à élever des clochers qui ne le cèdent en rien, comme diamètre et hauteur, à ceux bâtis depuis le XIII^e^ siècle. Rome conserve encore plusieurs clochers de cette époque; ils sont construits en briques; chaque étage est percé d'ouvertures formant deux ou trois baies séparées par une colonnette en marbre présentant tous les caractères de l'architecture romane. Le clocher de Sainte-Marie-*in Cosmedin* est un des plus élevés: il a cinq étages au-dessus du comble de l'église. Quelques auteurs le croient du VIII^e^ siècle. Ces clochers ne sont que des tours carrées terminées par un toit plat à quatre pans.

178. Un des plus curieux et des plus anciens clochers que nous ayons en France est le clocher de la cathédrale de Périgueux, qui date des premières années du XI^e^ siècle. Ce clocher est carré; il se compose de deux étages : l'étage supérieur est couronné d'une voûte hémisphérique surmontée d'un chapeau à peu près conique porté sur un rang de colonnes isolées prises à des monuments romains. Ce clocher est loin d'être irréprochable au point de vue de la construction; cependant il a dû être cité comme une merveille dans le siècle où il a été élevé. M. Viollet-Leduc donne plusieurs dessins de clochers romans fort remarquables. Il cite, entre autres, le clocher de Saint-Léonard,

dans la Haute-Vienne. Il se compose de quatre étages, dont deux carrés et deux octogones; il est terminé par une flèche en moellons. Le clocher de la cathédrale du Puy se compose de sept étages et d'une flèche en pierre. Il est très-étroit pour sa hauteur; il ne pouvait renfermer que de très-petites cloches. Le clocher de Nesle (Oise) est parfaitement conçu. Il se compose d'un soubassement carré avec contre-forts de 12 mètres de hauteur. Par-dessus s'élèvent deux étages percés de deux arcades ogivales; le tout est surmonté d'une flèche en pierre à huit pans, laquelle est flanquée de quatre petits clochetons aussi en pierre. Les clochers de la période romano-bysantine offrent une grande variété. En général, ce sont des tours carrées, à deux étages d'arcades à plein cintre, ouvertes ou non.

179. C'est surtout au XIII^e^ siècle et pendant toute la période ogivale que s'élèvent de magnifiques clochers. Comme dans la période romane, ils affectent la forme carrée, octogone, quelquefois la forme circulaire; ils se terminent par des gables d'inégale hauteur, comme à Dormans (Marne), ou par une flèche en pierre très-élancée, comme le clocher de Vendôme, qui est un très-beau modèle de clocher du XIII^e^ siècle, ainsi que le clocher vieux de la cathédrale de Chartres. Quoi de plus beau aussi que les clochers de la cathédrale de Laon? Quoi de plus élégant que ceux de Saint-Nicaise de Reims, bâtis à la fin du XIII^e^ siècle et malheureusement détruits? Quoi de plus complet que le petit clocher de La Chapelle-sous-Crécy (Seine-et-Marne), qui date du XIV^e^ siècle? Quoi de mieux organisé pour l'acoustique que les tours de la cathédrale de Reims? Le XV^e^ siècle nous fait admirer surtout le clocher neuf de la cathédrale de Chartres.

180. Fort peu de clochers vraiment remarquables ont été élevés au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle. On peut citer tout

au plus quelques tours massives construites selon les règles données par Vitruve, et qui ont été adjointes à quelque église ogivale. Elles semblent n'avoir été élevées que pour faire voir combien le style ogival l'emporte sur le style grec par sa grâce, sa légèreté et sa solidité.

181. Vous remarquerez, mon cher Confrère, que deux des plus célèbres temples de la catholicité n'ont pas de clochers. Saint-Pierre de Rome ne possède que deux petites coupoles destinées par Michel-Ange à renfermer les cloches, et elles n'y sont pas placées; elles sont dans une sorte de chambre à gauche du portail. La cathédrale de Milan est aussi dépourvue de clocher. Les cloches sont placées dans un petit beffroi établi sur l'arête du comble au-dessus de la grande nef. Saint-Jean-de-Latran n'a que deux petits clochers placés au portail latéral. Sainte-Marie-Majeure a un clocher carré construit par le pape Grégoire XI après son retour d'Avignon. Il est terminé par une flèche carrée couverte en plomb. C'est le plus considérable de Rome.

182. A quel endroit le clocher doit-il être placé? On peut dire que, sur ce point, les architectes ont suivi leur fantaisie et leur imagination, au moins dans certains pays. Lorsqu'une église n'avait qu'un clocher, il pouvait être placé partout indifféremment. Dans les anciennes églises, le clocher s'élève ordinairement à quelque distance du monument; il est isolé et placé du côté du midi, sur la ligne du portail, d'après les observations que j'ai faites en Italie. Il en est ainsi à Sainte-Marie-Majeure, à Sainte-Marie-*in-Cosmedin* et à la cathédrale de Florence. Le clocher de l'ancienne basilique de Saint-Pierre était aussi placé au midi. Saint Charles recommande aussi d'élever le clocher du côté du midi. Quelquefois, il était placé à l'une des extrémités du transsept; il s'appuyait sur le

monument lui-même, ou bien on le voyait à l'extrémité de l'abside, comme le clocher moderne de Saint-Paul-hors-des-Murs ou la tour penchée de Pise. Enfin, il était placé à l'entrée de l'église.

183. D'après M. Viollet-Leduc (1), l'idée d'élever à la place du narthex une tour massive pour y placer les cloches, fut la plus généralement adoptée, du moins en France. Ces clochers servaient aussi de défense. On les voit apparaître dès l'époque carlovingienne. En Italie, il y a fort peu de clochers, soit anciens, soit modernes, placés ainsi à l'entrée des églises. La plupart sont placés ou sur un des côtés du portail, ou sur un des côtés latéraux, près de la sacristie. Cette coutume de placer le clocher unique des églises au centre du portail a été assez générale dans la période du Moyen-Age et de la Renaissance. Elle a été facilement adoptée en France, où nous avons, plus qu'ailleurs, l'amour de la régularité et de la symétrie.

184. Pendant la période romane, un grand nombre de tours sont placées au centre du transsept; elles s'appuient solidement sur les quatre piliers de l'intersection de la croisée. Quelquefois leur premier étage est à jour; il peut être vu tout entier de l'intérieur. Cette disposition donne à l'église une grâce toute particulière, en lui envoyant du haut une douce lumière, comme si elle était éclairée par une coupole. L'église peut se développer alors dans toute son étendue, sans que la tour empiète sur aucune de ses travées. Mais, pour asseoir une tour de cette manière, il faut une grande habileté de la part de l'architecte; il peut rencontrer de grandes difficultés, à cause de la largeur de la nef ou du transsept. Aussi, souvent ces tours ont la forme d'un carré long; il est

(1) *Dictionnaire raisonné*, tome II, page 288.

alors difficile d'y asseoir une flèche : on se contente d'un clocher à côtés inégaux ou en forme d'une hache, comme un grand nombre de clochers normands, et ils se terminent non pas en pointe, comme les clochers carrés, mais par une ligne droite au milieu de laquelle est placée la croix.

185. Lorsqu'on commença à admettre deux tours, et ceci eut lieu vers l'époque romane (nous en avons pour preuve les deux tours placées au transsept de la cathédrale de Châlons et les deux tours de Saint-Remi de Reims), on les plaça soit à chaque extrémité du transsept, soit aux deux côtés du portail. Cette disposition a été admise dans la plupart des cathédrales, des églises des monastères et des collégiales. Les premières contenaient les cloches qui servaient à annoncer les offices capitulaires ou conventuels. Les secondes supportaient surtout celles qui appelaient les fidèles aux offices d'obligation. Ces tours étaient ordinairement d'égale hauteur, et souvent surmontées de flèches. Au dernier siècle, on a cru que les cathédrales avaient seules le droit d'avoir des tours égales, et c'est, dit-on, à cette erreur que les églises de Saint-Sulpice et de Saint-Eustache de Paris doivent d'avoir deux tours inégales. Mais cela ne repose sur aucune donnée certaine, et il n'est aucune règle liturgique qui défende, même aux églises paroissiales, d'avoir des tours et des clochers égaux.

186. Dans les grandes églises, il y eut souvent deux tours sur la façade et une sur le transsept. D'autres eurent cinq tours, comme la cathédrale de Laon. Enfin, la cathédrale de Reims, avant l'incendie de 1481, avait six tours et un grand clocher. Les quatre tours qui terminaient les transsepts étaient couronnées par des clochers en bois et en plomb ; les flèches des deux tours du portail devaient

être en pierre ; elles n'ont jamais été terminées. M. Viollet-Leduc (1) donne une vue cavalière de ce monument complet. L'œil est émerveillé en voyant cet admirable ensemble, et malgré les beautés que l'on peut encore admirer dans cette cathédrale, on regrette que son couronnement si splendide ait disparu. C'était vraiment alors la cathédrale dans toute sa perfection.

187. Une flèche en pierre ou en bois, recouverte d'ardoises ou de plomb, a été, pendant toute la période romane et du Moyen-Age, le couronnement obligé des tours. Les plus anciens clochers d'Italie n'ont pas de flèches, mais, en France, les premiers clochers romans en sont couronnés. Cette flèche est peu élancée d'abord ; bientôt elle devient svelte, élégante. La flèche en pierre du clocher de Brantôme et du clocher de Saint-Léonard (Haute-Vienne) est lourde ; elle devient plus élancée dans le clocher de Reulet (Charente). La tour de Vernouillet, près de Poissy, est plus élégante encore. C'est ainsi que l'on arrive aux flèches si élancées et si gracieuses du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle. Qui n'a admiré la flèche de la Sainte-Chapelle, que M. Viollet-Leduc vient de reconstruire ? Qui n'a remarqué la flèche de l'église d'Eu, avec sa couronne fleur-de-lisée placée à sa base, et qui lui sert de balcon ? Et encore la flèche de Notre-Dame d'Amiens, le clocher à l'Ange de la cathédrale de Reims ? Quelle variété de conception dans l'imagination des architectes du Moyen-Age, et qu'ils laissent bien loin derrière eux les essais tentés par les architectes du XVII^e^, du XVIII^e^ et même du XIX^e^ siècle !

188. Les tours construites au XVII^e^ siècle ont été ter-

(1) *Dictionnaire raisonné*, tome II, page 324.

minées souvent par des coupoles superposées en bois ou en ardoises. Ces coupoles sont peu élégantes.

189. Il est permis de penser que, dès l'origine, les clochers ont tous été surmontés d'une croix. En effet, les plus anciens clochers de Rome avaient ce couronnement, mais je ne puis dire à quelle époque remonte cet usage, qui était généralement suivi. Les clochers romans étaient ordinairement terminés par des croix en pierre; quelques-unes étaient très-courtes et nullement en rapport avec la hauteur du clocher ou de la flèche. « Pendant le Moyen-Age, dit M. Viollet-Leduc (1), on posait toujours des croix de fer au sommet des clochers de bois recouverts d'ardoises ou de plomb, et quelquefois même à la pointe des pyramides de pierre qui terminaient les tours des édifices religieux. Elles étaient, pour la plupart, d'un riche dessin, dorées et d'une grande dimension. Leur embase se composait d'une couronne de feuillage, ou d'une boule, ou d'une bague figurant souvent un dragon, figure du démon. Des reliques étaient habituellement déposées dans la boule et dans le coq qui les surmontait. » Ces croix étaient en rapport avec la hauteur du clocher ou de la flèche. Celle qui surmonte la flèche d'Amiens a 4 mètres de hauteur. Elle fut érigée en 1529. C'est un charmant modèle de simplicité, de goût et d'élégance. La croix seule terminait les clochers; jamais la représentation du Sauveur ne s'y trouvait.

190. Quelquefois, lorsque le coq n'accompagnait pas la croix, elle était surmontée d'une petite girouette terminée elle-même par la croix. M. Viollet-Leduc en donne un curieux exemple qui date du XIII^e^ siècle (2). Mais le coq

(1) *Dictionnaire raisonné*, tome IV, page 427.
(2) *Ibid.*, page 432.

surmontait presque toujours la croix, quoiqu'aucune règle liturgique n'en ait jamais fait une obligation. « Le coq, dit Kreuser (1), fait d'abord songer à saint Pierre et à la pénitence; en second lieu, il nous rappelle les assemblées des premiers fidèles qui se réunissaient au premier chant du coq; en troisième lieu, il recommande la vigilance aux laïques, mais principalement aux pasteurs qui doivent surveiller les troupeaux de grand matin, et s'opposer à tout vent de doctrine, notamment à celui de l'hérésie. » Il y avait aussi autrefois une croyance populaire d'après laquelle le chant du coq chasse les esprits de ténèbres. « Le coq placé sur l'église, dit aussi Guillaume Durand, est l'image des prédicateurs (2). »

191. Le coq surmonte la croix probablement depuis qu'il y a des clochers. Le savant Aringhi, dans sa *Rome souterraine,* dit positivement que les anciens chrétiens plaçaient le coq à la partie la plus élevée de leurs temples. On le trouve certainement à partir du X^e^ siècle. La foudre, d'après le moine Guy, renversa le coq placé sur la tour de Saint-Pierre de Châlons. En 1091, le coq placé sur la tour de la cathédrale de Coutances fut renversé par l'orage et rétabli. Au XII^e^ siècle, il y avait aussi un coq au sommet de l'église de Westminster : il avait les ailes éployées. Le coq était ordinairement doré. Eckerard, doyen de l'abbaye de Saint-Gall, en Suisse, rapporte, vers 1025, que deux voleurs étaient montés au sommet du clocher de l'église pour enlever le coq; ils croyaient qu'il était d'or.

192. L'usage de surmonter les croix des églises d'un coq servant en même temps de girouette a été général en

(1) *Le saint Sacrifice de la messe exposé historiquement,* tome II, page 290.

(2) *Rational*, livre I, c. 1, § XXII.

France au Moyen-Age. Il existait aussi en Italie au moins au XIII^e^ siècle. De nos jours, on le rencontre rarement en Italie; il n'est placé sur aucune des églises de Rome; quelques-unes ont seulement de petites girouettes attachées à la hampe de la croix, comme à l'église de la Rotonde. Le coq a quelquefois été remplacé par l'aigle (1). Ordinairement le coq était placé au-dessus de la croix, quelquefois au-dessous, comme le prouve ce texte de saint Charles : « *Fastigium... in cujus summo, ut mysterii ratio postulat, galli effigies, firmissime affixa, crucem erectam sustinere poterit* (2). » Cependant je ne connais aucun exemple de cette manière dont le coq était placé.

193. Comment donc sera le clocher dont vous voulez couronner votre église? Il est évident qu'il doit être, ainsi que la tour qui le supportera, selon le style du monument. Vous les ferez l'un et l'autre aussi riches d'architecture que possible. Leur hauteur sera en rapport avec la longueur du monument, de manière à former de loin un gracieux ensemble. La tour que vous éleverez sera surmontée d'une flèche élégante en pierre, si vos ressources vous le permettent, ou en bois et en plomb, ou encore en bois recouvert d'ardoises, si vos ressources sont tout-à-fait modiques. Elle sera flanquée de quatre petites flèches très-élancées. Au-dessus de la flèche, qui aura la forme octogonale, plantez une croix en fer parfaitement ouvragée; qu'elle soit placée sur une boule; qu'elle s'échappe comme du centre d'une fleur, et qu'elle soit surmontée du coq traditionnel. Cette croix sera entièrement dorée.

194. Il est d'usage, maintenant, de surmonter le tout

(1) Godard, *Cours d'archéologie sacrée*, tome I, page 411.

(2) *Instructionum fabricæ*, édition de 1577, page 73.

d'un paratonnerre. La pointe est ordinairement placée au-dessus de la croix, de sorte que c'est la croix elle-même qui attire la foudre et préserve ainsi le temple. Il en était déjà ainsi sur le Calvaire : c'est la croix de Jésus qui a attiré sur elle les foudres du Père céleste, afin de garantir tous les hommes des coups de sa justice. Etablissez donc un paratonnerre : l'expérience prouve que cette découverte du génie moderne est très-utile et qu'elle protége certainement les édifices qu'elle surmonte.

195. Si vous adoptez le style ogival du XIII^e^ siècle, je vous engage à placer le clocher de votre église au centre du portail ; qu'il soit placé non pas en dedans de l'église, mais qu'il fasse saillie au-dehors : rien alors n'arrêtera les regards des fidèles, et vous gagnerez quelque espace. Si vous admettez le style roman, vous pouvez placer votre clocher au centre de la croisée. Dans ce cas, si cela est possible, donnez à la tour deux étages, et faites en sorte que l'un des deux paraisse à l'intérieur de l'église. Vous ne pouvez imaginer la grâce que cette disposition donnera au temple que vous voulez élever. Le second étage renfermera les cloches. La porte de l'escalier pourra être placée auprès de la sacristie : on pourra ainsi surveiller facilement ceux qui monteraient au clocher. Il y a des églises où l'on monte au clocher par une échelle, et cette échelle est en vue des fidèles. Cela est peu convenable, et on doit la remplacer par un escalier placé en dehors. La beauté de l'église doit surtout être intérieure. N'oubliez pas non plus qu'un clocher en bois placé au centre de la croisée risque d'ébranler le toit tout entier.

DOUZIÈME LETTRE.

De la sacristie. — De son emplacement. -Du nombre des sacristies.—De l'ameublement de la sacristie.

196. Jusqu'alors, mon cher Confrère, nous sommes restés dans le temple, où nous nous sommes occupés exclusivement de lui. Mais le temple a besoin d'édifices accessoires; il possède un mobilier, et il faut que ce mobilier soit placé quelque part. Or l'édifice destiné à le contenir est surtout la sacristie. C'est le principal de tous ceux qui sont adjoints au temple saint, c'est aussi le plus important; je vais donc vous en parler avec une certaine étendue.

197. Les catacombes, comme vous le savez, avaient des chapelles où le saint sacrifice était souvent offert; quelques-unes étaient assez étendues, puisqu'elles renfermaient jusque sept autels (1), mais elles n'avaient pas de sacristie; il n'y a aucune trace d'édifice ou de chambre attenant à ces chapelles qui en ait tenu lieu. Le mobilier ecclésiastique était alors fort peu considérable. La principale partie était formée des calices, des vases ministériels qui servaient au saint sacrifice, et des vêtements des prêtres et des diacres. Une ou deux armoires en bois pouvaient tout contenir, et elles étaient probablement placées dans la chapelle même. Je sais que, dès le temps de la persécution, il y avait déjà à Rome quelques églises, mais ces églises étaient très-petites; alors aussi quelques ar-

(1) Ferraris, *Bibliotheca canonica*, tome I, page 444. Ce nombre de sept autels est une exception à la règle générale, qui voulait qu'un seul autel fût placé dans chaque église et dans chaque chapelle.

moires pouvaient suffire à contenir leur mobilier. Dès que l'ère des persécutions eut cessé, on vit s'élever de grandes églises qui dûrent avoir un mobilier en rapport avec leur étendue. De nombreux et précieux dons leur étaient faits par les empereurs et par les pontifes: il fallut placer ces dons quelque part, pour empêcher des vols sacriléges. Il y eut alors dans l'église même un endroit spécial pour les recevoir. C'était ordinairement l'extrémité de la nef septentrionale voisine de l'abside; elle prit les noms de *secretarium*, *decanium* ou *diaconicum*. Cet espace était divisé en trois parties. Dans la partie la plus reculée était gardé le mobilier sacré; l'évêque, les prêtres, les diacres et les sous-diacres pouvaient seuls y pénétrer. La seconde partie s'appelait spécialement *decanium :* c'est là que l'évêque connaissait des causes des clercs et portait des décrets contre les hérétiques; c'est là aussi qu'à Rome plusieurs conciles furent tenus; c'est là encore que l'évêque prenait quelque repos, après la liturgie. Enfin, c'est dans la troisième partie que les clercs revêtaient les vêtements liturgiques; c'est là que l'évêque recevait les salutations des fidèles avant d'aller à l'autel. Plus tard, ces salutations se firent dans le sanctuaire. Elles étaient encore en usage, sous le nom de *laudes,* à la cathédrale de Reims, en 1850; elles se faisaient avant l'épître. Les prêtres y reçurent aussi quelquefois les salutations de leurs pénitents, mais cela leur fut défendu par un concile du IX^e^ siècle (1). Cet endroit s'est appelé *vestiarium*, *pastophorium*, *receptorium*.

198. Il est permis de penser que les choses restèrent dans cet état jusqu'au XI^e^ ou XII^e^ siècle, du moins dans les grandes églises. Dès lors on commença à construire

(1) Pelliccia, tome I, page 136.

des sacristies en dehors du temple, ou qui leur furent adjointes. Ainsi la cathédrale du Mans a une sacristie qui date du XIIIe siècle. Elles étaient généralement placées au midi. Cette position est plus favorable à la conservation des ornements sacrés, et elle fut nécessitée, dans la suite des temps, par la manière dont les hommes et les femmes étaient placés à l'église : les hommes étant à droite en entrant, c'est-à-dire du côté du midi, et les femmes à gauche, c'est-à-dire du côté du nord, les ecclésiastiques trouvèrent qu'il était plus convenable de mettre l'ouverture de la sacristie sur la nef latérale du midi (1), du côté des hommes.

199. Dans certaines cathédrales, les bâtiments qui conservaient les vêtements sacrés faisaient partie du palais épiscopal, ou des bâtiments du chapitre, ou de la maison presbytérale. Ainsi, avant la Révolution, la cathédrale de Reims n'avait pas de sacristie ; ses richesses étaient placées dans les bâtiments du chapitre. L'église de Saint-Germain-l'Auxerrois possède encore la salle où était autrefois le trésor : cette salle date du XVe siècle et renferme encore ses armoiries.

200. La plupart des églises rurales n'eurent de sacristies que très-tard ; fort peu en possédaient au XVIe siècle ; quelques-unes même n'en eurent qu'au XVIIIe siècle, du moins j'en ai vu un certain nombre qui datent de cette époque. Jusqu'alors, on s'était contenté d'une armoire placée dans le voisinage de l'autel ou derrière l'autel. Quelques pauvres églises de campagne ont encore une sacristie ainsi faite. Les grandes églises même avaient de ces armoires. Des deux côtés de l'autel des reliques de l'église abbatiale de Saint-Denis, Suger avait

(1) *Dictionnaire d'archéologie sacrée*, tome II, col. 584.

fait disposer deux armoires contenant le trésor de l'abbaye (1). Ailleurs, derrière les stalles, sous le jubé, des armoires contenaient les divers objets nécessaires au service du chœur, parfois même des vêtements sacerdotaux. Ces armoires étaient quelquefois ornées de peintures et relevées par de riches ferrements. Le prêtre s'habillait alors sur le coin de l'autel, du côté de l'épître, ou sur quelque armoire. De nos jours, l'évêque prend encore les vêtements sacrés sur l'autel, du côté de l'évangile.

201. Lorsque la maison presbytérale était voisine de l'église, tous les objets qui servaient au culte divin y étaient souvent gardés. Les calices, les patènes y étaient transportés après l'oblation des saints mystères. De cette garde des vases sacrés dans les maisons presbytérales, il est résulté des abus vraiment incroyables que l'on ne peut cependant révoquer en doute, puisqu'ils sont consignés dans les synodes et les conciles du temps. Ainsi, nous lisons dans un concile de Brague, tenu en 572 : « Il est défendu de boire et de manger aux repas ordinaires dans les vases sacrés (2). » Les calices étaient alors plus larges qu'aujourd'hui, et les patènes étaient aussi larges que nos plats. Le musée du prince Soltykoff en possédait une qui avait 35 centimètres de diamètre ; elle pouvait être du XVI^e^ siècle.

202. La basilique de Saint-Pierre de Rome a une sacristie vraiment splendide ; elle a été construite par Pie VI et a coûté cinq millions de francs ; mais c'est plutôt un palais qu'une sacristie, puisqu'il y a des appartements pour y loger un certain nombre de chanoines et de bénéficiers de la basilique.

(1) *Dictionnaire du mobilier*, par Viollet-Leduc, page 2.

(2) *Dict. des conciles*, par l'abbé Peltier, tome I, p. 378.

203. Voici les principales recommandations de saint Charles sur la sacristie. Chaque église doit avoir la sienne; elle doit être en rapport avec la grandeur de l'église à laquelle elle appartient, et aussi avec le nombre des ecclésiastiques et la quantité du mobilier qui doit y être gardé. Elle doit être plutôt trop grande que trop petite. La sacristie doit être assez éloignée du sanctuaire, afin que le prêtre allant officier avec les autres ministres puisse se rendre processionnellement à l'autel, selon un usage antique et d'une grande signification. A Rome, très-souvent, la sacristie a deux entrées, l'une pour se rendre processionnellement à l'autel, l'autre pour se rendre directement dans le sanctuaire.

204. « La sacristie, continue le saint archevêque de Milan, sera dirigée vers l'orient et le midi. Elle aura au moins deux fenêtres, afin que l'on puisse établir de temps en temps un courant d'air et éviter ainsi l'humidité. Les fenêtres auront une double clôture en fer; s'il n'y en a qu'une, elle sera très-serrée et très-solide. Les vitres seront semblables aux vitres des églises, c'est-à-dire soutenues par des plombs. Elle sera voûtée, ou elle aura au moins un plafond. Le pavé sera établi de façon à éloigner l'humidité. On prendra des précautions pour que les fidèles ne puissent voir dans la sacristie ce qui s'y passe. »

205. Telles sont, mon cher Confrère, les principales règles à suivre dans la construction d'une sacristie. Il est convenable qu'une église un peu grande ait deux sacristies, l'une pour contenir les vases sacrés et les ornements, l'autre pour renfermer les chandeliers des morts, la représentation mortuaire, les tapis, les longues perches, les balais, les échelles, les marchepieds, et une foule d'autres objets qui ne peuvent se trouver dans la sacristie où le prêtre prend les vêtements sacrés. Dans un certain nombre

d'églises, quelques-uns de ces objets sont placés derrière l'autel, et ils y entretiennent toujours une certaine malpropreté. Cela est peu digne de la sainteté de l'autel et du tabernacle qu'il supporte. Tous ses abords doivent se faire remarquer par la plus grande décence et une propreté, je dirai presque excessive. Déjà, dans la primitive Eglise, il y avait deux sacristies, d'après le livre des *Constitutions apostoliques*, une de chaque côté du temple (1).

206. La principale sacristie de votre église sera donc placée au midi. Elle aura deux fenêtres, l'une au midi, l'autre à l'est, ou toutes deux au midi. Vous éviterez d'en placer la porte principale dans le sanctuaire, afin qu'il ne soit pas toujours traversé par les employés de l'église. La sacristie n'aura pas une trop grande élévation, afin de ne pas obstruer les fenêtres du sanctuaire. Son architecture sera semblable à celle de l'église, dont elle paraîtra au-dehors faire partie intégrante, et avec laquelle elle se confondra. Vous ne craindrez pas d'admettre dans sa construction une certaine magnificence. En Italie, la plupart des sacristies sont vraiment splendides. Vous pourrez la placer près de l'abside, ou plutôt le long de la nef latérale du midi. Lorsque vous vous avancerez à l'autel un jour de grande solennité, votre cortége pourra se développer à l'aise, et vous suivrez ainsi le conseil de saint Charles. Si la symétrie vous plaît, votre seconde sacristie sera placée du côté du nord. Elle aura les mêmes dimensions et la même disposition que la première, et vous y placerez tout ce qui offenserait les regards des fidèles et tout ce qui ne peut trouver place dans la première.

207. Dans les grandes églises, il serait convenable qu'il y eût, à côté de l'une ou l'autre sacristie, une cour

(1) Lib. II, c. 57.

dans laquelle seraient placés les *lieux*, qui doivent être éloignés du temple saint le plus possible, si, toutefois, on reconnaît la nécessité de les établir.

208. La sacristie est donc une partie très-importante de l'édifice sacré. Je ne voulais m'occuper avec vous de son ameublement que plus tard ; mais vous me dites que l'un de vos confrères, qui construit en ce moment une sacristie, désire avoir sur ce point quelques conseils. Je vais donc, dans la pensée de lui être utile, vous parler de l'ameublement et de la disposition d'une sacristie.

209. La sacristie doit être large, bien éclairée, munie de portes solides; les fenêtres seront garnies de grilles ou de barreaux de fer, mais surtout on doit en éloigner l'humidité. Avec l'humidité, tout périt, et pour n'avoir pas pris les précautions suffisantes, on s'expose certainement pour l'avenir à de grandes dépenses. Les fenêtres doivent toujours être fermées en temps de pluie, et ouvertes en temps sec et lorsque le ciel est serein. Celles qui sont placées dans la muraille offrent cet avantage qu'elles peuvent s'ouvrir et se fermer plus facilement que les fenêtres circulaires placées dans la voûte ou le plafond.

210. En France, les sacristies sont loin d'être monumentales; elles sont ordinairement petites et pauvres. Un grand nombre d'églises rurales ont des armoires insuffisantes; quelques-unes même n'ont que l'armoire destinée à contenir les chasubles; les autres objets du mobilier, comme chandeliers, livres, missels, surplis, aubes, sont pêle-mêle sur des rayons, dans des coins, à droite et à gauche. En Italie, on donne à l'ameublement d'une sacristie la plus grande importance. D'ailleurs, les sacristies sont ordinairement très-grandes, quelques-unes comme des églises. Le long de la muraille sont placées

des armoires faites des bois les plus précieux; elles sont ornées de riches sculptures et couronnées par une corniche; le tout est régulier et forme un bel ensemble. Quelques-unes de ces sacristies sont de véritables monuments. Aussi, dans les grandes églises, c'est toujours un prêtre qui est sacristain, et il tient à honneur que la sacristie se fasse remarquer par sa beauté et sa propreté. Dans la plupart de ces grandes sacristies, il y a une chapelle renfermant un autel véritable, sur lequel les ministres sacrés prennent et ôtent leurs vêtements, au moins aux jours des grandes solennités. A côté se trouve un tableau qui contient les prières que le prêtre dit en prenant les vêtements sacrés. Là est appendu l'*Ordo* ou *Directorium*, qui jamais ne doit être enlevé. Dans le voisinage se trouve un autre tableau, qui est comme le Coutumier, et qui renferme la liste des messes fixes, des fonctions, des anniversaires et des processions qui doivent se faire dans le courant d'une année.

211. A Rome, c'est toujours à la sacristie que le prêtre fait sa préparation et son action de grâces. Pour cela, dans un endroit écarté, il y a un ou plusieurs prie-Dieu surmontés d'un tableau sur lequel se trouvent les psaumes et les prières d'usage. En France, c'est souvent à l'église que ces choses se font: il en résulte que le prêtre est plus distrait. Auprès de la porte est une fontaine avec son essuie-mains et son récipient qui doit conduire l'eau dans la piscine placée au-dessous du sol. C'est là que le prêtre doit se laver entièrement les mains avant la sainte messe. Il est d'usage que le diacre et le sous-diacre les lavent aussi.

212. Le plus grand soin doit être donné aux armoires de la sacristie. Il doit y en avoir le plus possible, afin que chaque objet ait sa place et qu'il soit mieux soigné. Les plus importantes sont celles où sont déposées les cha-

sables, les dalmatiques et les tuniques, les chapes, les voiles et le linge, comme les aubes, surplis, amicts, corporaux et purificatoires. Ces objets se détériorent très-facilement par l'humidité; ils se tachent, et alors on est obligé de les remplacer. Au Moyen-Age, l'armoire destinée à renfermer les chasubles était très-élevée et peu profonde ; les chasubles, qui étaient très-larges et très-souples, y étaient suspendues, et non étendues comme de nos jours. L'air circulait facilement autour, et elles étaient ainsi moins soumises aux atteintes de l'humidité. Le musée de Cluny renferme plusieurs armoires de ce genre. Maintenant que les chasubles sont bien moins amples et surtout moins souples qu'autrefois, on les place ordinairement à plat dans des tiroirs : c'est le mode de conservation indiqué par saint Charles et par Gavantus. « La grande armoire, dit le saint archevêque de Milan, destinée à conserver les ornements, sera faite en planches de noyer. Elle aura 88 centimètres de hauteur au-dessus du pavé de la sacristie. Elle aura de larges tiroirs; dans chacun d'eux seront placés les ornements, selon leur couleur. Au-dessus de cette grande armoire seront placées des armoires plus petites, dans lesquelles on rangera avec soin les calices, les patènes, les corporaux, les purificatoires, les voiles et les autres objets. Il y aura aussi sur le côté un endroit où seront placés les linges à laver.» Cette armoire servira d'autel. La croix et les chandeliers seront placés sur les petites armoires; au milieu sera un tabernacle bénit. Le dessus de l'armoire sera recouvert d'un tapis vert. Les ornements que l'on y posera s'useront moins par le frottement.

213. Au Moyen-Age, les chapes étaient souvent suspendues comme les chasubles; cependant on voit déjà quelques chapiers qui sont semblables à nos grands chapiers modernes, tels qu'en possèdent les sacristies des grandes

églises. La cathédrale d'York en possède encore un qui date du XIII^e siècle. C'est une sorte de coffre formant un segment de cercle ; le dessus est formé de deux couvercles ornés de riches ferrements. Les chapes étaient posées à plat; mais, comme elles étaient très-larges, il fallait les replier sur les côtés.

214. Pour les livres, saint Charles recommande de faire faire trois armoires. Dans la première seront placés les livres de chant et autres livres à l'usage du chœur; la seconde renfermera les chartes et tous les écrits qui ont trait aux intérêts de l'église ; la troisième contiendra les registres des baptêmes, des mariages, des inhumations et de confirmation. Enfin, il veut qu'il y ait aussi un endroit spécial où seront déposés les lettres pontificales, les lettres pastorales, les mandements et les ordonnances de l'évêque au fur et à mesure de leur promulgation, et enfin tous les écrits qui ont trait au gouvernement spirituel des âmes. Lorsqu'il y aura peu de livres à conserver, une seule armoire suffira.

215. Comment sera donc distribuée votre sacristie et quels meubles lui donnerez-vous? Je suppose qu'elle est placée près du sanctuaire, du côté du midi, ce qui est le plus ordinaire en France. La porte principale pourra être dans le transsept de droite. La sacristie sera divisée en deux parties, l'une dans laquelle s'habilleront les enfants de chœur et les chantres, le suisse et le bedeau, et l'autre qui ne servira qu'au curé. Dans chacune de ces parties sera le mobilier afférent à chacun, les soutanes, les surplis, les habits du suisse et du bedeau, les vêtements pour les enfants de chœur, les livres de chœur. Il est très-utile que chacun ait son armoire particulière. Ceci est exactement observé à Rome ; par ce moyen, les enfants de chœur n'auront pas à se dire des choses désagréables

comme ils le font quelquefois; leurs soutanes et leurs surplis s'en porteront mieux. Tout sera placé dans des armoires le long de la muraille. Il y aura aussi dans la première sacristie un endroit pour le réchaud contenant le feu qui doit être mis dans l'encensoir, et comme les plus grandes précautions doivent être prises contre l'incendie, on aura soin de l'établir sur un carrelage en pierre ou en briques, ou sur une plaque de fer. Quelques sacristies ont conservé d'anciens chauffoirs qui sont en forme de petits chars. Dans la seconde sacristie se trouvera tout ce qui est à l'usage du prêtre et les objets les plus précieux de l'église. Le fond sera rempli par les armoires des ornements, lesquels seront placés dans des tiroirs à coulisses. Ces tiroirs seront apparents à l'extérieur; ils porteront l'indication de la couleur de l'ornement qu'ils renfermeront; les ornements y seront étendus dans toute leur longueur, sans être pliés. On aura soin de coller sur le fond des tiroirs un papier épais, et on ne couvrira pas les ornements de serviettes qui empêcheraient l'air de circuler.

216. Si l'espace le permet, aux deux côtés de l'armoire des ornements seront des placards ou grandes armoires avec une seule porte; on y suspendra momentanément les aubes et les surplis. Au-dessus de la table de l'armoire, et à égale distance des deux placards latéraux, il y aura un tabernacle décent, dans lequel on enfermera ordinairement les calices, et dans lequel on pourra aussi placer le Saint-Sacrement, quand il y aura nécessité de le retirer de l'église. Aux deux côtés du tabernacle seront placées de petites armoires dans lesquelles on déposera les linges et autres menus objets de l'église. Au-dessus de l'armoire ou vestiaire, sera placée une sainte image ou une croix, ce qui est mieux. Auprès de la muraille, d'un côté, sera le meuble renfermant les chapes, qui seront suspendues sur des tringles en bois; de l'autre, une armoire renfermant le

linge de l'église et surtout les aubes, nappes d'autel et surplis à l'usage du curé. A gauche de l'entrée de cette seconde sacristie, sera la piscine, placée dans une arcade autant que possible; de l'autre côté, le prie-Dieu avec le carton des prières. A côté de ce prie-Dieu, il y aura une grille pour les confessions. Il est d'usage aussi d'afficher quelque part le nom de l'évêque du diocèse et du patron de l'église.

217. Il est très-convenable qu'il y ait dans la sacristie un miroir, quoique les auteurs liturgiques n'en parlent pas. Il ne faut pas que le prêtre se rende à l'autel avec une chasuble mise de travers et des cheveux en désordre. Pour obvier à ce dernier inconvénient, il y avait autrefois dans toutes les sacristies des peignes d'ivoire ou de bois. Il en est fait mention dès le X^e^ siècle. Ils tombèrent en désuétude au commencement du XVI^e^. Le peigne n'a plus été conservé que pour le sacre des évêques. De nos jours, les prêtres grecs se peignent encore avant la messe. Une grande décence est d'autant plus nécessaire, que nous portons les cheveux bien plus longs qu'autrefois, car tous les textes des auteurs canoniques supposent que les clercs portaient les cheveux très-courts. Gerson donne quelque part, pour preuve du relâchement des clercs, qu'ils se coupent la barbe et se laissent croître les cheveux. C'est justement ce que nous faisons. La plupart des portraits de papes, d'évêques, de prêtres, faits avant le XVII^e^ siècle, les représentent tous avec des cheveux courts. « Les cheveux doivent être courts, » dit Benoît XIV dans sa *Notificazione LXXI.* Ce n'est que sous Louis XIV que les ecclésiastiques ont commencé à porter les cheveux longs, du moins en France. A Rome et dans toute l'Italie, les ecclésiastiques portent les cheveux très-courts.

218. N'oubliez pas que tout, dans la sacristie, doit être

de la plus grande propreté. Aussi, quand l'église est éloignée du presbytère, il est bon d'avoir des chaussures de rechange. « *Nullus sacerdos ad missam faciendam accedat fœdis calceis aut crepidis,* » dit Gavantus. On peut faire la même remarque pour les chantres et pour les enfants de chœur (1). « *Vestibus non sordidis, aut inquinatis, nec dilaceratis, sed mundis, et ad talos usque descendentibus, ordinique suo juxta provincialia nostra decreta congruentibus, induatur,* » dit encore Benoît XIV (2).

(1) Neher, *Vera Idea ornatus ecclesiastici*, au mot *sacristia*.
(2) *Notificazione XXIX*.

TREIZIÈME LETTRE.

De la reconstruction des églises. — De l'achèvement des églises.—De la restauration des églises.—De la réparation des églises.—Du badigeon.—De l'enlèvement du badigeon.

219. Dans une de vos dernières lettres, vous me dites, mon cher Confrère, que vous avez près de vous plusieurs confrères qui ont à s'occuper les uns de la reconstruction totale ou partielle, les autres de la restauration et de la réparation de leur église, et vous me demandez quelles sont les règles à suivre dans ces différents cas. Il me sera bien difficile dans une seule lettre de répondre aux questions que vous me posez. Je vais essayer cependant. Ne pouvant entrer dans de grands détails, je me contenterai de vous indiquer quelques principes à suivre, mais ce que je vous dirai ne pourra guère s'appliquer qu'aux petites églises, aux églises rurales.

220. Lorsqu'une église tombe en ruines et qu'il n'y a plus d'espoir de la conserver, le conseil de fabrique doit s'occuper sans retard de sa reconstruction, afin que les paroissiens ne restent pas trop longtemps sans un édifice convenable destiné au culte. Si l'édifice provisoire qui remplace l'église est de petite dimension, ils pourront perdre l'habitude des saints offices; s'il est mal décoré, ils perdront peut-être l'habitude du respect. L'église doit donc être reconstruite le plus tôt possible. Autant que faire se pourra, elle occupera l'emplacement de l'ancienne. Ce n'est pas sans raison que nos pères l'avaient placée sur cette colline, sur ce monticule, et qu'ils n'ont pas eu trop égard à la proximité des demeures de la plus grande

partie des paroissiens. C'est qu'ils ont voulu qu'elle dominât la contrée et qu'ils pussent la saluer de loin. Si l'église détruite était de style roman ou ogival, il est de la plus haute convenance de construire l'église nouvelle dans le même style ; elle apparaîtra aux yeux des fidèles comme une continuation de l'église primitive. Ce sera l'ancienne église renouvelée. Cette perpétuité des églises était parfaitement comprise dans le Moyen-Age, et afin de la rendre aussi manifeste que possible, on jetait souvent des débris de statues dans les fondations de l'église nouvelle ; elles échappaient ainsi à la profanation, et ces fragments bénits de l'église antique trouvaient admirablement leur place dans l'église nouvelle que l'on voulait construire.

221. Si la population de la paroisse n'exige pas une église plus grande, la nouvelle sera reconstruite sur les fondations de l'ancienne. Si l'on doit l'allonger et l'élargir, on fera en sorte d'élever le sanctuaire et l'autel sur l'emplacement du sanctuaire et de l'autel anciens.

222. Si l'ancienne église que l'on veut remplacer était de plusieurs styles, et qu'on ne pût conserver aucune de ces parties, on la reconstruirait dans un style chrétien, roman ou ogival. Je crois que ce serait pousser trop loin le principe de la perpétuité des églises, que de reconstruire la nouvelle selon les différents styles de l'ancienne, et de reproduire dans celle-là le style roman, le style du XIII^e^ siècle, et le portail Renaissance qui était dans celle-ci. C'est ici qu'il faut appliquer le principe d'unité.

223. S'il s'agit d'une reconstruction partielle, c'est alors que des difficultés surgissent. Si l'église est d'un seul style et si ce style est chrétien, il faut que la reconstruction ou du portail, ou de la nef, ou de l'abside,

soit tout-à-fait conforme au style ancien. Mais que faire si l'église est de plusieurs styles? Voici, par exemple, une église du XIII^e^ siècle; elle a un portail Renaissance qui menace ruine : il faut le démolir complètement. Reconstruira-t-on un portail Renaissance ? Si ce portail présentait quelque chose de vraiment remarquable, si sa construction primitive se rattachait à quelque évènement important pour la paroisse, je n'hésiterais pas à conseiller la reconstruction du portail Renaissance tel qu'il était, « d'en reproduire l'image fidèle, exempte de toute altération, de même que dans une famille qui a su conserver les portraits de ses ancêtres, on ne fait pas remplacer ceux que le temps ou les accidents sont près de détruire, par des figures de fantaisie, vêtues de costumes d'une autre époque, lors même que la physionomie des anciens est rude et déplaisante (1). »

224. Mais si le portail ou la partie de l'église à reconstruire ne présentent rien de remarquable, et s'ils ne sont pas dans un style chrétien, il faudra les y ramener, surtout si la partie voisine remplit cette condition. S'il s'agit d'une église moderne, d'une église bâtie dans les deux derniers siècles et dont une partie tombe en ruines, je n'hésiterai pas à conseiller la reconstruction de cette partie dans un style chrétien. Il y aura désaccord, il est vrai, entre la partie nouvelle et la partie ancienne, mais ce désaccord ne peut durer de longues années; tôt ou tard, il faudra reconstruire la partie ancienne, et alors on pourra choisir le style de la partie qui aura été faite, et ainsi on aura un édifice complet, répondant aux exigences des vraies traditions chrétiennes. Si ces églises modernes étaient cependant remarquables par leur architecture, il faudrait avoir égard à cette considération, et

(1) *Nouveau Manuel complet de l'architecte*, par SCHMIDT, p. 233.

reconstruire la partie mauvaise selon le style de la construction primitive.

225. Si les principes que je viens d'émettre avaient été suivis, on n'aurait pas vu, dans ces dernières années, tant de restaurations déplorables, où l'unité de style a été complètement mise de côté, surtout pour les églises gothiques. Que de charmantes églises rurales sont maintenant revêtues, en dépit de leur belle structure Moyen-Age, de colonnes doriques ou corinthiennes ! Que de rétables dont le fronton triangulaire voile les riches meneaux d'une fenêtre gothique ! Que de charmantes églises conventuelles ont été indignement mutilées lorsqu'il s'est agi, après la Révolution, d'en faire des églises paroissiales ! Heureusement, ce temps n'est plus et la lumière commence à se faire.

226. Dans toute reconstruction, on aura soin de remplacer ce qui n'est plus ou n'existe plus qu'en partie par des formes ou des moyens identiques. Ainsi les murs seront toujours reconstruits en même échantillon de moellons ou de pierres de taille. On donnera les mêmes dimensions aux pierres de l'appareil. Cependant, si les matériaux employés d'abord étaient mauvais, on devrait les remplacer par d'autres plus convenables. On se gardera bien d'agrandir les fenêtres romanes, d'en boucher quelques-unes, d'en percer de nouvelles ; on ne remplacera point les ventaux historiés d'une porte, sous prétexte de les moderniser par des planches rabotées à neuf, ni les solides chevrons de leur fermeture par des espagnolettes en fer ou des crochets qui les surchargent ou les affaissent. Si l'église doit être agrandie, il faut alors un plan nouveau ; mais il faudra qu'il y ait entre l'ancien travail et le nouveau une fusion complète, de sorte qu'entr'eux il n'y ait aucune différence (1).

(1) *Instructions de la Commission archéologique de Poitiers*, p. 62.

227. S'agit-il d'une église à achever, si c'est une église ancienne, on se posera cette question : Qu'a voulu l'architecte? Et on agira d'après la réponse qui sera donnée. Si déjà l'achèvement a été tenté, on le continuera. Mais que faire, s'il était dans un autre style? Si la partie commencée a de la valeur, il faut la conserver. C'est ce qui a été fait au portail de la cathédrale de Milan : bien que le style gothique ait été choisi pour terminer la façade de cette magnifique église, on a conservé les pieds-droits et le linteau de la porte qui sont dans le style grec; mais quelle œuvre admirable! S'il s'agit d'une église moderne, je répète ce que j'ai dit plus haut : Si son architecture est remarquable, on peut la continuer et la suivre; si elle ne présente rien de particulier, rien qui soit digne d'être conservé, on peut choisir une architecture définitive, un style chrétien qu'on n'aura plus à changer par la suite.

228. Lorsque l'église a été négligée pendant de longues années; lorsque l'incurie du conseil de fabrique a nécessité une restauration complète, il est bon de s'en occuper activement, afin que le mal ne s'aggrave pas. Rien de plus difficile que de restaurer convenablement une église. Une restauration bien entendue suppose des connaissances approfondies en architecture, en sculpture, en peinture, en un mot, dans tous les arts qui concourent à orner le temple saint. Un curé qui veut procéder à la restauration complète de son église, doit donc s'entourer d'hommes spéciaux, ayant une véritable science, afin de ne pas s'égarer.

229. « Si nous avons une église à restaurer, dit M. l'abbé Bourassé, reportons-nous par la pensée vers l'époque de sa construction primitive, et voyons dans quelles conditions elle se trouvait à la sortie des mains des ouvriers (1). »

(1) *Dictionnaire d'archéologie sacrée*, tome II, col. 565.

Essayons de refaire ce qui a été fait à l'origine. La pierre de taille doit donc être remplacée par la pierre de taille, la brique par la brique. Si l'enduit devait avoir une couleur analogue à celle de la pierre de taille employée dans le reste de l'édifice, ayons soin de la lui rendre. Si la pierre de taille était nue, elle doit rester nue. Dans tous les travaux à faire, on doit se rapprocher de ce qui existait et de ce qui existe encore en grande partie. On doit veiller à donner à la restauration une grande solidité ; par conséquent, il faut repousser toute matière qui ne présenterait pas une solidité suffisante, comme le plâtre, par exemple. En un mot, il faut s'inspirer du monument, copier ce qui a été fait, afin que l'église conserve son unité, et qu'une fois la restauration terminée, on ne distingue que difficilement les parties restaurées des parties anciennes.

230. La reconstruction s'occupe de la substance même de l'édifice; la restauration s'occupe de parties légères à consolider, à parachever. Ce sont des statues mutilées qu'il faut remettre dans leur état primitif, des portions de chapiteaux qu'il faut refaire. La réparation est plus modeste: elle se borne à conserver. Elle reste dans des limites étroites. Elle descend dans tous les détails; elle s'occupe des sculptures, des fresques, des tableaux, des autels, des tabernacles, des ustensiles sacrés ; elle les tient en bon état; elle arrête une détérioration plus grande; elle répare, en un mot. Vous comprenez, mon cher Confrère, avec quelle prudence il faut s'occuper de la réparation et de la restauration d'une église; il est si facile de se tromper. D'ailleurs, je reviendrai sur ce sujet lorsque je m'occuperai avec vous de la sculpture, de la peinture et de l'ornementation du temple saint.

231. Dans ces derniers temps, on s'est beaucoup occupé du badigeon et du badigeonnage des églises. Quelles

règles faut-il suivre encore sur ce point? Quand une fabrique n'a pas de ressources suffisantes pour décorer une église selon le mode du Moyen-Age, il faut laisser à la pierre de taille sa couleur naturelle. Très-souvent, dans les églises rurales, les murs sont bâtis en blocailles ou en pierres noyées dans du ciment; il est alors nécessaire de les revêtir d'un crépi et d'un léger badigeon. Lorsque des réparations ont eu lieu, il faut alors les raccorder avec la partie de la muraille qui les avoisine. Dans ce cas, le badigeon est permis, mais il consistera dans une teinte douce, effacée, plutôt que dans une véritable peinture. On se gardera de la blancheur fatigante du lait de chaux et du vulgaire badigeon jaune en usage pour les corridors; on bannira surtout les imitations de marbre et de lambris si fort en usage aujourd'hui; on préférera, enfin, les couleurs mates aux couleurs luisantes (1).

232. M. de Montalembert, dans son ouvrage *du Vandalisme et du Catholicisme dans les arts*, stigmatise l'emploi du badigeon, « sous lequel disparaissent à la fois les merveilles de la sculpture et les prestiges de l'antiquité. » — « Toute espèce de badigeonnage, intérieur et extérieur, est interdit dans les cathédrales et les églises,» dit une circulaire ministérielle.

233. Chose étrange, nous proscrivons le badigeon, et en cela nous sommes dans le vrai, et les plus beaux temples de la Grèce, ces temples construits en marbre de Paros, étaient couverts d'une décoration polychrome composée de couleurs voyantes, comme le vert, le rouge, le bleu, sur lesquelles se détachaient quelques légers ornements. Au premier aspect, cette décoration ressemble fort à un badigeon, et nos yeux y sont fort peu accoutumés. Un

(1) Raymond Bordeaux, *Principes d'archéologie pratique*, page 142.

architecte de nos jours, M. Hittorf, a fait de curieuses recherches sur cette décoration polychrome. Bien plus, des textes très-curieux ont été produits dans ces derniers temps, et ils prouvent que les architectes et les évêques du Moyen-Age n'avaient pas pour le badigeon cet éloignement, cette horreur qui existent de nos jours. On lit, en effet, dans ces textes que Jean, abbé de Mouzon, et plusieurs autres, firent *blanchir* leurs églises au blanc de chaux. « *Calce dealbavit.... inalbavit parietes ecclesiæ.* » Hugon, évêque d'Auxerre, fit blanchir celle de Sainte-Eugénie, « *parietes dealbari faciens.* » Vers l'an 1090, Hoël, évêque du Mans, voulant se conformer à l'usage du temps, fit peindre le plafond de son église et blanchir les murs dans tout le pourtour. « *Parietes per circuitum dealbari fecit.* » Vers l'an 1063, Guido, évêque de Beauvais, fit blanchir son église unique. Cette décoration était un véritable blanchiment à l'eau de chaux. Raoul Glaber, auteur du XI^e^ siècle, parle des églises qui se construisaient de son temps, et il les compare aux néophytes revêtus de la robe blanche du baptême. Que veut-il signifier par cette blanche robe? Parle-t-il de la couleur extérieure de la pierre? Mais on sait qu'en France, après quelques années, toute pierre revêt une teinte sombre. Il est plus probable qu'il veut parler des églises blanchies à l'intérieur au moyen du lait de chaux, dont la couleur trop éclatante était cependant tempérée par une légère décoration spéciale.

234. Ces textes établissent l'usage du badigeon au XI^e^ siècle, et l'étude des vieilles églises le confirme. Je me hâte de vous dire que la teinte blanche au lait de chaux est heureusement découpée d'appareils, de traits, d'ornements assez élémentaires en eux-mêmes et dans leurs couleurs, mais gracieux cependant; et c'est là ce qui distingue de nos badigeons modernes les badigeons anciens. On retrouve dans la cathédrale de Bourges de nom-

breuses traces du badigeon primitif; j'en ai vu aussi dans plusieurs églises du diocèse de Soissons.

235. Il faut donc bien se garder de proscrire *a priori* toute espèce de badigeon, même sur les murs en pierres de taille ; mais, pour l'employer, il faudrait un artiste véritable, et non pas un maçon, et puis des études plus complètes que celles qui ont été faites jusqu'alors.

236. « De ces ressources artistement disposées, dit un auteur, résulte une heureuse harmonie, qui purifie l'ensemble de tout l'édifice de toute apparence d'une réalité trop sèche, le transforme et le rend propre à produire dans l'âme des fidèles cette impression suave qui la domine, la ravit hors des sens et de ses souvenirs humains et matériels, pour la transporter dans un champ tout idéal, dans une sphère surnaturelle (1).»

237. Mais voici une église construite tout entière en pierres de taille ; elle est complètement recouverte d'une couche d'ocre jaune. Quel moyen prendra-t-on pour arriver à un bon débadigeonnage ? Cette opération est des plus difficiles. Voici ce que dit à ce sujet M. l'abbé Bourassé : « Il faut faire disparaître avec soin les enduits dont on a recouvert les colonnes et leurs chapiteaux, les cintres et archivoltes des portails et des fenêtres, les nervures des voûtes, leurs clefs, et généralement toutes les parties en pierre vive. Pour arriver à ce résultat, on commence par débarrasser, au moyen de larges brosses, tout l'intérieur de l'église de la poussière qui le recouvre. On mouille fortement avec une éponge imbibée d'eau les parties de badigeon à enlever, et on les racle ensuite avec un racloir très-doux. Il faut prescrire aux ouvriers

(1) *Bulletin monumental*, année 1859.

de ne se servir que d'outils en fer non trempé et émoussés aux angles. Les sculptures surtout et les ciselures demandent à être traitées avec ménagement, pour que la pierre ne soit point écorchée. Des spatules en bois dur sont très-utiles pour fouiller dans les sinuosités de la sculpture sans l'altérer. La cathédrale d'Autun a été débadigeonnée tout entière par les moyens que je viens d'indiquer, et cette opération a parfaitement réussi..... Il arrive quelquefois qu'en faisant tomber un vieux badigeon, on découvre des peintures précieuses : il faut veiller avec le plus grand soin à ce que le travail de l'ouvrier ne vienne point les endommager, et c'est pour éviter cela que l'on recommande l'usage de racloirs très-doux (1). »

238. Les conseils que je vous ai donnés pour le badigeonnage des murs peuvent aussi être suivis pour le badigeonnage des voûtes en bois et en plâtre. On leur donne une légère teinte couleur pierre. Par ce moyen, du bas, elles font une illusion complète. On dirait des voûtes en moellons.

239. Souvent, en débadigeonnant une église, on trouve une inscription, une date, un nom propre de fondateur, de bienfaiteur ou d'artiste. On doit les conserver ou les recueillir avec soin, puisqu'ils intéressent l'histoire de l'art et l'histoire du monument.

240. Tels sont, mon cher Confrère, les conseils succincts que je crois devoir vous donner sur la reconstruction, la restauration et la réparation des églises. Un grand nombre de cas particuliers peuvent se présenter, mais il m'est impossible de les aborder ici. Je termine par cette recommandation du Comité des arts et des monuments : « En fait de monuments délabrés, il vaut mieux consolider que réparer, mieux réparer que restaurer, mieux restaurer qu'embellir. En aucun cas, il ne faut supprimer. »

(1) *Dictionnaire d'archéologie sacrée*, tome II, col. 566.

241. N'oubliez pas non plus cette autre recommandation donnée aussi par le Comité : « Il ne faut pas, dit-il, malgré la bonne intention que l'on aurait de ramener les monuments à leur pureté primitive, enlever des monuments postérieurs, il est vrai, mais d'un beau caractère. Les magnifiques boiseries du chœur de Notre-Dame de Paris, les grilles remarquables qui environnent le chœur de Saint-Ouen de Rouen, ne doivent, pour aucun prix et pour aucun motif, être enlevés de ces monuments, quoique postérieurs de plusieurs siècles. Il faut tout conserver quand rien ne s'y oppose. »

242. Cette règle est empreinte d'une grande sagesse. Il faut éviter en tout un système radical et exclusif, et ne pas retomber dans ces erreurs du XVIII^e^ siècle, qui faisaient remplacer les chapiteaux gothiques de la cathédrale de Paris par des chapiteaux corinthiens, pour suivre la mode du temps. M. Viollet-Leduc, chargé de la restauration de la cathédrale de Paris, a suivi ce principe ; il a laissé à leur place les belles boiseries des stalles sculptées sous Louis XIII. Il s'est bien gardé d'enlever aussi le pavé du chœur placé pendant le règne de Louis XIV. C'est une mosaïque composée de grand morceaux de marbre de diverses couleurs, dans le style des mosaïques d'Italie. Si l'Eglise aime l'unité, elle aime aussi la variété dans l'unité, lorsque surtout cette variété élève l'homme par le sentiment religieux ou par le sentiment artistique.

243. Nous devons nous garder aussi de copier servilement le Moyen-Age. Tout n'était pas parfait en lui ; il avait ses défauts. Il possédait, comme notre siècle, des artistes capables et des artistes médiocres ; il avait des sculpteurs habiles et des sculpteurs fort ordinaires ; il nous a laissé de magnifiques statues et des statues très-mauvaises, de belles fresques et des fresques pitoyables. Il faut donc

choisir, prendre ce qu'il y a de mieux dans ses nombreuses conceptions, et mettre de côté ce qui est mauvais. Je le sais, il y a des archéologues qui admirent tout ce qu'a produit le XIII^e^ siècle, et cependant tout n'y est pas admirable, car tout ce qui est vieux n'est pas beau. Je pourrais vous citer telle église dont les fenêtres ne sont nullement symétriques ni pour le dessin, ni pour l'emplacement. Si on restaure cette église, devra-t-on les rétablir telles qu'elles étaient? Je ne le pense pas. Il faut donc, dans les restaurations, une grande sagacité, une grande science. C'est à force de voir, de comparer et de consulter les ouvrages des maîtres que ces choses s'acquièrent.

244. *P.-S.* Je répare aujourd'hui, mon cher Confrère, une omission involontaire que j'ai commise lorsque je me suis occupé avec vous de la construction des églises; mais ceci ne regarde que les chapelles des communautés religieuses : c'est que jamais on ne doit établir de chambres habitées au-dessus de ces chapelles. Un de mes amis, que je voyais hier et qui est fort savant en liturgie, me disait même que jamais les Congrégations romaines n'accordent de dispense sur ce point. Je tenais à réparer cette omission avant de nous occuper ensemble de l'ameublement des églises.

SECONDE PARTIE.

De l'Ameublement des Eglises.

QUATORZIÈME LETTRE.

Richesses des anciennes églises.—Du principe d'unité à suivre dans l'ameublement des églises.—Du trésor dans les églises.—Mobilier d'une chapelle des catacombes.—Mobilier d'une église du XIII^e^ siècle.—Mobilier d'une église du XVI^e^ siècle.

245. Je suppose, mon cher Confrère, que votre église est construite; elle s'élève au-dessus de la paroisse; un élégant clocher la surmonte, la croix le domine : il s'agit maintenant de meubler la maison du Très-Haut. Les anciens auteurs ecclésiastiques ont traité avec le plus grand soin la partie de l'ameublement des églises, et les évêques, les prêtres et les fidèles n'ont pas craint de consacrer de tout temps à cet objet une grande partie de leurs ressources. Nos églises modernes, si pauvres, si dépouillées, si nues, ne peuvent nous donner une idée de la richesse des églises primitives, et l'imagination reste confondue

lorsqu'on lit dans Anastase le Bibliothécaire l'énumération des richesses immenses dont les pontifes, les empereurs et les rois avaient doté les temples sacrés. « Autrefois, dit saint Charles, les grandes églises étaient nombreuses, et elles étaient abondamment fournies de vêtements sacrés et de vases précieux. On y voyait des calices, des candelabres et d'autres parties du mobilier ecclésiastique en or et en argent; les vêtements sacrés étaient des tissus d'or et d'argent, et saint Ambroise put trouver, lors d'une suprême et urgente nécessité, dans la vente des vases sacrés, de quoi nourrir les pauvres et racheter de nombreux captifs. Saint Jérôme nous apprend que les livres et les précieux manuscrits qui servaient dans le temple saint étaient recouverts d'or et d'argent ciselé ; quelques-uns même étaient écrits en lettres d'or et d'argent de grande dimension. » Que nous sommes loin de ces richesses, mon cher Confrère, et combien d'églises, dans certaines paroisses surtout, rappellent bien plutôt l'étable de Bethléem que la demeure de celui qui a tout créé et au culte duquel tout doit être consacré !

246. Avant la Révolution, malgré les sacrifices qui avaient été faits, à différentes époques, pour subvenir aux nécessités de l'Etat, les trésors des cathédrales de France étaient riches encore; et lorsque l'on parcourt leurs inventaires, on est heureux de retrouver tant de dons, témoignages de la piété des nobles familles dont les châteaux couvraient autrefois le sol de notre beau pays. Mais à ce sentiment de joie se joint bientôt un sentiment de tristesse, à la pensée que maintenant tous ces trésors sont perdus pour la piété et pour l'art. La gravure nous en a conservé à peine quelques-uns ; nous ne connaissons les autres que par quelques fragments informes ou par quelques indications sèches et arides ; presque tous ont été jetés dans le creuset révolutionnaire : c'est à peine si un petit nombre y a

échappé. Le trésor de la cathédrale de Reims, pour ne citer qu'un exemple, était d'une étonnante richesse ; maintenant, de toutes les œuvres d'art qu'il contenait, il reste deux ou trois pièces très-curieuses, très-intéressantes sans doute, mais qui font regretter plus vivement encore celles qui ne sont plus.

247. En fait de mobilier, comme en fait de restauration, le principe à suivre et dont il ne faut jamais s'écarter est le principe d'unité. Dans l'édifice sacré doit régner la plus grande harmonie; il ne doit y avoir rien de disparate ou qui puisse choquer le regard des fidèles ou des hommes de goût. C'est assez vous dire que bien souvent cette règle de l'unité a été mise de côté. C'est l'architecture qui doit inspirer le mobilier, et l'un doit servir à faire valoir l'autre. « Décorer et meubler une église, dit M. l'abbé Bourassé, selon le style de l'architecture qui domine dans la construction, tel est le principe dont on ne doit jamais se départir. » Plût à Dieu qu'au dernier siècle on eût toujours observé cette règle! Que d'autels, que de chaires, que de fonts baptismaux, que de stalles auraient été conservés ! S'il s'agit d'une église récemment construite, vous comprenez que, d'après ce principe, tout le mobilier devra être d'accord avec le système d'architecture choisi. Si on a élevé une église ogivale, les ornements, les vases sacrés, les chandeliers devront appartenir à la période ogivale ; si le temple appartient à l'architecture grecque, l'ameublement en prendra les formes. On peut avoir dans tous les styles des formes belles et gracieuses, surtout si à la richesse de la matière se joint le fini du travail.

248. Mais que faire si l'église est ancienne et si le mobilier qu'elle renferme n'est nullement en rapport avec l'architecture dans laquelle elle est construite? Si ce mobilier a une véritable valeur artistique, quel que soit son style, il doit être conservé indéfiniment; s'il n'a aucune valeur

et si les ressources de la fabrique permettent de le remplacer, il est bon de le faire au plus tôt. Il ne faut pas que le clergé soit taxé d'ignorance ou de mauvais goût.

249. Je vous entends d'ici faire une observation. Quelle règle faudra-t-il suivre si des personnes généreuses et bienveillantes donnent à l'église des objets mobiliers qui ne soient pas en rapport avec le style de son architecture? faudra-t-il les refuser? Je vous avoue que ce cas est souvent embarrassant. Refuser ces objets, ce serait, je crois, pousser un peu trop loin le principe d'unité; ce serait aussi s'aliéner certaines familles pour lesquelles il serait pénible de voir repousser leurs dons. Vous pouvez donc les accepter, sauf, plus tard, lorsque vous pourrez les remplacer, à les déposer dans le trésor de votre église. C'est un grand point, mon cher Confrère, que de diriger convenablement la générosité des fidèles, et afin qu'elle ne s'égare pas et qu'elle soit intelligente, je ne verrais aucun inconvénient à ce qu'un curé donnât à ses paroissiens l'avis suivant : « *Les fidèles qui veulent faire quelque don à l'église, sont instamment priés de consulter ou de faire consulter M. le curé.* » Par ce moyen, c'est vous qui dirigerez la générosité des fidèles, et les dépenses qu'ils feront seront judicieusement faites.

250. La question de l'ameublement est donc extrêmement importante, d'autant plus qu'elle a été plus longtemps ignorée. Ce n'est que dans ces dernières années que des ouvrages spéciaux ont été faits sur ce sujet. Ce n'est pas la France qui a commencé : elle n'a fait que suivre l'impulsion donnée par les architectes anglais. Qui n'a entendu citer parmi eux le nom de M. Welby Pugin? M. l'abbé Bourassé, par son savant *Dictionnaire d'archéologie*, a aussi puissamment contribué à répandre de saines notions sur ce point.

251. Lorsqu'on renouvelle le mobilier d'une église, il serait bien à désirer que l'ancien mobilier fût conservé, au moins en partie, et, pour cela, il devrait y avoir, dans les petites comme dans les grandes églises, un *trésor* où seraient placés tous les anciens meubles hors de service. Combien en existe-t-il que l'on croit sans valeur et qui, plus tard, en auront une très-grande! Que d'objets précieux ont été vendus pour une somme minime, et qui, quelques mois après, ont été revendus pour une somme élevée par des brocanteurs! Dans ce *trésor* seraient placés les vieux tissus, les vieux ornements, les vieilles dentelles, si communes dans certains diocèses; les reliquaires, les châsses, les croix, les burettes, les vases sacrés, les livres, les manuscrits, les chandeliers hors d'usage, pourvu cependant qu'ils aient une certaine valeur artistique, car le *trésor* d'une église ne doit pas être un magasin de marchand d'antiquités. Il vaut mieux conserver ces précieuses reliques du temps passé que de les donner pour un prix plus que modique, afin de les remplacer par des meubles nouveaux faits selon la dernière mode et que ne recommandent ni l'art ni la matière.

252. Qu'il est triste de penser que le cabinet du moindre amateur est souvent plus riche que le *trésor* de certaines cathédrales! Qu'il est triste de voir quelquefois des prêtres livrer aux mains des juifs tous les meubles, tissus et vases sacrés dont ils ne se servent plus, et cela au mépris de toutes les règles! Ils ne se doutent guère qu'ils courent le risque d'être condamnés, par un tribunal quelconque, à restituer à la fabrique le prix véritable de l'objet vendu pour quelques francs, fait dont il existe plusieurs exemples. Qu'il est douloureux aussi pour certaines familles de voir les objets de leur générosité mis complètement de côté et vendus sans aucun égard pour le sentiment de piété qui les avait fait donner au temple saint!

253. Vous serez curieux peut-être de connaître le mobilier d'une des chapelles des catacombes ou des maisons particulières dans lesquelles les saints mystères étaient célébrés au premier siècle. Je vais essayer de vous en donner la liste. D'après les anciens auteurs, et surtout Anastase le Bibliothécaire, ce mobilier devait se composer des objets suivants : 1° plusieurs calices : un grand et plusieurs petits, *calices;* 2° des vases pour recevoir et offrir le vin, *amœ, amulœ;* 3° des candelabres, *candelabra;* 4° une grille pour séparer le prêtre des fidèles, *cancelli;* 5° des cierges, *canthara;* 6° un couloir ou passoire, *colatorium;* 7° des vases à distribuer le précieux sang, *communicales;* 8° des bassins pour recevoir les offrandes, *concha aurichalca;* 9° des croix, *cruces;* 10° des images sculptées ou peintes, *icones;* 11° des patènes, *patenœ;* 12° des couvertures pour l'autel, *propitiatorium altaris;* 13° des bassins à contenir de l'eau, *pelves;* 14° des siphons pour prendre le précieux sang dans le calice, *scyphi;* 15° une chasuble, *planeta;* 16° un encensoir, *thuribulum;* 17° des vases sacrés, *vasa sacra;* 18° des voiles, *vela;* 19° différents vêtements, *vestes;* 20° le livre des lectures sacrées; 21° le livre de la liturgie; 22° la custode de l'eucharistie, *turris.*

254. Tel est, je le pense du moins, le mobilier ecclésiastique des catacombes réduit à sa plus simple expression. Ce mobilier n'a pas tardé à être augmenté. En Angleterre, au XIII^e^ siècle, chaque église paroissiale devait posséder les objets suivants : 1° un calice en argent, doré ou non; 2° un siphon pour les infirmes, pour les aider à prendre les ablutions du prêtre après la communion; 3° deux corporaux avec leurs bourses; 4° quatre vêtements pour les prêtres; 5° quatre nappes pour le grand autel : deux seront bénites et une sera ornée; 6° deux surplis et un rochet; 7° un voile pour le Carême; 8° un voile nup-

tial; 9° un drap des morts; 10° un devant d'autel pour chaque autel; 11° un bon missel; 12° un graduel; 13° un livre des tropes; 14° un bon manuel; 15° le livre des légendes; 16° un antiphonier; 17° un psautier; 18° un *ordinale;* 19° le livre des *Venite, exultemus ;* 20° le livre des hymnes; 21° le livre des collectes; 22° des étuis pour les livres et les vêtements ; 23° une pixide en argent ou au moins en bronze, avec sa serrure, pour renfermer l'eucharistie; 24° un instrument de paix; 25° un plat pour les offrandes; 26° un autel fixe; 27° un encensoir; 28° un vase pour contenir l'encens; 29° un vase pour l'eau bénite ; 30° une herse pour les ténèbres; 31° un chandelier pascal ; 32° deux croix, l'une fixe, l'autre portative ; 33° une image de la Sainte Vierge ; 34° une image du saint patron ; 35° le cierge pascal; 36° deux cierges pour les processions; 37° un ouvrage ciselé pour l'autel (Ducange pense que c'est le tabernacle); 38° une clochette pour accompagner l'eucharistie, lorsqu'on la porte aux malades, et pour sonner à l'élévation ; 39° une lanterne fermée ; 40° des clochettes pour les morts; 41° un brancard pour les morts; 42° des fonts baptimaux en pierre bien fermés; 43° un nombre suffisant de fenêtres en verre dans le sanctuaire et dans la nef (1).

255. Vous aimerez peut-être à comparer le mobilier d'une église du XIII^e^ siècle avec celui d'une église du XVI^e^. En voici la liste telle qu'elle nous est donnée par saint Charles. Selon lui, toute église paroissiale doit posséder les objets suivants : 1° une croix; 2° six candelabres avec deux éteignoirs ; 3° une paire de mouchettes ; 4° la table des secrètes (canon) ; 5° douze petites nappes ; 6° quatre grandes nappes; 7° un pallium ou devant d'autel; 8° un voile pour l'ornement de l'autel; 9° une couverture en toile

(1) Concile d'Oxford tenu en 1222.

pour l'autel ; 10° un tapis pour le gradin de l'autel ; 11° un tableau contenant l'oraison du patron ; 12° un tableau contenant les oraisons des saints dont l'église possède les reliques insignes ; 13° douze amicts avec leur orfroi ; 14° douze aubes avec leur orfroi ; 15° deux cordons ; 16° deux manipules ; 17° deux étoles ; 18° plusieurs chasubles, selon la couleur ; 19° cinq chapes ; 20° un calice ; 21° une patène ; 22° un voile pour le calice ; 23° huit corporaux ; 24° une pale ; 25° une bourse pour les corporaux ; 26° dix-huit purificatoires ; 27° deux paires de burettes ; 28° le plat des burettes ; 29° deux missels avec leurs couvertures et leurs signets ; 30° un coussin pour le missel ; 31° un épistolier avec sa couverture ; 32° un livre d'évangiles avec sa couverture ; 33° une couverture pour la chaire ; 34° quatre cierges ou torches ; 35° un instrument de paix ; 36° six mouchoirs ; 37° trois cordons pour les attacher ; 38° une paire de souliers ; 39° une clochette ; 40° un encensoir avec sa navette ; 41° un candelabre pour le cierge pascal ; 42° la bannière du patron, laquelle doit être portée à la procession et à l'offrande ; 43° deux crécelles pour les offices de la Semaine Sainte ; 44° un chandelier triangulaire pour les ténèbres ; 45° des tapis pour le siége du prêtre ; 46° des draperies pour orner le grand autel, et l'église aux jours des fêtes solennelles ; 47° un lutrin fixe ; 48° deux bréviaires, un petit et un grand ; 49° un calendrier perpétuel ; 50° un diurnal et un psautier avec les hymnes ; 51° un livre d'heures avec le chant, grand format ; 52° un homiliaire pour les matines ; 53° un antiphonier pour les dimanches ; 54° un antiphonier pour les fêtes des saints ; 55° un graduel pour les dimanches ; 56° un graduel pour les fêtes des saints ; 57° un martyrologe ; 58° le livre des offices des morts ; 59° un rituel ; 60° un processionnal ; 61° un pontifical ; 62° un cérémonial ; 63° un sacerdotal ; 64° le rational des divins offices ; 65° un livre du comput ecclésiastique ; 66° un conopée

pour le tabernacle ; 67° un petit tabernacle (ostensoir) pour exposer la sainte eucharistie et la porter en procession ; 68° deux pixides, une grande et une petite ; 69° deux voiles pour couvrir la pixide ; 70° deux dais, un petit et un grand ; 71° quatre grandes lanternes ; 72° plusieurs torches ; 73° une nappe de communion ; 74° deux petites nappes pour servir à l'administration de l'eucharistie ; 75° quatre vases pour servir au peuple à se purifier ; 76° deux vases pour le vin destiné au même objet ; 77° quatre ou six grands bancs pour la communion ; 78° un crucifix pour servir aux malades ; 79° deux vases pour les saintes huiles ; 80° avec leurs sacs et leurs boîtes ; 81° un vase pour les infirmes ; 82° quatre chrémeaux pour le baptême ; 83° un vase pour aller chercher l'eau baptismale à la cathédrale ; 84° un vase pour donner l'eau bénite le dimanche ; 85° deux aspersoirs, dont l'un très-orné ; 86° une aiguière avec son bassin ; 87° huit lavabos ; 88° deux plats pour recevoir les offrandes ; 89° cinq surplis pour les prêtres et les clercs ; 90° un brancard ; 91° deux draps des morts, un pour couvrir le cadavre lorsqu'on le porte, l'autre pour l'étendre dessus ; 92° un cénotaphe mobile avec son gradin ; 93° un drap pour couvrir ce gradin ; 94° quatre croix pour être placées autour du cénotaphe ; 95° quatre escabeaux ou supports pour les soutenir ; 96° huit chandeliers en fer.

256. Tels sont les principaux meubles réclamés par saint Charles dans les églises de son archidiocèse. Ce sont à peu près ceux de nos jours ; cependant, comme certains usages ont changé, plusieurs ont été mis de côté.

QUINZIÈME LETTRE.

Du sacrarium.—Du tabernacle.—De son emplacement.—De la niche de l'exposition. -Des ambons.—De la chaire.—De l'abat-voix.

257. Lorsque l'on pénètre dans une église, le regard du visiteur ou du fidèle, attiré par la lumière mystérieuse de la lampe du sanctuaire, s'arrête sur le tabernacle dont le Dieu de l'eucharistie fait son trône et sa demeure. Le tabernacle! que ce mot dit de choses! C'est bien là que les deux Testaments viennent se confondre et s'unir. Le tabernacle, c'est le centre du temple, c'est de là que partent les rayons qui l'éclairent. Commençons donc par cette tente mystérieuse, et cherchons à en esquisser l'histoire.

258. Le tabernacle, tel qu'il existe de nos jours, est un meuble moderne. Le nom appliqué à l'endroit où étaient placés les vases qui conservaient les saintes espèces est cependant ancien, puisqu'il se trouve dans les *Constitutions apostoliques*. Nous n'avons pas à examiner si, pendant les trois premiers siècles de l'Eglise, le tabernacle ou quelque meuble destiné à le remplacer existait dans les chapelles des catacombes, puisqu'il paraît prouvé que l'eucharistie n'y était jamais conservée. Les prêtres l'emportaient chez eux, et les fidèles eux-mêmes s'en munissaient dans leurs demeures, pour s'en nourrir au moment du danger. Lorsque la paix eut été rendue à l'Eglise, comme il n'y avait plus de danger de conserver l'eucharistie dans les temples, elle commença à y être gardée dans une sorte d'armoire ou dans une colombe de métal suspendue au-dessus de l'autel; cependant elle était encore souvent conservée chez

les prêtres. D'après Baronius, ce n'est qu'au commencement du VI^e^ siècle que l'eucharistie fut toujours conservée dans les églises. Souvent un petit ædicule était construit à droite, du côté de l'orient, et il était destiné à la réserve. Il s'appelait *sacrarium*, *oblationarium*, *paratorium*. Dans les petites églises, le *sacrarium* se confondait souvent avec la sacristie, qui renfermait alors tous les ustensiles sacrés et les saintes espèces. Le mot *sacrarium*, qui est d'origine païenne, est employé pour la première fois dans un sens chrétien par saint Clément.

259. Pendant toute la période du Moyen-Age, les saintes espèces ont été conservées ordinairement dans une niche ou armoire creusée, près de l'autel, dans la muraille ou dans un pilier. Quelquefois, cette armoire était placée dans le mur de l'abside, derrière l'autel, et souvent une ouverture circulaire ou en forme de trèfle, fermée par une grille ou par deux barreaux de fer croisés, établie à l'extérieur, permettait aux fidèles d'adorer en tout temps le Saint-Sacrement, et une lampe indiquait, la nuit, l'endroit où il était déposé. Cette niche s'appelait *armarium*, *custodia*, *repositorium*, *conditorium*. Le plus souvent, elle était placée du côté de l'évangile; il n'est pas rare de rencontrer encore dans les églises rurales des armoires de ce genre creusées dans la muraille; on y voit la trace des gonds et des ferrements de la porte. Elles étaient divisées en deux compartiments : le compartiment le plus élevé renfermait sur un linge la sainte pixide, et le compartiment inférieur les saintes huiles et peut-être le calice.

260. Ces armoires ecclésiastiques se sont quelquefois métamorphosées en splendides tabernacles. Il y en avait un à l'abbaye de Choques, près de Béthune, qui était une pyramide de marbre d'un travail admirable. La cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne en possède encore un qui

date de 1457. C'est un ædicule de style flamboyant, placé, contrairement à l'usage général, du côté de l'épître, et élevant presque jusqu'à la voûte ses gracieux pinacles.

261. On a vu aussi de ces armoires placées ou creusées sous les autels. Elles n'étaient pas toujours fixes; elles étaient souvent en bois et mobiles, relevées par des peintures et de riches ferrements. Mais elles étaient peu solides. Aussi, nous voyons Mgr Sibonde Allemand, évêque de Grenoble, vers 1470, ordonner que le *sacrarium* soit placé dans le mur de l'abside.

262. La cathédrale de Reims avait conservé jusqu'au dernier siècle son *repositorium* gothique; on le retrouve dans les gravures du sacre de Louis XV. La belle église de Saint-Remi de la même ville possède encore le sien; mais, comme il date du XVIe siècle, il ne présente rien de remarquable.

263. Quelquefois, ces armoires n'avaient pas de portes; la pixide, couverte d'un voile, était toujours visible. Un reste de cet antique usage se voit encore à Rome, dans l'église de Sainte-Croix-de-Jérusalem, où la réserve est placée dans une arcade creusée dans la muraille située derrière l'autel principal; elle est couverte d'un voile, et aucune porte n'empêche le fidèle de la contempler. Cet usage est aussi conservé dans beaucoup d'églises d'Allemagne. Le Saint-Sacrement y est placé dans une niche creusée dans la muraille du côté de l'évangile; il est abrité par un rideau de soie, une porte en bois à jour et une grille en fer.

264. A quelle époque précise l'armoire mobile appelée *tabernacle* a-t-elle été placée au milieu de l'autel, selon ce qui est observé de nos jours? Sur ce point, les auteurs ne sont pas d'accord. Déjà, au XIIIe siècle, quelques exemples sont cités, mais ils sont très-rares. Ce n'est que vers

la fin du XVI^e^ siècle que cet usage est suivi d'une manière générale. Alors un évêque de Grenoble ordonne de placer des tabernacles en bois de noyer au milieu de l'autel, là où il n'y en a pas encore ; mais ce n'est qu'au commencement du XVII^e^ siècle que des tabernacles sont placés dans la plupart des églises rurales. Le Rituel de Maurice Letellier, archevêque de Reims, édité en 1677, suppose qu'il y a des tabernacles dans toutes les églises du diocèse. Cependant, dans le diocèse de Soissons, le Rituel de 1753 permet de penser qu'aucune église ne l'avait encore adopté. Beaucoup d'églises, disait Chardon, en 1745, avaient résisté à la mode, et continuaient à réserver l'eucharistie soit dans la sacristie, soit dans des *armaria*, ou dans des suspenses.

265. Voici les instructions que donne saint Charles sur le tabernacle : « On doit employer pour sa construction les métaux les plus précieux. » Le tabernacle de Saint-Pierre de Rome est en bronze doré; il a la forme d'un petit temple circulaire, dont la corniche est soutenue par des colonnes corinthiennes. Il est, à Rome, un grand nombre de tabernacles faits des marbres les plus précieux et les plus rares. « Il sera orné de saintes images, comme de l'image de la croix, de l'agneau pascal et du bon Pasteur; l'intérieur sera garni de planches de peuplier : l'eucharistie sera ainsi à l'abri de l'humidité. On évitera de prendre du noyer. Il sera surmonté de la croix et solidement fixé sur le gradin de l'autel ou supporté par des anges. Entre le tabernacle et la partie antérieure de l'autel, il y aura 1 mètre 5 centimètres de distance. Il n'y aura aucune armoire sous le tabernacle ; l'intérieur sera revêtu de soie blanche. La porte sera placée de façon à ce que, s'ouvrant tout entière et fixée sur un côté, elle ne gêne nullement la main ou le bras du prêtre prenant la sainte eucharistie. Cette porte

sera convenablement ornée. » La porte du tabernacle placé par M. Viollet-Leduc dans la chapelle absidale de la cathédrale de Reims est carrée et en bronze doré ; au milieu est une croix en même métal, ornée de pierreries ; elle s'ouvre de gauche à droite. Il faut éviter de mettre au tabernacle une porte à deux battants. On voit aussi quelquefois des portes circulaires rentrant sur elles-mêmes : elles sont contraires aux usages anciens.

266. Le curé doit toujours avoir chez lui la clef du tabernacle. (Cong. du concile, 14 Novembre 1693.) Il serait convenable que cette clef fût dorée.

267. Le tabernacle doit être ordinairement placé sur le grand autel. Dans les cathédrales, cela n'est pas permis, à cause des fonctions pontificales ; dans ce cas, il doit être placé dans une chapelle particulière (1). Cette prescription est généralement observée à Rome dans toutes les églises. Il y a toujours la chapelle du Saint-Sacrement : c'est la plus ornée de toutes. C'est un reste de l'ancien *sacrarium*. Dans les églises qui ne sont pas cathédrales, le tabernacle peut être placé sur le grand autel ou dans une chapelle spéciale. (S. C. R., 14 Juin 1845.) D'après une récente circulaire de la Congrégation des Rites, il n'est plus permis de conserver le Saint-Sacrement dans une custode placée dans le mur à droite de l'autel ou à gauche, mais elle doit être déposée dans le tabernacle situé au milieu de l'autel. Il paraît que cet usage s'était introduit dans quelques églises ou chapelles des Pays-Bas. La Sacrée Congrégation le désapprouve en ces termes : « *Quod vero attinet ad custodiam Sanctissimi Sacramenti, eadem sacra Congregatio Sanctitatis Suæ nomine omnino prohibet illud alio in loco servare præter quam in tabernaculo in medio altaris posito* (2). »

(1) Ferraris, au mot *tabernaculum*.

(2) Journal *le Monde*, 31 Août 1863.

268. De nos jours, il est d'usage d'exposer le Saint-Sacrement aux prières des quarante heures, pendant l'octave du Saint-Sacrement et aux jours de certaines fêtes. Le nombre de ces fêtes varie selon les diocèses. A Rome, le Saint-Sacrement n'est jamais exposé qu'une fois l'année dans chaque église : c'est lors des prières des quarante heures. Quelques auteurs pensent que l'usage d'exposer le Saint-Sacrement a précédé l'établissement de la procession solennelle qui a eu lieu à Liége pour la première fois, en 1274, mais qui ne fut généralement admise qu'au concile de Vienne, en 1316. Alors le vase qui renfermait la sainte hostie était voilé ; celle-ci ne pouvait être vue des fidèles. Le concile provincial de Cologne de l'an 1452 est le premier qui parle de monstrances ou ostensoirs. Du temps de saint Charles, l'exposition de l'eucharistie était encore bien rare, et il demande qu'elle n'ait lieu que pour une cause grave et publique. D'après le savant Thiers, les prières des quarante heures ont été établies en 1556. En 1646, l'exposition ne pouvait avoir encore lieu, dans le diocèse de Beauvais, que pendant les octaves du Saint-Sacrement. C'est en 1627 seulement que le Saint-Sacrement fut exposé pour la première fois sur le grand autel de la cathédrale de Paris, pour une autre cause que pour la procession de la Fête-Dieu, c'est-à-dire à l'occasion du siége de La Rochelle. Vers la fin du XVII^e^ siècle, on commença à exposer le Saint-Sacrement aux jours de la fête du patron, de la Dédicace et à certaines grandes fêtes.

269. C'est aussi à cette époque que l'on a placé d'une manière fixe sur le tabernacle des niches ou expositions destinées à abriter l'ostensoir. C'étaient ordinairement des niches fermées, semi-circulaires, faites selon l'architecture du temps, et toutes dorées comme le tabernacle et le petit rétable qui lui était adjoint des deux côtés. Il y a quel-

ques expositions du temps de Louis XIV qui méritent attention. Sous le règne de Louis XV, les expositions ont affecté des formes nombreuses. La plus commune était une couronne royale supportée par quatre branches de lis, quelquefois par deux. Dans ces derniers temps, un grand nombre d'expositions ont été faites sans style et sans goût. Elles ont ordinairement la forme de niches ouvertes dont la demi-calotte est supportée par quatre ou six maigres colonnes, le tout décoré de panaches blancs.

270. Le tabernacle de l'église de votre paroisse sera donc placé sur le gradin de l'autel principal, à une distance telle que le prêtre puisse facilement l'ouvrir sans marchepied. Il sera dans le style de votre église et d'une matière aussi précieuse que possible. Vous en éloignerez avec soin le carton-pierre. Sa matière sera le bois doré, la pierre rehaussée de couleurs et d'or, le marbre ou le bronze. On a fait, dans ces derniers temps, des tabernacles en bronze doré et émaillé qui sont vraiment remarquables. L'intérieur sera en bois de peuplier, selon le conseil de saint Charles, et recouvert de soie blanche. La porte sera carrée et fermera hermétiquement et solidement. Cette porte peut être à jour, mais alors un voile doit être placé à l'intérieur. (S. C. R., 13 Septembre 1806.) La forme du tabernacle sera plutôt carrée que ronde, hexagone ou octogone. Si la niche de l'exposition ne doit pas toujours le surmonter, il sera terminé par un couronnement sur lequel la croix sera placée. Si l'exposition est lourde, difficile à manier, elle pourra faire corps avec le tabernacle et le couronner d'une manière fixe; elle sera en rapport avec l'architecture choisie. Mais, quel que soit le style que vous preniez, je vous engage à lui donner la forme des anciens *ciboria*, c'est-à-dire qu'elle sera carrée, ayant une petite coupole ou pinacle supportée sur quatre colonnes et terminée par une croix. Si vous l'ornez de voiles, ces voiles doivent être blancs.

M. Viollet-Leduc a placé sur l'autel gothique qu'il vient de construire dans la cathédrale de Reims un tabernacle construit selon le style du XIII^e^ siècle ; il l'a surmonté d'une exposition carrée, terminée par une croix aussi dans le même style. Cette exposition est accompagnée à sa base de deux bras en forme de croix, destinés à supporter douze cierges. Vous savez que, lorsque le Saint-Sacrement est exposé, il faut au moins six cierges allumés.

271. Après avoir parlé du tabernacle, où la nourriture spirituelle est tenue en réserve, parlons maintenant de la chaire, du haut de laquelle nous est donnée cette autre nourriture spirituelle qui s'appelle la parole de Dieu. La première chaire a été le siége de l'évêque, lequel était placé au fond de l'abside, puis l'ambon, sorte de tribune élevée d'où se faisait la lecture de l'épître et de l'évangile ; quelquefois aussi le sermon se faisait auprès des chancels. Il y a eu, dans les anciennes églises, deux ou trois ambons ; ils étaient en marbre, ornés de riches mosaïques et placés dans le chœur où se tenaient les chantres, *schola cantorum*. L'ambon du haut duquel se lisait l'évangile, était d'une grande richesse : c'était la chaire proprement dite. Auprès de cette chaire s'élevait ordinairement une colonnette enrichie de mosaïque; elle portait le cierge pascal et aussi celui que l'on allumait au moment de l'évangile, au rapport de saint Jérôme. C'est sur l'ambon que prêchait saint Jean-Chrysostôme. Si l'ambon a existé dans les églises rurales, il a dû servir promptement de chaire. Les ambons avaient souvent deux escaliers, l'un pour monter, l'autre pour descendre, ou encore l'un pour le diacre, et l'autre pour le sous-diacre. Lorsqu'il n'y avait qu'un ambon, l'évangile se lisait sur un pupitre plus élevé, et l'épître sur un pupitre moins élevé d'un degré. M. Viollet-Leduc vient de replacer à l'entrée du chœur de la cathédrale de Paris deux petits ambons qui devront

servir aux mêmes usages que les anciens, c'est-à-dire à chanter l'épître et l'évangile.

272. La chaire s'est appelée, selon le temps et la place qu'elle occupait, *cathedra*, *ambo*, *exhedra*, *analogium*, *suggestus*. Les chaires faites sur le modèle de celles que renferment la plupart de nos églises, c'est-à-dire ayant la forme d'une tribune et surmontées d'un ciel ou abat-voix, ne remontent pas au-delà du XIII^e^ siècle, c'est-à-dire lors de l'apparition des Franciscains et des Dominicains, qui étaient, comme vous le savez, de grands prédicateurs. La basilique supérieure d'Assise en possède une de ce temps, en marbre rehaussé de couleurs ; elle est à six pans trilobés, très-petite, et n'a pas d'abat-voix. Plus tard, vers le XIV^e^ siècle, furent élevés les jubés, ces chaires si remarquables que possédaient presque toutes les grandes églises du Moyen-Age, et qui ont été détruites, pour la plupart, dans le courant du siècle dernier. On s'en est servi souvent pour donner le sermon. Cet usage existait encore en France vers la fin du XVII^e^ siècle.

273. Les chaires qui existaient dans les petites églises étaient ordinairement en bois, mobiles, très-simples, et reléguées dans un coin de l'édifice, quand on ne s'en servait pas. Lorsque le prédicateur devait y monter, on les ornait de courtines, d'étoffes, de tapisseries. Quelques-unes étaient riches d'ornementation et rehaussées de dorures. La France possède quelques chaires monumentales en pierre. Une des plus remarquables est celle de Strasbourg : elle date du XIV^e^ siècle ; elle est dans le style de l'église.

274. A Rome, à l'exception des ambons, il n'existe aucune chaire antique. Toutes sont modernes. Il en est de

deux sortes : il y a la chaire proprement dite, ronde, polygonale ou carrée, attachée à un pilier ou à la muraille, comme les nôtres, et une sorte de tribune surmontée d'une table. Cette tribune, que les Italiens appellent *palco*, est très-large, et le prédicateur peut presque s'y promener ; elle n'a pas de balustrade. Les chaires, à Rome, n'ont pas d'abat-voix. Au Moyen-Age, presque toutes les chaires en possédaient. Le style ogival n'a rien produit de plus splendide en ce genre que les magnifiques couronnements des chaires d'Ulm, de Mayence et de Vienne.

275. La chaire de votre église sera placée du côté de l'évangile, conformément au conseil de saint Charles ; elle sera selon le style choisi, en bois, en pierre ou en marbre, aussi richement sculptée que possible. Elle ne sera pas trop élevée, pas trop profonde. Vous l'attacherez à la muraille ou à un pilier que vous aurez soin de ne pas trop dégrader.

276. Il y a des chaires établies sur une base solide, et placées entre deux piliers. J'aime assez ce mode. Plusieurs architectes l'ont adopté (1). Elle ne sera pas trop éloignée du grand autel. Vous donnerez tous vos soins à l'escalier, qui en est une partie très-importante et rarement réussie ; il sera placé de telle façon que le prédicateur, en montant en chaire, ne tourne pas le dos à l'auditoire ni au sanctuaire. Il y a des chaires qui ont deux escaliers : il y en a certainement un qui est inutile ; mais, en France, nous aimons la symétrie. L'escalier de votre chaire sera plein ou à jour. Si votre chaire est fixe, vous la surmonterez d'un abat-voix élancé et gracieux. Vous pourrez placer

(1) Les chaires récentes de Vernon, de Charleville et de Saint-Jean-Baptiste d'Arras sont établies de cette manière. La chaire de Saint-Jean-Baptiste, de style flamboyant, est fort remarquable. Elle sort des ateliers de la maison Duricux, à Reims.

dans le ciel de l'abat-voix l'emblème de l'Esprit-Saint, la colombe, que l'on trouve dans des monuments assez anciens. Vous le terminerez par quelque décoration en rapport avec l'architecture choisie, une croix, par exemple ; mais vous bannirez avec soin ces renommées païennes embouchant la trompette, et que l'on voit cependant surmonter un grand nombre de chaires.

277. La chaire est établie pour que le prédicateur puisse se faire entendre plus facilement. Si les fidèles peuvent se tourner de son côté, il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'elle soit placée vers le milieu de l'église ; mais, s'ils sont assis sur des bancs et dans l'impossibilité de se retourner, il est convenable qu'elle soit placée en avant de ces bancs. Dans ce cas, pour les petites églises surtout, je conseillerais volontiers une petite chaire mobile, facilement transportable, avec escalier articulé et rentrant dans la chaire elle-même. Le prédicateur ou le curé pourrait toujours la faire placer de manière à avoir devant lui son auditoire. Saint Charles veut que la chaire soit ornée de tentures de couleur les jours de fête, et de tentures noires lorsqu'on doit y faire entendre une oraison funèbre.

SEIZIÈME LETTRE.

Des confessionnaux. — De leurs dimensions. — De leur emplacement.

278. C'est dans le tabernacle que nous est conservée la nourriture de notre âme, l'eucharistie; c'est du haut de la chaire que nous est donnée la divine parole, cet autre aliment spirituel; c'est, enfin, dans le confessionnal que la vie de l'âme nous est rendue, lorsque nous avons eu le malheur de la perdre. Le confessionnal, *sedes confessionalis*, *tribunal confessarii*, est le trésor où de divins remèdes nous sont tenus en réserve. Je vous étonnerai peut-être en vous disant que, quoique la confession soit aussi ancienne que le christianisme, le confessionnal, c'est-à-dire le meuble affecté à l'audition des confessions, remonte à peine à trois cents ans. C'est donc inutilement que l'on cherche dans la primitive Eglise et dans la période ogivale des traces de ce meuble, tel que nous le possédons.

279. On pense que, dans les catacombes, les prêtres employaient, pour entendre les confessions, des siéges mobiles en bois, dont les débris ont dû être depuis longtemps réduits en poussière. Le Marchi a cru reconnaître cependant des confessionnaux dans certains siéges isolés en tuf placés dans les angles de certaines chapelles, et qui ont la forme de fauteuils avec dossiers. Il augure, d'après un texte de Minutius Félix, que le pénitent se mettait à genoux devant le prêtre pendant l'acte de la confession. Pendant la période du Moyen-Age, la confession s'entendait de cette manière : le confesseur s'asseyait sur un banc ou petit

siége ; le pénitent commençait par ôter ses chaussures, déposait son bâton ou ses armes, et se mettait à genoux à ses pieds. Après que le prêtre avait récité certaines prières, le pénitent se levait et venait s'asseoir auprès de lui. Morin fait observer que tous les anciens rituels veulent que le pénitent soit assis. Les Grecs de nos jours observent encore cet usage. Ce n'est qu'au XII^e^ siècle que le pénitent a commencé à rester à genoux pendant l'accusation de ses péchés, la tête un peu tournée de côté. C'est aussi à cette époque que la confession fréquente a commencé à être en usage ; les confessions étant alors moins longues, on pouvait endurer une courte fatigue. Ce dernier mode de se confesser existe encore à Rome. A certains jours, dans les basiliques, le cardinal grand-pénitencier vient s'asseoir sur un siége élevé, placé ordinairement du côté de l'évangile ; il est en vue de tous ; les pénitents s'approchent, se mettent à genoux et se confessent. Vous le voyez, c'est un reste de l'antique discipline. Ce banc destiné à recevoir les confessions était placé dans le voisinage de l'autel, quelquefois dans la sacristie, comme au temps d'Alcuin, quelquefois aussi auprès du portique intérieur ou narthex.

280. A quelle époque a-t-on commencé à placer un voile entre le prêtre et le pénitent? Je pense que c'est vers le milieu du XIII^e^ siècle. Saint Edmond, archevêque de Cantorbéry en 1235, parle d'un voile qui empêchait de voir, non d'entendre. Plus tard, ce voile ou cette cloison a été introduit dans les communautés religieuses par une raison de haute convenance. Dès le XIII^e^ siècle, les femmes, d'après les conciles, ont toujours dû être confessées à l'église. Pour les hommes, la coutume de les confesser à la sacristie s'est longtemps maintenue. Quant à la forme moderne du confessionnal, M. Didron affirme qu'on la trouve déjà au XIV^e^ siècle, et il mentionne à l'appui de son

assertion deux confessionnaux qu'il a rencontrés en Allemagne et qui, selon lui, remonteraient à cette époque. Je crois que l'on est plus près de la vérité en disant que ce n'est que vers la fin du XVI^e^ siècle que les confessionnaux avec deux ou trois compartiments bien distincts ont été placés dans les églises. Un grand nombre de conciles et de rituels prouvent qu'ils n'ont été admis en France que vers le milieu du XVII^e^ siècle, et très-souvent encore le siége du confesseur n'était séparé du pénitent que par une basse cloison mobile surmontée d'une petite ouverture en forme de cercle et assez souvent dénuée de grillage. D'après une gravure du *Sacerdotale romanum* imprimé à Venise, en 1564, le pénitent est encore à genoux vis-à-vis le prêtre, qui est assis sur un siége ; il est un peu de côté. On ne voit pas là trace de confessionnal. Le Rituel de Reims de 1621 suppose qu'il n'y avait pas encore de confessionnaux dans ce diocèse à cette époque, ou au moins qu'ils n'avaient ni portes ni grille. « Le prêtre, y est-il dit, doit prendre garde de laisser voir l'impression qu'il ressent en entendant l'accusation de certaines fautes ; il doit éviter aussi de regarder le pénitent en face. » Le Rituel du même diocèse, de 1677, suppose que le confessionnal existe alors, quoique différent du nôtre. Dans un synode tenu à Arras, en 1681, on recommande aux pasteurs de faire mettre aux confessionnaux des treillis de bois « dont les mailles seront le plus étroites que faire se pourra. » Lorsque le prêtre et le pénitent étaient en vue du public, il était expressément recommandé par les rituels et les conciles de placer le siége du confesseur dans un endroit exposé aux regards de tous.

281. Du temps de saint Charles Borromée, les confessionnaux n'avaient que deux compartiments, l'un pour le prêtre, l'autre pour le pénitent. Voici l'abrégé de ses instructions sur ce point. Il engage à placer deux confes-

sionnaux dans chaque église, l'un pour le curé et l'autre pour un confesseur extraordinaire, lorsque l'on donne des missions. Le confessionnal doit être fermé par une porte grillée; les barreaux de la grille seront à 7 centimètres de distance l'un de l'autre. La porte aura sa serrure; par ce moyen, personne n'aura la tentation d'aller s'y asseoir ou d'y dormir. La base du confessionnal sera à 12 centimètres du pavé. Elle aura 80 centimètres de largeur et environ 2 mètres 10 centimètres de longueur. (N'oubliez pas qu'il s'agit d'un confessionnal à deux compartiments.) Le siége du confesseur sera élevé de 45 centimètres au-dessus de la base; il aura 60 centimètres de long et 40 centimètres de large. La hauteur totale du confessionnal sera de 1 mètre 60 centimètres. La planche sur laquelle le prêtre s'appuiera pourra s'élever ou s'abaisser à volonté. Il y aura un prie-Dieu pour le pénitent; il aura 72 centimètres de haut; il sera terminé par une tablette inclinée de 19 centimètres de large. Le gradin du prie-Dieu s'élèvera à 12 centimètres au-dessus de la base du confessionnal; il aura 24 centimètres de large (1).

282. L'ouverture pratiquée entre le confesseur et le pénitent aura les dimensions suivantes : elle sera à 12 centimètres au-dessus du siége du célébrant; elle aura 25 centimètres de haut et 19 de large. Cette ouverture aura trois parties séparées par deux petits barreaux pris dans la planche. Du côté du pénitent, on clouera une plaque de fer percée de petits trous de la largeur d'un pois; du côté du confesseur, sera cloué un morceau de toile. Du côté du pénitent, au-dessus de la petite fenêtre, sera placée une pieuse image de Jésus en croix.

283. Saint Charles recommande encore de placer à

(1) Un confessionnal à deux compartiments vient d'être établi dans l'église d'Epernay; il est dans le style de la Renaissance. Le pénitent y est caché par une porte à jour, comme le confesseur.

l'intérieur du confessionnal la prière préparatoire à l'usage des confesseurs et la formule de l'absolution, la bulle *In cœna Domini*, les canons pénitentiaux, les cas réservés à l'évêque et au Souverain Pontife. On ne doit placer aucun tronc dans le confessionnal ni auprès. Le confessionnal sera placé indistinctement du côté de l'évangile ou du côté de l'épître, en dehors du sanctuaire et du chœur. On peut aussi le placer dans une chapelle latérale.

284. Telles sont les instructions données par saint Charles. En Italie, les confessionnaux ont maintenant trois compartiments, comme en France, l'un pour le prêtre, et les deux autres pour les pénitents. S'il y en a plusieurs, ils sont placés près des piliers, dans des nefs latérales ou dans les chapelles, quelquefois auprès de la porte principale. Le pénitent ne se met pas à genoux de côté, comme en France, mais il a le visage tout-à-fait tourné du côté du prêtre. L'ouverture est fermée par une plaque de cuivre percée de très-petits trous, reproduisant différents dessins, des croix, des cœurs ou le saint nom de Jésus. Il est impossible au prêtre de voir le pénitent; s'il le reconnaît, ce n'est qu'à la voix. La liste des cas réservés au Souverain Pontife ou à l'évêque est toujours affichée à l'intérieur, et le pénitent a toujours devant lui une image pieuse. Quelquefois, la porte du confessionnal ne s'élève qu'à hauteur d'appui; le prêtre est alors vu de tous. D'autres fois, il y a dans la partie supérieure deux petites portes qui s'ouvrent en dedans : le prêtre peut ainsi les ouvrir à volonté; d'autres fois, enfin, la partie supérieure est occupée par un voile ou rideau. Vous pouvez suivre l'un ou l'autre de ces modes de fermeture (1). En France, on met souvent,

(1) On trouve, dans le *Visiteur apostolique* de Monacelli, ce paragraphe : « *An sedes confessionales habeant crates saltem ligneas, seu potius laminas ferreas, spissis foraminibus terebratas, ac bene undequaque hærentes, cum asserculo versatili, cujus objectu facies sacerdotis populo occultetur, nec non piam aliquam imaginem ex parte pœnitentis, et an sint in loco visibili.* »

à l'intérieur de la porte, une planche ou support sur laquelle le prêtre peut déposer son mouchoir, un livre, et, quelquefois,..... sa tabatière.

285. Si vous n'avez qu'un confessionnal, vous le placerez dans le voisinage de l'autel, conformément à ce qui est observé à Saint-Pierre de Rome, par exemple, dans un des bras du transsept. Il sera selon le style de votre église, ogival, si elle est ogivale, quoique ce soit un anachronisme; il sera surmonté d'une croix, du moins c'est l'usage parmi nous, quoiqu'elle ne soit réclamée par aucune règle liturgique. A l'intérieur, dans les parties réservées aux fidèles, seront placées deux images pieuses. En France, le pénitent est comme encadré dans le compartiment qui lui est réservé. Vous ferez en sorte que les volets destinés à fermer les ouvertures les ferment hermétiquement, à cause du secret inviolable de la confession. D'après le Rituel romain, le confessionnal doit être placé dans un lieu ouvert et convenable, et avoir une grille entre le confesseur et le pénitent.

286. Les confessionnaux les plus anciens qui existent dans nos églises remontent presque tous au siècle dernier. La porte se compose de deux parties, l'une pleine et l'autre à jour: à l'intérieur est placé un voile ou un grillage en fer. De Herdt préfère le grillage en fer. Quelques-uns sont assez remarquables. On a placé, dans ces derniers temps, dans quelques églises de Paris, des confessionnaux faits selon les règles de l'art ogival, et qui peuvent être imités. En revanche, il en est d'autres qui sont de véritables monuments; toutes leurs dimensions sont exagérées: il semble qu'ils soient faits pour abriter des géants.

DIX-SEPTIÈME LETTRE.

De la coupe ou calice de la cène.—Des calices.—De leur matière.—De leur forme.—Calice de saint Remi.—Calice du XIII[e] siècle.—De la patène.—De sa matière.—De sa forme.—De la boîte du calice.

287. Les meubles les plus précieux du temple saint, mon cher Confrère, sont les vases sacrés, c'est-à-dire ceux qui servent directement à la confection et à la réserve de l'eucharistie. A la rigueur des termes, le calice et la patène seraient seuls des vases sacrés, parce qu'en effet seuls ils sont consacrés par l'évêque. Cependant, il est d'usage d'y joindre le ciboire et l'ostensoir ou monstrance, quoiqu'ils ne reçoivent qu'une bénédiction.

288. En instituant l'eucharistie, Jésus-Christ se servit de la coupe ou calice en usage de son temps dans les festins des Juifs. A la fin d'un repas, on ne manquait pas de boire la coupe d'action de grâces et de bénédiction: c'était aussi la coupe d'alliance et d'amitié. Cette coupe était ordinairement un vase à deux anses. Quelles étaient la forme et la matière du vase dont s'est servi le divin Sauveur? C'est ce qu'il est impossible de dire. D'après saint Jean-Chrysostôme, ce calice était d'une matière peu précieuse. D'après Bède ou plutôt Adamnanus, abbé d'un monastère d'Ecosse, on conservait à Jérusalem, au VIII[e] siècle, un calice en argent, avec deux anses et contenant un setier, que l'on pensait avoir servi au divin Maître. Mais quelques auteurs font remarquer que le livre d'Adamnanus manque de critique. L'opinion du cardinal Baronius s'appuyant sur le vénérable Bède et affirmant que le calice du Sauveur était en argent, a donc peu de valeur.

289. Il y avait dans les anciennes églises, comme vous le savez, plusieurs calices. Il y avait d'abord le calice sacerdotal, appelé petit calice, *calix minor*, et les calices destinés à consacrer le précieux sang pour les fidèles ; on les appelait *calices ministeriales :* ils avaient deux anses, et étaient ordinairement d'un poids considérable. Le pape Pascal Ier en fit faire quarante-deux en argent, qui pesaient ensemble 281 livres ; mais, ordinairement, ils pesaient de 3 à 5 livres, comme l'atteste Anastase dans la vie du pape Damase. L'usage des calices ministériels a cessé avec la communion sous les deux espèces, c'est-à-dire au XIIIe siècle. Cependant on a conservé très-longtemps, dans certaines églises, la coutume de donner du vin non consacré aux fidèles qui avaient communié. Il fallait des calices particuliers pour contenir ce vin. D'après le synode de Cambrai tenu en 1604, on donnait encore, à cette époque, de ce vin aux fidèles après la communion, et le Rituel romain fait mention de cet usage.

290. Il y avait aussi des calices de grande dimension, destinés à contenir les saintes hosties ; quelques-uns même ne servaient qu'à l'ornement des autels, au-dessus desquels ils étaient suspendus.

291. Il est impossible de savoir aussi quelle était la matière des calices employés par les apôtres. Honorius d'Autun, auteur du XIIe siècle, affirme que ces calices étaient en bois ; mais son opinion n'est fondée sur aucun témoignage. Cependant, il n'y aurait en cela rien d'étonnant, car toutes sortes de matières ont été employées pour la confection des calices dans la primitive Eglise et dans toute la période du Moyen-Age. Ainsi, il y avait des calices de verre ; c'étaient les plus communs. Tertullien et d'autres Pères en font mention. Ils étaient ornés de peintures, et quelques-uns ont été trouvés dans les catacombes : ils

sont conservés au musée du Vatican. Le verre avait même été adopté exclusivement par quelques évêques, parce qu'il n'est pas poreux. Plus tard, les calices de verre, ainsi que les calices de bois, furent prohibés par le pape Léon IV. Il y eut des calices de corne : ils furent interdits par le concile de Calchute tenu en 787. Il y en eut de pierre, de marbre, d'ivoire ; il en est fait mention dans le testament du comte Evrard, fondateur d'une abbaye au diocèse de Tournay en 837. Il y en eut de cuivre. Un concile de Reims, tenu au VIII^e^ siècle, les condamne parce qu'ils engendrent une rouille capable de provoquer le vomissement. Plus tard, ils furent permis, mais ils dûrent être dorés à l'intérieur. Il y en eut en pierres précieuses : Brunehaut en donna un en onyx à l'église d'Auxerre. Il y en eut en étain : ils ont été rejetés par divers conciles et constitutions ecclésiastiques ; cependant ils sont encore tolérés de nos jours pour les églises pauvres ; mais du moment où elles peuvent avoir un calice avec coupe en argent, elles sont obligées d'en faire l'acquisition (1).

292. De nos jours, les calices doivent être ordinairement en or ou en argent, au moins quant à la coupe ; si celle-ci est en argent, elle doit être dorée à l'intérieur. « Il n'y a pas de doute sur ce point, » dit Merati. Le calice doit être consacré autant de fois qu'il est doré, d'après le sentiment commun et la pratique de l'Eglise, basée sur une décision de la Congrégation des Rites du 14 Juin 1845.

293. Krazer, dans son savant ouvrage *de antiquis Liturgiis*, pense que la forme des calices primitifs était à peu près celle des calices de nos jours. Ils consistaient tous

(1) Ferraris, *Bibliotheca canonica*, etc., au mot *Calix*, n° 2.

en une coupe supportée par un pied. Il y avait cependant cette différence que la coupe était plus large et le support moins élevé. Au Moyen-Age, la coupe des calices était souvent moins profonde que de nos jours. Elle avait aussi quelquefois deux anses, et était ornée d'images et d'inscriptions. On lit dans le *Voyage liturgique* de dom Martène : « Nous eûmes l'honneur de dire la sainte messe avec le calice de saint Bernard et avec celui de saint Malachie. Ils sont tous deux si petits qu'ils n'ont pas un demi-pied de hauteur, mais la coupe est fort large et peu profonde. »

294. Aux XII^e^, XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, les ornements des calices consistent en ciselures qui reproduisent le style et la sculpture du temps de la fabrication du vase. Les feuilles, les fleurons, les enroulements, les moulures qui servent d'encadrement aux médaillons historiés ou qui enchâssent les pierres précieuses, rappellent les grands ouvrages de l'époque. Les pierres précieuses se plaçaient principalement sur le pied et sur le nœud, et aussi sur la fausse coupe. Les émaux se voyaient sur le pied et autour de la coupe, et l'émailleur faisait courir les nielles sur la tige et sur tout l'extérieur du vase.

295. La cathédrale de Reims possède un calice fort précieux par sa matière, puisqu'il est en or massif, et par l'art avec lequel il est fait. C'est le calice dit de saint Remi, conservé avant la Révolution dans le trésor de la cathédrale, puis à la Bibliothèque Nationale, puis enfin déposé au trésor de la même cathédrale par l'empereur Napoléon III, en 1861, sur la demande de Son Eminence M^gr^ le cardinal Gousset, archevêque de Reims. En voici la description telle que la donne M. l'abbé Cerf (1). « Ce calice

(1) *Histoire et Description de la cathédrale de Reims*, tome II, p. 467.

est en or pur, relevé d'émaux cloisonnés, de filigranes et de pierres précieuses de toutes formes.... Par sa forme courte et large, il ressemble à nos ciboires modernes. Les émaux sont transparents, d'une finesse surprenante et d'une très-grande variété. Des bandes de filigranes enrichies de perles bordent la coupe et le pied du calice, et les divisent dans la hauteur en six compartiments. Le nœud qui unit la coupe au pied est rond, recouvert de filigranes, de glands en or et de losanges émaillés. Des pierres en grand nombre enrichissent ce vase antique; plusieurs sont gravées. On remarque sept émeraudes, six grenats, cinq saphirs, un faux onyx, neuf agates, plusieurs cornalines, une pierre de jaspe, de la lave du Vésuve. » Voici ses dimensions : sa hauteur totale est de 16 centimètres; le diamètre de la coupe, de 15 centimètres; la profondeur de la coupe, de 66 millimètres; le diamètre du pied, de 15 centimètres; la hauteur du nœud, de 45 millimètres; le diamètre du nœud, de 6 centimètres; la hauteur du pied, de 7 centimètres.

296. Ce calice a été exécuté au XII^e^ siècle, probablement avec une ancienne *turris* donnée par saint Remi à son église, et dont il parle dans son testament. Ce précieux joyau servait à tous les sacres des rois; c'est avec ce calice que le roi et l'archevêque communiaient sous l'espèce du vin, au jour du sacre.

297. Les calices faits au Moyen-Age présentent une étonnante variété. Le musée du prince Soltykoff en possédait une dizaine qui étaient tous de forme différente et vraiment remarquables. Il y a aussi, du temps de Louis XIV et même du temps de Louis XV, des calices dignes d'intérêt. La Renaissance en a produit quelques-uns faits avec goût. En revanche, les calices modernes faits dans la première moitié de ce siècle sont sans style et dénotent chez les artistes qui les ont sculptés et ciselés fort peu d'imagination. Depuis une

dizaine d'années, on a essayé de reproduire les formes du Moyen-Age, et on a réussi. M. Bachelet, bijoutier à Paris (1), a de beaux types faits sur les dessins de M. Viollet-Leduc. J'ai remarqué aussi chez M. Thierry (2) un calice dont le dessin a été donné par un jeune prêtre. Il se rapproche des calices du commencement du XIII^e^ siècle. Voici ses dimensions : sa hauteur totale est de 24 centimètres ; la hauteur de la coupe, de 8 centimètres ; la hauteur du support, de 10 centimètres ; la hauteur du nœud qui est au milieu, de 4 centimètres ; celle du pied, de 6 centimètres; le diamètre de la coupe, de 9 centimètres et demi ; le diamètre du nœud, de 7 centimètres et demi. La coupe est soutenue par une fausse coupe à jour, ornée de trois émaux renfermés dans des médaillons ronds représentant le divin Sauveur, la Sainte Vierge et saint Joseph. Il y a aussi trois pierres précieuses. Autour de la coupe est gravé ce texte, en lettres du XIII^e^ siècle : « *Hic est enim calix sanguinis mei.* » Le support est hexagonal, orné de dessins oxydés en creux. Sur la panse du nœud sont placées six pierres encadrées dans des cercles proéminents d'un centimètre. Le point de jonction du support et du pied est formé par une bague hexagonale. Le pied a 15 centimètres de diamètre ; il se compose de six segments de cercle soutenus par une galerie à jour oxydée du plus gracieux effet. Sur le plat de chacun de ces segments se trouve ou une croix quadrilobée émaillée, ou un émail encadré dans un cercle. Il y a trois croix et trois émaux. Ces derniers représentent les trois principaux mystères de la religion. Le plat de chacun de ces segments est séparé par un rinceau en relief en argent oxydé. J'ai vu peu de calices où se trouvent réunis comme ici, avec le goût, la

(1) Quai des Orfèvres.

(2) Rue Bonaparte.

richesse de la matière et le fini du travail. J'oubliais de vous dire qu'il est tout entier en argent doré.

298. Je vous engage, mon cher Confrère, à prendre pour votre église un calice en argent doré. Il sera dans le style choisi; il n'aura pas les défauts que l'on remarque dans certains calices modernes. Ainsi, il ne sera pas trop élevé : une hauteur de 20 à 25 centimètres est très-convenable. La coupe ne sera pas trop profonde : il sera ainsi plus facile de la purifier. Les bords seront droits ; ils ne tendront pas à s'étendre comme la corolle d'une fleur, ce qui est une disposition incommode et dangereuse (1). Le pied sera plus large que la coupe. Le milieu du support ne sera coupé que par un seul nœud, sur lequel on évitera toute aspérité. Les aspérités seront aussi évitées autour de la coupe dans les ciselures qui la supportent ordinairement : le purificatoire pourrait s'y arrêter et s'y déchirer. Il sera orné, autant que possible, d'émaux et de pierreries, et, ainsi, il se rapprochera des calices anciens, qui étaient d'une étonnante richesse. En France, il est d'usage de mettre une croix en relief ou en creux sur le pied du calice. A Rome, cet usage n'existe pas ; cette croix n'est nullement obligatoire. D'après saint Charles, on peut placer sur le pied quelque sujet tiré de la Passion. La coupe doit être un peu étroite du fond ; le bord du calice doit être droit. Il veut aussi que, dans une église, il y ait deux calices, l'un plus petit, dont la coupe aura 22 centimètres de tour, et le tout 19 centimètres de haut; l'autre, plus grand, pour les grandes solennités. La coupe de ce dernier aura 29 centimètres de tour, et le calice 22 centimètres de haut.

(1) Neher, p. 55.

299. La patène, *patina, patena*, c'est-à-dire ce disque aplati de métal qui accompagne toujours le calice, remonte à une très-haute antiquité. Il est impossible de décider si notre divin Sauveur s'est servi de patène à la Cène; les Evangélistes gardent un profond silence sur ce point; cependant, il est permis de le penser. Dès les premiers siècles comme de nos jours, la patène a servi à recevoir, à briser et à distribuer le pain consacré (1). Les patènes qui contenaient les saintes hosties qui devaient être distribuées au peuple étaient, à l'origine, très-amples et en rapport avec les calices ministériels. Les auteurs parlent de patènes qui pesaient vingt et trente livres. Ces dernières avaient souvent un pouce de profondeur. Grégoire de Tours parle même d'une patène très-profonde, dans laquelle, par une piété mal entendue, un comte de la Grande-Bretagne, pour apaiser les vives douleurs qu'il ressentait, s'est lavé les pieds. Plusieurs de ces patènes servaient aussi à recevoir les offrandes des fidèles. Elles avaient souvent, comme les calices, des anses ou oreillettes.

300. Les patènes ont diminué de grandeur lorsque les fidèles ont abandonné l'usage de communier toutes les fois qu'ils entendaient la messe, et lorsqu'on a commencé à donner la communion en dehors du saint sacrifice, usage qui a pris naissance vers la fin du XIII^e^ siècle, lors de la fondation des ordres mendiants.

301. La plupart des matières qui sont entrées dans la confection des calices ont aussi servi à confectionner les patènes. Il y a donc eu des patènes de verre, de corne, d'ivoire, de cuivre, d'étain, d'argent et d'or. De nos jours, la patène peut être d'étain dans les églises très-

(1) Card. Bona, l. I, chap. 25, n° 3.

pauvres; elle doit être au moins d'argent dans les églises qui peuvent se permettre cette acquisition. La partie supérieure doit être dorée.

302. Les émaux, les ciselures, les perles et les pierres précieuses ont décoré souvent le dessous des patènes. Anastase, dans la vie de Grégoire IV, parle d'une patène sur laquelle on avait gravé ou peint l'image du Sauveur. Plus souvent on gravait un agneau portant une croix ou un agneau immolé sur l'autel. On se contentait aussi d'y inscrire certains mots en abrégé.

303. Dans certaines églises, on s'est servi pendant longtemps de la patène pour donner la paix aux fidèles; mais cet usage ne peut être suivi, comme il paraît résulter de plusieurs décisions de la Congrégation des Rites (1) et de plusieurs cérémoniaux. On s'en est aussi servi conjointement avec le ciboire pour donner la sainte communion, pour recueillir les parcelles qui pouvaient s'échapper de la sainte hostie. Cet usage n'existe pas à Rome; si des parcelles tombent, elles sont recueillies par la nappe de communion, qui est toujours placée sur une vraie table.

304. Le calice de saint Remi, dont je vous ai parlé plus haut, n'a plus sa patène. La patène du second dont je vous ai donné la description a 15 centimètres de diamètre; la partie inférieure a un cercle proéminent du même diamètre que la coupe, et s'y adaptant parfaitement. Dans le cercle est gravé en creux et oxydé un agneau avec ces mots : « *Hic est panis qui de cœlo descendit.* » La partie supérieure est légèrement concave, mais le milieu ne rentre pas dans la coupe du calice; il

(1) *Sacrorum Rituum Congregationis Decreta authentica*, p. 211

est plus facile alors de voir et de recueillir les parcelles sacrées. D'après saint Charles, la patène du grand calice aura 61 centimètres de tour, et la patène du petit calice, 51.

305. Je vous engage à prendre pour votre église une patène en vermeil dans le style du calice. Dans le cercle qui se trouvera à la partie inférieure, vous placerez un émail ou un dessin représentant l'Agneau ou la Cène, ou quelqu'autre sujet se rapprochant des sujets antiques.

306. Le respect pour les vases qui contiennent les saintes espèces était tel autrefois, qu'il y avait toujours pour le calice et la patène un sac de lin dans lequel ils étaient renfermés. Le tout était placé dans une boîte en bois revêtue de drap ou de velours à l'intérieur, et recouverte en cuir. C'est saint Charles qui nous donne ces détails. Vous vous conformerez à cet usage, et chaque jour, après les divins mystères, le calice avec lequel vous aurez célébré sera placé dans la boîte et mis ainsi à l'abri de la poussière.

DIX-HUITIÈME LETTRE.

Des ciboires ou pixides.—De leur matière.—De leur forme. —Des custodes.—De l'ostensoir. -Ostensoir du XIII[e] siècle. —Forme des ostensoirs.—De leur matière.--De leurs dimensions.—Des burettes.—De leur forme.—De la petite cuiller. —Du bassin.—Du plat pour les offrandes.

307. Le vase le plus précieux, après le calice et la patène, est le ciboire destiné à conserver les saintes espèces pour les malades et les fidèles qui communient en dehors de la messe.

308. D'après Pelliccia, qui a fait une dissertation très-savante sur l'Eucharistie des infirmes, les saintes espèces n'ont nullement été conservées dans les chapelles des catacombes ni dans les temples pendant les trois premiers siècles. Chaque fidèle, au rapport de saint Justin, emportait chez lui la sainte hostie, et communiait de ses propres mains tous les jours ou de temps à autre, selon les attraits de sa piété. Il n'était donc pas besoin d'avoir des ciboires dans les églises. Mais comment les saintes espèces étaient-elles conservées dans les maisons des fidèles? Il est fort difficile de répondre à cette question, les anciens nous ayant laissé peu de documents sur ce point. Cependant on peut dire, avec le même Pellicia, que les uns emportaient chez eux les saintes espèces dans des linges sacrés, les autres dans un vase, d'autres dans leurs mains ; mais, une fois arrivés dans leur maison, ces derniers devaient les déposer quelque part, soit dans un linge, soit dans un vase. Du temps de saint Ambroise, l'eucharistie était emportée par les fidèles dans un linge appelé *orarium*. Les

vases destinés à conserver la sainte eucharistie à la maison pouvaient être de toutes sortes de matières; ils étaient souvent en verre, quelques-uns en bois, quelques-uns en or, comme ceux qui ont été trouvés dans le cimetière du Vatican, et que tous les savants pensent avoir servi à conserver la sainte eucharistie. Ces deux vases étaient carrés; la partie antérieure pouvait s'ouvrir, et un anneau était placé à la partie supérieure. Quelquefois aussi, au rapport de saint Jérôme, l'eucharistie était emportée dans des paniers d'osier avec couvercle. Probablement que ces paniers étaient revêtus de linges ou de matières précieuses à l'intérieur.

309. C'est à partir du IVe siècle que l'eucharistie commence à être conservée dans les temples pour les malades. Dès lors, l'usage de la garder à la maison tomba en désuétude. Déjà, du temps de saint Basile, il passait pour une singularité, et le premier concile de Tolède, tenu l'an 400, ordonne à tous les fidèles de consommer dans les églises les saintes espèces qu'ils ont reçues des mains du prêtre. C'est donc à partir du IVe siècle qu'il y a dans les églises un endroit spécial pour la conservation de la sainte eucharistie. Cet endroit s'appelait *pastophorium, ciborium;* il était situé dans quelque partie reculée de l'église, comme nous l'avons vu lorsque nous nous sommes occupés du tabernacle. C'est là qu'était placé le vase qui renfermait la sainte hostie. Plus tard, ce vase fut suspendu à la voûte des *ciboria*. Il avait dès lors la forme d'une colombe, comme le prouve un texte de saint Jean-Chrysostôme. Cet usage de conserver les saintes espèces dans une colombe suspendue au-dessus de l'autel a duré pendant tout le Moyen-Age et même, dans quelques églises, jusque vers le milieu du XVIIe siècle. Ces colombes étaient très-souvent en or et en argent, quelquefois en cuivre recouvert d'émaux. Quatre petites chaînettes réunies en une seule et descendant d'une sorte de crosse les soutenaient

au-dessus de l'autel. Le musée du prince Soltykoff en possédait plusieurs qui étaient fort curieuses. Les saintes hosties furent d'abord placées dans la colombe; plus tard, elles furent contenues dans un vase, lequel était lui-même placé dans la colombe, ou encore dans un vase carré en argent ou en cuivre émaillé.

310. Dans un certain nombre d'églises, la colombe a fait place à la tour, *turris*, dans laquelle, d'après saint Grégoire de Tours, l'eucharistie était conservée. Ces tours étaient quelquefois d'un poids considérable, et alors elles pouvaient passer pour de véritables tabernacles; mais, le plus souvent, elles ne pesaient que quelques livres et pouvaient être facilement apportées sur l'autel par le diacre. On pouvait les considérer alors comme de véritables ciboires, *pixides*. L'usage des tours ou des vases en forme de tours a duré jusqu'au X^e^ siècle. Cependant Edmond Martène en a vu encore quelques-unes au XVII^e^ siècle.

311. C'est vers le XIII^e^ siècle que les antiques *ciboria* cessèrent d'abriter les autels. Dès lors, le vase contenant la sainte eucharistie n'y fut plus suspendu; il fut alors déposé dans un endroit fait en forme d'arcade, qui prit aussi le nom de *ciborium*. Ce mot signifie *sépulcre*, et il vient du mot hébreu *kabar* ou *keber*, comme lisent les Massorètes. Il ne vient donc pas de *cibus*, comme tant d'auteurs l'ont affirmé. Le mot a passé peu à peu au vase même qui était déposé dans cette arcade, et qui de là s'est appelé ciboire.

312. On a employé toutes sortes de matières pour la confection des pixides ou boîtes. Il y en eut en or, en argent, en cuivre, en ivoire, en pierre d'onyx, en agate. La cathédrale de Reims possède un ciboire en ivoire, mais il ne remonte pas au-delà du XVII^e^ siècle. D'après plusieurs conciles, le ciboire doit être en matière solide.

313. Ce n'est que très-tard que le ciboire a généralement pris la forme qu'on lui donne de nos jours, c'est-à-dire celle d'un globe placé sur un support et un pied. Saint Charles Borromée demande que le ciboire soit de forme ronde, en argent, en bois tourné ou en une autre matière décente, et surmonté d'un couvercle. Il doit être revêtu de soie à l'intérieur. Le ciboire étant encore considéré comme un petit tabernacle (1), saint Charles ne parle pas du pied. Je lis aussi, dans le synode de Saint-Omer de 1585, que l'eucharistie doit être conservée dans un ciboire très-pur, *purissima pixide*, en or, en argent, en airain, en cuivre ou en étain, ayant à l'intérieur un linge ou corporal sur lequel les hosties seront placées. Les ciboires étaient souvent encore, à cette époque, des boîtes rondes ou carrées sans pied, surmontées d'un couvercle conique couronné par une croix. Le corporal à l'intérieur du ciboire était réclamé par quelques théologiens; il y était même collé quelquefois.

314. Ce n'est que vers le commencement du XVII^e^ siècle que le ciboire a pris d'une manière définitive la forme qu'il a de nos jours. Voici donc ce que vous observerez quant au ciboire de votre église: il sera selon le style choisi, et, par cela même, en rapport avec le calice. Il aura la même hauteur que ce dernier. Vous le ferez faire en or ou en argent, comme le demande le *Cérémonial des évêques* (2); cependant, dans les églises très-pauvres, il peut être aussi en étain doré. Il sera doré tout entier ou au moins à l'intérieur, selon l'usage et les prescriptions d'un grand nombre de synodes. Il se composera d'un globe, d'un support et d'un pied; le globe sera rond, partagé en deux : la partie supérieure formera le couvercle, lequel

(1) *Institutiones*, p. 313.

(2) Liv. II, c. 30, n° 3.

sera surmonté d'une croix ou de l'image du Sauveur (1); il ne sera pas adhérent à la partie inférieure par une charnière. Il y aura un nœud au milieu du support, comme pour le calice. Le pied sera plus large que le diamètre du globe ou de la coupe; le fond de la coupe sera un peu convexe: le prêtre saisira ainsi plus facilement les hosties. D'après saint Charles, elle aura 22 centimètres de diamètre. Le ciboire, comme le calice, admet une grande richesse de décoration; il peut être orné d'émaux et de pierreries. Dans ces dernières années, on en a fait de très-remarquables dans le style du Moyen-Age, sur les dessins de M. Viollet-Leduc. On les trouve chez M. Bachelet, quai des Orfèvres, à Paris.

315. Le ciboire doit toujours être couvert d'un voile blanc, orné, et déposé dans le tabernacle (2). Il est d'usage de bénir le ciboire. Quelques auteurs pensent que cette bénédiction est de rigueur. Si l'intérieur de la coupe est doré à nouveau, ils ajoutent qu'une nouvelle bénédiction est nécessaire.

316. Les custodes dont on se sert pour porter le saint viatique aux malades sont de petits ciboires avec ou sans pied. Elles étaient déjà en usage au Moyen-Age. Les archives de Dijon et la métropole de Lyon possèdent des custodes du Moyen-Age peu différentes des nôtres.

317. L'ostensoir, *monstrantia, ostensorium*, peut être mis sur la même ligne que le ciboire; comme lui, il contient la sainte hostie, et il sert à l'offrir aux adorations des fidèles.

318. Dans la primitive Eglise, il n'était nullement dé-

(1) Neher, *Vera Idea*, page 89.
(2) Rituel romain.

fendu aux fidèles de voir sans aucun voile la sainte hostie, puisqu'ils pouvaient l'emporter dans leurs maisons et s'en nourrir tous les jours, s'ils le voulaient. Hors de ce cas, l'eucharistie n'était jamais sans voile; elle aurait pu être vue de quelque infidèle, de quelque catéchumène ou de quelque pénitent. Les fidèles qui l'avaient chez eux ne la laissaient pas même en évidence : ils la conservaient dans quelque vase ou dans quelque linge bien propre. En tout cas, elle était toujours éloignée des regards profanes.

319. Il est constant, d'après tous les témoignages du Moyen-Age, que jusqu'au XIII^e^ siècle, l'eucharistie n'a jamais été exposée sans voile aux regards des fidèles. Aussi, toutes les fois qu'elle était portée en procession, c'était toujours dans un vase fermé. Elle ne pouvait être aperçue des fidèles qu'au moment de l'élévation ou de la consécration.

320. L'exposition du Saint-Sacrement a été la conséquence de la procession, laquelle a été établie bien après la fête du corps de Notre Seigneur. Les chanoines de Liége sont les premiers qui ont célébré cette fête en 1247. Plus tard, en 1264, Urbain IV l'étendit à toute l'Eglise; mais sa bulle ne devint de droit commun qu'au concile de Vienne tenu en l'an 1316, sous Clément V. Cependant ni Urbain dans sa bulle, ni saint Thomas dans son opuscule *de Festo corporis Christi*, ne font mention de la procession du Saint-Sacrement. Le premier monument où il en est fait question est le concile de Sens de l'an 1320, puis le cartulaire des Chartreux de l'an 1330 (1). Le savant Thiers, dans son *Traité de l'exposition du Saint-Sacrement*, attribue l'institution de cette procession à Jean XXII, qui est mort en 1334.

(1) Pelliccia, tome I, page 228.

321. Quoi qu'il en soit de l'époque à laquelle la procession a été établie, il est certain que, à l'origine, la sainte eucharistie n'y était pas portée dans des ostensoirs ou dans des soleils semblables aux nôtres, mais dans des boîtes ou des ciboires. Les premiers ostensoirs où la sainte hostie pouvait être aperçue de tous remontent à l'an 1374; du moins un missel romain, écrit sur vélin à cette époque, présente un ostensoir à jour en forme de tourelle; il est peint dans une lettre D qui a un pouce de haut. Cette tourelle était percée aux quatre côtés. Mais c'est surtout au XV^e^ siècle que l'usage des ostensoirs à tourelle devint général. Le trésor de la cathédrale de Reims en possède un très-remarquable. En voici la description : cet ostensoir a la forme d'un clocher à cinq faces; la flèche en cuivre doré pose sur une petite galerie à jour soutenue par deux contre-forts à trois étages et ornés de clochetons et d'ogives. La tige est fixée sur un pied à six pans et en forme de rose. Le milieu de l'ostensoir est un tube de cristal qui se lève à volonté. Cet ostensoir a 55 centimètres de haut. S'il est du XIII^e^ siècle, comme le veut M. l'abbé Cerf, il a dû servir de reliquaire d'abord, d'ostensoir ensuite, la procession du Saint-Sacrement, comme nous l'avons dit plus haut, n'étant devenue générale qu'en 1334.

322. C'est sous le règne de Louis XII que la forme de soleil, inusitée au Moyen-Age et maintenant dominante, commence à se montrer. Quelquefois, l'ostensoir ne consistait qu'en un cercle d'or ou d'argent renfermant la sainte hostie entre deux verres. Le pied qui le supportait et trois rayons donnaient à l'ensemble la forme d'une croix. Le trésor de Notre-Dame de Reims en possède un de ce genre qui est très-petit; il date de la fin du XV^e^ siècle. A l'époque de la Renaissance, les ostensoirs sont d'une étonnante richesse et de la plus grande variété.

323. La matière de l'ostensoir a été très-variée. Il y en a eu en or, en argent, en cuivre et même en étain. Il n'y a aucune règle liturgique qui fixe la matière des monstrances; elles sont ordinairement en or, en argent doré ou non. Quant à la lunule et au croissant, le quatrième concile de Milan veut que, pour ces deux objets, l'argent soit employé. La lunule entourant entièrement la sainte hostie est préférable au croissant. Autrefois, il y avait toujours un croissant dans la lunule.

324. La hauteur de l'ostensoir n'est déterminée par aucune règle liturgique; aussi, sur ce point, il y a encore une étonnante variété. On a vu en France des ostensoirs gigantesques. La cathédrale de Paris en possédait un qui avait 5 pieds de haut. L'ostensoir actuel de la cathédrale de Périgueux a près de 1 mètre 50 centimètres. A Rome, les ostensoirs sont généralement peu élevés. Le jour de l'octave de la Fête-Dieu, à la procession, le Souverain Pontife porte un ostensoir en cristal de roche qui n'a pas plus de 30 centimètres de hauteur.

325. Comment donc sera l'ostensoir de votre église? Vous le ferez faire d'une matière précieuse, en argent doré autant que possible. Vous lui donnerez une forme en rapport avec le style que vous aurez choisi. Dans ces dernières années, on a fait des ostensoirs Moyen-Age qui sont un heureux mélange des ostensoirs à tourelle et des soleils. M. Viollet-Leduc a fourni sur ce point des dessins très-heureux. Les parties dorées, argentées, niellées s'y marient heureusement avec les pierres précieuses. Le pied aura une ornementation dans le genre de celle du calice; le support sera partagé par un nœud. Les émaux sont aussi un bel ornement. Votre ostensoir sera surmonté d'une croix, comme le veut une décision de la Congrégation des Rites du 11 Septembre 1847. Sur cette croix,

on évitera de poser ces couronnes de mauvais goût, composées d'aigrettes, de fausses perles, etc., que l'on y place quelquefois. Sa hauteur ne dépassera pas 60 centimètres; par ce moyen, il ne sera pas trop lourd, quel que soit le métal choisi, et ne fatiguera pas le prêtre qui le portera à la procession. J'ai vu des ostensoirs si lourds que l'on était obligé de les séparer en deux parties pour la procession; le prêtre ne pouvait porter que le soleil. M. Bachelet a fait, dans ces dernières années, des ostensoirs Moyen-Age qui satisfont le goût des plus difficiles. Comme le calice, l'ostensoir aura aussi son étui.

326. Parmi les vases qui servent à l'autel et qui ont toujours accompagné le calice, il faut citer les burettes, *scyphi*, *gemelliones*, *amæ*, *amulæ*, *ampullæ*, *urceoli*.

327. Il est permis de penser que, dans les catacombes, les burettes étaient plutôt en verre qu'en toute autre matière, puisque le verre était la matière ordinaire du calice. Il y avait aussi des burettes ou vases à contenir le vin d'une matière plus solide. Pendant tout le temps qu'a duré l'usage de la communion sous les deux espèces, les vases destinés à recevoir le vin offert par les fidèles et à leur administrer le précieux sang étaient très-grands et avaient souvent deux anses par lesquelles les diacres les présentaient aux communiants. Ces vases étaient spécialement désignés par le mot *amæ*. Anastase nous parle de burettes pesant jusque 30 livres. Les unes avaient la forme d'une amphore ou d'une urne, les autres ressemblaient à des fioles allongées, à panse fortement renflée. Plus tard, au XIII^e^ siècle, lorsque la communion sous les deux espèces commença à tomber en désuétude, la forme des burettes devint plus petite; dès lors on les appela *amulæ*. Le B. Lanfranc, au XI^e^ siècle, s'était déjà servi du mot *urceoli* pour les désigner.

328. Toutes sortes de matières ont été employées pour les burettes comme pour le calice; il y en avait même en terre cuite et en bois. Quelques-unes étaient couvertes de riches ornements. On voyait autrefois, dans le trésor de l'église de Saint-Denis, deux burettes ayant appartenu à Suger : elles étaient en cristal, montées en vermeil et ornées de pierres précieuses. Les burettes qui se trouvent dans quelques musées sont très-élégantes de forme. Celles du Moyen-Age sont très-élancées et ont toutes un couvercle. J'en ai vu de semblables dans le musée du prince Soltykoff; elles étaient en argent. Sur le couvercle de l'une se voyait un A gothique, sur le couvercle de l'autre un V. Les rubriques d'un grand nombre de missels, et spécialement du *Missel romain*, titre XX, veulent que les burettes soient en cristal. Par ce moyen, on évite les méprises si faciles depuis que l'on a admis l'usage de prendre du vin blanc au lieu de vin rouge, qui était plus employé autrefois. Saint Charles demande aussi que les burettes soient en cristal et aient chacune un couvercle en argent ou en étain. Elles doivent être suffisamment grandes. La partie supérieure des burettes ne sera pas ronde, mais un peu allongée d'un côté, afin de laisser écouler plus facilement l'eau ou le vin.

329. Vous vous conformerez, mon cher Confrère, à ces prescriptions. Les burettes de votre église seront en cristal; elles pourront être placées sur un pied en métal et auront un couvercle : les insectes ne pourront ainsi y pénétrer, attirés qu'ils sont souvent, l'été, par l'odeur du vin. Elles pourront être entourées d'ornements rehaussés d'or, d'argent ou même de pierreries ou d'émaux. Sur le couvercle de l'une sera gravée la lettre A, ou bien on placera une pierre précieuse de la couleur de l'eau, comme une cornaline; sur l'autre sera la lettre V, ou une pierre précieuse de la couleur du vin, comme un rubis.

330. Dans certains diocèses de France et de Belgique et dans toute l'Allemagne, on se sert d'une petite cuiller pour mettre l'eau dans le calice. Cette cuiller, dont l'usage remonte cependant au XIII^e^ siècle, n'est nullement employée à Rome, et la Sacrée Congrégation des Rites, interrogée par l'évêque de La Rochelle, en 1850, s'il était permis de s'en servir, a répondu qu'il fallait s'en tenir aux rubriques. Or, les rubriques n'en parlent pas. Les burettes ne doivent pas être bénites.

331. D'après saint Charles, le bassin des burettes doit être en or, en argent ou en étain anglais; il peut être aussi en cuivre doré ou argenté. S'il est en verre, il risque d'être brisé souvent par les enfants de chœur. Le fond n'aura aucune sculpture, afin que les burettes adhèrent mieux. Dans ces derniers temps, on a fait des bassins sur lesquels il y a deux supports : ils servent à tenir solidement les burettes.

332. Les grands bassins et aiguières servant à laver les mains du prêtre après la communion sont très-anciens. On les retrouve dans un grand nombre de vieux inventaires. Leur usage est toléré.

333. Les plats pour recevoir les offrandes étaient ordinairement très-larges, profonds et de figure ronde. C'est la forme qu'il faut adopter. Ils étaient souvent en cuivre; le fond était orné d'inscriptions et de sculptures. Nos musées en conservent encore quelques-uns: ils ont de 40 à 50 centimètres de diamètre.

DIX-NEUVIÈME LETTRE.

De l'encensoir.— De sa forme. — De la navette. — De la manière d'encenser. — Des instruments de paix. — De leur matière.-- De leur forme.

334. Nous continuerons, aujourd'hui, mon cher Confrère, à nous occuper des petits meubles qui servent pendant le saint sacrifice. Un meuble qui, de tout temps, a été en usage dans les églises, est l'encensoir, *thuribulum, thymiamaterium*, *suffitorium*. Ce vase était déjà connu des Romains. On le portait alors suspendu à une chaîne à l'aide de laquelle on le balançait pour répandre la vapeur odorante dans les rues ou dans les temples. On a trouvé à Pompeï un encensoir en bronze : il a la forme d'une boîte ronde ou cassolette ; un couvercle le surmonte. Deux chaînes sont attachées à la partie inférieure, une autre au milieu du couvercle, qui était ainsi un peu soulevé chaque fois qu'on balançait le vase. Une bouffée de vapeur embaumée pouvait alors s'échapper à chaque mouvement (1).

335. D'après les canons apostoliques, l'usage de l'encens dans la sainte liturgie remonte aux premiers siècles. C'était une continuation de ce qui se faisait dans le temple de Jérusalem, et les encens les plus précieux étaient seuls jugés dignes de brûler devant les saints autels. D'après certains auteurs, l'encens a d'abord été brûlé dans des cassolettes ouvertes, munies d'un manche. On les portait toutes fumantes autour de l'autel, ou dans la

(1) *Dict. des antiquités romaines*, p. 683.

nef au moment de l'encensement solennel. Ces cassolettes ou encensoirs présentaient une grande variété de formes. « Lorsque les hommes étaient encensés, dit M. l'abbé Gareiso, on leur présentait la cassolette, et ils en recueillaient l'odorante fumée avec les mains, qu'ils portaient ensuite vers leur bouche. »

336. A quelle époque l'encensoir a-t-il commencé à diminuer de grosseur, à être suspendu à des chaînes et à avoir à peu près la forme qu'il a aujourd'hui? Les auteurs pensent que c'est au IX^e^ siècle. Déjà, à cette époque, les encensoirs avaient des chaînes, et dès le XIII^e^ siècle, l'encensement, du moins pour les hommes, se faisait en lançant l'encensoir d'une main, l'autre retenant l'extrémité des chaînes qui le soutenaient. Leur nombre a beaucoup varié. Il était ordinairement de trois ou de quatre. On voit, dans les sculptures de la cathédrale de Reims, des encensoirs à trois chaînes, deux soutenant la cuvette inférieure, et la troisième servant à soulever le couvercle. Un encensoir semblable est décrit par Ciampini; il l'a trouvé dans une mosaïque du XII^e^ siècle.

337. Le Moyen-Age nous a laissé des encensoirs très-riches de forme et de matière; il y en a en or, en vermeil, en argent et en bronze. Quelques-uns sont ronds, semblables à un globe; d'autres, comme le fameux encensoir de Théophile, présentent des tours, des fenêtres ornées de leurs colonnettes, des rosaces, des animaux et des végétaux.

338. La navette, *acerra*, *navicula incensi*, *pyxis thuris*, *hannapus*, présente souvent les formes les plus gracieuses. « On conserve à Saint-Antoine-de-Padoue, dit M. l'abbé Gareiso, une navette en forme de petit vaisseau, ayant ses mâts, ses ponts, ses cordages et ses matelots. » Il y avait aussi, au Moyen-Age, des navettes sans couvercle.

La cuiller qui accompagne toujours la navette, devant être baisée par le sous-diacre ou le servant, ne doit pas y être attachée par une chaîne. La navette et la cuiller doivent être du même métal que l'encensoir. Elles seront en argent doré, autant que possible. On ne doit placer dans la navette que de l'encens, et non pas certaines résines ou compositions qui souvent en tiennent lieu.

339. Les encensoirs du Moyen-Age admettent une étonnante variété. D'un autre côté, les encensoirs modernes se ressemblent à peu près tous. Voici la description des encensoirs en vermeil donnés par le roi Charles X à la cathédrale de Reims. Ces encensoirs ont le dessus découpé à jour et orné de fleurs-de-lis, avec trois petits anges dans les ailes desquels passent les chaînes en argent doré. Le corps de l'encensoir est orné des armes de France. Le pied est couronné par des feuilles d'acanthe; il a la forme d'une demi-sphère. Malgré le fini du travail et la richesse de la matière, ces encensoirs ont une certaine lourdeur.

340. Les deux navettes données par le même monarque sont aussi en vermeil; elles ont la forme d'un vaisseau; le pied est enrichi de feuilles d'acanthe, et le dessus est formé par deux couvercles aux armes de France.

341. L'encensoir ou les encensoirs de votre église, car il en faut deux dans certaines circonstances, seront conformes au style que vous aurez choisi, et aussi ornés que possible, « *artificiose cœlata atque ornata,* » dit saint Charles Borromée. Ils seront en cuivre, ou, si vos ressources le permettent, en argent doré. Trois chaînes soutiendront la partie inférieure ; la quatrième chaîne sera attachée à la partie supérieure du couvercle. La longueur des chaînes, d'après saint Charles et le chevalier Gaetano Moroni, sera de 82 centimètres. Vous voyez par

là combien, dans certaines églises, on s'est éloigné des usages antiques, en donnant à l'encensoir des chaînes d'une longueur démesurée, au moyen desquelles des enfants de chœur parfaitement dressés exécutent de véritables prodiges de gymnastique, et lancent à de grandes hauteurs des encensoirs sans feu et sans encens. Afin de détériorer moins vite la partie inférieure, il faut y insérer une cuvette en fer qui contiendra le feu.

342. Voici, d'après les cérémoniaux romains, le mode d'encensement à suivre. Celui qui doit encenser tient de la main droite, entre les doigts et le pouce, les chaînes de l'encensoir auprès du couvercle ; de la main gauche, posée sur la poitrine, il tient l'extrémité des chaînes ; de la droite, il met l'encensoir en mouvement et le conduit vers la personne ou l'objet qui doit être encensé. Lorsque l'encensoir est arrivé près de la personne encensée, on fait une petite pause, puis on ramène l'encensoir (1). L'encensoir ne doit donc jamais être lancé, quoi qu'il l'ait été quelquefois au Moyen-Age, comme l'indiquent certaines pierres tombales.

343. Dès les catacombes, le célébrant, après avoir dit : « *Hæc commixtio,* » baisait l'autel, quelquefois l'hostie elle-même (2), puis le diacre, qui allait porter le baiser de paix aux fidèles, lesquels se le donnaient mutuellement. Tous les anciens auteurs nous parlent du baiser de paix donné avant la communion. Les femmes étaient alors séparées des hommes, et ce baiser était, dans toute la force du terme, *osculum oris*. Cet usage a duré jusqu'au XIII^e^ siècle. Déjà, à cette époque, une certaine confusion se manifestait, et la séparation des sexes n'était plus aussi tranchée qu'au-

(1) *Cérémonial selon le rit romain*, par le P. LEVAVASSEUR, page 175.

(2) Cet usage de baiser l'hostie au lieu de l'autel existait encore à l'abbaye de Saint-Remi de Reims en 1556.

trefois. C'est pour cela que Durand de Mende, dans son *Rationale*, demande que les sexes ne soient pas confondus. Aussi, vers le milieu du XIII^e^ siècle, on commença, en Angleterre, à offrir au baiser des fidèles une tablette présentant l'image de la croix ou du Christ. Dans les constitutions de Walter, évêque d'York, cette tablette est appelée *osculatorium;* dans le synode d'Oxford de 1287, *asser ad pacem*, et dans quelques sacramentaires, *tabella pacis*, *lapis pacis*, *paxillum* et *instrumentum pacis*. Peu à peu, dit Krazer, comme ceux qui portaient ces paix troublaient souvent l'office, elles ont été mises de côté. Cependant elles ont été conservées en France, jusque dans ces derniers temps, dans certaines églises rurales, où elles sont encore présentées au peuple. Dans quelques cathédrales, elles servent aussi à porter la paix aux membres du clergé. A Rome, elles ne sont nullement en usage, quoique le *Missel romain* en fasse mention aux rubriques générales (1).

344. Nos musées conservent un certain nombre d'antiques paix. On a employé pour leur confection l'or, l'argent, l'ivoire, le cuivre, quelquefois même le marbre et le bois. La forme a aussi beaucoup varié : il y a eu des paix de forme ronde, carrée. Je voyais tout récemment une paix qui doit être du milieu du XV^e^ siècle ; elle est de forme carrée, en ivoire, et représente le crucifiement du Sauveur. Elle est contenue dans une plaque de cuivre qui a dû appartenir à quelque reliquaire ancien ; on y voit des ornements niellés reproduisant les ogives et les lobes du XIV^e^ siècle.

345. Quelques paix renfermaient des reliques. L'usage des instruments de paix pour porter la paix au peuple est autorisé par la Congrégation des Rites, *cum instru-*

(1) P. II, tit. 10, n° 3.

mento, quod prius osculatur a porrigente pacem (1). On doit même s'en servir pour donner la paix aux fidèles au moment de l'offrande, la patène devant alors être mise de côté. Dans certains diocèses, on se sert pour cela de fausses patènes, c'est-à-dire de paix ayant la forme de patènes non consacrées.

346. L'instrument de paix de votre église sera dans le style choisi, aussi orné que possible, en ivoire ou en argent doré. Il présentera, gravé ou en relief, soit le monogramme du nom du Sauveur, soit le crucifiement, la sainte famille, l'image du patron ou quelqu'autre sujet pieux. Sa forme ne sera pas celle d'un fer à repasser, ce qui est peu convenable. Si vous admettez le style gothique, il y a dans ce style des paix d'un goût exquis. Il y a moins de choix pour les paix de style moderne.

(1) Ferraris, *Bib. canonica*, tome VIII, col. 741.

VINGTIÈME LETTRE.

De la croix. -- Des différentes formes de la croix. -- De la croix du Sauveur.-- Du nombre des clous.-- Du suppedaneum.-- Du titre de la croix.--Du crucifix.--De la matière des crucifix.--De la croix de l'autel.--Des croix processionnelles.-- Du crucifix placé sous l'arc triomphal.

347. La croix, mon cher Confrère, joue un grand rôle dans l'Eglise et dans la liturgie. Avant de parler de ses différentes espèces, il n'est pas sans intérêt d'examiner comment était la croix du divin Sauveur. Vous savez que plusieurs savants, entr'autres Juste Lipse, Gretser, ont consacré de nombreuses veilles à faire des recherches sur ce sujet capital : je vais les suivre de loin.

348. La croix peut avoir quatre formes : ou elle ressemble à un X, comme la croix sur laquelle la tradition veut que l'apôtre saint André ait été martyrisé : alors elle est appelée *decussata* ; ou elle se compose de deux parties, l'une verticale et l'autre horizontale, placée immédiatement au-dessus de la première : en ce cas, elle est nommée *commissa ;* ou elle présente la forme de la croix latine, ayant trois bras égaux, et un plus grand qui est fixé sur le sol : alors elle s'appelle *immissa ;* ou elle présente la forme de la croix grecque, dont les quatre bras sont égaux. Maintenant quelle forme avait la croix de notre divin Sauveur ? Pelliccia répond hardiment qu'elle avait la forme de la croix latine ; il cite un texte de saint Irénée et un de saint Augustin qui le prouvent d'une manière péremptoire (1).

(1) Pelliccia, tome I, p. 333.

Les plus anciens Pères latins et grecs sont aussi d'accord sur ce point. Les monnaies de Constantin, les plus anciennes mosaïques de Rome et de Ravenne présentent aussi la même forme. Il est donc de tradition que la croix de notre divin Sauveur était *immissa*, c'est-à-dire qu'elle avait la forme des croix qui sont en usage parmi nous.

349. Quelle était son élévation? Chez les Hébreux, les croix sur lesquelles les criminels étaient attachés étaient peu élevées, comme le prouve un texte du second livre des *Rois* (1). Il en était de même chez les Romains, puisque les chiens et les bêtes fauves pouvaient venir dévorer les malheureux qui y étaient attachés. Eusèbe le rapporte de sainte Blandine. Cependant quelques croix ont été élevées à une grande hauteur, par exemple, la croix élevée pour Mardochée (2), qui avait 50 coudées de haut, environ 27 mètres, d'après M. l'abbé Glaire. Suétone mentionne aussi plusieurs croix très-élevées dressées par Galba pour certains criminels.

350. D'après la tradition et les anciens Pères, la croix du Sauveur était plus élevée que la croix des larrons. Sur une colonne de l'église de Saint-Paul-hors-des-Murs, sur la partie antérieure d'un ancien ambon, sur quelques anciennes mosaïques, la scène du Calvaire est ainsi représentée.

351. Dès l'origine de l'Eglise, la croix a été l'objet d'un culte spécial; aussi, d'après Tertullien, les chrétiens étaient appelés *crucis religiosi* (3). On retrouve son image dès les catacombes. Une des plus curieuses est celle que l'on voit dans les catacombes de Saint-Pontien, au-dessus d'un baptistère: elle a la forme de la croix latine; elle est tout

(1) Ch. XXI, v. 9.
(2) Pelliccia, tom. I, p. 334.
(3) *Apolog.*, c. VI.

embellie de fleurs et de pierres précieuses, mais la figure du divin supplicié n'y est pas apposée. A quelle époque donc l'image du Christ a-t-elle été placée sur la croix? Quelques auteurs veulent que déjà du temps des Apôtres, il y ait eu des crucifix semblables aux nôtres; ils s'appuient sur ces paroles de saint Paul aux Galates : « *Ante oculos vestros Jesus Christus præscriptus est in vobis crucifixus*(1) ; » mais la plupart des commentateurs pensent que ces paroles doivent s'entendre dans un sens métaphorique. Le plus ancien témoignage que nous ayons du crucifix nous est fourni par Lactance ou par l'auteur du poème *de Passione Domini*. Il s'exprime ainsi :

Quisquis ades, mediique subis ad limina templi,
Siste gradum, insontemque tuo pro crimine passum
Respice me. . . . . .
Cerne manus clavis fixas, tractosque lacertos,
Atque ingens lateris vulnus, cerne inde fluorem
Sanguineum, fossosque pedes, artusque cruentos.

Cette image dont parle Lactance était placée à l'entrée d'une église. Elle remonterait avant l'année 325, époque de la mort de cet auteur. Une pièce de monnaie du Bas-Empire, et que l'on pense remonter au VI^e^ siècle, représente aussi Jésus en croix, ayant à ses côtés deux figures de femmes vêtues de longues robes. On a aussi découvert, dans ces dernières années, dans la Platonia, chapelle souterraine placée au chevet de l'église de Saint-Sébastien à Rome, une peinture représentant un Christ en croix. Cette peinture est très-ancienne. La tête est nimbée avec quatre rayons, et les bras sont étendus de manière à ne former qu'une seule ligne.

352. La plupart des Pères pensent que Notre Seigneur

(1) *Gal.*, c. III, v. 1.

a été attaché à la croix, non par trois, mais par quatre clous, *clavis sacros pedes terebrantibus,* dit saint Cyprien, et saint Grégoire de Tours embrasse la même opinion. Aussi tous les anciens crucifix, entr'autres celui de Lucques, ont quatre clous. Un seul Père, auteur d'une tragédie intitulée : *Christus patiens*, appelle le bois de la croix *triclave lignum*. C'est donc à tort, dit Pelliccia, que les sculpteurs modernes n'emploient qu'un seul clou pour crucifier les pieds du Sauveur. C'est Cimabué, dit M. l'abbé Gareiso, qui le premier a eu la pensée de placer les pieds du Sauveur l'un sur l'autre, et de les clouer à la croix avec un seul clou.

353. Juste Lipse, Gretser et d'autres savants pensent que les pieds de Jésus n'ont pas été attachés immédiatement à la croix, mais qu'ils reposaient sur une tablette appelée *suppedaneum*. Pelliccia croit, de son côté, que les autorités apportées par ces différents auteurs ont peu de poids, et il donne pour raison que les plus anciennes images du Christ ne présentent pas ce support (1).

354. La croix du divin Sauveur était, selon l'usage, surmontée du titre sur lequel se trouvaient ordinairement le nom du condamné et le crime qu'il avait commis. Ceci s'observait pour tous les criminels. Le crieur public portait cet écriteau en avant du condamné, et lorsqu'on était arrivé au lieu du supplice, il l'attachait à la croix, soit immédiatement au-dessus du bras vertical, soit transversalement au-dessus de la tête du supplicié.

355. Tout crucifix doit donc être fait de cette façon : la croix aura la forme de la croix latine. La tête du Christ sera nimbée avec quatre rayons, et penchée sur la droite. Quatre

(1) Pelliccia, tome I, p. 337. Le docteur Sepp pense aussi que les Juifs, dans leur cruauté, n'ont pas pensé à donner ce soulagement au divin Sauveur. (*La Vie de N. S. J.-C.*, tome II, p. 210.)

clous attacheront le Sauveur à la croix. Les bras seront très-étendus ; les pieds n'auront pas de support, et le titre sera placé d'une manière transversale au milieu du bras situé au-dessus de la tête du Sauveur. On évitera les écriteaux en forme de carton roulé. Le corps du Sauveur sera celui de l'homme de douleur; cependant il ne se tordra pas disgracieusement. La plaie sera du côté droit, ce qui n'empêche pas un bon nombre d'auteurs ecclésiastiques d'affirmer que le cœur de Jésus a été atteint par la lance du soldat. Les plus anciens christs n'avaient pas la couronne d'épines : cependant les christs du Moyen-Age l'ont presque tous. Le vêtement qui ceint les reins sera plutôt long que court. « Il ira de la ceinture jusqu'aux genoux, » dit Mgr de Luçon dans une lettre à son clergé. Quelques anciens christs étaient tout entiers recouverts par une robe de couleur pourpre, comme le christ de Saint-Remi de Reims, qui remonte, dit-on, au XIVe siècle. Quelques-uns aussi étaient ornés d'une couronne ducale.

356. Tous les métaux ont été employés pour la confection des croix et des christs. Le cuivre doré ou argenté a été employé le plus communément. Les croix et les christs romans sont grossièrement faits ; quelquefois, ils sont rehaussés d'émaux. Les XIIe, XIIIe et XIVe siècles nous offrent des crucifix très-remarquables. Les croix ont toute la richesse de l'ornementation du temps. De magnifiques émaux en rehaussent la beauté. Un point que l'on trouve dans la plupart de ces croix, c'est la présence des animaux symboliques des Evangélistes. L'aigle domine la croix; le lion termine le croisillon de droite, le bœuf ailé celui de gauche, et l'ange est placé au-dessous des pieds posés ou non sur un *suppedaneum*. Le pied de ces croix est de la plus grande richesse. Je ne vous en donne ici aucune description; ces croix sont si variées que je serais entraîné trop loin.

357. C'est surtout à l'époque de la Renaissance que l'on s'est servi de l'ivoire pour la confection des crucifix. Il est peu d'églises, de couvents, de pieuses demeures, qui n'en possèdent quelqu'un. Ils sont souvent remarquables par une grande science anatomique. La France a produit un certain nombre d'artistes qui ont exercé leur talent dans ce genre.

358. Vous le savez, on distingue deux sortes de croix liturgiques, la croix de l'autel et la croix processionnelle. Dès les premiers siècles, la croix dominait le *ciborium* ou était suspendue au-dessous. C'est à partir du XII^e^ siècle que l'on commence à placer la croix sur l'autel, mais pour la messe seulement. Durand est le premier qui en fasse mention. Au VIII^e^ siècle, l'image du crucifix n'était pas sur l'autel, mais à côté; ce n'est qu'au commencement du XVI^e^ siècle que la croix commence à être placée d'une manière fixe sur l'autel. Ainsi, dans les premiers siècles, on se contentait de peindre l'image du crucifix sur le missel, puis la croix fut apportée sur l'autel au moment du saint sacrifice; enfin elle y est restée à demeure. D'après les règles liturgiques modernes, la croix doit toujours être placée sur l'autel ou sur le tabernacle. Elle doit être, dit saint Charles Borromée, d'une grandeur proportionnée à l'autel. Dans les petites églises, elle sera en argent ou en cuivre doré, et parfaitement ouvragée. Saint Charles suppose que la croix de l'autel sert aussi pour la procession. On l'enlève alors du support sur laquelle elle est placée, et on la met sur la hampe. De nos jours, en France, même dans les églises les plus pauvres, il y a au moins deux croix, l'une pour l'autel et l'autre pour les processions.

359. D'après Carli (1), une croix seule ne suffit pas: il

(1) *Bibliotheca liturgica*, au mot *Crux*.

y faut encore l'image du divin crucifié. Quelques auteurs cependant pensent qu'une simple croix suffit ; mais, d'après les rubriques du Missel, au titre II, et l'usage généralement suivi, il est plus probable que l'image de Jésus crucifié est nécessaire. La croix doit dominer complètement les chandeliers : « *Crux ipsa tota candelabris superemineat,* » dit le *Cérémonial des évêques.* Lorsque le Saint-Sacrement est exposé, la croix, si elle est apportée sur l'autel, ne doit y rester que pendant le saint sacrifice de la messe. D'après Benoît XIV, dans sa constitution *Accepimus*, un grand tableau peint représentant Jésus en croix peut remplacer la croix avec le Christ sculpté. Si l'exposition est fixée à demeure sur le tabernacle, on devra observer pour la croix les mêmes règles. Elle sera placée au milieu de l'exposition, mais elle dominera les chandeliers de toute sa hauteur. Cependant elle ne sera pas trop élevée, afin que le regard du prêtre puisse l'atteindre facilement.

360. Les croix processionnelles ou stationnales furent usitées dans l'Eglise dès les premiers siècles. Il est au moins certain qu'aussitôt après que Constantin eut donné la liberté aux chrétiens, ceux-ci en profitèrent pour donner plus de pompe à leur culte, et que de bonne heure se firent remarquer, parmi les cérémonies les plus solennelles du christianisme, les processions, à la tête desquelles marchait toujours la croix. Socrate (liv. VI, c. 8), Sozomène (lib. VIII, c. 8), parlent des croix que saint Jean-Chrysostôme faisait porter en tête de certaines processions qu'il avait établies à Constantinople. Elles étaient en argent; il y en avait même en or ; mais on en faisait aussi en bois, sans ornements, ou couvertes de feuilles d'argent (1).

(1) *L'Archéologue chrétien*, p. 226.

361. Dans tout le Moyen-Age, on a orné le plus possible les croix de procession. On en conserve encore à Rome quelques-unes qui sont très-précieuses; elles sont portées à certains jours. Ce sont des croix recouvertes de lames d'or et d'argent. Il y en eut aussi en bois, en or, en fer et en argent, souvent ornées d'émaux, de pierres précieuses, de riches ciselures, de sculptures représentant différents faits de l'Ancien Testament. N'oubliez pas que, dans les processions, le christ doit toujours être porté en avant, et non du côté du célébrant.

362. La croix processionnelle de votre église sera aussi riche que possible. La hampe sera du même métal que la croix: elle se composera de tubes réunis par des anneaux; elle sera au moins en cuivre doré et selon le style que vous aurez choisi. Les bras seront terminés par la figure des animaux symboliques des Evangélistes. Dans ces derniers temps, on a refait des croix d'autel et de procession selon le style du Moyen-Age, d'après les dessins de M. Viollet-Leduc. Elles sont de fort bon goût et peuvent entrer dans le mobilier d'une église gothique. Les croix faites selon le style moderne ne présentent rien de remarquable; cependant, tout en conservant le style qui leur est propre, on pourrait leur donner une certaine valeur artistique. Malheureusement, le cas est rare. Les *Annales archéologiques* de M. Didron renferment de très-beaux modèles de croix du XIV^e^ siècle. En France, les croix qui servent aux funérailles sont ordinairement en bois noir, relevées de quelques ornements en cuivre argenté.

363. « Sous l'arcade de la chapelle principale ou du sanctuaire, dit saint Charles, spécialement dans les églises paroissiales, on placera la croix avec l'image de Jésus-Christ. Cette image sera en bois ou en une autre matière; le style en sera décent et pieux. Si l'arcade est trop peu

élevée, ainsi que la voûte de la chapelle, le crucifix sera attaché à la muraille placée au-dessus de l'arcade, ou au moins sur la porte de la grille de la chapelle. » Cette recommandation de saint Charles était autrefois observée dans toutes les églises. Une poutre transversale allait d'un pilier à l'autre sous l'arc triomphal, et sur cette poutre était placé un crucifix plus ou moins remarquable au point de vue de l'art. A ses côtés se trouvaient les statues de la Sainte Vierge et de saint Jean. Quelquefois cet ensemble était supporté par un remarquable ouvrage de serrurerie ; quelquefois aussi, surtout dans les cathédrales, le crucifix était placé au-dessus des jubés. La cathédrale de Reims conserve encore le grand christ qui couronnait son jubé. D'autres fois, enfin, il était suspendu à la voûte par une chaîne, comme le grand et magnifique christ de Saint-Pierre de Louvain.

364. Cet usage, qui était général autrefois et qui n'est nullement obligatoire, est maintenant mis de côté dans un grand nombre d'églises. Je ne l'ai rencontré nulle part en Italie. Je ne verrais cependant aucun inconvénient à ce qu'on le rétablît dans les grandes comme dans les petites églises, surtout si le Christ ne se trouve pas dans les vitraux de l'abside et si le crucifix ne doit pas trop cacher la décoration du sanctuaire. Dans son instruction synodale de 1850, Mgr de Luçon fait à ses curés la même prescription que saint Charles. Les architectes anglais ont soin, de nos jours, de replacer la croix sous l'arc triomphal. Très-souvent, en France, le christ est placé vis-à-vis la chaire. En Italie, un petit christ est adhérent à la chaire elle-même. Le prédicateur le présente quelquefois aux fidèles. C'est souvent pour lui un moyen d'être plus pathétique et plus pressant.

365. Le crucifix ne peut pas être exposé trop souvent aux regards des fidèles. Aussi saint Charles, dans le troi-

sième concile provincial de Milan, recommande fortement aux évêques de sa province d'ériger dans leurs villes épiscopales et sur les chemins des crucifix en pierre, en bois ou en marbre.

366. Il n'est pas nécessaire de donner une bénédiction spéciale aux croix des autels et des processions; cependant on peut leur donner une bénédiction simple. (S. C. R., 12 Juillet 1704.)

VINGT-ET-UNIÈME LETTRE.

Des lampes des catacombes.--De la lampe de l'autel.--De l'huile de la lampe.--Des couronnes de lumière.--Des candelabres.--Des chandeliers.--Des chandeliers de l'autel.--Manière d'allumer les cierges.--Du nombre des chandeliers.--Du chandelier pascal.--Des cierges.--Des souches.--De l'éclairage des églises.--Des bougies stéarines.--Des chandelles.--Du gaz.--De la coquille du baptême.--Des vases des saintes huiles.--Des bénitiers portatifs.--Du goupillon.

367. Vous savez, mon cher Confrère, que, selon la plupart des auteurs, l'Eglise s'est toujours servie de lumières dans la célébration de ses offices, par nécessité et aussi pour de nombreuses raisons symboliques. « Certainement, dit Muratori, ce n'est pas sans lumière que la dernière cène a été célébrée. » Les premiers chrétiens ont suivi cet usage dans les catacombes, et le nombre des lampes qui y ont été recueillies est vraiment extraordinaire. Les lampes étaient nécessaires pour dissiper les ténèbres de ces lieux souterrains; mais ce n'est pas seulement pour ce motif qu'elles étaient allumées, car alors pourquoi en aurait-on conservé l'usage après la paix donnée à l'Eglise par Constantin, lorsqu'il fut permis de célébrer à la face du soleil les divins mystères de la religion, *rutilante sole?* Vigilance se moque de cet usage. « Mais, lui répond saint Jérôme, si, dans toutes les églises d'Orient, des lumières sont allumées au moment de la lecture de l'évangile, c'est un signe de la joie que nous éprouvons; elles nous font penser à cette autre lumière dont parle le prophète : « *Lucerna pedibus meis, verbum tuum, Domine, et lumen semitis meis.* » En

effet, chez toutes les nations, la lumière est un signe de joie. Quand, de nos jours aux fêtes du souverain ou à l'annonce de quelque nouvelle victoire remportée par nos soldats, nos rues et nos places publiques sont illuminées, ce n'est pas pour dissiper les ténèbres : elles le sont suffisamment par la brillante lumière du gaz; mais c'est que la lumière porte avec elle la joie et l'allégresse. Ainsi il en était pour les premiers chrétiens.

368. Le mode le plus ordinaire d'éclairage des catacombes consistait en de petites lampes en terre cuite de forme ronde, ayant deux ouvertures, l'une pour mettre l'huile et l'autre en forme de bec, par où sortait la mèche. Sur le côté était une partie saillante qui servait à saisir la lampe ou à la fixer dans la muraille de tuf au moyen de ciment. Il y avait aussi des lampes en bronze à un ou à plusieurs becs. Quelques-unes étaient très-élégantes, ornées d'emblèmes chrétiens et suspendues à la voûte au moyen de chaînes. Baronius rapporte des actes consulaires qui prouvent que, même dès les temps apostoliques, il y avait des lampes et des candelabres en or et en argent. On brûlait souvent dans ces lampes des huiles précieuses et embaumées, tant était grand l'amour des premiers fidèles pour tout ce qui tenait au culte divin.

369. Les lampes suspendues devant les autels et les saintes reliques ont été employées pendant toute la période du Moyen-Age. Plusieurs bas-reliefs du XIII^e^ siècle représentent la lampe brûlant constamment devant l'autel. Cette lampe est petite et est à peu près de la forme des nôtres. A la partie supérieure paraît la mèche allumée. En France, depuis deux siècles surtout, les lampes ont pris de grandes proportions. Elles ont la forme d'un cône rond renversé. Elles se composent de deux parties séparées par une gorge profonde. Elles sont soutenues par trois chaînes que tiennent souvent trois anges attachés sur la panse de

la lampe. A moitié de la hauteur des chaînes est suspendu un cercle sur lequel est placé un vase en verre, et qui est la lampe proprement dite.

370. A Rome, les lampes ont à peu près la même forme que les nôtres, mais elles sont beaucoup plus petites, et le vase en fer-blanc qui contient l'huile et la mèche est inséré dans la lampe elle-même, conformément à l'antique usage.

371. « Jour et nuit, dit le *Rituel romain*, une ou plusieurs lampes doivent brûler devant le Saint-Sacrement. » Voici les instructions que donne saint Charles sur ce sujet : « Les lampes seront en argent ou en cuivre, et même en or dans les grandes églises ; à l'intérieur, on mettra un vase en verre ; il sera en cuivre dans les montagnes, pour éviter qu'il ne soit brisé par le froid. La forme des lampes a beaucoup varié. L'Eglise n'en impose aucune ; cependant il faut qu'elle soit convenable. Elles seront soutenues par trois chaînes, larges par le haut, étroites par le milieu, et se terminant par une sorte de nœud. »

372. « Une poutre dorée et ornée de sculptures servira de lampadaire. On y suspendra trois ou cinq lampes, et même sept ou treize dans les grandes églises ; en tout cas, le nombre en sera toujours impair. Les lampes seront à 20 centimètres l'une de l'autre. Tout lampadaire, quand il ne porterait qu'une seule lampe, doit être placé en face de l'autel, ou de la sainte relique, ou de la sainte image pour laquelle il est établi. La lampe sera à une certaine distance de l'autel, de sorte que, si une goutte d'huile vient à tomber, les vêtements du clerc ou du prêtre n'en soient pas atteints. Il y aura entre le pavé et la lampe une distance de 2 mètres 80 centimètres. S'il y a plusieurs lampes au lampadaire, et qu'on ne veuille en allumer qu'une, on allumera celle du milieu. »

373. Pour vous conformer aux prescriptions du *Rituel romain*, vous placerez donc une lampe dans le milieu du sanctuaire de votre église. Elle sera selon le style choisi, aussi riche que possible. Sa lumière ne sera pas trop faible : il faut qu'on l'aperçoive de tous les points du temple. Si vos ressources le permettent, ayez trois lampes que vous allumerez aux jours des grandes solennités. Vous vous rapprocherez ainsi des usages antiques. Saint Charles recommande de faire brûler dans la lampe du sanctuaire de l'huile d'olive ; mais si l'église est pauvre, on peut employer une huile végétale quelconque ; l'huile minérale est même tolérée. Les lampes peuvent être suspendues à des cordes de chanvre ou de fer, ou à des chaînes dorées ou non.

374. Outre les lampes, il y avait dans les églises de grandes couronnes de lumière qu'Anastase appelle *pharos coronatos, lampades cum delphinis, cereostata, lucernas aureas et argenteas multi ponderis,* et qui sont aussi nommées *phara cantara.*

375. Elles étaient très-remarquables ; malheureusement, elles ont été détruites presque toutes. Une couronne semblable était autrefois suspendue dans l'église de Saint-Remi de Reims. Elle consistait en un cercle de 54 pieds de circonférence, divisé en douze parties égales par douze lanternes travaillées à jour et garnies de verre. Entre les lanternes ou tourelles, il y avait des pointes pour quatre-vingt-seize cierges, nombre des années que saint Remi avait vécu. L'évangile de saint Jean était gravé autour de la couronne en lettres capitales ornées.

376. Dans ces derniers temps, on a refait de semblables couronnes. M. Poussielgue-Rusand vient d'en fournir une à l'église de Saint-Martin-d'Ainay, à Lyon, qui paraît

copiée sur l'ancienne couronne de Saint-Remi de Reims. On pourrait en faire dans le style moderne, qu'on ornerait d'émaux et d'armoiries ; elles remplaceraient avantageusement les lustres en verroterie, voire même les lampes à système modérateur qui éclairent un grand nombre de nos églises.

377. Chez les anciens, les candelabres servaient à porter une lumière dans une position élevée au-dessus du sol, afin d'en répandre les rayons à une distance considérable. Les musées de Rome en possèdent de très-beaux en marbre et en bronze. Ils supportaient ou des lampes semblables à celles que j'ai décrites, ou des cierges de cire, quelquefois même des chandelles de suif. D'après saint Paulin, les cierges étaient alors en cire jaune. Ces candelabres avaient une bobèche ou un tuyau pour mettre le bout du cierge, ou une pointe aiguë sur laquelle on le fixait.

378. Les chandeliers proprement dits ont affecté toutes sortes de formes, et ont été faits en toutes sortes de matières. Pendant la période du Moyen-Age, le pied était souvent carré, et présentait les images des animaux symboliques des Evangélistes. Il y en avait cependant dont le pied était rond (entr'autres ceux des acolytes), ovale ou triangulaire. Les églises riches en possédaient en argent, en or, en bronze rehaussé d'émaux ; d'autres étaient en fer, en bois ou en marbre. Généralement ils étaient bas et lourds, quelquefois richement sculptés. Les cierges qu'ils supportaient étaient gros et courts, en forme de torches (1). Les chandeliers placés par M. Viollet-Leduc sur le rétable de l'autel de la chapelle absidale, à la cathédrale de Reims, n'ont que 47 centimètres de hauteur. Depuis un siècle,

(1) *L'Archéologue chrétien*, p. 229.

les chandeliers ont presque tous la même forme. Fort peu sont remarquables au point de vue de l'art. On a refait, dans ces derniers temps, des chandeliers selon la forme du Moyen-Age; ces essais ont été assez heureux.

379. De nos jours, les chandeliers d'autel sont bien plus élevés qu'autrefois. Quelques-uns même le sont démesurément, et vous pouvez remarquer en passant combien difficilement, en France, nous restons dans le vrai. Nous avons raccourci les ornements ecclésiastiques, allongé les soutanes, donné des dimensions extraordinaires aux calices, aux ostensoirs et aussi aux chandeliers, nous écartant en cela de la tradition. Une fois que nous avons mis le pied sur l'échelle du progrès, nous la gravissons, il est vrai, avec une étonnante promptitude, mais aussi nous ne pouvons nous tenir longtemps à son sommet, et il faut que nous redescendions avec une rapidité égale.

380. Dans les premiers siècles, on ne plaçait pas les chandeliers sur l'autel. Les acolytes les tenaient eux-mêmes autour ou au-devant de l'autel. Ce n'est que vers le XIII^e^ siècle qu'on a commencé à les placer sur l'autel, pour le moment du sacrifice, et il n'y en avait ordinairement que deux. Plusieurs bas-reliefs les représentent ainsi. Cependant il y a des églises où on ne les a placés sur l'autel que très-tard. En 1697, la cathédrale de Châlon-sur-Saône n'avait encore que deux chandeliers et une croix sur son autel principal. Clément VIII, qui est mort en 1605, est le premier qui en ait fait mention dans le *Pontifical romain*. D'après le titre XX des rubriques du *Missel*, il doit y avoir au moins deux chandeliers sur l'autel où l'on doit dire la messe. A Rome, sur l'autel principal de Saint-Pierre et des autres églises, il y a toujours six chandeliers; ils sont placés à la même hauteur, sur la même ligne. Les autels latéraux de la plupart des églises de la Ville éternelle n'en ont ordinairement que quatre.

381. D'après le *Cérémonial des évêques,* les chandeliers de l'autel principal doivent être placés à des hauteurs inégales, les deux plus élevés près de la croix, les autres en descendant. Cet usage est tombé en désuétude dans plusieurs contrées. La loi cependant est formelle (1). « Lorsqu'on allume les cierges, dit Carli, il faut commencer d'abord par le plus élevé du côté de l'évangile, pour continuer par les deux autres, puis allumer ceux qui sont du côté de l'épître. » Lorsque l'évêque célèbre pontificalement, il faut un septième cierge derrière la croix et la dominant, mais seulement dans les messes solennelles. Ce septième chandelier ne doit pas être placé pour l'office de vêpres ni dans les messes des défunts. (S. C. R., 19 Mai 1607.) S'il n'y a pas de tabernacle, le pied de la croix peut être aussi élevé que les chandeliers, mais la croix doit les dominer complètement. A Rome, les chandeliers ne sont pas terminés par une pointe comme les nôtres, mais par une ouverture saillante dans laquelle est inséré le cierge. On emploie aussi en Italie beaucoup de chandeliers en bois doré; ils sont faits avec tant de soin, qu'à quelque distance on les prend pour des chandeliers en bronze doré.

382. Vous placerez donc six chandeliers sur le principal autel de votre église, à trois hauteurs différentes, les deux plus élevés près de la croix. L'inégalité peut être formée par le gradin ou par les chandeliers eux-mêmes. Ils seront dans le style de votre église et aussi ornés que possible. Les autels latéraux pourront n'avoir que quatre chande-

(1) Voici les paroles du *Cérémonial des évêques*, liv. I, c. 12, n^{os} 11 et suivants : « *Ipsum vero altare majus... ornabitur... Supra vero in planitie altaris adsint candelabra sex argentea, si haberi possunt ; sin minus ex aurichalco, aut cupro aurato... Ipsa candelabra non sint inter se æqualia, sed paulatim, quasi per gradus ab utroque altaris latere surgentia, ita ut ex eis altiora sint immediate hinc inde a lateribus crucis posita.* »

liers placés sur la même ligne. Voyez combien s'éloignent des usages antiques ces églises où l'autel principal disparaît constamment sous une forêt de chandeliers placés sur trois ou cinq gradins.

383. Dans les églises de Rome, à l'entrée du sanctuaire ou du chœur, il y a toujours deux grands candelabres supportant chacun un cierge ; ces candelabres sont ordinairement d'un très-beau travail. D'après M. l'abbé Gareiso, il y avait autrefois quatre candelabres placés aux quatre angles de l'autel. Ces deux candelabres du sanctuaire sont-ils des restes de cette antique tradition? Je ne sais. Peut-être qu'il n'y en avait qu'un d'abord, rappelant le chandelier placé auprès de l'ambon, et on en aura mis un second pour la symétrie. D'ailleurs, cet usage n'existe pas dans toutes les églises d'Italie. En France, des bras ou appliques sont souvent attachés aux piliers ou aux colonnes de l'église, et sont destinés à supporter les cierges ou les souches que l'on allume aux messes basses. Ces appliques sont d'invention moderne; l'antiquité et le Moyen-Age n'ont connu que les chandeliers.

384. Le chandelier pascal a toujours eu une grande importance dans l'Eglise. Saint Grégoire le Grand parle déjà de la bénédiction du cierge pascal. Ce chandelier était ordinairement d'une grande magnificence, et le Moyen-Age nous en a conservé de très-remarquables. Il n'y a rien là d'étonnant, puisque le cierge qu'il portait représentait Jésus-Christ. D'après saint Charles, ce chandelier doit être en argent ou en bronze, et si l'église est pauvre, en bois tourné, doré et pieusement décoré. Il aura 2 mètres de haut. On doit le placer dans le sanctuaire, du côté de l'évangile ou ailleurs, selon la disposition des lieux (1). Du temps de saint Charles, on le plaçait au mi-

(1) « ... *Regulariter in latere evangelii, vel alibi pro situ loci.* » *Cœr episc.*, cap. XXVII, p. 225.

lieu de l'église, en face de l'autel. Son support sera aussi ouvragé que possible. Le cierge pascal ne doit pas être remplacé par une souche.

385. Dès les premiers temps du christianisme, les chandeliers ont supporté des cierges en cire jaune. De nos jours, ces cierges en cire jaune sont encore exigés aux messes d'enterrement. Ce n'est que dans les derniers siècles que l'on a introduit dans les églises les cierges de cire blanche. Pour obvier à certains inconvénients des cierges qui, quelquefois, s'usent inégalement, on les a remplacés depuis trente ans, en France, par les souches, qui sont de longs tubes de fer-blanc dans lesquels se trouve une petite bougie de cire, laquelle est maintenue à la même hauteur au moyen d'un ressort. Ces souches sont souvent d'une hauteur démesurée. Elles ne sont pas interdites, pourvu que la bougie qu'elles renferment soit en cire véritable. Il serait mieux cependant de se servir de cierges. A Rome, les souches sont inconnues. En Italie, le cierge pascal et les cierges de la Purification sont souvent ornés de fines peintures. « Le cierge pascal pèse ordinairement huit livres, » dit Merati. Je vous engage à prendre des cierges pour les messes basses. Si vous employez des souches, elles s'éteindront souvent, les enfants de chœur étant, comme chacun sait, de très-maladroits sacristains. N'oubliez pas que, lorsqu'une messe basse est dite par un simple prêtre, il ne doit jamais y avoir plus de deux cierges allumés sur l'autel.

386. Le Samedi-Saint, on doit se servir, pour supporter le cierge bénit, d'un roseau de 2 mètres environ de hauteur et orné de fleurs. Le cierge bénit sera à trois branches placées à égale distance, celle du milieu dépassant en hauteur les deux autres (1). A Rome, le roseau sup-

(1) Neher, *Vera Idea*, etc., p. 39.

porte souvent une platine de cuivre, préparée pour recevoir trois cierges. Chacun de ces cierges est fixé dans une bobèche distincte. Un bloc de forme triangulaire est placé du côté de l'évangile pour recevoir ce roseau.

387. Le *Missel romain,* aux rubriques générales, parle aussi d'un petit chandelier supportant un cierge, lequel doit être placé près du servant de la messe basse et allumé depuis la consécration jusqu'après la communion. Il est en usage dans un grand nombre de diocèses. Le cierge qu'il supporte doit être de cire.

388. Le chandelier triangulaire dont parle le *Bréviaire romain* au Jeudi-Saint, doit supporter quinze cierges de cire jaune, d'une livre chacun, disent certains auteurs. Il doit, par conséquent, être très-élevé. Il sera en bronze, en fer ou en bois.

389. Pour les saluts et les bénédictions, il est d'usage, de nos jours , de mettre sur l'autel plusieurs candelabres supportant des bougies. Cet usage est bon à conserver. On donne souvent à ces candelabres la forme d'éventail: je vous avoue que j'aimerais mieux leur voir donner à tous la forme de gerbe. Elle me paraît plus riche et plus en rapport avec la tradition.

390. Quelle était splendide, mon cher Confrère, la cathédrale au Moyen-Age, ou même la simple église ! «Voyez comme tout s'éclaire. Les chandeliers sur le maître-autel, les cierges sur les colonnes où s'attachent les courtines mêmes de cet autel, les lampes qui veillent en l'honneur du Saint-Sacrement; le chandelier qui étend ses sept branches à l'entrée du sanctuaire, le grand cierge pascal et le petit cierge pascal (il y en avait deux dans certaines églises, d'après Durand), qui accompagnent comme des acolytes le chandelier à sept branches, la haie de lampes dont se hérisse la clôture du chœur, la poutre en trèfle qui

court dans toute l'envergure de l'arcade triomphale, la couronne ardente qui s'arrondit au centre du transsept, les cierges à chaque croix de consécration, à chaque pilier de la nef, les mille bougies enfin disséminées dans toute l'église, dans toute sa longueur, de l'abside au portail, et dans toute sa hauteur, depuis les arches inférieures jusqu'à la naissance des voûtes (1), » n'y avait-t-il pas dans ce spectacle de quoi ravir les regards des fidèles ?

391. Vous terminez votre dernière lettre, mon cher Confrère, par cette question : Quel est le meilleur mode à suivre pour l'éclairage des églises ? La réponse est facile : ce mode est indiqué par la tradition. L'huile et la cire sont les deux modes d'éclairage employés depuis le commencement du christianisme ; il ne s'agit que de trouver des vases, des supports, des suspensions pour faire valoir ces deux éléments. Les moyens qui ont été le plus souvent employés sont des lustres supportant des cierges ou des lampes. Par là rien n'est attaché aux piliers ni aux murailles, rien ne les détériore, rien ne brise leurs délicates sculptures. Les chaînes qui soutiennent les lustres descendent des voûtes par les clefs ou par les ouvertures préparées à cet effet dans la construction de l'édifice. La grande difficulté est d'avoir des lustres d'un style convenable, supportant des lampes qui ne ressemblent pas aux lampes des cafés, selon le principe admis que tout dans l'Eglise doit avoir un cachet particulier, un cachet ecclésiastique. Or ce problème n'est pas insoluble. On a déjà fait des lustres d'après les données du Moyen-Age et de la Renaissance qui répondent à peu près aux exigences des hommes de goût. Si vous ne voulez pas vous servir de lampes ou de cierges, prenez des bougies stéarines ; elles remplaceront avantageusement les cierges et elles sont tolérées toutes les fois qu'elles ne sont pas sur l'autel pour le saint sacrifice

(1) *Dictionnaire d'orfèvrerie chrétienne*, au mot *Candelabre*.

de la messe, à l'exclusion des cierges. Mettez de côté les chandelles de suif : elles donnent peu de lumière, incommodent certaines personnes, répandent de la fumée dans l'église et noircissent les murailles.

392. Vous me demandez ensuite si on peut introduire le gaz dans les églises. Grave question, mon cher Confrère, et qui a donné lieu à de bien grands débats. Je vous répondrai que la plupart des archéologues repoussent le gaz, et voici comment ils raisonnent : La cire, disent-ils, est une matière très-pure, formée de la substance des fleurs; la lumière qu'elle produit est bien le symbole de cette lumière surnaturelle si pure, si divine, que le Sauveur est venu apporter au monde. L'huile, ajoutent-ils, est ordinairement le produit de l'olivier, qui est le symbole de la paix. Or ne représente-t-elle pas à merveille Jésus-Christ qui est venu apporter la paix au monde ? On ne peut pas dire la même chose du gaz, qui est extrait de corps gras et de qualité infime. Aussi, d'après le *Lévitique*, c'est l'huile surtout qui doit se consumer devant l'arche d'alliance. Remplacer l'huile par le gaz, c'est donc détruire sans motif une tradition qui remonte jusqu'à Moïse.

393. On peut dire encore que le système de la symbolique chrétienne étant complet depuis plusieurs siècles, l'Eglise n'a nullement à s'occuper des inventions nouvelles. Tout a une signification dans l'Eglise : le gaz n'en aurait pas. Pour établir l'éclairage au gaz, il faut briser le pavé et les pierres tombales, entailler les piliers, écorner les chapiteaux, et souvent faire proéminer des appareils profanes. Le gaz peut s'éteindre tout-à-coup; sa lumière peut diminuer notablement; il a une odeur désagréable; des fuites peuvent exister : de là le danger des explosions et des incendies. Le gaz, dit-on encore, noircit les dorures et nuit aux peintures. Une église éclairée au gaz ressemble à un café, me disait, un jour, un bon paysan. Le sens re-

ligieux s'éveillait en lui, et il comprenait qu'il fallait éloigner de l'église tout ce qui ne présente pas un cachet spécial, un cachet ecclésiastique.

394. Je sais que les défenseurs du gaz affirment qu'il présente de notables avantages. Ils parlent d'économie, de propreté, de célérité, etc. Ces avantages ne suffisent pas pour contrebalancer les inconvénients que je viens de vous signaler et qui sont très-réels. En conséquence, j'engage le confrère dont vous me parlez à laisser de côté le projet d'éclairer son église au gaz, et à prendre un éclairage plus conforme à la tradition et au symbolisme. Déjà on a été obligé de renoncer au gaz dans certaines églises où il avait été introduit.

395. Si votre confrère insiste, laissez-le suivre sa fantaisie, en le priant de prendre des appareils convenables, d'entailler et d'écorner le moins de choses possible. Les appareils peuvent être non pas attachés aux colonnes, mais placés entre deux piliers dans chaque travée, et supportés par des colonnes ou supports d'un style grave et religieux. S'il s'agit d'une église nouvellement construite, j'avoue qu'il n'y a pas de pierres tombales à endommager, et qu'il se présente là moins d'inconvénients.

396. Il est certains meubles qui servent à l'administration des sacrements et dont je veux vous parler de suite. Ces meubles sont la coquille pour le baptême, les vases des saintes huiles et le bénitier. Il y avait autrefois, comme nous l'avons vu, trois modes d'administration pour le baptême : on le donnait par immersion, par infusion ou par aspersion. Le baptême par immersion a été le mode le plus fréquemment employé depuis le commencement de l'Eglise jusqu'au Moyen-Age. On se servit du mode par aspersion dans certains cas. Le mode par infusion a été

aussi employé dès le commencement de l'Eglise, et au VIII^e^ siècle, ce mode est formellement approuvé par les Souverains Pontifes. Depuis le XIII^e^ siècle, il est le plus fréquemment usité. Quelle était autrefois la forme du vase qui servait à administrer le baptême par infusion ? C'est ce qu'il est difficile de dire, les monuments étant muets sur ce point. M. l'abbé Gareiso dit que quelques-uns de ces vases étaient en or, en argent, et qu'ils avaient la forme de dauphins, d'agneaux, de cerfs, de cygnes. D'après certains vitraux du Moyen-Age, le prêtre ou l'évêque qui baptise tient à la main une fiole de verre ou de métal. Cette fiole a le cou très-allongé ; elle ressemble à une burette. Très-souvent aussi on donnait au vase destiné à cet usage la figure d'une conque marine. C'est la forme qui est le plus employée de nos jours. Il est convenable que ce vase soit en argent.

397. « On se servira pour le baptême, dit saint Charles, d'une cuiller d'argent, *cochleare ;* le manche en sera recourbé, afin qu'on puisse la suspendre à la partie supérieure des fonts. Elle aura le côté gauche allongé en forme de canal, afin que l'eau arrive en petite quantité sur la tête de l'enfant. » D'après Neher, le vase destiné à contenir le sel doit être aussi en argent.

398. « Dans les temps les plus reculés de l'Eglise, dit M. l'abbé Gareiso, les saintes huiles destinées aux onctions sacrées du baptême, de l'ordination, de la consécration, etc., étaient conservées dans des ampoules ou fioles en verre, comme le prouvent plusieurs passages de saint Optat de Milève, de saint Yves de Chartres, etc. » La sainte ampoule de Reims en est aussi un exemple. Plus tard, on s'est servi pour cet usage de vases d'or et d'argent.

399. Les auteurs nous donnent les instructions suivantes sur les vases des saintes huiles. « Ces vases, disent-ils,

seront en argent ou en étain, et toujours tenus avec la plus grande propreté. Ils seront de forme ronde et tout-à-fait semblables entre eux. On les placera dans une boîte ronde avec un couvercle à charnière. Trois cavités seront faites dans le couvercle pour y placer le coton ou la ouate. Chaque vase aura aussi son couvercle. Sur le couvercle du premier, on gravera les lettres : CHR. ; sur le couvercle du second : CATH. ; sur le couvercle du troisième : EXT. UNC. La boîte qui les contiendra sera en bois et recouverte de cuir ; l'intérieur sera doublé de soie blanche. » Saint Charles demande deux boîtes, l'une contenant le saint chrême, l'huile des catéchumènes et un petit vase en argent, en étain ou en bois pour le sel ; l'autre contenant le vase de l'extrême-onction. « La première, ajoute-t-il, aura une enveloppe en soie blanche avec un long cordon, pour pouvoir être portée au cou du prêtre ; la seconde aura une enveloppe en soie violette, pouvant aussi être suspendue au cou. » Comme il faut quelquefois se servir séparément du vase des catéchumènes et du saint chrême, il est bon que ces deux vases ne soient pas soudés l'un à l'autre.

400. Saint Charles ne parle nullement de ces petits ciboires dans le pied duquel se trouve un vase qui contient l'huile de l'extrême-onction. Ces petits ciboires sont, je le crois du moins, une invention moderne. Comme, dans le rit romain, le prêtre doit faire les onctions avec le pouce, il faut que les vases soient assez larges pour qu'on puisse l'y introduire ; pour cela, ils doivent avoir au moins 3 centimètres de diamètre. Autrefois, les vases des saintes huiles étaient bien plus larges que de nos jours. D'après le *Rituel de Reims* de 1621, le prêtre qui donnait l'extrême-onction versait d'abord l'huile dans le creux de la main gauche, et se servait ensuite de cette huile pour les onctions qu'il faisait avec le pouce.

401. Les vases des saintes huiles étaient d'abord conservés dans le *sacrarium*, probablement dans la partie inférieure. Saint Charles et plusieurs rituels veulent qu'ils soient renfermés dans une petite armoire fermant à clef, placée auprès des fonts baptismaux ou à la sacristie. « Le lieu où doivent être gardées les saintes huiles est l'église,» dit Carli. Quand un prêtre trop éloigné de l'église a reçu l'autorisation de les garder à la maison, il doit les placer dans un endroit convenable, ne servant qu'à ce dessein. Elles doivent être enveloppées de soie et les portes de l'armoire qui les contient doivent être soigneusement fermées. Ainsi s'exprime le IVe concile de Milan. Les *Capitula* de Hincmar et le synode de Reims de 1330 recommandent aussi formellement de les conserver sous clef. A Rome, elles sont toujours conservées dans l'église, dans une armoire fermée à clef et placée dans la muraille ou dans un pilier (1).

402. Dès la primitive Eglise, il y avait des vases portatifs pour contenir l'eau bénite. Quelle était la forme de ces vases? Il est difficile de le savoir. On a employé toutes sortes de matières pour leur confection. La cathédrale de Milan conserve encore un de ces vases, qui paraît remonter au Xe siècle; il a la forme d'un seau ; il est en ivoire et orné d'arcades et de personnages en relief. Il est muni d'une anse également en ivoire sculpté. Au portail nord de la cathédrale de Reims, on voit un clerc tenant un bénitier : il a à peu près la forme des nôtres. Il y a aussi des bénitiers affectant la forme ronde, qui sont couverts

(1) On lit dans le *Visiteur apostolique* de Monacelli : « *An retineatur (oleum infirmorum) in ecclesia in fenestella a cornu evangelii altaris majoris, intus panno serico obducta in vasculo argenteo, seu saltem stanneo, atque id in ampliori capsula lignea undequaque gossipio circumposito cum sera et clavi, inscripto supra ostiolum :* Oleum infirmorum. »

de ciselures. Saint Charles demande que le bénitier soit au moins en argent dans les églises paroissiales, et couvert d'ornements pieux. Si l'église est pauvre, le bénitier peut être en cuivre. Il est bon de mettre dans le bénitier un vase en plomb ou en étain, afin qu'il s'oxyde moins facilement.

403. Pour jeter l'eau bénite, « on s'est servi, dit l'abbé Pascal, de plantes propres à cet usage, telles que l'hyssope, des rameaux de buis, des pailles de toutes les céréales. On finit par adopter des queues de renard, dont les poils longs et soyeux offraient, sous ce rapport, une grande utilité. Or, du latin *vulpes*, on a formé le vieux mot français *goupil*, qui veut dire renard, et de là le nom de goupillon (1). » De nos jours, le goupillon est un bâton en bois, en cuivre, en argent doré ou non, surmonté d'une pomme garnie de soie ou à l'intérieur d'une éponge. Saint Charles veut qu'il y ait une éponge à l'intérieur de la boule et des soies au-dehors. C'est un moyen de prendre de l'eau bénite en plus grande quantité, et puis, si l'éponge vient à se geler, l'eau s'attache aux soies.

(1) « A goupil endormi rien ne chet en la gueule, » dit un vieux proverbe.

VINGT-DEUXIÈME LETTRE.

Des hosties.—De leur forme.—De leur empreinte.—De leurs dimensions.—Du pain bénit.—Du pain azyme.—Des fers à hosties.—Des boîtes à hosties.—Du vin du sacrifice.

404. Nous continuons aujourd'hui, mon cher Confrère, à nous occuper de ce qui regarde le saint autel, en parlant de l'hostie, des fers à hosties et du vin eucharistique. Plus tard, nous nous occuperons des linges qui servent à l'autel, et de quelques autres qui sont en usage dans l'administration des sacrements.

405. « Dans les premiers siècles de l'Eglise, dit Krazer (1), pendant les temps de persécution, il est vraisemblable que l'on prenait pour la sainte liturgie le pain que la piété des fidèles offrait ou que procurait la nécessité, quelle que fût sa forme. » Aussitôt après la conversion de Constantin, on employa la forme ronde, et cela à l'exemple de Jésus-Christ, qui se servit pour la Cène d'un gâteau rond et léger, semblable à celui dont les Juifs usaient au jour de la Pâque (2). Il n'est pas permis de penser qu'il se soit éloigné de l'usage reçu. Les Pères grecs et latins et les peintures des anciens manuscrits et des anciennes églises font mention des saintes oblations comme d'un pain ayant la forme ronde. Saint Césaire, frère de saint Grégoire de Nazianze, comparant le corps de Notre Seigneur, pendant sa vie, avec ce qu'il est maintenant sous les voiles eucharistiques : « Le premier était composé de

(1) Page 145.

(2) De nos jours, en célébrant leur Pâque, les Juifs se servent encore d'un gâteau léger, de forme ronde, ayant environ 25 centimètres de diamètre.

membres, dit-il; l'autre est rond, *hoc rotundum.* »—« Il est de forme ronde, » dit saint Epiphane. Aussi saint Grégoire appelle les hosties des couronnes, *coronas,* et le moine Iso, de petites roues de pain, *panis rotulas.*

406. Les premiers chrétiens imprimaient une croix sur le pain qui devait servir à l'autel. Nous en avons pour garants les anciennes peintures des catacombes et de l'église de Saint-Laurent-hors-des-Murs. Un manuscrit très-ancien de Saint-Germain-des-Prés donnait la forme de plusieurs hosties; elles étaient toutes marquées d'une croix. Cependant la croix n'a pas eu le privilége d'être empreinte seule sur les hosties. Au IX^e^ siècle, du temps du vénérable Eldephonse, on voyait d'un côté l'alpha et l'oméga, et de l'autre le mot *Christus,* ou *Jesus,* ou *Deus.* Plus tard, on imprima la croix et le mot *Christus,* et, au VII^e^ siècle, l'image de Notre Seigneur, d'après Honorius d'Autun. On y mit aussi l'image de Jésus crucifié, attaché à la croix ou sortant du sépulcre (1). Le pape Honorius III avait ordonné qu'on plaçât toujours l'image de Jésus en croix. D'après Gavantus, c'est surtout cette image qu'on doit préférer. C'est ainsi que l'a décidé la Congrégation des Rites (26 Avril 1834). Vous remarquerez que les images imprimées sur l'hostie avaient toujours trait à notre divin Sauveur.

407. Il est difficile de dire quelles étaient, à l'origine, l'épaisseur et la grandeur des hosties. Mabillon affirme, dans sa dissertation sur le pain azyme, que, depuis le VI^e^ siècle jusqu'au IX^e^, elles étaient minces, petites et faites au moyen d'un fer; mais, toutefois, elles étaient plus grandes et plus épaisses que les nôtres. Un canon du concile de Tolède, tenu au VII^e^ siècle, suppose aussi qu'elles étaient

(1) Krazer, *de antiquis Liturgiis,* p. 148.

minces et petites, de manière à être placées facilement sur la patène ou séparées par parties dans les petits sacs des acolytes, *in sacculis acolythorum*. Plusieurs auteurs affirment qu'elles étaient, en général, bien plus grandes que les nôtres : c'est ce qui explique la grandeur des patènes dont les anciens nous parlent. D'ailleurs, l'hostie qui servait au prêtre était toujours très-grande. Eldephonse parle d'un fer au moyen duquel on faisait d'une seule fois une grande hostie et quatre petites. D'après le calcul de Mabillon, la grande hostie pouvait avoir 12 centimètres de diamètre. Les hosties destinées au peuple étaient aussi plus grandes que celles dont nous nous servons, puisqu'elles étaient partagées pour la communion. C'est vers la fin du XI^e^ siècle que les hosties grandes et petites ont pris les dimensions des hosties actuelles. Bernold, qui a expliqué l'Ordo romain de cette époque, se plaint de ce qu'elles ont la forme de pièces de monnaie. « C'est plutôt l'ombre du pain, que du pain véritable, » dit-il. C'est aussi à cette époque que les fidèles ont commencé à recevoir de petites hosties entières. Honorius d'Autun compare les hosties à un denier. Un texte de saint Charles Borromée suppose que, de son temps, les grandes hosties n'avaient pas plus de 6 centimètres de diamètre. De nos jours, elles ont ordinairement de 8 à 10 centimètres. D'après certains auteurs, la grande hostie doit avoir 8 centimètres de diamètre, et les petites 3 centimètres (1).

408. Dès l'origine, le pain et le vin étaient offerts par les fidèles. On mettait de côté ce qui était nécessaire pour le saint sacrifice de la messe ; le reste était distribué aux ministres de l'église et aux pauvres, et servait aussi aux festins connus sous le nom d'*agapes :* c'est l'origine de

(1) *Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique*, au mot *Hostie*.

notre pain bénit. Dans la primitive Eglise, tous, riches et pauvres, étaient obligés d'assister à ces agapes, ou au moins d'offrir le pain et le vin pour le sacrifice, en signe d'union, et saint Cyprien adresse de sévères paroles à une femme riche, parce qu'elle était venue à l'église sans rien offrir. Les clercs eux-mêmes devaient faire leur offrande, et il était sévèrement ordonné aux curés de distribuer les eulogies au peuple après la messe. C'est vers le XI^e^ siècle que le peuple a cessé d'offrir lui-même la matière du sacrifice. Auparavant, chacun faisait soi-même le pain qu'il offrait. Il était différent du pain ordinaire en ce sens qu'il était entier et blanc, *nitidus*. Plus tard, les évêques chargèrent les prêtres et les clercs de la confection du pain eucharistique. C'était déjà passé en usage général en 1054, comme en fait foi le cardinal Humbert. Les religieuses furent aussi chargées de ce soin. Dès lors on a regardé comme une grande faute d'offrir un pain préparé par des laïques. Dans certains monastères, la confection de ce pain se faisait avec le plus grand respect. Saint Charles Borromée, dans le IV^e^ concile de Milan, défend que les hosties soient faites par des laïques ou par des femmes. De nos jours, les hosties sont souvent faites par le curé ou par des religieuses; plusieurs synodes le prescrivent ainsi.

409. L'Eglise occidentale a-t-elle toujours employé le pain azyme pour les divins mystères? Cette question est très-controversée parmi les savants, qui, sur ce point comme sur tant d'autres, se sont partagés en deux camps bien tranchés. D'un côté, c'est-à-dire pour l'usage constant du pain azyme, se trouvent Mabillon, Christianus Lupus, François de Macedo, cordelier portugais, Cabassut, Antoine Sandini, Laurent Berti, Ciampini; de l'autre, se trouve Sirmond, qui affirme que l'usage du pain azyme a été entièrement inconnu des Latins avant le schisme de Photius. Entre ces deux opinions tout-à-fait opposées se

place celle du cardinal Bona. D'après lui, depuis les Apôtres jusqu'à Photius, on a employé indifféremment le pain azyme et le pain fermenté. Ce dernier a été complètement mis de côté du moment où le pain eucharistique dut être confectionné par les clercs et les prêtres. Le pain azyme se préparait plus facilement, et il n'était défendu par aucun canon. Cette opinion intermédiaire a été embrassée par Florentini, Lazare Bocquillot, Claude de Vert, Edmond Martène, Amat de Graveson, Tournely, Juenin, Merati, Grandcolas. Ce qu'il y a de curieux dans cette discussion, c'est que les mêmes autorités sont citées par les défenseurs des trois opinions, et toutes déclarent qu'elles leur sont favorables.

410. Quoi qu'il en soit, il est impossible d'admettre l'opinion de Sirmond. Alcuin affirme positivement que le pain qui doit être consacré est fait sans levain (1). Le pain azyme était donc employé quelquefois. L'opinion du cardinal Bona me paraît la plus vraisemblable.

411. C'est au IX^e^ siècle que l'on a commencé à se servir d'un fer pour fabriquer les hosties ; il en existe encore un très-grand nombre des XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles. La paroisse d'Aiglemont, au diocèse de Reims, en conserve un qui paraît remonter au milieu du XIV^e^ siècle. En une seule fois, il forme trois grandes hosties et deux petites : les grandes ont 55 millimètres de diamètre, et les petites 28 millimètres. Les grandes hosties sont entourées de deux cercles renfermant une guirlande avec fleurons à cinq lobes. L'une représente Notre Seigneur en croix ; aux deux côtés sont les figures de Marie et de saint Jean : elles sont nimbées. La seconde représente Notre Seigneur vêtu d'une longue robe et portant une croix non équarrie. La troisième a pour figure Notre Seigneur sortant du tom-

(1) *Epist. ad fratres Lugdunenses.*

beau : il est vêtu d'un manteau ; il tient l'étendard de la croix de la main gauche. Sur les trois hosties, il a le nimbe crucifère. Les petites hosties représentent, l'une, l'agneau pascal nimbé, avec la croix ; il est placé au milieu de gras pâturages ; l'autre, Notre Seigneur portant sa croix. Sur le côté du fer opposé aux figures on voit les deux lettres gothiques A. P., qui sont probablement les initiales des mots : *Agnus paschalis*. D'après certains auteurs, les deux premières hosties servaient pour le temps du Carême et de la Passion ; la troisième pour le temps pascal. Plusieurs auteurs disent que les hosties consacrées doivent être renouvelées au moins tous les mois (1).

412. De nos jours, on se contente souvent de simples boîtes en fer-blanc pour conserver les hosties petites et grandes. Le Moyen-Age et la Renaissance déployaient un plus grand luxe dans les moindres objets du mobilier religieux. Gastaldi dit que les boîtes à hosties peuvent être en argent, en ivoire, en or et aussi en bois doré à l'intérieur ; mais elles étaient ordinairement en ivoire. D'après saint Charles Borromée, elles doivent être de forme ronde, en argent ou au moins en bois orné, revêtues de soie à l'intérieur ; « elles auront, ajoute-t-il, une largeur convenable. » La boîte des petites hosties doit être plus grande que l'autre ; un disque plat en plomb, revêtu de soie, avec un anneau, couvrira toujours les grandes hosties.

413. Le vin extrait de la vigne a toujours été employé conjointement avec le pain fait de farine de blé et d'eau, comme matière du sacrifice. Sur ce point, il ne peut y avoir lieu à contestation. D'après la tradition apostolique, on y a toujours mélangé un peu d'eau. Dans la primitive Eglise, c'est le vin rouge qui était employé de préférence. « Le vin, en tant qu'il découle de plusieurs raisins, dit Jacques de Vitry, représente l'unité de l'Eglise, et en tant

(1) Neher, *Vera Idea ornatus ecclesiastici*, page 133.

qu'il a de la chaleur et une couleur rouge, il désigne la charité de l'Eglise. » Plusieurs conciles ont défendu de célébrer la messe avec du vin blanc, et il y a des ordres religieux où l'usage du vin blanc est interdit pour le sacrifice. De nos jours, on emploie indifféremment le vin rouge ou le vin blanc. Il faut s'en tenir, sur ce point, aux règlements diocésains. Le vin rouge a pour inconvénient d'être falsifié facilement et de tacher les linges de l'autel; d'un autre côté, le vin blanc peut être facilement confondu avec l'eau.

414. On apportait autrefois le plus grand soin dans le choix du vin de la messe. « On doit servir pour la messe du vin de première qualité, dit Durand, *vinum optimum*, du vin d'ami. »—« *Diligenti studio vinum optimum quærendum est,* » dit aussi Innocent III (1). Le clergé de l'église d'Edesse demanda la dégradation d'Ibas, son évêque, parce qu'il avait donné du vin mauvais et trouble. « Il y a des chanoines, dit Bocquillot, qui, dans certaines églises où ils fournissent tour-à-tour le vin pour la messe, fournissent celui de la moindre qualité. Le vin du valet, qu'ils seraient bien fâchés de boire eux-mêmes, est toujours celui qu'ils donnent pour l'autel. En vérité, ce qui doit servir de matière au plus auguste de nos mystères ne devrait pas être négligé de la sorte. » Nous aimons à croire que ce reproche ne peut être adressé, de nos jours, à aucun de nos confrères. Quelle sagesse, mon cher Confrère, dans toutes ces prescriptions, et comme elles témoignent d'un profond respect pour tous nos mystères! Retenez bien que le vin ne doit pas être aigre ni trouble, et qu'il ne doit s'y trouver aucun débris de bouchon (2). Il n'est pas non plus convenable de se servir d'un vin qui aurait été gelé.

(1) *Mysteriorum missæ* lib. IV, cap. 30.

(2) Neher, p. 212. Christianus Lupus, dans ses notes sur les conciles généraux, dit quelque part : « *Hodie frequenter meliora gulæ ad mensam profanam, Deo ad divinam damus vina viliora; neque tamen, quod pejus, punimur, aut accusamur.* »

VINGT-TROISIÈME LETTRE.

Des nappes de l'autel.—De la toile cirée.—De la couverture de l'autel.—Du corporal.--De la bourse.--De la pale.--Du purificatoire.--Du lavabo.--Des canons.--Des fleurs naturelles et artificielles.--Des nappes de communion.--Du voile du sous-diacre.--Du poêle.--Des voiles des nouveaux baptisés.--Des coussins.

415. Si vous le voulez, mon cher Confrère, nous parlerons aujourd'hui des linges sacrés et de certains ornements accessoires de l'autel. Vous direz peut-être que j'entre dans de bien grands détails : peu m'importe, pourvu que, par ces lettres, vous ayez des données certaines et précises sur tout ce qui a trait à l'ameublement du temple saint. Qui donc aura cette précieuse connaissance, si le prêtre ne la possède pas ?

416. Les Apôtres ont célébré sur une table couverte et ornée de linges étendus, et non sur une table nue, il est impossible de mettre en doute cette assertion. Saint Augustin l'affirme positivement. Saint Sylvestre, dit le *Liber pontificalis*, veut que le sacrifice de l'autel soit offert non sur des voiles de soie ou de couleur, mais sur un voile de lin, de même que le corps du Sauveur a été déposé dans un suaire de lin. Il y avait donc, à l'origine, au moins une nappe sur l'autel ; elle s'appelait *dominica*, *corporalis, corporale*. Cette nappe était très-longue et très-large : deux diacres étaient chargés de l'étendre sur l'autel. Cette nappe était ensuite repliée sur les pains qui étaient présentés et aussi sur le calice.

417. Il y a toujours eu pour les autels deux sortes de voiles : les uns les couvraient constamment, les autres ne servaient qu'au moment du sacrifice. Les premiers voiles ou nappes sont appelés *velamina, operimenta, mantilia, pallia* et *vestes;* les seconds sont le corporal, le purificatoire et la pale. D'après Anastase, plusieurs pontifes ont donné pour l'ornementation de l'autel des voiles en soie d'une rare beauté ; ils étaient rehaussés d'or et de pierreries ; quelques sujets même y étaient brodés. C'étaient ordinairement des dons qu'ils avaient reçus des dames romaines.

418. L'usage de ces riches nappes ou parements d'autel a persévéré pendant tout le Moyen-Age ; il existe encore en Angleterre. En Italie, il reste un débris de ces vénérables coutumes. Dans la plupart des églises de Rome, aux jours des grandes solennités, on place devant l'autel, quelque beau qu'il soit, une étoffe précieuse retenue par un châssis, et que l'on appelle *paliotto.* Cette étoffe est ordinairement en drap d'or. Quelquefois, elle est d'une couleur qui répond à la fête. « L'or, l'argent, la soie, dit Carli, doivent concourir à orner les nappes et le pallium au jour des grandes solennités. » Saint Charles demande que les autels des églises, même les plus pauvres, aient toujours des parements plus ou moins précieux, selon la solennité ; ils seront revêtus de riches broderies en soie, ou en or, ou en argent, représentant des sujets pieux avec l'image du patron.

419. De nos jours, le pallium ou parement a été mis complètement de côté en France ; d'ailleurs, d'après de Herdt, il n'est nullement obligatoire (1) ; on ne le trouve que dans quelques églises restaurées ou construites par

(1) De Herdt, p. I, n° 57.

des hommes de goût, et qui aiment à revenir aux antiques traditions. On ne voit d'ordinaire sur les autels que trois nappes de lin. M. Viollet-Leduc, dans son *Dictionnaire du mobilier*, donne la figure d'un autel couvert de ses trois nappes. Cet autel est du XIII^e^ siècle. Celle de dessous tombe sur le devant de l'autel jusqu'à la moitié de sa hauteur; elle est de couleur, bordée d'un galon et drapée. La seconde porte une bordure frangée avec écusson armorié, et enfin la troisième, qui paraît être le corporal, tombe sur les côtés : elle est blanche, avec fines bordures et petites franges aux extrémités. Ce n'est qu'au XVI^e^ siècle que les trois nappes sont déclarées obligatoires et commencent à couvrir l'autel d'une manière permanente. En France, la nappe supérieure est ordinairement ornée de broderies blanches plus ou moins précieuses, qui tombent quelquefois jusqu'au milieu de l'autel, et elle ne couvre que la table de celui-ci. En Italie, selon les prescriptions du *Missel romain*, la nappe supérieure tombe des deux côtés de l'autel jusque sur le gradin. Elle est bordée en avant et sur les côtés d'une dentelle ou garniture large de 5 centimètres environ. Les rubriques ne parlent nullement de cette dentelle; on peut ne pas la mettre. Dans certaines contrées, on met sur l'autel pour nappe supérieure un morceau de fine toile tombant sur les côtés et sans dentelle aucune. En tout cas, d'après de Herdt, que la dentelle soit large ou étroite, on ne peut l'orner d'un voile rouge placé par derrière.

420. Tous les auteurs liturgiques parlent d'une toile cirée qui doit couvrir toute la surface de l'autel et sur laquelle doivent s'étendre les trois nappes. Cette toile cirée est placée par respect pour le saint chrême et pour empêcher la poussière de tomber sur l'autel, et les nappes d'être gâtées par l'humidité qui lui est quelquefois inhérente. Il y a un siècle, tous les autels en étaient encore couverts. Elle ne doit être enlevée que le Jeudi-Saint. A

Rome, la Visite apostolique a toujours soin de réclamer cette toile cirée. Je vous engage à vous conformer à cet usage. Cette toile sera attachée par des clous à un cadre de bois, ou sur les côtés de l'autel au moyen de cordons.

421. Vous savez que, d'après une décision de la Congrégation des Rites du 15 Mai 1819, tous les linges sacrés doivent être de lin ou de chanvre; le coton est formellement interdit. D'après saint Charles, les nappes doivent être en toile de lin ou de chanvre; la nappe supérieure doit descendre sur les côtés un peu plus bas que le marchepied, de manière que l'extrémité de chaque côté soit repliée ou roulée au-dedans de la petite moulure en bois qui doit encadrer l'autel, sur le devant et sur les côtés du marchepied. Ces dispositions dont parle saint Charles ne sont plus en usage de nos jours.

422. Cette antique magnificence qui se voit dans les anciens parements pourrait encore se retrouver, de nos jours, dans la couverture de l'autel. Elle pourrait avoir une bordure pendant sur le devant et ornée de broderies et même d'armoiries. D'après saint Charles, la couleur dominante de la couverture de l'autel doit être la couleur verte. Cette couverture peut être très-simple, même en toile cirée; elle sera plus riche aux jours des grandes solennités.

423. Je vous engage, mon cher Confrère, à faire pendre jusque sur le gradin de côté les nappes supérieures de vos autels. Vous entourerez ces nappes d'une bordure de 5 à 10 centimètres. Vous suivrez en cela les usages de Rome et les rubriques générales du *Missel romain* (1).

424. Vers la fin du XI^e^ siècle, le peuple ayant perdu l'habitude de la communion fréquente, et les pains eucharistiques étant devenus très-petits, la nappe supérieure est

(1) Titre XX.

devenue peu à peu moins étendue. On a commencé aussi alors à se servir d'une petite pale pour couvrir le calice, comme nous l'apprend Innocent III. Cependant quelques églises conservèrent l'usage de couvrir le calice avec le corporal. Les églises de Lyon, d'Orléans, de Rouen y étaient encore fidèles au dernier siècle.

425. De nos jours, le corporal doit être en toile de lin ou de chanvre; il n'admet aucune broderie d'or, ni d'argent, ni de soie, ni aucun dessin de couleur (1). D'après saint Charles, le corporal ne doit pas même être entouré d'une dentelle : il n'aura qu'un ourlet. Cependant Quarti permet la dentelle. Il aura au moins 48 centimètres de côté. D'après Gavantus, il peut avoir une petite croix sur la partie antérieure. Lorsqu'il est plié, ses bords doivent être à l'intérieur. Lorsqu'on le déplie sur l'autel, il faut commencer, dit Carli, par le côté qui est vers le tabernacle. D'après le sentiment le plus commun, le corporal doit être bénit.

426. Le corporal se met aujourd'hui dans une bourse, et il y en a une pour chaque ornement. « Autrefois, dit Krazer, il n'y avait pas de bourse; l'usage en apparaît pour la première fois au XIV^e^ siècle. » Saint Charles Borromée parle seulement d'un sac dans lequel il était renfermé. Sur la partie antérieure de ce sac devait se trouver une croix ou une autre image sacrée; il devait se fermer au moyen d'un cordon. M. Gareiso affirme que la bourse remonte assez loin dans le Moyen-Age. Cependant saint Charles ne la mentionne jamais quand il parle de toutes les parties de l'ornement. « Il est convenable, dit Carli, de broder une croix sur la bourse. » Toutefois, d'autres figures sont tolérées. La bourse doit avoir une forme quadrangulaire, être de la même étoffe et de la même cou-

(1) Neher, *Vera Idea ornatus*, p. 105.

leur que l'ornement (1), et garnie en dedans d'une toile de lin ou de soie. Lorsque la bourse est placée près du gradin de l'autel, l'ouverture doit en être dirigée du côté du tabernacle, d'après Cavalieri. Elle aura 20 centimètres de côté. Il n'est pas nécessaire que la bourse soit bénite (2).

427. Le calice se couvrait autrefois avec le corporal. La pale ne commence à apparaître que sous Innocent III. Elle avait, à l'origine, la forme d'un corporal plié. A Rome, elle ne se compose que de deux toiles de lin juxtaposées, avec une dentelle fort étroite, introduite depuis peu d'années. En France, depuis très-longtemps, elle est garnie d'un carton. La partie supérieure est souvent en soie de couleur ou en drap d'or et d'argent, et couverte de broderies. Cela est permis par une décision de la Congrégation des Rites du 10 Janvier 1842, mais jamais on ne doit employer la couleur noire. A Rome, les pales ont au moins 15 centimètres de côté. La pale doit être bénite.

428. Les anciens auteurs ne font aucune mention du purificatoire. La purification du calice s'est faite, jusqu'au XIII^e^ siècle, à la piscine. Là se trouvaient de l'eau et un linge. Plus tard, une seconde purification a été faite à l'autel. Le prêtre la prenait. Alors on commença à se servir d'un purificatoire semblable au nôtre : on ne peut préciser l'epoque de sa première apparition. Il doit être fait en toile de lin, comme le corporal. D'après saint Charles, étendu, il doit avoir 28 centimètres de côté; alors les calices étaient peu élevés. De nos jours, il est souvent plus long : une petite croix doit être brodée au milieu. Gavantus permet d'en mettre une à chaque extrémité. Le purificatoire ne doit pas être bénit. (S. C. R., 7 Septembre 1816.)

(1) *Missel romain*, rub., p. II, tit. I, n° 1.

(2) Nehrr, p. 51, 52.

429. Le lavabo ou manuterge a succédé aux linges suspendus autrefois près de la piscine. Il doit être en toile. En France, il est ordinairement trop exigu. « Il doit avoir, dit M. l'abbé Gareiso, 50 centimètres de longueur sur 40 de largeur. »

430. Il est d'usage, de nos jours, de dresser contre le tabernacle et le gradin de l'autel trois tablettes appelées canons, et qui aident le prêtre à réciter certaines prières. Ces canons sont quelquefois de simples feuilles de papier collées sur un carton; quelquefois aussi elles sont entourées d'un riche cadre et protégées par un verre. Ces canons, appelés par les auteurs *tabellæ secretarum*, ne remontent pas très-haut. Je ne connais aucun auteur qui en ait parlé avant saint Charles. « Il y aura à chaque autel une tablette des secrètes, » dit-il dans son IVe concile de Milan. Alors il n'y avait qu'un canon : de nos jours, il y en a ordinairement trois. D'après saint Charles, si le canon doit être collé sur une planche, elle ne doit pas être en chêne, ni en noyer, ni en bois d'une couleur foncée, afin que la page ne se noircisse pas; mais on prendra une planche de bois blanc ou de sapin. Le canon du milieu sera plus long que large; il sera placé de manière à ce que le prêtre puisse facilement lire les prières qu'il contient. « Les canons des jours de fête, dit saint Charles, auront un riche encadrement doré. Les lettres majuscules seront très-grandes, rehaussées d'or et de couleur. » De son temps, les canons étaient probablement encore écrits à la main et ornés de riches miniatures.

431. De nos jours, en France du moins, on a donné aux canons, comme à plusieurs meubles liturgiques, des proportions démesurées. Ils gênent souvent le prêtre lorsqu'il s'agit d'ouvrir ou de fermer le tabernacle ; ils glissent sur l'autel. En Italie, on a évité cet inconvénient : les canons sont très-petits, très-bas, presque tous du style du dernier

siècle. Ils sont encadrés et protégés par un verre ; l'encadrement est en cuivre argenté. On a essayé, dans ces dernières années, de faire des canons selon le style ogival : cet essai n'a pas réussi. On m'affirme, d'un autre côté, que des communautés religieuses reproduisent pour les canons d'autel les magnifiques enluminures du Moyen-Age. C'est une heureuse idée.

432. Les canons d'autel donnés par le roi Charles X à la cathédrale de Reims sont remarquables au point de vue de l'art grec et de la décoration. Ils sont écrits sur parchemin et renfermés dans des cadres en vermeil.

433. Parmi les ornements de l'autel dont les liturgistes parlent souvent, se trouvent les fleurs naturelles ou artificielles. « Il est certain, dit M. l'abbé Godard, que, dans l'antiquité, on demandait à la nature ses fleurs et ses feuillages pour orner les églises. » D'après saint Augustin, les chrétiens les apportaient sur les autels. Saint Paulin excite les fidèles à agir de même, et saint Jérôme loue Nepotien d'avoir décoré le saint lieu de rameaux, de pampres et de fleurs. Plus tard, la piété des fidèles s'étant amoindrie, les fleurs naturelles furent remplacées par des fleurs artificielles. Le *Cérémonial des évêques* édité par Clément VIII parle le premier de l'obligation de mettre des fleurs sur l'autel.

434. « Quant aux fleurs artificielles, dit M. l'abbé Godard, on en a fait un effrayant abus. Que de sommes dépensées pour cette fragile décoration, et que l'on eût pu consacrer à l'achat d'objets indispensables ou du moins beaucoup plus utiles ! Que de bouquets mal agencés, grossièrement colorés, fabriqués en papier de couleur et souvent déteints par le temps et la poussière, n'étale-t-on pas sur l'autel ! Qu'on y prenne garde ! Depuis cinquante ans, on a laissé aux femmes le soin de parer les autels, et elles y ont transporté instinctivement les colifichets, les mille

petits riens dont elles aiment à orner leurs appartements ou même à composer leur toilette (1). »

435. Je vous avoue, mon cher Confrère, que tout en admettant les réflexions de M. l'abbé Godard, je ne verrais nul inconvénient à ce que vous engagiez vos paroissiens à vous donner les fleurs destinées à orner vos autels. Ces moyens sont bien puissants pour faire revenir ou pour entretenir la foi. Il faut une issue à la piété populaire, et l'on doit éviter de mettre de côté des usages qui ont pour eux de graves autorités et l'antique tradition.

436. Il est certains voiles nécessaires pour le service de l'autel ou pour l'administration des sacrements, dont je veux vous entretenir aujourd'hui. Parlons d'abord des nappes de communion.

437. Dans la primitive Eglise, jamais les saintes espèces ne se donnaient en dehors de la messe, si ce n'est aux malades. Les fidèles recevaient ordinairement la communion debout, surtout le dimanche et pendant tout le temps pascal. En ces jours, il était défendu de se mettre à genoux (2). Cependant les communiants étaient fortement inclinés et tenaient les yeux baissés. Les hommes recevaient la sainte hostie sur leurs mains placées en forme de croix, la main droite sur la main gauche et formant une petite cavité. Ils se communiaient ensuite eux-mêmes. Les femmes devaient avoir sur la tête un voile appelé *dominicale;* elles ne pouvaient pas être reçues à la communion sans ce voile. Il y a encore des restes de cette tradition dans certains diocèses de France (3). Jamais elles n'ont pu recevoir la sainte hostie sur la main nue; elles ont toujours dû l'avoir couverte d'un linge, *linteolum*. Cet usage existait encore

(1) *Cours d'archéologie sacrée*, seconde partie, p. 170.

(2) « *Die Dominica, jejunare et genuflectere nefas*, » dit un axiome de droit.

(3) KRAZER, p. 597.

au VI^e siècle. C'est à partir du IX^e siècle, comme l'indique le concile de Rouen de 880, que la sainte hostie commença à être placée dans la bouche des fidèles. D'après le cardinal Bona, c'est surtout lorsqu'on se servit exclusivement de pain azyme que l'on donna généralement la sainte communion comme de nos jours, c'est-à-dire vers le XII^e siècle. Elle s'est donnée sous les deux espèces jusqu'au XIV^e siècle. L'usage de la communion sous l'espèce du vin fut interdit d'une manière définitive au XV^e siècle, au concile de Constance.

438. A quelle époque a-t-on commencé à se mettre à genoux pour recevoir la sainte communion? Probablement au XIII^e siècle. Il est permis de penser que, dès lors aussi, de grandes nappes furent employées et placées sur les tables de communion. Elles dûrent être en toile de lin ou de chanvre, comme les nappes de l'autel. D'après saint Charles, les nappes de communion doivent avoir la longueur de la table et 80 centimètres de largeur. Les petites nappes qui peuvent servir aux malades ou à une ou deux personnes dans l'église auront 1 mètre 20 centimètres de longueur et 80 centimètres de largeur. Il n'y aura pas de franges aux extrémités; on pourra admettre quelques ornements aux angles. Ces ornements réclamés par saint Charles ne sont en usage ni en France ni à Rome. En France, on met à la nappe, à la partie qui est du côté des fidèles, une petite dentelle. Je ne pense pas qu'elle soit interdite; d'ailleurs, elle est en usage à Rome.

439. Autrefois, en règle générale, les vases sacrés ne pouvaient être touchés par ceux qui n'étaient pas prêtres qu'au moyen d'un voile ou écharpe, et le 21^e canon du concile de Laodicée prescrit formellement au sous-diacre de ne porter les vases sacrés qu'au moyen de ce voile. Un reste de cette coutume se voit encore dans l'usage où est

le sous-diacre de ne tenir la patène qu'avec un voile. Le prêtre qui donne la bénédiction avec l'ostensoir ou le ciboire, ou qui porte le Saint Sacrement aux malades, doit aussi couvrir ses mains d'un voile. « Le voile dont se sert le sous-diacre, dit saint Charles, sera fait d'une étoffe légère, transparente, brodée d'or et d'argent; il sera orné de franges, et aux angles de fils d'or et d'argent. Il aura 2 mètres 40 centimètres de longueur et la largeur de l'étoffe. » En France, le voile du sous-diacre et du prêtre est ordinairement en soie blanche semée de fleurs d'or; il peut être aussi en drap d'or. Il sera doublé de soie blanche.

440. Un voile dont l'usage est très-ancien dans l'Eglise est celui que l'on étend sur les époux pendant que le prêtre récite sur eux la bénédiction nuptiale. Il s'appelle poêle, *pallium*. Il est d'origine païenne, et Catulle en fait mention. De son temps, il était de couleur pourpre. L'Eglise l'a accepté et sanctifié. Le pape Sirice, au IV^e^ siècle, saint Ambroise et le pape Nicolas I^er^, au IX^e^, en parlent également. Ce dernier l'appelle *velamen celeste*. Dans la période du Moyen-Age, il était usité dans presque toutes les églises, comme le prouvent les rituels édités par Martène. Cependant son usage n'a jamais été général, et il y a des églises qui ne l'ont jamais adopté. Dans ces derniers temps, il a été abandonné dans quelques contrées, à cause des abus et des actes d'irrévérence dont sa suspension au-dessus des époux était accompagnée. Ce voile est ordinairement blanc, en soie ou en toile de lin.

441. On couvrait aussi les nouveaux baptisés de plusieurs voiles. Il y avait d'abord l'habit blanc que les néophytes devaient porter, en signe de joie, pendant l'octave de Pâques. Tous les anciens auteurs en parlent; il en est

fait mention même dès les temps de persécution. Dans la suite, on ajouta à l'habit blanc le chrémeau. Un grand nombre d'auteurs le distinguent formellement de l'habit blanc des néophytes. C'était un vêtement que l'on mettait à ceux qui venaient d'être baptisés immédiatement après que le prêtre leur avait fait l'onction sur le sommet de la tête. Il est appelé *cappa, galea, chrismale.* Il est représenté souvent comme un habit de lin ayant un capuchon formé d'une sorte de mitre cousue de fil rouge. Le Rituel de Reims de 1621 l'appelle *albulam, seu cappulam albam.* Ce voile était ordinairement fourni par la famille de l'enfant. Aujourd'hui, dans bien des paroisses, les enfants n'ont d'autres voiles que les vêtements blancs avec lesquels on les apporte à l'église.

442. Saint Charles parle aussi d'un linge appelé *sabarium*, destiné à essuyer la tête de l'enfant. Selon lui, il doit être en toile de lin, orné de franges; il aura 1 mètre 20 centimètres de long et la largeur de la toile. Ce linge n'est nullement en usage parmi nous.

443. N'oubliez pas non plus que, dans le mobilier d'une église, il doit y avoir des coussins de différentes couleurs. Les auteurs liturgiques parlent de coussins de couleur verte ou violette, qui doivent être placés sur les agenouilloirs, ou sur lesquels le célébrant doit se prosterner à certains jours.

444. Enfin, le petit voile que l'on met quelquefois devant le Saint-Sacrement exposé pendant la prédication doit être blanc.

445. Voilà une lettre bien longue, mon cher Confrère : que voulez-vous? Je désirais terminer de suite toutes ces matières avant de nous occuper des vêtements sacrés, ce que nous ferons dans quelques jours.

VINGT-QUATRIÈME LETTRE.

Du vêtement civil des clercs.—Des vêtements liturgiques.—De leur couleur.—De l'amict.—De la barrette.—De la manière de mettre la barrette.—De l'aube.—Du cordon.—De l'étole.—Du manipule.

446. Nous voici arrivés, mon cher Confrère, à une des parties les plus intéressantes du mobilier ecclésiastique : je veux parler des vêtements sacrés. Cette matière est bien étendue ; mais ne craignez rien, je serai aussi succinct que possible ; je sais qu'elle a été traitée par bien des auteurs : je n'aurai qu'à les suivre et à résumer ce qu'ils ont dit sur cet important sujet.

447. Il n'est pas indifférent d'examiner d'abord quel a été, dès l'origine, le vêtement civil des clercs et des évêques. Cette question a été étudiée par Krazer et Pelliccia, deux auteurs que j'aime à consulter, et ils l'ont fait avec leur clarté et leur science ordinaires. « Il est évident, dit ce dernier, que, pendant les premiers siècles du christianisme, le vêtement civil des clercs était tout-à-fait semblable à celui des laïques. Il était d'un grand intérêt pour eux de se soustraire aux regards des païens. » Mais, une fois la paix rendue à l'Eglise, le vêtement des clercs n'a-t-il pas admis quelque changement ? Krazer, Pelliccia, Benoît XIV pensent qu'il n'en a admis aucun ; ils le prouvent par un décret du pape Célestin de l'an 428, qui, dans sa lettre à quelques évêques des Gaules qui avaient pris par esprit de pénitence les vêtements rustiques des moines d'Orient, leur dit qu'ils doivent se distinguer, non par le vêtement, mais par la sainteté des mœurs, et qu'ils

doivent conserver l'antique discipline. Alors les clercs de Rome portaient la toge comme les anciens Romains. A cette époque, la toge, ce vêtement de laine blanche qui a changé plusieurs fois de forme à travers les siècles, avait, étendue à terre, la forme d'un manteau rond. On la posait d'abord sur l'épaule gauche ; on passait un côté de la toge derrière le dos, puis sous le bras droit, puis on le rejetait par-dessus l'épaule gauche, de manière à la faire retomber jusqu'aux talons. De nos jours, les paysans des environs de Rome portent encore ainsi leurs manteaux.

448. Par-dessous la toge, les Romains portaient la tunique, vêtement étroit qui se rapproche très-fort de la chemise et même de la blouse moderne. Chez les Grecs et dans l'Asie mineure, les clercs portaient la tunique et le pallium, noble vêtement dont les philosophes affectaient surtout de se couvrir. Le pallium était une grande draperie ou couverture faite de laine en forme de carré ou de carré long, attachée autour du cou ou de l'épaule par une broche ; il se plaçait au-dessus de la tunique comme nos manteaux. Un vêtement de cette nature pouvait être ajusté de bien des manières (1). Dans les provinces, les clercs portaient les vêtements qui y étaient en usage pour tous. Les vêtements des clercs n'avaient aucune couleur arrêtée. Cependant les évêques des grandes villes portaient des vêtements de couleur blanche.

449. Au commencement du Ve siècle, quelques clercs commencèrent à s'éloigner des usages des laïques ; leurs vêtements devinrent plus précieux. Puis, au VIe, comme les laïques commençaient à prendre les vêtements courts des barbares et à se vêtir du *sagum*, les évêques ordonnèrent aux clercs de conserver, comme plus convenables

(1) *Dict. d'antiquités*, par CHERUEL, art. *Toga* et *Pallium*.

et plus décents, les anciens vêtements, *talares*. Les clercs retinrent donc ceux-ci, les laïques en prirent de nouveaux : de là la différence qui exista dès lors entre les clercs et les laïques touchant la manière de se vêtir.

450. Les savants auteurs que je vous ai cités examinent ensuite si les vêtements portés par les évêques et les clercs dans la liturgie sacrée étaient différents de ceux qu'ils portaient dans la vie civile. On peut affirmer avec eux que, pendant les cinq premiers siècles, il n'y a eu entre ces deux sortes de vêtements aucune différence, au moins quant à la forme. Benoît XIV le prouve surabondamment dans son ouvrage *de Sacrificio missæ*, lib. I, c. 7, § 2. Les évêques veillaient seulement à ce que les vêtements liturgiques fussent plus blancs, plus précieux et plus longs que les vêtements ordinaires. D'après Théodoret, Constantin fit, il est vrai, à Macaire, évêque de Jérusalem, don d'une étole; mais alors l'étole, *stola*, était un vêtement commun aux Juifs, aux Grecs et aux Romains. C'était un vêtement serré, avec manches et descendant jusqu'à terre. Les Apôtres ont donc célébré les saints mystères avec leurs vêtements ordinaires. Quelquefois cependant ils en ont pris de plus précieux et d'une autre couleur ; mais ils étaient toujours les mêmes quant à la forme (1). Ces vêtements, alors, ne servaient que pour les cérémonies sacrées : de là la défense du pape saint Etienne (260) faite aux prêtres et aux lévites de se servir, dans la vie ordinaire, des vêtements sacrés.

451. Le principal vêtement ecclésiastique a été, dans l'antiquité, et est encore, de nos jours, la chasuble, qui est très-éloignée de la toge romaine et du pallium grec, quoique, d'après quelques auteurs, elle vienne de ce dernier

(1) Krazer, p. 261.

ou de la *pœnula*, comme nous le dirons plus tard. Dès le VI^e^ siècle, elle est comptée parmi les vêtements ecclésiastiques. Mais, avant de nous occuper de chacun des vêtements liturgiques en particulier, parlons d'abord de la couleur qui leur était affectée.

452. Il est certain qu'au IV^e^ siècle, la couleur des vêtements liturgiques était la couleur blanche, et il est permis de penser qu'on suivait en cela une ancienne coutume. D'après saint Grégoire de Nazianze, les diacres de son temps avaient des vêtements blancs, *nivea in veste ;* les témoignages qui viennent à l'appui de cette assertion sont nombreux (1). D'après Pelliccia, on n'a pas connu dans l'Eglise, jusqu'au IX^e^ siècle, d'autre couleur que le blanc, et il fonde son opinion sur l'autorité d'Anastase le Bibliothécaire. Ce n'est qu'à partir du X^e^ siècle que plusieurs couleurs sont généralement admises. Elles n'étaient pas de règle, il est vrai ; cependant plusieurs évêques croyaient devoir les admettre à cause de certaines raisons mystiques, et pour donner plus de pompe aux saintes cérémonies. Ainsi les auteurs de cette époque parlent de couleur pourpre, de couleur sanguine, de couleur rose, de couleur jaune ; d'autres de couleur verte, de couleur noire, de couleur marron et d'autres couleurs encore qu'il est difficile de déterminer.

453. C'est à partir du XII^e^ siècle que les cinq couleurs blanche, rouge, verte, noire, violette, ont été définitivement arrêtées. Nous en avons pour garant Innocent III. La couleur noire était alors admise les jours de jeûne, pendant l'Avent et le Carême et le jour de la Commémoration des morts. La couleur violette n'était admise que le jour des Saints Innocents et le dimanche *Lætare*. Plus tard,

(1) Krazer, p. 278.

un grand nombre d'églises suivirent des usages particuliers. Les églises de Paris, de Lyon, de Cambrai, d'Arras, prenaient l'ornement rouge le jour de la fête des Saints; d'autres, l'ornement blanc; la cathédrale de Reims avait pour le Carême des ornements de couleur cendrée. De nos jours encore, la cathédrale de Brescia se sert de la couleur rose le IIIe dimanche de l'Avent et le IVe dimanche du Carême. D'ailleurs, cette couleur est permise par le *Cérémonial des évêques*, au moins pour ces deux dimanches.

454. Les cinq couleurs permises de nos jours dans la liturgie romaine sont donc le blanc, le rouge, le vert, le violet et le noir. Autrefois, on se servait de ces deux dernières couleurs pour les funérailles des défunts, d'après ce décret de la Congrégation des Rites du 21 Juin 1670 : « *Missæ defunctorum non possunt celebrari nisi cum colore nigro, vel saltem violaceo.* » Je pense que ce décret peut encore être suivi de nos jours. Les ornements en drap d'or sont aussi permis ; ils peuvent même remplacer ceux des autres couleurs, à l'exception du violet et du noir. Il ne faut pas confondre ici les ornements en drap d'or avec les ornements en soie jaune. D'après un décret de la Congrégation des Rites du 16 Mars 1833, ces derniers sont tout-à-fait interdits. Le même décret défend aussi les ornements en soie bleue. Lorsqu'une chasuble a deux couleurs, l'une des deux doit toujours dominer; mais il est plus convenable qu'il n'y ait qu'une seule couleur. Plusieurs auteurs affirment même qu'il est contre la rubrique d'avoir des chasubles avec un fond d'une couleur différente de celle de la croix (1).

455. En France, les ornements de couleur noire ont

(1) Neuer, *Vera Idea*, p. 81.

toujours des galons d'argent ou de soie blanche. A Rome, les galons des ornements noirs sont toujours en soie jaune ou en étoffe d'or. Les broderies de l'orfroi par-devant et par-derrière sont aussi en or sur fond noir. Il en est de même pour les chapes noires. Dans les décorations qui ont lieu dans les églises à l'occasion des obsèques d'un cardinal ou de quelque grand personnage, on emploie toujours des tentures des trois couleurs blanche, jaune, noire. Elles sont aussi toujours bordées d'un riche galon d'or.

456. Le premier vêtement sacerdotal est l'amict, *amictus*, appelé aussi *humerale*. D'après Benoît XIV, il remplace l'éphod antique. Les anciens ne connaissaient pas l'amict. Ce n'est que vers le VII^e^ ou le VIII^e^ siècle qu'il s'est peu à peu introduit dans l'Eglise. Jusqu'à cette époque, si nous ajoutons foi aux anciens monuments, aux anciennes peintures, aux anciens vitraux, le prêtre n'avait rien pour se couvrir le cou. La convenance et aussi la crainte du froid firent sentir, au VIII^e^ siècle, la nécessité de l'amict. « Les prêtres s'enrouaient facilement, dit Krazer, ils ne pouvaient alors que chanter difficilement les louanges de Dieu; ils commencèrent donc à se couvrir le cou, *amicire*. » L'amict s'est appelé, pendant toute la période du Moyen-Age, *ambolagium* et *anaboladium*, c'est-à-dire autour de la gorge, *circa gulam*.

457. A l'origine, l'amict servait non-seulement à couvrir le cou et les épaules, mais la tête elle-même, selon le mode qu'observent encore, de nos jours, certains ordres religieux. Arrivés aux pieds de l'autel, ils le rejettent sur les épaules. Du temps d'Honorius d'Autun, l'amict avait déjà la forme qu'il a aujourd'hui. On le mettait après l'aube et le cordon. Dès le X^e^ siècle, on fit des amicts rehaussés d'or. Au XIII^e^ siècle, on les orna de franges et de broderies, et les pierres tombales de cette époque nous

présentent des amicts d'une grande richesse. Sur quelques statues de la cathédrale de Reims, on voit des amicts ornés de pierreries ; ils sont très-amples et fermés sur le devant par des lacets qui se serrent à volonté. Du temps de saint Charles, l'amict se composait d'un morceau de toile de lin de 80 centimètres de longueur et de 60 centimètres de largeur. A cette toile était cousu un ruban ou galon, *fascia*, très-orné et décoré de trois croix, l'une au milieu et les deux autres sur les côtés. Ce galon avait 30 centimètres de longueur et 11 centimètres de largeur. Le cardinal Bona a encore vu, au XVII^e^ siècle, des amicts ornés et rehaussés d'or. Une fois que la chasuble était mise, le galon se rabattait par-dessus. De nos jours, l'amict se compose d'une bande de toile de 90 centimètres de longueur euviron sur 55 centimètres de largeur. Il n'y a ni frange ni broderie; il doit y avoir une croix sur le bord, sur la ligne des deux cordons et non pas au milieu de l'amict (1). Les deux cordons doivent être assez longs pour être croisés sur la poitrine du prêtre, et être noués par-devant. L'amict doit être bénit (2).

458. L'usage de la barrette s'est introduit lorsque les prêtres commencèrent à ne plus se couvrir la tête de l'amict pour aller à l'autel. Au IX^e^ siècle, les clercs portaient une sorte de capuchon qui, l'été, leur occasionnait quelque gêne. Ils se mirent alors à porter au-dehors, avec leurs vêtements ordinaires, un bonnet rond à l'origine, mais qui était déjà carré et de couleur noire en l'an 1146 (3). Cette coiffure était portée dans l'église et dans la rue. Cet usage de porter la barrette en public a même duré dans le diocèse de Brescia jusqu'au XVII^e^

(1) Nehr, p. 22.
(2) Rubriques générales du Missel.
(3) Carli, tome I, p. 212.

siècle. Il est permis de penser qu'en France la barrette a été portée en public par les clercs jusqu'au règne de Charles VI, époque à laquelle on voit apparaître les chapeaux. De nos jours encore, à Rome, les prêtres portent toujours la barrette dans leurs appartements.

459. A l'origine, la barrette ressemblait donc à une calotte ronde, semblable à celle que portent encore, de nos jours, certains laïques. Afin de la prendre plus facilement avec la main, on établit un côté plus solide que les autres : de là une corne ou pointe; puis deux, puis trois, puis quatre. Ces quatre cornes formaient deux lignes droites : de là le nom de barrette, *bis rectum*. C'est au XIII^e^ siècle que les clercs ont commencé généralement à se servir de la barrette dans l'église. Depuis cette époque, elle a toujours été comptée parmi les vêtements ecclésiastiques. On doit toujours la porter lorsqu'on remplit une fonction liturgique.

460. En 1714, les chanoines de Reims et la plus grande partie du clergé français portaient encore la barrette ancienne, mais déjà elle avait une forte houppe. Bientôt la barrette s'allongea et devint ce bonnet carré, si peu carré et si incommode, qui tend heureusement à disparaître. Les Italiens ont toujours porté une barrette à trois cornes; les Français, les Espagnols et les Allemands ont toujours eu quatre cornes à leur barrette.

461. De nos jours, à Rome, la barrette n'a que trois cornes; elle est de couleur noire, en étoffe légère ou en soie. Elle n'a pas de houppe, mais seulement un petit cordon qui rappelle l'usage où l'on était autrefois de la suspendre à un clou placé près de l'autel ou près de la piscine (1). Je ne sais aussi à quel moment le ser-

(1) Neher, *Vera Idea ornatus ecclesiastici*, p. 50.

vant de messe, pour porter la barrette, la suspendait par ce cordon à son petit doigt. D'après Carli et plusieurs synodes, la barrette ne doit pas être placée sur le front, ni sur le côté, mais en arrière, de manière à couvrir les cheveux ; la partie qui n'a pas de corne se place du côté gauche. C'est ainsi, du moins, qu'elle est portée à Rome (1). Cependant les professeurs et les docteurs portent à Rome une barrette à quatre cornes : elle s'appelle la barrette de l'école. Elle n'est pas en usage à l'église.

462. L'ornement ecclésiastique qui vient après l'amict est l'aube, *alba*, ainsi nommée de sa couleur blanche. Elle est appelée par les Grecs ποδήρις, et par quelques auteurs latins, *camisia ;* les Italiens l'appellent encore *camice.* L'aube est l'ancienne tunique des Romains. Il y avait chez eux deux sortes de tuniques : les unes simples, sans ornements, qui se portaient sur le corps ; les autres rehaussées d'ornements d'or et de pourpre, et dont le fond était de couleur blanche. L'Eglise jugea bientôt que ce vêtement blanc convenait à ses ministres, et elle voulut qu'ils en fussent revêtus non-seulement en public, mais encore dans la célébration de la sainte liturgie. Les clercs eurent dès lors deux sortes de tuniques ou aubes, l'une simple pour la vie commune, l'autre plus ornée pour le service de l'autel ; toutes deux étaient de couleur blanche. Plusieurs conciles et synodes défendent aux prêtres de célébrer avec l'aube commune. Au VI^e^ siècle, les laïques cessent de porter l'aube ; elle devient alors un vêtement purement ecclésiastique. Cependant, en Allemagne, elle était encore portée par les laïques au IX^e^ siècle.

463. L'aube a toujours été de couleur blanche, en toile

(1) On lit dans le concile d'Asti tenu en 1588 : « *Biretum nigri sit coloris, illudque non fronti vel alteri temporum descendens inclinatumque, sed capiti æqualiter impositum ferant.* »

de lin ou de chanvre et très-longue. Pendant toute la période du Moyen-Age jusqu'au XVI^e^ siècle, l'aube a été rehaussée de franges d'or, de fils d'or mêlés au tissu, de pierres fines et de pierreries. Les statues de la cathédrale de Reims donnent le dessin d'aubes brodées en soie et en or. Ces dessins forment des losanges ou des carrés en relief, enrichis de croix, de fleurs-de-lis; ils forment aussi un pointillé inscrit dans des quatre-feuilles. C'est surtout dans la garniture du bas et probablement dans les manches que se voyaient ces ornements.

464. Voici la description de l'aube au XVI^e^ siècle, d'après saint Charles : « L'aube, dit-il, sera en fine toile; elle aura 1 mètre 60 centimètres de longueur, car il faut qu'elle soit relevée de tous côtés au-dessus du cordon, et que, cependant, elle touche les pieds. Sa largeur sera d'un peu plus de 1 mètre 60 centimètres. Les manches seront longues de 60 centimètres; leur largeur à l'épaule sera de 40 centimètres. Elles se rétréciront peu à peu jusqu'aux mains. Il n'y aura pas de broderies sur l'aube, il n'y en aura qu'une légère aux manches et à l'extrémité. Dans le bas de l'aube, par-devant et par-derrière, seront attachés des carrés d'étoffe de soie appelés *grammata* ou orfrois; ils seront de la couleur de l'ornement et ornés de franges épaisses. Les aubes qui n'auront pas ces ornements seront moins longues et moins larges. »

465. A Rome, les aubes sont en toile de lin, très-finement plissées. Elles sont très-longues et toujours fortement relevées sur le cordon. Les manches sont très-longues aussi. La dentelle qui termine l'extrémité de l'aube n'a que 5 à 10 centimètres de largeur. Le bas de l'aube et des manches n'a aucun ornement de couleur. D'après le *Missel romain*, l'aube doit traîner à terre de la largeur du doigt, et cela est exactement observé à Rome.

466. Vous voyez par là, mon cher Confrère, combien, en France, on s'est éloigné, dans ces derniers temps surtout, des usages de Rome, par rapport à l'aube, et vous reconnaîtrez encore ici notre manie d'exagération. La petite dentelle de l'extrémité de l'aube a été tellement agrandie, qu'elle a monté jusque sous les bras, de telle sorte qu'il y a, dans certaines églises, des aubes qui ont à peine 40 centimètres de longueur : le reste est formé par la dentelle. C'est avec raison que, dans ces derniers temps, des évêques ont défendu de se servir de semblables aubes, quand même la dentelle serait en fil, et ils ont décidé qu'elle ne devait pas monter au-dessus du genou. L'aube doit être bénite. Il n'est pas permis de mettre un fond rouge sous les manches et les broderies de l'aube. (S. C. R., 17 Août 1833.)

467. Les anciens relevaient toujours l'ampleur de leurs vêtements par une ceinture ; il en a été de même chez les clercs. Cependant ce n'est qu'au IX^e^ siècle que les auteurs font mention pour la première fois, comme ornement ecclésiastique, du cordon, ou plutôt de la ceinture, *zona, cingulum.* La ceinture était, à l'origine, très-large et rehaussée d'ornements d'or, quelquefois même de pierreries, comme le prouve un texte des Bollandistes dans la vie de saint Salvius. Les ceintures que portent encore les évêques sont un reste de l'antique usage. C'est au XVI^e^ siècle que la ceinture a quitté sa première forme pour prendre celle d'un cordon. Le concile de Cambrai de 1310 ne parle encore que d'une ceinture.

468. D'après saint Charles, le cordon doit avoir environ 2 mètres 80 centimètres de longueur ; il peut être terminé par un ou plusieurs glands. Il doit être en fil de lin ou de chanvre. D'après une décision de la Congrégation des Rites du 8 Juin 1709, il peut être de la couleur de l'or-

nement. D'après Benoît XIV, le cordon se place autour des reins. Les cordons de soie ne sont pas interdits, mais il est plus convenable de se servir de cordons de lin ou de chanvre. (S. C. R., 22 Janvier 1701.) D'après le sentiment le plus probable, le cordon doit être bénit.

469. L'ornement ecclésiastique appelé étole vient, disent quelques auteurs, de ce vêtement, qui était chez les Romains le signe caractéristique de la matrone romaine, et qui est appelé *stola*, ou bien de cet autre vêtement porté indistinctement chez les Grecs par les hommes et par les femmes, et désigné par le même mot. D'après d'autres auteurs, ce que nous appelons aujourd'hui *étole* était, à l'origine, l'*orarium*, lequel n'a pris le nom de *stola* qu'au VIII^e^ siècle. Krazer et Pelliccia apportent plusieurs textes à l'appui de cette opinion, qui est la plus probable. « L'ancienne *stola*, robe traînante, dit Krazer, n'a de commun avec la nôtre que le nom. »—« Notre étole, dit Pelliccia, a toujours été appelée, dans les premiers siècles, *orarium* par les Grecs et les Latins. » C'est donc de ce dernier que nous devons nous occuper, comme ayant donné naissance à l'étole telle que nous la portons de nos jours.

470. Chez les Romains, l'*orarium* était un linge ou une bande de lin qui était portée autour du cou et des épaules; il servait à essuyer la sueur du visage. Des textes de saint Jérôme, de saint Ambroise et de saint Grégoire de Tours le prouvent clairement (1). Il fut d'abord porté par les soldats, puis par tous les citoyens. Des verres peints, dont le dessin est reproduit par Buonarotti, et d'antiques mosaïques représentent l'*orarium* comme couvrant les épaules et retenu sur la poitrine au moyen d'une agrafe. Dans la

(1) KRAZER, p. 299.

suite des temps, ce linge étant devenu plus étroit, il prit la forme d'un collier. Ce vêtement devint plus tard exclusivement ecclésiastique, les laïques, pour suivre les modes des barbares, ayant mis de côté, au VI^e^ siècle, tout ce qui composait l'antique vêtement romain. A l'origine, les évêques, les prêtres et les diacres pouvaient seuls porter l'*orarium*. Il en est encore ainsi de nos jours. On ne tarda pas à l'orner de couleurs variées et d'or, puis on le confectionna en soie et en d'autres matières. Il fut regardé comme un symbole de dignité et de juridiction; aussi plusieurs synodes défendent aux sous-diacres de porter l'*orarium*. Des diacres, ayant voulu usurper les pouvoirs des prêtres et porter comme eux l'*orarium*, le concile de Tolède de l'an 633 leur ordonne de le placer, comme autrefois, sur l'épaule gauche, afin que la droite soit libre pour le ministère. Alors l'*orarium* descendait jusqu'au-dessous du genou. Le prêtre, d'après le concile de Brague de l'an 675, doit porter l'*orarium* sur la tête et sur les épaules; il doit être réuni sur la poitrine en forme de croix. En 563, l'*orarium* des diacres n'était pas encore lié sous le bras droit, mais il pendait librement de l'épaule gauche. « Il imitait ainsi, dit un auteur, les ailes des anges, *angelorum alas*. » Peu à peu, l'*orarium* fut attaché sous l'aisselle et enfin placé sous la dalmatique; il ne fut plus alors d'aucune gêne pour les cérémonies. C'est à partir du VIII^e^ siècle que l'*orarium* est appelé *stola* par les auteurs. « *Sequitur orarium*, dit Alcuin, *id est stola*. » — « Ce nom de *stola* est nouveau, » dit Raban Maur. Bientôt le nom de *orarium* fut oublié, et le nom de *stola* généralement admis.

471. Les étoles étaient, au Moyen-Age, plus longues et plus étroites que celles que nous portons aujourd'hui. Dans une mosaïque de l'église de Sainte-Marie-au-delà-du-Tibre, saint Calepode est représenté avec une étole des-

cendant jusqu'aux pieds. Elle n'a que deux doigts de largeur. Quelquefois, de petites clochettes y étaient suspendues. L'extrémité des étoles n'allait pas en s'élargissant, au Moyen-Age. Il y a cependant quelques exceptions, comme le prouve l'étole de saint Thomas Becket conservée à Sens. Ordinairement, les extrémités n'avaient pas de croix; on en voit cependant sur celle de saint Thomas. La plupart étaient terminées par des broderies hautes de 8 centimètres, ou par une frange en soie frisée. A une certaine époque, l'étole du prêtre ne se croisait pas sous la chasuble, comme on peut le voir sur la dalle du chanoine Pégorare, à la cathédrale de Reims.

472. D'après saint Charles, « l'étole doit être de la même matière et de la même couleur que la chasuble; elle sera doublée d'une étoffe de soie de même couleur. Elle aura 2 mètres 40 centimètres de longueur et 9 centimètres de largeur; les extrémités seront un peu plus larges que l'étole; elles seront terminées par des franges d'une longueur de 45 millimètres. Trois croix seront brodées sur l'étole : l'une au milieu et les autres aux extrémités; chacune de ces croix sera à branches égales, lesquelles auront 4 centimètres de longueur. L'étole du prêtre n'aura aucun cordon; celle de l'évêque et du diacre auront au milieu des cordons lacés de la même couleur. »

473. A Rome, la plupart des étoles ont 15 centimètres de large. Comme, sous la chasuble, elles gêneraient le cou du prêtre, on les fait descendre jusqu'au milieu du dos. Elles n'ont pas de bande de lin comme en France. Le bord n'est protégé par aucun galon; les extrémités sont un peu plus larges que le corps de l'étole, mais elles n'ont pas cette forme de battoirs qu'on s'est plu à leur donner en France. Il y a une croix au milieu et aux extrémités.

474. D'après une décision de la Congrégation des Rites

du 7 Septembre 1816, on ne doit se servir de l'étole que pour l'administration des sacrements et pour certaines bénédictions. D'après le sentiment commun, l'étole doit être bénite.

475. « De même, dit Krazer, que ceux qui servent à des tables profanes portent sur le bras gauche des linges ou serviettes, *mappulæ*, ainsi les ministres de l'Eglise qui servent à la table du grand Roi ont toujours porté un linge attaché à leur bras gauche. » Ce linge servait à essuyer le visage et faisait fonction de mouchoir. Aussi, il s'est appelé souvent *sudarium*. Comme il était également porté par les laïques, il n'a été compté parmi les ornements ecclésiastiques qu'à partir du VI^e^ siècle. Il s'est appelé alors *manipulum*, *mappula*, *phanon*, *mantile*. On ne tarda pas à le faire de la même matière et du même tissu que l'ornement; il fut donc rehaussé d'or, de broderies et de pierres précieuses. Le manipule fut alors l'ornement de la main, selon Guillaume Britto, *manûs ornamentum*. Ce n'est qu'au XII^e^ siècle qu'il a été admis dans toutes les églises. Plus tard, les synodes demandent à ce qu'au manipule, qui n'était plus qu'un ornement, soit adjoint un mouchoir attaché auprès du missel, pour s'en servir au besoin *ad tergendum os et nares*, dit un concile de Paris du XIII^e^ siècle. Saint Charles, dans le mobilier d'une église, n'oublie jamais le mouchoir. Ces mouchoirs ont été conservés longtemps dans plusieurs églises ; ils se portaient, lorsque le prêtre allait à l'autel, sur le missel, et quelquefois au petit doigt. Les chanoines de Reims le portaient encore ainsi en 1820 : ils l'appelaient *lacrymale*.

476. Le mouchoir avait toujours, autrefois, sa place dans les cérémonies. Avant l'introduction des haut-de-chausses et l'invention des poches, on le voyait attaché à la crosse de l'évêque, au bâton du chantre, à la croix de procession,

à la ceinture, enfin sur la manche. Le manipule porté sur la manche n'est que la continuation de cet usage (1). De nos jours, le manipule se porte à la partie supérieure de l'avant-bras. D'après les statues de la cathédrale de Reims, il se portait, au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, au poignet; placé plus haut, il eût gêné les plis de la chasuble. D'après une miniature de la Bible de Charles le Chauve, il se portait, au IX^e^ siècle, entre le pouce et l'index de la main droite ou de la main gauche indifféremment (2).

477. D'après la même miniature, le manipule n'était pas alors plus long que le nôtre; il était large de deux ou trois doigts et un peu plus large aux extrémités. « Il aura deux pieds de long, » dit le concile de Cambrai de 1310. Ce n'est que très-tard que les extrémités ont pris la forme de battoirs.

478. A Rome, le manipule a la même largeur que l'étole; il s'élargit un peu aux extrémités; trois croix y sont brodées, l'une au sommet, les deux autres aux extrémités. Il a à peu près la longueur des nôtres, et le bord n'est protégé par aucun galon; des franges le terminent comme les nôtres. Il se lie au bras au moyen d'un cordon. Le manipule doit être bénit.

(1) *Voyages liturgiques du sieur* DE MOLÉON, p. 271.

(2) *Histoire de France,* par CHARTON, tome I, p. 212.

VINGT-CINQUIÈME LETTRE.

De la tunique.—De la dalmatique.—De la chasuble.—De sa forme.—De sa matière.— Chasuble du XIII^e^ siècle.—Du voile du calice.—Manière de mettre le voile sur le calice.—De la chape.—Des fermoirs.

479. Du temps de saint Grégoire, les sous-diacres de l'Eglise romaine n'avaient pour vêtement que l'aube lorsqu'ils accomplissaient leurs saintes fonctions. « Les autres églises, ajoute ce grand pape, dans sa lettre à Jean de Syracuse, suivent l'antique usage de Rome. » A partir de cette époque, la tunique s'introduit dans quelques églises, et elle s'appelle *subtile ;* elle était en étoffe de lin ou de soie, mais ce n'est qu'au X^e^ siècle qu'elle est communément admise en France. Du temps de Durand, il y avait cette différence entre la tunique et la dalmatique que la dernière avait les manches plus larges. Il en était encore ainsi au XVI^e^ siècle, d'après le cardinal Bona. La tunique du sous-diacre avait encore des manches plus courtes et plus étroites. Bientôt, pour la symétrie, ou par ignorance de l'ancienne discipline, la tunique et la dalmatique furent semblables. Au siècle dernier, quelques églises de France, comme celle de Lyon, conservaient encore l'antique forme de la tunique (1).

480. La tunique était donc semblable à la dalmatique, sauf la dimension des manches. C'était une tunique dans toute la force du terme. Une ouverture était faite au sommet, pour y passer la tête ; cette ouverture se rétrécissait

(1) KRAZER, p. 251.

ensuite au moyen de cordons ; les manches arrivaient jusqu'aux poignets, et la tunique descendait jusqu'aux talons (1). Elle était souvent en drap d'or ou pourpre. A partir du XIII^e^ siècle, d'après Durand, deux bandes étroites de couleur pourpre étaient placées par-devant et par-derrière dans toute la longueur de la tunique ; elles y étaient encore placées du temps de saint Charles. Ces deux bandes devaient être réunies en haut et en bas par des orfrois brodés. Le bas de la tunique et la partie qui est autour du cou devaient avoir un galon orné de légères franges. On trouve aux catacombes, dans le costume d'une orante, la forme exacte de la tunique antique.

481. A Rome, la tunique conserve encore l'antique forme ; elle a de véritables manches, et les deux parties de devant et de derrière ne sont séparées et ouvertes que vers le bas. Il n'y a pas d'orfroi proprement dit. La largeur de l'étoffe est divisée en trois parties par de simples galons. Vous connaissez la forme et les dimensions des tuniques françaises, et vous savez combien elles s'éloignent des antiques traditions. Elles sont courtes, elles n'ont pas de manches et elles sont séparées de haut en bas sur les côtés. Ce ne sont plus des tuniques. C'est probablement la rigidité de l'étoffe qui a amené ces changements. A quelle époque ont-ils eu lieu ? Je n'ai pu le découvrir. Je crois cependant que c'est vers la fin du XVI^e^ siècle.

482. Le vêtement propre du diacre est la dalmatique. Chez les anciens, ce vêtement était une tunique descendant jusqu'aux pieds. Il avait des manches fermées, était de couleur blanche rehaussée d'or, et avait certaines parties couleur pourpre. Il fut d'abord en usage en Dalmatie, puis admis par les Romains. Il était commun, à l'origine, aux

(1) Statues de la cathédrale de Reims.

clercs et aux laïques. Il fut aussi le propre vêtement des évêques, qui l'ont conservé, et enfin, à partir du IVe siècle, il a été concédé aux diacres. Ce n'est que peu à peu que l'usage en est devenu général dans toute l'Eglise.

483. Les anciennes mosaïques nous donnent la forme de l'antique dalmatique. Elle ne diffère de la tunique que par la dimension des manches, qui doivent être plus larges et plus longues. « La dalmatique, dit Honorius d'Autun au XIIe siècle, est un vêtement blanc, ayant la forme d'une croix, sans couture. Deux bandes de pourpre sont placées en avant et par-derrière, et sur chaque manche. » On le voit, à l'origine, la couleur de la dalmatique était le blanc. Au Xe siècle, elle était très-variée. A partir du XIIe, elle fut toujours en rapport avec la chasuble (1).

484. A Rome, la dalmatique est entièrement semblable à la tunique. Des cordons servent à retenir l'ouverture de la tête ; mais ils ne sont pas terminés par des glands, comme en France ; du moins, je ne me les rappelle nullement. La dalmatique et la tunique doivent être bénites. Une des plus remarquables tuniques antiques est celle qui est conservée dans le trésor de Saint-Pierre de Rome : elle remonte jusqu'au temps de Léon III, mort en 816. Les broderies qui la recouvrent sont très-remarquables ; elles sont faites *acu phrygio*.

485. Le principal vêtement ecclésiastique est la chasuble, appelée *planeta* par les Grecs, *casula* et *casubula* par les Latins. La chasuble, comme la plupart des vêtements ecclésiastiques, était d'abord un vêtement purement laïque ; au moins, il en était encore ainsi vers la fin du IVe siècle, d'après Cassien. C'était alors un manteau à ca-

(1) Krazer, p. 361.

puchon, fait quelquefois d'étoffe grossière, quelquefois d'étoffe précieuse. Aussi la chasuble est tantôt permise aux moines, comme convenant à la modestie de leur condition, tantôt elle leur est refusée, comme trop splendide. Au VIII^e siècle, la chasuble est encore portée par les prêtres et les diacres comme le vêtement usité dans la vie commune. Celle dont ils se servaient dans les cérémonies sacrées était plus riche.

486. Les Grecs ont fait dériver la chasuble du *pallium*, qui était un vêtement de forme ronde, fermé de tous côtés, n'ayant qu'une ouverture pour la tête. Ainsi il pouvait tourner de tous côtés : de là le nom de *planeta*, d'un mot grec qui signifie *tourner*. Les Latins ont vu dans la chasuble une petite maison : de là le nom qu'ils lui ont donné : *casula*. « Ce vêtement, dit Isidore de Séville, couvre complètement celui qui le porte comme une petite maison. » Il n'y avait pas d'ouverture pour les bras. Pendant la messe, le prêtre devait relever la chasuble sur les bras, ou la retenir au moyen de cordons; c'est ce qui se fait encore de nos jours, pendant le Carême et les jours de pénitence, à la cathédrale de Reims. « Les anciennes chasubles, dit Macri, étaient ordinairement en laine. » Plus tard, d'après Anastase, elles ont été faites en soie et rehaussées de broderies d'or et d'argent.

487. La forme ronde de la chasuble a été conservée dans la plupart des églises jusque vers le milieu du XV^e siècle. Un grand nombre de pierres tombales, de vieilles peintures et d'antiques statues en font foi. A quelle époque précise la chasuble a-t-elle commencé à être échancrée sur les bras et à prendre peu à peu cette forme qu'elle a de nos jours, et qui établit une différence si grande entre la chasuble antique et la chasuble moderne? Sur ce point les auteurs ne sont pas d'accord. Le Père

Papebrock, dans la vie de saint Grégoire, pape, pense que cet usage a été introduit par les Français. Il donne ensuite la gravure d'une chasuble peinte en 798; elle n'est pas tout-à-fait ronde, et il y a une légère échancrure sur les côtés. D'autres affirment que cet usage a été introduit par les Italiens, et ils en donnent pour preuve les chasubles que l'on voit dans la mosaïque de saint Apollinaire de Ravenne. Dans cette mosaïque, les chasubles sont très-longues, coupées sur les côtés et terminées en pointe par-devant et par-derrière. Cette terminaison en pointe se rencontre fréquemment dans le Moyen-Age. La chasuble de saint Thomas Becquet, mort en 1170, est aussi terminée en pointe et fortement échancrée sur les épaules.

488. Le motif qui a engagé à échancrer les chasubles sur les bras a été de les rendre plus commodes. On prit aussi peu à peu la mauvaise habitude de les couvrir d'épaisses broderies : de là l'impossibilité de les relever et de les replier. Cependant on peut affirmer que cet usage d'échancrer les chasubles n'est devenu général que vers la fin du XV^e^ siècle; les exemples cités avant cette époque ne sont que des exceptions. D'après les pierres tombales, la plupart des chasubles étaient faites d'une étoffe souple et légère, probablement sans doublure. On peut dire aussi que ce n'est que de nos jours que l'échancrure est devenue aussi exagérée. D'après une gravure du Missel de Pierre de Laval de 1491, conservé à la bibliothèque de Reims, la chasuble est encore, à cette époque, très-large sur les épaules. Un pli pouvait encore y être fait, selon ce qu'indique saint Charles.

489. Etienne Duranti, sur la fin du XVI^e^ siècle, se plaint amèrement de l'abandon de l'antique forme de la chasuble. « C'est à peine, dit-il, si l'on peut la comparer à la chasuble antique. » Que dirait-il, s'il voyait les chasubles de nos jours?

490. La chasuble, comme ornement sacré, n'était pas exclusivement réservée aux évêques et aux prêtres, ainsi qu'elle l'est depuis plusieurs siècles; elle était aussi le vêtement des diacres et des sous-diacres, surtout aux jours de pénitence, et quelquefois des acolytes, au rapport d'Alcuin. Comme elle les embarrassait dans les fonctions de leur ministère, ils étaient obligés de la replier par-devant ou de la rouler comme une écharpe qu'ils portaient en bandoulière. Plus tard, le diacre a même trouvé plus commode de la déposer complètement au moment où il allait chanter l'évangile, et de la remplacer par une large étole appelée *stola latior*. D'après le cardinal Bona, cette large étole est assez récente ; elle n'était pas encore en usage dans la chapelle pontificale au XVI^e^ siècle. L'usage de cette *stola latior* existe encore à la cathédrale de Reims.

491. Ces chasubles, portées autrefois, dans les temps de pénitence, par le diacre et le sous-diacre, avaient la partie antérieure repliée par-dessous. Plus tard, cette partie a été coupée. Selon cet antique usage, de nos jours encore, à Rome, pendant l'Avent et le Carême, le diacre et le sous-diacre portent, au lieu de la dalmatique et de la tunique, des chasubles semblables à celle du célébrant; seulement elles sont coupées par-devant, et la partie antérieure n'arrive que jusqu'à la ceinture. D'après le titre XIX des rubriques générales du *Missel romain*, dans les cathédrales et les principales églises, le diacre et le sous-diacre doivent se servir de ces chasubles pliées, dans les temps de pénitence. Par les principales églises, on entend, disent les auteurs, les collégiales et les églises paroissiales. C'est du moins le sens d'une décision de la Congrégation des Rites adressée à l'évêque de Londres, en date du 11 Septembre 1847. D'après cette même décision, si on n'a pas de chasubles pliées, il vaut mieux que le célébrant chante la messe sans ministres (1).

(1) *Mélanges théologiques*, année 1859, p. 81.

492. Les chasubles, dans la primitive Eglise, étaient ordinairement en laine; plus tard, elles furent en soie brodée d'or et d'argent. De nos jours, la chasuble doit être en soie ou en étoffe d'or et d'argent. Les étoffes de lin et de coton sont défendues par un décret du 23 Septembre 1837, ainsi que les étoffes de verre mêlé de fils de soie. (S. C. R., 11 Septembre 1847.) Les antiques chasubles avaient aussi un capuchon. On les fit de toute couleur jusqu'au XII^e^ siècle. Elles étaient très-longues : de là la nécessité pour le servant de messe de soutenir la chasuble au moment de l'élévation, et au diacre de la soulever au moment de l'encensement. Les chasubles antiques, sans être chargées de lourdes broderies comme maintenant, étaient cependant faites de riches étoffes, dont quelques trésors de cathédrales conservent encore des fragments. Elles étaient bordées d'un galon dit bysantin, que l'on imite assez bien de nos jours.

493. D'après les statues du XIII^e^ siècle, les chasubles sont souvent ornées d'un riche orfroi appelé *dorsale* et *pectorale*. Cet orfroi fut d'abord très-étroit, et souvent il descendait plus bas que la partie antérieure. Il ressemble fort au pallium archiépiscopal, avec lequel cependant il ne faut pas le confondre. Le tour du col de la chasuble avait aussi un orfroi de 6 à 8 centimètres de largeur. Le trésor de la cathédrale de Reims en conserve encore un semblable. On le croit du XIII^e^ siècle. Il se compose d'un tissu d'or frisé très-fin, brodé dans toute sa longueur d'un rang de fines perles; sur le milieu du dos, il s'épanouit comme un arbre : *arbor vitæ;* les branches s'échappent du tronc et le rejoignent. Dans les siècles suivants, cette bande s'élargit; elle était, au XV^e^ siècle, de 10 à 15 centimètres; au milieu du dos, deux bandes se détachaient du tronc et rejoignaient par-dessus les épaules deux autres bandes parties de la poitrine. Elles formaient ainsi de chaque côté une croix à branches rele-

vées. Les chasubles employées de nos jours par les prêtres catholiques anglais ont encore des croix de ce genre. Il est certain que, vers le milieu du XV^e^ siècle, les chasubles avaient deux croix, l'une par-devant, l'autre par-derrière ; nous en avons pour garants l'auteur de l'*Imitation* et de nombreux bas-reliefs. Cet usage existait au moins en France et en Belgique. Peu à peu, les deux bandes relevées sont devenues horizontales et ont formé une croix sur la partie postérieure, telle que nos chasubles l'ont aujourd'hui. Sur une gravure du Missel de Pierre de Laval (1491), la croix de la chasuble a la même largeur que les nôtres.

494. D'après saint Charles et le *Pontifical romain* imprimé à Vienne en 1572, la chasuble avait aussi deux croix en Italie. Cependant cet usage n'était pas général. Nous voyons dans le beau tableau d'Angélique de Fiésole, conservé au Louvre et représentant le *Couronnement de la Sainte Vierge,* la figure d'un évêque (1). Il est revêtu d'une riche chasuble. Par-derrière, cette chasuble n'a qu'une large bande au milieu. Cette bande est couverte de sujets brodés tirés de la Passion du Sauveur. Ces sujets sont : Jésus au Jardin des Olives, la Trahison de Judas, le Couronnement d'épines, la Flagellation, le Portement de croix, l'*Ecce homo*. Cette bande pouvait avoir de 20 à 25 centimètres de largeur.

495. Voici les dimensions qu'avait la chasuble du temps de saint Charles. Sa largeur était d'un peu plus de 1 mètre 20 centimètres ; elle formait sur les épaules un pli de 22 centimètres. Elle touchait presque les talons. Elle avait une croix par-devant et une par-derrière. Les bras des croix avaient au moins 13 centimètres de largeur. Il est permis de penser qu'à cette époque, la partie antérieure n'était pas encore échancrée des deux côtés sur la poitrine.

(1) Angélique de Frésole est mort en 1445.

496. La cathédrale de Reims se sert encore, à certains jours, de chasubles de forme antique. Voici les dimensions d'une de ces chasubles, faite sur le modèle de celles qui étaient autrefois conservées dans cette église avant la Révolution : hauteur de la partie postérieure, 1 mètre 42 centimètres; hauteur de la partie antérieure, 1 mètre 20 centimètres; hauteur de l'encolure, 30 centimètres; largeur de l'encolure, 13 centimètres; circonférence du bas de la chasuble, 5 mètres. Ces chasubles étaient en étoffe de soie très-légère; elles formaient, par conséquent, une multitude de plis.

497. En Italie, et particulièrement à Rome, les chasubles, quoique n'ayant plus l'antique forme, sont cependant plus amples que les nôtres. Elles ont une croix par-devant. La partie postérieure se divise en trois bandes séparées par des galons. Celle du milieu forme l'orfroi. Il n'y a pas de croix. Ces chasubles sont entourées, comme les nôtres, d'un galon étroit. La chasuble doit être bénite.

498. Quelle différence, mon cher Confrère, entre les chasubles du XIII^e^ siècle et les chasubles si étroites, telles que nous les portons en France! Comme les premières étaient majestueuses! « Les larges plis, les orfrois ornés de pierreries et de reliefs, avaient un caractère grave, puissant et solennel, tout-à-fait opposé à celui de ces deux plaquettes de mince tissu doublé de bougran qui remplacent la chasuble (1). » En effet, nos chasubles sont bien loin d'avoir même la valeur que celles du temps de saint Charles, puisque leur largeur n'est ordinairement que de 70 centimètres, et qu'elles descendent à peine aux genoux. Un de mes confrères m'affirme qu'en Espagne et

(1) *Manuel d'architecture religieuse*, par SCHMITD, p. 176.

sur les bords du Rhin, elles sont bien plus mesquines encore.

499. Vous me demandez, mon cher Confrère, s'il est permis de mettre de côté les ornements actuels pour prendre des ornements selon le style du Moyen-Age. Avant de répondre à votre question, permettez-moi de vous faire remarquer que ce changement me paraît grave, radical, tant il y a de différence entre les ornements modernes et ceux du XIII^e^ siècle. Dans cette transformation, que les archéologues appellent cependant de tous leurs vœux, il faut agir avec prudence et une sage lenteur. Je le sais, il y a, de nos jours, une tendance bien marquée à reprendre les splendides ornements d'autrefois ; je crois que déjà plusieurs de Nos Seigneurs les évêques les ont permis dans leurs diocèses ; quelques-uns, du moins, les ont adoptés au jour de leur sacre. Dans certaines contrées, il y a de timides tentatives ; ici, on met de côté les manipules et les étoles à larges extrémités, pour prendre les manipules souples et étroits du Moyen-Age, tout en conservant la chasuble moderne. Ailleurs, la chasuble, quoiqu'ayant la forme moderne, se couvre de dessins, de broderies et de pierreries dans le goût du Moyen-Age. Il y a donc tendance visible, et je crois pouvoir affirmer que ce retour complet aux ornements du Moyen-Age n'est qu'une question de temps. Cependant je crois devoir vous dire qu'un prêtre ne doit les introduire dans son église qu'avec l'autorisation de son évêque. D'autres affirment même qu'on ne le peut sans une autorisation des Congrégations romaines. La donneront-elles ? Je ne sais. Ce qui est certain, c'est que, lorsqu'il se forme quelque part un diocèse nouveau, surtout dans les pays de missions, les Congrégations romaines ordonnent, pour le mobilier ecclésiastique, de suivre en tout les usages de Rome, la forme du mobilier usité à Rome. Or, nous savons quelle est la forme du

mobilier romain. Un auteur affirme cependant que le clergé anglais s'occupe, de nos jours, avec l'approbation du Saint-Siége, de faire revivre le mobilier du Moyen-Age dans toute sa pureté (1). En tout cas, voici les règles que je vous engage à suivre dans la confection ou l'acquisition de vos ornements. Mettez complètement de côté le bougran ou les doublures trop raides. Que l'étoffe que vous choisirez soit

(1) *Manuel d'architecture religieuse*, p. 177; *l'Archéologue chrétien*, p. 255.—Il y a quelque temps, la Congrégation des Rites s'est réunie pour traiter la question des ornements sacrés en style gothique, tels que chapes et chasubles. Un des consulteurs a rédigé un long mémoire sur cette matière. Cependant aucune décision n'a été prise, et la question demeure dans l'état où elle était auparavant.

A ce propos, M. Didron disait avec son *humour* habituelle : « Nous l'avons échappé belle, comme on le voit. Le consulteur de la Congrégation des Rites, homme de goût et de science, à n'en pas douter, avait eu gain de cause. Après la lecture de son rapport ou mémoire contre le Moyen-Age, la Congrégation s'est empressée de condamner, à l'unanimité, la renaissance des ornements et vases sacrés en style gothique dans toute l'Europe, et même le monde entier, en Angleterre comme en France, en Allemagne comme en Belgique, aux Etats-Unis comme au Pérou, à Pondichéry comme au Japon et dans la Chine. Mais il a fallu, pour lui donner force de loi, soumettre cette décision à la sanction du pape Pie IX, et là s'est arrêtée, là fut énergiquement cassée la condamnation du Moyen-Age. La décision est non avenue, à ce qu'on nous apprend. Désormais, les membres les plus intelligents et les plus distingués du clergé catholique pourront s'habiller, s'ils le désirent, comme s'habillait le clergé de Grégoire VII et d'Innocent III, comme s'habillaient saint Thomas d'Aquin et saint Bernard, comme on voit habillés de tuniques, de dalmatiques, de chasubles et de chapes tous les sous-diacres, diacres, prêtres, évêques, peints dans les fresques et les tableaux de Cimabué, de Giotto, de Simone Memmi, de Taddeo Gaddi, d'Orcagna, de Duccio, du saint et grand peintre Fra Angelico, de Perugin, de Pinturicchio et même de Raphaël, car Raphaël, tout renaissant et à demi-païen qu'il soit, conserve encore à ses Pères de l'Eglise, à tous les ecclésiastiques, peints dans ses fresques et dans ses tableaux, la forme des ornements gothiques, parce que cette forme régnait encore de son temps. Grâces soient donc rendues au Saint-Père, qui n'a pas voulu que le plus beau Moyen-Age fût mis à l'index sur le rapport d'un consulteur de la Congrégation des Rites, ignorant peut-être, mais, en tout cas, bien mal avisé. » *Annales archéologiques*, Août 1863, p. 191.

souple. J'ai vu, à Naples, des ornements si souples qu'ils n'avaient pas même de doublure. Diminuez, si vous le voulez, la largeur des extrémités des étoles et des manipules. Que l'étole soit plus longue que d'ordinaire : c'est plus conforme à la tradition. La doublure sera en soie et toujours de la même couleur que l'ornement, ainsi que les orfrois. Il n'y aura qu'une couleur sur chaque chasuble. Donnez à la chasuble le plus d'ampleur possible, sans trop vous écarter de la forme actuelle, à moins que votre évêque ne le permette. L'orfroi peut être rehaussé de broderies représentant des sujets pieux ; les plus convenables sont ceux qui sont tirés de la Passion de notre divin Sauveur. Que la croix soit nettement accusée : les galons droits sont plus conformes à la tradition que les galons à torsades. Enfin que la chasuble ne soit pas trop lourde (1).

500. D'après un décret de la Congrégation des Rites du 23 Septembre 1837, la matière de la chasuble, de l'étole et du manipule doit être la soie, le drap d'or et le drap d'argent. En France, un cordon est attaché à la partie de devant, afin de bien assujettir la chasuble. Dans plusieurs pays, ce cordon n'est pas usité.

501. A ces ornements, l'aube, l'étole, le manipule et la chasuble, qui remontent, sous une forme ou sous une autre, aux premiers siècles de l'Eglise, on joint la bourse destinée à renfermer le corporal et le voile qui doit couvrir le calice avant l'offertoire et après la communion. Ils font, de nos jours, partie d'un ornement complet. Nous avons déjà parlé de la bourse. Quant au voile, il en est déjà fait mention dans les Constitutions apostoliques ; mais alors il n'était probablement qu'un des corporaux ou nappes

(1) La cathédrale de Reims possède une chasuble qui pèse 18 kilogr. : elle est de la fin du règne de Louis XIV.

qui servaient à couvrir les oblations sacrées. Ce voile devait être en toile de lin ou de chanvre. A quelle époque a-t-il été fait en soie et de la couleur de l'ornement? C'est ce qu'il est difficile de déterminer. Je suis fort tenté de croire que cet usage n'a commencé que très-tard. Saint Charles, qui a soin de faire remarquer que l'étole doit être de la même matière et de la même couleur que l'ornement, ne parle nullement de la matière et de la couleur du voile du calice; probablement qu'il était encore, de son temps, en toile de lin. Il demande seulement qu'il soit entouré d'une légère broderie en soie, en or ou en argent. Il admet, pour les jours solennels, un tissu d'or et d'argent, avec franges de même métal. « Ce voile, dit-il, aura 60 centimètres de côté, ou un peu plus. » Le *Missel romain* veut qu'il soit en soie (1); il ne parle pas de sa couleur. D'après la coutume, elle doit être la même que celle de l'ornement.

502. En France, on met une croix sur le voile. Cependant saint Charles ni Gavantus n'en font aucune mention, et elle n'est pas en usage à Rome. En France, où nous aimons par-dessus tout la ligne droite et l'angle droit, nous plaçons artistement le voile sur le calice. Il forme, d'ordinaire, un triangle par lequel le pied du calice est caché. A Rome, il n'en est pas ainsi : le voile, qui est d'une étoffe très-souple, se jette sur le calice et l'enveloppe également des quatre côtés (2). Lorsque le prêtre veut prendre le calice, il relève un des côtés et met par-dessus ce pli la bourse ; il s'avance ainsi à l'autel. Le voile du calice ne peut pas servir de nappe de communion.

503. Le dernier vêtement ecclésiastique dont nous

(1) Titre I, n° 1.—De Herdt, tome I, p. 187.

(2) « *Velo decenti ejus coloris qui missæ officio conveniat, quodque totum calicem tegat.* » Concile d'Avignon, 1594.

ayons à nous occuper est la chape. A l'origine, les chasubles, qui étaient un vêtement commun aux clercs et aux laïques, avaient un capuchon. Grégoire de Tours nous en fournit une preuve dans la vie de saint Nicétius. On se servit surtout de ces chasubles à capuchon lorsque commencèrent à s'établir les processions dans lesquelles les saintes reliques étaient portées par les évêques et les prêtres. On les appelait chasubles de procession, *casulas processorias*. Ces chasubles enveloppaient complètement celui qui les portait, ainsi que nous l'avons dit. Afin d'avoir les bras plus libres, on commença à les ouvrir à la partie antérieure; elles prirent dès lors le nom de chapes, *cappæ*, et de pluvial, *pluvialia* (641). Le capuchon était assez ample et terminé en pointe. Charlemagne fit don de semblables chapes à l'église d'Aix-la-Chapelle. Ces chapes à capuchon pointu étaient encore en usage au XVI^e^ siècle, comme on le voit dans une gravure d'un missel imprimé à Venise en 1522.

504. C'est au XI^e^ siècle que les chapes commencèrent à devenir plus amples. A partir de cette époque, les évêques s'en servirent non-seulement dans les processions, mais encore pour les bénédictions et les dédicaces des églises. La même variété de couleurs que nous avons remarquée pour les chasubles existait aussi pour la chape. Au Moyen-Age, les chapes étaient souvent ornées d'orfrois et de chaperons splendidement brodés. On y voyait des images de saints sous des baldaquins ou niches gothiques, ou des emblèmes variés. Parfois on y représentait en broderie de soie et d'or des traits de l'histoire évangélique, comme la Salutation angélique, la Sainte-Vierge portant Jésus enfant, la Résurrection de Notre Seigneur, la Cène, et autres faits de l'Ancien et du Nouveau Testament. C'est au XIV^e^ siècle que l'on a commencé à abandonner l'usage du capuchon lorsque la chape, par ses broderies et ses ornements de

tout genre, devint le plus magnifique des vêtements ecclésiastiques. L'orfroi n'avait alors que 12 à 15 centimètres de largeur. Innocent III, dans le IVe concile de Latran, tenu en 1215, ordonne aux clercs de porter à l'église des chapes sans manches, sans agrafes et sans rubans d'or ni d'argent. On le voit, ce décret n'a été observé que pour ce qui concerne les manches.

505. « Le vêtement que l'on appelle *chape*, dit saint Charles, a une forme demi-circulaire; il descend jusqu'aux talons; il a environ 1 mètre 30 centimètres de longueur; il est large en proportion. Il est ouvert par-devant et orné sur le bord d'orfroi et d'images saintes. Le capuchon est orné d'un orfroi semblable à celui de devant. Il se ferme au moyen d'une agrafe ou fermoir; il est doublé en soie ou en bombasine de même couleur. »

506. Les inventaires du Moyen-Age parlent souvent des fermoirs des chapes. Ils étaient d'une grande richesse, souvent quadrilobés, rehaussés de pierreries, d'émaux, portant des images saintes, des armoiries et autres ornements religieux. Le musée du prince Soltykoff en possédait plusieurs vraiment remarquables. On en refait maintenant sur les anciens modèles.

507. Le fermoir ne peut pas être porté indistinctement par tous. Seuls, les dignitaires ecclésiastiques ont le droit d'en user. Cela paraît ressortir de ces paroles du *Cérémonial des évêques* : « *Episcopus capiet... pluviale cum pectorali in conjunctura illius* (1)... *Presbyter assistens... capiet pluviale tempori congruum, sine tamen formalio ad pectus* (2). » On voit sur les gravures d'anciens cérémoniaux

(1) *Cærem.*, lib. II, cap. 1, n° 4.
(2) *Cærem.*, lib. I, cap. 7, n° 1.

les chapes de l'évêque, du célébrant et des premiers dignitaires représentées avec fermoirs. Celles des bénéficiers, au contraire, sont fermées par des bandes.

508. La plupart des chapes, en France, sont assez disgracieuses ; elles sont souvent d'une étoffe trop raide, le chaperon monte trop haut, et la poitrine de ceux qui les portent est coupée par une bande appelée *patte* destinée à remplacer l'ancien fermoir. A Rome, la chape est plus souple ; l'orfroi court tout le long, et le capuchon se place par-dessous, tandis qu'en France, il empiète sur l'orfroi.

509. Le trésor de la cathédrale de Reims possède des chapes dont l'orfroi est tout couvert de broderies représentant des sujets pieux. La chape donnée par Charles X, à la même cathédrale, est d'une très-grande richesse ; elle est en drap d'or et couverte de broderies de haut relief.

510. Je vous engage, mon cher Confrère, à vous rapprocher, pour les chapes de votre église, des antiques traditions. Qu'elles soient souples, amples, et avec orfroi très-orné. Le chaperon est ordinairement rond, mais il peut se terminer en pointe, avec un gland. Il est conforme à la tradition de faire courir l'orfroi tout le long de la chape, et de placer le capuchon immédiatement au-dessous. En ce cas, l'orfroi doit être peu large. La matière de la chape doit être la même que celle de la chasuble. « Il doit y avoir au moins trois chapes dans chaque église, dit Neher : une chape blanche, une chape violette, une chape noire (1). » Ces trois couleurs sont, en effet, les plus employées. Il n'est pas nécessaire, mais il est convenable que la chape soit bénite (2).

(1) *Vera Idea ornatus ecclesiastici*, page 162.

(2) De Herdt.

VINGT-SIXIÈME LETTRE.

Du rochet.— Du surplis.— Des enfants de chœur.— De leur costume. — Des bedeaux. — De leur costume. — Des suisses. — De leur costume.

511. Occupons-nous aujourd'hui, mon cher Confrère, des vêtements liturgiques des clercs inférieurs, c'est-à-dire de ceux qui assistent le prêtre au saint autel, ou qui sont occupés à chanter les louanges de Dieu. Dans les premiers siècles de l'Eglise, ils étaient couverts d'un vêtement blanc. C'était une sorte de tunique de lin, descendant jusqu'aux genoux, et semblable à l'aube portée par les prêtres. Nous en trouvons une preuve dans saint Jérôme, en son Dialogue contre les Pélagiens, et dans le concile de Narbonne de l'an 589. C'est au XI^e^ siècle que cette tunique ou aube commence à être appelée surplis, *superpelliceum*, comme nous l'apprend un règlement d'Edouard III, roi d'Angleterre, en 1060. D'après ce document, les chanoines de ce pays, comme un grand nombre de clercs, portaient, pour se garantir du froid, une tunique qu'ils appelaient *pelliceum*, et ils se revêtaient par-dessus d'une aube, qu'ils nommèrent *superpelliceum*. Il n'y avait donc, à l'origine, que cette différence entre le surplis et l'aube, c'est qu'il avait les manches plus larges. Au XII^e^ siècle, Honorius d'Autun appelle *surplis* un vêtement blanc, large et descendant jusqu'aux talons. Ce vêtement fut admis peu à peu par tous les chanoines et prescrit à tous les clercs; avec ce large vêtement, ils étaient moins gênés dans leurs fonctions. Cependant, en 1130, le surplis n'était pas encore concédé aux clercs inférieurs; ils n'a-

vaient, comme auparavant, que le superhuméral, qui s'appelait *jugum* dans certaines églises, l'aube et le *baltheum* ou cordon pour relever l'aube. Le cloître de Saint-Jean-de-Latran renferme un bas-relief représentant des acolytes ainsi vêtus. Je pense qu'il remonte au XIV^e^ siècle.

512. A l'origine, l'aube ayant été trouvée gênante, le surplis ne tarda pas à le paraître également, à cause de sa longueur. On se mit bientôt à le raccourcir, et les Pères du concile de Bâle se crurent obligés de fixer ses dimensions : « Les clercs, disent-ils, porteront des tuniques convenables et des surplis descendant jusqu'à la moitié de la jambe, et même au-delà, *ultra medias tibias longa*. Un décret semblable fut porté au concile de Soissons, en 1456, et au concile de Sens, en 1528 ; mais bientôt ces décrets tombèrent en désuétude, peut-être même qu'ils ne furent jamais exécutés.

513. Le surplis a subi de nombreux changements quant à la forme. A l'origine, il descendait jusqu'aux talons ; au XVI^e^ siècle, il n'arrivait plus que jusqu'aux genoux. Les manches furent d'abord très-larges, puis étroites comme celles de l'aube. Il prit dès lors, et il prend encore le nom de *rochet*. D'autres fois, les manches ont été fendues et rejetées derrière l'épaule, comme à Paris. Enfin, dans certaines églises, il n'avait pas de manches et tombait jusqu'aux genoux, et il entourait complètement le corps de celui qui le revêtait. Les enfants de chœur de la cathédrale de Lyon le portent encore de cette manière. Vous savez qu'à une certaine époque, les prêtres et les clercs portaient, non-seulement le surplis à l'église, mais encore en public. Le concile de Reims, de 1583, défendit de le porter désormais hors de l'église.

514. En France, la différence entre le rochet et le

surplis est bien tranchée ; ce dernier a les manches très-larges, et le premier les a très-étroites. L'un et l'autre descendent jusqu'aux genoux. A Rome, cette différence est peu sensible ; le surplis, qui s'appelle *cotta*, d'un mot grec qui signifie *vêtement,* est fait de toile de lin, à plis très-serrés. Ces plis n'ont pas un centimètre de largeur. Il a une ouverture ronde pour passer la tête ; il n'est pas toujours ouvert par-devant, et quelquefois il n'a pas de cordons. La *cotta* ne descend que jusqu'à la ceinture ; les manches ont 40 centimètres de largeur environ et 45 centimètres de longueur ; elles sont bordées, comme le corps du surplis, d'une dentelle de 3 à 5 centimètres de largeur. Le rochet a la même longueur que le surplis, mais il a les manches un peu moins larges. Les chanoines de Saint-Jean-de-Latran portent, dans certaines cérémonies, à la fois le rochet et le surplis. Les surplis dont se servent les clercs, les jours de la semaine, et les chantres laïques n'ont pas de dentelles, mais ils ont la même longueur que les surplis dont on se sert le dimanche. Pour la largeur, elle est à peu près la même que celle de nos rochets.

515. D'après un décret de la Congrégation des Rites, approuvé par le pape Urbain VIII et placé en tête du *Missel,* l'usage du rochet n'est permis qu'à ceux à qui le droit le concède. Or, les prélats seuls ont cette autorisation. Les membres des Chapitres eux-mêmes ne peuvent le porter qu'avec la permission du Souverain Pontife (S. C. R., 9 Mai 1716). Cependant, tous ceux qui ont le droit ou la permission de prendre le rochet, doivent le remplacer par le surplis, dans l'administration des sacrements, dans les bénédictions et dans toutes les fonctions pour lesquelles les rubriques l'exigent. Lorsque les rubriques gardent le silence, par exemple, pour le sermon, les prélats et ceux qui ont une autorisation du Saint-Siége

peuvent prêcher en rochet. Le surplis est un vêtement commun à tous les clercs; le rochet est le signe d'une dignité (1).

516. D'après saint Charles, le surplis doit avoir des manches de 80 centimètres de longueur, de manière que, plissées, elles atteignent le bout des doigts; elles auront aussi la même largeur. L'ouverture pour passer la tête sera ronde plutôt que carrée. On évitera toute ouverture sur la poitrine. Il descendra presque jusqu'à mi-jambe. A l'extrémité, il aura 5 mètres 20 centimètres de tour, et 3 mètres 20 centimètres aux épaules, de sorte que, parfaitement plissé, il ait une apparence décente. On évitera trop d'élégance dans les broderies, surtout aux épaules. On est loin d'observer maintenant ces dimensions données par saint Charles.

517. Quelle forme donnerez-vous donc aux surplis de votre église? D'abord vous les ferez faire en toile de lin. Quant à la forme proprement dite, c'est-à-dire quant à la longueur ou à la largeur des manches, quant à la dentelle qui doit les terminer ou terminer le surplis lui-même, comme les Congrégations romaines n'ont rien décidé sur ce point, je vous engage à vous en rapporter entièrement à votre évêque. Pour moi, je ne verrais aucun inconvénient à ce qu'on prît en France le rochet et le surplis romains plissés à très-petits plis et terminés aux manches et à l'extrémité par une dentelle de 5 centimètres de largeur, tels qu'ils sont en usage à Rome. Seulement, je demanderais à ce qu'ils descendissent jusqu'aux genoux, afin de se rapprocher autant que possible de l'antique tradition. D'après Baruffaldi, le surplis doit être bénit. Les clercs

(1) Neher, *Vera Idea ornatus ecclesiastici*, verbo *Superpelliceum*.

seuls peuvent porter le surplis ; cependant il est toléré pour les laïques qui remplissent des fonctions cléricales.

518. Il est un point plus difficile à déterminer que la forme des surplis : c'est le costume que l'on doit donner aux enfants de chœur. En France, nous admettons l'unité ou à peu près pour le costume des prêtres et des clercs qui sont dans les ordres ; mais, par contre, nous admettons une étonnante variété dans le costume des enfants et des jeunes gens qui ne sont pas clercs et qui aident le prêtre dans les fonctions sacrées. Cette variété n'existe pas seulement de diocèse à diocèse, mais encore de paroisse à paroisse. Notre imagination, il faut l'avouer, s'est donné libre carrière sur ce point. Essayons d'indiquer ce qui doit se faire.

519. On appelle enfants de chœur des jeunes gens de sept à dix-huit ans, qui ne sont pas tonsurés, qui n'ont reçu aucun ordre, et qui sont employés à chanter les louanges de Dieu et à remplir les fonctions des véritables clercs.

520. Dans les catacombes et les grandes villes où se trouvaient des communautés chrétiennes, les jeunes gens qui servaient à l'autel étaient de véritables clercs. S'ils n'étaient pas tonsurés, la tonsure ne se portant pas alors, ils avaient reçu l'ordre d'acolyte, d'exorciste, de lecteur ou de portier. Mais, du jour où la paix fut donnée à l'Eglise, où la foi fit dans les campagnes de grands progrès, où s'établirent des communautés chrétiennes dans les villages, il est permis de penser que le célébrant n'eut pas toujours des diacres, des sous-diacres et des acolytes pour le servir à l'autel. On prit alors très-probablement des jeunes gens qui n'étaient pas clercs pour présenter l'encens, le vin et l'eau, ou pour aider le peuple dans ses

chants. Saint Jérôme parle de jeunes choristes qui chantaient les louanges de Dieu ; il les appelle *adolescentuli*. Saint Remi, dans son testament, les désigne sous le nom de *juniores ecclesiæ*. Venance Fortunat, évêque de Poitiers, en parlant de l'état florissant de l'Eglise de Paris sous saint Germain, mentionne clairement les enfants de chœur. « D'un côté, dit-il, l'enfant mêle sa voix douce et perçante aux instruments bruyants ; de l'autre, le vieillard pousse de son gosier une voix large et éclatante comme la trompette. » Dans les premiers siècles, on se servit surtout des voix d'enfants pour chanter à l'église. On sait que saint Théodose, dès son enfance, fut chantre dans son lieu natal. Anastase le Bibliothécaire raconte du pape Hilaire qu'il avait institué des clercs qui se rendaient aux diverses stations pour servir et chanter durant les cérémonies saintes. On peut voir dans cette école le commencement des psallettes ou maîtrises.

521. Quel a été le costume des enfants ou des jeunes gens qui servaient à l'autel ou qui chantaient? On peut répondre d'une manière générale que, jusqu'au XI^e^ siècle, ce costume s'est composé du superhuméral, de l'aube et du cordon. A partir du XI^e^ siècle, le surplis commence à s'introduire. Il est probable que les enfants de chœur qui servaient immédiatement à l'autel conservèrent l'ancien costume pendant quelque temps au moins, et que les choristes prirent le surplis. Quant à vous dire quel a été le costume exact des enfants de chœur aux XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, cela m'est tout-à-fait impossible ; je n'ai pas assez de données. Qu'il vous suffise de savoir que, vers la fin du XVII^e^ siècle, il y avait dans la plupart des cathédrales de France une très-grande variété sur ce point. Ainsi, à Vienne, les enfants de chœur étaient vêtus de noir avec le surplis ; à Lyon, de rouge avec le surplis ; à Sens, à Bourges, à Rouen, de rouge avec l'aube ; à Orléans, de

violet avec l'aube ; à Angers, de blanc avec la calotte violette et l'aube ; à la cathédrale de Reims, ils portaient sur l'aube le *jugum* et des tuniques aux grandes fêtes.

522. De nos jours, le costume des enfants de chœur est encore on ne peut plus varié. Cependant, en France, il n'y a guère que deux couleurs admises pour la soutane, le rouge et le noir. « La couleur rouge, dit M. l'abbé Pascal, est un souvenir de l'ancien usage qui permettait aux chanoines et aux curés de porter, à certains jours, des soutanes violettes et même rouges, et comme il devait y avoir uniformité dans le costume de tous ceux qui étaient au chœur, les enfants de chœur prirent aussi et gardèrent la soutane rouge. » Après la soutane noire ou rouge, les enfants de chœur revêtent volontiers l'aube descendant jusqu'aux talons ; elle est retenue par un cordon blanc ou de couleur, quelquefois par une ceinture. Dans certaines cathédrales, comme à Marseille, à Avignon, à Reims, ils revêtent par-dessus l'aube un long manteau rouge ressemblant beaucoup à la *cappa* de certains chanoines, et ils surmontent ce manteau d'une mosette rouge bordée d'hermine. Dans quelques églises, ils portent, avec ce riche costume, la calotte rouge, et dans d'autres, comme à Marseille, la barrette rouge à quatre pointes. Dans les églises rurales, et même dans certaines grandes églises, aux jours non solennels, les enfants de chœur portent, avec la soutane rouge ou noire, le rochet ou le surplis avec ou sans manches.

523. A Rome, beaucoup d'églises ont un certain nombre de jeunes gens destinés à servir les messes basses et à faire les cérémonies le dimanche et les jours de fête. Ces jeunes gens, appelés *chierici*, sont quelquefois tonsurés ou dans les ordres mineurs ; plus souvent ils ne le sont pas. La soutane qu'ils portent est très-variée de couleurs. Au Gesu,

les clercs, qui sont les élèves du collége germanique, portent la soutane rouge; au séminaire de l'Apollinaire, la soutane violette; au séminaire de Saint-Pierre, la soutane noire. Les clercs de Saint-Louis-des-Français, où l'on observe dans toute leur pureté les cérémonies romaines, portent une soutane de drap bleu avec parement violet sur les manches. Quant au vêtement que ces différents clercs revêtent sur la soutane, c'est invariablement le surplis romain tel que je l'ai décrit plus haut, et appelé *cotta*. La *cotta* est portée par tous les clercs de la Ville éternelle; ils y joignent la barrette noire à trois pointes.

524. Dans ces derniers temps, quelques évêques de France, voulant arrêter l'arbitraire qui préside au costume des enfants de chœur, ont essayé de le fixer. Voici, en effet, ce que je lis dans un *Manuel des cérémonies romaines :* « Les enfants de chœur peuvent porter la soutane noire, rouge ou violette : sur ce point, toute latitude est laissée; mais ils ne peuvent porter ni la calotte ni la barrette rouges, qui sont les insignes du cardinalat. Leur barrette, s'ils la prennent, doit être entièrement noire et à trois pointes. La calotte doit être noire. On désire qu'ils soient revêtus du surplis à la place du rochet, qui est réservé aux dignités, et à la place de l'aube, qui est un vêtement sacerdotal (1). »

525. La Congrégation des Rites a donné, le 9 Juin 1859, la réponse suivante à cette question qui lui avait été posée par un membre de l'épiscopat français : « Quel doit être le costume des enfants de chœur? »—« Les enfants de chœur, dit le décret, ne peuvent porter que la soutane noire, rouge ou de telle autre couleur en usage, le surplis et la barrette noire. Ils ne doivent porter ni aube, ni camail, ni gants, ni calotte (2). »

(1) *Manuel abrégé des cérémonies romaines publié par Son Em. le cardinal* Gousset, page 11.

(2) *Revue du monde catholique*, année 1861, page 332.

526. Voilà, certes, un décret bien éloigné des usages français. Que ferez-vous donc, et quel costume donnerez-vous aux enfants de chœur de votre église? Pour la soutane, vous n'avez qu'à choisir parmi les trois couleurs rouge, violette ou noire, qui sont les plus conformes à la tradition. Prenez le noir pour les offices de la semaine et les petits enterrements, le violet pour les petites fêtes et les dimanches. Vous pouvez même le prendre pour les grands enterrements. Le violet était autrefois la couleur du deuil; aux messes de morts, le tabernacle ne peut encore être couvert que d'un voile violet, jamais noir. Enfin, la couleur rouge peut être choisie pour les grandes solennités. Avec la soutane, je vous aurais volontiers conseillé l'aube, qui est le surplis primitif; mais, en présence du décret de la Sacrée Congrégation des Rites, cela m'est impossible. Vous devez prendre le surplis, la *cotta* à larges manches et descendant jusqu'aux genoux. Selon l'usage de Rome, il peut être orné de dentelle autour des manches et à son extrémité, à moins, toutefois, que votre évêque ne les ait interdites.

527. Il est encore, en France du moins, d'autres employés de l'église du costume desquels nous devons nous occuper : je veux parler des bedeaux et des suisses. Chez nous, ils font partie intégrante du personnel d'une église bien organisée. Il y a toujours eu dans les temples des personnes chargées d'y maintenir le bon ordre. Dans la primitive Eglise, cette charge était dévolue aux portiers. Des chrétiens étaient chargés de garder les avenues qui conduisaient aux catacombes, afin d'empêcher les païens de s'y introduire. Dans les grandes solennités, lorsque les empereurs assistaient à l'office, ils étaient toujours accompagnés d'un certain nombre de soldats qui avaient mission de maintenir l'ordre. Pendant le Moyen-Age, souvent des prêtres ou des clercs ont été chargés de la police des églises : on les appelait *custodes*, coutres. En France, de

nos jours, ce soin est dévolu aux bedeaux et aux suisses.

528. Le nom de bedeau, *mazzerius* (1), vient de la baguette que portent ces officiers et qui s'appelle *pedum*. On a fait de là *pedellus* et *bedellus*. L'office du bedeau remonte très-haut, puisqu'un ancien concile tenu à Séville en parle ; mais on peut dire qu'en France, il date probablement du XIVe siècle. Il est permis de penser que les bedeaux des églises furent établis à l'imitation des bedeaux ou massiers des universités, des cours judiciaires, etc. C'est surtout dans les marches solennelles, comme les processions, qu'un ou plusieurs bedeaux étaient utiles pour les régler et assigner à chacun la place qui lui convenait. Vers la fin de son règne, François Ier institua trois bedeaux ou huissiers pour maintenir l'ordre, pendant les offices, à la Sainte-Chapelle. Un règlement du 19 Mars 1786, article 84, indique les fonctions que le bedeau remplissait autrefois. « Le bedeau ira chercher le curé à son presbytère avant l'office, et l'y reconduira après l'office ; il précédera toujours la personne qui offrira le pain à bénir et celle qui quêtera pour les pauvres ; il sera tenu d'aller chercher le prédicateur au lieu qui lui sera indiqué, de le conduire en chaire, de rester au bas de la chaire pendant le sermon et de le reconduire ensuite, comme aussi de précéder et de conduire les quêteurs et les personnes qui se présentent à l'offrande, et il aura soin de chasser les chiens qui entreront dans l'église. »

529. De nos jours, du moins dans certains diocèses, les principales fonctions du bedeau sont de conduire le célébrant donnant l'eau bénite, le diacre et le sous-diacre dans quelques-unes de leurs fonctions, le prédicateur en chaire. La police de l'église proprement dite appartient au

(1) *Cær. ep.*, p. 41.

suisse. Les bedeaux des universités portaient, au XIV^e^ siècle, une sorte de soutane à larges manches et une masse ordinairement en argent. Les bedeaux ecclésiastiques prirent le même costume. Cette soutane admettait pour la couleur une grande variété; mais, aujourd'hui, dit M. Schmitd : « Le bedeau est une race qui s'éteint et que remplace celle de l'huissier en frac noir, à la chaîne d'argent ou d'acier, armé de la règle d'ébène ou de baleine. Il était donné à la portion du XIX^e^ siècle qui s'enorgueillit d'avoir enfanté l'archéologie du Moyen-Age, de rompre encore un des anneaux de la chaîne épargnée par les siècles précédents. Cependant la destruction n'est pas encore accomplie partout. Que les églises qui ont eu le bon esprit de conserver le bedeau le gardent; qu'elles ne se laissent pas éblouir par la chaîne de l'huissier, séduire par l'exemple de la grande ville. Le bedeau ne peut manquer de reprendre ses droits et sa place usurpés (1). »

530. Un costume de couleur noire et ample convient au bedeau. Je remplacerais aussi volontiers la règle de baleine par l'antique masse, qui était une canne très-courte terminée par une longue pomme d'or ou d'argent. Cette masse se portait sur l'épaule. Au XVII^e^ siècle, les bedeaux de la cathédrale de Lyon la portaient encore. J'ai vu le costume des bedeaux protestants de l'église de Westminster, à Londres : il se compose d'une large soutane à larges manches et de couleur noire. Ce costume est convenable. C'est, je crois, un ancien costume catholique. Je mettrais aussi volontiers de côté le rabat blanc que quelques bedeaux portent encore de nos jours.

531. Le suisse est plus moderne que le bedeau. Il est permis de penser qu'il doit son origine aux Suisses véritables qui étaient de service à la chapelle de Versailles,

(1) Schmitd, *Manuel d'architecture religieuse*, p. 177.

sous le roi Louis XIV. Plus tard, chacune des églises de Paris voulut avoir son suisse comme la chapelle du roi, *regis ad exemplar*. De là cet officier fut admis dans les églises de province. Le costume des suisses est aussi très-varié, et M. Schmitd le critique très-fortement. Il parle « de la plate figure qu'ils font avec leur culotte rouge, leur habit bleu, leurs souliers à boucles, leur baudrier à la Louis XIV et leur large chapeau à la mousquetaire, circulant avec toute la gaucherie que donnent deux mains embarrassées, l'une par une canne de tambour-major, l'autre d'une innocente hallebarde, accrochant leur inutile épée dans les chaises ou dans les jambes des fidèles. Qui pourrait donc s'opposer à ce qu'on jetât cette vilaine défroque aux orties ? » Cette critique, je l'avoue, n'est dénuée ni de fondement ni de verve ; je ne regrette qu'une chose, c'est que M. Schmitd n'ait pas indiqué le costume qui doit remplacer celui qu'il censure non sans raison.

532. A Rome, le suisse et le bedeau sont inconnus. Lorsque quelque grande solennité doit avoir lieu dans une église, un détachement de troupes y est envoyé, et il est chargé d'y maintenir l'ordre.

533. Ordinairement, en France, les églises rurales, pour le costume de leurs suisses, prennent modèle sur celui que porte le suisse de la cathédrale. Je vous avoue qu'il est très-difficile d'indiquer un costume convenable. Pour vous, faites ce que vous jugerez le plus à propos.

VINGT-SEPTIÈME LETTRE.

Du siége de l'évêque.—Du siége du célébrant ou scamnum. -- Du gradin. -- Des bancs du clergé ou subsellia. -- Des siéges des enfants de chœur. — Des stalles. — Du banc d'œuvre. — De la séparation des sexes dans les églises. — Des bancs. —Des chaises.

534. Il y a, mon cher Confrère, des meubles ecclésiastiques qui soulèvent une foule d'intéressantes questions. Parmi eux sont les différents siéges qui ont été ou qui sont encore en usage dans les temples sacrés. Ces siéges sont nombreux. Il y a d'abord le siége du célébrant, puis les siéges des ministres sacrés, des prêtres assistant au chœur, des enfants de chœur et des fidèles. Nous allons nous occuper aujourd'hui, si vous le voulez, de chacun d'eux.

535. Nous l'avons vu, lorsque nous avons parlé de la forme des églises et lorsque nous avons donné la description du sanctuaire, le siége le plus antique est celui qui était occupé par l'évêque ou le célébrant ; il est désigné ordinairement par le nom de *cathedra*. Il était placé au fond de l'abside, de manière que le célébrant voyait devant lui l'autel, les clercs et le peuple. Ce siége, quelle que fût sa matière, était souvent élevé et orné de draperies. Saint Augustin les mentionne formellement. Les catacombes renferment encore quelques-uns de ces siéges ; ils sont formés d'un massif de tuf ; ils ont un dossier peu élevé se prolongeant sous les bras, et ils sont grossièrement faits. Lorsque les basiliques s'élèvent, sous le règne de Constantin, le siége de l'évêque est souvent en marbre, en pierre, quelquefois en bois. Saint Athanase

rapporte que les Ariens, ayant profané l'église d'Alexandrie, brûlèrent son trône et les autres siéges. Dans l'église de Saint-Grégoire, au mont Cœlius, on conserve encore le siége qui, d'après une tradition constante, aurait servi à ce saint pontife. Il est formé d'un bloc de marbre avec un dossier peu élevé. Un siége semblable se trouve aussi dans l'abside de Saint-Clément. On a conservé, à Reims, jusqu'en 1793, un siége ou chaire archiépiscopale en pierre, remontant à saint Rigobert, qui vivait en 696. C'était dans cette chaire vénérable, haute de 5 pieds et large de 2, que se faisaient installer les archevêques de Reims ; elle était placée au fond de l'abside.

536. C'est vers le VIII^e^ siècle que le fauteuil commence à apparaître. D'après son étymologie, il remplace l'antique *cathedra*. Il est appelé *faudistorium* et plus tard *faldistorium*. Ce mot vient de *fari* et *stare*. Les évêques, pouvant difficilement se faire entendre de la chaire située au fond de l'abside, se servirent d'un petit siége placé près du grand-autel pour annoncer la parole au peuple. « Le fauteuil, dit M. Viollet-Leduc, est un pliant en bois ou en métal, que l'on pouvait transporter facilement, et qui, recouvert d'un coussin et d'une tapisserie, servait de siége aux souverains, aux évêques et aux seigneurs (1). » Le plus ancien de ces meubles est certainement le fauteuil de Dagobert conservé au Musée des souverains et si souvent reproduit par la gravure. Il ressemble, sauf le dossier, qui a été ajouté par Suger, aux anciennes chaises curules. On sait que les chaises curules étaient des tabourets à pieds courbés en bras de X que l'on ouvrait et que l'on fermait à volonté. Le musée de Naples en conserve une en bronze fort remarquable, trouvée à Pompeï.

537. Pendant toute la période du Moyen-Age, le fauteuil ou pliant est le siége d'honneur de l'évêque et du

(1) *Dictionnaire du mobilier français*, art. *Fauteuil*, p. 108.

célébrant, au moins dans les grandes églises. Son dossier est peu élevé et il est orné de têtes et de pattes de lion. Vers le XVe siècle, les formes du fauteuil s'altèrent ; il ne conserve du pliant que l'apparence ; il a un dossier formé de barres qui le rendent fixe et lourd. On trouve dans les bas-reliefs de la cathédrale d'Amiens un fauteuil sculpté. Il est décoré de franges attachées à des barres horizontales, suivant un usage assez répandu à la fin du XVe siècle, au moyen de bandes de tôle étamée clouées sur le bois. Plus tard, les bandes de tôle furent remplacées par des galons en passementerie. Plusieurs cathédrales possèdent encore, de nos jours, des fauteuils en bois faits sur le modèle de ces anciens *faudesteuils* du Moyen-Age. Un coussin était toujours placé sur le fauteuil.

538. Depuis plusieurs siècles, le fauteuil est réservé aux évêques ; les simples prêtres ne peuvent pas s'en servir. Il ne doit y avoir pour le célébrant, dans les petites églises, qu'un banc appelé par les auteurs liturgiques *scamnum* ou *bancus* (1). Ce banc doit être placé le long du mur du côté de l'épître, de manière que le célébrant ne soit pas en face du peuple. Il peut être couvert d'étoffes ou de tapis. Il est convenable que ces tapis soient conformes à la couleur du jour. Ce banc ou *scamnum* peut être sans dossier ; s'il en a un, on peut le faire plein ou à jour. Le diacre et le sous-diacre s'y assoient comme le célébrant ; ils sont sur la même ligne. Le *scamnum* doit être *in plano*, sans gradin ; cependant, dans quelques églises, on tolère un gradin peu élevé. D'après de Herdt, au lieu d'un seul banc, il peut y en avoir trois, l'un plus orné pour le célébrant, les deux autres pour le diacre et

(1) Ferraris, tom. VIII, col. 755. « *Bancus pro sessione erit oblongus sine postergalibus, decenti panno ornatus.... semper a latere epistolæ ponendus.* » Le dossier est maintenant toléré.

le sous-diacre. Aucun de ces trois bancs ne doit avoir de bras (1).

539. La Congrégation des Rites (décret du 17 Septembre 1822) défend formellement d'employer pour le célébrant *sedes camerales*, les fauteuils ou siéges de chambre. Cette défense est fort peu observée en France, car il est peu d'églises, dans les campagnes surtout, qui n'aient pour le célébrant quelque vieux fauteuil, souvent dans le style Louis XV, donné par quelque riche propriétaire ou par le château voisin. Il est même des églises où le prêtre officiant, le diacre et le sous-diacre s'assoient sur un canapé de salon en velours d'Utrecht.

540. A Rome, le *scamnum* est en usage dans toutes les églises ; il sert même au célébrant pour l'office de vêpres ; il présente cependant un inconvénient : la chape, à cause de la longueur du banc, ne pouvant pas être rejetée par-derrière le dossier, le célébrant est obligé de s'asseoir dessus. On conçoit que, dans les églises où il n'y a jamais de diacre ni de sous-diacre, il n'est pas nécessaire que le *scamnum* soit fait pour trois personnes. Dans ce cas, la chape peut être facilement rejetée par-derrière.

541. Dans les basiliques primitives, des siéges étaient adossés contre la muraille aux deux côtés de la chaire de l'évêque. Sur ces siéges, ordinairement en marbre ou en pierre, et que conservent encore quelques anciennes églises de Rome, s'asseyaient les prêtres et les autres ministres. Ils étaient recouverts de riches tapisseries à l'heure des offices. Plus tard, lorsque le siége du célébrant fut déplacé ou lorsque la disposition de l'autel fut

(1) De Herdt, tome I, p. I, n° 47.

changée, on établit pour les prêtres des siéges appelés du nom général de *sedilia*. Les uns n'avaient pas de dossiers : c'étaient des banquettes dans toute la force du terme; les autres avaient des dossiers très-élevés: ils s'appelaient *subsellia*. Ces derniers bancs ont précédé immédiatement les stalles. Ils existent encore à Rome dans les églises qui ne sont ni cathédrales ni collégiales, et qui ont un nombreux clergé, comme à l'église de Saint-Louis-des-Fançais; ils sont placés dans le chœur, et on y monte par un degré.

542. A Rome, les clercs qui remplissent les fonctions d'acolytes et de thuriféraires ne s'assoient pas pendant l'office. En France, dans les églises rurales surtout, où l'on n'a que des enfants de chœur pour faire ces fonctions, il serait difficile de les faire rester debout pendant tout le temps d'un office: il leur faut des siéges. On peut leur donner, à droite ou à gauche de l'autel, des siéges semblables à ceux que les liturgistes appellent *scabella*. Ce sont de petits bancs carrés de la forme de nos tabourets, boisés du haut en bas et ayant à la partie supérieure une ouverture où l'on peut passer la main. Les enfants de chœur qui n'ont aucune fonction à remplir peuvent avoir pour siéges des banquettes placées dans le chœur, selon ce qui se fait à Rome. On peut aussi les faire asseoir sur de petits bancs placés en avant des stalles. Ces petits bancs servent en même temps d'agenouilloirs pour les prêtres.

543. Après le siége du célébrant, les siéges les plus importants d'une église sont les stalles, *stalla*, *subsellia*, *exedra*, *scamnum*, *sedes*. Elles sont le complément nécessaire de toute grande église, le meuble obligé de toute cathédrale et de toute collégiale, car c'est surtout à ces églises qu'elles conviennent, quoique l'usage permette de

les placer dans toute église, même paroissiale, même dans de simples chapelles. Cependant je dois dire ici qu'à Rome il n'y a des stalles que dans les collégiales ; les autres églises, même celles qui ont un nombreux clergé, n'en possèdent pas : elles n'ont que des bancs, *subsellia*.

544. Dans les anciens auteurs, les stalles prennent le nom de *formes*. Cependant ces deux mots expriment des idées différentes. « Le mot *forme* ou *fourme*, dit M. Viollet-Leduc, signifie généralement un banc divisé en stalles avec appui, dossier et dais. Ainsi la forme est le tout, la stalle est la partie. Cependant, très-souvent, ces deux mots sont pris l'un pour l'autre. Le mot *forme* est le plus ancien et remonte au IX^e^ siècle ; le mot *stalle* ne se trouve qu'à la fin du XI^e^. »

545. Dans la primitive Eglise, la partie la plus considérable des saints offices était le chant des psaumes. Leurs versets étaient chantés alternativement. Les prêtres et les clercs formaient souvent un chœur, et les fidèles l'autre chœur. Quelquefois aussi les fidèles se partageaient en deux chœurs, et ils continuaient le psaume dont le ton avait été donné par un clerc. C'est ainsi que les choses se passaient au IV^e^ siècle. Vers le IX^e^ siècle, le chant a été laissé aux clercs seuls, le peuple ayant cessé d'assister aux offices *psalmodiques*. Tous les auteurs s'accordent à dire que les clercs et les fidèles chantaient debout, *stantes*. « Il paraît constant que l'ancienne coutume était de se tenir debout pendant la partie la plus considérable des saints offices, et il ne faut pas chercher d'autre raison de cette discipline, assez sévère d'ailleurs, que la pensée du respect dû à la majesté de Dieu, l'humilité dans la prière si fortement recommandée par le Sauveur, et la ferveur des prêtres et des fidèles dans les beaux temps de l'Eglise. Cette règle était observée rigoureusement, surtout pen-

dant la lecture de l'évangile et le chant des psaumes (1). » Saint Athanase, écrivant à une vierge chrétienne, lui dit de réciter les psaumes debout. Du temps de saint Jean-Chrysostôme, dès le chant du coq, les religieux se levaient, se tenaient debout et, les mains étendues, chantaient de saints cantiques. Les Constitutions de saint Benoît consacrent cet usage. Saint Chrodegang, évêque de Metz, et le concile d'Aix-la-Chapelle de l'année 816 rappellent aux chanoines le devoir de se tenir debout pendant la psalmodie, et ils laissent entendre qu'il s'agit ici d'une loi ancienne; ils blâment fortement les chanoines qui s'assoient lâchement et remplacent par de vains entretiens les divines paroles. Au XI^e^ siècle, le bienheureux Pierre Damien composa un traité tout exprès contre ceux qui s'assoient au chœur. Au XV^e^ siècle, l'usage de chanter et de prier debout existait encore dans quelques couvents.

546. C'est à partir du IX^e^ siècle que l'on commença à chercher un adoucissement à la rigueur de l'ancienne discipline. Les vieillards commencèrent à venir au chœur avec un bâton et à s'en servir pendant l'office. Bientôt tous les chanoines et les religieux firent comme les vieillards. Les conciles ont beau s'élever contre cette innovation, elle est de droit public au XI^e^ siècle. On ne quittait les bâtons que pour l'évangile. Plus tard, on permit à certains religieux de s'asseoir, mais pas tous à la fois, par respect pour l'antique discipline.

547. On le voit, dès le XI^e^ siècle, tout était mûr pour l'adoption de la stalle telle que nous la connaissons. Elle était, au moyen de la *miséricorde*, un compromis entre prier debout et prier assis, car assis sur la *miséricorde*, les chanoines paraissaient être debout, *stare*. Quoique les stalles apparaissent au XI^e^ siècle, elles ne deviennent cependant d'un usage général qu'au XIII^e^. Il est fait pour la

(1) *Stalles de la cathédrale d'Amiens*, p. 16.

première fois mention de la *miséricorde* dans les Constitutions de saint Guillaume, abbé de Hirsangh en Allemagne, en 1110.

548. Les stalles les plus anciennes que nous ayons en France sont les stalles de Poitiers, qui remontent à l'an 1239; c'est un beau modèle à imiter pour les églises du XIII^e^ siècle (1). Les stalles ont suivi le style des siècles dans lesquels elles ont été construites. « On peut dire, sans se tromper, que les stalles furent sévères, lourdes et chargées d'ornements bizarres avec les édifices romans et bysantins; nobles, graves, élégantes avec les églises gothiques ou ogivales, et coquettes, fleuries et même un peu précieuses avec le goût flamboyant des XV^e^ et XVI^e^ siècles. Elles demeurèrent, d'ailleurs, dans tous les temps assujetties à un même mode de construction dont leur destination ne pouvait leur permettre de s'écarter. Ainsi, l'on y rencontre toujours la miséricorde, l'appui, le museau, la parclose ou séparation d'une stalle d'une autre stalle, l'accoudoir, et, dans les grandes églises, le haut dossier, le dais et le double rang de hautes et basses formes (2). »

549. Les plus belles stalles que nous possédions en France sont les stalles d'Amiens, de Notre-Dame de Rodez, de Sainte-Marie d'Auch, de Notre-Dame de Brou, de l'ancienne abbaye de Pontigny, de Notre-Dame de Rouen, de Saint-Martin-au-Bois, près de Beauvais, de Saint-Claude d'Orbais, etc. On peut les imiter, pourvu qu'elles soient d'accord avec le style de l'église que l'on veut orner.

550. Voici quelques règles que vous pouvez suivre pour

(1) On peut imiter aussi les stalles de Notre-Dame de la Roche, près Paris. (*Annales archéologiques*, 1863, p. 62.)

(2) *Stalles de la cathédrale d'Amiens*, par MM. Jourdan et Duval.

les stalles de votre église. Elles seront placées dans le chœur et non dans le sanctuaire; elles auront un dossier et un dais en rapport avec le style choisi : des stalles complètes demandent ces deux ornements. C'est surtout par ces deux brillants accessoires que les stalles prennent un véritable caractère de noblesse et de grandeur. Un appui sera placé en avant et servira de prie-Dieu. Retenez bien que souvent les stalles sont inutiles dans les petites églises, puisqu'elles ne sont jamais occupées par des ecclésiastiques pour qui, seuls, elles sont faites. J'avoue cependant qu'elles peuvent être occupées par les chantres, qui remplissent les fonctions de véritables clercs.

551. Lorsque deux rangs de stalles sont placés dans un chœur, quelle est la stalle la plus digne? Sur ce point, mon cher Confrère, les liturgistes sont loin d'être d'accord. « Si les stalles sont placées sur deux rangs parallèles, dit M. l'abbé Godard, la plus digne est, en regardant l'abside, au côté droit et à l'extrémité la plus rapprochée de la nef. La dignité diminue en remontant de cette stalle vers l'abside, puis en descendant le rang opposé, de manière que la stalle la moins digne est en face de la plus digne (1). » D'après le P. Levasseur, le *Cérémonial romain* ne suppose jamais un chœur où les plus dignes soient les plus éloignés de l'autel; au contraire, il suppose toujours qu'ils en sont les plus rapprochés. Ceci admis, quelle sera la stalle la plus digne? Est-ce la stalle de droite ou la stalle de gauche? Le P. Levasseur pense que c'est celle qui est du côté de l'évangile, le côté de l'évangile étant le plus noble. Il admet aussi, en général, que les plus dignes sont les plus rapprochés de l'évêque, qui a toujours son siége du côté de l'évangile. J'ai vu plusieurs fois cette disposition à

(1) *Cours d'archéologie*, IIe partie, p. 182.

Rome. Elle peut être suivie dans toutes les églises dont l'autel est placé au fond de l'abside, et c'est, en France, le cas le plus ordinaire.

552. Voici maintenant une question qui ne manque pas d'actualité : Où doivent être placés les membres du conseil de fabrique ? D'après l'article 21 du décret du 30 Novembre 1809, les marguilliers d'honneur et tous les membres du conseil auront une place distincte dans l'église : ce sera le *banc de l'œuvre ;* il sera placé devant la chaire, autant que faire se pourra. Le curé ou desservant aura dans ce banc la première place, toutes les fois qu'il s'y trouvera pendant la prédication.

553. D'après cet article du règlement de 1809, il est nécessaire d'établir une place distincte et permanente pour les membres du conseil de fabrique. Dans certaines grandes églises, cette place est au banc d'œuvre, qui est ordinairement situé vis-à-vis de la chaire ; il est souvent très-orné, mais il n'est pas toujours d'un goût parfait. Il est difficile d'établir un banc d'œuvre dans les petites églises. Où seront donc placés les membres du conseil de fabrique ? Dans certaines églises, ils occupent les dernières stalles du chœur ; dans d'autres, le premier banc auprès de la clôture du chœur ou auprès de la table de communion. Il est impossible de donner une règle fixe sur ce point. L'emplacement réservé aux membres du conseil de fabrique peut varier selon la disposition des lieux. C'est au curé à le fixer. Si un banc spécial leur est réservé, il est convenable qu'il soit plus orné que les autres et dans le style de l'église. Il existe encore à Strasbourg un banc d'œuvre très-curieux du XV^{e} siècle.

554. Parlons maintenant des siéges en usage pour les fidèles. L'Eglise a toujours tenu à ce que les sexes fussent séparés et à ce qu'il y eût dans les temples chrétiens

une place spéciale pour les hommes et pour les femmes, et elle a pris, pour arriver à ce résultat, des précautions que l'on pourrait presque appeler minutieuses. Quelques auteurs veulent que cette séparation des hommes et des femmes ait été ordonnée par les Apôtres, mais cette opinion ne paraît pas fondée. Il est vrai que les Constitutions apostoliques veulent que les laïques soient assis avec ordre, *cum omni quiete et ordine*, et que les femmes soient placées dans un lieu séparé (1), *sedeant mulieres separatim ;* mais, d'après l'opinion des savants, les Constitutions apostoliques ne remontent pas, dans leur ensemble, jusqu'aux Apôtres. Quoi qu'il en soit, cet usage est très-ancien et il remonte certainement aux premiers siècles de l'Eglise. D'après plusieurs archéologues, il existait déjà dans les catacombes. Certains *cubicula* placés à droite et à gauche des chapelles servaient, disent-ils, les uns aux femmes, les autres aux hommes, et je crois leur opinion fondée. Les églises primitives, construites aussitôt après la paix donnée par Constantin, avaient trois portes : la porte de gauche servait aux femmes, et la porte de droite aux hommes, qui occupaient le côté correspondant. Du temps de saint Jean-Chrysostôme, une séparation plus marquée existait entre les hommes et les femmes. Une sorte de clôture en planches occupait le milieu de l'église, de sorte que les hommes et les femmes ne pouvaient se voir. « Il n'en était pas ainsi dès l'origine, dit le saint docteur : ce sont nos pères qui ont été obligés d'établir cette clôture. » Plusieurs autres Pères en font aussi mention. Au IV^e^ siècle, à Sainte-Sophie et dans le temple de Sainte-Anastasie de Constantinople, les femmes avaient une place distincte dans des tribunes. L'impératrice avait aussi une tribune (2). D'après le *Cérémonial des évêques*, une des fonctions du

(1) Liv. II, ch. 57.

(2) Krazer, p. 114.

maître des cérémonies est de séparer les hommes des femmes, *cum commode fieri potest* (1).

555. Il est permis de penser que ces clôtures en planches dont parle saint Jean-Chrysostôme ont existé dans un certain nombre d'églises, et cela pendant toute la période du Moyen-Age. Saint Charles en donne longuement la description. « On établira, dit-il, une séparation en bois depuis le sanctuaire jusqu'au portail. Elle se composera de petites colonnes placées à deux mètres de distance l'une de l'autre et solidement fixées sur le pavée : de grands panneaux seront placés entre ces colonnes. Si l'on doit les enlever quelquefois, des rainures seront pratiquées des deux côtés de chaque colonne et les panneaux y seront engagés par le haut. La hauteur de cet appareil sera de 2 mètres environ. Il pourra quelquefois être moins élevé, afin que les fidèles voient plus facilement le prédicateur. La partie supérieure sera fermée par de petits volets retenus par des verroux placés à droite et à gauche ; on pourra ouvrir ces verroux lorsque besoin sera. Si la messe se dit d'un côté de l'appareil lorsque les fidèles sont de l'autre, on pourra abaisser les volets. Les charnières qui les supporteront seront à 80 centimètres du sol. Par ce moyen, les fidèles, même à genoux, pourront voir le prêtre célébrant la sainte messe. »

556. Par ces détails minutieux qu'il nous donne, le saint archevêque regardait la séparation des sexes comme très-importante. Cependant, de son temps, elle était tombée en désuétude dans un grand nombre d'églises. Aussi, il ne faut pas s'étonner si le pape Clément XI, dans une encyclique adressée aux évêques d'Italie, recommande de la rétablir partout où cela pourra se faire facilement (2).

(1) *Cær. episc.*, c V, n° 7.

(2) Ferraris, v° *Ecclesia*, col. 433.

557. De nos jours, il est certaines églises où toutes les places sont envahies par les femmes. Les hommes ne savent où se mettre pour assister aux offices ; il en résulte qu'ils s'en abstiennent souvent, retenus qu'ils sont par le respect humain. Pour obvier à cet inconvénient, on me disait naguère qu'une église avait été élevée dans une grande ville, à l'usage exclusif des hommes. Je ne sais si cette pensée a été réalisée ; en tout cas, je la trouve excellente. La séparation des sexes existe encore dans un certain nombre d'églises rurales. Il y a seulement cette différence, c'est que les hommes occupent le haut, et les femmes le bas des trois nefs. Par ce moyen, la clôture en bois dont nous parle saint Jean-Chrysostôme et dont saint Charles nous donne la description, n'est pas nécessaire. Je vous engage, mon cher Confrère, à établir la séparation des sexes dans votre église, si, toutefois, elle n'y est plus en usage.

558. A l'origine et dans tout le cours du Moyen-Age, il n'y avait pas de siéges pour les fidèles dans les églises, sauf quelques exceptions (1); le peuple assistait aux saints offices debout ou à genoux. Mais plus tard, comme les chanoines, comme les religieux, le peuple devint moins fervent et se fatigua plus vite. Alors on lui permit l'usage des bâtons et des appuis; mais, à l'évangile, les fidèles devaient quitter leurs bâtons et avoir la tête découverte. «A ce moment, dit Durand de Mende, on met de côté les bâtons, les armes et les appuis, *baculi et arma.... reclinatoria.*»De nos jours encore, à Rome, les fidèles assistent aux messes debout ou à genoux. La basilique de Saint-Pierre de Rome et les grandes églises de la Ville éternelle n'ont pas de siéges. Pour les grands offices, des tribunes avec

(1) Ainsi, à partir du VI^e^ siècle, le peuple s'asseyait pendant le sermon de l'évêque. Cet usage n'était cependant pas général. (Pelliccia, tom. I, pag. 202.)

bancs sont placées, à Saint-Pierre, pour les dames, mais elles n'ont que quelques places privilégiées. Cependant les chaises commencent à s'introduire au moins dans les petites églises. Lorsqu'une station doit se donner dans une église, on y place de petits bancs semblables aux bancs de nos écoles. Ils sont enlevés aussitôt que la station est finie. Une dame de ma paroisse, qui vient de faire un voyage en Espagne, me dit aussi que, dans un grand nombre d'églises de ce pays, il n'y a pas de siéges : les femmes sont debout dans des tribunes, et les hommes, qui occupent la nef, sont aussi debout ou à genoux.

559. A quelle époque précise les bancs ont-ils été introduits dans les églises ? C'est ce qu'il est difficile de dire. Quelques auteurs veulent que les premiers siéges destinés aux fidèles aient été ces bancs de pierre placés le long des murailles de certaines cathédrales et autour des piliers. En ce cas, les premiers bancs dateraient du XIII^e^ siècle. D'après saint Charles, l'usage des bancs ou gradins, *pradelle* en italien, ne remonterait pas au-delà du XVI^e^ siècle. C'était alors une innovation; aussi le saint archevêque défend de les établir sans la permission de l'évêque, qui doit en déterminer le nombre, et encore il ne les admet que pour les femmes. Ces petits bancs servaient aussi d'agenouilloirs; ils étaient sans dossiers.

560. « Si l'évêque permet de placer quelques bancs du côté des hommes, dit encore saint Charles, ils seront longs et sans appui par-derrière; ils seront placés le long des murailles et entre les colonnes. » Ainsi les bancs des hommes et des femmes étaient placés dans le sens de la longueur de l'église, mais séparés les uns des autres par la clôture dont nous avons parlé. Saint Charles demande qu'ils puissent être déplacés facilement. On le voit, il n'aime pas que l'église soit embarrassée.

561. En France, l'usage des bancs est assez général dans les églises rurales. Ces bancs ont chacun un agenouilloir et un dossier plein ou à jour. Cet usage remonte assez haut. J'ai vu des bancs qui datent de 1530 (1). Il n'y a plus de bancs dans les grandes églises des villes. Ici se présente la question : Est-il mieux d'avoir des bancs que des chaises dans les églises pour les fidèles ?

562. Il est évident que, tout en accordant aux fidèles les adoucissements qu'ils réclament, il faut s'éloigner le moins possible des anciens usages. Or, comme nous l'avons vu, jamais, à l'origine, les églises n'étaient embarrassées : le regard du visiteur pouvait les embrasser tout entières et ne rencontrait aucun obstacle. Au moyen des chaises, ceci peut encore avoir lieu. Les chaises qui permettent aux fidèles de ne pas être fatigués peuvent facilement être mises de côté pendant la semaine. La propreté de l'église, qui est une chose essentielle, peut être aisément entretenue ; l'église est aussi plus facilement libre pour les processions. On perd moins de place surtout avec les chaises pliantes servant de prie-Dieu. Elles ne sont pas, je le pense du moins, d'un entretien plus coûteux que les bancs. Si la chaire est placée au milieu de l'église, tous les auditeurs peuvent se retourner et se placer en face du prédicateur, ce qui est impossible avec des bancs. Il est facile aussi, lorsqu'une cérémonie extraordinaire doit avoir lieu et qu'une grande foule doit y assister, de débarrasser l'église afin que rien ne s'oppose aux processions qui doivent se faire.

563. Vous le voyez, je penche pour les chaises plutôt que pour les bancs. Dans ces dernières années, dans un certain nombre d'églises, les bancs ont été enlevés et remplacés par des chaises ; je ne pense pas que le contraire

(1) Eglise de Witry près Reims.

ait eu lieu. Je vous engage donc à placer des chaises dans votre église. Mais si, à cause de l'habitude, le conseil de fabrique réclamait des bancs, vous pourriez acquiescer à ce vœu, non sans toutefois en avoir référé à votre évêque; alors votre chaire devra être placée en tête des bancs, afin d'avoir devant vous tout votre auditoire.

VINGT-HUITIÈME LETTRE.

Des livres liturgiques.—Du Missel.—Du signet.—Du coussin. - Du pupitre.—Des lutrins.

564. L'Eglise, mon cher Confrère, a toujours attaché une grande importance aux livres liturgiques, et témoigné pour eux le plus grand respect. Ils étaient peu nombreux pendant les persécutions; quelques auteurs affirment même qu'ils n'existaient pas, et que les prières de la liturgie et les formules des sacrements étaient confiées à la mémoire des prêtres. En tout cas, ce n'est qu'au IVe siècle que les livres de la liturgie apparaissent d'une manière certaine. D'après Krazer (1), ils étaient au nombre de quatre : l'Antiphonaire, le Lectionnaire, le livre des Evangiles et le Livre des sacrements. On y ajouta plus tard le livre des oraisons, des dyptiques, des tropes et des séquences. Le Missel renfermait toutes les prières du saint sacrifice de la messe. Ce nom apparaît pour la première fois au IXe siècle, mais il est probable cependant qu'il est plus ancien et qu'il a commencé à être employé au Ve siècle, c'est-à-dire à l'époque où le mot *missa* commence lui-même à apparaître. C'est au XIe siècle que l'on parle pour la première fois des *missalia plenaria*, qui renfermaient tout ce qui devait être récité et chanté par le prêtre et les ministres.

565. L'*Antiphonaire* comprenait les antiennes de l'introït, du graduel, du trait, de l'offertoire, de la communion et les autres parties qui doivent être chantées par le chœur. L'Antiphonaire romain a été revu par saint Gré-

(1) *De antiquis Liturgiis*, p. 223.

goire, car le chant qu'il renferme est plus ancien que ce pape. C'est ce livre qui s'appelle maintenant *Graduel*.

566. Le *Lectionnaire* renfermait les leçons tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament, et quelquefois les évangiles. L'*Evangéliaire* formait cependant un livre à part; il renfermait les quatre évangiles; et comme il était écrit en caractères très-gros, il formait un volume aussi fort que nos missels actuels. L'Eglise a toujours eu le plus grand respect pour le livre des évangiles et le plus grand soin pour en conserver l'intégrité. Il était souvent placé sur l'autel, et lorsque le saint sacrifice était terminé, un sceau y était apposé, afin d'empêcher les interpolations des hérétiques, comme le prouve la mosaïque de Saint-Jean-de-Latran, qui date de 433, sous Sixte III. Dans les conciles généraux, le livre des évangiles était placé sur un trône magnifique. L'empereur Justinien ordonna aussi de le placer dans le tribunal où se rendait la justice.

567. Le *Livre des sacrements*, qui s'appelait aussi le livre des *Mystères*, ne contenait que les collectes qui se récitent avant l'épître, la secrète qui se dit après l'offertoire, les préfaces, le canon et les prières que le prêtre dit à l'autel. On y ajoutait les rites et les prières de l'ordination, du baptême, de la confection du saint-chrême et de l'huile sainte, les prières pour la réconciliation des pénitents et la messe du mariage. Ce Livre des sacrements était souvent conservé dans des boîtes précieuses. Le canon était écrit en lettres d'or ou d'argent, sur fond de pourpre, et précédé d'une miniature représentant le crucifix. Un missel semblable est conservé à la bibliothèque de Reims. Le pape Léon IV (847), dans un avertissement synodal, ordonne que chaque église ait un missel entier, *plenarium*, un lectionnaire et un antiphonier.

568. Les *Diptyques* étaient des tables sur lesquelles on inscrivait les noms de ceux dont on devait faire mention à l'église. Ces tables se repliaient sur elles-mêmes. Les noms étaient écrits sur une feuille de parchemin ou de papier; rarement ils étaient gravés sur le bronze. Sur les diptyques des morts se trouvaient les noms des saints honorés dans l'église, puis des évêques et des principaux membres du clergé, des laïques défunts, et principalement des bienfaiteurs de l'église. Les diptyques des vivants renfermaient les noms du souverain pontife, du métropolitain, de l'évêque du lieu, des principaux membres du clergé, de l'empereur, du roi, de la reine, des membres de la famille royale, des principaux magistrats et de quelques-uns de ceux qui étaient venus à l'offrande.

569. Il est encore plusieurs livres liturgiques qui étaient usités dans les premiers siècles et au Moyen-Age. Parmi eux sont le *Psautier*, le *Comput ecclésiastique*, le *Pontifical*, le *Cérémonial des évêques*, le *Légendaire*, l'*Homiliaire* (les synodes recommandent souvent aux curés de posséder ce volume), et enfin le *Bréviaire*. L'usage du bréviaire remonte aux premiers siècles de l'Eglise; il s'appelait alors *Cursus*, *Officium divinum*, et il était d'une longueur considérable. Il avait été rédigé par saint Léon, Gelase Ier et Grégoire Ier. Au XIe siècle, le pape Grégoire VII, qui était excessivement occupé, en fit faire, pour sa maison, un abrégé par Haymon, général des frères mineurs; il prit dès lors le nom de *Breviarium*, et fut promptement adopté partout. Il fut encore abrégé sous les papes Grégoire IX et Nicolas III, et enfin considérablement réduit par le cardinal Quignonez, sous le pape Clément VII (1). Le pape saint Pie V supprima ce bréviaire

(1) Voici le titre de la deuxième édition du bréviaire du cardinal Quignonez, édition possédée par la bibliothèque archiépiscopale de Reims : *Breviarium romanum ex sacra potissimum Scriptura, et probatis sanc-*

et approuva le Bréviaire romain tel qu'il est en usage de nos jours, sauf quelques corrections faites sous Clément VIII et sous Urbain VIII.

570. J'ai appris avec bonheur, mon cher Confrère, que votre évêque venait de rétablir la liturgie romaine dans votre diocèse, se laissant entraîner par ce grand courant d'unité qui déjà relie à l'Eglise de Rome, la mère et la maîtresse de toutes les églises, la plupart des diocèses de France. Il est impossible, en effet, d'échapper aux prescriptions de la bulle *Quod a nobis* du pape Pie V, par laquelle ce saint pontife abolit tous les bréviaires particuliers, et ordonne que le Bréviaire romain soit gardé par les églises du monde entier. Il n'exempte de cette obligation que les églises qui ont un bréviaire antérieur de deux cents ans à la promulgation de la bulle. Vous savez qu'un des zélés promoteurs de la liturgie romaine a été, de nos jours, Son Eminence le cardinal Gousset, archevêque de Reims.

torum historiis nuper confectum, ac denuo per eundem authorem accuratius recognitum. Lugduni, MDXLI. Un volume in-12.

Dans la préface, le cardinal Quignonez dit qu'il n'a composé ce bréviaire qu'après en avoir été exhorté par Clément VII, *hortatu*. Il affirme qu'il a été approuvé par plusieurs hommes graves et savants, et aussi par Paul III. Il est rédigé de façon à ce que le psautier soit lu tout entier dans l'espace d'une semaine. Les offices y sont d'une étonnante brièveté. Ainsi, il n'y a que trois psaumes à matines, à laudes, à chacune des petites heures, à vêpres et à complies. Les matines n'ont jamais que trois leçons, et les légendes des saints sont toujours renfermées dans une seule. Il n'y a aucun office de la Sainte Vierge. Ce bréviaire a été toléré par les Souverains Pontifes depuis l'an 1535 jusque l'an 1568, époque de la promulgation de la bulle de saint Pie V, *Quod a nobis*, qui l'abolit.

En 1535, il fut gravement censuré par la Faculté de Paris, et, chose étrange, approuvé en 1540 par la même Faculté. Plusieurs éditions de ce bréviaire ont paru à Rome, à Anvers, à Venise, à Paris et à Lyon.

C'est sur le modèle de ce bréviaire qu'ont été faits la plupart des bréviaires de France au siècle dernier. Le bréviaire qui lui était le plus conforme était celui de Besançon.

571. Les principaux livres liturgiques de notre époque sont le *Missel*, le *Bréviaire*, le *Graduel*, l'*Antiphonier*, le *Pontifical*, le *Cérémonial des évêques* et le *Rituel*. Il est inutile de vous donner la définition de ces différents livres. Qu'il me suffise de vous parler des riches ornements dont on savait les entourer autrefois.

572. « Les caractères, dit M. l'abbé Van Drival, étaient plus grands et plus soignés que les lettres ordinaires. Des dessins nombreux, variés, pleins d'imagination et souvent de symbolisme, ornaient ces lettres. Des tableaux véritables annonçaient le commencement d'un livre ou d'une grande division ; les lettres elles-mêmes étaient de diverses couleurs, parfois d'argent ou d'or. La matière sur laquelle ces lettres étaient tracées avait une grande valeur ; elle était préparée avec le plus grand soin ; souvent, elle était teinte de pourpre ou d'azur. »

573. « Rien n'était riche comme la reliure de ces beaux livres, si dignes de l'objet auquel ils étaient destinés. L'ivoire en faisait la base ; les ciselures, les dessins les plus fins venaient orner cette matière précieuse. Des lames d'or et d'argent, des pierres fines, des camées antiques y étaient incrustés. En un mot, ces livres coûtaient beaucoup plus que les vases sacrés les plus précieux. On comprend ce zèle pour l'ornementation des livres sacrés, quand on se rappelle les magnifiques choses que les Pères de l'Eglise, et Bossuet après eux, ont dites de la parole de Dieu contenue dans ces livres. »

574 « Des capses ou étuis destinés à recevoir ces livres étaient eux-mêmes ornés avec la plus grande richesse. Ces étuis servaient à porter processionnellement ces livres, dans certaines parties de la liturgie, de la sacristie à l'autel, de l'autel à l'ambon, etc. »

575 Il est convenable que chaque église ait deux mis-

sels, l'un plus précieux, pour les fêtes, et l'autre moins précieux, pour les dimanches et les jours de la semaine. Voici les principales recommandations données par les auteurs sur ce sujet : Le missel doit être solidement relié; les petites planches dont on se servait autrefois pour les couvertures contribuaient beaucoup à sa solidité. Il ne doit y avoir sur le cuir des couvertures aucune image profane, mais l'image de la croix ou quelqu'autre image pieuse. Il doit être orné à l'intérieur de quelques belles gravures. Le signet du missel se composera de douze petits cordons de soie ou de fil qui seront attachés au sommet à un morceau de corne ou d'ivoire ; ils dépasseront le missel de 8 centimètres. Ces cordons seront de différentes couleurs et terminés par un nœud. Les cordons du missel le plus précieux seront attachés à une petite lame d'or ou d'argent. Chaque missel, disent encore les auteurs, aura une enveloppe qui le dépassera en longueur et en largeur de 10 centimètres. Cette enveloppe sera doublée d'une toile de même couleur. Tout autour seront placés quelques ornements en soie, ainsi qu'à la partie inférieure. La couverture du missel le plus précieux sera rehaussée de broderies en or et en argent. Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer que le Missel romain est obligatoire dans toutes les églises aussi bien que le Bréviaire romain. Cela ressort de la bulle de saint Pie V : *Quo primum tempore*. Il n'exempte de cette obligation que les églises qui possèdent un missel antérieur à la bulle de plus de deux cents ans.

576. Dès l'origine, au moins à partir du IX^{e} siècle, d'après Sala, le missel n'a jamais été placé sans support sur l'autel, et cela par une raison symbolique. Le support le plus ordinaire était un coussin. Les rubriques du Missel romain ne font mention que du coussin (1). D'après

(1) Rubricæ generales, tit. XX.

saint Charles, il devait être en soie ou en cuir et rempli de laine ou de poils de cerf, *pilis cervinis*. Sa couleur devait être en rapport avec celle de l'ornement. Il devait avoir 40 centimètres de longueur et 20 centimètres de largeur. Les missels étaient alors très-petits. Les coutures disparaissaient sous des broderies d'or, et les quatre angles se terminaient par des rubans blancs plus ou moins précieux. Chaque coussin pouvait être de deux couleurs, l'un blanc et rouge, l'autre vert et violet. Le coussin était généralement employé du temps de saint Charles ; cependant le saint archevêque permet aux prêtres qui ont la vue basse de mettre le coussin et le missel sur un pupitre. Ce pupitre avait alors la forme d'un petit tabouret.

577. De nos jours, le coussin est à peu près mis de côté; il n'est conservé dans quelques églises que comme ornement de l'autel, par exemple, à la cathédrale de Reims. Cependant, au grand séminaire et à la cathédrale de Besançon, il sert encore à supporter le missel. A quelle époque a-t-il disparu pour être remplacé par le pupitre ? Il est permis de penser que c'est vers le milieu du XVII^e^ siècle. Il est des pupitres de plusieurs formes. Les plus simples se composent de deux planches unies par une charnière et se repliant l'une sur l'autre ; d'autres forment un carré avec la partie supérieure inclinée. Ces derniers sont les plus solides ; leurs quatre pieds sont terminés quelquefois par des roulettes de cuivre ou de corne : par ce moyen, on risque moins de déchirer la nappe de l'autel en avançant ou en reculant le missel. Il est convenable de le couvrir d'un voile de soie dont la couleur sera en rapport avec la couleur de l'office. Quelques missels ont l'inconvénient d'être trop lourds : les enfants de chœur peuvent souvent les laisser tomber (1).

(1) Dans ces derniers temps, on a imprimé quelques beaux missels.

578. Il est convenable qu'il y ait dans une église un Graduel et un Antiphonier en gros caractères : les chantres, se servant du même livre, risquent moins d'être en désaccord.

579. Ces gros livres de chant étaient autrefois placés sur des lutrins ou lectrins, *lectrum*, *lectrinum*, *pulpitum*. C'étaient des pupitres très-élevés, qui permettaient à un grand nombre de chantres et d'enfants de chœur de suivre la note. Le Moyen-Age nous en a laissé de fort beaux. Ils se composaient souvent d'un aigle de métal ou de bois doré aux ailes étendues et monté sur un pivot et un riche support. C'est de là qu'est venue l'expression : *Cantare ad aquilam*. Le lutrin avec l'aigle est mentionné dès le XIII^e^ siècle ; il présente dès lors toute la richesse de l'ornementation de cette époque. L'aigle est là en l'honneur de saint Jean. Sur la base du lutrin se retrouvaient souvent les symboles des trois autres évangélistes. On conserve encore un certain nombre de lutrins des XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles.

580. Il y avait aussi dans les églises de petits lutrins portatifs destinés à soutenir le livre sur lequel on chantait les leçons. Ils se composaient de quatre montants de fer de 1 mètre 40 centimètres de haut ; le tout formait un X très-allongé et avait 50 centimètres de large. Les quatre extrémités supérieures étaient réunies par un morceau de cuir sur lequel on posait le livre. La cathédrale de Reims en possède encore plusieurs qui ont cette forme.

M. Pustet, à Ratisbonne, en a imprimé plusieurs qui sont d'une grande correction et d'un prix modéré. On les trouve chez M. Lethielleux, à Paris. M. Mame, à Tours, en a aussi publié un remarquable et orné de magnifiques gravures de Hallez. Il en paraît un, en ce moment, à Vienne, qui est un chef-d'œuvre de typographie : il est déposé chez M. Schulgen, à Paris. Il est imprimé avec un grand luxe et en caractères gothiques.

VINGT-NEUVIÈME LETTRE.

Du dais ou baldaquin. — Des porteurs du dais. — Du petit dais ou ombrellino. — Des lanternes. - Du labarum.—Des bannières.--Des cérémonies des funérailles.--De la couleur du deuil. -- Du drap des morts. -- Des chandeliers des morts.

581. Vous avez, mon cher Confrère, à renouveler le dais de votre église, et vous me demandez quelle forme il faut lui donner. Voici ce que je puis vous dire sur cet intéressant sujet.

582. A l'origine, on plaçait, à certaines fêtes, sur le tabernacle, un baldaquin ou dais qui avait la forme du ciborium que nous avons décrit. Il était d'une étoffe tissée d'or et d'argent, de velours ou de soie; de là le nom de baldaquin que le dais reçut au Moyen-Age. Ce nom, en effet, vient de *Baaldac*, nouveau nom de Babylone depuis les croisades, parce que ces étoffes étaient souvent tirées de cette ville. On l'appelait en latin : *umbella*, *cœlum gestatorium*. L'usage de ces baldaquins quadrangulaires, faits d'étoffes de soie, de velours, de damas, richement ornés, donna naissance au dais sous lequel on porte le Très-Saint Sacrement dans les processions solennelles. On le voit apparaître au XIII^e^ siècle. On s'en servait non-seulement pour l'eucharistie, mais aussi pour les princes, surtout lorsqu'ils faisaient leur entrée dans leur capitale.

583. D'après les anciens manuscrits, les anciens baldaquins se composaient, en France, d'une pièce d'étoffe

précieuse placée sur un châssis carré dont les angles étaient soutenus par des hampes, lesquelles étaient portées par des personnes notables. Ces hampes ou montants n'étaient point réunis en bas par des tringles en bois, comme elles le sont de nos jours. M. Viollet-Leduc, dans son *Dictionnaire du mobilier*, donne un dessin représentant un de ces baldaquins ou dais (1). Cette forme s'est conservée en France jusqu'au dernier siècle; seulement on y a ajouté des panaches, et les montants sont réunis au bas par un carré en bois, et on les a faits plus larges.

584. Au Moyen-Age, on trouve déjà quelques dais ayant la forme de ceux qui sont maintenant en usage à Rome. Ces dais se composent d'une large pièce d'étoffe avec franges et lambrequins, laquelle est soutenue par quatre ou six ou huit fers de lances. Il n'y a aucun châssis. Ces dais peuvent s'étendre et se rétrécir à volonté; ils peuvent donc passer par les portes les plus étroites comme par les plus larges. Si la porte est étroite, les porteurs n'ont qu'à rapprocher les hampes ou bâtons qu'ils supportent. On le voit, ces dais sont très-commodes et ne manquent pas de grâce.

585. Vous connaissez la forme de nos dais français : leur principal défaut consiste dans leur lourdeur et leur largeur. Le dais qui a servi au sacre de Charles X, et qui est conservé à la cathédrale de Reims, est d'une très-grande richesse. Il a la forme d'un rectangle ou carré long. Il est supporté par six colonnes de bronze, dorées et façonnées. Aux angles sont quatre magnifiques panaches blancs. La toiture, en forme de dôme, est recouverte de drap d'or et semée de fleurs-de-lis. Au sommet se trouve

(1) Page 94. Voir aussi l'*Histoire de France*, par CHARTON, tome I, page 551.

un groupe d'anges supportant une boule et une croix en bois doré. La corniche est en bois doré. Les pentes sont en brocard d'or sur or et rehaussées de riches sujets. Le plafond en drap d'or est orné d'un Saint-Esprit en argent en relief, environné d'énormes rayons de paillettes d'or. Ce dais est estimé vingt-quatre mille francs (1). Six hommes le portent difficilement. C'est cette forme qui est généralement en usage en France. Seulement, au lieu de six supports, il n'y en a ordinairement que quatre.

586. Le baldaquin ou dais, disent les auteurs liturgiques, se composera d'un carré long en soie brodée d'or et d'argent; le fond sera toujours blanc; cependant le drap d'or est permis. Il sera entouré d'une double bande de 20 centimètres de longueur, laquelle sera terminée par de longues franges. Entre les deux bandes seront placées des hampes qui serviront à étendre les côtés du dais. Dans les petites églises, le dais aura quatre hampes; dans les grandes, six ou huit. Remarquez que les hampes ne supportent pas de carré en bois, mais seulement le voile en soie blanche ou en drap d'or. C'est ainsi que sont faits les dais à Rome; ils sont d'étoffe de soie blanche, quelquefois de drap d'or; leurs pentes se composent de lambrequins ornés de galons et de franges. Je verrais volontiers cette forme adoptée en France. Cependant, comme elle s'éloigne beaucoup de la forme usitée parmi nous, je n'oserais vous engager à la prendre sans l'autorisation de votre évêque. L'Album de broderie religieuse publié par le Père Martin renferme un modèle de dais de ce genre; mais, comme les ornements qu'il met sur les pentes appartiennent à la période ogivale, ils devraient être remplacés par d'autres, si votre église n'était pas dans ce style.

(1) *Histoire et description de Notre-Dame de Reims*, tome II, p. 523.

587. En France, il est d'usage que le dais soit porté par les principaux de la paroisse. A leur défaut, il doit être porté par des jeunes gens en surplis, de taille élevée et égale, *statura robusta, magna et æquali,* dit un auteur. Ils doivent marcher d'un même pas et tenir le dais à égale hauteur. A Rome, avant qu'on ne parte pour la procession, ou lorsqu'on en revient, les montants du baldaquin sont réunis en faisceaux, et le tout est placé dans un angle près du sanctuaire. Dans d'autres pays, ces montants sont fixés sur de petits supports, de sorte que le dais paraît dans toute son étendue.

588. Avec le dais ou baldaquin, les églises doivent toutes avoir un petit dais appelé en italien *ombrellino*. Ce petit dais doit être étendu au-dessus du prêtre portant la sainte hostie, lorsqu'il va de l'autel au dais processionnel. Il est régulièrement de couleur blanche; il peut être aussi en drap d'or. Il est convenable qu'il ait la forme carrée : du moins c'est celle qui était employée autrefois, et il était supporté par deux hampes. Il peut encore en être ainsi de nos jours. A Rome, l'*ombrellino* est fait en forme de parasol; il s'ouvre et se ferme de même, et il est porté par un seul clerc. Du temps de saint Charles, il avait déjà cette dernière forme. On s'en sert aussi pour porter le Saint-Sacrement aux malades. Dans ces derniers temps, on a fait des *ombrellini* avec manche brisé : c'est une invention moderne.

589. A la procession du Saint-Sacrement, quatre lanternes au moins doivent être portées auprès du dais. Elles peuvent être carrées ou polygones. « Elles seront en bois doré, dit saint Charles, ou en fer très-mince. » De petites ouvertures garnies de verres peints ou blancs seront ménagées, par lesquelles on verra la lumière intérieure qui devra être produite par l'huile ou la cire. Ces lanternes

seront fixées sur des hampes de 1 mètre 60 centimètres de haut. Lorsque le Saint-Sacrement est porté aux malades, une seule lanterne suffit.

590. Vous êtes embarrassé aussi, me dites-vous, sur la forme à donner à vos bannières et sur la manière de les établir : voici quelques données historiques sur ce sujet et les règles que vous pouvez suivre.

591. Le mot bannière, *vexillum*, *labarum*, vient du celtique *band*, qui signifie : *lien*, *bande ;* il a donné naissance au mot allemand *binden*, qui veut dire : *lier*. La première bannière, ou plutôt le premier étendard chrétien a été le *labarum*. Il fut porté par Constantin, lorsqu'il s'avançait contre Maxence, puis dans toutes ses expéditions. Ses successeurs l'adoptèrent comme l'étendard de l'empire. D'après Eusèbe, il se composait d'un elongue pique dorée à laquelle était fixée une barre transversale. A la pointe extrême était une couronne d'or, relevée de pierres précieuses, dans laquelle était placé le symbole du nom du Christ, composé des lettres initiales XP entrelacées, monogramme qui présentait en même temps la forme de la croix. A la barre transversale était attaché un morceau de pourpre richement brodée de soie et d'or, et au bord on plaça les bustes de l'empereur et de ses enfants. Cet étendard servait de drapeau aux armées romaines. La figure du *labarum*, que l'on trouve sur quelques médailles de Constantin, ne concorde pas tout-à-fait avec cette description donnée par Eusèbe; elle est cependant la même quant au fond (1). Les savants ne sont pas d'accord sur la

(1) Un morceau d'étoffe était suspendu au sommet de la pique ou hampe ; sur cette étoffe était reproduit le monogramme du Christ. Les portraits de l'empereur et de ses enfants étaient placés par-dessous, tout le long de la hampe. (*Du Symbolisme dans les églises*, page 71.)

signification et l'origine du mot *labarum;* en présence de leurs indécisions, je fais comme eux et je m'abstiens.

592. Après le *labarum*, la première bannière dont l'histoire fasse mention est celle que Grégoire III envoya au roi de France, en 752; les clefs de saint Pierre y étaient représentées. Dans la partie du *triclinium* de Léon III, qui existe encore à Saint-Jean-de-Latran, on voit saint Pierre assis; il porte trois clefs sur les genoux; il est vêtu de la penule et d'une longue étole croisée ayant une croix à chaque extrémité; de la main droite, il donne une étole au pape, et de la gauche, il présente un étendard à Charlemagne. Cette bannière a la forme d'un fanon ou guidon militaire. A la hampe, qui a la forme d'un fer de lance, est attachée une bande d'étoffe terminée par trois pointes; sur la bande sont brodées six fleurs (1).

593. Les bannières ont été fréquemment en usage dans toute la période du Moyen-Age. Les paroisses, les corporations avaient chacune la leur. Du temps de saint Charles, elles avaient la forme carrée; elles étaient en toile fine, en soie brodée ou en une matière plus précieuse; elles avaient 1 mètre 40 centimètres de côté. L'image du saint y était peinte ou brodée; le fond avait la couleur que les rites demandent pour le saint ou la sainte; le

(1) Quelques auteurs pensent que les bannières étaient déjà en usage du temps de saint Grégoire le Grand. Baronius dit, en effet, que ce pape ordonna, en 590, qu'une image de la Sainte-Vierge serait portée dans une procession qu'il avait indiquée. Dans les recherches faites à Saint-Clément de Rome, sous l'habile direction du chevalier de Rossi, on vient de découvrir une fresque qui remonte au pontificat du pape Nicolas Ier, mort en 867. Elle représente un convoi funèbre; on voit flotter au milieu de la foule trois bannières ou petits étendards enrichis de pierres précieuses, et surmontés de la croix grecque. (*L'Unité catholique*, année 1863, p. 587.)

bord était orné de franges de même couleur, mêlées de fils d'or et d'argent. Elles étaient suspendues à une hampe en bois surmontée d'une croix à branches égales. La hampe était longue de 2 mètres 20 centimètres, et de la même couleur que le fond de la bannière.

594. Ces prescriptions de saint Charles peuvent encore être suivies de nos jours. On doit surtout éviter de donner aux bannières la forme des étendards militaires. Lorsqu'on ne peut pas avoir de fines broderies, à cause de la dépense, on peut faire peindre le sujet de la bannière. Il est facile d'obtenir une peinture convenable; elle est préférable à ces broderies relevées par force paillettes d'or et d'argent qui sont, d'ordinaire, de mauvais goût.

595. A Rome, on porte, dans les processions solennelles, trois sortes de bannières. Les unes sont le privilége des basiliques; elles sont appelées *gonfanons*, et ressemblent à un immense parasol peu ouvert, terminé par des lambrequins. Les autres se composent d'une bande de damas de 1 mètre de long sur 40 centimètres de large environ. Sur ces bannières se trouve l'image du patron; elles sont attachées à la hampe de la croix processionnelle, immédiatement au-dessous du Christ. La troisième espèce se compose des bannières proprement dites. Elles sont formées d'un immense tableau peint des deux côtés. Ces tableaux sont attachés à une barre transversale supportée aux deux extrémités par deux fortes hampes. Il faut donc deux hommes pour les porter. Mais, comme ces bannières sont très-larges et que le vent pourrait les renverser facilement, des cordons sont attachés aux extrémités de la barre transversale; deux hommes placés en avant et deux en arrière tiennent ces cordons et servent ainsi à maintenir la bannière. Vous le voyez, il faut six hommes pour porter des bannières ainsi faites.

596. Vos bannières pourront avoir les dimensions suivantes : largeur,1 mètre ; longueur,1 mètre 50 centimètres, les pointes comprises. Au Moyen-Age, il n'y en avait souvent que deux ; de nos jours, on en met souvent trois ou cinq ; elles peuvent avoir la forme de lambrequins ou une autre forme convenable. Ces pointes peuvent être ornées d'armoiries , par exemple, de celles du Souverain Pontife, de celles de l'évêque , de la paroisse ou de la corporation. L'étoffe de la bannière sera suspendue à une barre transversale, laquelle sera attachée à une hampe surmontée d'une croix. Le Père Martin a donné le dessin d'une bannière faite d'après ces données. Vous éviterez surtout que vos bannières soient trop lourdes. La couleur du fond de la bannière et de la hampe sera la couleur liturgique du saint. La soie sera employée de préférence à toute autre matière. Il est convenable, mais il n'est pas nécessaire que la bannière soit bénite (S. R. C., 12 Juillet 1704). (1)

597. Vous me demandez enfin quelques détails sur le mobilier des funérailles. Vraiment, mon cher Confrère, vous ne me laissez pas de repos. Vous croyez donc que je n'ai à m'occuper que d'archéologie ? Mais je suis curé comme vous, j'ai ma paroisse à gouverner; aussi, à cette troisième question, je vous répondrai très-brièvement.

598. Dans la primitive Eglise, lorsque le moment était venu de porter le cadavre à l'église ou au cimetière, l'évêque, suivi du clergé, venait à la maison mortuaire, se plaçait près du brancard sur lequel le corps était étendu et récitait les prières ; puis il saluait le défunt, conjointement avec le clergé. Il répandait ensuite de l'huile sur le cadavre. Très-souvent, cette aspersion de l'huile

(1) Neher, page 211.

était remplacée par l'aspersion de l'eau bénite (1). On faisait l'éloge du mort, puis on le portait à l'église. Pendant les trois premiers siècles, les cadavres étaient portés en secret dans les catacombes ; mais, après la paix donnée à l'Eglise par Constantin, ils furent portés solennellement, non pas par des porteurs publics, mais par les chrétiens eux-mêmes, qui ne dédaignaient pas de porter la dépouille mortelle de leurs frères. On en forma un corps, et ils furent appelés *fossarii*, *laborantes*, *arenarii*, *bespillones*. Ces fossoyeurs formaient le dernier ordre du clergé. Plus tard, le corps des fossoyeurs fut organisé par une loi. Dans le trajet de la maison à l'église, des psaumes étaient chantés par des clercs portant des cierges. D'après saint Augustin, on chantait d'abord le psaume 100e : ce n'est qu'à partir du XIIe siècle qu'on a commencé à chanter le psaume *Miserere* et les autres psaumes graduels. La croix précédait le cortége.

599. La messe était dite à l'église, *præsente cadavere*. Origène, Tertullien, saint Augustin prouvent que, dès les premiers siècles, la sainte messe, *liturgia*, était toujours célébrée pour les morts, avant qu'ils fussent mis dans le tombeau ; aussi tous les anciens missels renferment une messe funèbre. La plus récente de toutes est la messe *pro defunctis* du Missel romain ; elle ne date que du XVe siècle. Dès les premiers siècles de l'Eglise, une autre messe était célébrée le troisième jour, le septième, le neuvième et le quarantième; les trois premiers jours se passaient dans la récitation des psaumes et des prières. Au

(1) Pelliccia, t. I, v. 489. Voici le titre complet de l'ouvrage de Pelliccia, que nous avons déjà cité plusieurs fois : *Alexii Aurel.* Pelliccia, *de christianæ Ecclesiæ primæ, mediæ et novissimæ ætatis politia libri sex duobus tomis comprehensi, quibus accedit tomus tertius in duas partes distributus, in quo mantissæ quædam et dissertationes septem exhibentur. Coloniæ ad Rhenum*, M DCCC XXXVIII.

Moyen-Age, les moines ont ajouté à ces jours le trentième. Le saint sacrifice était aussi offert au jour anniversaire. A l'occasion des funérailles, des offrandes étaient faites à l'église où le défunt était enterré. Quelquefois les familles riches offraient ses armes et ses chevaux, comme on le voit par la constitution de Nicolas III (1277). Cet usage existait encore en France au XVIe siècle, du moins dans quelques provinces.

600. Lorsque la sainte messe était terminée, l'évêque et les prêtres baisaient le cadavre, qui était alors déposé dans la terre. Cet usage existe encore dans l'Eglise grecque. Différentes prières étaient récitées alors ; elles sont très-variées. Le *Libera* ne se trouve dans les rituels qu'à partir du Xe siècle.

601. Les obsèques étaient suivies d'une agape où les pauvres surtout étaient admis. Ces repas ayant donné lieu à des abus, comme le raconte saint Augustin, l'Eglise les interdit à plusieurs reprises, spécialement par le canon 28e du concile de Laodicée (1). De nos jours, ils sont encore en usage dans plusieurs diocèses de France.

602. Pelliccia, dont je viens d'extraire les lignes qui précèdent, ne parle nullement de la couleur du deuil. Cette couleur a beaucoup varié. Du temps d'Innocent III, le noir et le violet se prenaient indistinctement l'un pour l'autre. En France, le violet était la couleur de deuil pour les rois, le blanc pour les reines. Maintenant encore, un drap violet est toujours placé sur le catafalque qui est à demeure dans la basilique de Saint-Denis. Cependant l'usage du noir comme couleur de deuil est très-ancien

(1) C'est ce qui donna occasion à Hincmar de Reims de faire ce statut : « *Ut nullus presbyterorum ad anniversariam diem, vel tricesimam tertiam, vel septimam alicujus defuncti se inebriare præsumat.* »

dans l'Eglise. Saint Cyprien et saint Chrysostôme en parlent déjà, mais ils le blâment, parce que le noir était la couleur de deuil chez les païens ; plus tard, il fut admis sans opposition.

603. De nos jours, d'après le Rituel romain, la couleur liturgique du deuil est le blanc pour les enfants jusque sept ans, et le noir pour les autres personnes. Je ne parle pas des ornements; il en a déjà été question dans une autre lettre. Le fond du drap des morts et des tentures de deuil doit donc être de couleur noire; les miniatures des manuscrits du Moyen-Âge les représentent ainsi ; mais les ornements ou broderies qui les accompagnent sont très-variés. Quelquefois, le drap est semé d'ossements et de têtes de morts; d'autres fois, de nombreuses bandes blanches sont établies dans le sens de la longueur, et une seule dans le sens de la largeur; d'autres fois encore, il est couvert de fleurs. Quelquefois, le drap est à fond blanc recouvert de croix noires dans des carrés de couleur blanche. L'inventaire de l'église de Saint-Louis-des-Français, fait au XVII^e^ siècle, mentionne plusieurs draps des morts en ces termes : « Ung paille (pallium) d'imbrocat d'or fourny tout alentour de velours noir.—Ung paille de soye avec les armes de la bonne mémoire du cardinal de Rouan.—Deux pailles de fustainne noir avec les croys blanches. »

604. « Les cénotaphes que l'on emploie pour représenter les tombes des morts, dit saint Charles, seront cintrés ou terminés en pointe. La base ou support aura un fond de couleur noire et sera semée de croix et de têtes de mort de couleur blanche. Le drap placé sur le cadavre aura une croix blanche au milieu. Lorsqu'il ne couvrira que le cénotaphe, il n'aura pas de croix; il sera en étoffe de velours ou de laine. »

605. Ordinairement, en France, le drap des morts est noir, écartelé d'une large croix blanche. A Rome, le noir se mêle toujours avec l'or. Le drap est très-riche et très-bien brodé. Le milieu est formé d'une large bande d'étoffe jaune, et les deux côtés d'étoffe noire ; il est tout galonné en or, et des figures de têtes et d'ossements de morts y sont brodées, ainsi que sur les tentures qui garnissent le chœur et la nef. La croix blanche est inusitée en Italie. D'après certains auteurs, le drap peut être bordé d'une frange blanche ou or ; il peut être parsemé de larmes ou de têtes de mort.

606. Il est d'usage de mettre autour de la tombe ou des cénotaphes des chandeliers destinés à soutenir les cierges. Autrefois, ils étaient en fer ; ils le sont encore à Rome. Ce sont des barres de fer évasées en triangle, pour former un pied solide, et terminées par une platine qui reçoit un cierge ; en France, ils sont souvent en cuivre ou en bois peint en noir. Vous pouvez agir d'après tous ces renseignements, et organiser votre mobilier des funérailles.

607. N'oubliez pas que, pour les enterrements des enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge de raison, la croix se porte *sine hasta*, d'après le Rituel romain.

608. *P.-S.*—Dans une de vos dernières lettres, vous me demandez ce qu'il faut penser des chasubles et des étoles doubles ; il faut en penser deux choses, mon cher Confrère, c'est qu'elles sont contraires à la tradition et inusitées à Rome.

609. J'ai omis aussi, selon vous, de vous parler des bâtons de chantres. La raison en est bien simple ; ils ne sont pas en usage dans le rite romain. L'usage, pour les chantres, de porter des bâtons est essentiellement français. D'ailleurs, il est très-ancien. Ces bâtons étaient en

argent, en cuivre doré ou argenté, en bois doré ou non. « *Cantor*, dit le Rituel de Nivelon, évêque de Soissons, au commencement du XIII^e^ siècle, *baculo argenteo injungat dicto episcopo antiphona* Alleluya. » Le musée de Cluny en possède plusieurs.

610. Vous voulez connaître aussi l'usage de Rome touchant les palmes du jour des Rameaux; le voici : à Rome, ces palmes sont des branches d'olivier ou des branches de palmier desséchées et artistement tressées. Celles qui sont destinées aux cardinaux ont 2 mètres de hauteur. Celle du Souverain Pontife est moins élevée. Dans les paroisses, elles ont environ 40 centimètres de hauteur.

611. Je vous félicite, mon cher Confrère, de votre désir de savoir; je vois avec bonheur que vous n'oubliez rien. Tant mieux.

TRENTIÈME LETTRE.

Des reliques.--Des châsses.--Des reliquaires. -- Des troncs.-- Des bourses à quêter.--Des cloches.-- Du battant.-- Du brayer ou baudrier.--Manière de sonner les cloches.-- De l'endroit où doivent être placées les cloches.--Du nombre des cloches.-- Quand faut-il sonner les cloches ? --De la clochette.-- De la crécelle.

612. L'Eglise, mon cher Confrère, a toujours entouré d'un culte spécial les précieux restes des corps des martyrs et de ceux qui se sont sanctifiés par d'héroïques vertus. Dès les premiers siècles, elle a eu pour eux le plus grand respect. Les corps des saints étaient alors placés sous les autels ou dans des endroits particuliers. Telle était la vénération que l'on avait pour eux, qu'il était défendu de les toucher, de les diviser et de les enlever de l'église où ils avaient été placés; saint Grégoire le dit formellement dans sa lettre à l'impératrice Constantia. Cependant les autels n'avaient pas toujours des reliques : on se contentait quelquefois de donner aux églises des voiles qui avaient servi à les recouvrir. Ces voiles suffisaient alors pour la consécration des autels. Ce n'est qu'au IX^{e} siècle qu'est devenu général l'usage de placer des reliques dans l'intérieur des autels.

613. Vous le savez, les reliques se divisent en reliques insignes et en reliques mineures. D'après la Sacrée Congrégation des Rites, les reliques insignes sont un corps entier, la tête, le bras, la jambe et la partie sur laquelle le martyr a souffert, pourvu qu'elle soit entière, non petite et approuvée par l'ordinaire. Les épines de la sainte cou-

ronne sont aussi comptées parmi les reliques insignes ; le tibia et les os de la cuisse sont placés parmi les reliques mineures. La tête, le bras et la jambe sont des reliques insignes, même lorsqu'elles se composent de plusieurs fragments.

614. D'après un décret de Clément X, il est très-convenable que toutes les reliques, insignes ou non, soient conservées dans les églises. Cependant les personnes pieuses peuvent avoir aussi chez elles des reliques, pourvu qu'elles les conservent dans un endroit décent, et qu'elles leur rendent les honneurs convenables. C'est à l'évêque qu'il appartient de reconnaître et d'approuver les reliques. Cette approbation dure indéfiniment. Si l'on veut les exposer quelque part, il faut qu'elles soient reconnues par l'évêque du lieu. Les reliques approuvées à Rome ont aussi besoin de la reconnaissance de l'évêque. Toute relique qui n'est pas approuvée ne peut être placée sur les autels ni être exposée à la vénération des fidèles (1).

615. C'est avec raison que l'Eglise prend toutes ces précautions, afin de constater l'authenticité des reliques. Nous savons, d'après les historiens ecclésiastiques, à combien de fraudes, de ruses et d'erreurs, les reliques ont donné occasion. Pendant la période du Moyen-Age surtout, chaque église tenait à posséder quelques précieux restes des saints : de là des vols sacriléges, des reliques fictives, des cessions de reliques à des prix très-élevés. Grégoire de Tours, Walafride Strabon et Raoul Glaber rapportent plusieurs faits de ce genre. Aussi, dans certaines églises, on fut obligé d'établir des gardiens pour les saintes

(1) Voir dans DE HERDT, *Sacræ liturgiæ Praxis*, le n° *de cultu S. reliquiarum*, tom. II, p. 221.

reliques, qui étaient cependant entourées de grilles. Ces gardiens veillaient nuit et jour. Pour éviter des vols sacriléges, Innocent III défendit, au concile de Latran, que les antiques reliques fussent montrées hors de leurs châsses. Un reste de ces précautions existe encore à Rome : à certains jours solennels, les reliques sont montrées au peuple, mais d'une tribune élevée.

616. Toutes les fois que des reliques sont exposées, une lampe doit constamment brûler devant elles et deux cierges au moins doivent être allumés. Des reliques peuvent être placées sur l'autel, entre les chandeliers, toutes les fois que le Saint-Sacrement n'est pas exposé. Lorsqu'on les fait voir aux fidèles, il est permis de leur faire toucher des objets pieux, mais jamais on ne doit les ôter du reliquaire pour les faire baiser à qui que ce soit (1).

617. Il y a deux sortes de reliquaires, les châsses et les reliquaires proprement dits. Les premières renferment ordinairement tout un corps de saint ou une partie considérable de ses reliques. Le reliquaire, au contraire, ne contient qu'une partie très-minime du corps. Les artistes chrétiens, surtout pendant la période du Moyen-Age, ont produit des châsses et des reliquaires d'une étonnante richesse. Tous les métaux ont été employés pour leur confection; ils étaient relevés par l'ivoire, par des émaux et même par des pierres précieuses. Les châsses avaient souvent la forme de coffres : la partie supérieure se terminait par un toit à angle aigu. Elles avaient aussi la forme d'églises ou de chapelles ; pour cela, les artistes s'inspiraient de l'architecture de l'époque. C'est ainsi que l'on retrouve dans les châsses le plein-cintre et les lourds

(1) Neher, *Vera Idea ornatus eccl.*, p. 167.

chapiteaux de l'architecture romane, les formes grêles et les émaux de l'architecture ogivale de la première période, les colonnettes et les chapiteaux élégants, les gargouilles et les clochetons délicats du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle. M. Viollet-Leduc, dans son *Dictionnaire du mobilier*, donne la gravure d'une châsse qui pourrait servir de modèle à une magnifique cathédrale du XIV^e^ siècle. M. Didron a aussi fait connaître plusieurs belles châsses. Il a donné entre autres la gravure de celle de saint Eleuthère, conservée à la cathédrale de Tournay. Elle est du XIII^e^ siècle et a la forme d'un long coffre. Sur chaque côté sont quatre statues assises dans des arcades trilobées, supportées chacune par deux colonnes émaillées. L'une de ces statues représente saint Pierre vêtu de la tunique et de la toge romaines; il tient de la main gauche deux clefs, la main droite est levée. Sa barbe est épaisse et sa tête est fournie d'une abondante chevelure, séparée au sommet. A côté est saint Paul : il est chauve ; sa barbe est frisée et non pendante. La partie supérieure est en forme de toit et décorée de statues. Le sommet du toit est terminé par une élégante galerie, comme en avaient toutes les cathédrales du Moyen-Age. M. Bachelet, orfèvre à Paris, a fait, dans ces derniers temps, quelques belles châsses dans le style du XIII^e^ siècle.

618. La plupart des grandes églises possédaient de riches châsses avant la Révolution. Quelques-unes étaient en cuivre émaillé, d'autres en argent et en vermeil. Hélas! toutes ces richesses ne sont plus maintenant que des souvenirs; elle sont tombées dans le creuset révolutionnaire.

619. Les reliquaires étaient aussi très-nombreux, et quelques-uns sont encore conservés de nos jours. Ils étaient en or, en argent, ornés de pierreries, en bois re-

couvert de métal précieux, en cuivre doré et émaillé, en bois artistement peint et doré, enfin en bois recouvert de riches étoffes et d'élégantes broderies (1). Je ne puis vous décrire la forme de ces reliquaires : elle est variée à l'infini. Tantôt ce sont des statuettes, tantôt d'élégants coffrets fouillés, ciselés et supportés par des anges. Tantôt ce sont des ouvrages élancés, laissant voir les reliques à travers un cristal rond, semblable à celui qui était employé pour les monstrances, tantôt ils ont la forme d'ostensoirs. Souvent on leur a donné la forme de la relique qu'ils renfermaient. Ainsi, quelques-uns ont la forme d'une tête, comme le célèbre reliquaire de saint Janvier, à Naples, d'autres la forme d'un bras, d'une main ou d'un pied. La relique de la vraie croix est toujours placée dans une croix. Le trésor de la cathédrale de Reims possède une croix bysantine enrichie de bandes de cuivre couvertes de filigranes d'or, d'un travail très-remarquable. Elle repose sur un pied carré, orné de quatre grosses pierres blanches placées sur un fond de velours cramoisi.

620. La Renaissance a produit aussi quelques reliquaires remarquables. Le trésor de la même cathédrale en possède deux : l'un connu sous le nom de reliquaire du Saint-Sépulcre, et l'autre appelé le vaisseau de sainte Ursule. Le premier se compose d'une grande agate en forme de sépulcre ; quatre soldats tout armés dorment à l'entour. Autour de ce groupe sont six anges d'argent émaillé. Le Christ, en argent émaillé, sort du tombeau. La base du reliquaire était ornée autrefois de vingt-six pierreries. Ce reliquaire a été donné par Henri II (1547). Le second représente un navire formé d'une cornaline montée sur un pied d'argent doré et émaillé. Onze statuettes re-

(1) *Dict. d'archéologie sacrée*, tome II, p. 554.

présentent les onze mille vierges. Six sont en or et cinq en argent; les cordages sont aussi en or. C'est un don du roi Henri III (1575).

621. Je vous engage, mon cher Confrère, à procurer à votre église quelque sainte relique. Il n'est pas difficile d'obtenir à Rome quelque corps saint, même de nom propre, provenant des catacombes (1). Si vous possédez, un jour, un de ces corps, vous le placerez dans une châsse aussi précieuse que possible et faite selon le style de votre église. Vous la déposerez sous la table d'un autel, même de l'autel principal ou sur le gradin de quelque autel latéral. Si vous n'avez que quelque parcelle de sainte relique, vous la placerez avec l'authentique dans un reliquaire aussi riche que vous pourrez, après l'avoir entourée d'un linge de soie de la couleur qui convient au saint, dont le nom sera écrit en latin d'une manière visible. Vous exposerez cette relique au jour de la fête du saint, et vous la ferez porter dans certaines processions.

622. Si vous n'avez que de petites reliques, vous pourrez faire ce que dit saint Charles : « On prendra une planche de noyer ou d'autre bois, ou bien on se servira d'une feuille de bronze ou d'argent. Elle sera divisée en autant de compartiments qu'il y a de reliques. Chaque compartiment aura 4 centimètres de large, et sera entouré d'un encadrement doré. Cette planche sera protégée par un verre retenu aussi par un encadrement doré. Chaque relique qui y sera déposée sera revêtue d'un double taffetas ou de quelque étoffe précieuse rehaussée d'or et

(1) Il est à Rome trois dépôts de reliques : l'un au vicariat, sous la direction immédiate du cardinal-vicaire; l'autre chez l'évêque vice-gérant chargé de remplacer le cardinal-vicaire dans ses fonctions de vicaire général du pape, et, enfin, le troisième au Quirinal, dans la demeure du prélat qui remplit les fonctions de sacristain du pape.

d'argent. La couleur sera différente selon qu'il s'agira d'un apôtre, d'un martyr, d'une vierge ou d'un confesseur. Le nom de chaque relique sera écrit sur parchemin d'une manière visible ; il sera attaché à chacune d'elles, ou plutôt à l'étoffe de soie qui la renferme, de manière à reconnaître de suite à quel saint ou à quelle sainte les reliques appartiennent. »

623. Toutes ces prescriptions de saint Charles vous indiquent de quel respect les saintes reliques doivent être entourées ; je vous engage à vous y conformer. Maintenant parlons, puisque vous le voulez, des troncs et des bourses à quêter.

624. Dès le commencement du christianisme, les fidèles se sont empressés de faire des offrandes en argent pour subvenir aux besoins du clergé, des pauvres et des églises. A l'origine, ces offrandes étaient recueillies de maison en maison; mais déjà, dès le temps des persécutions, des troncs étaient placés dans les églises et les chapelles chrétiennes. Tertullien en parle dans son *Apologétique*. Il les appelle *arcæ genus ;* saint Jean Chrysostôme les nomme *arculam, gazophylacium ;* Innocent III, *truncum* (1). Quelle était la forme de ces troncs primitifs? C'est ce qu'il est impossible de dire. Ils devaient être en forme de colonne tronquée, à la hauteur de la main et reproduisant les principaux caractères de l'architecture de l'époque à laquelle ils appartenaient. Au Moyen-Age, ils se firent remarquer par des ouvrages de serrurerie dont nos artistes modernes approchent difficilement. Des clefs et des serrures très-compliquées servaient à les ouvrir et à les fermer. Cette précaution est bonne à prendre encore de nos jours. Les nombreux vols qui se commettent, chaque année, dans nos

(1) *L'Archéologue chrétien,* page 246.

églises, indiquent la nécessité d'une bonne fermeture et de serrures à secret. Il est bon aussi que le conduit qui reçoit les pièces de monnaie ne soit pas en ligne directe. C'est encore un moyen d'empêcher les voleurs d'exercer leur coupable industrie. Depuis quelque temps, les architectes qui s'occupent spécialement des monuments religieux, insèrent les troncs dans la muraille ; la partie seule qui est en fer apparaît à l'extérieur. Une ouverture est pratiquée à la partie supérieure de la porte. Ces troncs sont préférables à ces boîtes disgracieuses en tôle que possèdent la plupart de nos églises. Cependant il est plus conforme à la tradition d'avoir des troncs isolés et portés sur d'élégantes colonnettes en rapport avec le style général de l'église. Des troncs faits selon ce mode peuvent être placés auprès des colonnes.

625. De nos jours, les offrandes des fidèles et les aumônes sont recueillies dans les églises catholiques par des quêteurs. Ils se tiennent aux portes intérieures des églises, ou ils parcourent les rangs de l'assemblée. Ils tiennent à la main soit un plat, soit une sorte de soucoupe en métal avec un manche, soit un petit sac orné, appelé *bourse*. On voit aussi quelquefois des ecclésiastiques quêter avec leur barrette ou avec leur bonnet carré. A Rome, ce sont des clercs qui recueillent les offrandes ; pour cela, ils ont de grands bâtons terminés par une petite ouverture. A cette ouverture est suspendu un sac de toile. Au moyen de ce bâton qu'ils tendent à droite et à gauche, ils dérangent moins les rangs pressés des fidèles.

626. On peut s'en rapporter aux usages des lieux pour le mode de recueillir les offrandes, et se servir de plats, de soucoupes ou de bourses. Les bourses sont ordinairement en velours de couleur, et couvertes de broderies d'or et d'argent. Quelquefois le fond extérieur est occupé par les

armoiries de la personne qui l'a brodée ou donnée. Le Père Martin, dans son *Album de broderie religieuse*, donne le modèle de deux bourses.

627. Vous êtes impatient, me dites-vous, d'avoir quelques notions sur les cloches ; je m'empresse de vous satisfaire. Vous le savez, la cloche joue, dans l'Eglise catholique, un grand rôle; elle se lie à toutes nos grandes solennités, elle se mêle à tous les principaux actes du chrétien. Quelle n'est pas l'éloquence de la cloche! Quel est l'homme qui, après une longue absence, ne s'est pas senti ému en entendant la cloche du pays natal? Quel est l'étranger qui, se trouvant, vers le soir, à Rome, sur le Montorio, auprès de la fontaine Pauline, n'a été charmé par le *gazouillement* des cloches de la Ville éternelle sonnant l'*Ave, Maria?* La cloche catholique a des harmonies qui vont au cœur. On raconte que l'empereur Napoléon Ier, se promenant, vers le soir, sous les ombrages de La Malmaison, s'est arrêté pour écouter le son de l'angélus donné par la cloche de Rueil. Ce génie était aussi accessible au charme de la cloche. Parcourons rapidement l'histoire de cet important accessoire de nos temples.

628. Dans les premiers siècles, les chrétiens étaient appelés à l'église par un diacre. Saint Ignace l'appelle *cursor*, d'autres auteurs, *præco*. Souvent aussi, l'heure de l'office était indiquée par le prêtre dans l'assemblée précédente. Aussitôt que la paix eut été donnée à l'Eglise, on se servit dans certains pays, dit Casali, d'un instrument de bois. Dans les communautés religieuses, au rapport de saint Jérôme, la convocation se faisait par le chant de l'*Alleluia*. On s'est aussi servi de crécelles de bois et de bandes de fer, sur lesquelles on frappait avec un marteau. Il paraît certain que les cloches étaient déjà connues au VIe siècle. Saint Grégoire de Tours nous apprend qu'elles

servaient de signal pour se rendre à l'office divin : il emploie le mot *signum* pour les désigner, et il parle de la corde qui servait à les mettre en branle, *funem*.

629. Vous le savez, les cloches, ou plutôt les clochettes, étaient déjà connues des Juifs et des Romains. Elles sont désignées par le mot *tintinnabulum, œs*. Elles étaient placées à la porte des maisons ; elles annonçaient l'ouverture des bains ; elles étaient suspendues au cou des animaux et employées dans les sacrifices ; mais les cloches de grande dimension étaient inconnues des anciens. Le mot *campana*, qui désigne nos cloches, ne remonte qu'au VIII^e^ siècle. On les a appelées aussi *petasus, œs dodoneum, lebes*. Le mot français *cloche* vient du vieux mot allemand *keloken*, qui signifie *frapper*. Les Allemands ont tiré aussi de là leur mot *clocke*, cloche.

630. Quelques auteurs veulent que les cloches aient été inventées par le pape Savinien, qui gouvernait l'Eglise en 604 ; d'autres par saint Paulin, évêque de Nole, mort en 430 ; mais les preuves sur lesquelles repose cette dernière opinion ne paraissent pas fondées. Toutefois, il paraît certain qu'on a commencé à les mettre en usage en Campanie : de là les noms de *campana* et de *nola* qui leur ont été donnés. La bénédiction des cloches remonte au VIII^e^ siècle ; à partir du IX^e^ siècle, tous les écrivains ecclésiastiques en parlent.

631. La plus ancienne cloche que l'on possède est celle de l'église de Sainte-Cécile, à Cologne ; on croit qu'elle remonte au VII^e^ siècle ; elle est formée de feuilles de métal battu, jointes par des clous rivés. En France, parmi les cloches les plus anciennes, on cite celle de Fontenailles, au diocèse de Bayeux, fondue en 1202, et celle de Moissac (Tarn-et-Garonne), qui est de l'an 1273. A l'origine, les cloches étaient très-petites. Au XIII^e^ siècle,

une cloche de deux à trois mille livres était une merveille. Ce n'est que vers le commencement du XVI^e^ siècle que l'on a commencé à fondre de grosses cloches ou bourdons. Un grand nombre ont été détruites par les protestants et la Révolution. Parmi les belles cloches que possède la France, on remarque les deux bourdons de Reims, dont le petit, qui pèse 15,000 livres, a été fondu par M. Bollé, au Mans, en 1847. Le plus gros l'a été en 1570, sous le pontificat du cardinal de Lorraine, qui en fut le parrain et le donateur. Il pèse 12,500 kilogrammes. On cite encore le bourdon de la cathédrale de Paris, une cloche de la cathédrale de Sens, les cloches de la cathédrale de Nantes, fondues tout récemment, le bourdon de Notre-Dame-de-la-Garde, près de Marseille, les bourdons de Bordeaux et de Lyon, la grosse cloche de Saint-Sulpice de Paris. En Italie, on cite les bourdons de Saint-Pierre de Rome et de l'église de Saint-François-d'Assise.

632. La cloche se compose ordinairement de 78 parties de cuivre et de 22 parties d'étain sur 100. Quelquefois certains fondeurs mêlent aux métaux de la cloche un peu de zinc. Ce mélange la rend, dit-on, plus sonore, mais aussi plus cassante. Si vous avez jamais une cloche à faire fondre, ayez soin que le zinc ne soit pas en trop forte quantité, et que les métaux soient bien mêlés avant la fusion, afin que les plus lourds, l'étain par exemple, n'occupent pas la partie inférieure de la cloche, ce qui nuirait à sa solidité et à la qualité du son (1). A l'exposition de 1855, on a vu plusieurs cloches en acier ; elles coûtent une fois moins cher que les autres, mais le son en est dur et cassant.

633. Les proportions de la cloche sont calculées sur

(1) Il vaut mieux, disent certains fondeurs, que le zinc ne soit nullement employé.

l'épaisseur du bord, et l'épaisseur du bord sur le poids total que doit avoir la cloche. Le grand diamètre a ordinairement quinze fois l'épaisseur du bord; le diamètre du cerveau, sept fois et demie; la hauteur a douze fois l'épaisseur du bord, et la ligne qui décrit le profil de la cloche dans sa hauteur complète, trente à trente-deux (1).

634. Il doit y avoir un certain rapport entre le battant et le poids de la cloche. Celui d'une cloche de 500 kilogrammes doit peser 20 kilogrammes environ, mais la progression relative de son poids serait moindre que celle du poids de la cloche. Il faut aussi avoir égard à la forme du battant.

635. Le battant, *batellum*, doit être suspendu de manière à ce que la partie la plus grosse arrive à la ligne extérieure de la cloche. Depuis cette ligne jusqu'à l'anneau de la cloche, il doit avoir dix bords de longueur, et en dessous de cette ligne, deux bords, c'est-à-dire qu'il doit avoir de longueur environ douze fois la plus grosse épaisseur de la cloche. Le diamètre de la plus grosse partie du battant sera de un bord trois quarts. Telles sont les proportions ordinairement employées.

636. Le *brayer* ou baudrier, morceau de cuir qui supporte le battant, est ordinairement en cuir de Hongrie; la partie qui est adhérente au battant doit être en cuir noir, qui est plus résistant. Le battant se termine par une partie plate, qui se place entre les deux extrémités du brayer. Le tout est maintenu au moyen de deux écrous. Le brayer doit toujours être de la même largeur que l'anneau de la cloche.

(1) *L'Archéologue chrétien.* Les bourdons de Reims ont pour grand diamètre treize fois et demie l'épaisseur de l'endroit où frappe le battant. Les fondeurs pourraient adopter cette proportion.

637. Que faire, mon cher Confrère, lorsqu'une cloche vient à se fêler? Est-il possible de corriger ce défaut et de rendre à cette cloche sa sonorité première? Je ne le pense pas, et, dans ce cas, le parti le plus simple à prendre est de la faire refondre. Divers essais ont été tentés, et moi-même j'ai fait faire, pour une des cloches de ma paroisse, un essai de ce genre. Le cuir qui soutient le battant d'une des cloches de mon église s'étant allongé peu à peu, ce dernier ne frappait plus sur la partie la plus épaisse de la cloche : elle se fêla. Après quelques semaines, la fêlure avait atteint 35 centimètres. Le son était très-mauvais. Afin de rendre à la cloche une partie de sa sonorité, d'après le conseil de personnes qui se disaient compétentes, je fis enlever au burin les deux bords de la fêlure, et je fis terminer cette dernière par une ouverture circulaire. La cloche, qui pèse 2,500 kilogrammes, retrouva, en effet, sa sonorité, mais non son harmonie première. Les vibrations sont courtes, le son est étouffé : on dirait que la cloche résonne dans une boîte. De plus, elle a baissé d'un demi-ton. Aussi, en face de ce résultat si peu satisfaisant, le conseil de fabrique a décidé la refonte de cette cloche. Je pense cependant que l'opération pourrait réussir, si la fêlure n'avait que quelques centimètres. On a essayé aussi de souder les cloches fêlées : cette opération, très-difficile, a rarement réussi.

638. Le mode de sonnerie varie selon les pays. A Rome, la plupart des grosses cloches ne sont pas sonnées en volée; elles ne sont que tintées, parce qu'elles sont placées dans des clochers trop petits ou trop peu solides. Déjà, d'après un Ordo romain du VI^e^ siècle, les cloches étaient anciennement tintées plutôt que sonnées. A Rome, la cloche la plus forte, et qui est sonnée comme celles de France, est la cloche de l'église des Jésuites; elle pèse environ 1,500 kilogrammes. Quelquefois, les cloches sont suspendues de

manière à donner un son très-lent. Les sonneurs leur font faire presque le tour du cercle que la cloche peut décrire; ils appellent ce mode : sonner *a bicchiere,* c'est-à-dire, faire de la cloche une coupe (*bicchiere*, verre). Il y a eu de tout temps, du moins depuis le vénérable Bède, un mode spécial de sonnerie pour les défunts; il varie selon les diocèses.

639. Pour mettre une cloche en branle, le mode le plus ordinaire est la corde, attachée à un arc de cercle. On peut très-bien l'employer pour les petites cloches; mais, si l'on se sert de cordes pour les grosses cloches ou les bourdons, il faut une force considérable. Alors on les sonne au pied ou au moyen d'un mécanisme. Le gros bourdon de Reims demandait autrefois seize hommes pour être mis en branle ; au moyen d'un mécanisme inventé par un membre du conseil de la fabrique, il n'en demande plus que huit. En voici la description : « Une roue est fixée à l'extrémité gauche du mouton de la cloche et communique par une chaîne à une autre roue placée à l'étage inférieur, où se trouvent les sonneurs. Celle-ci est fixée à un essieu de 3 à 4 mètres, auquel sont adaptées quatre à six pédales. Les sonneurs, en appuyant sur les pédales, donnent un mouvement de baisse et de hausse à l'essieu, qui le communique à la roue inférieure, laquelle force celle du haut à accomplir le même mouvement (1). » Les autres cloches de la même cathédrale, au nombre de huit et formant la gamme, se sonnent au pied. Une planche est solidement attachée au mouton de chaque cloche, et le pied du sonneur appuie sur cette planche. D'autres mécanismes, destinés à diminuer la force, ont été inventés dans ces derniers temps; quelques-uns sont déjà très connus. Quelques fondeurs

(1) *Histoire et description de Notre-Dame de Reims*, tome II, p. 179.

de cloches affirment cependant que l'ancien système de suspension, qui est très-simple et connu de tous, est encore le meilleur.

640. Les cloches doivent être placées à la partie la plus élevée de la tour construite pour les recevoir. Le beffroi destiné à les supporter doit reposer sur une assise de pierre formant saillie, et être construit de manière à éprouver une certaine oscillation qui, cependant, ne compromette pas la solidité de la tour ou du clocher. Les fenêtres de la tour ou du clocher seront fermées par des abat-son ou planches recouvertes d'ardoises ou de plomb. Ces planches empêcheront la pluie d'entrer dans le clocher et la neige de séjourner sous les voûtes, précaution qui empêche de graves détériorations et qu'on ne prend pas assez souvent dans les campagnes. Ces abat-son donneront aussi aux ondes sonores la direction voulue.

641. Il faut avoir soin de relater sur la cloche le nom qui lui a été donné, le nom du parrain et de la marraine, celui de l'évêque ou du prêtre qui l'a bénite, et la date de la bénédiction. De pieuses images et des ornements doivent aussi y être placés d'une manière saillante. Plusieurs cloches du Moyen-Age avaient des inscriptions remarquables. L'usage de la cloche est parfaitement indiqué par ces deux vers de la glose :

> Laudo Deum verum, plebem voco, congrego clerum,
> Defunctos ploro, pestem fugo, festa decoro.

Aucune cloche ne peut servir aux usages ecclésiastiques sans avoir été bénite. C'est une des fonctions de l'évêque, mais il peut déléguer en sa place un simple prêtre.

642 Il n'est pas de règle liturgique qui fixe le nombre de cloches qui doivent se trouver dans une église.

D'après saint Charles Borromée, une église cathédrale doit avoir sept cloches ou cinq au moins; une église collégiale, trois : une grosse, une moyenne et une petite ; une église paroissiale, trois ou deux au moins. Jean XXII, dans une Extravagante unique, décide que les religieux mendiants n'auront qu'une cloche. Cette loi est tombée en désuétude. « Plût à Dieu, dit Casali, qu'elle fût encore en vigueur (1) ! » De nos jours, une église a autant de cloches qu'elle peut s'en procurer. En France, les églises rurales affectent le chiffre trois. Chacune est séparée de la voisine par un ton plein ou par un demi-ton. En Italie, les cloches sont souvent séparées par un ton et demi ou deux tons pleins.

643. D'après les usages liturgiques, la cloche doit être frappée de plusieurs coups pour inviter les fidèles à accompagner le Saint-Sacrement, lorsqu'on le porte aux malades. Elle est sonnée aussi lorsqu'un fidèle est à l'agonie, lorsqu'il a rendu l'âme et pour inviter ses parents et ses amis à ses funérailles. C'est la cloche qui annonce les offices des matines, de la messe et des vêpres. Elle est sonnée aussi aux grand'messes, au moment de l'élévation. Elle est encore sonnée pendant les processions. Lorsqu'une procession passe devant une église, les cloches de cette église doivent se faire entendre. La cloche est aussi sonnée pour repousser les tempêtes, lorsque cela n'est pas défendu par l'autorité civile. C'est par la cloche que l'angélus est annoncé le matin, à midi et le soir. Dans la plupart des paroisses rurales en France, chaque verset est annoncé par trois coups. En Italie, au premier verset, trois coups se font entendre, puis quatre, puis cinq. Quelquefois, pour chaque verset, toutes les cloches sont sonnées en volée. Ce dernier usage existe surtout dans la Toscane

(1) *De Ritibus in Ecclesia adprobatis.*

et dans l'Ombrie. Il est aussi d'usage que les cloches soient sonnées pour l'arrivée d'un prince, d'un évêque, etc.

644. Pendant la Semaine Sainte, les cloches se taisent depuis le *Gloria* du Jeudi-Saint jusqu'au *Gloria* du Samedi. Lorsqu'il y a plusieurs églises dans une ville, ce sont les cloches de l'église principale qui doivent se faire entendre d'abord. Les cloches sont la propriété de l'église; le curé seul doit avoir entre les mains les clefs du clocher.

645. On se sert, pendant les offices divins, d'une ou plusieurs clochettes, *campanula*. L'usage de sonner la cloche au moment de l'élévation remonte au XII^e^ siècle; nous le voyons mentionné dans un statut de Guillaume, évêque de Paris. De là il fut introduit à Cologne par le cardinal Guido, légat du Saint-Siége. Bientôt la cloche fut remplacée par une clochette, ou plutôt, la clochette fut admise dans les églises en même temps que la cloche fut sonnée. A l'origine, la clochette n'était sonnée qu'à l'élévation; plus tard, elle se fit entendre au commencement de la messe, au *Sanctus* et au *Domine, non sum dignus*. Les rubriques du Missel romain ordonnent seulement de la sonner au *Sanctus* et à la consécration. Il y a beaucoup de diversité, dans les églises, sur les moments et la manière de sonner la clochette pendant la messe.

646. A Rome, ordinairement une clochette assez forte est suspendue auprès de la porte de la sacristie de chaque église. Aussitôt que le prêtre sort pour la messe, l'enfant de chœur agite cette clochette et avertit ainsi les fidèles qu'une messe va se célébrer. La clochette portative placée sur un des degrés de l'autel n'est pas alors agitée au commencement de la messe, comme chez nous. On la sonne seulement au *Sanctus*, à l'élévation et au *Domine, non sum dignus*.

647. « On peut, dit Neher (1), sonner la clochette à l'élévation d'une manière continue, ou par trois fois : une fois lorsque le prêtre fléchit le genou, une seconde fois lorsqu'il élève l'hostie ou le calice, et une troisième fois lorsqu'il repose l'hostie ou le calice. » La clochette se fait aussi entendre lorsqu'on porte le Saint-Sacrement aux malades.

648. Autrefois et encore de nos jours, dans certaines églises, la clochette était attachée à la muraille du côté de l'épître. Au moment de l'élévation, l'enfant de chœur tenait la chasuble de la main gauche, et de la droite la corde de la clochette. Quelquefois, il y avait un grand nombre de clochettes attachées sur un cercle ou une étoile en fer. Agitées, elles formaient un bruyant carillon. On voit encore dans l'église de Saint-Jacques de Dieppe, et dans plusieurs églises d'Allemagne, des sonneries de ce genre.

649. Le Moyen-Age a produit des clochettes fort remarquables. Le musée du petit séminaire de Rome en possède une qui remonte au XIII^e^ siècle ; elle est à jour, et les ornements représentent les symboles des Evangélistes dans des enroulements de feuillage. Le son en est très-doux. M. Didron en a reproduit le dessin et en a fait exécuter des copies.

650. Pendant les trois derniers jours de la Semaine Sainte, la clochette se tait comme la cloche. Elle est remplacée, en France, par un instrument de bois connu de tous sous le nom de *crécelle*, parce qu'il imite assez bien le son aigu de la crécerelle. En Italie, on se sert d'une planche qui, du temps de saint Charles, avait 60 centi-

(1) *Vera Idea ornatus ecclesiastici*, p. 68.

mètres de longueur et 40 centimètres de largeur. A la partie supérieure est une ouverture qui sert à la tenir; des lames de fer sont suspendues de chaque côté, ou bien de petites boules de bois attachées à des ficelles ; il suffit de l'agiter pour lui faire rendre un son strident. Les lames de fer sont quelquefois remplacées par deux poignées placées dans le sens vertical. En faisant tourner la planche rapidement, elles la frappent des deux côtés.

651. *P.-S.* Je m'aperçois que j'ai oublié de vous parler en temps opportun des grands candelabres destinés à supporter les bougies et les cierges que l'on fait brûler dans certaines chapelles et devant certaines statues. Le Moyen-Age nous en a conservé de très-beaux. Ils s'élèvent ordinairement sur un pied à trois branches; ils se composent d'une tige ronde ou polygonale divisée par des anneaux; un large plateau est établi au sommet; sur la tige qui se continue sont échelonnés plusieurs cercles, dont le diamètre diminue progressivement. Sur ces cercles sont placées alternativement des bobèches et des pointes. M. Viollet-Leduc, dans son *Dictionnaire du mobilier*, donne le dessin d'un de ces candelabres ; il est très-élégant et date du XIV^{e} siècle.

TRENTE-ET-UNIÈME LETTRE.

Du chemin de la croix. -Son histoire.—Du nombre des stations.—De la place de la première station.

652. Vous me dites, mon cher Confrère, qu'un des prêtres de votre voisinage désirant faire l'acquisition d'un chemin de croix pour son église, vous demande quelques conseils à ce sujet, et ces conseils, vous me priez de vous les donner, afin de les lui transmettre. Pourquoi me demander des conseils que vous pourriez certainement donner vous-même? Je ne vous comprends pas. Cependant, puisque vous le voulez, voici ce que j'ai trouvé dans quelques auteurs accrédités (1) : je vous en fait part.

653. S'il est une acquisition qui doive être faite avec soin, c'est assurément celle d'un chemin de croix. Carli, dans sa *Bibliotheca liturgica*, parle très au long des images mal peintes que renferment un grand nombre d'églises, qui sont un objet de risée et qui excitent plutôt le mépris que le sentiment religieux. Parmi ces images que l'on ne doit pas souffrir dans les temples, il place un grand nombre de chemins de croix. « Ils sont loin, dit-il, d'enflammer les cœurs des fidèles du divin amour ou de les exciter à la méditation des souffrances du Sauveur. » Si l'on ne peut pas avoir un chemin de croix convenable, il conseille tout simplement de ne pas en avoir du tout. Je suis de son avis.

(1) On peut consulter, sur le chemin de la croix, un excellent opuscule de M. l'abbé Barbier de Montault, un vol. in-18, chez Régis-Ruffet. Paris.

654. Le chemin de la croix a été établi pour faire gagner aux fidèles les mêmes indulgences que l'on peut acquérir en faisant le pèlerinage de Jérusalem. De tout temps, les fidèles ont médité avec bonheur les souffrances du Sauveur, et on sait avec quel enthousiasme les croisés se rendaient en Terre Sainte pour y reconquérir le saint sépulcre. Pleins de ce qu'ils avaient vu, au retour de ces lointains voyages, ils enflammaient les cœurs par leurs récits, et contribuaient puissamment à faire naître le désir de visiter les mêmes lieux qu'ils avaient parcourus. De nombreuses indulgences les y excitaient d'ailleurs. Malheureusement, ce voyage était plein de dangers, et les souverains pontifes, pour ne pas priver les fidèles des nombreux secours qui y étaient attachés, décidèrent que la méditation des souffrances du Sauveur, faite devant un certain nombre de croix, tiendrait lieu du voyage fait à la Ville Sainte.

655. Ce sont les Franciscains qui furent les premiers auteurs de la dévotion du chemin de la croix. Pendant quelque temps, ils se contentèrent d'exposer aux regards des fidèles, dans leurs églises, des sujets représentant l'image des lieux saints jointe à l'histoire de la Passion du Sauveur. Plus tard, ils obtinrent que les fidèles qui feraient ces pieuses visites gagneraient toutes les indulgences que l'on gagne en Palestine. Cette importante concession fut faite par Innocent XII, dans son bref *Sua nobis,* en date du mois de Décembre 1694. C'est donc de cette année que date l'établissement du chemin de la croix proprement dit. Plus tard, en 1731, Clément XII décida que ces indulgences seraient attachées à tout chemin de croix érigé par un Franciscain, avec l'autorisation de l'évêque diocésain, du curé de l'endroit, et, en général, du supérieur de l'église, du couvent ou de l'hôpital. De nos jours, les évêques ont un indult qui leur donne le pouvoir d'ériger des chemins de la croix et de déléguer n'im-

porte quel prêtre pour le faire ; et quiconque, visitant ces stations, se met devant les yeux, d'une manière vivante, Jésus souffrant et mourant, se repent cordialement de ses fautes, et forme le ferme propos de s'amender, gagne les indulgences qui sont attachées à ce pieux exercice. Il n'est pas nécessaire de réciter aucune prière, mais il faut méditer sur la Passion de Notre Seigneur. Il faut aussi parcourir toutes les stations en une seule fois, comme l'a décidé un décret de la Sacrée Congrégation du 14 Décembre 1857, décret approuvé par le Souverain Pontife le 22 Janvier 1858. Lorsqu'on ne peut pas aller d'une station à l'autre, les décrets de la Sacrée Congrégation exigent toujours quelque mouvement, *aliquem corporis motum*. (Décrets du 30 Septembre 1837 et du 26 Février 1841.)

656. Le nombre des stations du chemin de la croix est de quatorze. En Allemagne, on ajoute une quinzième station. Elle représente l'invention de la croix par sainte Hélène. Une ordonnance de l'archevêque de Vienne en Autriche, portée en 1799, arrête que les stations du chemin de la croix seront au nombre de onze. A Rome, comme en France, ce nombre est fixé à quatorze.

657. Les stations du chemin de la croix ont été érigées dans un grand nombre d'églises de France depuis le commencement de ce siècle. Malheureusement, elles ne sont pas toutes marquées au coin du goût. Des fabriques de chemins de croix ont été établies dans ces dernières années : hélas ! quels déplorables produits elles nous ont donnés ! Aussi, on peut l'affirmer d'une manière générale, le meuble qui dépare le plus d'églises est le chemin de la croix. Combien est vaniteuse cette pauvreté qui, repoussant une simplicité de bon goût, admet un chemin de croix en papier, peint avec autant d'art que les devants de cheminée des maisons bourgeoises et des cafés ! Que dire aussi de ces hauts-reliefs en plâtre bronzé qui enlai-

dissent les murailles de tant d'églises? Que penser de toutes ces compositions que l'humidité écaille et fait tomber, de ces peintures où les règles les plus élémentaires du dessin sont sacrifiées, et où le divin Sauveur, par exemple, change trois ou quatre fois de figure et de costume? Bien des essais ont été faits, dans ces derniers temps, pour donner à nos églises des chemins de croix convenables : il faut l'avouer, fort peu ont réussi.

658. Voici ce que vous pourrez dire à votre confrère : Il ne faut pas d'abord qu'un chemin de croix soit inutile. Qu'il sache donc s'en passer, s'il ne doit être visité par personne. S'il manque de ressources pour acheter un chemin de croix convenable, qu'il se contente de simples croix en bois plus ou moins ornées. Elles seules reçoivent l'indulgence ; elles suffisent donc. Si ses ressources le lui permettent, et que son église ne soit pas trop humide, il peut alors acheter un chemin de croix en gravures. On a gravé, dans ces derniers temps, le fameux chemin de croix de la cathédrale de Vienne peint par Furhrich ; il est très-beau et porte grandement à la dévotion. S'il peut acheter une série de tableaux peints, ce à quoi je l'engage beaucoup, qu'il le fasse, mais qu'il s'adresse à un véritable artiste, afin que les fidèles soient véritablement excités à la piété, et que les hommes du monde qui ont quelque goût ne critiquent pas trop l'ornementation de son église.

659. Et les chemins de croix en plastique, en carton-pierre, en pâte de fer, qu'en pensez-vous ? Mon cher Confrère, je n'en pense rien. Le temps seul en fera connaître la valeur. Ils n'ont pas encore eu une épreuve assez longue pour que l'on puisse se prononcer sur eux sans crainte d'erreurs. Ils ne répondent peut-être pas au principe de solidité qu'il faut toujours admettre dans les églises. On peut tolérer cependant des stations en terre cuite.

660. M. Bachelet, orfèvre à Paris, a fait, il y a quelques années, un essai qui me paraît heureux. Il a établi de grandes croix de bois de 1 mètre de haut sur 80 centimètres de large ; il les recouvre d'ornements en cuivre repoussé et doré dans le style du XIII^e^ siècle. L'intersection des deux bras est occupée par un quadrilobe sur lequel se trouve représenté en émail le sujet de la station. Cet émail est très-solide; il peut braver l'humidité. Le quadrilobe a environ 50 centimètres de large. J'ai vu quelques-unes de ces stations: elles m'ont beaucoup plu.

661. Je m'étonne qu'on n'ait pas encore essayé de faire des stations de chemin de croix en bois sculpté. On pourrait leur donner une décoration polychrome telle qu'elle était usitée au Moyen-Age. Je suis certain que ce genre plairait beaucoup aux fidèles. Je crois que l'on pourrait avoir des chemins de croix semblables à des prix modérés. En tous cas, j'engage votre confrère à mettre de côté les lithographies enluminées ou non.

662. La première station du chemin de la croix doit être placée du côté de l'évangile. Elles seront toutes à la hauteur du regard du fidèle. En Italie, la plupart des chemins de croix sont placés dans des chapelles ou oratoires. On en voit rarement dans les grandes églises. D'ailleurs, le chemin de la croix peut être établi partout, même en plein air, même dans les appartements particuliers.

663. Je termine aujourd'hui la partie du mobilier ecclésiastique. Nous nous occuperons prochainement d'un sujet très-important, c'est-à-dire de la décoration des églises.

TROISIÈME PARTIE.

De la Décoration des Eglises.

TRENTE-DEUXIÈME LETTRE.

Du sentiment du beau. -- Du goût. — De la nécessité du goût.— De l'art chrétien. — Manière de se former le goût. — Du mauvais goût. — De l'unité. — De la nécessité de l'unité. -- Du défaut d'unité.

664. Je vous ai donné, mon cher Confrère, du moins, je crois l'avoir fait, les conseils pratiques à suivre dans la construction et l'ameublement de l'église que vous voulez élever dans votre paroisse. Puissiez-vous avoir puisé dans notre correspondance des idées saines, claires, précises ! Nous ne travaillons pas pour le temps, sans doute , ni pour y recevoir notre récompense ; cependant il est permis d'éprouver une certaine joie lorsqu'on a élevé au Seigneur un temple où tout est fait selon les règles posées par les maîtres, et surtout selon les saines traditions chrétiennes. C'est une satisfaction de pouvoir se dire que les deniers des communes, que les offrandes des fidèles ont été employés d'une manière convenable, et que, par leur moyen, on a élevé un temple digne du Très-Haut,

temple où des générations successives viendront prier et s'élever jusqu'à Dieu par le sentiment de la foi et de l'art qui aura présidé à sa construction. Grâce à vous, elles seront justement fières de leur belle église ; elle sera citée comme un modèle, et peut-être qu'à l'avenir, bien des confrères seront dirigés par ce que vous aurez fait, bien des dépenses inutiles seront épargnées.

665. Je suppose que votre église est construite et que vous lui avez donné tous les meubles dont elle a strictement besoin. Ces meubles seront simples, me disiez-vous dans une de vos dernières lettres, vos ressources étant très-modiques. Mais, plus tard, vos ressources augmenteront, les dépenses nécessitées par la construction, une fois payées, ne seront plus à faire : c'est alors que vous pourrez songer à décorer convenablement votre église.

666. Une chose essentielle à tout prêtre qui veut décorer son église, c'est le goût. On a dit : « Le beau est la splendeur du vrai. » Je crois qu'on peut définir le goût : l'intelligence du beau. Or, le beau doit toujours être considéré dans ses rapports avec Dieu. « Tout ce qui est beau, dit saint Augustin, dérive de la souveraine beauté, qui est Dieu. » Toute beauté qui est en dehors de Dieu, qui ne cherche point à se rattacher à lui par quelques liens, n'est pas une véritable beauté. Tout, dans la nature, doit nous renvoyer son image et exciter nos cœurs et nos pensées à s'élever vers lui. C'est ce que fait tout objet véritablement beau. L'église la plus belle est donc celle qui inspire le plus de foi, le plus de piété. Or le goût consiste à connaître et à sentir cette véritable beauté, afin d'en doter le temple du Très-Haut.

667. « Il existe, dit un auteur (1), un beau absolu,

(1) *Dict d'esthétique chrétienne*, p. 26.

indépendant des vicissitudes du temps, des caprices de l'opinion, des fantaisies de la mode ; un beau qui consiste dans la vérité, dans l'unité, dans l'ordre, dans l'harmonie, c'est-à-dire dans les rapports des parties à un tout, et dans leurs convenances respectives; un beau qui réside primitivement et essentiellement en Dieu, source de toute beauté et de tout bien ; un beau dont il a gravé l'empreinte dans notre âme en la créant à son image, et dont les œuvres de l'homme ne sont que le reflet, de même que l'homme lui-même, avec toutes les autres merveilles de l'univers, n'est que le reflet de la sagesse, de la puissance, de la beauté et des autres perfections de Dieu. »

668. C'est ce beau absolu que nous devons chercher à comprendre, afin d'en diriger les reflets vers toutes les choses qui sortent de nos mains. Nous avons tous reçu de Dieu le sentiment du beau, mais à des degrés différents. Chez les uns, il apparaît presque sans aucun effort dans tout son développement; chez les autres, il est, en quelque sorte, à l'état latent, et ce n'est qu'après un certain nombre d'années qu'il se développe. Pour cela, il leur faut l'instruction et l'exercice. Remarquez aussi que le goût est toujours accompagné d'une grande justesse dans l'esprit, et qu'il va rarement avec un jugement faux et exagéré. Il faut, en outre, une sensibilité et une perception portées à un haut degré pour juger des beautés de l'art et pour en avoir l'intelligence. Or, vous le savez, ce qui donne à l'homme une grande sensibilité, une perception facile, c'est surtout la pureté de la vie. Aussi, je ne m'étonne pas de rencontrer un grand nombre d'artistes véritables parmi les saints que nous honorons, et surtout de trouver en eux de véritables types de surnaturelle beauté. Ils reproduisaient dans leur vie les perfections divines, et leurs reflets paraissaient sur leurs visages et dans toutes leurs œuvres. Supposez l'extatique sainte

Thérèse reproduite par le pinceau de Fiésole. Quelle beauté sublime nous pourrions admirer !

669. Il est de toute nécessité de développer en nous le sentiment du beau et par suite le goût des choses vraiment belles ; et ce n'est qu'à force de voir, de comparer, de juger que l'on y arrive. Au commencement de ce travail, on se trompe souvent; mais peu à peu le goût se développe, et l'on ne tarde pas à voir que tel objet manque de proportion, qu'un monument manque d'unité, qu'un tableau pèche dans sa composition. Souvent aussi, sans trop savoir pourquoi, on porte un jugement défavorable sur un objet quelconque. On serait embarrassé de dire sur quoi on le fait reposer, et cependant quelque chose d'intime nous dit que nous ne nous trompons pas. Le sentiment du beau qui est en nous n'est pas satisfait, et nous détournons les regards en disant : Ce n'est pas cela.

670. On peut dire de l'architecture ce que M. de Bonald a dit de la littérature, qu'elle est l'expression de la société. L'histoire nous prouve que toute société a son architecture propre, indigène, *sui generis*, inspirée d'ordinaire par la religion du peuple chez lequel elle a fleuri. Les principales civilisations ont eu leur architecture à part, et si un homme de quelque intelligence pouvait contempler en un instant des monuments égyptiens, chinois, indous, juifs, grecs ou romains, il affirmerait sans crainte de se tromper que ces monuments appartiennent à des civilisations, à des religions, à des arts différents. Lorsqu'une fois la société fut devenue chrétienne, un art nouveau se fit jour. L'art chrétien prit naissance. L'art chrétien ! Ne suffit-il pas d'énoncer ces deux mots pour évoquer dans l'esprit l'idée d'une poétique divine et bien supérieure à la poétique païenne? Elle prenait sa source dans les livres saints, dans les enseignements et la vie de Jésus-Christ, des

apôtres et des martyrs, dans les naïves légendes, et elle produisait des chefs-d'œuvre. En se plaçant devant une splendide cathédrale du XIII^e^ siècle, on est obligé de se dire : Ce n'est pas la civilisation égyptienne, ce ne sont pas les adorateurs du ciel et de Brahma, ce ne sont pas les sectateurs de Jupiter, ce n'est pas l'art païen qui ont élevé ce monument ; non, c'est une autre civilisation, ce sont d'autres idées, c'est un art plus élevé, sublime : c'est l'art chrétien.

671. Si le XIII^e^ siècle nous présente le type des monuments religieux et des meubles qui doivent s'y trouver, c'est que le sentiment de l'idéal chrétien existait alors dans toute sa vigueur. Il était facile de se former le goût et de l'entretenir dans sa pureté : il suffisait d'ouvrir les yeux pour voir; toujours ils tombaient sur des monuments et des objets convenablement faits, ayant un cachet particulier, sortant de la main d'ouvriers exercés, d'une étonnante élégance, ayant dans leurs formes quelque chose de mystique, de céleste, de divin. Non-seulement cela se présentait dans les grandes cités, mais aussi dans les bourgades et jusque dans les plus humbles hameaux.

672. Que l'on examine attentivement une de ces églises rurales si nombreuses encore de nos jours, et l'on sera étonné d'y trouver, soit dans l'ensemble, soit dans les détails, quelque beauté qui indique que le goût et le sentiment du beau ont présidé à sa construction. On pourrait presque affirmer qu'alors chaque paroisse avait ses artistes, ses architectes, ses sculpteurs, ses décorateurs, et peut-être même ses peintres-verriers. Hélas ! il n'en est plus ainsi de nos jours.

673. Un prêtre pouvait donc facilement se former le goût. Aujourd'hui, il n'est rien de plus difficile, Jusqu'à

ces derniers temps, l'art religieux, l'art chrétien était tombé dans un incroyable mépris. Cela n'a rien d'étonnant, quand on songe à l'influence pernicieuse qu'ont exercée sur l'esprit public la Renaissance païenne et la réforme du XVI^e^ siècle. On sait comment alors les grands hommes et les grandes institutions du catholicisme furent immolés à ce paganisme renouvelé des Grecs et des Romains. On connaît les assauts redoublés que l'art chrétien et le dogme eurent à subir, et, par suite de l'éducation païenne des deux derniers siècles, il est résulté la confusion la plus étrange dans les idées. Aussi, on peut le dire, le mauvais goût règne souvent de nos jours ; il se fait voir dans les arts, dans la littérature surtout. N'avons-nous pas vu, dans ces derniers temps, les conceptions les plus étranges portées aux nues ? N'avons-nous pas vu la Renommée emboucher toutes ses trompettes pour les prôner et appeler sur elles la louange la plus outrée? Quelques voix seulement ont eu la force de s'élever contre cette fièvre du mauvais goût; mais c'est à peine si elles arrivaient à quelques intelligences délicates, étouffées qu'elles étaient par tant de clameurs qui portaient bien haut des œuvres déplorables (1).

674. Cette confusion dont je parlais tout-à-l'heure se reproduit tout naturellement, de nos jours, dans l'architecture, surtout dans l'architecture civile. Aussi les architectes modernes ne savent plus à quel art se vouer. Quelques-uns même, honteux des pastiches grecs, romains, mauresques, chinois qu'il nous donnent, essaient de fonder une architecture du XIX^e^ siècle. Je doute fort qu'ils réussissent. D'ailleurs, quoi qu'on fasse, la société

(1) Il suffit de citer le roman de Victor Hugo, intitulé *les Misérables*, et cet autre roman dont nous ne voulons pas donner le nom, et dont le titre seul est une injure jetée à la face de notre Sauveur et de notre Dieu.

du XIX^e^ siècle est chrétienne, elle vit d'éléments chrétiens, sa sève est chrétienne et, sa foi grandissant, son architecture redeviendra nécessairement ce qu'elle était dans les siècles chrétiens.

675. Un goût aussi pur qu'éclairé doit la diriger, et il faut l'acquérir par tous les moyens. « Le goût n'est pas, comme le pensent quelques-uns, une fantaisie plus ou moins heureuse, le résultat d'un instinct. Personne ne naît homme de goût. Le goût, au contraire, n'est que l'empreinte laissée par une éducation bien dirigée, le couronnement d'un labeur patient, le reflet du milieu dans lequel on vit. Savoir, ne voir que de belles choses, s'en nourrir, comparer; arriver par la comparaison à choisir, se défier des jugements tout faits, chercher à discerner le vrai du faux, fuir la médiocrité, craindre l'engouement, c'est le moyen de former son goût (1). » Un prêtre ayant quelque goût sera sévère dans ses appréciations; il formera ainsi des artistes; du moins, il les dirigera, et après quelques années, il y aura dans un arrondissement, dans un canton, un certain nombre d'ouvriers habiles; ils seront fiers des connaissances nouvelles qu'ils auront acquises; ils ne se considéreront plus comme des manœuvres, mais comme des artistes véritables, et dans leur vie se reflétera le sentiment du beau qui commencera à poindre en eux (2).

676. Pour arriver à ce résultat si désirable, il vous faut, mon cher Confrère, de grandes connaissances. Le voisinage des grandes villes contribue beaucoup à les donner. Là se trouvent les grandes bibliothèques, précieuse

(1) Viollet-Leduc, *Dict. raisonné*, tome VI, p. 34.

(2) Cet heureux résultat se fait voir, en ce moment, dans la ville de Tours. Il est dû aux efforts persévérants de M. l'abbé Bourassé.

ressource quand on ne peut s'en former une composée d'ouvrages qui rentrent dans le cercle de nos études. Là se rencontrent des architectes, des sculpteurs, des peintres habiles auprès desquels on peut aller prendre des notions d'art. Là se trouvent des hommes spéciaux, de riches collectionneurs dont les trésors sont souvent mieux meublés que les trésors de certaines cathédrales. On y rencontre toujours des prêtres qui ont une certaine science et un grand amour pour l'étude. Là se trouvent de remarquables monuments, des musées. Malheureusement, vous êtes éloigné de toute grande ville, et vous êtes privé des ressources qu'elle pourrait vous offrir. Que ferez-vous donc pour acquérir la science et le goût? Il vous reste deux moyens : voyager et vous former une bibliothèque archéologique. Je vous félicite si vous pouvez visiter Paris de temps à autre, car les musées de la capitale renferment de véritables richesses. La Bibliothèque impériale, le Louvre, le musée de Cluny, cet écrin qui cache tant de joyaux, et un grand nombre d'églises contiennent des trésors qu'un prêtre doit étudier avec amour. Là vous aurez bientôt acquis des connaissances sûres et variées. Si, pour un motif ou pour un autre, vous ne pouvez pas même faire le voyage de la capitale, il ne vous reste que la ressource de votre bibliothèque. Mais je vous entends vous récrier ici. Est-ce donc, dites-vous, avec les modestes revenus de ma cure que je puis acheter des livres ? Je le sais, votre position est modeste comme celle d'un grand nombre de nos confrères ; cependant je crois qu'il en est bien peu qui ne puissent faire de temps à autre l'acquisition d'un volume choisi. Il y a des cantons où chacun des prêtres qui les habitent achète les livres qui rentrent dans ses études ; après quelques années, ils ont les éléments d'une bonne et grande bibliothèque, et ils s'en prêtent les volumes. La même chose pourrait exister autour de vous. Et puis, qui vous empêche d'exa-

miner attentivement les églises que renferme la contrée que vous habitez, de constater les différences, voire même les nuances qui les séparent ? Nous l'avons vu, dans le style ogival, la décoration, les détails varient à l'infini : l'imagination des artistes était telle qu'ils abandonnaient souvent les voies battues pour produire des créations nouvelles. Suivez le développement de ces créations, et bientôt vous serez étonné de votre aptitude à juger les monuments. En un instant, vous connaîtrez la date d'une église, vous apprécierez son ornementation, vous établirez la différence qui existe entre elle et les autres églises que vous aurez étudiées. Et que vous faudra-t-il pour cela? Un simple coup d'œil d'ensemble. D'ailleurs, ce n'est pas en un jour que le goût s'acquiert. En attendant qu'il s'épure, ne vous adressez qu'à des artistes reconnus capables; faites contrôler leurs travaux par d'autres artistes, et vous connaîtrez bientôt si chaque chose est conforme aux règles de l'art et des saines traditions , et après avoir entendu tant de jugements divers, vous serez bientôt en état de juger vous-même.

677. C'est le goût, mon cher Confrère, qui vous fera comprendre la nécessité de l'unité.

678. L'unité est une des premières conditions de l'art; sans elle, il n'y a pas de chefs-d'œuvre, et on peut appliquer aux œuvres architecturales, comme aux œuvres littéraires, ce précepte d'Horace :

Denique sit quodvis simplex duntaxat et unum.

679. Si les chefs-d'œuvre sont si rares, c'est que l'unité leur fait défaut. L'unité est donc un principe dont il ne faut jamais se départir. Une église, dans son plan, dans ses lignes générales, dans son ameublement et sa décoration, doit former un admirable ensemble, un tout complet.

L'œil, en la contemplant, doit être ravi comme l'oreille en entendant une symphonie où chaque instrument concourt à l'harmonie de l'ensemble. L'âme est alors satisfaite; elle éprouve ce contentement que l'on ressent en face du beau, au moins en face de l'un de ses rayonnements; la pensée s'élève de suite vers la suprême beauté; elle se détache de la terre pour aller se perdre dans une atmosphère divine.

680. Une des causes pour lesquelles l'unité est rare, c'est d'abord le manque d'intelligence; c'est ensuite l'amour de la nouveauté, dont les esprits, même les plus sérieux, ne sont pas toujours exempts. L'homme est ainsi fait : il lui faut le changement. La foule n'aime pas à contempler toujours les mêmes choses; elle a besoin de temps à autre de nouvelles sensations. Voilà pourquoi l'architecture, même chez les peuples chrétiens, a pris tant de formes diverses, quelques-unes heureuses, quelques autres regrettables. Une fois que nous avons trouvé un type, nous ne pouvons pas le garder, plus variables en cela que certaines nations païennes, qui, comme les Egyptiens et les Chinois, ont conservé pendant des siècles les mêmes formes architecturales. Cela est d'autant plus étonnant que le dogme chrétien est immuable et qu'il devrait, pour cela même, porter l'immutabilité dans la vie d'un peuple et dans les formes de l'art qu'il a adoptées. Mais si le dogme chrétien est immuable, on peut dire cependant qn'il n'en donne pas moins aux intelligences qui l'acceptent une étonnante activité. Or, cette activité bouillonne; elle déborde, elle se fait jour à un moment donné, et si une autorité respectée ne la contient, elle tombe souvent dans des écarts. C'est ce qui est arrivé pour l'architecture.

681. Nous l'avons vu, le type de l'architecture chrétienne est l'architecture ogivale. Elle a eu des formes diverses; cependant, dans chacun des siècles où elle a fleuri, elle a

conservé ses grands caractères. Même dans sa dernière période, elle a été élancée, grandiose ; elle présente de véritables beautés. Toutefois, il est à regretter que, même dans les siècles du Moyen-Age, l'unité n'ait pas toujours été observée. Combien de cathédrales commencées dans un style ont été continuées dans un autre, et cela brutalement, sans aucune transition ! Ainsi la cathédrale de Tours a son abside construite vers la fin du XII^e^ siècle ; elle est achevée vers le milieu du XV^e^, mais l'architecte se garde bien de suivre les données primitives. Dès lors l'unité n'existe que dans l'ensemble, et nullement dans les détails. Cela est évident, surtout à la voûte de la nef, où un cordon sculpté règne dans toute la longueur, et commence brusquement après le transsept. Suger lui-même, en construisant la basilique de Saint-Denis, n'a pas su respecter les œuvres du passé : il a considéré comme barbares certaines parties léguées par le siècle de Charlemagne, et il s'est efforcé de déguiser leur vétusté sous une forme plus moderne. Chaque siècle s'est comporté de la même manière envers ses devanciers.

682. Chaque âge a donc eu son mode de prédilection, et souvent il l'a implanté sur l'édifice qu'il construisait, sans se douter qu'il commettait une faute grossière contre le principe d'unité. C'est ainsi que le XIV^e^ et le XV^e^ siècles n'ont pas craint de donner leur formes décoratives à des églises du XIII^e^. Le XVI^e^, de son côté, a trouvé tout naturel d'accoler un portail dans le style de la Renaissance à quelques belles églises ogivales. Plus tard, les siècles de Louis XIV et de Louis XV ont terminé par de lourds portails grecs et romains de charmantes églises ogivales que le malheur des temps avait empêché d'achever. Que dire aussi de ces rétables gigantesques destinés à remplacer les antiques *ciboria* si élégants, si gracieux ? Que dire de ces autels *rococo*, de ces anges bouffis, de ces masses de

cuivre ou d'argent qui ont remplacé les élégantes colonnettes des autels gothiques de toutes les périodes ? Et pas un homme intelligent ne s'est élevé contre ce manque d'unité et de goût ! Que dis-je ? On a trouvé parfaites ces masses informes, et on a cru faire beaucoup pour les monuments du passé en les admirant quelque peu, quoique *gothiques*.

683. Dans combien d'églises de nos jours ne rencontre-t-on pas encore ce manque d'unité ! Je visitais récemment une chapelle de communauté, et voici ce que j'y remarquais : les exigences du local lui ont fait donner la forme d'un carré terminé par un arc de cercle dans lequel se trouve l'autel. Elle est entourée d'une boiserie qui n'appartient à aucun style, mais qui essaie d'imiter celui de la Renaissance. Les colonnes qui ornent l'autel sont rondes, avec des chapiteaux qui ne sont ni grecs ni romains. A droite et à gauche sont deux statues placées sur des supports flamboyants et surmontées de pinacles XIII^e^ siècle. Les stations du chemin de la croix sont ovales, et entourées d'un encadrement rococo en pâte dorée. A la voûte sont suspendus des lustres de plusieurs styles. Sur l'autel sont des chandeliers de style Louis XIV ; au milieu est un tabernacle carré en bois, orné de rinceaux de vigne en pâte dorée n'appartenant à aucune époque. Je pense que des sommes considérables ont été dépensées pour cette chapelle. Je crois qu'il n'eût pas coûté davantage d'adopter un style unique et de le suivre dans toute sa rigueur.

684. Entrez dans cette autre église : elle est du XIII^e^ siècle ; elle a la forme d'une croix latine ; son abside se termine carrément. Vous y verrez les trois fenêtres ogivales qui en font l'ornement obstruées par un rétable carré encadrant un mauvais tableau. Une galerie simulée

avec de jolies colonnettes règne tout autour. A droite de l'autel est une charmante piscine ; à gauche, l'ancien *sacrarium*, mais le tout est caché par une mauvaise boiserie en bois blanc peinte en noyer ou en acajou du plus beau rouge.

685. Ailleurs, dans une église du XIII^e^ siècle, vous trouverez des fonts baptismaux en forme de mortier de pharmacien ; plus loin, des stalles du style Louis XV dans une église du XIV^e^ siècle; ailleurs encore, de soi-disant vitraux posés par le peintre-vitrier de la ville voisine; plus loin encore, de magnifiques lambris en marbre qui arrivent jusqu'au milieu des fenêtres ogivales du sanctuaire. Dans la charmante chapelle du palais archiépiscopal de Reims, on n'a pas craint, il y a trente ans, de tailler les bases des colonnes pour les couvrir de plaques de marbre. La porte a aussi reçu un portail intérieur parfaitement sculpté, il est vrai, mais qui est, malheureusement, du XVI^e^ siècle, lorsque la chapelle est du plus pur XIII^e^. Ah ! qui nous donnera donc l'amour de l'unité ?

686. Il y a cinquante ans, la mode était au grec et au romain; de nos jours, elle est au gothique, et on peut dire avec le poète, et aussi avec une légère variante :

Voulez-vous du gothique, on en a mis partout.

Oui, partout, même dans les cafés et les gares de chemins de fer; mais le principe d'unité demande que cette mode soit suivie avec science et discernement. De même qu'une église gothique repousse toute ornementation grecque et romaine, de même une église construite dans le style moderne repousse toute décoration, tout meuble fixe ogival. C'est un principe facile à retenir et qui cependant est souvent mis de côté. Veut-on, par exemple, faire l'acquisition d'un orgue ? On convient d'un prix pour l'orgue

tout posé : on ne s'occupe pas du buffet, et bientôt les fidèles contemplent un buffet gothique dans leur église bâtie, il y a trente ans, selon les règles données par Vitruve. Veut-on faire poser une boiserie dans une chapelle, la chapelle de la Sainte-Vierge, par exemple ? On s'entendra avec le menuisier de la commune, mais il voudra faire du nouveau, et il croira avoir bien mérité de l'art en découpant sur ses panneaux quelque ogive grossière, lesquels panneaux seront, à coup sûr, couronnés d'une corniche grecque.

687. Pendant ces dernières années , ces anomalies pouvaient se voir chaque jour; maintenant elles sont plus rares, je suis heureux de le constater. Le goût s'épure, tant mieux. Pour vous, mon cher Confrère, gardez-vous de vous éloigner jamais du principe d'unité, et n'oubliez pas ce mot de saint Augustin : « *Omnis porro pulchritudinis forma unitas est* (1), » ni ces paroles du moine Théophile : « L'art émane de Dieu même, et en se livrant à un labeur assidu et fructueux, l'homme accomplit une tâche divine. »

(1) *Epist.* 18.

TRENTE-TROISIÈME LETTRE.

De la nécessité d'orner les temples de Dieu. — Des artistes chrétiens. — De la décoration des églises. — De la sculpture. -- De la statuaire de la cathédrale de Reims. — Des règles à suivre touchant les statues. — De la matière des statues. -- De leur décoration. --- De l'emplacement des statues. -- Des statues habillées.

688. Dans tous les temps, mon cher Confrère, aussi bien lorsque le paganisme régnait en maître, que maintenant où l'idée chrétienne domine, tous les arts ont été appelés à décorer les temples de la divinité, comme tous les matériaux sont entrés dans leur construction. L'homme a compris de bonne heure que la nature entière devait concourir à l'ornementation des édifices où il venait prier l'Etre souverain ; il a senti qu'il devait donner une forme aux matériaux qu'il employait, qu'il était convenable de ne pas leur laisser leur rudesse native, et qu'il fallait les relever, soit par d'élégantes sculptures, soit par des peintures variées.

689. Les artistes grecs et romains, qui n'avaient pas l'idée du beau développée comme les architectes, les peintres et les sculpteurs chrétiens, ont produit cependant de véritables chefs-d'œuvre. Les temples où ils confinaient leurs idoles étaient petits sans doute, cependant ils ne

manquaient ni de grâce ni de beauté. Le marbre, sous leur ciseau, prenait un grand air de majesté ; le pinceau reproduisait d'une manière émouvante les actions attribuées à leurs dieux, et les spectateurs contemplaient non sans admiration les statues et les peintures par lesquelles ils les représentaient. Les musées de Rome renferment un grand nombre d'antiques statues vraiment remarquables, et les temples de la Grèce sont encore admirés des voyageurs. Leurs frises, leurs chapiteaux sont très-délicatement fouillés, et quelques-unes de leurs compositions révèlent un véritable génie.

690. Le divin Sauveur nous a fait comprendre lui-même la convenance de l'ornementation pour les temples chrétiens. Lorsqu'il institue le divin Sacrement de nos autels, il ne choisit pas la première chambre venue ; non, il lui faut une grande salle, *cœnaculum magnum,* ornée de tapis, *stratum* ; il choisit une salle à manger, parce que les salles de festin, chez les Romains et chez les Juifs, étaient très-ornées. Aussi, dès l'origine, les chrétiens ont orné leurs modestes chapelles autant que leur pauvreté le leur permettait, et quand ils n'avaient pas d'église, ils choisissaient toujours la salle la mieux parée de la maison où ils se trouvaient. Lucien, qui avait assisté aux mystères des chrétiens, dit qu'il se rendit, pour en être témoin, dans une maison dont la voûte était dorée. Les *cubicula* des catacombes nous donnent encore l'idée des décorations des premiers temples chrétiens ; leurs voûtes sont toutes couvertes de fresques (1).

(1) Voici un curieux texte de saint Jérôme sur l'ornementation des églises : « *Alii ædificent ecclesias, vestiant parietes marmorum crustis, columnarum moles advehant, earumque deaurent capita pretiosum ornatum non sentientia, ebore argentoque valvas, et gemmis aurata distinguant altaria; non reprehendo, non abnuo, unusquisque in sensu suo abundet ; melius est hoc facere , quam repositis opibus incubare.* » Epist. ad Dem.

691. Les artistes chrétiens ne tardèrent pas à produire des chefs-d'œuvre, témoin cette tête en terre cuite trouvée, il y a quelques années, en pratiquant des fouilles au-dessus du cimetière de Sainte-Agnès. On y a reconnu le type de la figure du Christ. Ce beau type a surpris nos plus grands peintres, les a ravis, les a profondément émus. En le voyant pour la première fois, M. Ingres versa des larmes d'admiration. Il lui semblait qu'une merveilleuse alliance du génie grec et de l'inspiration chrétienne avait pu seule produire cette figure si douce, si grande, si majestueuse, si fine, si mélancolique. Vous le voyez, entre cette figure du Christ et celle du Jupiter païen, cependantt si belle, il y a déjà tout un monde (1).

692. Mais c'est surtout après la paix donnée à l'Eglise par Constantin que les artistes chrétiens se mettent à l'œuvre pour orner dignement les temples de leur culte : ils y transportent surtout l'art de la mosaïque, et bientôt on voit reproduits sur les murailles le mystère de la Sainte Trinité, les douze Apôtres, les images de saint Pierre et de saint Paul et les principaux faits des livres saints. On peut encore voir à Rome la mosaïque de sainte Marie-Majeure et de sainte Agathe *in suburra,* et quelques autres très-antiques.

693. Pendant la période romane, la décoration des églises se ressent de la barbarie du temps et des troubles suscités par des guerres continuelles. La sculpture présente peu de types dignes d'éloges, et la peinture semble ne pas avoir fait un pas en avant. Les quelques spécimens qui nous restent de ces époques éloignées indiquent une certaine régularité de dessin, mais aussi une grande naïveté dans la composition. Rome possède encore, dans

(1) *Rome*, par ARMENGAUD, page 230.

l'église des Quatre-Saints-couronnés-au-Mont-Cœlius, des peintures à fresque remontant au VII^e siècle.

694. C'est au XII^e et au XIII^e siècle que l'art de la peinture et l'art de la sculpture prennent leur essor. Nous connaissons les prodiges enfantés par l'architecture : ceux enfantés par la sculpture ne sont pas moins admirables. Pour en avoir une idée, il suffit d'étudier pendant quelques instants les sculptures qui recouvrent comme d'un magnifique vêtement la cathédrale de Reims. C'est l'humanité tout entière qui semble s'être donné rendez-vous tout autour et à l'intérieur de l'immense édifice ; c'est l'Eglise triomphante qui contemple l'Eglise souffrante, qui la soutient, qui l'encourage. Quand on envisage ces statues innombrables, on reste stupéfait en pensant au génie qu'il a fallu pour les concevoir, aux nombreux artistes qui les ont exécutées, et au temps qui a été nécessaire pour les faire jaillir des blocs de pierre d'où elles ont été tirées. C'est comme une immense encyclopédie. Là tout est reproduit : les principaux faits de l'Ancien Testament, les métiers ordinaires, les arts libéraux, les travaux de chaque mois, la personnification de la religion chrétienne et de la religion juive, les vertus et les vices, les faits de l'histoire des archevêques de Reims, une longue série de nos rois, des pages entières du Nouveau Testament, les grandes scènes de la résurrection des morts et du jugement dernier, l'enfer avec ses feux et ses flammes, et aussi quelques faits de l'histoire de la cité, etc., etc. Parmi ces statues, il est de véritables chefs-d'œuvre, et tout récemment, pour l'achèvement du portail de Saint-Ouen de Rouen, on n'a rien trouvé de mieux à faire que de les mouler et de les reproduire. On remarque surtout une splendide statue drapée du Christ, tenant la boule du monde. Il est impossible de ne pas être frappé de l'air majestueux qu'elle respire.

695. Un des sujets le plus souvent reproduits au Moyen-Age par la sculpture est l'ensevelissement du corps du Sauveur par Joseph d'Arimathie, Nicodème et les saintes Femmes. On le rencontre surtout dans les églises du XV^e^ et du XVI^e^ siècle. Le sépulcre du Sauveur était plein d'attraits pour la piété de nos pères. Il y avait bien là de quoi toucher les cœurs. Oh ! comme le recueillement de Joseph d'Arimathie, comme le respect de Nicodème, comme les larmes de Madeleine et de Marie devaient les remuer profondément, et comme ils pleuraient eux-mêmes à la vue du corps du divin crucifié déposé sur un blanc linceul et sur le point d'être descendu dans le tombeau nouvellement taillé ! J'aime à croire que c'est cette chapelle qui recevait le plus de visiteurs. Notre pauvre nature a, en effet, un penchant pour la douleur, et les spectacles qu'elle aime le plus sont toujours les spectacles douloureux.

696. Nos cathédrales renferment quelques tombeaux ou saints sépulcres vraiment remarquables. Ils étaient ordinairement placés dans des chapelles spéciales, latérales ou souterraines. Qui n'a entendu citer le sépulcre de l'église de Saint-Mihiel ? Quelle douleur sur toutes ces figures ! quelle piété ! quelle adoration dans toutes ces poses ! quelle majesté et quelle douceur resplendissent encore sur la figure du Christ mort ! Comme les fidèles devaient être émus en contemplant ce douloureux spectacle, et comme leurs cœurs devaient être embrasés d'amour à la vue de ce corps brisé à cause de nos crimes !

697. Combien il serait à désirer, mon cher Confrère, de voir reproduire dans les églises que l'on construit de nos jours ce beau et magnifique sujet! Aussi je vous engage fortement à le faire. Vous aimez la symétrie et, dans une de vos lettres, vous me disiez que le plan

que je vous propose pour votre église future manque de cette qualité si goûtée de nos jours. Vous voyez bien du côté gauche une chapelle devant servir de baptistère, mais vous n'en apercevez aucune du côté droit pour lui faire pendant. Eh bien ! avec le sépulcre, cette difficulté est résolue. Etablissez donc du côté droit de votre église, vis-à-vis la seconde travée en entrant, une chapelle; construisez-la dans les proportions et sur le même plan que celle du baptistère. Plus tard, lorsque vos ressources le permettront, vous y établirez un sépulcre; les figures qui le composeront seront empreintes de gravité et de douleur, et vous ne tarderez pas à voir cette chapelle constamment visitée par les fidèles, et de nombreux cierges, signes de leur piété ardente, y brûler sans cesse (1).

698. Si la sculpture s'est surpassée dans la statuaire, elle a enfanté de véritables chefs-d'œuvre aussi dans les différents ornements de certaines parties de nos vieilles cathédrales, et surtout dans les chapiteaux. Les chapiteaux romans sont lourds, massifs, malgré leur variété. Beaucoup représentent des paraboles ou des légendes. Quelquefois, ils se composent des ornements les plus capricieux. On y voit des têtes d'animaux dévorant des hommes et des oiseaux, des quadrupèdes ailés buvant dans un vase, des crochets terminés par des têtes humaines. Mais c'est au XIII^{e} siècle, et surtout à la cathédrale de Reims, que les chapiteaux apparaissent dans toute leur richesse. Leur flore est extrêmement variée ; ces chapiteaux sont d'une grande finesse de détails. Ils n'éclipsent pas cependant les chapiteaux de la chapelle voisine de l'archevêché, qui sont les plus riches, les plus chargés de feuilles, de fleurs et de

(1) On sait que les processions étaient très-fréquentes au Moyen-Age ; elles s'arrêtaient souvent au sépulcre

fruits que l'on connaisse. La tête des crochets s'épanouit en feuillage et en trèfles qui tapissent la corbeille.

699. Au fur et à mesnre que l'on avance, la sculpture et la statuaire changent de caractère. Elles nous présentent bientôt ces fines découpures et ces délicates dentelles que l'on retrouve surtout dans la dernière période de l'architecture ogivale. Il y a, à cette époque, de véritables tours de force opérés et des détails incroyables. Hélas ! on sent déjà la recherche qui annonce une prochaine décadence. Les artistes s'éloignaient de la simplicité antique ; ils voulaient attirer le regard par des choses extraordinaires : ils ne savaient pas que le maniéré est bien près du mauvais goût.

700. Quittons, mon cher Confrère, ces données générales, et arrivons à quelques considérations pratiques. Les églises rurales, quel que soit leur style, ne sont pas appelées à se couvrir de statues comme les grandes cathédrales du XIII^e^ siècle. Les ressources dont peuvent disposer les communes sont trop restreintes pour se permettre ce luxe. On peut tout au plus en placer quelques-unes au portail, deux ou trois peut-être à l'intérieur de l'église. Ainsi, on y voit très-souvent une statue de la Sainte Vierge, une statue du patron et quelques statues de patrons de confréries.

701. Quelles règles faut-il donc suivre touchant les statues d'une église ? D'abord, il faut s'adresser à un véritable artiste, à un véritable sculpteur, afin de ne mettre dans une église que des statues de bon goût. Je le sais, les bons artistes sont rares, les sculpteurs surtout. Dans ce cas, il vaut mieux attendre que de faire l'acquisition d'une statue médiocre que l'on regretterait bientôt de posséder. Que de curés ont été dans l'embarras à leur arrivée dans une paroisse, en se trouvant en face d'une

statue, souvent payée fort cher, et qui n'était remarquable à aucun titre ! Ils avaient bien la pensée de la remplacer, mais ils craignaient de mécontenter le conseil de fabrique qui en avait fait l'acquisition ou la famille qui en avait fait don, et ils étaient ainsi forcés de la conserver. On doit éviter ensuite que les statues présentent rien de contraire au dogme, de ridicule ou de peu décent.

702. Ce ne sont donc pas des statues telles quelles qui doivent entrer dans une église : ce sont des statues qui respirent le sentiment de l'art, et surtout qui excitent puissamment à la piété. Que de statues païennes renferment encore les temples de Dieu ! Combien laissent l'âme vide et froide ! Il n'en était pas ainsi dans les siècles de foi ; tout alors avait un cachet pieux, et la moindre statue gothique disait plus à la pensée que les statues des meilleurs artistes de nos jours. Que l'on examine attentivement les statues de la Vierge Marie : quelle douce piété respire dans tous ses traits ! quelle pose convenable lui est toujours donnée ! Il suffisait de se placer en face d'une statue semblable pour sentir naître au-dedans de soi l'amour le plus ardent pour la Vierge immaculée et pour être porté à la prier, à l'invoquer.

703. Au Moyen-Age, les matières le plus ordinairement employées en France pour les statues étaient le bois et la pierre : la pierre pour les statues fixes, le bois pour les statues mobiles. Le marbre l'était rarement, puisqu'il est peu commun parmi nous, le marbre statuaire surtout, le bronze presque jamais. La pierre et le bois sont deux matières très-solides, et les statues doivent participer de la solidité de tout l'édifice; elles aussi doivent être faites pour des siècles. La pierre doit être dure, peu poreuse ; autrement, elle se détériore facilement. Le bois doit être bien choisi. Les antiques statues étaient souvent en chêne; il en est qui, depuis six siècles, se sont très-bien conservées.

704. Au Moyen-Age, les statues étaient presque toujours couvertes de peintures et de dorures. Tout ce qui pouvait en rehausser l'éclat était employé. Les yeux étaient souvent formés de deux émaux. De nos jours, nous ne pouvons nous faire une idée de la magnificence que ces décorations bien entendues donnaient aux statues. Les tons les plus doux étaient employés. On se servait de couleurs en rapport avec les idées ou avec la vertu que la vue du saint réveille ; les statues paraissaient alors plus vivantes, plus animées, et certainement elles étaient cent fois préférables à ces statues de bois entièrement dorées, argentées ou bronzées, que l'on voit trop souvent, de nos jours, dans les églises. Mais retenez-le bien : « peindre les statues, ce n'est pas les engluer, enluminer d'or, de vermillon, d'outremer; ce n'est point barbouiller au blanc de céruse, au bleu de Prusse et à l'ocre rouge (1).» Non, mais c'est leur donner une teinte artistique semblable à celle que recevraient les personnages représentés sur un tableau. Ce n'est donc pas le premier venu qui peut peindre une statue : il faut pour cela un véritable artiste. De nos jours, les sculpteurs qui ne s'essaient que sur des sujets profanes, ne dédaignent pas eux-mêmes une légère décoration. J'ai vu, dans ces derniers temps, des statues en marbre sculptées par nos artistes en renom ; quelques parties avaient de légères teintes, et les draperies de légers liserés bleu et or ; elles n'en étaient pas moins belles.

705. Dans ces dernières années, on a trouvé plusieurs compositions destinées à remplacer pour les statues la

(1) M. l'abbé Godard, IIe partie, p. 26. — On lit dans les archives de la ville de Rethel, années 1571-1572 : « A Gérard Leroux, tailleur d'images, demeurant à Rethel, il a été payé, pour avoir taillé une image de saint Paul, pour mettre sur la tour, au coin du prieuré, quinze sols, et à Matthieu Mouzon, peintre, pour l'avoir peinte, trente sols.

pierre et le bois. On parle de pâte de fer, de carton-pierre, de pâte de bois, de zinc bronzé ou doré. Ces compositions ont pour but de rendre le prix des statues moins élevé ; mais dureront-elles aussi longtemps que des statues de marbre ou de bois? Il est permis d'en douter. L'humidité, la chaleur leur feront sentir leurs atteintes, et il est bien à craindre qu'elles n'aient pas cette solidité qui est requise pour tout ce qui entre dans l'ornementation du lieu saint. C'est une question qui ne sera résolue que par le temps (1). En tout cas, je vous engage à ne jamais prendre des statues en plâtre. En Italie, la plupart des statues placées dans l'intérieur des églises sont en marbre ou en bois. Un grand nombre de statues extérieures sont aussi en marbre.

706. Il est une règle dont il ne faut jamais s'écarter dans la statuaire religieuse : c'est de donner à chaque saint son signe iconographique distinctif, de manière que le peuple puisse le distinguer facilement et lui donner un nom. Des ouvrages spéciaux ont été faits dans ces derniers temps, pour donner aux ecclésiastiques la connaissance de ces signes et emblèmes. Un des plus complets est le *Dictionnaire d'iconographie* de M. l'abbé Migne. Chaque saint doit avoir aussi son auréole, qui a varié selon les siècles. Carrée à l'origine, comme on le voit dans les anciennes mosaïques de Rome, elle est devenue ronde avec le temps. L'auréole de Notre Seigneur a toujours quatre rayons. Je vous engage aussi, mon cher Confrère, à ne pas vous éloigner des types admis par la tradition. Parce que c'est un type nouveau, la Congrégation des Rites a défendu de placer sur un autel une statue de l'Immaculée Conception dite de la *médaille miraculeuse* (2). (S. C. R., 27 Août 1836.)

(1) On pourrait tolérer des statues en terre cuite.

(2) De Herdt, tome I, p. 215. Les mains de cette statue sont terminées par des rayons, comme chacun sait. Au XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècle, Marie portait toujours l'Enfant-Jésus.

707. Dans les églises rurales, les statues sont placées ordinairement aux autels latéraux. Ainsi, dans la plupart des églises, se trouve au moins une statue de la Sainte Vierge; elle est placée naturellement à l'autel qui lui est dédié. Une statue du patron lui fait pendant. Mais si une église possède un grand nombre de statues, quel est l'endroit qui leur est le plus convenable? Vous le savez, la partie de l'église la plus ornée doit être le sanctuaire. Si, autour de l'autel ou le long de la muraille, on peut mettre facilement des supports pour les recevoir, c'est là qu'il faut les placer de préférence. Ces supports seront nécessairement selon le style de l'église. On pourrait encore placer les statues le long des murailles, mais rarement aux piliers, car on risquerait de les affaiblir et on romprait inutilement les lignes de l'église.

708. Peut-on garder, me demandez-vous dans une de vos dernières lettres, ces anciennes statues pour lesquelles le peuple a une dévotion particulière? Oui, si elles sont convenables et si elles excitent à la piété. Si elles ne sont pas convenables, c'est à l'évêque à décider si elles peuvent rester dans l'église. Si elles ne sont qu'ordinaires, sans être difformes, et qu'elles contribuent à entretenir la piété, il n'y a pas d'inconvénient à les laisser exposées aux regards des fidèles. Mais peut-on les laisser couvrir de robes, de dentelles, de chaînes d'or? Il faut bien se garder, mon cher Confrère, de décider trop promptement certaines questions. Cependant on peut dire qu'il est plus conforme à la tradition et d'un usage plus général de ne pas habiller les statues de saints ou de saintes. Il en est qui, avec leur manteau raide comme une chape, excitent le sourire plutôt qu'autre chose. D'autres sont revêtues de magnifiques robes en dentelle; quelquefois ces ornements cachent des statues remarquables. Il est évident que, dans ce cas, il faut mettre les ornements et les robes de côté. Il faut en-

core le faire, si la statue n'est que médiocre. A Rome, il est des statues en grande dévotion parmi le peuple ; leur tête est ceinte d'une couronne ; elles sont couvertes de pierreries, d'ornements d'or et d'argent, mais on ne les couvre d'aucune robe. Je n'ai vu à Rome aucune statue couverte d'un manteau ; seule, la statue de saint Pierre, fondue, sous saint Léon, avec le bronze du Jupiter Capitolin, et placée à droite de la grande nef de la basilique Vaticane, est ornée, les jours de fête, d'une magnifique chape et d'une riche tiare. Si vous jugez à propos d'enlever à une statue les dentelles, les rubans et les fleurs dont les personnes pieuses de la paroisse l'ont couverte, elles en seront attristées peut-être, mais il est facile d'indiquer d'autres objets à l'expansion de leur piété (1).

(1) Un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, du 11 Avril 1840, défend de donner aux statues de saints des manteaux différents pour l'hiver et pour l'été.

TRENTE-QUATRIÈME LETTRE.

De la peinture. — De son but. — Des peintures de la Sainte-Chapelle. — Des peintres du Moyen-Age. — Des tableaux. — De leur conservation. — Des sujets des tableaux. — Des peintures murales. — Des croix de consécration.

709. La peinture, mon cher Confrère, entre pour beaucoup dans la décoration des églises; elle est en usage dès l'origine du christianisme, et nous trouvons dans les catacombes de nombreux spécimens de peinture chrétienne. Après la paix donnée par Constantin, les grandes basiliques ne tardèrent pas à se couvrir de fresques, de peintures murales, et les baptistères à en être ornés. Saint Paulin, dans un poème en l'honneur de saint Félix, mentionne des peintures apposées aux murailles des portiques d'une église; elles représentaient l'histoire de Moïse. « Ceux qui ne savent pas lire, dit-il, étaient édifiés en voyant ces représentations. Ceux qui passaient la nuit dans l'église nourrissaient leur esprit de la vue de ces peintures. » Dès les temps les plus reculés de notre histoire, la décoration des églises par la peinture apparaît. Ruricius, évêque de Limoges, entretenait des peintres pour la décoration des églises. Du temps de saint Grégoire de Tours, un grand nombre d'églises des Gaules étaient fières de leurs peintures, d'autant plus qu'elles étaient faites par des enfants du pays, qu'un auteur appelle cependant *barbarica proles*. Les Francs étaient heureux de n'avoir pas été obligés de faire appel aux artistes d'Italie.

710. La peinture murale, comme les beaux-arts en général, fut florissante sous le règne de Charlemagne, et

l'opinion que les églises devaient être peintes sur toute leur surface intérieure avait alors cours en France de même qu'en Italie. L'empereur confirma cet usage par une loi. Les envoyés royaux, *missi dominici*, qui, plusieurs fois chaque année, parcouraient les provinces, étaient chargés, en inspectant les églises, d'examiner non-seulement l'état où se trouvaient les murs, les pavés et les autres parties essentielles de l'édifice, mais encore les peintures. Tant que l'église n'avait pas reçu ce complément, on ne la croyait pas terminée. « Les peintures, dans les églises, dit Jonas, évêque d'Orléans, ont un double but : instruire le peuple et embellir le monument, *ob pulchritudinem et recordationem* (1). »

711. La peinture était alors exercée par les ecclésiastiques et les évêques comme tous les autres arts religieux. Un grand nombre d'évêques décoraient eux-mêmes leurs cathédrales, où ils s'entouraient d'artistes qui travaillaient sous leur inspiration. C'est ainsi que l'archevêque Seulphe fit peindre les voûtes de son palais à Reims. Saint Gebehard, évêque de Constance, dans une église dédiée à saint Grégoire, sema les lambris d'étoiles d'or, et revêtit les murs de peintures dans tout leur contour.

712. Un grand nombre d'églises, en France et en Italie, ont été entièrement peintes. Quelques-unes l'étaient même à l'extérieur, comme l'église de Rivière, au diocèse de Tours. A la cathédrale de Reims, on peut voir encore sur les colonnettes du portail et sur un grand nombre de statues les traces de la peinture et de la dorure dont elles ont été couvertes. Les églises les plus intéressantes en Italie, au point de vue de la peinture murale, sont les deux basiliques de Saint-François-d'Assise. En France, on cite

(1) *Dict. d'archéologie*, par l'abbé Bourassé, t. II, p. 510.

les fresques de la cathédrale du Mans, et surtout les décorations de la Sainte-Chapelle. Fort peu de cathédrales ont été complètement peintes. La plupart ont eu quelques chapelles latérales ou absidales convertes de peintures ; mais les ressources faisaient souvent défaut, et parmi nos grandes églises, il n'en est pas une, que je sache du moins, qui ait eu sa décoration complète.

713. Au XII[e] siècle, les colonnes étaient souvent colorées en rouge, les chapiteaux en vert, les voûtes en bleu de ciel. On peignait aussi sur les colonnes et ailleurs des enroulements, des feuillages, des rosaces, des zigzags, et sur les parois, de grandes scènes religieuses dans lesquelles les peintres rivalisaient de zèle et d'imagination avec les sculpteurs. On peignait jusqu'aux cryptes. Les plus célèbres peintures romanes qui soient arrivées jusqu'à nos jours sont celles de l'église de Saint-Savin (Vienne). Mais c'est au XIII[e] siècle surtout que la décoration des églises par la peinture paraît dans toute sa magnificence, et c'est à la Sainte-Chapelle de Paris qu'il faut l'admirer.

714. La France peut être fière à juste titre de cette chapelle royale, sans rivale chez toutes les nations. Si on ne l'a jamais vue, si on n'en a pas étudié tous les détails avec soin, il est impossible de se faire une idée de sa décoration si riche, si éclatante et si harmonieuse en même temps. Là tout concourt à l'étonnement du regard, depuis l'autel placé sous une arcade tout entourée d'anges, sur laquelle se trouve le plus gracieux *ciborium* qui se puisse imaginer, jusqu'aux deux escaliers à jour qui conduisent aux saintes reliques; depuis les magnifiques vitraux qui remplissent les fenêtres immenses, jusqu'à la voûte étoilée d'or. Non, aucune parole ne peut rendre cette magnificence. Je vais essayer cependant de décrire les peintures qui recouvrent les parois, les colonnettes et la voûte.

715. Cette chapelle se compose de deux parties : la chapelle haute et la chapelle basse. Nous nous occupons seulement de la chapelle haute. Elle forme une grande nef. La portion de la muraille placée au-dessous des fenêtres est recouverte de peintures simulant les tentures autrefois si usitées dans les églises. Elles semblent attachées aux colonnes de la galerie simulée qui court le long de la muraille tout autour de la chapelle. Elles se composent de bandes d'un vert tendre séparées par des bandes blanches. Sur chaque bande verte, se voient quatre cercles blancs et verts renfermant, sur un fond vert, des oiseaux d'un rouge foncé. Ces tentures simulées, jointes aux colonnettes recouvertes de rinceaux rouges sur fond d'or, font un excellent effet. Les trilobes et les quadrilobes soutenus par ces colonnettes sont entièrement dorés. Les chapiteaux des colonnettes sont aussi dorés; le revers des feuilles est peint en rouge, et le bord de chacune d'elles est rehaussé par un léger liseré noir. Des statues parfaitement ornées tiennent les croix de consécration; elles reposent sur des colonnes à fond rouge, sur lesquelles se détachent des rubans or et bleu enroulés, ou sur des colonnes bleues parsemées d'étoiles d'or.

716. Rien ne peut donner une idée de la richesse des ornements de la voûte qui supporte le *ciborium*. Tout est or et azur. Le charmant escalier qui conduit aux saintes reliques est tout doré. Quelques liserés bleus et rouges servent à faire ressortir l'or et à le rendre plus éclatant. Les anges qui supportent les insignes de la Passion s'échappent de nuages blancs et roses; leur robe est d'azur; leurs ailes, de couleur azur et rose. Le fond de l'abside est bleu parsemé de fleurs-de-lis d'or. Quand on descend dans le détail de l'ornementation des colonnes, on est étonné de la variété des dessins rouges, bleus, verts qui se détachent sur fond d'or. Les architectes arabes de l'Alhambra n'ont rien imaginé

de plus varié ni de plus gracieux. La voûte du banc du roi est formée de deux grands cercles rouges étoilés d'or, contenant de charmants rinceaux de vigne d'or sur fond d'azur; tout à côté, ces rinceaux sont verts sur fond d'or.

717. Mais qu'ai-je besoin, mon cher Confrère, d'essayer de vous donner une idée de cette chapelle splendide? Je n'y parviendrais pas. Il faut la voir, l'examiner attentivement et la revoir encore. Je ne crains pas de le dire, les décorations de la Sainte-Chapelle sont le meilleur modèle que les peintres puissent imiter pour les églises du XIII^e^ siècle (1).

718. On a continué à orner les églises de peintures à fresque, ordinairement sur cire, jusqu'au XVI^e^ siècle. C'est à cette époque que ce genre de décoration fut mis de côté pour faire place aux tableaux mobiles. Vous le voyez, au Moyen-Age, la peinture était cultivée comme un art capital, et elle était alors exclusivement chrétienne. Les peintres étaient non-seulement de grands artistes, mais aussi des chrétiens fervents. Ils l'ont prouvé par l'empreinte si profondément religieuse des monuments qu'ils nous ont laissés. « Nous autres peintres, disait Buffalmaco, un des élèves de Giotto, nous ne nous occupons d'autre chose que de faire des saints et des saintes sur les murs et sur les autels, afin que, par ce moyen, les hommes, au grand dépit des démons, soient plus portés à la vertu et à la piété. » C'était le même esprit de piété qui avait présidé, dans plusieurs villes, à l'établissement de confréries de peintres sous le patronage de saint Luc. Les confrères avaient leurs réunions périodiques, non pour se communiquer leurs découvertes, ni pour délibérer sur l'adoption

(1) C'est ce qu'a fait M. Viollet-Leduc dans la chapelle absidale de la cathédrale de Reims.

de nouvelles méthodes, mais uniquement pour chanter les louanges de Dieu.

719. Avec ces pieuses préoccupations, l'atelier du peintre était, pour ainsi dire, transformé en oratoire. Il en était de même pour le sculpteur, pour le musicien et pour le poète. A cette époque de merveilleuse unité, tous les arts venaient de la même inspiration et concouraient au même but, qui était de faire connaître Dieu et de le faire aimer. Qu'ils sont touchants les détails que nous donne Vasari sur le bienheureux Angelico de Fiesole, sur ce peintre si suave dont le Louvre possède le beau tableau du *Couronnement de la Sainte Vierge* (1)! Jamais il ne prenait ses pinceaux sans s'être livré à l'oraison en guise de préparation. Il restait à genoux pendant tout le temps qu'il employait à peindre les figures de Jésus et de Marie, et, chaque fois qu'il lui fallait retracer la crucifixion, ses joues étaient baignées de larmes. Son art était si bien, à ses yeux, une chose sacrée, qu'il en respectait les produits comme les fruits d'une inspiration plus haute que son intention. Il ne retouchait ni ne perfectionnait jamais ses travaux, croyant, à ce qu'il disait sans détour, que c'était ainsi que Dieu le voulait. Sa maxime était que celui qui s'occupe des choses du Christ doit toujours être avec le Christ. Il ne faut pas nous étonner si les peintures des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles ont un cachet si pieux, si chrétien, puisque la plupart étaient faites par des hommes d'une foi si vive, d'une piété si grande.

720. Depuis le XVI^e^ siècle, on a remplacé les fresques par des tableaux sur bois ou sur toile; c'est ce qui se fait

(1) Tout récemment, on a reproduit ce tableau par la chromo-lithographie. Le prix de cette reproduction est modéré. C'est un bel ornement pour le salon d'une personne pieuse.

encore de nos jours. Or il est à regretter que l'on ait mis de côté l'antique mode des peintures murales. En effet, les saintes images peintes sur la muraille peuvent être vues de partout; il n'en est pas ainsi d'un tableau. Sur la toile, le vernis brille, chatoie, rend invisible une partie de l'œuvre. A certaines heures du jour, il est absolument impossible de voir le tableau. Une peinture murale, au contraire, ne présente pas ces inconvénients. Puis elle est toujours faite pour l'église où elle se trouve. Le peintre s'inspire de son style, et, par ses dimensions, son sujet, ses détails, sa teinte générale, il la fait concourir à l'embellissement du temple de Dieu. « Que l'église rayonne de flambeaux ou que le soleil y jette ses flots d'or, le jour sera le même pour ces couleurs sans reflets bizarres, pour ces poses, ces physionomies, ces costumes qui seront conformes aux plus scrupuleuses exigences de la vérité historique (1). » Aussi, le Comité historique des arts et des monuments n'hésite pas à dire d'une manière générale que la peinture murale est la seule qui convienne dans les églises.

721. Les tableaux ont aussi pour inconvénient de briser les lignes de l'édifice sacré, surtout quand on les suspend aux colonnes de la nef ou aux piliers latéraux. Très-souvent aussi, le tableau n'est pas fait pour l'emplacement qu'il occupe. Le Gouvernement a fait souvent don de tableaux à certaines églises ; une fois arrivés à leur destination, on ne trouvait pas d'endroits convenables pour les placer. Je ne parle pas de leur inconvenance, qui a été plusieurs fois signalée, et qui en a fait refuser quelques-uns.

722. Quand on possède des tableaux, il faut les conser-

(1) *Instructions de la Commission archéologique de Poitiers*, p. 121.

ver précieusement. Combien se sont perdus par une négligence coupable, et qui cependant avaient une véritable valeur ! Que de chefs-d'œuvre jetés dans un grenier ! Lorsqu'on juge qu'un tableau doit être restauré, il faut choisir pour cela un peintre habile, et se garder de le livrer au premier venu, surtout à ces manœuvres ambulants qui parcourent les campagnes et détruisent, sous prétexte de les restaurer, les tableaux passables que renferment les églises rurales.

723. Je trouve dans une circulaire du ministre de l'intérieur de Belgique, du 20 Janvier 1862, des conseils très-sages à suivre pour la conservation des tableaux. En voici le résumé. L'air doit toujours circuler derrière l'étendue entière d'un tableau, surtout lorsqu'il avoisine un mur humide ou salpêtré. L'action du soleil est funeste pour les tableaux, ainsi que celle des cierges. La fumée grasse qui s'en échappe forme une matière gluante qui ternit bientôt l'éclat de la couleur. Les tableaux peuvent être troués aussi par les éteignoirs ou endommagés par la chute de gouttes de cire brûlante. Pour enlever la poussière et les traces d'humidité, il faut se servir de linge fin hors d'usage, ou de morceaux de vieux foulard imbibés d'essence de térébenthine seule ou mêlée à l'esprit de vin. On doit surtout éviter l'application d'une huile quelconque destinée à rendre aux tableaux un éclat momentané; elle a l'inconvénient grave de *pousser au noir*. L'emploi du savon doit être proscrit. Il faut qu'un tableau soit verni tous les dix ans, mais que le vernis soit bien choisi et appliqué par un homme compétent. M. l'abbé Godard conseille pour le nettoyage des tableaux un mélange d'un peu d'eau-de-vie avec un jaune d'œuf bien battu. On l'étend sur la peinture et, après quelque temps, on lave à l'eau tiède, ou mieux encore à l'eau-de-vie. Le bon sens conseille d'opérer doucement sur les chairs et les teintes délicates.

724. Je n'ai pas besoin de vous dire que les sujets reproduits sur les tableaux doivent être tirés de l'Ecriture Sainte ou de l'histoire ecclésiastique. Il serait convenable que, pour chaque tableau à introduire dans une église, l'évêque fût consulté (1).

725. Dans ces dernières années, on a fait de nombreux essais de peinture murale dans les églises de Paris. Les plus remarquables se voient à Saint-Germain-des-Prés et à Saint-Vincent-de-Paul. Elles sont dues au pinceau si chrétien de M. Flandrin. Le même peintre a aussi couvert de fresques la belle église romane de Saint-Paul de Nîmes. Au fond de l'abside se voit un christ colossal sur fond d'or. Aux deux côtés, saint Pierre et saint Paul debout, dans un éloignement respectueux. Sur les murs latéraux du chœur sont représentés, d'un côté, les quatre Pères de l'Eglise d'Orient, et de l'autre, les quatre Pères de l'Eglise d'Occident. Au-dessous des Pères de l'Eglise, des archanges tiennent des couronnes et des oliphans. Les quatre Evangélistes sont peints dans autant de niches sur fond d'azur. Dans la coupole de l'abside gauche est représenté le couronnement de la Vierge. Dans la coupole de l'abside droite est peint le ravissement de saint Paul. Dans la frise de la nef latérale est représentée une procession de martyrs ; elle fait pendant à un chœur de vierges.

726. Je demandais récemment à un peintre de mes amis quel était le procédé le plus simple pour peindre à fresque. Voici sa réponse. Je vous l'envoie : elle vous sera peut-être utile : « Comme préparation, me dit-il, je donne aux murs une imbibition d'un liquide composé d'huile de lavande et de cire jaune. Mes couleurs sont préparées avec

(1) On ne mettra point de nouvelles images dans les églises, sans la permission de l'évêque, dit un canon du concile de Reims de 1583.

le même liquide; seulement, la cire jaune est remplacée par de la cire vierge Cette dernière donne plus de fraîcheur aux couleurs. Ce genre de peinture est très-solide; aucun chatoiement n'est à craindre. » Vous le voycz, ce procédé est très-simple, et un artiste capable peut très-bien l'employer.

727. Que ferez-vous donc pour orner dignement votre église ? La couvrirez-vous de fresques ou de tableaux? Si vous avez des ressources suffisantes et si vous trouvez un artiste chrétien qui connaisse parfaitement les traditions, placez au moins quelques fresques dans le sanctuaire de votre église, et qu'elles soient dans le style général du temple. Décorez aussi les piliers, les colonnes, si toutefois le style que vous avez adopté le permet. Si vous préférez les tableaux, qu'ils se rapprochent autant que possible du style choisi ; qu'ils soient faits pour l'emplacement qu'ils occupent ; que l'on ne voie pas de tableaux de toutes les grandeurs placés à droite et à gauche. A Rome, dans les églises modernes, cette règle est parfaitement observée ; les tableaux sont tous faits pour leur emplacement. L'air est toujours menagé par-derrière, et ils sont placés d'une manière symétrique : aussi, tout y respire l'harmonie. Evitez qu'ils soient suspendus aux colonnes ou aux piliers ; faites aussi qu'ils soient à la hauteur du regard. Si vous craignez de vous tromper, consultez un artiste : il vous indiquera l'emplacement convenable pour vos tableaux. Noubliez pas aussi que les tableaux, comme les fresques, sont faits pour instruire, et qu'ils doivent reproduire des sujets qui puissent arriver facilement à l'intelligence du peuple. Gardez-vous donc des sujets trop allégoriques : ils sont souvent inintelligibles pour le vulgaire.

728. Quelle que soit la décoration que vous donniez à votre église, n'oubliez pas de laisser toujours apparentes

les douze croix de consécration qui ont dû y être peintes le jour où elle a été consacrée. D'après le *Pontifical romain*, ces croix doivent être peintes non sur les piliers ou colonnes, mais sur les murailles. Il ne mentionne pas la couleur que l'on doit employer pour peindre ces croix. On pourrait prendre la couleur du saint ou de la sainte à laquelle l'église est dédiée, avec un liseré de couleur différente, afin de faire ressortir le fond. D'ailleurs, voici le texte du *Pontifical romain :* « *Depingantur in parietibus ecclesiæ intrinsecus per circuitum duodecim cruces, circa decem palmos super terram, videlicet tres pro qualibet ex quatuor parietibus. Et ad caput cujuslibet crucis figatur unus clavus, cui affigatur una candela unius unciæ.* » Ces croix doivent être à environ 2 mètres 20 centimètres du sol. Immédiatement au-dessus de ces croix, doivent être placés les supports des cierges que l'on allumera au jour anniversaire de la dédicace de l'église, selon ce qui se fait à Rome. Ces croix de consécration peuvent aussi être sculptées sur la pierre. Le Moyen-Age nous en a conservé de fort belles (1). Elles sont le symbole des douze Apôtres qui sont les fondements de l'Eglise. Aussi, les Apôtres étaient souvent peints ou sculptés sur la muraille, et ils tenaient chacun entre leurs mains une croix de consécration. Ces croix ont été de tout temps l'objet d'un grand respect, et, dans certaines églises, au jour anniversaire de la dédicace, deux acolytes se détachaient du chœur, au *Magnificat,* et allaient encenser chacune d'elles (2).

(1) *Dictionnaire raisonné*, art. Croix, tome IV, page 408.

(2) Cet usage existait autrefois dans l'église de Saint-Nicolas de Rethel.

TRENTE-CINQUIÈME LETTRE.

Des vitraux.—Histoire de la peinture sur verre.—Caractères des vitraux des XI^e^, XII^e^, XIII^e^, XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles.—Manière de peindre sur verre.—Règles à suivre dans l'emploi des verres peints.—De la nécessité de la lumière dans les églises.

729. Ce sont surtout les vitraux, mon cher Confrère, qui complètent la décoration d'une église. Une église sans vitraux, de quelque style qu'elle soit, paraît inachevée. C'est ce que comprennent parfaitement de nos jours tous les prêtres, et aussi un grand nombre de laïques, et il faut bénir la Providence du zèle que l'on remarque dans un grand nombre de diocèses pour rendre à la maison du Seigneur ce splendide ornement, si capable d'édifier les fidèles et de leur enseigner les principaux traits de l'histoire sacrée (1).

730. Les auteurs des premiers siècles de l'Eglise ne parlent nullement de cet art de reproduire sur verre les faits de l'histoire sacrée ou les saintes légendes. Quoique la connaissance du verre remonte à une très-haute antiquité, quoique les premiers chrétiens aient connu les verres coloriés, cependant il ne leur est pas venu à la pensée de les assembler de manière à former des dessins variés et pleins d'harmonie. On se servait, d'après saint Jérôme, de verres blancs pour clore les fenêtres des mai-

(1) D'après un ancien catéchisme du diocèse de Cambrai, les fidèles qui ne savent pas lire doivent, pendant la messe, s'édifier en regardant les vitraux et en contemplant les personnages qui y sont peints.

sons, et probablement aussi des églises. Mais, dès le VI^e^ siècle, saint Grégoire de Tours, saint Fortunat et plusieurs autres auteurs emploient, en parlant du verre, des expressions qui ne conviennent qu'à des vitres coloriées. Sidoine Apollinaire nous donne aussi à ce sujet un témoignage bien précieux. « Sous des figures peintes, dit-il, un enduit d'un vert printanier fait éclater des saphirs sur des vitraux verdoyants (1). » Ainsi, déjà au VI^e^ siècle, on connaissait les vitraux peints. Mais il paraît qu'au XI^e^ siècle, les procédés des anciens étaient perdus, et le moine Théophile nous donne à entendre que l'on travaillait à nouveau. L'art de peindre sur verre était alors tombé en désuétude, comme il l'a été dans ces deux derniers siècles. Le XI^e^ siècle fut pour lui une résurrection, ou au moins une renaissance.

731. Avant le XI^e^ siècle, quelques églises possédaient des vitraux de couleur ; mais d'autres temples avaient leurs fenêtres fermées par des verres blancs ou tirant sur le vert, ou encore par de petites lames d'un marbre ou d'un albâtre transparent. Quelques anciennes églises de Rome, entre autres l'église de Saint-Vincent-et-Saint-Anastase, ont encore des fenêtres de ce genre. Elles sont fermées par des tables de marbre percées de petites ouvertures circulaires, lesquelles sont occupées par des vitres d'une pâle couleur verte. Les fenêtres supérieures de la cathédrale de Bourges sont encore à compartiments circulaires. Dans le milieu est un morceau de verre colorié en vert pâle. Ce genre de vitrail reprend, en ce moment, faveur en Angleterre. La lumière qui passe à travers ces verres, qui ressemblent beaucoup à des fonds de bouteille, est douce, veloutée, et plaît beaucoup au regard. Ces verres

(1) Sid. Apoll., lib. II, epist. 10.

sont ondulés et en bosse : de là toutes sortes de reflets de lumière très-heureux.

732. Lorsque la peinture sur verre reprit naissance au XI^e siècle, les artistes, dit M. E. David, « peignaient également sur du verre teint et sur du verre sans couleur. Dans le premier cas, ils exprimaient les formes des corps par des traits et des hachures qui offraient tantôt des tons noirs ou bleuâtres, tantôt deux et jusqu'à trois nuances de la teinte fondamentale. Dans le second, ils épargnaient convenablement le fond pour ménager des clairs, et ils formaient ensuite les traits et les hachures, ou avec des tons noirs, ou avec des nuances de la teinte principale; de même que dans l'opération précédente, les couleurs étaient puisées dans des verres teints réduits en poudre, avec des préparations métalliques; et elles s'incorporaient au feu avec la matière qui servait de support (1). »

733. Nous avons un beau spécimen des vitraux du XII^e siècle dans ceux que l'abbé Suger a donnés à la basilique de Saint-Denis. Ces vitraux sont placés dans des fenêtres où déjà se fait sentir l'ogive. Chacune d'elles est entourée d'une riche guirlande et se compose de sept médaillons circulaires disposés sur un fond de mosaïque formée de petits carrés rouges retenus par de petites bandes bleues. Sur l'un de ces vitraux, les trois médaillons du haut sont formés de fleurons à couleurs très-foncées. Les six autres représentent des sujets tirés de l'Histoire Sainte. Les vitraux de cette époque présentent souvent des médaillons trilobés ou elliptiques; souvent aussi un grand personnage debout ou assis occupe tout le vitrail. On en voit encore de ce genre dans l'église de Saint-Remi de Reims. Quoique ces verrières présentent une grande irrégularité

(1) *Dict. d'archéologie sacrée*, tome II, col. 688.

de dessin, cependant leurs couleurs sont distribuées d'une manière très-harmonieuse. La lumière s'y décompose comme dans un prisme, et se répand dans la vaste enceinte du temple en un jour demi-voilé, doux et mystérieux.

734. « On voit que le peintre-verrier ne néglige jamais l'effet de la décoration. Le vitrail n'est pas une œuvre à part dans l'édifice : c'est un accessoire important, qui fait valoir l'intention générale de l'architecte. La nature y est sacrifiée souvent à l'effet d'ensemble. On ne craint pas de représenter des formes architecturales voisines et même des formes identiques, comme des claveaux, des colonnes, et leurs chapiteaux avec des couleurs variées et totalement dissemblables. Qu'importe aux artistes de ce temps que, dans un même panneau, il y ait des portes rouges ou vertes, des murailles jaunes ou violettes, des toits bleus ou bruns, pourvu que le résultat soit irréprochable sous le rapport décoratif? De loin, les détails se perdent dans un ensemble éblouissant à la fois et doux au regard. Ajoutons qu'au XII^e^ siècle, la teinte des verres n'a rien de trop éclatant, et cela en raison de leur épaisseur, de leur puissante coloration et des couvertes sagement distribuées sur les parties diaphanes (1). »

735. Le XIII^e^ siècle a produit des vitraux remarquables. C'est à la Sainte-Chapelle et à la cathédrale de Chartres qu'il faut surtout les admirer. Dès lors, le dessin des figures devient plus correct, les poses moins raides. On adoucit la sécheresse du trait par quelques lavis placés dessus et qui remplacent les ombres. Les grandes fenêtres de la Sainte-Chapelle sont remplies de médaillons aux

(1) *Dict. d'archéologie sacrée*, t. I, col. 689.

formes les plus variées. Ils sont carrés, circulaires, losangés, octogones, ressortant sur un fond qui simule la mosaïque. Les grands sujets occupent aussi certaines verrières, surtout celles qui sont placées dans les parties les plus élevées des cathédrales. Il y avait encore, à cette époque, des vitres à fond blanc, remplies d'ornements, d'entrelacs noirs ou gris ; elles servaient à donner un jour velouté très-favorable au recueillement. Les plus pauvres églises possédaient de ces sortes de grisailles. Alors le zèle des populations était vraiment admirable, puisqu'elles pouvaient, en quelques années, orner de vitraux des églises immenses comme la cathédrale de Chartres.

736. Les vitraux de la cathédrale de Tours, si bien décrits par M. l'abbé Marchand (1), si bien conservés et si riches de couleur, datent aussi du XIII^e^ siècle. Ils se font remarquer surtout par une grande expression mystique. Les couleurs qui dominent dans ces vitraux sont le rouge et le bleu : le rouge entre surtout dans les ornements ; le bleu forme spécialement le fond des médaillons. On croit apercevoir à travers les vitraux un ciel pur au milieu duquel se jouent les personnages. C'est ainsi, selon la belle expression de Suger, que l'art élève notre esprit des choses matérielles aux choses immatérielles, *de materialibus ad immaterialia excitans.* Toutes les verrières de cette cathédrale sont occupées par des sujets, à l'exception de deux, qui sont remplies mi-partie par des sujets, mi-partie par des grisailles. Ces deux fenêtres sont divisées par trois meneaux ; elles ont, par conséquent, quatre lancettes surmontées de trois rosaces renfermant un médaillon entouré de quatre ou six lobes. Le médaillon est occupé par un sujet ou une mosaïque ; les lobes sont remplis

(1) Un magnifique volume in-folio, chez Mame, à Tours.

par une grisaille. Chaque lancette se divise dans la hauteur en cinq compartiments : trois sont occupés par des grisailles et deux par des portraits de saints évêques. On a conservé des parties en grisaille, afin de ménager le jour au sanctuaire. Une église du XIII^e^ siècle qui n'aurait pas assez de ressources pour fermer ses fenêtres par des vitraux entiers, pourrait imiter ce genre qui se rencontre assez fréquemment. Les grisailles pourraient être d'un ton pâle, et les sujets d'un ton très-vigoureux.

737. « Dans les églises des XII^e^ et XIII^e^ siècles, les sujets des verrières s'ordonnent assez souvent comme il suit : les nefs, qui sont comme le vestibule du chœur, offrent les personnages et les histoires de l'Ancien Testament. Le chœur et le sanctuaire sont consacrés aux personnages et aux histoires de l'Evangile. Les chapelles absidales sont occupées par les saints qui ont constitué l'Eglise et rempli le monde moderne. On s'avance ainsi par ordre chronologique jusqu'aux époques actuelles, et l'on se retourne vers le portail de l'Occident, où se résume par le symbolisme toute l'histoire qui est déroulée dans les nefs, le chœur, le sanctuaire et l'abside : on s'arrête enfin à la grande rose, où, comme à Chartres, se développe le jugement dernier (1). »

738. Au XIV^e^ siècle, par suite des progrès que la peinture avait faits en Italie, le dessins des vitraux sont mieux soignés. Les caractères principaux de cette époque sont : plus de clairs-obscurs, quelques médaillons sur fond de mosaïque ; souvent de grandes figures isolées, placées sur des piédestaux en forme de balustres, et surmontées d'une espèce de trèfle au simple trait rouge ou blanc. Vers le milieu du XIV^e^ siècle, on imite sur le verre quelques

(1) *Annales archéologiques*, 1863, p, 70.

détails de l'architecture ogivale. Ce furent d'abord des flèches très-surbaissées, se rapprochant plus du fronton romano-bysantin que du clocheton ogival. Ces flèches sont ornées de feuilles grimpantes. Vous le voyez, un changement notable a lieu au XIVe siècle ; les médaillons commencent à être mis de côté, les grandes figures dominent, l'ornementation qui les surmonte se complique ; ce sont des rinceaux, d'élégants clochetons. Quelques églises, comme Saint-Ouen de Rouen, possèdent des verrières remarquables en ce genre.

739. Au XVe siècle, les médaillons sont tout-à-fait mis de côté pour faire place aux grands personnages. Les tableaux sur verre sont dessinés avec la plus grande délicatesse. C'est surtout à cette époque que l'on introduit les symboles propres à caractériser le saint ou la sainte que l'on veut représenter. Le cadre des personnages ou des tableaux est ordinairement très-riche. On voit de plus en plus, dans l'ornementation, des représentations de portails de cathédrales, de pinacles, de clochetons ou d'autres motifs tirés de l'architecture du temps. Remarquez que, plus nous approchons du XVIe siècle, plus l'effet général de la peinture disparaît ; tout est sacrifié au détail.

740. Le progrès dans l'art du dessin se continue au XVIe siècle. Les peintres sur verre profitèrent avec beaucoup d'avantage des améliorations introduites dans l'art par Raphaël et son école, « et leurs ouvrages le disputèrent en beauté et en éclat à la somptueuse magnificence des tableaux des grands maîtres. La magie des couleurs, le charme des demi-teintes, le moelleux des nuances, l'harmonie des couleurs, enfin, tout ce que l'art perfectionné peut produire de plus extraordinaire, se fait admirer sur les belles verrières de cette époque. Je ne prétends parler ici que du dessin, du modelé et de la peinture en elle-même : car si les verrières gagnaient de ce côté, elles

perdaient beaucoup du côté de l'effet d'optique et de cette magie des couleurs produite par les verrières des siècles précédents (1). »

741. Les vitraux de cette époque représentent, dans des tableaux transparents, de grands et de petits sujets. Les grands sujets sont tirés des saints livres ou de l'histoire profane dominante ; souvent ils occupent toute une fenêtre. Le peintre ne fait nulle attention aux morceaux qui la partagent ou qui supportent les flammes ou les oves de la partie supérieure ; il travaille comme s'ils n'existaient pas. On trouve des verrières assez remarquables de cette époque dans les églises de Saint-Gervais, de Saint-Eustache, de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, et de Sainte-Gudule, à Bruxelles. Les principaux caractères de ces vitraux sont des essais de clair-obscur, des lointains d'arbres, des massifs de verdure et des rochers souvent mêlés aux motifs d'architecture déjà usités. Souvent les tableaux sont d'immenses paysages. Les armoiries jouent aussi, à cette époque, un grand rôle. De nombreuses églises bâties ou ornées au XVI^e^ siècle possèdent encore quelques fragmeats de ces vitraux. L'église de Mézières, au diocèse de Reims, en présente encore quelques-uns dignes d'attention (2).

742. Il faut attribuer à plusieurs causes la décadence de la peinture sur verre, décadence qui commence avec le

(1) *Manuel d'archéologie*, par Oudin, p. 311.

(2) L'église de Mézières, à part l'étroitesse de sa nef principale, offre un beau type de style flamboyant. Elle est en ce moment restaurée avec beaucoup d'intelligence. Sa tour vient d'être couronnée par une flèche élégante. Il était assez difficile de l'asseoir sur une tour ayant la forme d'un carré long ; mais cette difficulté a été heureusement surmontée par M. Reimbeau, architecte à Reims. L'église voisine et toute récente de Charleville se fait remarquer, de son côté, par un grand luxe de sculptures et par une grande unité dans son ensemble. Elle a été élevée sur les plans de M. Racine, architecte à Metz.

XVI^e siècle. Le protestantisme, du moment où il fut dans toute sa force, ne pensa à rien moins qu'à détruire le catholicisme et à remplacer la société qu'il avait formée. C'est bien à tort que, dans ces derniers temps, on a revendiqué pour lui ce principe de liberté de conscience qui, d'après certains hommes de nos jours, doit faire partie intégrante de notre droit public. Qu'on le sache, dès son origine, le protestantisme a voulu détruire le catholicisme par la violence. Celui-ci a donc dû concentrer toutes ses forces pour la lutte. Ses idées prirent alors un autre courant; il s'occupa moins du temple matériel pour mieux sauvegarder le temple spirituel de la foi. Il ne s'agissait plus, en effet, de construire ni d'orner les églises; il s'agissait du fondement de l'Eglise catholique elle-même audacieusement attaqué. Il y eut des luttes sanglantes. Vous jugez par là si la société, au milieu de ce trouble, pouvait s'occuper de ces arts qui demandent le calme et de tranquilles études. La foi catholique s'affaiblit aussi dans certaines âmes, et, par une conséquence directe, on ne vit plus ce zèle, cette ardeur qui naît d'une conviction profonde et qui enfante des prodiges. Il est certain que les grandes œuvres sont les conséquences des grandes pensées, et du jour où la pensée chrétienne se fit petite et s'affaiblit dans de continuelles discussions, l'architecture et les arts qui en découlent devinrent mesquins aussi. C'est ce qui est arrivé pour la peinture sur verre.

743. La découverte de l'imprimerie n'a pas peu contribué aussi à la ruine de cet art si beau, si splendide. Vous savez qu'indépendamment des copistes chargés de la transcription des manuscrits, des enlumineurs, des *ymaigiers* devaient orner le frontispice, les initiales, les marges de ces beaux livres en vélin qui excitent encore notre admiration. La comparaison de ces enluminures avec les vitraux exécutés dans le même temps prouve que c'était à cette

école que les peintres-verriers puisaient leurs inspirations. La découverte de l'imprimerie porta à l'enluminure un coup mortel. Privés de ces naïfs modèles, les artistes verriers dûrent aller chercher ailleurs d'autres inspirations, et cette circonstance n'a pas peu contribué à les porter à l'imitation de la peinture à l'huile. La décadence ne tarda pas à venir. Les peintres-verriers prirent souvent pour modèles les cartons des peintres italiens. Or, on connaît le sensualisme de ces derniers. L'art chrétien ne put résister à ce contact (1).

744. Du moment où les formes grecques furent admises pour l'architecture, on ne comprit plus la possibilité de relever la beauté des églises par des vitraux; de là leur abandon total. Vers la fin du XVI^e^ siècle, il y avait cependant encore quelques peintres-verriers. C'est l'un d'eux, Guillaume Tromp, qui répara les vitraux de l'église de Gouda en 1581. Les vitraux de la chapelle de la Sainte-Vierge, à Sainte-Gudule, ne furent achevés qu'en 1653; les vitraux du chœur de l'église de Saint-Sulpice furent exécutés en 1672. Mais comme ils sont pauvres et mesquins avec leurs teintes d'un jaune pâle! On ne connaît plus, en France, un seul vitrail exécuté depuis cette époque jusqu'à nous. Cependant il y avait encore un peintre-verrier à Paris en 1731, et l'Angleterre produisait encore quelques vitraux en 1768.

745. C'est alors qu'il fut de bon goût de proscrire les verrières. Déjà, dès 1731, la plupart des verrières de la cathédrale de Paris sont remplacées par des verres blancs. C'est aussi vers le même temps que la nef de la même église est blanchie au lait de chaux, et que les verrières des nefs latérales de la cathédrale de Reims sont enlevées

(1) *Dict. d'esthétique chrétienne*, col. 761.

aux frais d'un chanoine. On ne voulait plus de jour mystérieux pour le sanctuaire, en attendant qu'on rejetât tout mystère dans les choses de la foi; car tout se lie pour l'homme.

746. C'est à Ratisbonne, en 1821, que les premiers essais de peinture sur verre ont été faits. On put juger aussi quelques spécimens faits en France lors de l'exposition quinquennale de 1829. Mais c'est depuis 1840 surtout que de nombreux ateliers se sont élevés, et que la peinture sur verre a commencé par retrouver les anciennes voies. Les manufactures les plus remarquables sont, de nos jours, celle de Munich, établie par le roi de Bavière; celles de Clermont, dirigées par MM. Thevenot et Thibaut; celle de Metz, dirigée par M. Maréchal; enfin, celles de M. Didron, de M. Claudius Lavergne, de Coffetier, à Paris. Chaque année voit s'en établir de nouvelles, et il n'est pas de ville importante qui n'en possède plusieurs (1). Déjà quelques-unes sont arrivées à une telle perfection, que, dans certaines restaurations, il est fort difficile de distinguer les vitraux modernes des anciens.

747. Le mode le plus employé de nos jours dans la confection des vitraux peints est le suivant. Lorsqu'un artiste a un sujet à peindre, il forme d'abord sur du papier le carton ou modèle. Le verre est ensuite découpé selon les principaux traits de ce carton. Les pièces de verre sont placées sur un chevalet et réunies au moyen de cire. C'est là que le peintre leur donne les teintes voulues, qu'il travaille sur du verre blanc ou sur du verre teint dans la masse, car on se sert de verre blanc ou de verre colorié. Dans le premier cas, on peint sur le verre blanc

(1) En ce moment, Reims en possède cinq. On remarque les vitraux qui sortent des ateliers de M. Marquant.

toutes sortes de carnations, de figures, de fleurs et autres ornements avec des couleurs vitrifiables semblables aux couleurs de porcelaine. On incorpore ces couleurs dans le verre par la cuisson dans un four à briques réfractaires appelé *mouffle*. Comme une première cuisson fait quelquefois changer le ton des couleurs, l'artiste est obligé de peindre à nouveau et de faire cuire une seconde fois. Dans le second cas, lorsqu'on peint avec des verres teints dans la masse, c'est-à-dire lorsque la matière coloriée a été mélangée à la substance vitrée avant sa fusion, on opère sur ces verres pour exprimer les ombres ou demi-teintes au moyen des gris, des bruns ou des roussâtres. Ici, la peinture proprement dite vient comme accessoire. Dans l'autre cas, elle forme le principal.

748. Quand la peinture est achevée et que le verre est cuit, on procède à la réunion des pièces, souvent innombrables, au moyen de baguettes de plomb, et l'on en fait des panneaux de forme régulière. Une baguette placée à l'entour du panneau en forme un tout solide. N'oubliez pas qu'il y a deux sortes de baguettes, les unes plates, les autres rondes; ces dernières, étant plus épaisses, sont naturellement plus solides. Le calque qui a servi à couper les morceaux de verre sert aussi à les rassembler.

749. Que les vitraux soient de grande ou de petite dimension, pour maintenir les panneaux aux meneaux des fenêtres, il faut encore des tringles, des morceaux de fer qui, autant que possible, doivent suivre les contours du dessin et ne pas le contrarier. Dans les verrières modernes, les armatures ont souvent la forme de grille : c'est un tort ; mais l'économie doit être si souvent invoquée. Un point important, c'est que les panneaux soient solidement attachés, et que tous les endroits qui pourraient livrer passage à la pluie et à l'air extérieur soient soigneusement

fermés à l'aide de mastic (1). N'oubliez pas cependant d'établir quelques panneaux mobiles, afin de les ouvrir de temps à autre. Par ce moyen, l'air se renouvellera dans le temple de Dieu, et à certains jours, la chaleur trop élevée sera notablement diminuée. Ces panneaux pourront être à charnières ou à coulisses.

750. Que ferez-vous donc pour l'église nouvelle que vous voulez construire ? D'abord, quel que soit le style que vous choisissiez, je vous engage à rejeter le verre blanc. Je ne vous engagerais à l'accepter qu'autant que vos ressources seraient tout-à-fait modiques, et qu'il serait impossible à votre paroisse d'engager l'avenir par un emprunt. Il faut bien vous garder aussi d'admettre le verre dépoli : l'emploi profane qu'on en fait généralement doit le tenir éloigné des églises. Laissez-le aux cafés, aux portes intérieures des appartements, et ne le placez pas dans la maison de Dieu.

751. Je suppose que votre église est construite selon les règles du style ogival : ayez alors des vitraux en rapport avec le style choisi. Que les caractères du siècle auquel peut se rapporter l'architecture de votre église soient clairement indiqués. Que les tons de vos vitraux soient foncés. N'oubliez pas que, pour les artistes du XIII^e^ siècle, un vitrail était un décor, c'est-à-dire un ensemble de couleurs sur lesquelles le regard du visiteur ou du fidèle aimait à se reposer. Tout beau vitrail vu de loin ou de près doit faire jaillir cette exclamation naïve : Que c'est beau ! Si elle sort de la poitrine de la plupart des fidèles avant d'avoir vu et compris le sujet qui est représenté, dites hardiment

(1) *Nouveau Manuel complet de la peinture sur verre,* par M. Reboul-leau.

que vous avez atteint votre but; mais si la masse du peuple reste froide, si elle est indifférente ou si elle se partage en deux camps, dites hardiment aussi que vous avez perdu votre peine. Cela était admirablement compris des artistes du Moyen-Age. Ils cherchaient avant tout à plaire aux regards. Il y a, je crois, dans les vitraux de la cathédrale de Reims, un personnage qui a une barbe verte. Cette barbe verte, vous l'avouerez, est assez originale; cependant elle ne nuit nullement à l'effet de l'ensemble. Placez-vous aussi l'été, vers le soir, au fond de l'abside de la même cathédrale, vous aurez devant vous la magnifique rosace du portail. Vous ne découvrirez ni la Vierge immaculée qui est au centre, ni les anges qui lui font cortége; mais, en voyant ces tons rouges d'une étonnante richesse, en suivant les rayons lumineux qui traversent ces verres ondulés et de près si grossièrement peints, vous ne pourrez retenir un cri d'admiration. Il se produit encore là un admirable effet d'ensemble.

752. Il faut que l'artiste sache bien approprier ses couleurs à l'endroit où il doit placer ses vitraux. Ainsi, autrefois, le bleu dominait dans les vitraux placés à l'orient, le rouge dans les vitraux placés à l'occident. Le fond des vitraux de l'abside de la cathédrale de Tours est bleu; il en est de même à la cathédrale de Reims. Vous le voyez, les couleurs les plus employées au Moyen-Age sont le rouge et le bleu. La couleur qui fait le plus mauvais effet dans les vitraux est le jaune; elle déteint sur les autres et communique des tons jaunes à toutes celles qui l'entourent: elle doit donc être employée avec la plus grande discrétion. Certains verts, comme le vert de mer, sont aussi d'un aspect peu agréable dans un vitrail. Le noir est aussi généralement rejeté, quoiqu'il ait été souvent employé pour les vêtements dans les vitraux du XVI^{e} siècle. L'artiste ne doit pas oublier non plus que les vitraux destinés

à être vus de près doivent être très-finis, et que ceux qui seront vus de loin peuvent être moins achevés.

753. Si vos ressources vous permettent d'avoir des vitraux à toutes vos fenêtres, il faut bien éviter cependant d'intercepter trop la lumière dans votre église. Notre société moderne a des exigences que la société du XIII^e^ siècle n'avait pas. A cette époque, les églises, dans les villes, pouvaient être obscures sans grand inconvénient. Alors les villes et les habitations étaient obscures elles-mêmes. Les maisons se rejoignaient souvent par le haut, et elles avaient des fenêtres très-petites. En entrant dans une église, le regard des fidèles n'était pas offensé par l'obscurité, comme cela pourrait arriver de nos jours. Il conservait sa délicatesse, et on pouvait jouir des beaux ouvrages d'orfèvrerie, de paléographie et d'enluminure si communs dans les églises d'alors. Le peuple aussi ne savait pas lire ; il se contentait de réciter son rosaire. Il y avait aussi, aux jours des grandes solennités, un luxe étonnant de luminaire. Et les chanoines, me direz-vous, comment pouvaient-ils chanter l'office et réciter leur bréviaire ? D'abord, les chanoines pouvaient avoir auprès d'eux une lumière ; ensuite, dans beaucoup de cathédrales, ils chantaient l'office de mémoire. Cet usage, qui paraît avoir été général, était encore observé en 1697, à Lyon, à Rouen, et plus anciennement à la cathédrale de Vienne et à Saint-Ouen de Rouen.

754. Maintenant tout cela est changé : nos rues, nos maisons sont inondées de lumière ; tout le monde sait lire, et les chanoines et les fidèles veulent pouvoir lire leur bréviaire ou leur livre de prières pendant les offices. Pour cela, il faut une lumière suffisante. Afin d'arriver à ce résultat, quelques architectes ont admis certaines combinaisons. Ainsi, dans les fenêtres placées dans le haut de

la nef centrale, ils ont mis des sujets sur fond de grisaille, comme à Sainte-Clotilde, à Paris, ou des grisailles sans sujets. Tout en ornant l'église, ils permettent aussi à la lumière de descendre doucement sur les fidèles. Les fenêtres des nefs latérales sont tout entières occupées par des vitraux à couleurs foncées, les nefs latérales étant éclairées par la lumière qui vient d'en haut. Ailleurs, on se contente, dans les fenêtres de l'abside ou des nefs latérales, de placer un sujet ou un médaillon sur un fond de grisaille entouré d'une riche bordure. Ailleurs encore, on ne place de sujets grands ou petits que dans l'abside ou les chapelles ; les fenêtres des nefs latérales sont occupées par des grisailles d'un vert pâle avec quelques légers ornements.

755. Les églises de style grec admettent les vitraux comme les églises ogivales ; mais, par vitraux, il ne faut pas entendre ici ces marqueteries sans goût, composées de morceaux de verre bleus, verts, jaunes, rouges, tels qu'en font certains vitriers, et qui ont le tort de coûter aussi cher que de vraies grisailles. Pour ces églises, on peut choisir un genre se rapprochant des vitraux de la Renaissance, dont quelques-uns sont très-foncés et, par cela même, produisent beaucoup d'effet. Retenez bien qu'il faut mettre les vitraux à l'abri des pierres lancées par les enfants, et qu'ils doivent tous être protégés par de solides grillages.

756. Je suppose, mon cher Confrère, que vous ne pouvez mettre aux fenêtres de votre église que des vitres blanches, les vitraux de couleur et même les grisailles étant pour vos modestes ressources d'un prix trop élevé. Je m'incline, avec regret toutefois, devant cette dure nécessité. Cependant je vous recommande de donner à ces vitraux un cachet particulier, un cachet ecclésiastique.

Si la pauvreté vous interdit les vitraux peints, elle ne vous interdit pas de découper les vitres blanches en compartiments ingénieux, et de varier de toutes façons le lacis des résilles de plomb qui les supportent. Même dès l'époque romane, on trouve de ces résilles élégantes. Le verre taillé en losanges a été en usage dans tous les temps. Il est facile de trouver des modèles dans les vieilles églises et les vieilles maisons. On peut varier les dessins, de manière cependant que les fenêtres qui se font vis-à-vis aient les mêmes résilles. Je n'ai pas besoin de vous dire que le verre épais est préférable à tout autre, et que le bois doit être rejeté dans la construction des fenêtres.

757. Quand on possède des vitraux du Moyen-Age, il faut en avoir le plus grand soin. Il faut donc visiter souvent les plombs et aussi les armatures, afin d'arrêter les dégâts que le temps pourrait causer. Mais si l'on a quelque panneau à réparer, on ne doit le confier qu'à un artiste capable. Les plus déplorables erreurs ont été commises autrefois. Ainsi, dans certaines restaurations maladroites, on a vu « un pied placé au bout d'un bras, des figures sens dessus dessous ou gratifiées de deux têtes pour un même corps ; Hérodiade recevant un chapiteau au lieu du chef de saint Jean-Baptiste ; Judith empruntant la jambe de la monture de Balaam pour frapper un Holopherne qui porte une tête de femme placée à rebours sur ses épaules (1). » De nos jours, ces errements ne sont plus à craindre ; cependant on ne peut s'entourer de trop de précautions.

(1) *Manuel de l'architecte*, par Schmitd. M. l'abbé Tourneur, archiprêtre de Sedan, a constaté dans les réparations des vitraux de la cathédrale de Reims des restaurations tout aussi inintelligentes que celles dont parle M. Schmitd. Dans un remaniement fait, il y a quelques années, à l'église de Saint-Pierre de Chartres, on a donné à Marie un visage du XVI^e^ siècle, qui porte de la barbe !

758. Je finis cette trop longue lettre, mon cher Confrère, en vous suppliant de laisser les stores aux devantures des cafés, et les rideaux dans les salons et les chambres à coucher : leur place n'est pas à l'église.

759. *P.-S.* Dans la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser et à laquelle j'ai tardé trop longtemps à répondre, vous me demandez s'il est nécessaire de faire graver des croix sur les pierres des autels fixes ou non. Je vous réponds que le *Pontifical romain* n'en fait nullement une obligation, mais que, cependant, cela est d'usage.

760. Vous me demandez aussi s'il faut faire donner une décoration polychrome à l'autel que vous projetez, et qui doit être en pierre de taille sculptée : je vous y engage fortement, mais n'oubliez pas qu'il vous faut un artiste très-habile pour donner les tons voulus ; ils doivent faire ressortir les plus fines sculptures, et non les engluer ; il faut donc qu'ils soient d'une grande délicatesse et d'une grande harmonie.

TRENTE-SIXIÈME LETTRE.

Des boiseries. -Des bois à employer.—Précautions à prendre pour la conservation des boiseries.—Des tapisseries.—Des tapis.—De la couleur des tapis.

761. Parmi les ornements qui ont été souvent employés dans les églises, nous trouvons les boiseries sculptées. Elles contribuent beaucoup à faire ressortir l'architecture, et même les décorations peintes, par leurs tons foncés et l'élégance de leurs ornements. Nous avons déjà eu occasion de parler des boiseries, lorsque nous nous sommes occupés des stalles, des chaires à prêcher, des bancs d'œuvre, etc. C'est dans la confection de ces meubles d'église que les artistes doivent s'inspirer des beaux modèles, et rien ne doit être épargné pour leur donner un cachet vraiment artistique.

762. Aux XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles, il n'y avait d'autres boiseries dans les églises que celles que je viens d'indiquer. Rarement, avant cette époque, on voit des exemples de panneaux de menuiserie appliqués le long des murailles. Les sacristies peut-être en renfermaient quelques-uns. C'est surtout au XV^e^ siècle que les panneaux décoratifs apparaissent. La plupart offrent des dessins fort remarquables et reproduisent les données de l'architecture du temps. Il est des portes, surtout, qui sont d'une étonnante richesse. La partie inférieure présente des mouchoirs ou serviettes déployés; la partie supérieure est ornée des dessins les plus variés. L'artiste reproduit tous les caprices de l'architecture flamboyante, d'ordinaire si riche, si finement ouvragée. Les panneaux qui ornent les

chapelles présentent les mêmes motifs. Jusqu'au XVII^e^ siècle, la menuiserie d'église a conservé un caractère monumental ; nous en avons pour preuve les magnifiques stalles de la cathédrale de Paris. Sous Louis XIV, le style des boiseries dégénère. Des têtes d'anges bouffis, des draperies, des festons, des guirlandes constituent le fond de leur décoration. Sous Louis XV, apparaissent les moulures contournées et déchiquetées, les volutes bizarres, et de nombreux attributs du goût le plus équivoque.

763. Pendant les deux derniers siècles, on a placé peu de boiseries dans les églises ; mais, depuis le rétablissement du culte catholique en France, elles ont été une mode, et il est peu d'églises rurales dont le sanctuaire et le chœur n'en soient tapissés. On peut en donner deux motifs : on n'avait plus alors d'ouvriers capables de restaurer dignement, convenablement un chapiteau, une base de colonne, une corniche ; on trouvait plus facile de cacher le tout par quelques planches. Puis les églises rurales sont souvent exposées à l'humidité, par suite des mauvais matériaux avec lesquels elles sont construites, du peu de soin que l'on apporte à l'écoulement des eaux, et aussi à cause des terres et des remblais qui, à l'extérieur, sont au-dessus du niveau du pavé. Alors les murs prennent des teintes sales, verdâtres. Au lieu de les restaurer convenablement, un conseil de fabrique trouve bien plus simple d'appliquer sur toutes ces blessures quelques planches de sapin sur lesquelles on a soin d'étendre une épaisse couche de couleur donnant les teintes du noyer, de l'acajou ou du marbre.

764. Il faut l'avouer, dans ces cinquante dernières années, on s'est plu à enlaidir les églises et leurs sanctuaires par des boiseries à la confection desquelles le goût n'avait nullement présidé. Quelles règles faut-il donc suivre en

cette matière? S'il s'agit des églises construites pendant la période ogivale, en thèse générale, elles peuvent se passer de lambris ; elles n'ont pas besoin de cet ornement. Si un conseil de fabrique a des ressources, qu'il les emploie à se procurer de belles stalles, une magnifique chaire, de beaux confessionnaux; qu'il orne de son mieux les fonts baptismaux, qui, autrefois, étaient entourés de tant de magnificence; mais qu'il laisse exposés aux regards les colonnettes légères qui entourent un sanctuaire, les chapiteaux qui les surmontent et les arcades ogivales qui les couronnent. Cependant cette règle ne doit pas être trop générale; il peut y avoir dans une église quelque chapelle peu ornée au point de vue architectural : on peut alors la tapisser de lambris; mais ils doivent être selon le style de l'église ou de la chapelle.

765. Les églises de style grec, avec leurs grands murs nus, supportent mieux les lambris que les églises ogivales. Elles n'ont pas de colonnettes à faire voir; elles ont, au contraire, de grandes surfaces à orner. On pourrait le faire au moyen de fresques, mais une boiserie coûte moins cher, et on met une boiserie. Dans ces dernières années, on a ainsi orné d'une manière assez heureuse certaines petites églises et chapelles de communauté. De grands panneaux en chêne carrés ou cintrés, séparés par des pilastres cannelés, ont été appliqués le long des murailles. Le tout est surmonté d'une corniche bien proportionnée et ornée de médaillons. Une boiserie de ce genre légèrement vernissée fait un excellent effet dans une petite église, et lui donne un grand air de propreté. N'oubliez pas que le goût doit présider à la confection des boiseries comme à tout ce qui contribue à la beauté de la maison de Dieu.

766. Je ne vous parle pas de ces églises ogivales du XIII^{e} ou du XIV^{e} siècle, dans lesquelles on a placé de ma-

gnifiques boiseries à colonnes et à chapiteaux ioniques ou corinthiens. Pour cela, il a fallu entailler la pierre, couper les colonnes et les chapiteaux pour ménager au menuisier une surface plane, et de grandes sommes d'argent ont été dépensées là où il fallait seulement nettoyer et ravaler une muraille. De nos jours, heureusement, cet anachronisme n'est plus possible.

767. Pour les boiseries, au Moyen-Age et sous Louis XIV, on a toujours employé le chêne très-épais. Le chêne est d'une belle couleur et il a l'avantage inappréciable de durer des siècles. Il peut se passer de vernis ; cependant, si on craint l'humidité, on peut le huiler ou le lustrer à la cire. Il faut mettre de côté le bois blanc, qui dure peu et qu'on est obligé de protéger contre les vers par une couche de peinture. Il faut éviter aussi de couvrir les boiseries d'ornements en mastic, en carton-pierre, qui, d'ordinaire, sont très-coûteux : l'humidité les fait bientôt écailler et tomber. N'oubliez pas non plus, quant aux boiseries, le grand principe de solidité dont nous avons parlé.

768. De nos jours, on relève souvent les boiseries par quelques filets d'or. Je ne pense pas qu'il en ait été ainsi au Moyen-Age. Quelquefois des armoires étaient complètement peintes : mais c'était une peinture artistique qui leur était donnée ; c'était un tableau appliqué sur bois.

769. Si l'on veut conserver longtemps les boiseries, il ne faut jamais les appuyer contre le mur : il faut toujours laisser un léger intervalle pour la circulation de l'air. « Si des menuiseries sont rongées par les vers, dit M. Raymond Bordeaux (1), on préviendra leur destruction en les imprégnant à plusieurs reprises d'huile de lin ou d'es-

(1) *Principes d'archéologie pratique.*

sence de térébenthine. Si des panneaux neufs se trouvaient en désaccord avec le ton des boiseries anciennes, on pourrait les teinter sans les peindre. Une dissolution de suie, ou une infusion de brou de noix, suivie d'une application d'huile, donnent une teinte convenable. Quand des boiseries anciennes ont été peintes en blanc ou en imitation de bois veiné ou de marbre, il faut les débarrasser de ces peintures ; mais cette opération est délicate et ne doit être confiée qu'à un ouvrier adroit.

770. » Il faut être sobre de lambris appliqués contre le mur, si l'on veut qu'une église conserve son caractère monumental. Jamais les lambris ne doivent envelopper les colonnes ou les piliers ; jamais ils ne doivent masquer les détails d'architecture, les nervures, les colonnettes. Il faut laisser visibles les épitaphes incrustées dans la muraille, les peintures murales, les croix de consécration, les arcatures, les tombeaux, les piscines. Un curé homme de goût, bien loin d'encombrer son église de menuiseries grossières, s'efforcera, au contraire, de faire disparaître tout ce qui peut masquer les décorations anciennes et les détails de l'architecture. »

771. Ces réflexions de M. Raymond Bordeaux sont de la plus grande justesse. Cependant le zèle doit être prudent. On a vu certains curés s'aliéner leur conseil de fabrique en voulant tout refaire de suite. Ils avaient raison au fond, ils péchaient peut-être par la forme ; ils étaient trop pressés.

772. Si les lambris n'ornaient pas les églises au Moyen-Age, en revanche, la plupart étaient très-riches en tapisseries et en étoffes faites au métier ou à l'aiguille. Dans les grandes solennités, il était d'usage, dès les pre-

miers siècles chrétiens, d'en orner les églises. Anastase le Bibliothécaire en fait souvent mention. Les broderies étaient exécutées avec des fils d'or et d'argent sur des étoffes de soie des plus belles couleurs. D'après saint Grégoire de Tours, les portes des églises étaient souvent fermées par des tentures ; il existe encore à Saint-Pierre de Rome un reste de cet usage. Des tapisseries étaient aussi suspendues aux chancels, et le *ciborium* était entouré de voiles (1).

773. L'Orient a eu longtemps le monopole des tapisseries. C'est vers la fin du X^e^ siècle que l'on parle pour la première fois d'une manufacture de tapisseries établie en France ; elle existait dans l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. Au XI^e^ siècle, les tapisseries se multiplient étonnamment. Suivant les règlements de l'abbaye de Cluny, les murs, les bancs et tous les autres siéges du palais destiné aux étrangers, devaient être, dans les grandes fêtes, entièrement couverts de tapis. La broderie était aussi employée partout ; on la retrouvait sur les couvertures de l'autel, sur les ornements, sur les mitres, jusque sur les couvertures des missels. L'art de la tapisserie suivait l'art de la peinture et de l'architecture. On ne se contentait pas de suspendre des tapisseries le long des nefs latérales des cathédrales et des autres églises, on en sculptait même aux portails des grandes églises. On retrouve encore cet usage dans les admirables tentures peintes sur les murailles de la Sainte-Chapelle et de la Chapelle Sixtine. M. Viollet-Leduc a eu soin d'orner aussi

(1) On lit dans le *Rituale seu Mandatum insignis Ecclesiæ Suessionensis tempore episcopi Nivelonis exaratum* (1206) : « Sabbato sancto, hora matutinali, provideant custodes quod tota ecclesia cortinis et palliis vestiatur, » p. 90, et ailleurs : « Ecclesia præterea, cereis accensis, a capite usque ad pedes per circuitum vestiatur, » p. 108.

de tentures peintes la magnifique chapelle absidale qu'il vient de restaurer à la cathédrale de Reims. Les fameuses tapisseries de Raphaël ont été faites, je le crois du moins, pour être suspendues aux murailles d'une église. Saint Charles demande que ces tentures ou tapisseries soient en laine ou en cuir ; quelques églises en possédaient qui étaient faites en cette dernière matière. Maintenant on n'en trouve plus que dans quelques vieux châteaux.

774. A Rome et dans toute l'Italie, l'usage de tendre les églises de tapisseries les jours de fête existe encore. A Saint-Pierre, ce sont ordinairement des tentures rouges couvertes de galons d'or, apposées aux piliers, qui rehaussent la beauté de la splendide basilique.

775. Il est bien à craindre, mon cher Confrère, que vous ne puissiez pas tendre votre église de tapisseries aux jours des grandes solennités : vos ressources ne vous le permettent pas ; du moins vous pourrez acquérir quelques tapis pour en orner votre sanctuaire et peut-être le chœur. Dans ce cas, les auteurs liturgiques recommandent de choisir des tapis de couleur verte. Le marchepied de l'autel peut avoir un tapis plus précieux et plus riche. Prenez garde, si vous avez quelque ancien tapis historié, de ne le placer dans votre église qu'autant que le sujet représenté serait un sujet pieux ou tiré des saints livres. Les tapis ornent beaucoup un sanctuaire et lui donnent véritablement un air de fête.

TRENTE-SEPTIÈME LETTRE.

De la propreté des églises.—De la nécessité de la propreté.—Du balayage des églises.—Règles à suivre sur la propreté des églises.

776. Votre église peut être bien ornée, mon cher Confrère; elle peut avoir de belles boiseries, de magnifiques verrières, être faite, en un mot, selon toutes les règles de l'art, et cependant ne pas satisfaire les regards des fidèles, si elle manque de cette chose si nécessaire et si recommandée par les auteurs liturgiques, qui s'appelle *la propreté.*

777. La propreté ! Voilà, certes, une décoration bien facile, bien simple, bien peu coûteuse, et qui, cependant, ne se rencontre pas toujours. C'est la propreté qui donne aux églises un aspect plein de fraîcheur et de grâce; c'est elle qui attire et qui invite au recueillement et à la prière. Gavantus a un chapitre tout entier sur la propreté, et saint Charles Borromée a fait, au V^e^ concile de Milan, un long décret pour recommander aux évêques et aux curés de sa province de tenir leurs églises avec la plus grande propreté possible. Tel est son respect pour les choses saintes, qu'il entre sur ce point dans des détails étonnants.

778. Il est facile de comprendre que la propreté de la maison de Dieu doit être au moins aussi grande que celle de notre propre maison. Ce qui nous paraît convenable pour notre salon, doit nous paraître décent aussi pour le temple du Très-Haut. C'est ce que tous les saints prêtres

ont toujours admis, et tous les curés devraient mériter les éloges donnés par saint Jérôme à son disciple Nepotien. Il veillait, dit-il, « *si niteret altare, si parietes absque fuligine, si pavimentum tersum.* » D'ailleurs, la propreté des églises est non-seulement recommandée, mais encore ordonnée (1). La pauvreté est rarement une excuse à apporter. Un autre motif plus sérieux, c'est le manque de personnel, du moins dans un certain nombre de paroisses rurales. Cependant, en divisant le travail, il serait facile d'obtenir un résultat. Par exemple, quelques jeunes filles pieuses seraient chargées de l'entretien d'une ou de plusieurs chapelles ; la domestique du curé, de la chapelle du sanctuaire, si, toutefois, l'instituteur ne veut pas s'en occuper ; quelques femmes, du balayage général, etc. Je crois qu'un prêtre zélé peut arriver facilement à son but.

779. Il est convenable qu'une église très-fréquentée soit balayée au moins deux fois la semaine, le lundi et le samedi. A Rome, il y a des églises qui sont lavées plusieurs fois chaque semaine. Je me rappellerai toujours la propreté exquise avec laquelle est tenue l'église de Saint-Martin-*ai-Monti*. Cette église très-ancienne n'a rien de remarquable dans sa construction ; mais la propreté dans laquelle elle est entretenue lui donne un attrait particulier. Son pavé est formé de carrés en marbre blanc encadrant un fond de briques rouges. L'opposition de ces deux couleurs fait un excellent effet. Il ne faut pas employer le premier mode de balayage venu. Souvent on se contente de jeter sur le pavé une certaine quantité d'eau. Cette eau fait adhérer une partie de la poussière au pavé, le balai soulève l'autre et la répand sur les dorures, sur les

(1) *Præcipimus ut oratoria, vasa, corporalia et vestimenta ecclesiæ, munda et nitida conserventur ; nimis enim videtur absurdum in sacris sordes negligere, quæ dedecerent etiam in prophanis.* » (IV^e^ concile de Latran, chap. 19.)

peintures, sur les sculptures, sur les murailles, partout. On croit avoir nettoyé une église, c'est une erreur : on l'a salie davantage. A Rome, on suit encore le mode employé par les anciens Romains. Quand on veut balayer une église (remarquez que les églises, à Rome, n'ont que quelques bancs ou quelques chaises : la propreté est donc facile à entretenir), on jette sur le pavé du sable ou du son de bois légèrement mouillé ; on pousse ce son d'une extrémité à l'autre de l'église (1). On se sert pour cela d'un large balai en crins ; il enlève avec lui la poussière, et rien ne s'attache au pavé, rien ne vole en l'air surtout; on ne voit pas le plus petit nuage. C'est aussi de cette façon que le balayage se fait dans toutes les églises de Paris (2).

780. Voici quelques extraits des règles données par saint Charles sur la propreté des églises.

781. Deux fois l'année, à Noël et à la Pentecôte, une revue générale doit être faite de l'église : elle sera nettoyée depuis le sol jusqu'à la voûte ; on enlèvera la poussière, les toiles d'araignée et toute malpropreté. Il est bon aussi de nettoyer de temps en temps le portail extérieur. Les sculptures, les statues dorées et peintes seront nettoyées avec de petits balais très-doux et traitées avec précaution. Les bases des colonnes, le vase de l'eau bénite, les degrés, les pierres tombales, les piscines, tout doit être nettoyé de temps en temps avec du sable frais. Les ornements en fer et en cuivre seront polis avec du verre réduit en poudre ou du feutre.

(1) On lit dans le *Rituale Nivelonis* : « Ipso die advesperascente, presbyterii et chori pavimentum sabulo aspergatur, ut per sabulum totum desiccetur, antequam ad matutinas veniamus. » P. 82.

(2) « Erit valde opportunum, dit le *Cérémonial des évêques*, ubi fieri potest, præsertim in ecclesiis majoribus et opulentioribus, si constituatur minister aliquis, cui curæ sit, ut ecclesia continuo in omnis ejus parte munda sit expolita, tam in pavimento, quam in parietibus, columnis, fornicibus et laquearibus , nec per eam discurrere permittat mendicos, canes et alia animalia, divina officia perturbantia. » *Cær. ep.*, lib. I, cap. XII, n° 25.

782. Tous les mois, on promènera le long de l'église et des boiseries une brosse placée au sommet d'une longue perche. On enlèvera ainsi la poussière et les toiles d'araignée. Cela se fait exactement à Saint-Pierre de Rome ; il y a pour cela des échafauds roulants qui permettent d'atteindre jusqu'à la voûte. Les mêmes soins doivent être donnés à la sacristie. Tous les ouvrages en bois, comme les portes, la chaire, les stalles, les lutrins, les degrés des autels, les confessionnaux, les agenouilloirs, les bancs, les armoires, seront aussi nettoyés tous les mois, au moyen d'un morceau de drap ou d'un linge doux. Deux fois l'année, on les frottera avec du drap renfermant quelques graines dures. Si ces boiseries ont été vernissées, on se contentera de les essuyer. Pendant cette opération, les peintures et les autels doivent être voilés.

783. L'église doit être nettoyée la veille des fêtes, avant que les ornements tels que tapis, bannières, aient été mis à leur place ordinaire. Pour cela, le sacristain aura tous les outils qui lui seront nécessaires, les perches, les balais grands et petits, épais et doux, les boîtes avec manches pour recevoir la poussière. Ces objets seront placés dans la seconde sacristie dont nous avons parlé. La place qui précède l'église sera aussi balayée la veille des fêtes ; le clocher se fera aussi remarquer par sa propreté. Vous le voyez, saint Charles n'oublie rien.

784. Les armoires de la sacristie seront nettoyées chaque semaine. Toutes les fois que les nappes de l'autel seront changées, les autels seront nettoyés légèrement, ainsi que la toile cirée qui les recouvre ; on se servira pour cela d'une brosse très-douce. Les images, le tabernacle, le baldaquin qui le surmonte seront nettoyés tous les mois ; le gradin de l'autel, tous les jours ; la piscine des burettes, toutes les semaines.

785. Les candelabres, les croix, les encensoirs, et généralement tout ce qui est en argent, argenté ou doré, ne doit jamais être touché avec les mains nues. Ces objets seront toujours essuyés avec soin, avant d'être replacés dans leur boîte. Quelquefois, on les lavera avec un peu de lessive mêlée avec du sel. Les calices et les patènes seront lavés à l'eau tiède tous les quinze jours, et tous les six mois à l'eau de savon. Les chandeliers dont on se sert tous les jours le seront chaque semaine. On les frottera avec un morceau de drap; il en sera de même des statues et des anges en bois. Les lampes en verre seront nettoyées tous les quinze jours avec un peu de son et d'eau chaude; les burettes, tous les mois, avec des coquilles d'œufs bien brisées. Les couvercles des burettes seront essuyés chaque jour, ainsi que le plat.

786. Les éteignoirs seront rendus luisants au moyen de brique pilée. Les vases de cuivre qui servent à laver les calices, les corporaux, les purificatoires, seront aussi tenus très-proprement.

787. Quant au moule à hosties, il doit aussi être lavé de temps en temps. Lorsqu'on ne s'en sert pas, il faut l'oindre d'huile, et mettre une feuille de papier entre les deux côtés.

788. Le linge de la sacristie sera lavé autant de fois que besoin sera. La nappe supérieure de l'autel sera changée tous les mois; les nappes inférieures, tous les quatre mois; les surplis, tous les quinze jours, ainsi que les aubes; les corporaux, toutes les trois semaines; les manuterges et les amicts, toutes les semaines. Cependant on doit avoir égard au nombre de prêtres qui se trouvent dans une église. Chaque prêtre changera de purificatoire toutes les semaines. Les petites nappes de communion

seront changées tous les quinze jours; les grandes, tous les mois.

789. Tous les jours, après la sainte messe, l'autel sera recouvert de son tapis, non sans que la poussière en ait été enlevée au moyen de la brosse ou du plumeau. Le tapis sera secoué tous les huit jours.

790. Les aubes et les surplis doivent être replissés souvent. Les corporaux, une fois lavés, seront mis à l'amidon. Le temps le plus convenable pour cela est depuis le mois de Mai jusqu'au mois d'Octobre. Chaque linge sera placé dans sa boîte ; des roses sèches, de la lavande empêcheront qu'ils ne soient rongés par les vers.

791. Chaque ornement aura son tiroir particulier. On placera d'abord sur la planche une feuille de papier épais, et lorsque la chasuble aura été étendue avec l'étole, le manipule, le voile et la bourse, on recouvrira le tout d'une autre feuille de papier. Il en sera de même des dalmatiques et des tuniques. Si un tiroir renferme plusieurs ornements brodés, un linge ou un morceau de drap sera placé entre eux.

792. Les chapes seront étendues à plat ou repliées par les côtés, mais jamais par la partie postérieure. Très-souvent, tous les tiroirs seront ouverts, afin que la chaleur du soleil dissipe l'humidité. On évitera d'exposer les ornements au soleil: ils pourraient perdre leurs couleurs.

793. Lorsque les tapis devront être rentrés, on aura soin d'enlever les gouttes de cire ; on les secouera fortement en plein air ; ils seront nettoyés au moyen de la brosse, puis repliés.

794. Telles sont, mon cher Confrère, les principales

règles données par saint Charles sur la propreté des églises. On n'est pas obligé de les suivre à la lettre, je le sais; vous avouerez cependant qu'une église où elles seraient observées serait admirable à voir. Hélas ! combien d'églises où le pavé détérioré, mal joint, présente des enfoncements où l'on peut facilement se blesser, dont les murailles sont couvertes d'humidité, où les bancs sont disloqués et rongés par le voisinage de la terre humide sur laquelle ils reposent ! Combien où l'autel même ne présente pas la propreté désirable ! Je pourrais parler aussi du linge d'église, quelquefois déchiré, souillé de boue ; des chandeliers, des vases, des encensoirs, qui ne conservent plus de trace de l'or ni de l'argent qu'ils ont reçu autrefois; du calice qui aurait besoin d'une dorure nouvelle, et dont le pied laisse voir le jaune terne du cuivre, etc.

795. Je vous engage donc, mon cher Confrère, à tenir votre église aussi proprement que possible. Vous ne sauriez croire combien les fidèles s'attachent à une église luisante de propreté, et combien elle en est rehaussée à leurs yeux. Ils établissent une comparaison avec leur pauvre demeure, et ils disent : « Vraiment, ce n'est pas là une maison ordinaire; c'est la maison de Dieu, c'est le temple du Très-Haut. » Pour eux, c'est un palais dans lequel ils sont honorés de venir. Ils aiment dans un curé l'amour de son église qui le fait rivaliser avec un confrère voisin. Il s'établit alors une de ces saintes émulations dont parle l'Apôtre : « *Æmulamini charismata meliora*, » et qui ont pour conséquence directe de réveiller la foi et de diriger l'attention sur les choses de la religion. Chose étonnante et cependant facile à comprendre, l'ornementation du temple matériel va presque toujours de pair avec l'ornementation des temples spirituels par la grâce. Les temples étaient magnifiques, il y a cinq siècles; que la

foi était belle aussi ! Elle était vive, ardente comme les rayons du soleil à travers les vitraux coloriés. La pensée s'élançait vers les cieux comme les flèches élégantes, et la vie du chrétien rayonnait de saintes actions comme l'autel sous le poids des vases sacrés et des reliquaires qui le couvraient. L'harmonie la plus complète régnait alors entre l'esprit et la matière. Faisons-la revivre, et puisque les esprits cherchent souvent à nous échapper, saisissons la matière : elle est moins rebelle ; donnons-lui une forme chrétienne, et forçons-la à rendre au Créateur l'hommage que les hommes lui refusent. Notre ministère n'aura pas été, du moins, stérile, et lorsque votre église nouvelle sera construite, si elle est pleine d'adorateurs, vous pourrez dire avec joie : « *Templum restitui illis ut agerent secundum suorum majorum consuetudinem* (1). » Je leur ai élevé un temple, afin qu'ils agissent selon les pieux usages de leurs ancêtres.

(1) II. lib. *Mach.*, 11, 25.

APPENDICES.

PREMIER APPENDICE.

Des Cimetières.

TRENTE-HUITIÈME LETTRE.

Du mode de sépulture chez les Romains.—Du mode funéraire des chrétiens.—De l'ensevelissement.—Du transport du corps à l'église.—Du cercueil ou bière.—De sa matière.—De sa forme.--Des objets déposés dans le cercueil.--De l'orientation des tombes.

796. Je viens de relire, mon cher Confrère, la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, et j'y trouve ces paroles : « Vous ne me parlez pas, dites-vous, des cimetières et de toutes les intéressantes questions qui s'y rattachent ; il est bon cependant de connaître aussi sur ce point les règles à suivre. » Je l'avoue, je me suis rendu coupable de cette omission, et je vous remercie de

me l'avoir signalée. Nous allons donc, si vous le voulez, étudier ensemble tout ce qui a trait à l'inhumation et aux cimetières.

797. Il n'est pas indifférent peut-être de vous rappeler les usages des anciens Romains pour tout ce qui a rapport à la sépulture des morts. Lorsqu'un membre d'une famille opulente avait expiré, son corps était exposé sur un lit de parade et revêtu de splendides vêtements. Il restait quelquefois ainsi plusieurs jours. Au moment de porter le corps sur le bûcher, la plus grande pompe était ordinairement déployée. D'abord venait une troupe de musiciens jouant de la longue flûte des funérailles. Immédiatement après étaient placées par le maître des cérémonies, *designator*, des femmes payées qui faisaient l'office de pleureuses, qui entonnaient les complaintes funèbres et qui chantaient les louanges du défunt. Venait ensuite le victimaire, qui devait tuer autour du bûcher les animaux favoris du mort, chevaux, chiens, etc. ; puis suivaient les personnes portant les bustes ou images de ses ancêtres et les récompenses qu'il avait reçues. Un bouffon, chargé d'imiter l'allure et les gestes du défunt, précédait immédiatement la bière. Elle était plus ou moins riche, suivant la fortune du mort, et souvent ornée de bas-reliefs et d'ornements en or et en argent. Après la bière, s'avançait une longue file d'esclaves et de serviteurs ; enfin, la voiture vide du défunt terminait ce long cortége.

798. Lorsque le corps était arrivé à l'endroit où il devait être brûlé, il était descendu du brancard qui le supportait par les employés des pompes funèbres, puis placé et arrangé sur le bûcher. Ce dernier était fait de grosses bûches non façonnées et empilées en une masse carrée ; le corps était placé à son sommet. Lorsque la combustion était complète, les ossements étaient pieusement recueillis

et déposés dans une urne qui était souvent d'un marbre précieux. Elle était ensuite portée dans une chambre funéraire appartenant exclusivement à la famille. Ces chambres étaient creusées à une certaine profondeur; chacun de leurs côtés était percé de niches nombreuses : c'est dans ces niches que les urnes étaient placées avec leurs couvercles. Rome possède encore un grand nombre de ces chambres funèbres : elles sont connues sous le nom de *columbaria*.

799. Il ne faut pas croire que les Romains ont toujours brûlé les cadavres de leurs morts. Dès l'origine de la république, ils avaient adopté, comme la plupart des peuples anciens, le mode de l'inhumation. Ce n'est que vers l'an 300 de la fondation de Rome que l'incinération commença à s'introduire, et vers le commencement de l'empire, c'était le mode le plus généralement admis. Cet usage dura jusqu'au VI^e^ siècle de notre ère, du moins dans les provinces romaines où le christianisme n'était pas encore la religion de la masse du peuple.

800. Dès l'origine du christianisme, les chrétiens repoussèrent le mode funéraire des Romains et des Grecs. Vous savez que de tout temps ces derniers ont brûlé leurs morts. Ils modelèrent leur sépulture sur celle du Sauveur; l'espérance de la résurrection les engagea aussi à entourer du respect le plus grand, de la vénération la plus profonde, les précieux restes de leurs frères défunts. Or, d'après les usages juifs, le corps du divin Sauveur a dû être enseveli de cette manière. Après avoir été pieusement et soigneusement lavé par Joseph d'Arimathie et Nicodème, il fut couvert d'aromates et de parfums, et chacun de ses membres fut entouré de bandelettes de fin lin ou de *byssus*. Les Juifs suivaient pour l'embaumement des corps les usages de l'Egypte. Cependant ils n'ouvraient pas les

cadavres pour les remplir d'aromates et de parfums (1). Le corps du Sauveur fut ensuite porté dans un sépulcre neuf que Joseph d'Arimathie avait fait creuser dans le roc pour sa famille, dans un jardin qui lui appartenait. C'est ce mode de sépulture qui fut admis dès le commencement par les premiers chrétiens.

801. Lorsqu'un chrétien avait expiré, ses plus proches parents s'approchaient, et lui fermaient les yeux et la bouche, selon un antique usage dont Homère fait mention (2). Quelque temps après, le cadavre était lavé. Cet usage de laver les cadavres a duré généralement jusqu'au X^e^ siècle ; il en restait encore quelques traces au XVII^e^. Un grand nombre de monastères avaient conservé jusqu'à cette époque une auge en pierre ou en marbre, creuse de 20 à 25 centimètres, avec une ouverture à l'extrémité, et en 1697, les corps étaient encore lavés dans l'ordre de Cluny de Citeaux, chez les Chartreux et dans les diocèses de Bayonne et d'Avranches. L'embaumement avait lieu ensuite, et Tertullien nous dit que les chrétiens consommaient plus de parfums pour l'embaumement des cadavres de leurs morts que les païens pour leurs sacrifices. Toutes sortes de parfums furent employées d'abord ; plus tard, on se contenta de la myrrhe, qui est très-amère et qui a la propriété de conserver les cadavres et d'en chasser les vers. Cet usage d'entourer les corps de parfums existait encore du temps de saint Grégoire de Tours.

802. Quand le corps avait été lavé et entouré de myrrhe, il était enveloppé de bandes et de linceuls de lin. Par là les parfums adhéraient mieux au cadavre, et l'air

(1) Quelques auteurs pensent le contraire. Voir *Introduction historique et critique*, etc., par l'abbé GLAIRE, tome II, p. 484.

(2) *Iliade*, l. II, v. 452.

extérieur ne pouvait l'atteindre. Plusieurs fois, j'ai vu dans les catacombes des restes de ces linceuls dont les cadavres étaient entourés ; le tissu en était encore très-visible sur la chaux qui avait servi à consumer plus promptement le corps du fidèle enseveli.

803. Dès que toutes ces opérations étaient terminées, le corps était revêtu de ses vêtements les plus beaux ou de ceux qu'avaient envoyés les amis du défunt. Cet usage était général ; aussi, on a toujours regardé comme un des plus doux devoirs de la charité de donner aux pauvres des vêtements pour les ensevelir. « *Quis inopum moriens non illius vestimentis obvolutus est?* » dit saint Jérôme en parlant de sainte Paule (1). De tout temps les évêques et les clercs ont été revêtus des vêtements de leur ordre ; mais auparavant on leur coupait la barbe et les cheveux (2). L'usage de revêtir les clercs des vêtements de leur ordre et de les porter ainsi à l'église existe encore à Rome. Il a été rétabli, dans ces derniers temps, dans quelques diocèses de France. D'ailleurs, le *Rituel romain* en fait une obligation, mais on ne doit pas mettre de calice entre les mains des prêtres (3).

804. Lorsque le corps avait été ainsi revêtu, il était déposé dans un lieu convenable. On choisissait ordinairement la salle à manger, *cœnaculum*, qui était souvent très-ornée et placée à la partie supérieure de la maison. En cela, les chrétiens suivaient les usages des Hébreux,

(1) *Epist. ad Eustochiam.*

(2) On lit dans les actes de la translation de saint Eloi, évêque de Noyon : « *Mox ubi S. corpus revelatum fuit..... ita integrum repertum, ut vivere adhuc in tumulo putaretur, quin etiam barba et capilli ejus, qui post obitum ei juxta morem abrasi fuerant, mirum in modum creverant.* »

(3) FERRARIS, au mot *calix*, col. 41.

puisque les Romains plaçaient les cadavres de leurs morts auprès de la porte principale de leur demeure. Les persécutions leur faisaient aussi une loi de cette coutume. Dans l'intérieur d'un appartement, ils pouvaient mieux accomplir leurs rites sacrés et remplir leurs pieux devoirs envers les morts. Aussitôt après les persécutions, les chrétiens ne craignirent plus d'accomplir en public leurs saintes cérémonies. Le corps fut dès lors déposé sur un brancard et entouré de cierges allumés. L'usage des lumières était emprunté par eux, non pas aux Hébreux, mais aux Grecs et aux Romains, qui, faisant leurs funérailles le soir, avaient besoin de lumières pour chasser les ténèbres de la nuit. Les chrétiens de Rome se hâtèrent de renvoyer les pleureuses païennes, mais elles furent conservées par les Grecs, dont l'imagination est plus vive, et saint Jean-Chrysostôme se croit obligé de parler avec force contre cet abus.

805. Lorsque le corps avait été ainsi préparé et déposé dans un lieu convenable, les bras croisés sur la poitrine ou les mains jointes et tenant une petite croix, les chrétiens se réunissaient dans la chambre mortuaire, et là, ils récitaient des psaumes et des hymnes pieux. Ce sont les veilles ou vigiles dont nous parlent tous les anciens monuments. Dans la suite des temps, par un étrange abus dont le second concile d'Arles fait mention, le chant des psaumes fut abandonné et remplacé par le chant des poètes profanes. Aussi le concile ordonna à ceux qui veillaient les morts de répéter souvent les mots: *Kyrie, eleïson*, alternés avec les psaumes. A partir du IV^e^ siècle, les veilles se sont faites à l'église, et souvent au cimetière, selon la coutume qui est encore suivie dans un grand nombre de diocèses. Quels touchants usages, mon cher Confrère, et comme ils témoignent du

respect profond que la religion inspire à ses enfants pour la dépouille mortelle des défunts!

806. A Rome, de nos jours, les corps sont revêtus de leurs vêtements de fête, quelquefois cependant de vêtements noirs. Lorsqu'il s'agit des laïques, un voile noir est étendu sur le sol de la chambre mortuaire, et le cadavre y est déposé. Tout autour s'élèvent des banquettes couvertes aussi de voiles noirs, puis des cierges nombreux sont allumés, et de pieuses femmes, des prêtres et des religieux viennent prier et veiller auprès du corps. Si le défunt appartient à une famille opulente, des autels provisoires sont élevés dans les chambres environnantes, et jusqu'au jour de l'enterrement, de nombreuses messes y sont célébrées.

807. En France, les usages varient suivant les diocèses. D'après la coutume la plus générale, une chambre de la maison du mort est toute tendue de noir ou de blanc, selon l'âge ou le sexe. (Vous savez que, selon le *Rituel romain*, le blanc n'est permis dans les ornements sacrés que pour les enfants au-dessous de sept ans.) Le cadavre reste pendant quelque temps sur un lit de parade, de nombreux cierges sont allumés : c'est ce qu'on appelle une *chapelle ardente*. De pieuses femmes ou des prêtres en surplis sont appelés à réciter des psaumes et des prières. En avant du cadavre, sur une petite table couverte d'une nappe blanche, sont placés deux petits chandeliers supportant des cierges et un vase d'eau bénite avec son aspersoir. Une autre table, placée près de la tête du mort, supporte une croix. Lorsque le cadavre est menacé d'une prompte décomposition, il est mis dans la bière, laquelle est placée dans le milieu de la chambre, sur des tréteaux, et couverte du drap mortuaire. Je trouve ce mode très-convenable : il se rapproche tout-à-fait du

mode antique observé par les premiers chrétiens et aussi des usages de Rome. Dans certains diocèses, un autre mode est observé : le cadavre est déposé dans la bière et placé ensuite sur des tréteaux, à la porte principale de la maison. Cette porte est ornée de draperies noires ou blanches, et les passants jettent de l'eau bénite sur la tombe. Vous le voyez, mon cher Confrère, ce mode est moins empreint de respect et de vénération que le premier.

808. Lorsque le moment était venu de porter le corps à l'église ou au cimetière, on l'enlevait sur son brancard, lequel était placé sur les épaules de quatre porteurs. Lorsque le cadavre avait été déposé dans la bière, la bière elle-même était portée sur les épaules. Nous avons pour témoin de ce fait saint Jérôme, qui nous donne d'intéressants détails sur les obsèques de sainte Paule (1). Plus tard, les corps furent portés à bras, et on tenait tellement à cet usage, que saint Brunon fut ainsi porté de Reims à Cologne, durant un trajet de huit jours, et que, dans des cas semblables, on n'admettait la translation en voiture que par exception. C'était un honneur et un mérite de porter le corps d'un défunt ; aussi, nous voyons les évêques s'offrir pour porter le corps de sainte Paule. Les cadavres des pauvres furent souvent portés par des porteurs attitrés. Il fut toujours interdit aux femmes de porter les morts. Durand, au XIII^e^ siècle, part du principe suivant : « *Debet defunctus portari a consimilibus suæ professionis*, » pour établir qu'un laïque ne doit jamais être porté par des ecclésiastiques. D'ailleurs, cette règle est admise par le *Rituel romain*.

809. De nos jours, en France, les corps des morts sont portés à l'église et au cimetière par des porteurs attitrés,

(1) *OEuvres de saint Jérôme*, 1846, p. 278.

par des amis ou par des personnes ayant la même profession. Dans la plupart des grandes villes, ils sont portés dans une voiture de deuil appelée *corbillard*. Ce mode s'éloigne tout-à-fait de l'antiquité ; cependant il s'implante partout, et je l'ai vu faire irruption même à Rome.

810. Dans la capitale du monde chrétien, les funérailles ont lieu vers le soir. Une longue procession de religieux portant des cierges précède le corps, qui est porté dans une voiture ou à bras. Souvent le cadavre est à découvert. J'ai rencontré, un jour, un convoi funèbre : le corps d'une jeune fille était porté sur un brancard ; elle était vêtue de blanc ; sur sa tête était posée une couronne de roses blanches, et elle tenait une petite croix dans ses mains.

811. Pendant les persécutions, les cercueils ou bières n'étaient nullement usités dans la sépulture des chrétiens. Leurs corps étaient enveloppés dans un suaire, puis portés secrètement, vers le soir ou la nuit, dans les catacombes. Là, ils étaient déposés dans une ouverture creusée dans le tuf des galeries. Quelques-uns cependant furent déposés dans de magnifiques tombeaux en marbre blanc, recouverts de bas-reliefs qui reproduisaient des sujets chrétiens. C'était ordinairement sur ces tombeaux que les divins mystères étaient offerts. Les musées de Rome en conservent un grand nombre.

812. Après l'époque des persécutions, l'usage d'enterrer les corps des chrétiens dans les catacombes dura pendant plusieurs siècles encore. Il est permis de penser que, dès lors, ils y furent portés solennellement, e visage découvert, et qu'ils ne furent revêtus d'un linceul qu'immédiatement avant d'être placés dans le lieu (*loculus*) préparé pour les recevoir. Là encore, il n'y a pas trace de cercueil ni de bière.

813. Le cercueil est souvent désigné par les auteurs par le mot *sarcophagus ;* il doit ce nom à l'emploi d'une pierre salpêtrée qui rongeait les corps. Hors de Rome et des grandes villes qui possédaient des catacombes, on peut croire que les cadavres des défunts ont été mis de bonne heure dans des cercueils de pierre ou de bois. Le bois a dû être la matière le plus ordinaire des cercueils des pauvres, et la pierre, la matière ordinaire des cercueils des personnes riches. La pierre domine dans les premiers siècles de la monarchie française, ainsi que dans la période du Moyen-Age. Au XII^e^ siècle, c'est la pierre et le plâtre qui sont le plus souvent employés. Au XIII^e^, les cercueils de plomb tapissant le coffre de bois remplacent la pierre et le plâtre, au moins pour les personnes opulentes. Quant au bois, si, comme je le pense, il fut employé de tout temps pour la fabrication des cercueils, ce n'est qu'au XVI^e^ siècle qu'on le substitua définitivement à la pierre. Il est généralement en usage de nos jours.

814. Pour la confection des cercueils, on s'est servi généralement de la pierre du pays. Quelques localités qui possédaient une pierre très-propre à leur fabrication songèrent à tirer parti de leurs carrières, et formèrent de vastes entrepôts de sarcophages, au moyen desquels ils approvisionnaient jusqu'aux pays étrangers. Quelques-unes de ces localités avaient aussi de vastes cimetières qui servaient à plusieurs paroisses voisines. Ainsi, on a compté à Civaux, près de Poitiers, jusqu'à six mille sarcophages pleins d'ossements et renfermant, pour la plupart, plusieurs corps.

815. En Bretagne, pour la confection des sarcophages, on a choisi le granit ; en Anjou, l'ardoise ; ailleurs, le grès. On s'est même servi de larges briques que l'on assemblait dans la fosse, comme on eût fait avec des planches.

816. Dans les catacombes, les sarcophages ressemblent à un carré long recouvert d'une table de marbre. Plus tard, vers le Ve siècle, la forme est la même, mais le couvercle est souvent arrondi ou en forme de toit. Vers le XIe siècle, le couvercle reçoit pour ornement, soit une épitaphe, soit des dessins symboliques, des arabesques, des rinceaux, des enroulements de feuillages et des figures géométriques très-compliquées. A partir du Ve siècle et dans toute la période du Moyen-Age, le côté des pieds est toujours plus étroit que le côté de la tête. Au XIIe siècle, la partie intérieure du cercueil destinée à recevoir la tête est de forme circulaire, et deux petits coussinets de pierre soutiennent les épaules. Quelques cercueils de plomb avaient tout-à-fait la forme du corps humain. On en a retrouvé de semblables dans l'église de Notre-Dame de Châlons-sur-Marne, lors de sa restauration.

817. De nos jours, la forme des cercueils est aussi celle d'un carré long, avec un léger renflement vers les épaules. Le couvercle est plat ou en dos d'âne; une croix noire y est ordinairement peinte (1). Le tout est joint au moyen de clous ou de vis.

818. De tout temps, le corps a été placé dans le cercueil sur le dos, les mains étendues le long des cuisses. C'était la règle générale ; mais, comme toute règle, elle eut ses exceptions. Ainsi Pépin voulut être inhumé la face contre terre, pour expier les spoliations que son père avait commises contre les églises. Le corps du défunt était souvent enveloppé d'un suaire, et souvent aussi recouvert des vêtements de sa profession. Dans les premiers siècles de la monarchie, « le Franc, dit M. l'abbé Cochet,

(1) Cet usage de peindre une croix sur le cercueil remonte assez haut.

était inhumé tout entier, quelquefois assis, plus souvent couché sur le dos, dans un coffre de bois ou dans un cercueil de pierre que l'on déposait dans une fosse de craie. Il descend dans la tombe armé en guerre, le casque sur la tête, la lance dans une main, le bouclier dans l'autre, la hache entre les jambes et le glaive fixé au ceinturon. Son cou, ses oreilles, ses bras sont chargés de colliers et de bijoux, fruits de ses conquêtes. Il a déjà la face tournée vers le ciel, les pieds du côté où le soleil se lève (1). » De son côté, l'évêque est déposé dans son cercueil avec ses ornements pontificaux, sa crosse, un calice, une patène, un anneau. Le chrétien entrait dans la demeure de son repos avec toutes les splendeurs qui l'avaient entouré pendant sa vie. Les princes étaient aussi enterrés avec de somptueux vêtements, avec des armes, des bijoux ou des livres d'heures.

819. Les simples fidèles n'étaient pas mis dans le cercueil avec ce luxe ; cependant on leur laissait aussi quelquefois leurs bijoux. J'ai vu dans la chapelle de Monseigneur Sacriste, au Quirinal, le squelette d'une sainte, extrait des catacombes ; elle avait encore un anneau au petit doigt de la main gauche. Tout rappelait la foi chrétienne que les chrétiens avaient professée. Ainsi, sur le suaire, était peinte en rouge une croix aussi longue que le corps ou au moins que la tête. Sur la poitrine était souvent déposée une croix de plomb grande comme la main. Cette coutume de déposer une croix de forme grecque ou latine était générale aux XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles. On y voyait gravé en creux tantôt le nom du personnage, tantôt une formule d'absolution (2).

(1) *La Normandie souterraine*, p. 19, 20.

(2) Voici une de ces formules d'absolution ; elle est gravée sur une croix découverte par M. l'abbé Cochet : « *Oremus Dominus Ihesus Xhs qui dixit discipulis suis qdcuq ligaveritis super terram erit ligatum et*

820. Avec la croix, on plaçait dans les cercueils, au moins à partir du XIII^e^ siècle, de petits pots à encens ou à eau bénite ; ils étaient ordinairement en terre cuite. Les petits pots destinés à contenir du charbon ou de l'encens présentent sur leur paroi de petits trous irréguliers ou disposés circulairement. La convexité des petits pots à eau bénite était unie, et on les coiffait de leur couvercle. « L'eau bénite, dit Durand de Mende, écarte les démons. L'encens rappelle que le défunt a offert à Dieu, comme un parfum, ses bonnes œuvres. » La signification du charbon est peu connue. Les pots à eau bénite furent souvent remplacés par des sceaux en bronze, semblables à ceux qui sont encore en usage dans nos églises.

821. A ces différents objets, on joignit souvent les instruments de discipline dont se servait le défunt, comme sa haire, son cilice. Enfin le cadavre était placé sur une couche de lierre et de laurier. Ces feuilles d'arbustes toujours verts étaient un symbole de la résurrection et de la victoire que la puissance de Dieu doit, un jour, remporter sur la mort.

822. Les premiers chrétiens, qui avaient toujours la résurrection présente à la pensée, s'opposaient de tout leur pouvoir aux ravages du trépas. Ils allèrent même trop loin sur ce point. Parce que l'Eucharistie est le signe et la substance même de la vie, ils ne craignirent pas de la déposer dans la bouche des morts ou de l'enterrer avec eux. « C'était, dit un auteur, un souvenir des usages païens ;

in cœlis et qucuq solveritis super terram erit solutum et in cœlis de quorum numero licet indignos nos esse voluit ipse et absolvat Hemmelina per ministm nostrû ab omnibus criminibus tuis quæ cûqû cogitacione locutione operatione neglegent egisti atq noxibs absoluta pducere dignet ad regna celòr qui vivit et regnat secl scl. » Toutes les formules d'absolution trouvées jusqu'alors sur les croix ressemblent à celle-là.

les chrétiens voulaient remplacer par là la pièce de monnaie qui devait être présentée au nocher Charon, et indiquer que c'est par l'Eucharistie seule que nous arrivons au céleste séjour (1). »

823. On s'autorisait, pour donner ce passeport au mort, de cette parole de l'Evangile : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, vous n'aurez point la vie en vous; et celui qui la mangera, vivra éternellement. » — « Oui, répond le troisième concile de Carthage, mais cela s'entend de ceux qui peuvent la manger. » Les morts n'étaient point dans ce cas. L'hostie sainte dans leur bouche devenait donc un objet profané, puisqu'elle se trouvait mêlée à la pourriture du corps. Aussi, conclut le même concile : « *Placuit ut corporibus defunctorum Eucharistia non detur; dictum est enim : Accipite et edite. Cadavera autem non accipere possunt, nec edere* (2). »

824. Malgré la défense du IIIe concile de Carthage tenu en 397, et de plusieurs autres, cet abus subsista longtemps encore. Ainsi saint Benoît fit mettre sur le corps de l'un de ses religieux que l'on ne pouvait enterrer, parce que le sol le repoussait, la sainte Eucharistie : *Dominicum corpus*, *communionem corporis Domini.* Quelques auteurs pensent même que cet usage dura jusqu'au XIe siècle. A cette époque, l'Eucharistie fut remplacée par le pain bénit. La tombe du mort était regardée comme un lieu sacré, et on voulait en chasser le démon par tous les moyens possibles. C'était aussi un moyen sûr d'empêcher la violation des sépultures.

825. Tels furent les principaux objets déposés dans les

(1) Théod. Raynald, tome XV, p. 82, c. 2.

(2) *La Sépulture chrétienne*, p. 166.

cercueils à différentes époques. De nos jours, il n'y a aucune règle. Chaque famille suit l'inspiration de sa tendresse. Il n'est pas rare cependant de voir déposer dans la tombe quelque objet de piété, comme une croix, un chapelet, un livre, un tableau, ou quelque autre objet que le défunt affectionnait particulièrement. On n'y met plus, il est vrai, de vase contenant l'eau bénite ; mais, dans certains pays, il y a toujours attaché à la croix qui domine la tombe un petit seau contenant de l'eau bénite, et à côté un goupillon de fer attaché par une chaîne.

826. De tout temps, les cercueils ont été déposés dans la terre à une profondeur de 4 ou 5 pieds, comme de nos jours, et si, à l'origine, deux ou plusieurs corps ont été enterrés dans le même lieu, cet usage n'a pas tardé à être rejeté par les conciles.

827. Comme les églises, les tombes doivent être orientées, et cette règle a été généralement suivie jusqu'au XVI[e] siècle. « Les pieds des morts sont tournés vers l'orient, de manière qu'au dernier jour, lorsqu'ils se lèveront de la tombe, ils aient la face tournée du côté où, selon la croyance commune, le Christ apparaîtra sur les nuées du ciel (1). »—« *Ponantur mortui capite versus occidentem et pedibus versus orientem*, » dit Beleth. De nos jours, cette coutume est généralement tombée en désuétude, et les morts sont placés dans n'importe quelle direction (2). L'antique usage était cependant plein de signification. Cette position du corps, les pieds tournés vers l'orient, doit être aussi observée à l'église. Les prêtres seuls sont exempts de cette règle ; ils ont la tête du côté de l'autel, et

(1) *Rational*, ch. XXXVIII.

(2) Cependant on peut citer quelques paroisses où cet usage est encore observé.

les pieds du côté de la nef. Ils semblent encore bénir le peuple qu'ils ont évangélisé.

828. Tels sont, mon cher Confrère, les différents usages admis autrefois dans l'ensevelissement et la mise au tombeau. Dans ma prochaine lettre, nous nous occuperons spécialement du lieu de la sépulture et des cimetières.

TRENTE-NEUVIÈME LETTRE.

Du lieu de la sépulture chez les Romains.—Des catacombes.—De la sépulture dans les églises.—Des cimetières.—De la croix placée sur les tombes.—De la conservation des cimetières auprès des églises.—Règlements civils et ecclésiastiques sur les cimetières.

829. Nous l'avons vu, mon cher Confrère, pendant les trois premiers siècles de la république romaine, l'incinération et l'inhumation étaient simultanément usitées. L'incinération avait lieu d'abord dans l'intérieur de Rome. Plus tard, comme cet usage présentait des inconvénients, elle se fit en dehors de la ville, soit sur un emplacement *ad hoc*, soit auprès du tombeau ou du colombaire qui devait renfermer les ossements du mort. D'ailleurs, une loi des douze tables défendait de déposer les morts ou leurs dépouilles dans l'intérieur de la cité, à l'exception des vestales, des généraux triomphateurs et des prêtres de tout ordre. Les lieux les plus ordinairement choisis furent les grandes voies de communication. Ainsi, la voie Appienne, qui allait de Rome à Brindes, était bordée de magnifiques tombeaux : ils s'étendaient, à partir de la capitale, sur une étendue de plusieurs milles. Le tombeau de Cecilia Metella est l'un des plus remarquables. Comme le plus grand nombre avait été enfoui sous le sol ou sous les débris de leurs parties supérieures ruinées par le temps ou les barbares, le pape Pie IX vient de les rendre à la lumière. Au moyen des fouilles qu'il a ordonnées, les découvertes les plus intéressantes ont été faites, et elles ont prouvé une fois de plus l'amour des pontifes romains pour les arts et leur

respect pour les antiquités païennes que renferme la Cité éternelle.

830. Vous savez que les corps des esclaves et des pauvres n'étaient pas brûlés : ils étaient jetés pêle-mêle dans des fosses appelées *puticulæ*. Originairement, elles étaient creusées sur le mont Esquilin, où se trouve, de nos jours, la basilique de Sainte-Marie-Majeure; mais Auguste les en exclut, dans l'intérêt de la salubrité de ce quartier. D'ailleurs, Mécène s'empara de cette colline, et son palais et ses jardins la couvraient tout entière. Ainsi on peut affirmer d'une manière générale qu'au moment où le christianisme pénétra dans la cité romaine, les corps de tous les citoyens étaient portés au dehors des murailles de la ville, le long des voies publiques, dans les villas ou dans les puticules.

831. Dès l'origine, les chrétiens se soumirent à cette loi ; eux aussi, ils portèrent les corps de leurs morts hors la ville. Nous l'avons déjà vu, pendant les quatre ou cinq premiers siècles, ces précieux restes furent déposés dans les catacombes.

832. Les catacombes ! que ce mot réveille de souvenirs ! mon cher Confrère. Comme ce berceau sanglant du christianisme est propre à faire revivre l'ardeur de notre foi ! Hier, je relisais quelques-unes des pages du journal que j'ai tenu pendant les trois années que j'ai passées à Rome, et c'est avec bonheur que je parcourais celles où je raconte ma première visite aux catacombes de Sainte-Agnès. Je ne puis mieux vous donner une idée de ces lieux souterrains qu'en faisant revivre mes souvenirs et en vous les communiquant. Les voici dans toute leur simplicité :

833. « *Lundi 26 Février 18...* Promenade aux catacombes de Sainte-Agnès. Nous partons à trois heures, avec

M. l'abbé Leduc et plusieurs chapelains de Saint-Louis (1). Nous descendons dans les catacombes par une voie pratiquée au IVe siècle. Ces lieux souterrains sont de longs corridors, larges de 1 mètre 40 centimètres environ. Sur les parois sont échelonnés des tombeaux de chrétiens, martyrs ou autres. Ces corridors sont creusés dans le tuf et la terre volcanique appelée *pouzzolane*. Cette terre est assez dure pour se soutenir d'elle-même. Ces longs corridors s'étendent dans tous les sens; ils se croisent, se rejoignent, se perdent au loin; quelques-uns sont creusés à plus de 20 mètres de profondeur. Rarement on rencontre des voûtes ou des portes de briques. Lorsqu'on avait à déposer un corps dans ces lieux, on taillait dans les parois de ces corridors; on y faisait une espèce de case assez large et assez longue pour contenir le corps décemment; on l'y déposait, et on fermait l'entrée soit par des briques très-longues, soit par des tables de marbre. On garnissait ensuite les jointures d'un ciment très-dur. Ces tombeaux étaient placés les uns au-dessus des autres, comme les rayons d'une bibliothèque. Il y en avait ainsi cinq, six et quelquefois sept. Il y a souvent plusieurs étages superposés de ces corridors; ils s'étendent à une longue distance dans la campagne.

834. » Notre savant guide, le Père Marchi, nous donne longuement les preuves à l'appui de son opinion par laquelle il prétend que les païens n'ont donné dans les catacombes ni un coup de pioche ni un coup de ciseau.

(1) M. l'abbé Leduc, après son retour de Rome, a professé avec distinction l'Ecriture Sainte au grand séminaire de Tours. Il avait une grande aptitude pour les langues, et il possédait à fond plusieurs langues orientales. Il fut chargé de plusieurs missions en Orient par le gouvernement français. C'est pendant l'une d'elles qu'il mourut à Mariaco, près de Ninive, à l'âge de trente-deux ans, le 1er Septembre 1852. Que l'âme de cet ami repose dans le Seigneur !

Selon lui, elles sont une œuvre éminemment chrétienne. Les grandes entrées, qui étaient des carrières de sable, ont été seules creusées par les Romains. Les corridors des catacombes placés à la suite les uns des autres formeraient, nous dit-il, une longueur de 300 lieues, et ils sont remplis par six millions de cadavres!

835. » Notre petite troupe marchait lentement, silencieuse, au milieu de ces tombeaux, et les plus salutaires pensées pénétrai ent nos cœurs. Je me trouvais reporté au berceau du christianisme ; je foulais le même sol qu'ont foulé nos ancêtres dans la foi ; je touchais les ossements des saints martyrs, dévorés par les bêtes féroces, consumés par les flammes ou asphyxiés par les eaux du Tibre. Je contemplais avec amour ces restes vénérés. Je baisais ces morceaux de verre qui avaient contenu le sang des martyrs ; je m'asseyais dans ces fauteuils de tuf qui, d'après notre savant guide, ont servi aux prêtres pour entendre les confessions..... Nous avons vu cinq ou six chapelles grandes comme des chambres ordinaires. Dans le fond est un autel formé par une pierre de marbre recouvrant le tombeau d'un saint. Vis-à-vis le prêtre qui célébrait, se voit toujours sur la muraille quelque fresque représentant un sujet pieux. Ici, c'est la Madone, les mains étendues : sur ses genoux est l'Enfant-Jésus; là, c'est Jésus ayant à chacun de ses côtés cinq disciples. A la voûte de ces chapelles, humbles préludes de nos magnifiques cathédrales, apparaît très-souvent aux regards Jonas sortant de la baleine, emblème de la victoire future que les chrétiens devaient remporter après trois siècles de combats; puis Jésus sortant du tombeau, puis des colombes, touchant symbole de l'âme chrétienne, puis le bon pasteur, Moïse, etc. »

836. Sur les pierres qui recouvrent les restes des mar-

tyrs, quelques inscriptions apparaissent ; mais elles sont rares, si on les compare au nombre prodigieux des corps qui ont été déposés dans les catacombes. Alors « une palme gravée, une fiole qu'on ne peut confondre avec un vase à parfums ni avec les lacrymatoires des païens, une fiole de ce sang que les annales chrétiennes nous montrent à chaque page, recueilli par les fidèles au péril même de leur vie, suppléent, aux yeux de l'Eglise, à l'inscription témoignant du martyre. Aussi ne voit-on point de signes semblables dans les sépultures ordinaires ou postérieures à l'ère des persécutions (1). »

837. Tel fut, mon cher Confrère, le lieu de sépulture des premiers chrétiens. Oh ! combien sa visite est intéressante encore, et quel attrait il nous présente à nous qui sommes si faibles et si chancelants dans la foi ! Maintenant, où étaient enterrés les chrétiens des autres villes et bourgades éloignées de Rome, et où cependant le christianisme avait pénétré ? Je crois que l'on peut affirmer que la plupart des grandes villes possédaient des catacombes. Il y en avait à Lyon. Naples possède encore les siennes. Aussitôt après les persécutions, il y eut aussi des cimetières en plein air, comme de nos jours.

838. Le souvenir laissé par les héros de la foi était si profond, et on prit tant à cœur de les entourer de respect, de vénération et d'honneur, qu'on ne tarda pas à introduire dans les temples et sous les autels leurs saintes reliques. Dès lors, on regarda comme un bonheur d'être enterré auprès de ces ossements sacrés. On vit même de saints personnages demander que des reliques de martyrs fussent déposées dans leur cercueil, afin de participer, un jour, à la résurrection glorieuse qui les attendait. C'est

(1) L'abbé Godard, *Cours d'archéologie sacrée*, première partie, p. 115.

au commencement du Ve siècle que s'introduisit d'une maniere générale l'usage d'enterrer les morts dans les églises. D'abord les grands personnages furent déposés dans l'atrium et sous le portique ; peu à peu, on enterra dans le temple lui-même tous les fidèles indistinctement. On vit bientôt dans cet usage un manque de respect pour les églises, et le concile de Brague, de l'an 563, défendit d'inhumer qui que ce fût dans l'intérieur des basiliques ; il fut permis seulement de déposer les corps autour des murailles du temple.

839. Théodulphe, évêque d'Orléans au IXe siècle, se plaint de voir les églises transformées en cimetières, et il n'admet ce privilége que pour les prêtres et les laïques dont la vie avait été sainte et pure. Enfin, les abus continuant, Charlemagne vint au secours des évêques et porta la défense générale d'enterrer personne dans les églises.

840. Malgré ces défenses, le désir d'être enterré dans le lieu saint subsistait toujours parmi les fidèles. Aussi, exclue de l'église par les canons et les ordonnances impériales, leur dépouille mortelle ne tarde pas à y rentrer, et au Xe siècle, ils sont enterrés non-seulement dans les chapelles et les nefs latérales, mais aussi dans la nef principale. A partir du XIe siècle, les évêques et les prêtres permettent à peu près à tous indistinctement la sépulture dans le lieu saint. Dès lors, les pierres tombales envahissent tout le sol de l'église. Les évêques sont déposés dans des caveaux qui leur sont spécialement destinés. Ces caveaux sont placés dans le sanctuaire ou dans le voisinage des autels. Les prêtres et les chanoines occupent les chapelles et les nefs, ainsi que les laïques. Il est des cathédrales, comme celle de Laon, par exemple, dont le pavé ne se compose que de pierres tombales. Le marbre blanc ou noir remplace souvent la pierre. On y voit une simple croix ou une inscription gravée. L'image du mort, en creux ou en

relief, y apparaît souvent aussi. Quelquefois, le creux des lettres est rempli par du plomb, comme on le voit sur la tombe de Hugues Libergier, architecte de l'église, malheureusement détruite, de Saint-Nicaise de Reims, tombe conservée dans la cathédrale de la même ville.

841. Quelquefois, la tombe des évêques et des grands personnages est recouverte d'une grande lame de cuivre, sur laquelle est gravé le portrait du défunt : il est accompagné de deux anges balançant l'encensoir ou tenant des chandeliers. Sur ces tombes, souvent émaillées, les motifs de l'architecture du temps apparaissent toujours. Dès 1530, l'architecture de la Renaissance domine. A défaut de date précise, il est facile de connaître, par la forme des lettres et des ornements, l'époque de la pierre tombale.

842. Vous savez que, de tout temps, des tombeaux plus ou moins riches, plus ou moins splendides, ont été érigés dans les églises sur les tombes; ils étaient plus ou moins élevés au-dessus du sol. On les a appelés *sepulcrum*, *tumulus*, *bustum*. Pour leur construction, on s'est servi de toutes sortes de matières, de la pierre, de l'ardoise, du marbre blanc ou noir, et enfin, du bronze. Ce dernier métal a été souvent employé; il répond, d'ailleurs, parfaitement au principe de solidité que nous avons admis pour tout ce qui a trait au temple saint. On conserve deux tombeaux remarquables en bronze dans la cathédrale d'Amiens. L'argent a même été employé quelquefois pour décorer les tombeaux ; nous en avons un exemple dans celui de Philippe-Auguste.

843. Les tombeaux sont rarement placés dans les nefs : ils auraient nui à la circulation; on les rencontre plutôt entre les travées, auprès des piliers, dans les chapelles et le long des murailles latérales, comme à Sainte-Croix de

Florence ; de petites arcades sont destinées à les protéger. Le couvercle est de forme prismatique, triangulaire ; quelquefois aussi il imite la disposition d'un toit à double égout. Jamais les tombeaux ne devaient être placés auprès des autels.

844. Ils sont plus ou moins ornés, selon les époques. Au XI^e^ siècle, on remarque une grande sobriété de décoration ; au XII^e^, les cénotaphes se couvrent d'un grand nombre de moulures, et des statues commencent à être placées ou plutôt couchées à leur sommet. Au XIII^e^, elles sont exécutées avec une rare perfection ; quelques-unes sont accompagnées d'anges aux ailes éployées, soutenant sur un coussin la tête du défunt. Au XV^e^, les personnages sont à genoux et priant ; souvent les statues sont en marbre blanc sur un tombeau en marbre noir, et elles sont rehaussées de couleurs et d'or (1). A cette époque, les tombeaux prennent de grandes dimensions ; ce sont des monuments dans toute la force du terme. Tout le monde a vu et admiré, à Saint-Denis, les tombeaux de François I^er^ et de Henri II. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'à partir de la Renaissance, la bizarrerie et le mauvais goût président à la confection des tombeaux. On s'aperçoit que ce ne sont plus les pensées de la foi qui dominent. Ainsi, le hideux squelette apparaît souvent entouré de nombreux emblèmes païens.

845. La sépulture a continué à avoir lieu dans les églises jusqu'à l'époque de la Révolution. Le seul titre de bienfaiteur suffisait pour jouir de ce privilége. Immédiatement avant 1789, les inhumations se faisaient encore dans les églises rurales. C'est le décret du 12 Juin 1804, qui a porté la défense d'inhumer désormais dans les églises.

(1) *La Sépulture chrétienne en France*, p. 44.

846. A Rome, les souverains pontifes, les cardinaux, les évêques, les prélats, les prêtres, les bienfaiteurs des temples sacrés, les nobles sont encore enterrés dans le lieu saint. Il n'y a pas longtemps que les fidèles eux-mêmes étaient inhumés chacun dans l'église de leur paroisse respective. Pour cela, il y avait dans les églises de nombreux caveaux fermés par des dalles de marbre. Chaque âge, chaque sexe avait le sien, et les convenances les plus vulgaires étaient observées jusque dans la mort. Le sol de l'église de Saint-Louis-des-Français est tout entier occupé par des caveaux. Sur les pierres qui les recouvrent, sont gravés ces mots : *Pro viris,—Pro mulieribus,—Pro juvenibus,—Pro puellis, —Pro pueris,—Pro administratoribus ecclesiæ,—Pro sacerdotibus* (1). Il y a aussi dans la même église quelques pierres tombales isolées ; elles recouvrent les dépouilles mortelles de quelques nobles Français qui sont venus mourir dans la Cité éternelle, sur ce sol composé de la poussière des martyrs.

847. L'administration française du premier empire a établi un cimetière public auprès de la basilique de Saint-Laurent-hors-des-Murs ; mais ce n'est qu'en 1836, après l'invasion et les ravages du choléra, qu'on s'en est servi d'une manière définitive.

848. On peut dire que c'est dans les cimetières que la masse des fidèles a été inhumée depuis le VI^e^ siècle. Vous savez que le mot *cœmeterium*, du grec κοιμαω, signifie *dortoir*. L'idée chrétienne est ici parfaitement rendue, puisque, pour le fidèle, la mort n'est qu'un

(1) « ...*Parvulorum corpuscula...*, dit le *Rituel romain, quatenus commode fieri potest, speciales et separatos ab aliis loculos et sepulturas habeant... in quibus non sepeliantur, nisi qui baptizati fuerint infantes...* » (De exequiis parvulorum.)

sommeil. Les premiers cimetières furent placés hors des villes, le long des grandes voies ou dans les champs; en cela, les fidèles suivaient encore la loi des douze tables. D'ailleurs, elle fut plusieurs fois renouvelée par les empereurs chrétiens et resta en vigueur dans les Gaules jusqu'à l'établissement définitif des Francs.

849. C'est surtout au VII^e^ siècle que l'on vit se former partout des cimetières. Les églises étaient encombrées par les tombeaux : on sentit bientôt la nécessité de faire les inhumations au-dehors. A cette nécessité se joignirent les ordonnances impériales; mais c'est au XI^e^ et au XII^e^ siècle surtout que les cimetières furent établis autour des églises, aussi bien des églises des villes que des églises rurales. C'est là que des générations entières sont ensevelies. Les tombes étaient indiquées, soit par des tertres de gazon, soit par des tombeaux plus ou moins élégants et présentant des formes extrêmement variées. D'ailleurs, tous les siècles ont apporté leur ornement à ces champs sacrés.

850. Le signe sacré de la Rédemption, emblème de l'espérance chrétienne, surmontait ordinairement les tombes. Le Moyen-Age nous a conservé quelques-unes de ces croix; elles sont fort remarquables. La plupart sont en pierre. Une colonne s'élève sur un ou plusieurs degrés souvent en nombre impair. Cette colonne est ronde, couverte d'ornements ou de feuillage; à la fin du XV^e^ siècle, elle est hexagone, couverte de filets et de fines sculptures. Le chapiteau qui la surmonte est toujours d'accord avec l'architecture de l'époque. Au-dessus du chapiteau s'élève la croix proprement dite; elle est souvent en pierre et supporte un christ de même matière. Ce christ a les bras très-étendus, comme tous les christs du Moyen-Age. M. Viollet-Leduc donne de très-beaux modèles de ces

croix (1). Le *Rituel romain* recommande de placer une croix sur la tombe de chaque fidèle, afin de prouver à tous qu'il est mort dans le Christ, *ad significandum illum in Christo quievisse.*

851. Toutes les croix n'étaient pas en pierre; quelques-unes étaient en marbre, en granit ou en bois. Ces dernières étaient fixées dans un socle de pierre plus ou moins orné. Il n'est pas besoin de dire qu'elles sont détruites depuis longtemps. Il y avait aussi des croix de fer, mais elles n'existent plus. Je n'en connais aucune qui remonte au-delà du règne de Louis XIV. La croix était donc le principal ornement des tombeaux au Moyen-Age, et il est des cimetières qui ressemblaient et qui ressemblent encore, de nos jours, à des forêts, tant les croix y sont nombreuses et pressées.

852. Au XVII^e^ siècle, cet ornement si convenable commence à être mis de côté. La Renaissance païenne pénétra aussi dans les cimetières, et elle s'y est implantée jusqu'à nos jours. N'est-il pas vrai qu'un grand nombre d'entre eux sont pleins de génies ailés plus ou moins décemment vêtus, tenant des clepsydres ou des torches renversées, ou dolemment penchés sur une urne vide? N'y voit-on pas à chaque instant des figures de pleureuses renouvelées des Grecs, des chouettes placées aux angles des tombeaux, des vases en fer destinés à contenir des parfums, et autres emblèmes qui n'ont rien de chrétien? En voyant tous ces ornements, on dirait vraiment qu'une colonie de païens est venue faire irruption parmi nous, et a couvert le sol de nos cimetières des signes de son culte.

(1) *Dictionnaire raisonné*, tome IV, art. *Croix*.

853. De nos jours, je suis heureux de le constater, on commence à comprendre que des signes chrétiens doivent paraître seuls sur des tombes chrétiennes. Ce retour vers les saines traditions est consolant. C'est un motif de croire que la foi renaît dans les âmes. Ainsi, dans les grandes villes, un grand nombre de familles font établir des caveaux ayant à droite et à gauche des rayons formés de grandes dalles de pierre; sur chacune de ces dalles un cercueil est placé, et après chaque inhumation, l'ouverture du rayon est fermée au moyen de briques ou de pierres. Au-dessus du caveau, une chapelle est établie; elle est plus ou moins riche, plus ou moins ornée. Dans les cimetières de Paris, il en est quelques-unes qui sont fort belles. On a choisi pour les construire l'architecture gothique; à l'intérieur est un autel du même style, et la voûte est tout ornée de dorures et de couleurs. Une croix élégante, en pierre, domine la chapelle et annonce au loin que là reposent des chrétiens.

854. Plus loin, une lourde pierre recouvre une tombe. Sur cette pierre est sculptée une croix. Ailleurs, s'élève un bloc de marbre; sur ce bloc ressort en rouge le monogramme du Christ, si souvent reproduit sur les pierres des catacombes. Plus loin, enfin, une grande croix apparaît : elle supporte un christ doré. Vous le voyez, mon cher Confrère, il y a, dans ces usages qui s'implantent, une intention chrétienne, et nous devons les favoriser de toutes nos forces. N'oublions pas que, lorsqu'il s'agit d'un tombeau, tout doit être digne, grave, sérieux. Evitons l'originalité, l'afféterie, l'excentricité. Dans les cimetières des paroisses rurales, le monument qui me paraît le plus convenable est une grande croix placée sur une base. Cette croix sera en marbre, en pierre ou en fer battu. N'oubliez pas que, là encore, nous devons invoquer le grand principe de solidité et de durée. De nos jours, je le sais, on emploie beaucoup la fonte pour les croix de cimetière; c'est

un tort : une croix semblable se détériore facilement, et après quelques années, on est obligé de la remplacer.

855. Nous l'avons vu, mon cher Confrère, dans les campagnes, les cimetières ont été établis le plus souvent auprès des églises, et cet usage a été suivi d'une manière générale jusqu'à l'époque de la Révolution. Dans l'intérieur d'un grand nombre de villes, il y avait aussi des cimetières, et souvent ils servaient à plusieurs paroisses. Le grand nombre de corps que l'on y déposait fit craindre à une certaine époque qu'il n'en résultât quelques inconvénients pour la santé publique. C'est surtout à Paris que s'élevèrent ces plaintes. En 1765, la capitale possédait dans son enceinte quarante-trois cimetières publics. Le 21 Mai de la même année, le parlement décida qu'à l'avenir, aucune inhumation n'aurait lieu dans l'intérieur de Paris. Cette mesure rencontra plusieurs obstacles. D'une part, les paroisses prises à l'improviste ne pouvaient se pourvoir de suite de terrains propres à être convertis en lieux d'inhumation ; d'un autre côté, le clergé, se voyant forcé de suivre à pied, comme c'était l'usage alors, les convois funèbres jusqu'au-delà des limites de Paris, fit agir de hautes protections, de sorte que, en dépit de la cour et du parlement, l'arrêt du 21 Mai 1765, sans être pourtant rapporté, ne reçut pas d'exécution. Cependant les villes de province s'émurent ; comme Paris, elles demandèrent que les lieux destinés aux sépultures fussent placés hors de leur enceinte. Elles virent leurs réclamations écoutées, et le 10 Mars 1776, intervint une déclaration du roi, laquelle dispose, entre autres choses, « que les cimetières qui, placés dans l'enceinte des habitations, pourraient nuire à la salubrité de l'air, seront portés, autant que les circonstances le permettront, hors de ladite enceinte. » Aussi voit-on, peu de temps après, la plupart des villes de province posséder des cimetières hors de leurs murailles.

856. Pendant la Révolution, il n'intervint aucun règlement sur cette matière. Ce n'est que par le décret du 23 Prairial an XII, que la police des cimetières a été définitivement fixée. En voici les principales dispositions :

« Art. 1. — Aucune inhumation n'aura lieu dans les églises....., ni dans l'enceinte des villes et bourgs.

» Art. II. — Il y aura hors de ces villes ou bourgs, à la distance de 35 à 40 mètres au moins de leur enceinte, des terrains spécialement consacrés à l'inhumation des morts.

» Art. III. — Les terrains les plus élevés et exposés au nord seront choisis de préférence ; ils seront clos de murs de 2 mètres au moins d'élévation.

» Art. IV. — Chaque fosse qui sera ouverte aura 1 mètre 5 décimètres à 2 mètres de profondeur, sur 8 décimètres de largeur, et sera ensuite remplie de terre bien foulée.

» Art. V. — Les fosses seront distantes les unes des autres de 3 à 4 décimètres sur les côtés, et de 3 à 5 décimètres à la tête et aux pieds.

» Art. VI. — L'ouverture des fosses pour de nouvelles sépultures n'aura lieu que de cinq années en cinq années.

» Art. XVI. — Les lieux de sépulture seront soumis à l'autorité, police et surveillance des administrations municipales. »

857. Vous connaissez aussi l'article 77 du Code civil, par lequel l'officier de l'état civil ne peut délivrer le permis d'inhumation que vingt-quatre heures après le décès bien constaté (1).

(1) Malgré cette précaution de l'attente de vingt-quatre heures, on cite cependant des exemples de personnes enterrées vivantes. D'après la science médicale, le seul signe certain de mort est la putréfaction.

858. A partir du 23 Prairial an XII, plusieurs paroisses abandonnèrent leurs anciens cimetières et s'en créèrent de nouveaux. Cependant un grand nombre les conservèrent, et cela avec le consentement tacite de l'autorité supérieure. On m'affirme même que, de nos jours, elle permet l'agrandissement des anciens cimetières existant autour des églises.

859. J'admets que la raison de salubrité mise en avant pour éloigner les grands cimetières de l'intérieur des villes a une certaine valeur ; il pourrait résulter, en effet, de leur présence, des inconvénients pour la santé d'une population nombreuse et agglomérée ; mais le même langage ne peut être tenu sur les cimetières des campagnes, surtout lorsque les plus simples précautions, celles qu'indique le bon sens, sont prises. Aussi, dans un grand nombre de paroisses, ces cimetières sont conservés précieusement. Que de salutaires pensées n'inspire pas, en effet, un cimetière à toute une population chrétienne ! Que de doux et pieux souvenirs s'élèvent de ces tombes que l'on voit chaque jour ! Quelle préparation à l'assistance aux saints mystères que ce trajet de la porte du cimetière à l'église, au milieu de deux rangées de tombeaux parmi lesquels se trouvent peut-être celui d'un père, d'une mère tendrement aimée ou d'une sœur profondément regrettée ! Et puis, on ne résiste pas à la pensée de déposer une prière sur ces tombes. C'est ainsi que le souvenir de la famille se continue de génération en génération, que son esprit demeure, et que les membres qui la composent succombent rarement à la tentation de se quitter, de s'en aller au loin, retenus qu'ils sont par l'attrait de leurs tombes aimées. N'est-il pas convenable aussi que le chrétien qui a passé une partie de sa vie dans le temple de Dieu repose auprès de cette même église dans laquelle le sang de l'Agneau coulera peut-être si souvent

pour lui, pour lequel, du moins, tant de prières seront dites ? Conserver les cimetières auprès des églises, c'est réagir aussi contre les doctrines matérialistes du dernier siècle, qui, j'en suis sûr, ont trouvé place à côté du motif pris de la salubrité publique pour éloigner les cimetières de la vue des vivants.

860. D'après les règlements civils, en France, du moins, les cimetières, qu'ils soient placés auprès des églises ou hors de l'enceinte des villes et bourgs, doivent être clos de murs. Le respect pour les morts le demande. Je sais que des communes n'ont pas toujours les ressources nécessaires pour faire construire un mur autour de leur cimetière nouveau ; elles doivent au moins le remplacer par une forte haie, très-serrée, afin d'éloigner du cimetière tous les animaux qui pourraient y pénétrer. Un grand nombre de conciles et de synodes donnent les mêmes prescriptions. La porte du cimetière sera pleine ou à jour, et, en tout cas, munie de ferrements et d'une serrure solide.

861. Dans les actes de l'Eglise de Milan, on trouve une instruction de saint Charles sur les cimetières ; en voici les principaux points. Il suppose que le cimetière n'est pas auprès de l'église. Dans ce cas, dit-il, « il devra être placé du côté du nord et d'une étendue proportionnée à la paroisse. Il aura la forme d'un carré à côtés égaux ou d'un carré long. Un mur, dont la hauteur sera de 2 mètres 40 centimètres environ, l'entourera complètement. Ce mur sera bien induit de chaux à l'intérieur et à l'extérieur. A l'intérieur seront peintes des croix, ou des images, ou des sentences tirées de la Sainte Ecriture ou des Pères (1). Si les ressources de l'église le permettent,

(1) C'est sur les murs intérieurs des cimetières qu'était peinte la fameuse *Danse macabre*, *Chorea machabœorum*, si chère à nos pères. Voir

tout autour du mur d'enceinte s'élèvera un portique sous lequel seront construits des sépulcres placés de distance en distance. Au milieu du cimetière, s'élèvera une haute croix de fer, de marbre ou de bois; un toit l'abritera, s'il est possible. Dans un angle du cimetière, sera un réduit entouré de murs et voûté, dans lequel on déposera les ossements provenant des exhumations. Une chapelle sera aussi construite à l'orient : elle sera dotée de tout ce qui est nécessaire à la célébration du saint sacrifice. On y placera un vase d'eau bénite avec son aspersoir. Ce dernier ne sera pas attaché, afin que de temps à autre on puisse jeter de l'eau bénite sur les tombes. A l'extérieur et à l'intérieur du cimetière, il n'y aura ni vignes, ni arbres, ni herbes, ni ciment, ni monceaux de bois, ni rien de ce qui peut être contraire à la sainteté et à la beauté du lieu. Au-dessus de la porte principale, se trouvera l'image peinte ou sculptée de la croix. Au bas de cette croix, sera peint un crâne humain. On évitera d'y mettre un crâne véritable, puisque les saints canons défendent d'en placer hors des tombeaux ou dans l'église. »

862. Telles sont, mon cher Confrère, les principales prescriptions de saint Charles sur les cimetières. Selon lui, le cimetière est comme un temple à ciel ouvert; il réclame le même respect, la même vénération. Quelques-unes de ses prescriptions, cependant, ne sont pas en usage parmi nous : ainsi, nous plantons volontiers sur les tombes des arbres au feuillage toujours vert; ils sont un signe d'immortalité. C'est aussi ce motif qui a fait

le curieux volume in-4° intitulé : *La grant Danse macabre des hômes et des fêmes hystoriée et augmentée de beaulx dits en latin. Imprimée à Troyes par Nicolas le Rouge demourant en la grât rue a l'enseigne de Venise auprès la belle croix l'an mil CCCCC XXVIII le X^e iour de Juing.*

choisir, dans un grand nombre de paroisses, le buis pour clore les cimetières, et il n'est pas rare d'en rencontrer quelque tronc vieux de plusieurs siècles.

863. Il me reste, mon cher Confrère, à vous parler de l'épigraphie tumulaire ou des inscriptions ; nous nous en occuperons, si vous le voulez, dans une prochaine lettre.

QUARANTIÈME LETTRE.

Des inscriptions païennes. — Des inscriptions des catacombes.—Des inscriptions du Moyen-Age.—Des textes des saints livres à mettre sur les tombes. -- Conseils à suivre sur les cimetières.

864. Les mœurs et la religion d'une société se retrouvent d'ordinaire partout, mon cher Confrère; c'est aussi dans les inscriptions des tombeaux qu'elles doivent apparaître. Là, une société se fait voir telle qu'elle est, et puisque, de nos jours, la société est chrétienne, il faut donc que les inscriptions placées sur les tombes aient aussi un reflet chrétien.

865. Chez les Grecs, on désignait par le mot επιταφιος les vers que l'on chantait en l'honneur des morts le jour de leurs obsèques, et que l'on répétait tous les ans, pour en célébrer l'anniversaire; ce mot s'est pris depuis pour l'inscription que l'on mit sur les tombeaux, afin de conserver la mémoire des défunts. A l'origine, les Grecs mettaient simplement le nom de celui qui était mort, avec l'épithète αγαθος, s'il s'agissait d'un homme, et αγαθη, s'il s'agissait d'une femme. Chez les Romains, les épitaphes étaient ordinairement très-courtes. Ils les faisaient toujours précéder de ces mots : DIIS MANIBUS; puis venaient le nom du mort et la mention que le lieu où reposaient ses cendres avait été acheté pour lui et les siens.

866. Aussitôt que les chrétiens commencèrent à déposer leurs morts dans les catacombes, ils gravèrent, au moins de temps à autre, sur le marbre ou la large brique

qui formait le *loculus*, quelques mots pour rappeler le souvenir du défunt et se recommander à ses prières. Ce qu'il y a de consolant, c'est que le dogme catholique de l'invocation des saints s'y trouve souvent reproduit. Ces inscriptions se composent de lettres rouges faites au pinceau; quelquefois elles sont faites au charbon, plus souvent elles sont gravées. Elles sont ordinairement très-courtes et rédigées dans le latin parlé par le peuple, et non pas dans la langue aristocratique de la cour, des savants et des littérateurs. Aussi les fautes contre la bonne latinité y fourmillent. Très-souvent, des inscriptions latines sont écrites avec des caractères grecs ; quelquefois ces derniers sont mélangés avec les caractères latins. Le nom du mort y est seul inscrit; on y voit de temps à autre l'indication de sa profession, et rarement une date qui, alors, est indiquée par le nom des consuls sous lesquels l'inscription a été posée.

867. Quelques-unes révèlent un grand sentiment de tendresse pour le mort, et font entendre des accents de sublime résignation. Jugez-les vous-même, mon cher Confrère, par celles que je transcris ici, et que j'ai trouvées, soit dans les catacombes, soit dans les musées de Rome, soit dans les ouvrages qui se sont spécialement occupés de cette matière.

Florentinus felix agnellus Dei.

Anat. filio benemerenti fecit qui vixit annos VII, mensis VII, diebus XXII. Spiritus tuus bene requiescat in Deo.
Petas pro sorore tua.

Regina vibas in Domino Zesu.

Bictorina in pace et in X°.

Remarquez que, souvent, dans les premiers siècles de l'Eglise, le B se met pour le V, et réciproquement.

Agape vibes in æternum.

Eleutherio in pace d p III kal. ian.

Appiano filio dulcissimo.

Eucarpia, dormis in pace.

σωτηρ εν παχε.

Vixit Sabina birgo an XVII, dies XV
et cum maritum suum
annos III et dies XXV.

Januario dulci et bono filio omnibus
honorificentissimo et idoneo qui vixit annis XXIII.
m. V d. XXII. Parêtes.

Stratonice neophita exivit e sæculo
et deposui eam
in martyrio precatus cum pace.

Marculus civis nepesinus
hac die XXII Julii martyrio coronatus capite truncatus
jacet quem ego Savinilla Jesu Christi
ancilla propriis manibus sepelivi.

Sabbati dulcis anima pete
et roga pro fratres et sodales tuos.

Innocentissima Cervonia Silvana
refrigera cum Spirita Sancta dep. kal. Apr.
Tiberiano II et Dioni coss.

Dionisius infans, innocens hic dormit cum Sanctis.
Recordamini nostrum
et mei qui has litteras scripsi
et mei qui illas insculpsi.

Laurinia melle dulcior quiescit in pace.

Nimirum cito decidisti,
Constantia mirum pulchritudinis atque idonitati
quæ vixit annis XVIII
men. VI die XIV, Constantia in pace.

Atilie Januarie innocentissime
puelle que vixi annis XX.

θεοδοτω ταιχνων γλυκυτατων.

παυλος κεκοιμητη εν ειρενη.

Aureli memor conjuge sue fecit.

Tempore Adriani imperatoris,
Marius adolescens dux militum qui satis vixit,
dum vitam pro Cho—cum sanguine
consunsit in pace tandem quievit benemerentes cum lacrymis
et metu posuerunt id VI.

Aurelius et Peregrina parentes filio Montano
qui vixit annis IIII M VII DXXIII
exivit in pacis VII kal Julias.

Faustina dulcis bibas in Deo.

Ευτυχιανη τηχον πακε.

C'est-à-dire : *Eutychiana, tecum pax.*

Faustinæ virgini fortissimæ
quæ bixit ann. XXI in pace.

868. Voici une inscription qui vient d'être découverte par le savant M. de Rossi, dans les catacombes de Saint-Calixte ; elle était placée sur le *loculus* d'une petite fille :

Chresima dulcissima et mihi pientissima
filia vivas in Deo, que reddedit (1)
annorum V, mensium VII, dierum V.
Chresimus et Victorina parentes.

869. Vous le voyez, ces inscriptions sont d'une étonnante brièveté, et cependant il est permis de penser qu'un grand nombre de ces chrétiens pratiquaient d'héroïques vertus ; mais l'humilité, qui avait été la compagne de leur vie, les suivait jusque dans la mort. Un mot, un nom, c'était assez pour conserver leur souvenir. Quel contraste, mon cher Confrère, avec les inscriptions de nos jours ! Comme elles sont vaniteuses avec leur prolixité, et comme elles s'éloignent de l'antique simplicité chrétienne !

870. Pendant la période du Moyen-Age, quelques épitaphes ont été mises à l'intérieur du sarcophage, d'autres étaient écrites sur une feuille de parchemin et enfermées dans le cercueil avec le corps. Au XI^e^ siècle, l'épitaphe est tantôt sur le couvercle du sarcophage, tantôt sur une des parois latérales, ordinairement sur la face antérieure ou à l'une des extrémités du monument. Le Moyen-Age nous a conservé quelques épitaphes peintes en émail rouge et bleu ; l'or même s'y mêle, surtout au XIV^e^ et au XV^e^ siècle.

871. « L'inscription tumulaire sur les pierres tombales, dit M. Arthur Murcier, était placée à peu près uniformément sur la bordure ; elle y court sur un ou deux rangs, suivant sa longueur. Elle commence habituelle-

(1) Pour *reddidit vitam*.

ment sous le pied droit de l'image, contourne la lame et vient s'achever sur le pied gauche. Le commencement de l'épitaphe est séparé de la fin à cet endroit par une croix. »

872. « Que ce fût sur la pierre ou sur le cuivre, sur le plomb ou sur le bronze, que l'on inscrivît l'épitaphe, il fallut toujours entailler la matière. On obtenait ainsi une gravure plus ou moins accentuée. Les épitaphes à lettres saillantes sont exceptionnelles. Un moyen bien supérieur de les faire ressortir était d'introduire dans la matière ouverte par le ciseau un mastic coloré le plus souvent en rouge (1). »

873. La langue employée le plus généralement pour les inscriptions funéraires pendant le Moyen-Age fut la langue latine; les épitaphes en langue vulgaire n'apparaissent que vers la fin du XII^e^ siècle. La formule : *Hic jacet* a été employée dès le V^e^ siècle. C'est au XV^e^ siècle que l'on ajoute au nom du mort le nom de la famille à laquelle il appartenait.

874. Les épitaphes sont en prose ou en vers, quelques-unes en vers rimés, d'autres en vers léonins. En général, elles se distinguent par un profond sentiment chrétien, comme on peut le remarquer dans cette courte épitaphe qui était gravée à Jérusalem sur la tombe de Godefroy de Bouillon :

Hic jacet inclytus Godefridus de Bouillon,
qui totam istam terram acquisivit cultui divino :
cujus anima requiescat in pace. Amen.

875. Cependant les jeux de mots et la recherche s'y

(1) *La Sépulture chrétienne*, p. 202.

laissent voir trop souvent, comme vous pouvez le remarquer dans l'épitaphe suivante, qui est celle de saint Bernard :

Claræ sunt valles, sed claris vallibus abbas
Clarior, his clarum nomen in orbe dedit.
Clarus avis, clarus meritis et clarus honore,
Claruit ingenio, relligione magis.
Mors est clara, cinis clarus, clarumque sepulcrum,
Clarior exsultat spiritus ante Deum.

876. Au XVI^e^ siècle, époque de la Renaissance, les épitaphes prennent une allure tout-à-fait païenne. On y parle de Parques, de Charon, voire même de la déesse *Cyprine*. Cependant, nous devons l'avouer, les épitaphes latines de cette époque sont d'une grande élégance et souvent pleines de sentiment. Qu'on en juge par cette inscription placée sur la tombe du jeune duc de Valois, enterré aux Célestins de Paris :

Blandulus, eximius, pulcher, dulcissimus infans,
Deliciæ matris, deliciæque patris,
Hic situs est teneris raptus Valesius annis,
Ut rosa quæ subitis imbribus icta cadit.

877. Cette inscription est pleine de charme; malheureusement, le sentiment chrétien y fait complètement défaut. Hélas! il manque souvent aussi dans les épitaphes posées de nos jours sur les tombes. On a soin de faire connaître toutes les qualités du défunt, les honneurs auxquels il a été élevé, quelquefois même les noms des personnages qui ont assisté à ses obsèques (1), mais une pensée d'espérance et de foi, c'est en vain qu'on la cherche, on ne peut la rencontrer. Une simple visite dans le premier cimetière venu vous convaincra, mon cher Confrère, de la vérité de mes paroles.

(1) On dit qu'au cimetière du Père-Lachaise, à Paris, il y a une inscription de ce genre.

878. Je finis la série des inscriptions que je vous ai données par celle-ci : elle se trouve dans l'église de Sainte-Sabine, à Rome ; elle recouvre le tombeau de François-Pierre Requedat, un des premiers compagnons du R. Père Lacordaire. C'est l'illustre orateur qui, dit-on, l'a composée.

Hic Dominum expectat
Fr. Petrus Requedat, ordinis
Prædicatorum, piissimæ memoriæ
juvenis, quem mors anno sa-
lutis MDCCCXL instaurationi
Sancti Dominici in Gallia immature
rapuit, ut nuntius operis ascenderet
et præmitiæ
et numen.

879. Ne pensez-vous pas comme moi qu'il serait bon qu'un curé donnât quelques conseils à ses paroissiens sur la manière dont doit être faite une inscription ? Pourquoi, par exemple, ne pas mettre sur chaque tombe un texte des saints livres ? Il en est de si consolants. Afin de vous aider dans vos recherches, en voici quelques-uns que je me borne à vous indiquer :

Mes jours ont été tranchés plus vite que le fil de la toile n'est coupé par le tisserand. (Job, c. VII, v. 6.)

La mémoire de l'homme de bien sera accompagnée de louanges. (Prov., c. X, v. 7.)

Les âmes des justes sont dans la main de Dieu. (Sag., c. III, v. 1.)

La parole douce multiplie les amis, apaise les ennemis, et la grâce abonde sur les lèvres de l'homme de bien. (Eccles., c. VI, v. 3.)

Celui qui plaît à Dieu devient son bien-aimé ; vivant, il est enlevé du milieu des pécheurs. (Sag., c. IV, v. 10.)

Il a été emporté de peur que le mal ne changeât son

esprit et que l'illusion ne trompât son âme. (SAG., c. IV, v. 11.)

Consommé en peu de jours, il a rempli une longue carrière. (SAG., c. IV, v. 13.)

Son âme était agréable à Dieu ; c'est pourquoi il s'est hâté de le retirer du milieu des iniquités. (SAG., c. IV, v. 14.)

Les justes vivront à jamais ; près du Seigneur est leur récompense. (SAG., c. V, v. 16.)

Le juste mort condamne les impies vivants, et une jeunesse rapidement accomplie, la longue vie du méchant. (SAG., c. IV, v. 16.)

Ne pleurez pas sur moi, mais plutôt sur vous-même. (LUC, c. XXIII, v. 28.)

Venez, les bénis de mon Père, posséder le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde. (MATTH., c. XXV, v. 34.)

Dieu nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice que nous avons faites, mais selon sa miséricorde, en nous faisant renaître par le baptême. (EP. A TITE, c. III, v. 5.)

Notre secours est dans le Seigneur qui a fait le ciel et la terre. (Ps. CXXIII, v. 8.)

Dieu essuiera toutes leurs larmes. (AP., c. XXI, v. 4.)

Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés. (MATTH., c. V, v 5.)

Venez à moi, vous tous qui êtes dans la peine et qui êtes chargés, et je vous soulagerai. (MATTH., c. XI, v. 28.)

Parce que vous étiez agréable à Dieu, il a été nécessaire que l'adversité vous éprouvât. (TOB., c. XII, v. 13.)

Je ne vous laisserai point orphelins. (JEAN, c. XIV, v. 18.)

Laissez venir à moi les petits enfants. (MATTH., c. X, v. 14.)

Seigneur, vous me l'aviez donné, vous me l'avez ôté,

il n'est arrivé que ce qu'il vous a plu : que votre saint nom soit béni. (Job, c. I, v. 21.)

C'est le Seigneur qui gardera leurs os. (Ps. XXXIII, v. 20.)

Le Seigneur est près des cœurs brisés par la douleur. (Ps. XXXIII.)

Tous ceux qui invoqueront le nom du Seigneur seront sauvés. (Ep. aux Rom., c. X, v. 13.)

Si le juste vient à quitter cette vie, il ne meurt pas, mais son entrée dans l'autre le rafraîchit, le repose et l'illumine. (Sag., c. IV, v. 7.)

Heureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu. (Matth., c. V.)

Vos consolations ont rempli de joie mon âme, à proportion du grand nombre de douleurs qui ont pénétré mon cœur. (Ps. LCIII (1).

880. Il est encore d'autres textes que vous pourrez trouver facilement. En contemplant la tombe sur laquelle de semblables paroles sont gravées, on saura que c'est un chrétien qui repose sous cette pierre, et peut-être que le visiteur, le parent ou l'ami ne passeront pas auprès d'elle sans réciter pour lui quelque prière.

881. Je résume, mon cher Confrère, les dernières lettres que je vous ai adressées sur les cimetières et sur tout ce qui y a rapport, et je les réduis aux conseils suivants : Si votre cimetière est situé auprès de l'église, faites en sorte de l'y maintenir aussi longtemps que possible ; s'il a besoin d'agrandissement, tâchez d'obtenir de l'administration civile l'autorisation nécessaire. Vous entretiendrez avec soin la grande croix qui doit être placée au centre, sur un socle élevé. Les tombes seront placées dans un

(1) On peut trouver un grand nombre de textes des saints livres, dans un excellent ouvrage intitulé : *Le Livre des âmes affligées*. Metz, Rousseau-Pallez.

ordre symétrique, et, autant que possible, orientées, c'est-à-dire que les pieds des morts seront tournés vers l'orient ; de larges voies entretenues avec soin y conduiront. Il y a des cimetières qui ressemblent à des jardins anglais, et dont les chemins sont tout contournés comme ceux d'un parc : je ne réprouve pas ce genre ; cependant j'aimerais mieux quelque chose de plus grave ; tout, dans un cimetière, doit inspirer de sérieuses pensées. Toutes les tombes seront surmontées d'une croix en marbre, en pierre ou en fer forgé. Sur la croix, on verra toujours le corps du divin Sauveur. Dans les cimetières de certaines villes, on érige souvent des chapelles sur les tombes. Les familles peuvent y prier avec plus de recueillement pour leurs morts ; mais ces chapelles doivent avoir au-dehors quelque signe chrétien. Une courte inscription, suivie d'un texte tiré des saints livres, sera gravée sur un des côtés de la croix, sur sa base, ou à l'intérieur de la chapelle. L'or ou quelque couleur vive donnera aux lettres plus de relief. Quelques arbustes, surtout de ceux qui ont le feuillage constamment vert, seront plantés autour de la croix, sur la tombe ; une clôture en fer forgé les protégera contre toute atteinte. Le cimetière sera clos de murs et aura une porte solide et munie d'une bonne serrure. Le curé doit avoir au moins une des clefs du cimetière.

882. Tels sont, mon cher Confrère, les conseils pratiques que je crois devoir vous donner sur les cimetières. D'ailleurs, il est peu de règles liturgiques sur cet intéressant sujet. Vous pouvez vous conformer aux usages de la contrée que vous habitez ; il est permis de penser qu'ils ont pour eux l'approbation épiscopale. N'oubliez pas surtout que la dévotion aux âmes du purgatoire est une dévotion salutaire, et qu'un cimetière dont tous les monuments ont une forme chrétienne est un puissant moyen de la faire naître et de l'entretenir parmi les fidèles.

DEUXIÈME APPENDICE.

De l'Orgue.

QUARANTE-ET-UNIÈME LETTRE.

L'orgue est un accessoire.—Histoire de l'orgue.—Du soufflet.—De ses différentes formes.—De l'endroit où le soufflet doit être placé.— Du porte-vent.—Du sommier. — Diverses définitions.

883. Vous me disiez, mon cher Confrère, lorsque vous vous êtes occupé de l'ameublement de votre église, que vous ne vouliez y placer que les meubles absolument nécessaires. Mais il paraît que vous avez changé d'avis : il vous faut aujourd'hui des meubles de luxe, et voilà que vous projetez de faire l'acquisition d'un orgue à tuyaux. Un orgue, mon cher Confrère, y avez-vous bien pensé? Vous êtes-vous *assis* pour bien supputer vos ressources? Savez-vous qu'un bon orgue, quelque petit qu'il soit, coûte cher? Et puis, avez-vous réfléchi que, pour une église rurale surtout, un orgue n'est qu'un accessoire? — Un accessoire! direz-vous.—Eh! sans doute.—Et quel est donc le principal?—Le principal, c'est l'organiste. Avez-

vous ce principal? Oui, peut-être un jeune homme de quinze ans, qui paraît avoir quelque aptitude pour la musique, et qui vous quittera, à dix-huit ans, pour apprendre une profession quelconque, ou à vingt-et-un ans, appelé qu'il sera par la conscription. Avez-vous des revenus suffisants pour lui donner un traitement convenable? Il se contente, me dites-vous, d'un traitement modeste; mais s'en contentera-t-il toujours? Je connais plusieurs orgues qui sont maintenant réduits au silence, parce que la fabrique ne peut plus payer l'organiste (1). Vous voulez aussi que l'organiste, par son jeu, plaise à vos paroissiens et les excite puissamment à la piété; pour cela, il doit être capable. Etes-vous certain d'avoir cet organiste capable? S'il en est autrement, ce ne sont pas des *flots d'harmonie* qui se feront entendre, mais plutôt des *torrents de désaccords*. Or, vous le savez, les organistes vraiment capables sont rares (2).

884. C'est donc une affaire grave que l'acquisition d'un orgue. Aussi, dans ces derniers temps, plusieurs évêques ont mis des restrictions au désir qu'ont les curés d'acquérir un orgue nouveau ou de vendre leur orgue

(1) Nous avertissons nos lecteurs une fois pour toutes que, contrairement au *Dictionnaire de l'Académie*, nous faisons *orgue* masculin au singulier et au pluriel. La langue française fourmille d'irrégularités qui font le désespoir des étrangers; quand il y en aurait une de moins, ce ne serait pas un malheur. Nous ne voulons pas nous exposer à faire une phrase comme celle-ci : « L'orgue de Saint-Sulpice est un des plus belles qui aient été construites dans ces derniers temps, » et cependant cette phrase est correcte. « Ce mot devrait être masculin dans tous les cas, » dit le *Dictionnaire national* de M. Bescherelle. Tous les musicographes sont de son avis.

(2) Dans les paroisses rurales, l'organiste pourrait se contenter d'accompagner le plain-chant, ou de faire sa partie de chant. Tous les artistes reconnaissent que l'orgue d'accompagnement est très-utile.

ancien (1), et l'expérience a démontré la sagesse de ces prescriptions. Mais enfin, puisque vous le voulez, je vais vous donner quelques notions sur l'orgue, afin que vous puissiez agir en connaissance de cause.

885. Commençons par un rapide coup d'œil sur son histoire. Le mot ὀργανον, dont on a fait le mot latin *organum* et le mot français *orgue*, signifie : instrument, organe, et dans le sens musical : instrument de musique en général. Il signifie quelquefois plus spécialement les instruments de musique pour lesquels le souffle est employé. La Sainte Ecriture nous donne dix-huit fois le mot *organum*, et chaque fois il signifie : instrument de musique. Il est impossible de préciser l'époque à laquelle apparaît l'orgue, ou au moins ses rudiments. Les savants admettent généralement que la syrinx ou flûte de Pan doit être considérée comme l'origine de l'orgue à tuyaux. De là aux magnifiques orgues de nos cathédrales, il a dû s'écouler bien des siècles et il a fallu bien des tâtonnements.

886. 500 ans avant Jésus-Christ, Pindare parle d'un orgue ou instrument que l'on croit avoit été un petit orgue pneumatique. L'an 120 avant l'ère chrétienne, Ctésibius, mathématicien d'Alexandrie, inventa l'hydraule, qui marchait au moyen de la vapeur d'eau, et

(1) « *Verum inter difficultates*, dit le synode de Reims de 1853, *quæ circa administrationem rerum ecclesiæ frequentius exsurgunt, ac magis atque magis in discrimen inducunt nomen et auctoritatem rectoris, eam operæ pretium est notare quæ ad organum in pluribus ecclesiis adhiberi solitum spectat. Ut igitur ea de re lites, in quantum fieri potest, præcaveantur in posterum, districte prohibemus, prohibitumque declaramus, ne ullus paræciæ rector introducat organum in ecclesiam, aut, si quod est, illud alienet, nisi, in utroque casu, constiterit de legali fabricæ consensu, atque a nobis licentiam obtinuerit.* »—Statuta synodi Remensis anni 1853, cap. IX.

Tertullien nous donne en quelques mots une belle description de l'orgue hydraulique tel qu'il fut en usage jusqu'au XII^e siècle. L'orgue pneumatique était encore dans l'enfance au II^e siècle. Au IV^e, il apparaît tout-à-coup dans de grandes proportions. Déjà les orgues ont de grands soufflets. Saint-Augustin nous en donne la description.

887. Saint Jérôme, dans sa lettre à Dardanus, parle aussi d'un orgue qui avait douze soufflets et quinze tuyaux, et dont la laye était faite de deux peaux d'éléphant. Cet orgue, dit-il, faisait autant de bruit que le tonnerre. Vous avouerez que c'était peu harmonieux. Le premier orgue qui ait été vu en France est celui que l'empereur Constantin envoya à Pépin, en 757, si toutefois le mot *organa* dont se sert Eginhard signifie orgue. L'empereur Michel envoya aussi à Charlemagne un orgue qui faisait entendre tantôt le bruit du tonnerre, tantôt la douceur de la lyre. D'après le moine de Saint-Gall, ce dernier orgue était pneumatique. Walafride Strabon parle avec beaucoup d'emphase d'un orgue qui existait, de son temps, dans l'église d'Aix-la-Chapelle. La douceur des sons de cet instrument fut cause, selon lui, de l'évanouissement profond et de la mort d'une femme. Wolstan, chanoine et chantre à Winchester, au X^e siècle, nous donne la description d'un orgue dont les sons étaient tellement éclatants qu'on les entendait de toute la ville. Ce bruit était tel que, lorsque les deux organistes jouaient ensemble, *concordi pectore*, on était obligé de se boucher les oreilles ; aussi, certains auteurs de cette époque se plaignent beaucoup de cet horrible fracas.

888. Pendant la période du Moyen-Age, c'est l'Allemagne qui posséda les facteurs d'orgues les plus habiles. Cependant, combien l'on était loin de la perfection moderne ! Ainsi, les touches étaient tellement dures qu'elles ne pouvaient être mises en mouvement qu'à coups de

poing; aussi l'on s'armait les mains de morceaux de bois ou de gants épais, de peur de se blesser.

889. Au XIIIe siècle, les orgues étaient encore très-petits; on en faisait alors un grand nombre qui étaient portatifs, et dont on se servait dans les divertissements mondains.

890. Au XIVe siècle, nous trouvons dans l'église de Saint-Cyprien de Dijon un orgue très-compliqué, qui possède un positif, des abrégés, etc.

891. Jusqu'au XVe siècle, tous les tuyaux qui correspondaient à une touche parlaient ensemble. A cette époque, on sépara les différents registres, et on fit imiter à chacun d'eux les sons d'un instrument particulier. Le clavier de l'orgue reçut aussi plus d'étendue. Jusqu'alors, on n'avait eu que l'échelle diatonique et à peine quelques octaves; on plaça les tons chromatiques et on augmenta le nombre des octaves. D'après Dom Bédos, ces tons chromatiques existaient déjà, au XIIIe siècle, dans l'orgue de l'église de Saint-Sauveur, à Venise. En 1470, un Allemand invente le clavier de pédale. Dès lors, l'orgue commence à avoir toute sa puissance, et il est tel que nous le voyons de nos jours, sauf quelques améliorations successives introduites dans les jeux et la soufflerie. Ainsi, vers la fin du XVIe siècle, on met de côté les soufflets de forge, et Jean Lobsinger, facteur allemand, invente les soufflets à éclisses. C'est à la fin du XVIIe siècle que le manomètre est trouvé.

892. Je voudrais pouvoir vous dire l'époque précise de l'introduction de l'orgue dans les églises, mais cela m'est impossible; sur ce point, comme sur tant d'autres, les savants sont loin d'être d'accord. Cependant, on pense

qu'il y apparaît au VII^e siècle, et que son usage devient général dans les temples sacrés à partir du X^e siècle (1).

893. J'arrive, mon cher Confrère, à la description de l'orgue. Je vais vous la donner aussi succincte que possible. Attendez-vous cependant à dévorer bien des sécheresses et bien des aridités ; mais vous l'avez voulu. Parlons d'abord des soufflets (2).

894. Il est des soufflets de deux sortes : la première a la forme cunéiforme ; la seconde a la forme d'un carré, c'est-à-dire que la table supérieure se lève carrément et horizontalement. La première forme était autrefois exclusivement employée ; on la voit encore dans de vieux orgues ; la seconde constitue le système moderne dit *à pompes* ou *à lanternes*. Tous ces soufflets ont deux tables ou planchers

(1) Dans les *Archives historiques du département de l'Aube*, on trouve le curieux marché suivant que les chanoines de Troyes firent, au XV^e siècle, avec François des Oliviers, *maistre composeur d'orgues*, natif de Lyon, demeurant à Troyes, pour fournir à l'église un orgue neuf de six pieds de ton et de six pieds de montre. Les jeux sont détaillés comme il suit dans le marché passé avec cet ouvrier : « Ung plein jeu de flûtes à neuf trous, ung de hautbois avec la sacqueboutte (trombone) et le cornet jouant comme quatre joueurs, ung de voix humaines contrefaittes, ung de cymbales, ung de doucine (bourdon), ung ressemblant à la voix d'un fausset, ung de harpes, ung chantant comme pèlerins qui vont à Saint-Jacques, avec une voix tremblant ; ung de fifres d'Allemands, sonnant comme en une bataille ; ung de musette, comme ung berger aux champs ; une batterie de sonnettes, sept marches pour pédales, une voix de rossignol se mouvant et battant des ailes comme s'il était en vie, une trompette sonnant comme en une bataille, avec le tambourin. » L'orgue présentait, en outre, à la partie extérieure, un mystère mécanique à mouvement, dans lequel deux soldats lapidaient un saint Etienne à genoux.

(2) Pour la rédaction de cet appendice, de précieuses et savantes notes nous ont été communiquées par M. L. Fanart, ancien organiste de la cathédrale de Reims. Nous prions cet artiste d'agréer ici nos sincères remerciements.

en forme de parallélogrammes, l'un supérieur, l'autre inférieur. Ils doivent être solidement établis en bois de chêne d'au moins 40 millimètres d'épaisseur et consolidés par des barres ou traverses. La table inférieure du système cunéiforme est percée de deux ou trois trous, l'un au milieu de l'angle aigu que forme le soufflet déployé; il sert à s'emboiter sur le *gosier*. L'autre ou les deux autres sont situés vers le milieu de la table; ils portent les soupapes qui sont destinées à aspirer l'air extérieur. Les deux tables de ce système sont garnies intérieurement de parchemin et sont réunies par des charnières de cordes; elles sont fermées sur les côtés par des plis alternativement rentrants et saillants, ordinairement au nombre de sept. Ces plis sont formés par des éclisses ou petites lames de bois. Ces éclisses sont recouvertes intérieurement de parchemin, et sont jointes ensemble au moyen d'une double peau bien collée. Comme elles pourraient s'ouvrir outre mesure, ce qui occasionnerait des fissures par lesquelles l'air se perdrait, on y pose intérieurement des brides en passement de fil très-fort recouvert de peau, pour maintenir l'écartement des plis. Mais, le soufflet étant parvenu à ce point, il se forme de grandes ouvertures dans les angles rentrants des plis : ce sont les ouvertures des aines du soufflet qu'il faut boucher soigneusement et artistement avec trois épaisseurs de peau.

895. Le soufflet étant terminé et la table supérieure étant chargée d'un poids équivalent à une colonne d'eau de 5 à 10 centimètres au manomètre, on le place sur un grand porte-vent ou conduit de bois destiné à porter le vent, comme son nom l'indique, partout où il est nécessaire pour faire parler les tuyaux. On conçoit sans peine que, pour qu'il n'y ait pas d'interruption dans l'émission du vent, il faut, dans ce système, au moins deux soufflets, dont l'un aspire l'air, tandis que l'autre écoule celui qu'il

a aspiré. Or, si les soufflets s'emmanchaient directement sur le porte-vent, il est clair que l'air comprimé que contient ce porte-vent se porterait immédiatement dans le soufflet qu'on ouvrirait, et que l'orgue resterait à sec. On a donc imaginé de placer sur le grand porte-vent de petites boîtes saillantes en forme de parallélogrammes, sur lesquelles on emmanche les soufflets. Ces boîtes, appelées *gosiers*, portent une soupape très-légère qui s'ouvre du côté du porte-vent et qui, se refermant par la pression de l'air dès que le soufflet a donné son vent, ne permet pas à l'air contenu dans le porte-vent de rentrer dans le soufflet.

896. Tel est, mon cher Confrère, le système ancien. Passons maintenant au système moderne. Dans ce système, le soufflet principal est un réservoir dans lequel l'air est amené par un et même par deux petits soufflets triangulaires placés dessous et mus par un levier. Ces petits soufflets prennent le nom d'*alimentateurs*, de *pompes* ou de *pistons*. Des soupapes établies sur la table inférieure du réservoir permettront au vent d'entrer en s'opposant à sa sortie. Tandis qu'un de ces alimentateurs se lève et fournit de l'air au réservoir, l'autre s'abaisse et s'emplit; leur action est donc régulière et continue.

897. A l'origine, il s'est produit dans ces soufflets un phénomène curieux. Il est à remarquer, en effet, que lorsqu'on introduit de l'air comprimé dans un vase clos de tous côtés, il pèse également sur toutes les surfaces intérieures de ce vase, et tend à les repousser par un effort continu. Si donc on introduit cet air dans un réservoir dont les plis sont disposés dans le même sens, c'est-à-dire en angles alternativement rentrants et sortants, sa pression sur les éclisses rentrantes tendra nécessairement à empêcher les éclisses sortantes de se rapprocher. Aussi,

plus le réservoir sera rempli, plus les éclisses diminueront par leur résistance la charge qu'il supporte, et par conséquent moins le vent sera vif. Grave difficulté, car la première condition de tout soufflet est de fournir un vent constamment égal. Divers essais ont été tentés, aucun n'avait réussi jusqu'à l'invention de Cummins, pauvre ouvrier anglais. Si l'on faisait, se dit-il, deux soufflets n'ayant chacun qu'un pli, mais ces deux plis opposés, l'un rentrant, l'autre sortant, n'en résulterait-il pas que l'effort fait par l'air pour faire écarter le pli saillant serait compensé par l'effort en sens inverse tendant à faire rapprocher le pli rentrant ?

898. Il se mit donc à construire un réservoir composé de deux parties, l'une supérieure, munie d'un pli saillant s'appuyant sur un cadre placé entre les deux tables du soufflet, l'autre inférieure, présentant un pli rentrant offrant une disposition contraire. Pour augmenter la régularité du vent, qui était encore inégal à certains moments, il imagina de relier entre eux les plis, les cadres et les tables au moyen d'un parallélogramme en fer articulé. Dès lors le problème de la régularité du vent était résolu, et le soufflet dit *à lanterne* était adopté par tous les facteurs d'orgues jaloux de leur réputation. Ce soufflet présente, en effet, de grands avantages sur le soufflet triangulaire. Il donne deux fois autant d'air pour la même force motrice ; il n'y a plus de soubresauts dans le jeu de l'orgue, et les gosiers sont devenus inutiles.

899. Quant à la dimension des soufflets, plusieurs facteurs admettent pour règle de leur donner la même longueur et la même largeur qu'au sommier. S'il y a plusieurs sommiers, la longueur et la largeur du soufflet ou des soufflets doivent être en rapport avec leurs dimensions.

900. Je ne vous parle pas, mon cher Confrère, des diverses améliorations apportées aux soufflets par M. Cavaillé et M. Barker; elles ne se rencontrent d'ordinaire que dans les grands orgues.

901. Quel que soit l'endroit où seront placés le soufflet ou les soufflets de votre orgue, retenez bien qu'il ne doit pas être trop chaud, ce qui fait déjeter les tables, ni trop humide, ce qui les décolle et les détruit promptement; mais il doit être convenablement aéré et sec. Il est important surtout que le soleil ne vienne pas frapper sur les soufflets, ce qui les mettrait bientôt hors de service. Très-souvent, dans les petits orgues, le soufflet se place sous l'orgue lui-même. Je crois qu'il serait mieux qu'il fût dans un local tout-à-fait séparé; la réparation du soufflet et de l'orgue serait alors plus facile.

902. Le soufflet est rempli d'air au moyen d'un levier en fer ou en bois; il doit être à longue portée : le jeu en est plus doux. Il est convenable que le souffleur ne soit pas en vue des fidèles et qu'il soit à portée de l'organiste.

903. L'air accumulé dans les soufflets pénètre dans le sommier au moyen d'un conduit appelé *porte-vent*.

904. Le porte-vent a d'ordinaire la forme carrée; il se fait avec quatre planches de bon sapin, ou mieux encore de chêne bien sec, de 23 millimètres d'épaisseur environ. On les assemble par une rainure et une languette, après les avoir revêtues intérieurement de parchemin bien collé. On colle alors la languette dans la rainure, et lorsque le porte-vent est sec, on y passe une couche de peinture au minium, pour le préserver des insectes et des animaux rongeurs.

905. Dans la construction du porte-vent, il faut éviter les angles droits dans le parcours du vent, et, autant que

possible, de lui donner la forme d'un carré méplat, pour parler le langage des ouvriers. Cette forme, en effet, offre plus de surface intérieure et donne plus de prise au frottement de l'air comprimé; il nuit aussi à la régularité de son écoulement.

906. Tout porte-vent doit fournir le vent avec abondance. Pour trouver la relation qui doit exister entre la capacité des soufflets et celle des porte-vent, on peut s'en tenir à la règle posée par Dom Bédos (1). « Tous les soufflets qui composent la soufflerie doivent contenir, pris ensemble, autant de fois deux pieds et demi carrés que la grosseur ou la capacité du principal porte-vent contient de pouces carrés. »

907. Par ce que je viens de vous dire, vous avez pu comprendre, mon cher Confrère, de quelle importance est le soufflet dans l'orgue. Il est une partie bien plus importante encore : c'est le *sommier*, ainsi appelé parce qu'il occupe le point le plus élevé du mécanisme, *summum opus*. Il est essentiel que le sommier soit parfaitement fait. D'ordinaire, il est facile de remédier à tous les défauts d'un orgue, mais il est extrêmement difficile de remédier à ceux du sommier, lorsqu'il s'en présente.

908. Pour construire un sommier, on commence par établir un cadre ou châssis présentant un parallélogramme ou un carré de la longueur et de la largeur nécessaires, selon le nombre et la dimension des jeux que l'on se propose de faire parler. L'épaisseur du cadre sera d'au moins 55 à 100 millimètres. Les deux côtés du cadre dans le sens de la largeur portent des entailles nommées *denticules*, dans lesquelles viennent s'ajuster des barres

(1) *L'Art du facteur d'orgues*, Roret, tome II, p. 79.

parfaitement dressées, et dont l'épaisseur est la même que celle des traverses du châssis. Il y a autant de barres qu'il y a de notes au clavier moins une ; l'espace vide entre deux barres dans toute la largeur du sommier prend le nom de *gravure*. C'est par là que le vent passera pour alimenter les tuyaux. Or, tous les tuyaux ne faisant pas une égale dépense de vent, ces gravures seront nécessairement proportionnées à la quantité d'air qu'elles doivent débiter ; elles seront donc de dimensions inégales.

909. Toutes les parties du sommier doivent être parfaitement closes ; autrement, à un moment donné, le vent pourrait s'échapper, se perdre ou pénétrer dans des tuyaux qui ne doivent pas le recevoir ; trois ou quatre sons se feraient entendre, lorsqu'un seul doit retentir. Pour éviter ce grave inconvénient, voici ce qu'il faut faire : on colle avec le plus grand soin les assemblages du châssis et les bouts des barres ; on adapte ensuite sur le tout une table de 9 millimètres d'épaisseur, dans le sens inverse des barres. On fait cette table de plusieurs pièces, pour que le bois ne s'envoile pas. On colle cette table, et on y enfonce une quantité de petites pointes qui joignent hermétiquement la table aux barres ; ensuite, on encolle la *grille*, c'est-à-dire l'ensemble des traverses et des barres. Deux fois on fait passer, à cet effet, de la colle chaude dans chaque gravure, puis, le tout étant sec, on enfonce les pointes de la table et on y passe la varlope pour la dresser parfaitement. On adapte alors les *registres dormants*. Ce sont des espèces de tringles d'environ 7 millimètres d'épaisseur, que l'on colle et que l'on pointe avec soin. C'est alors que le facteur perce des trous correspondant à tous les tuyaux de chaque rangée ou jeu. La partie supérieure du sommier est ainsi terminée.

910. Les choses étant ainsi établies et les tuyaux placés, ils auraient l'inconvénient de résonner tous à la fois,

l'orgue ne produirait plus qu'une immense cacophonie. Il s'agit de régir les sons ; or, on le fait au moyen des *registres véritables et vivants*. Ces registres sont des planchettes percées d'autant de trous qu'il y a de tuyaux ; ils sont mobiles, selon la volonté de l'organiste, et recouverts de planches parfaitement dressées que l'on nomme *chapes*. Si nous perçons les chapes et les registres de trous semblables à ceux des registres dormants et de la table du sommier, tout tuyau que nous planterons sur un trou parlera ou se taira à notre volonté. Voulez-vous comprendre le mécanisme du registre mobile? Voyez un robinet : il a deux ouvertures, l'une en amont, l'autre en aval de l'eau. Si l'ouverture de la clef est sur la même ligne que ces deux ouvertures, le liquide s'échappe ; si la clef est tournée, le liquide reste. Il en est ainsi du registre mobile : si son ouverture est sur la même ligne que celle de la chape et du registre dormant, le vent s'échappe et le tuyau résonne ; s'il n'y a pas d'accord entre ces trois ouvertures, le vent ne passe pas, le tuyau reste mnet.

911. Il y a dans un orgue autant de registres que de jeux ; l'organiste les ouvre et les ferme à volonté ; il s'en sert isolément ou en masse, selon les combinaisons qu'il a imaginées et qui produisent cette variété presqu'inépuisable de l'instrument chrétien.

912. L'écartement des barres du sommier est empêché par de petites barres de bois appelées *flipots*. Une autre rangée de petites barres est placée au tiers du sommier. Cette rangée portera les queues ou charnières de peau des soupapes, ou petites trappes mobiles en bois, garnies de peau et munies d'un ressort, dont la fonction sera de ne laisser entrer le vent dans les gravures qu'à bon escient. Chacune de ces soupapes est accompagnée de deux pointes de fer ou de cuivre appelées *guides*, destinées à les empêcher de dévier de la ligne qu'elles doivent

parcourir en s'ouvrant ou en se fermant; des planches ferment hermétiquement l'endroit où se trouvent les soupapes, et qui s'appelle *laye*. Des boursettes ou petits sacs de peau, contenant un osier qui sert à tirer la soupape pour la faire ouvrir, les met en communication avec l'organiste. On se sert aussi d'un simple fil d'acier passant dans une règle de cuivre parfaitement dressée. Le devant de la laye est fermé de deux portes ou tampons, planches bien dressées et garnies de peau; on colle sur la portion des barres et des châssis qui est en dehors de la laye un parchemin ; on y place des tringles soigneusement pointées, et le sommier est terminé.

913. Il semblerait, au premier abord, qu'il ne doive y avoir de gravures et de soupapes qu'autant qu'il y a de notes dans l'orgue; mais les premiers tuyaux de basse de certains jeux absorbent une telle quantité d'air, qu'on leur attribue deux gravures et quelquefois trois, et par conséquent autant de soupapes.

914. Vous savez que plus on avance vers les sons graves d'un orgue, plus les tuyaux prennent de grandes proportions; ces tuyaux ne peuvent se placer sur un sommier élémentaire tel que celui que j'ai décrit, si ce n'est dans un petit orgue. Aussi, dans un grand orgue, on fait quatre sommiers, deux pour les basses et deux pour les dessus. Dans un orgue moyen, on en fait deux, et on place les tuyaux dans l'ordre indiqué par la table suivante, dressée pour la première octave seulement, les octaves suivantes conservant le même ordre. Cette table présente à la première ligne le nom des notes, et à la seconde les lettres qui leur correspondent et qui seules sont marquées sur le sommier.

Gauche.	Droite.
ut ré mi fa♯ sol♯ la♯ ut, etc.	etc., ut♯ si la sol fa ré♯ ut♯
C D E F♯ G♯ A♯ C, etc.	etc., C B A G F D♯ C♯

Les tuyaux ont alors plus d'aisance et plus de place ; ils résonnent mieux et sont plus faciles à accorder. Mais il est certains jeux appelés *jeux de fond* dont les basses sont d'une telle dimension, qu'ils envahiraient à eux seuls tout le sommier, si on les plaçait directement par-dessus ; on a dû les reporter sur le pourtour de l'instrument, et les placer chacun sur une petite chape qui lui est propre, et qui prend le nom de *pièce gravée*, parce qu'elle est sillonnée par-dessous d'un petit conduit qui amène le vent au tuyau, lequel arrive au trou correspondant de la chape par un petit porte-vent de plomb. Ces tuyaux sont appelés *tuyaux postés*. Lorsqu'ils sont placés à la façade d'un orgue, on donne à leur ensemble le nom de *montre*. Un faux sommier, dans lequel s'emmanchent les pieds des tuyaux, sert à les maintenir tous à leur place. Quelquefois on est obligé, en outre, de les attacher par le côté au moyen d'un crochet ou de cordons.

915. Le soufflet est terminé, le sommier est complet, les tuyaux sont à leur place : comment l'organiste les fera-t-il parler ? C'est au moyen du clavier.

916. Je finis cette lettre, mon cher Confrère, en vous donnant aujourd'hui certaines définitions que j'aurais dû peut-être vous donner plus tôt. Que voulez-vous ? On ne pense pas à tout.

917. On appelle *tuyau* un tube cylindrique, prismatique ou conique, contenant une colonne d'air mise en vibration par un mécanisme quelconque, et produisant ainsi un son musical.

918. Le *grand orgue* est un puissant ensemble de jeux destinés à faire les grands *forte* de l'orgue.

919. Le *positif* est un petit jeu d'orgue, primitive-

ment portatif, et qu'on pouvait poser partout; il ne contient que les jeux les plus positivement nécessaires. L'artiste tantôt oppose avec bonheur le positif au grand orgue, pour obtenir des effets contrastés de sonorité, tantôt il l'appelle sur le clavier principal, pour augmenter la puissance et l'éclat de l'instrument.

920. Le *récit* est une série de jeux ordinairement enfermés dans une boîte expressive. Ce sont les jeux les plus propres, par l'agrément de leurs sons, à être entendus en *solos*.

921. On entend par *pédale* les jeux les plus forts et les plus graves de l'orgue; l'organiste les fait parler avec les pieds.

QUARANTE-DEUXIÈME LETTRE.

Du clavier.—Du pédalier.—Du clavier transpositeur.—Des abrégés.—Des registres.—Des pédales de service.—Du tremblant.—Des jeux.—Des différentes sortes de jeux.—De la matière des tuyaux.—De leur forme.—Du caractère des différents jeux.

922. Le clavier, mon cher Confrère, est l'ensemble ou la collection des clefs ou touches. Les notes s'appelaient *clefs* autrefois, parce qu'en effet, elles servaient à ouvrir le sens de la mélodie, à indiquer le son plus ou moins élevé que devait rendre l'exécutant. Ce nom a été donné ensuite à la touche qui ouvrait la note; de là le nom de *clavier*. Les touches qui marquent les dièses ou les bémols s'appellent *feintes,* parce qu'autrefois le son qu'elles rendent s'appelait *musique feinte.* Le clavier d'un orgue ressemble tout-à-fait au clavier d'un piano; il se compose d'ordinaire de quatre octaves ou quatre octaves et demie.

923. Les petits orgues n'ont ordinairement qu'un clavier. Les grands orgues en ont quatre. Il y a le clavier du positif, le clavier du grand orgue, le clavier de bombarde et le clavier de récit. Des mécanismes très-ingénieux permettent d'accoupler ces différents claviers, ou du moins plusieurs d'entre eux, de sorte qu'en touchant une seule note d'un clavier, trois ou quatre notes correspondantes se font entendre. C'est un moyen de doubler et même de quadrupler la puissance d'un orgue.

924. Il est encore un autre clavier appelé *clavier de pédales* ou *pédalier*. D'ordinaire, la partie normale de ce clavier est de deux octaves et deux notes. Les jeux qui correspondent au clavier de pédales sont les plus considérables et les plus graves de l'orgue. Dans les grands instruments, c'est à la pédale que l'on place les 16 et les 32 pieds ouverts qui sont les véritables géants de la famille sonnante. Dans les petits orgues, au contraire, souvent la pédale n'a pas de tuyaux qui lui soient propres ; elle se borne à tirer, à l'aide d'un mécanisme fort simple, les premières notes du clavier. Dans ce cas, elle se nomme *tirasse*. Vous comprenez facilement que chaque touche du pédalier doit avoir un ressort énergique pour la repousser dès que l'organiste ne la presse plus. Les touches du pédalier doivent avoir au moins 65 centimètres de longueur ; dans ce cas, elles peuvent être touchées par le talon et la pointe du pied. Ce mode nous est venu des Allemands, et il est adopté maintenant par tous les organistes capables.

925. Il faut bien, mon cher Confrère, que je vous parle du clavier transpositeur demandé par un grand nombre de curés pour les orgues qu'ils achètent. C'est un clavier qui se meut par demi-tons vers l'aigu ou le grave, et qui permet à l'organiste de jouer un morceau dans tous les tons sans savoir transposer. « Gardez-vous d'adopter cette machine, » me disait, un jour, un organiste ; car, moi aussi, mon cher Confrère, j'ai fait l'acquisition d'un orgue. « Favoriser l'ignorance et la paresse n'a jamais été le fait de l'Eglise. Si les organistes ne savent pas transposer, eh bien ! qu'ils l'apprennent. C'est un exercice qui leur sera utile en les familiarisant avec toutes les clefs du système musical. Ils éviteront, en outre, la confusion que fait naître dans l'intelligence et dans le sentiment musical la représentation de plusieurs tons par les mêmes signes. »

926. Il peut y avoir, mon cher Confrère, une grande distance entre le clavier et certains jeux de l'orgue; afin d'empêcher la dureté qui pourrait en résulter pour les touches du clavier, les facteurs ont cherché à abréger cette distance au moyen de mécanismes qui, par cela même, sont appelés *abrégés*. Ils consistent en une table verticale où sont fixés horizontalement des rouleaux de bois ou de fer, au moyen de pitons en bois ou en cuivre; dans ces pitons tournent librement des pointes ou pivots fixés à l'extrémité de chaque rouleau. A une petite distance de chacun de ces pitons, que les facteurs d'orgues nomment *tourillons*, est fixé un bras de fer de 50 à 80 millimètres de saillie, lequel est épaté à son extrémité libre et percé d'un trou destiné à recevoir un fil de laiton terminant une vergette ou lame de bois mince, étroite et longue. La vergette la plus éloignée du clavier est ascendante relativement à la table d'abrégés, et s'accroche, par son extrémité inférieure, au rouleau de l'abrégé, et par l'autre, à la soupape, qu'elle tire ainsi directement, ce qui est le point essentiel. La vergette la plus rapprochée du clavier est descendante, toujours relativement à la table, et est fixée d'un bout au rouleau d'abrégés, et de l'autre, à la touche du clavier ou à la *demoiselle*, petite tige de laiton qui passe à travers les claviers lorsqu'il y en a plusieurs, et qui exige pour son passage une mortaise beaucoup plus petite que celle qu'il faudrait pratiquer pour laisser passer une vergette.

927. Vous concevez facilement que chaque touche, en s'abaissant, tire la vergette inférieure, fait décrire un quart de cercle environ au rouleau qui, à son tour, fait mouvoir la vergette supérieure, et par conséquent la soupape à laquelle cette dernière est attachée.

928. Le mécanisme du positif, qui doit passer sous

les pieds de l'organiste pour aller chercher les soupapes, mérite une gande attention. Dans certains orgues, l'organiste étant placé en avant et voyant tout ce qui se passe dans l'église, tout le mécanisme qui met en communication le clavier avec les soupapes passe sous ses pieds ; il doit donc être établi avec une grande précision, et des ressorts sont quelquefois nécessaires pour rappeler les vergettes et faire relever les soupapes. Le clavier se place soit en avant, soit en arrière de l'orgue, quelquefois sur le côté ; quelquefois il est complètement isolé.

929. Le sommier des pédales, qui est divisé ordinairement en deux parties, se place aux deux extrémités de l'orgue. Cette disposition ne permet guère de rouleaux : ils se déjetteraient facilement, à cause de leur longueur. On a recours alors à un système d'équerres placées aux différents endroits où il faut faire un angle, et qui sont reliées entre elles par des vergettes bien ajustées. Les mouvements de sonnettes d'appartement qui vont de bas en haut peuvent donner une idée de ce mécanisme.

930. Nous avons parlé des registres : l'organiste doit pouvoir s'en servir à volonté ; pour cela, il doit avoir sous la main le mécanisme destiné à les faire mouvoir. Ce mécanisme se compose de boutons ou pommettes soigneusement étiquetées et placées au-dessus ou aux côtés du clavier. Ces boutons sont fixés à des tirants de bois carrés ou ronds, lesquels passent dans les planches verticales qui forment la fenêtre du clavier ; ces tirants, au moyen de rouleaux, d'équerres ou d'abrégés, arrivent jusqu'aux registres, et les ouvrent et les ferment à volonté.

931. De nos jours, un certain nombre de facteurs substituent le fer au bois pour les tringles ou les rouleaux d'abrégés ; ils atteignent ainsi un double but : ils

évitent les déviations du bois, ensuite ils gagnent de l'espace, ce qui, dans la construction d'un orgue, est toujours un grand avantage.

932. Lorsqu'un organiste veut varier son jeu, le tirage des registres au moyen de la main présente des inconvénients ; ainsi il est obligé de cesser son jeu au moins d'une main : de là une grande différence dans la manière de jouer. Aussi, les facteurs d'orgues, qui sont, de nos jours, de véritables mécaniciens, ont cherché toutes sortes de combinaisons, afin de permettre à l'organiste de tirer et de repousser ses registres sans s'arrêter et sans changer son jeu, et ils les ont trouvées au moyen des pédales d'accouplement, de service et d'expression.

933. Ainsi, en combinant à l'infini les pièces dont je vous ai parlé, les tirants, les vergettes, les équerres, les fils de laiton portant un ou deux écrous, les rouleaux, les abrégés, les ressorts, et, de plus, en introduisant de faux claviers, c'est-à-dire des séries de bascules à charnières, et en posant les jeux d'anche sur un sommier et les jeux de fond sur un autre, en enfermant enfin tout l'orgue ou une de ses parties dans une boîte fermée par des lames verticales, qui s'ouvrent ou se ferment comme une jalousie, à la volonté de l'exécutant, les facteurs modernes sont parvenus à obtenir les effets suivants, uniquement par l'action des pieds de l'organiste et sans qu'il soit obligé de lever les doigts de dessus le clavier :

1° Accoupler le clavier du grand orgue et celui du positif ;

2° Accoupler le clavier du grand orgue et celui de bombarde ;

3° Accoupler le clavier de récit au clavier du grand orgue ;

4° Accoupler le clavier de pédales au clavier du grand orgue ;

5° Appeler les jeux d'anche du récit, pour les joindre au jeux de fond du même clavier ;

6° Appeler les jeux d'anche du positif, pour les joindre au jeux de fond du même clavier ;

7° Appeler les jeux d'anche du grand orgue, pour les joindre au jeux de fond du même clavier ;

8° Appeler les jeux d'anche de la bombarde, pour les joindre au jeux de fond du même clavier ;

9° Appeler les jeux d'anche de la pédale, pour les joindre aux jeux de fond du même clavier ;

10° Accoupler à la pédale tous les jeux appelés, ou accoupler au clavier du grand orgue ;

11° Accoupler les octaves graves aux octaves aiguës du grand orgue ;

12° Accoupler les octaves graves aux octaves aiguës dans le clavier de bombarde ;

13° Accoupler les octaves aiguës aux octaves graves à la pédale ;

14° Appeler tous les jeux de l'orgue, avec ou sans accouplement d'octaves , sur le clavier du grand orgue ;

15° Faire agir le mécanisme du tremblant ;

16° Faire ouvrir et fermer graduellement ou non la boîte expressive.

934. Vous voyez à combien de combinaisons peuvent donner lieu les pédales d'accouplement et les pédales de service. Les machines qui amènent ces résultats sont infinies ; elles diffèrent non-seulement de facteur à facteur, mais d'orgue à orgue construit par le même artiste. Il serait trop long de les décrire ; je me borne aux données suivantes : toutes les pédales de combinaison se construisent en fer et se placent au-dessus du clavier de pédale. L'accouplement des claviers se fait au moyen d'un

rouleau de bois rond ou octogone, placé horizontalement et portant autant de petits pilotes mobiles qu'il y a de touches. Lorsque les pilotes sont horizontaux et abattus, les deux claviers sont indépendants l'un de l'autre; mais, si l'on fait décrire un quart de cercle au rouleau, les pilotes se dressent, deviennent verticaux, et le clavier supérieur commande le clavier inférieur.

935. Quelquefois, lorsque les jeux de fond et les jeux d'anche sont posés sur des sommiers et des layes séparées, on bouche par une soupape le porte-vent qui amène l'air dans le sommier des jeux d'anche. De la sorte, les jeux d'anche tirés par l'organiste résonnent ou deviennent muets, selon qu'il fait agir dans un sens ou dans l'autre la pédale qui sert à appeler cette nature de jeux en ouvrant ou en fermant la soupape du porte-vent spécial qui les alimente.

936. Un son d'une nature particulière est formé par le *tremblant*. C'est une soupape introduite dans le porte-vent et munie d'un ressort qui la fait revenir sur elle-même lorsqu'elle a été poussée par le vent. Dès qu'on abaisse cette soupape, elle prend un mouvement de va et vient qui imprime au vent des oscillations plus ou moins rapides; ces oscillations se communiquent aux sons des tuyaux et produisent un effet particulier avec les fonds, ou la voix humaine ou quelqu'autre jeu.

937. N'oubliez pas que chacune des combinaisons dont je viens de parler ne persiste qu'autant que l'organiste baisse et accroche la pédale d'accouplement; dès qu'il la laisse se relever, la combinaison disparaît. C'est un moyen de produire des effets presque infinis.

938. Que vous êtes impatient, mon cher Confrère, et que je vous reconnais bien là! Vous avez à peine décidé

que vous auriez un orgue, vous n'avez pas encore les ressources voulues, et vous voulez déjà savoir de quels jeux il sera composé. Voyons donc quels sont les jeux qui peuvent entrer dans un orgue de moyenne grandeur.

939. On appelle *jeu* une série de tuyaux de même nature, allant du grave à l'aigu.

940. Les jeux peuvent être *complets*, s'ils parcourent toute l'étendue du clavier ; *incomplets*, s'ils n'en parcourent qu'une partie ; *simples*, lorsque chaque note du clavier correspond à un seul tuyau ; *composés*, lorsque chaque touche en fait sonner plusieurs ; *d'octave*, lorsqu'un jeu fait entendre l'octave ou la double octave inférieure ou supérieure du jeu de huit pieds ouvert qui donne l'unisson du piano ; *de mutation*, lorsqu'un jeu fait entendre la quinte ou la tierce, au lieu de faire sonner l'unisson ou l'octave du jeu de huit pieds.

941. Enfin, une division fondamentale entre les jeux est celle qui résulte du mode de production du son. On les divise en *jeux à bouche* (jeux de fond) et en *jeux d'anche*. Dans un tuyau à bouche on trouve : un pied percé d'un petit orifice dans la partie qui repose sur le sommier, une lèvre supérieure, une lumière, une lèvre inférieure et un tube surmontant le tout. Les tuyaux à anche consistent principalement en un appareil composé d'un renflement d'une forme particulière appelé *noyau*. Ce noyau s'adapte sur le pied du tuyau et le ferme hermétiquement. Il est percé d'un trou demi-cylindrique, dans lequel s'adapte un demi-cylindre de laiton creux et fermé par le bas, qui se nomme *anche*. Sur la partie creuse de cette anche, s'ajuste longitudinalement, à une très-petite distance, une languette ou mince lame de laiton, libre par le bas, mais retenue sur l'anche à sa partie supérieure par un coin de bois, et règlée pour l'accord par un fil de

fer ou de cuivre mobile nommé *rasette*. Plus la rasette est montée vers le coin, plus la partie libre de la languette devient longue, et par conséquent plus le ton descend; et plus la rasette descend vers le bas de la languette, plus la partie libre de celle-ci devient courte et plus le ton monte.

942. Lorsque l'air arrive dans le pied d'un tuyau à anche, il pousse la languette vers l'anche; mais, en vertu de son élasticité, cette lame revient sur elle-même et décrit une oscillation qui est bientôt suivie d'une seconde, etc. Ces oscillations se communiquent à l'air contenu dans l'anche et produisent un son qui se modifie et s'améliore considérablement par l'adjonction d'un tube. Le bec de la clarinette peut donner une idée assez juste des tuyaux d'anche de l'orgue.

943. Les tuyaux sont ouverts ou fermés par le bout. Dans un tuyau bouché, l'air, trouvant l'orifice supérieur fermé, est obligé de continuer sa route jusqu'à ce qu'il rencontre une issue. Alors il se replie sur lui-même dans le sens opposé à la lumière du tuyau, il sort par la bouche en causant de fréquentes et isochrones interruptions du son. De là des effets particuliers; le tuyau sonne à l'octave inférieur, le son produit par le tuyau est plus faible : il ressemble à un bourdonnement.

944. Entre les tuyaux bouchés et les tuyaux ouverts, on rencontre les tuyaux à demi bouchés et les tuyaux à cheminée. Le timbre de ces tuyaux ressemble plus ou moins au timbre des tuyaux complètement ouverts, selon que leur ouverture supérieure est plus ou moins considérable.

945. Les tuyaux d'orgue se font en étain, en étoffe

ou en bois. L'étain pur est peu solide, d'une couleur blanche métallique, fusible à 210 degrés et d'un poids spécifique de 7,251. L'étain le plus pur vient d'Angleterre. L'étoffe est un alliage de plomb et d'étain dans la proportion de 7 à 14 kilogrammes d'étain commun pour 50 kilogrammes de plomb. Le bois doit être choisi avec soin ; le chêne, sans nœuds, ni aubier, ni gerçure, est évidemment ce qu'il y a de meilleur pour construire des tuyaux. On peut encore se servir du sapin rouge du Nord ; mais, pour le garantir contre les propriétés hygrométriques du bois, il faut le revêtir d'une couche de peinture au minium.

946. Les tuyaux ont trois formes principales : la forme cylindrique, la forme conique renversée et la forme prismatique. Cette dernière appartient exclusivement aux tuyaux construits en bois. Les facteurs ont aussi adopté trois grosseurs différentes, qu'ils ont appelées *tailles*, selon le diamètre des tuyaux. Il y a la grosse taille, la moyenne taille et la menue taille. La longueur des tuyaux donne le *ton ;* leur forme, leur diamètre, la matière qui les constitue, l'épaisseur de leur paroi déterminent le *timbre* ou la qualité du son.

947. Maintenant, arrivons aux jeux ordinairement employés. Le premier est un jeu à bouche dont le tuyau le plus grave correspond à l'*ut* avec deux lignes au-dessous de la clef de *fa* sur la quatrième ligne de la portée musicale. Ce jeu se nomme *flûte de 8 pieds*, ou, par abréviation, *flûte de 8*, parce que le premier *ut* de ce jeu avait autrefois huit pieds de hauteur. La flûte de 8 est un jeu de moyenne taille construit en étain fin. Par économie, on fait souvent les douze ou dix-huit premiers tuyaux en bois, ce qui est regrettable, les basses perdant beaucoup de leur éclat. Souvent la flûte de 8 se place à la

partie extérieure de l'orgue ; elle prend alors le nom de *montre de 8.* Dans ce cas, on place à l'intérieur de l'orgue une seconde flûte de 8 de grosse taille, dont les basses sont en bois. Ce jeu est le jeu principal de l'orgue. Il se place au grand orgue, au positif et à la pédale ; il varie alors de grandeur.

948. La *flûte de 4 pieds* sonne à l'octave supérieure de la flûte de 8; les basses de ce jeu sont en bois, le reste en étoffe; il se place au positif et à la pédale.

949. Le *prestant* donne l'octave de la flûte de 4; il se construit entièrement en étain fin, et il a un timbre doux et ferme.

950. La *doublette* sonne l'octave du prestant ; c'est un jeu de moyenne taille, en étain fin. Son premier tuyau a 65 centimètres de longueur.

951. On met quelquefois à la pédale des grands orgues une *flûte de 16 pieds*, qui est accordée à l'octave inférieure de la flûte de 8 pieds. Les basses sont en bois, et les dessus en étain fin. Ce jeu produit un effet magnifique.

952. Il est plusieurs jeux de la même famille que la flûte, et qui servent à la renforcer : ce sont la *viole de gambe*, le *salicional* et la *dulciana*. Ces jeux sont fortement égueulés, c'est-à-dire à lèvres écartées du tiers au moins de la largeur de la bouche ; ils sont en étain très-fin, et on leur donne un vent très-vif. Ces jeux parlent lentement et ont un charme indéfinissable. Il y a peu de différences entre ces trois jeux: tandis que le saliciana est en cône renversé, les tuyaux de la viole sont cylindriques et ceux de la dulciana sont évasés par le haut. Le salicional est construit de manière à ce que le diamètre de la partie

du tuyau où se trouve la bouche soit égal à celui de la viole et aille en diminuant, de sorte qu'il n'ait plus que la moitié de cette dimension à l'orifice supérieur. Ainsi établi, ce jeu imite assez bien la flûte de saule (*salix*), qui lui a fait donner son nom.

953. Le *bourdon de 8 pieds* est un jeu bouché de grosse taille, dont le premier tuyau n'a que 4 pieds de hauteur; mais, étant bouché, il sonne comme s'il en avait 8. Le bourdon de 8 sonne à l'unisson de la flûte de 8, et lui communique beaucoup de moelleux et d'ampleur. On construit tout ce jeu en bois, ou partie en bois et partie en tuyaux d'étoffe bouchés, ou même à cheminée, ce qui donne aux dessus un son un peu plus clair; il se place à tous les claviers.

954. Le *bourdon de 16 pieds* se construit de même que le précédent. Son premier tuyau a 8 pieds de hauteur et sonne comme s'il en avait 16. On le place au grand orgue et à la pédale. Il donne à tout l'instrument une profondeur et une gravité parfaitement en harmonie avec sa destination. Retenez bien, mon cher Confrère, qu'il n'y a pas d'orgue véritable sans bourdon de 8 et de 16.

955. Tous les jeux que nous avons passés en revue jusqu'alors font entendre l'octave supérieure ou inférieure les uns des autres, mais il en est d'autres qui font entendre la quinte du ton principal ou la tierce du même ton. On les appelle *jeux de mutation* ou *jeux composés*.

956. Avant d'aborder l'étude particulière de chaque jeu de mutation, il est à propos d'observer que les jeux d'octave se marient, se confondent à un tel point entre eux qu'ils ne semblent former qu'un seul et même son plus ou moins renforcé. Aussi est-on dans l'usage d'échelonner ces jeux

d'octave en octave au-dessus et au-dessous du principal ou flûte de 8, depuis le 32 pieds jusqu'au 2 pieds. Il n'en est pas de même des jeux qui font résonner la quinte ou la tierce. Ceux-ci se marient, en effet, fort agréablement avec les jeux d'octave; ils leur donnent une harmonie indéfinissable qui est parfaitement dans le caractère de l'orgue; mais ils ne se confondent pas avec ces jeux et en restent, au contraire, très-distincts. Il suit de là que l'emploi des jeux de mutation est plus restreint que celui des jeux d'octave, et qu'ils sont soumis à une loi qui veut que la quinte soit distante au moins d'un douzième en montant, et la tierce au moins d'un dix-septième en montant du plus grave des jeux auxquels on les associe.

957. Le jeu de mutation le plus employé est le *nasard* ou *quinte*. C'est un jeu construit en étoffe, souvent en fuseau dans le grand orgue, et à cheminée dans le positif. Ce jeu sonne à la double quinte ou douzième du principal. Les tuyaux de nasard doivent être embouchés bas, c'est-à-dire à lèvres rapprochées, car si les lèvres des tuyaux étaient écartées, ils pourraient faire entendre leur son harmonique avant leur son fondamental, ce qui causerait une cacophonie. Le nasard se place au grand orgue ou au positif; son premier tuyau a 87 centimètres de hauteur.

958. La quarte de nasard sonne à l'unisson de la doublette; quoiqu'il soit un jeu d'octave, on le classe parmi les jeux de mutation, parce qu'il est en étoffe, et ne s'emploie qu'avec les quintes et les tierces. Son premier tuyau a 43 centimètres.

959. La tierce parle à la dix-septième majeure du principal. Comme les autres jeux de mutation, ce jeu se fait en étoffe. Cependant on le construit quelquefois en étain, et

lorsqu'on place une tierce au positif, on la fait de moyenne taille. Les flûtes, les bourdons et le nasard sont nécessaires pour accompagner ce jeu. Le premier tuyau de la tierce a 51 centimètres.

960. A côté des jeux d'octave et des jeux de mutation, se placent les jeux composés. Le plus important est le *cornet*. Lorsque les jeux d'anche d'un orgue sont tirés, et que l'on parcourt le clavier de bas en haut, on s'aperçoit bien vite de la faiblesse des dessus de ces jeux, comparativement à leurs basses vigoureuses. Cette faiblesse relative est surtout sensible lorsqu'on joue le grand jeu, c'est-à-dire un mélange de jeux où l'on se sert de l'orgue presque tout entier. C'est pour remédier à cette faiblesse des dessus des jeux d'anche surtout et leur donner l'éclat et la sonorité qui leur manquent, que l'on a imaginé un jeu éclatant qui ne parle que dans les octaves supérieures de l'instrument, et qui rétablit l'équilibre entre les dessus et les basses des jeux d'anche.

961. Le cornet est un jeu composé de cinq rangées de tuyaux sonnant ensemble. Chaque note du cornet fait donc résonner cinq tuyaux différents. Le premier est un bourdon de 8 pieds ; le second, un prestant, et le troisième, un nasard ; le quatrième, une quarte de nasard ; le cinquième, une tierce On y ajoute même quelquefois un bourdon de 16. On place des cornets à tous les claviers de l'orgue, hormis à la pédale, bien entendu. Celui que l'on met au grand orgue se fait de grosse taille et en étoffe ; mais ceux du positif et du récit peuvent être de moyenne taille, et ce dernier peut être en étain. L'étendue des cornets est ordinairement de deux octaves et demie, depuis le troisième *ut* du clavier jusqu'à la dernière note. Cependant il est avantageux que celui du récit descende jusqu'au *sol*.

962. Au rebours du cornet, la *fourniture* se fait de même taille et en étain fin, pour lui donner plus de tranchant. Ce jeu singulier ne compte pas moins de sept rangées de tuyaux lorsqu'il est complet; mais ces tuyaux ne vont pas exactement du grave à l'aigu, comme tous ceux que nous avons vus jusqu'ici. Ce jeu répercute, à certains points donnés, les sons déjà entendus : c'est ce qu'on appelle *reprise*. La fourniture a deux reprises ; elle va d'abord de l'*ut* au *mi* de la seconde octave, puis elle reprend le *fa* de la première octave, et ainsi de suite jusqu'à la dernière note du clavier. La seconde rangée est à la quinte supérieure de la première ; la troisième, à l'octave supérieure de la première ; la quatrième, à l'octave supérieure de la seconde ; la cinquième, à l'octave supérieure de la troisième ; la sixième, à l'octave supérieure de la quatrième, et la septième, à l'octave supérieure de la cinquième.

963. La *cymbale* est la compagne inséparable de la fourniture; c'est aussi un jeu de même taille, construit en étain, mais, au lieu d'avoir deux reprises, comme la fourniture, la cymbale n'en compte pas moins de six, qui sont autrement disposées que celles que nous venons d'étudier. La cymbale complète a neuf rangées de tuyaux.

964. La fourniture et la cymbale forment ce qu'on appelle le *plein jeu*. Ces jeux sont inséparables, mais le plein jeu complet ne se trouve guère que dans des orgues considérables.

965. Passons maintenant aux jeux les plus bruyants de l'orgue, c'est-à-dire aux jeux d'anche. Le timbre de ces jeux est fort et mordant, aussi ils ne donnent que l'octave. Le plus important des jeux d'anche est la *trompette;* il remplit dans cette famille le rôle que joue la flûte de 8 dans la famille des jeux à bouche. La trom-

pette a la forme d'un cône très-allongé. La trompette se fait en étain fin, mais les pieds de ce jeu se font en étoffe; elle sonne à l'unisson de la flûte de 8, et son plus grand tuyau est censé avoir 8 pieds. Je dis : est censé, car des tuyaux à forme conique contiennent plus d'air que des tuyaux droits et parlent aux deux tiers de leur longueur nominale. Le timbre à la fois moelleux et éclatant d'une bonne trompette en fait un des jeux les plus essentiels de l'orgue ; c'est en même temps un brillant jeu de détail et le fondement d'un grand ensemble. La trompette se place à tous les claviers et se fait de trois tailles différentes, selon qu'elle est placée à la pédale, au grand orgue, au positif ou au récit.

966. Le *clairon* est l'analogue du prestant, à l'unisson duquel il parle. Il se construit comme la trompette, mais son premier tuyau n'a que 4 pieds de hauteur; il fait entendre, par conséquent, l'octave supérieure de la trompette. Le clairon est un jeu mordant et tapageur ; il ne doit s'employer que dans un grand ensemble. Comme les tuyaux de la dernière octave seraient très-petits, les facteurs les remplacent par des tuyaux de prestant ou reproduisent l'octave précédente. Le clavier se place à la pédale et au grand orgue.

967. La *bombarde* tient, dans la famille des jeux d'anche, la place qu'occupe la flûte de 16 dans le groupe des tuyaux à bouche, et parle à l'unisson de ce jeu. Comme la trompette, elle se construit en étain fin. Son plus grand tuyau est censé avoir 16 pieds de hauteur. Une bombarde à la pédale fait un excellent effet. On peut, dans les petites églises, construire en bois la première ou les deux premières octaves de la bombarde. Un tel jeu coûte moins cher, et les sons qu'il produit ont plus de douceur.

968. Destiné à imiter le *hautbois* de l'orchestre, le

jeu d'orgue qui porte ce nom reproduit aussi la forme de cet instrument. Un tube légèrement conique, surmonté d'un cône renversé qui y est soudé par son sommet, une anche étroite, tel est le hautbois de l'orgue. Il reproduit à merveille, quand ce jeu est bien réussi, le timbre frêle, délicat et cependant incisif du hautbois d'orchestre. Le hautbois se construit en étain fin, parle à l'unisson de la trompette et se place au positif et au récit. Il n'a que deux octaves et demie, et sa note la plus basse est le troisième *ut* du clavier.

969. Lorsqu'on veut donner une basse au hautbois, on emploie le *basson*, jeu qui reproduit assez bien le basson d'orchestre. Les tuyaux de basson se composaient autrefois de deux cônes opposés, soudés par leur base. Aujourd'hui, on obtient un meilleur résultat en faisant les tuyaux de basson d'une hauteur égale ou de moitié moindre que ceux de la trompette, mais d'une taille beaucoup plus menue. Dans le but d'adoucir les sons éclatants des jeux d'anche, on bouche l'orifice supérieur des tuyaux du basson, en y laissant une petite ouverture circulaire qui s'agrandit graduellement à mesure que les tuyaux deviennent plus aigus. En outre, on fait les anches du basson d'une forme particulière : elles sont étroites et bouchées dans leur partie supérieure; elles laissent ainsi passer moins d'air. Enfin, on colle quelquefois sur l'anche un morceau de peau qui amortit encore le timbre. Le basson se fait parfois en étoffe, parfois en bois, mais le mieux est de le construire en étain fin. Il sonne à l'unisson de la trompette, et son étendue est de deux octaves moins une note du premier *ut* du clavier au deuxième *si*, l'*ut* suivant appartenant au hautbois. Le hautbois et le basson se placent sur le même registre.

970. Le *cromhorn* (corne courbée) est un jeu d'anche à

tuyaux cylindriques. C'est le premier jeu que nous rencontrons dans lequel l'anche et la hauteur du tuyau ne soient pas en correspondance exacte. La longueur du tuyau est de moitié moindre qu'elle ne doit être ; le son a nécessairement moins d'ampleur et d'éclat. On fait ce jeu en étain fin, et le plus souvent de grosse taille. Les tuyaux de cromhorn se terminent vers le bas par un cône renversé, à la pointe duquel on soude le noyau. Le timbre du cromhorn est assez agréable, et fait un bon effet dans un jeu doux; il se rapproche de celui de la clarinette, mais il est plus métallique. Ce jeu se place de préférence au positif, à cause de ses petites dimensions.

971. La *voix humaine* est aussi un jeu d'anche à tuyaux cylindriques, qui n'a ni forme ni longueur déterminées. Ce jeu est rarement réussi, la voix humaine étant inimitable. Ce n'est pas une raison cependant pour le rejeter absolument, mais il ne faut pas en abuser. Ce jeu se fait en étain, se place au récit ou au grand orgue, car son effet est d'autant moins défectueux qu'il est plus éloigné des auditeurs. La voix humaine ne tient pas l'accord ; il faut l'accorder toutes les fois qu'on veut s'en servir.

972. La *musette* est un jeu qu'on n'emploie plus guère, mais c'est un tort, car il a un timbre particulier, et la variété des timbres est une des qualités les plus essentielles d'un orgue. Ce jeu se construit en étain ; les tuyaux en sont effilés et de forme conique droite ; ils sonnent huit pieds et n'en ont que quatre. Le timbre de la musette est analogue à celui du cromhorn, mais plus doux. On place ce jeu soit au positif, soit au récit.

973. J'ai oublié de vous dire, mon cher Confrère, qu'il y a plusieurs sortes de languettes : les unes sont battantes, c'est-à-dire qu'elles viennent frapper sur le demi-

cylindre de laiton auquel elles sont adaptées ; les autres entrent dans ce cylindre et en ressortent selon l'impulsion du vent qui les fait vibrer. Tous les jeux à anche que nous venons d'examiner sont à anches ou languettes battantes. Les autres jeux à languettes sont dits à anche libre. Ces languettes libres doivent être parfaitement ajustées et fixées au moyen d'une petite vis ; autrement, elles se dérangeraient facilement, et le tuyau ne parlerait pas. Les jeux à anche libre les plus usités sont l'*euphone* et le *cor anglais*.

974. L'euphone est un jeu à tuyaux coniques de 4 pieds, sonnant 8 pieds. Il se fait en étain fin, de moyenne taille, et l'on tient les parois d'une bonne épaisseur. Ce jeu est très-précieux dans l'orgue ; il est l'intermédiaire entre les jeux de fond et les jeux d'anche ; il a plus de fermeté que les premiers, et moins de mordant que les seconds. Comme jeu de detail et comme jeu d'accompagnement d'un chœur nombreux, aucun autre ne peut le remplacer. C'est au grand orgue ou au récit que l'on place ordinairement l'euphone. On construit aussi des euphones de 16 pieds, qui se mettent à la pédale, où ils rendent de grands services.

975. Le cor anglais est aussi un jeu à anche libre. C'est le dessus d'un euphone de 16 pieds. Ce jeu parle naturellement une octave plus bas que l'euphone, et ne descend qu'au second *sol*, ou même au troisième *ut* du clavier. Il offre une grande ressource, et par sa grande variété de timbre et d'élévation, il se distingue de tous les autres jeux. Le cor anglais se place ordinairement au récit.

976. Si les jeux à anche libre ont leurs qualités, ils ont aussi leurs défauts : ainsi, ils sont d'un prix plus élevé que les jeux à anche battante, et ils perdent très-facile-

ment l'accord. Pour peu que la température hausse ou baisse de quelques degrés, il faut les accorder.

977. Parmi les jeux à anche libre, on compte encore la *régale*, la *clarinette*, le *posaune* ou *trombone*, et le *serpent*. Je me contente de vous en donner les noms.

978. Tels sont, mon cher Confrère, les jeux les plus fréquemment employés dans l'orgue. Je ne sais si je vous en ai donné une idée exacte et précise. S'il reste encore quelque obscurité dans votre esprit, et j'en ai bien peur, je vous engage, la première fois que vous en trouverez l'occasion, à vous faire expliquer les différentes parties d'un orgue un peu considérable, et à faire résonner ses différents jeux, afin de bien en connaître le timbre. Vous en saurez plus après un quart-d'heure d'examen attentif, qu'en lisant toutes les descriptions possibles. L'orgue est un instrument si compliqué, qu'il faut absolument le voir, l'entendre et le toucher pour le comprendre.

QUARANTE-TROISIÈME LETTRE.

De l'emplacement de l'orgue. — Du devis. — De l'expert. — Du diapason de l'orgue. - Du buffet. — De la réception de l'orgue. — De l'entretien de l'orgue. —Diverses compositions d'orgues. — De l'organiste. — Rectifications.

979. Vous me demandez, mon cher Confrère, des données sur la manière dont doit être dressé le devis de votre orgue futur : je vais essayer de vous satisfaire ; mais, auparavant, je crois qu'il est bon d'examiner ensemble quel est l'emplacement le plus convenable pour un orgue, car la dépense peut être plus ou moins considérable, selon que l'orgue est placé en tel ou tel endroit, ou divisé de telle ou telle manière.

980. Si l'on examine ce qui a été le plus généralement fait, les orgues sont ordinairement placés au fond de la nef principale des églises, au portail intérieur, comme à la cathédrale de Paris et dans toutes les églises de la capitale. Quelquefois on les trouve dans un des bras du transsept, comme à la cathédrale de Reims et à Saint-Jean de Latran; quelquefois à un côté ou aux deux côtés du chœur, comme à la cathédrale de Milan, ou encore aux deux côtés du transsept, faisant face au peuple, comme au *Gesu* de Rome, ou au-dessus de l'autel, comme à la chapelle du palais de Versailles.

981. Dans quelques églises, l'emplacement de l'orgue au fond de la nef principale a présenté des inconvénients ; le principal a été d'obstruer une partie des fenêtres ou

rosaces, et aussi de cacher quelques-unes des sculptures intérieures. Cet inconvénient se voit à la cathédrale de Paris, où, malgré la forme curviligne donnée à l'orgue, on ne voit qu'une partie de la rosace. L'emplacement au fond de l'abside, au-dessus de l'autel, est contraire à la tradition : l'orgue suppose souvent la présence des chantres ou des chanteurs, et ils ne doivent pas occuper la partie la plus sainte de l'église.

982. Il est une règle qui doit servir à déterminer l'emplacement de l'orgue : c'est que l'organiste ne doit pas être trop éloigné du chœur ; par ce moyen, il voit tout ce qui s'y passe et entend tout ce qui s'y chante ; il peut, par conséquent, faire sa partie en temps opportun. « L'orgue ne doit pas être trop éloigné du grand-autel, dit Ratti, dans son livre sur la construction des temples sacrés (1). Quoique l'emplacement le plus usité soit le dessus de la porte principale, cependant, si l'église est grande, nous conseillons de le placer au côté et dans le voisinage de l'autel principal ; si l'on aime la symétrie, on peut avoir deux orgues, l'un à droite, l'autre à gauche. »

983. Je crois que l'on peut s'en tenir à la règle posée par Ratti. Si l'église est très-grande, je conseillerais volontiers de placer l'orgue dans un des bras du transsept ; le chœur serait en vue de l'organiste, et puis, si un chantre monte à l'orgue pour y chanter quelque morceau qui doive être accompagné, sa voix sera mieux entendue. Si l'église a peu d'étendue, il n'y a aucun inconvénient à placer l'orgue au portail intérieur, soit dans une arcade préparée dans la tour pour le recevoir, soit sur une tribune construite à ce dessein. Mais, en tous cas, on doit éviter d'ob-

(1) *Dell' Erezione dei sacri templi.* Nous ne connaissons cet intéressant ouvrage que par les citations que quelques auteurs en ont faites. Malgré nos recherches, nous n'avons pu le découvrir, pas même dans les bibliothèques de Rome.

struer les fenêtres et les rosaces de cette partie de l'église. C'est ainsi que des orgues ont été établis dans ces dernières années. L'orgue a été partagé en deux ou plusieurs parties séparées de manière à ne cacher aucun vitrail. Cette disposition est très-heureuse ; elle a été établie, par exemple, à l'église de Notre-Dame de Châlons-sur-Marne et à l'église des Minimes de Rethel. On la voit aussi à Paris, à l'église de Saint-Vincent-de-Paul. Le mécanisme est alors plus compliqué, et il en résulte une dépense plus forte. Je n'ai pas besoin de vous dire que, si l'orgue est placé sur une tribune, elle doit être solidement construite, afin qu'aucune oscillation ne vienne déranger le mécanisme toujours si compliqué de l'orgue. Il est bon aussi que l'orgue soit placé de manière à ce que le bas des tuyaux de la montre du grand orgue soit environ aux deux tiers de la hauteur de l'édifice. N'oubliez pas qu'une église ogivale est bien plus favorable à l'acoustique qu'une église construite selon le style grec (1).

984. Lorsque vous aurez déterminé l'emplacement de votre orgue futur, il sera bon de vous occuper du devis.

985. Le devis d'un orgue est un état descriptif et détaillé de l'instrument; il indique pièce par pièce la nature, la matière, la hauteur, le diamètre, l'épaisseur et enfin le prix de chaque objet confectionné et posé. Le devis, une fois adopté, devient un marché qui fait loi entre le facteur et la fabrique, et nul changement ne peut y être introduit sans le consentement des deux parties. Vous pouvez donc voir tout d'abord combien l'importance du devis est extrême, et que de la rédaction de cette pièce dépend la réussite bonne ou mauvaise de l'œuvre.

986. Pour faire un bon devis, quatre personnes sont

(1) Il est inutile de dire que l'orgue d'accompagnement doit être placé dans le voisinage du chœur.

nécessaires : le représentant de la fabrique, qui est ordinairement le curé : c'est la fabrique qui paie et qui est la première partie contractante ; le facteur est l'autre partie ; puis vient l'architecte, qui doit mettre l'instrument dans les meilleures conditions au point de vue du style de l'église, de l'acoustique et du local nécessaire pour le loger convenablement et largement ; puis vient enfin l'expert de la fabrique, qui doit posséder à fond les connaissances techniques indispensables pour la garantir contre toute erreur.

987. Vous le savez, mon cher Confrère, ce n'est pas ordinairement ainsi qu'on agit dans les paroisses rurales. Voici, en effet, ce qui se passe : une fabrique veut-elle avoir un orgue, elle s'adresse à un facteur qui se recommande surtout par le bon marché de ses produits ; il visite le local et présente, séance tenante, un devis montant à la somme que la fabrique peut dépenser. On fait venir l'organiste du lieu, s'il existe ; la plupart du temps, il ne connaît rien ou peu de chose à la facture et à la composition d'un orgue. C'est égal, il approuve tout, trouve tout admirable, et la fabrique est toute surprise plus tard de posséder un mauvais instrument.

988. En effet, dans un devis aussi promptement rédigé, on n'a pas étudié l'effet acoustique de l'édifice destiné à recevoir l'orgue, ou, si on l'a fait, on l'a étudié vide, tandis qu'il fallait connaître sa sonorité lorsqu'il est plein, deux aspects fort différents d'une église, qu'il faut bien se garder de prendre l'un pour l'autre. On ne s'est point enquis du chœur à accompagner, du nombre, de la nature et de la justesse des voix, toutes choses qui influent singulièrement sur la composition d'un orgue. Enfin, aucune précaution n'a été prise ; ni la qualité de la matière, ni les épaisseurs, ni les longueurs, en un

mot, aucune des choses requises pour faire un bon et solide instrument n'a été prévue, et bientôt la fabrique possède un instrument asthmatique, tout-à-fait impropre à l'usage qu'elle veut en faire, et dont les matériaux de mauvaise qualité réclament d'incessantes réparations.

989. Vous devez vous adresser, mon cher Confrère, à un facteur capable, et cependant, malgré cette qualité, il a besoin d'un contrôle. En effet, tout bon facteur a une tentation : c'est de faire de l'orgue qu'il construit un piédestal pour sa renommée ; et puis les facteurs ne sont pas tous organistes, et, la plupart du temps, leurs devis se ressentent de l'influence qu'ont sur eux les organistes à la mode qui, au lieu de toucher les cœurs par de suaves et de religieux accords, et d'augmenter ainsi les sentiments pieux des fidèles, n'ont pour but que de plaire au public et de l'amuser, comme s'il s'agissait d'un concert ou d'une musique militaire.

990. Que de curés aussi se laissent tenter par le nombre des jeux ! « Comment, on vous offre un orgue de dix jeux pour telle somme ! leur dira-ton ; mais on abuse étrangement de votre ignorance. Moi, je vous ferai un bon instrument, à dire d'expert, un excellent orgue de quinze, de vingt jeux pour le même prix. » On se laisse fasciner par ces belles propositions, et puis, après quelques mois, on possède un instrument des plus médiocres, produisant, avec ses vingt petits jeux, un effet bien inférieur à celui de dix jeux fortement accentués, qu'aurait construit un homme habile.

991. Toutes ces réflexions, mon cher Confrère, doivent vous faire comprendre la nécessité d'un bon expert.

992. Le choix de l'expert est très-important : c'est

lui qui doit examiner avec soin le devis présenté, l'amender, le vérifier pièce par pièce, et, au besoin, le refondre pour en rédiger un plus convenable. Retenez bien ce principe : l'expertise du devis est plus importante et plus indispensable que celle de l'orgue achevé ; c'est l'unique moyen, pour une fabrique, d'avoir un bon instrument.

993. Pour bien remplir sa mission, l'expert doit être un homme intègre, sans justice exagérée, mais sans complaisance hors de saison. Il doit posséder une grande expérience en fait d'orgue, avoir beaucoup vu, étudié, comparé. Il faut qu'il soit artiste et puisse se rendre compte par lui-même des qualités et des défauts de l'œuvre qu'il doit examiner. Enfin, il est nécessaire qu'il possède un esprit élevé et des connaissances esthétiques, physiques et acoustiques. Il doit joindre à tout cela assez de littérature pour écrire facilement un rapport détaillé et motivé, soit sur le devis, soit sur l'orgue lui-même. Je sais bien que les personnes possédant ces connaissances sont rares dans notre pays ; cependant il est de toute nécessité de s'adresser à l'une d'elles : c'est une question de réussite. Il ne suffit pas de s'adresser à un organiste. Vous choisirez donc un expert capable ; vous lui soumettrez le devis du facteur, et vous suivrez en tout ses conseils.

994. Il est une question que vous devez aussi connaître, mon cher Confrère, car tout ce qui intéresse le temple de Dieu, tout ce qui peut en rehausser la majesté est de votre compétence. A quel diapason votre instrument sera-t-il accordé ? Cette question est aussi très-importante. L'orgue doit servir surtout à accompagner les voix des fidèles. Ces voix ne peuvent parcourir que certaines notes, faire une ou deux octaves tout au plus. Le ton de

l'orgue doit être en rapport avec l'ensemble de ces voix, et c'est le diapason choisi qui détermine ce ton.

995. Le diapason est un petit instrument d'acier inventé par l'anglais Shore, en 1711. Il se compose d'une tige quadrangulaire longue de 8 à 9 centimètres, courbée en forme d'U à deux branches plus rapprochées en haut qu'en bas ; il est disposé de manière à faire résonner constamment et sans la moindre altération un son fixe lorsqu'on le frappe contre un corps dur et qu'on le pose sur un corps sonore. Ce son ou ton fixe sert à accorder tous les instruments.

996. Le ton du diapason et le ton de l'orgue, par conséquent, ont beaucoup varié selon les époques et selon les contrées. Ainsi, il y avait autrefois trois diapasons en Italie : celui de Milan, qui était le plus élevé ; celui de Rome, qui était le plus bas, et celui de Venise, qui tenait le milieu. Ce dernier était accordé à la tierce mineure au-dessous de celui de Milan. En Allemagne, il y avait deux diapasons : le premier, à l'usage du chœur et de l'église, était d'un ton plus élevé que l'autre, qui servait pour la chambre ou pour l'orchestre. Les orgues de ce temps étaient pourvus de doubles registres, les uns accordés sur le diapason du chœur, les autres sur celui de la chambre. Cette complication, vous l'avouerez, était très-dispendieuse. En France, il y avait aussi deux diapasons, et, comme en Allemagne, celui de l'église était plus haut que celui de la chambre. En outre, le diapason de la chambre n'était point fixe ; on le faisait varier d'un quart de ton et plus, selon les voix que l'on avait à accompagner. Enfin, en 1778 et en 1786, les bouffes italiens vinrent s'établir à Paris et y apportèrent le diapason lombard, plus élevé que le diapason français.

997. Les orgues se ressentirent naturellement de ces

nombreuses divergences, et l'on en rencontre encore d'anciens accordés à des tons fort différents.

998. Or, quel est le ton qui doit être donné à l'orgue ? Dom Bédos dit quelque part que « le ton de chapelle est fixe en France ; c'est le plus à la portée des voix et des instruments. » Ce ton était donné par le tuyau ouvert de 8 pieds. Malheureusement, le ton de chapelle n'a pas toujours été quelque chose d'absolu et d'invariable. On a remarqué, en effet, que le diapason était, il y a quelques années, plus haut que celui qui était en usage du temps du savant auteur que je viens de citer. L'Académie de musique s'est émue de cet état de choses et a cherché un diapason à base invariable pour les orgues et les instruments d'orchestre. Après plusieurs tentatives, on a décidé que le diapason normal serait le son d'un fil de laiton donnant trente-trois vibrations doubles par seconde. Ce ton est *l'ut* de 32 pieds, ou bien le son d'un fil de laiton donnant huit cent soixante-dix vibrations par seconde, c'est-à-dire le *la*. C'est aujourd'hui le ton donné à tous les orgues neufs, et le gouvernement a décidé qu'il n'accorderait de subvention qu'aux orgues dont le ton serait conforme au diapason normal.

999. Vous concevez facilement, mon cher Confrère, qu'on ne saurait accorder un instrument à clavier par tons et par demi-tons ; jamais on n'arriverait, par ce moyen, à un résultat satisfaisant. On procède par quintes ascendantes ou descendantes successives, que l'on entremêle d'octaves qui maintiennent la série des douze quintes du clavier dans un espace limité. Cette opération est ce qu'on appelle *faire la partition :* elle est extrêmement délicate et ne peut être faite que par un excellent facteur. Le problème à résoudre est, en effet, celui-ci :

alterner les quintes inégalement, de telle sorte qu'elles soient toutes acceptables, mais de manière que la note supérieure de chaque quinte soit plus forte lorsqu'elle doit servir de tierce aux tons diésés, et plus faible lorsqu'elle doit servir de tierce aux tons bémolisés. Ce problème, chaque bon accordeur le résout par une formule qui lui est personnelle.

1000. Lorsque tout est bien convenu et que les jeux et le mécanisme de l'orgue sont bien arrêtés entre la fabrique, le facteur et l'expert, il est convenable de s'occuper du buffet, c'est-à-dire des armatures en charpente ou en menuiserie qui servent à soutenir et à renfermer les jeux, et qui sont, d'ordinaire, un ornement pour une église.

1001. Jusqu'au XV^e^ siècle, les orgues étant le plus souvent très-petits, les buffets étaient eux-mêmes peu considérables; mais, à partir de cette époque, il y a déjà de grands orgues qui nécessitent par cela même des buffets très-élevés, très-compliqués et très-ouvragés. La France en possède encore quelques-uns qui appartiennent à la période ogivale et qui sont dignes d'intérêt. On cite entre autres le buffet de la cathédrale de Perpignan, qui date des premières années du XVI^e^ siècle. Ce buffet est très-bien exécuté en beau bois de chêne, et sa construction, établie sur un seul plan, est fort simple (1). On cite encore le buffet de la tribune des orgues de l'église d'Hombleux (Picardie), qui datent aussi du commencement du XVI^e^ siècle. Ce sont les tuyaux qui commandent la forme de la boiserie, celle-ci les laissant apparents dans toute leur hauteur et suivant leur déclivité. On cite encore les buffets d'orgues de la cathédrale de Strasbourg, des églises de

(1) Voir le plan de ce buffet, *Dict. raisonné*, par M. Viollet-Leduc, tome II, p. 254.

Gonesse, de Moret près de Fontainebleau, de Clamecy, de Saint-Bertrand de Comminges, et de la cathédrale de Chartres, qui datent de la fin du XVe siècle. Les panneaux de ces buffets remplissent les vides existant entre l'extrémité supérieure des tuyaux et les plafonds; ils permettent cependant au son de s'échapper. « Il arrivait souvent que, pour donner plus d'éclat aux montres, les tuyaux visibles étaient gaufrés et dorés, rehaussés de filets noirs ou de couleur; la menuiserie elle-même était peinte et dorée. Tel est le buffet des grands orgues de Strasbourg. Presque tous les anciens buffets, comme celui de la cathédrale de Perpignan, étaient clos par des volets peints, que l'organiste ouvrait quand il touchait l'orgue (1). » Il existe de semblables volets aux orgues de la cathédrale de Milan. Ce système de volets présente de grands avantages: l'orgue étant presque toujours dans une boîte, la poussière ne pénètre pas dans les tuyaux, l'orgue conserve mieux son accord, et il a moins souvent besoin de réparations.

1002. Je n'ai pas besoin d'insister sur ceci, mon cher Confrère, c'est que le buffet de votre orgue doit être selon le style de votre église; le plan et le dessin doivent donc en être donnés par votre architecte.

1003. Il est temps, mon cher Confrère, d'arriver à la réception de votre orgue. Il est construit, et vous avez suivi sa construction avec attention et intérêt, depuis les soufflets jusqu'à la pose du dernier tuyau. Le moment est venu de savoir s'il est conforme au devis accepté par vous. C'est ici que l'expert va faire preuve de conscience et de talent. Que fera-t-il donc? Le devis à la main, il vérifiera si toutes les pièces de l'instrument y sont parfaitement conformes.

(1) *Dict. raisonné*, tome II, p. 256.

1004. Pour cela, il examinera d'abord la soufflerie ; il verra si toutes les parties qui la constituent sont faites en bons matériaux et suivant les règles de l'art. Il examinera si les soufflets et les réservoirs sont parfaitement clos. Il recommencera cette épreuve, et, tenant baissées au moyen d'une règle toutes les touches des claviers accouplés, sans qu'aucun registre soit tiré, il s'assurera que le temps que met le vent à s'écouler des soufflets est de même durée que dans l'épreuve précédente. Il tirera alors tous les registres, posera les pieds sur deux notes de la pédale, et tiendra un accord de huit notes des deux mains, en se faisant assister d'une autre personne qui en fera autant de son côté. Le vent fourni par la soufflerie devra être suffisant et régulier, c'est-à-dire sans altération et sans secousse.

1005. Il passera de là au clavier, qu'il examinera en détail, pour savoir si les touches ont la longueur et la largeur voulues, si elles ne frottent pas, si leur résistance est égale partout, si elles ne foulent pas trop, si elles fonctionnent bien et librement dans les accouplements, enfin si elles font parler les jeux dès qu'on les enfonce, et non lorsqu'elles sont baissées entièrement. Il examinera les accouplements, verra s'ils sont justes et solides, et s'ils ne s'accrochent point les uns aux autres. Il fera le même examen pour les abrégés.

1006. De là il passera aux porte-vent et au sommier. Il s'assurera que les premiers ne laissent point passer d'air et sont parfaitement construits, et que le second est exempt d'emprunts, défaut qui existe lorsque deux tuyaux du même jeu parlent sur une seule touche. Il prendra garde aux altérations, c'est-à-dire au manque de vent qui peut venir de l'ouverture insuffisante des soupapes ou du diamètre trop faible des porte-vent, défaut qui se manifeste

lorsqu'on fait une tenue dans le haut du clavier, accompagnée par des octaves et des accords très-brefs dans le bas. Si la tenue devient alors saccadée, il y a une altération que ne doit pas souffrir l'expert.

1007. Il examinera ensuite les registres, leurs tirants, leurs pilotes et leurs balanciers. Ils verra s'ils jouent convenablement entre les faux registres et les chapes, et s'ils se tirent avec aisance. Il passera de là à la pédale et aux pédales de combinaison et d'expression.

1008. Alors il fera ouvrir les layes de tous les sommiers, et s'assurera que les soupapes sont bien conditionnées, assez longues et assez larges, qu'elles ne frottent pas contre leurs guides, que les ressorts sont solides, souples et bien assujettis sur leur chevalet. Il verra si les doubles soupapes ferment bien ensemble, et si les gravures sont assez profondes.

1009. Il passera au faux sommier et remarquera s'il est suffisamment soutenu et s'il maintient justes les pieds des tuyaux. Quant aux jeux, il donnera toute son attention à ce qu'ils soient bien posés, à ce que les unissons soient à une certaine distance les uns des autres, et à ce que l'accord puisse se faire facilement. Il verra si les tuyaux ne se touchent pas, s'ils sont en bonne matière, s'ils ont la hauteur et l'épaisseur voulues, le tout selon le devis; enfin, si les soudures sont bien faites, si les languettes et les rasettes sont convenables et bien ajustées. Puis, examinant chaque tuyau en particulier et associé à d'autres jeux, il s'assurera qu'ils sont tous égaux en son et en timbre, et qu'ils ne souffrent pas d'altération dans les mélanges ; qu'il n'y en a pas qui frisent, qui râlent, qui ont un son caverneux ou sourd, qui quintoient, octavient ou parlent avec lenteur. En dernier lieu, l'expert vérifiera l'accord de l'instrument.

1010. L'expert, ayant ainsi examiné l'instrument, notera les défauts et les imperfections qu'il a remarqués, communiquera ses observations à la fabrique et au facteur, et la réception définitive sera ajournée jusqu'à ce que tout ait été réparé et mis en parfait état.

1011. Si le facteur ne peut ou ne veut remédier aux défauts de son instrument, l'expert fera un procès-verbal dans lequel il détaillera ses procédés d'expertise, les imperfections qu'il a remarquées, et conclura à la non-réception de l'orgue. La sentence de l'arbitre étant souveraine, aux termes de la loi, le facteur devra alors reprendre son instrument. Si, au contraire, l'orgue est mis en parfait état, l'expert en dressera un procès-verbal motivé et détaillé, et conclura à la réception de l'instrument. Rien ne s'oppose alors à ce qu'une cérémonie ait lieu et à ce qu'un organiste capable soit invité à faire connaître les ressources de l'instrument nouveau.

1012. Il est d'usage, et cela doit être inséré dans le devis, que le facteur garantisse la bonté et la solidité de son œuvre pendant quelques années. Ainsi, toute réparation provenant du défaut de facture qui deviendrait nécessaire pendant le laps de temps convenu serait à sa charge.

1013. Votre orgue est terminé, mon cher Confrère, il est reçu par l'expert choisi, il s'agit maintenant de l'entretenir.

1014. L'orgue est un instrument très-compliqué, très-délicat ; il ne faudra donc pas vous étonner s'il se dérange de temps à autre, surtout au commencement. Les bois jouent et se dessèchent, les vergettes s'allongent, les goupilles sautent, les tuyaux s'assoient, les vis serrent, les touches deviennent lâches, etc., etc. : il faut donc quel-

qu'un qui puisse entretenir votre orgue. Souvent les fabriques s'entendent avec un facteur qui reçoit une somme pour chaque année, pour l'entretien de l'orgue. Quelquefois le facteur ne vient que lorsqu'il est besoin. Ces deux modes ont leurs avantages et leurs inconvénients. Pour assurer les uns et éviter les autres, il faut faire contrôler le travail du facteur par un connaisseur.

1015. D'ordinaire, les jeux d'anche sont accordés par les organistes ; mais ils doivent bien se garder de toucher aux jeux de fond : ils risqueraient de détériorer considérablement un orgue. Afin d'acquérir les connaissances qu'ils n'ont pas toujours, ils feront bien de consulter *l'Art du facteur d'orgues*, par Dom Bédos, réédité par Roret, dans ces dernières années, ou encore le *Nouveau Manuel complet de l'organiste praticien*, par Georges Schmitt.

1016. Un curé qui connaît quelque peu le mécanisme d'un orgue peut remédier à quelques-uns des dérangements qui surviennent; mais il doit agir avec beaucoup de prudence et s'arrêter à tout ce qui est tout-à-fait indispensable. Ainsi, une touche du clavier s'arrête-t-elle de manière à produire un *cornement*, il faut suivre le mécanisme depuis la touche jusqu'à la soupape correspondante du sommier, et rechercher la cause qui produit l'arrêt ou le retard. Très-souvent la principale cause est la raideur produite par les écrous en cuir qui servent à régulariser le tirage du clavier : il suffit alors de les desserrer. Quelquefois le cornement est occasionné par un peu de poussière tombé sur la soupape. Alors on ouvre la laye et on retire délicatement cette poussière avec une vergette amincie par le bout. Quelquefois, enfin, le pied d'un tuyau est engorgé : il faut alors enlever l'obstacle avec une lame très-mince, etc.

1017. Gardez-vous, mon cher Confrère, d'employer jamais ou de laisser employer le marteau pour l'entretien de votre orgue. N'oubliez pas non plus de faire boucher avec des planches ou autrement toute fenêtre ou toute ouverture qui permettrait au soleil d'arriver sur l'orgue. Les jalousies de la boîte d'expression seront aussi toujours fermées, et les claviers toujours couverts entre les offices.

1018. Il y aura deux clefs pour votre orgue: l'une qui sera remise à l'organiste, et l'autre qui restera entre vos mains. Enfin, vous défendrez que jamais quelqu'un monte à l'orgue, si ce n'est l'organiste, ou des connaisseurs. C'est un moyen d'éviter une foule d'accidents quelquefois très-fâcheux.

1019. Je ne sais, mon cher Confrère, si vous êtes arrêté sur les jeux qui doivent composer votre orgue futur. Si vous ne l'êtes pas encore, permettez-moi de vous faire connaître quelques combinaisons qui pourront vous être utiles. Je vous en donne plusieurs, afin que vous choisissiez, puisque je ne connais ni l'étendue, ni la sonorité de votre église, ni le nombre des fidèles qui assistent d'ordinaire à vos offices, ni les ressources dont vous pouvez disposer.

ORGUES A UN SEUL CLAVIER.

1020. N° 1. *Orgue de chapelle.* Flûte de 8, bourdon de 8, prestant, nasard, doublette, euphone. Cet orgue peut accompagner vingt à trente chanteurs.

1021. N° 2. *Orgue de petite église.* Flûte de 8, bourdon de 8, bourdon de 16, prestant, nasard, doublette, trompette, dessus de hautbois, basse de basson. Cet orgue peut accompagner quatre-vingts à cent voix.

1022. N° 3. *Orgue de petite église.* Flûte de 8, bourdon de 8, bourdon de 16, prestant, nasard, doublette, cornet, trompette, clairon, euphone, dessus de hautbois, basse de basson. Cet orgue peut accompagner deux à trois cents voix.

ORGUES A DEUX CLAVIERS.

1023. N° 4. *Orgue de moyenne église.* Grand orgue : flûte de 8, montre de 8, bourdon de 8, bourdon de 16, prestant, nasard, doublette, cymbale de trois tuyaux, cornet, trompette, clairon, euphone.

Récit : bourdon de 8, salicional de 8, flûte de 4, dessus de hautbois, basse de basson. Cet orgue peut accompagner quatre à cinq cents voix.

1024. N° 5. *Orgue de moyenne église.* Grand orgue : flûte de 8, montre de 8, bourdon de 8, bourdon de 16, prestant, nasard, doublette, plein jeu de 5 tuyaux, cornet, trompette, clairon, euphone, cor anglais.

Récit : bourdon de 8, salicional de 8, salicional de 4, cornet, flûte octaviante, dessus de hautbois, basse de basson, voix humaine, tremblant doux. Cet orgue peut accompagner cinq cents voix.

ORGUES A DEUX CLAVIERS AVEC PÉDALE.

1025. N° 6. *Orgue d'assez grande église.* Grand orgue : flûte de 8, montre de 8, bourdon de 8, bourdon de 16, prestant, nasard, doublette, plein jeu de 7 tuyaux, cornet, trompette, clairon, euphone, cor anglais.

Récit : bourdon de 8, salicional de 8, salicional de 4, flûte octaviante, cornet, dessus de hautbois, basse de basson, voix humaine.

Pédale : flûte de 8, flûte de 16, euphone de 16, trompette, clairon, tremblant doux. Cet orgue peut accompagner mille chanteurs.

ORGUE A TROIS CLAVIERS AVEC PÉDALE.

1026. N° 7. *Orgue de grande église.* Grand orgue : flûte de 8, montre de 8, bourdon de 8, bourdon de 16, prestant, nasard, doublette, fourniture de 4 tuyaux, cymbale de 4 tuyaux, cornet, trompette, clairon, euphone de 8, euphone de 16.

Positif : flûte de 8, bourdon de 8, viole de gambe de 8, dulciana de 4, flûte de 4, plein jeu de 3 tuyaux, nasard, quinte de nasard, tierce, dessus de hautbois, basse de basson, cromhorn.

Récit : bourdon de 8, salicional de 8, salicional de 4, flûte octaviante, cornet, dessus de trompette, voix humaine, musette, cor anglais.

Pédale : flûte de 8, flûte de 16, trompette, clairon, bombarde, tremblant doux.

1027. Les trois premiers numéros peuvent être entièrement expressifs au moyen d'une jalousie. On peut ajouter à volonté à tous ces plans les pédales d'accouplement, de combinaison et d'octaves accouplées dont nous avons parlé : les ressources qu'acquerront ces instruments seront alors décuplées.

1028. Remarquez, mon cher Confrère, que vous ne devez pas vous laisser effrayer par la longue nomenclature des jeux des derniers numéros et par le prix élevé de semblables instruments. Votre orgue peut ne pas être complet tout d'abord. Etablissez un sommier pouvant recevoir un certain nombre de jeux, placez-y les jeux indispensables, puis, au fur et à mesure de vos ressources, vous

ferez poser un ou plusieurs jeux, et après un certain laps de temps, votre orgue sera complet.

1029. Je ne vous parle pas des circonstances dans lesquelles l'orgue doit se faire entendre : vous trouverez sur ce point les données nécessaires dans les Cérémoniaux romains, et surtout dans le *Cérémonial des évêques.*

1030. Les auteurs liturgistes demandent aussi à l'organiste des qualités assez rares de nos jours. Ainsi il doit être clerc plutôt que laïque : il en était toujours ainsi autrefois. La paroisse de Saint-Jacques-la-Boucherie, à Paris, est la première qui ait dérogé à cet usage. Elle avait, en effet, pour organiste, en 1496, Michel le Piseur, notaire au Châtelet de Paris, homme pieux qui faisait des actes toute la semaine et qui jouait de l'orgue le Dimanche. Cet office lui produisait par an 6 livres 8 sous parisis. L'organiste doit aussi connaître la langue latine. S'il est en vue du peuple, il doit être en soutane et en surplis, quand même il serait laïque (1). Son jeu doit aider la prière, et non la troubler ; il doit donc être grave, religieux, etc., et toujours en rapport avec les paroles liturgiques qu'il accompagne. Sur ce point, les prescriptions des conciles et des synodes sont infinies. Vous les connaissez (2).

1031. Je termine ces lettres sur l'orgue par cette belle pensée de M. Hamel : « L'orgue est un instrument sublime, à qui il faut des temples pour demeure. »

1032. Vous me dites, mon cher Confrère, dans votre dernière lettre, que vous venez de lire la correspondance

(1) Gaetano Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, art. *Organo.*

(2) « *Organa nihil lascivum sonent, aut sæculare,* » dit le synode de Cambrai de 1550 ; « *sed quod ipsa etiam plebs intelligat religiosum ac pium esse.* » Tit. XII, *de missæ cæremoniis.*

que nous avons eue ensemble à quelques-uns de vos amis, et qu'ils vous ont présenté diverses observations que vous croyez devoir me transmettre. Permettez-moi de vous faire remarquer que vous avez fait trop d'honneur à ma prose; et puis, croyez-vous donc que c'est pour le public que j'écris ? Mais non, c'est pour vous seul. Quant à vos observations, quelques-unes me paraissent de peu d'importance : je les passe donc sous silence : il en est d'autres que j'accepte. En voici le résumé : Les autels fixes peuvent être placés dans les petites chapelles aussi bien que dans la chapelle principale. Admis. D'après une décision de la Congrégation des Rites, l'huile minérale n'est pas tolérée pour la lampe du sanctuaire (Journal *le Monde,* 9 Mars 1864). Admis. D'après le *Rituel romain* et la décision de la Congrégation des Rites, du 21 Juillet 1855, le tabernacle doit être couvert d'un pavillon ou conopée en rapport avec la couleur du jour. Admis. N'oubliez pas cependant que la couleur noire ne peut jamais être employée. La Congrégation des Rites demande que les hosties soient renouvelées tous les huit jours; l'évêque peut tolérer qu'elles ne le soient que tous les quinze jours. Admis encore.

1033. Je crois devoir vous avertir que vous avez mal lu quelques mots : ainsi vous avez lu, n° 640, *sous les voûtes,* au lieu de *sur les voûtes*, et n° 649, *séminaire de Rome*, au lieu de *séminaire de Reims* (1).

1034. Vous me signalez aussi une omission : vous me demandez s'il faut placer une horloge dans la tour de l'église. Eh ! sans doute. N'est-il pas convenable que la mesure du temps nous vienne du temple de celui qui a

(1) Nous n'avons pas besoin de faire remarquer à nos lecteurs que le mot *version* de la page XII de l'Avant-Propos doit être remplacé par le mot *raison*.

fait le temps et qui nous le donne avec une si grande largesse ? Mais prenez garde que les poids ne paraissent pas dans l'église. Je voyais tout récemment un plan d'église : deux cages se trouvent placées dans la tour, au portail, l'une pour l'escalier, l'autre pour les poids de l'horloge : je trouve cette idée heureuse, je vous l'abandonne.

1035. En attendant qu'il me soit donné de voir et d'admirer votre belle église, je termine aujourd'hui, mon cher Confrère, cette correspondance que j'ai eue avec vous. Je suis heureux, si elle vous a été utile ; je le serai bien plus encore, si vous vous souvenez de moi, surtout au saint sacrifice de la messe, dans ce temple que vous allez construire à la gloire du Dieu trois fois saint.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Epitre dédicatoire. I

Avant-propos V

PREMIÈRE PARTIE.

De la construction des églises.

Première Lettre. — But que se propose l'auteur. — Sources où il a puisé. — De la nécessité pour les ecclésiastiques d'étudier l'archéologie sacrée. 1

Deuxième Lettre. — L'évêque doit être consulté. — Du choix de l'architecte. — De l'emplacement des églises. — De leur isolement 9

Troisième Lettre. — De l'orientation des églises. — Du style des églises 18

Quatrième Lettre. — Du plan des églises. — De la dimension des églises. — De leurs proportions. — De leur solidité. — De leur beauté. — Du portail des églises. — De l'atrium ou parvis 28

Cinquième Lettre. — Du toit des églises. — De la voûte. — Du pavé. — Des calorifères. — Des portes. — Des fenêtres. — Des nefs. — Du nombre des nefs. — Des colonnes. 39

Sixième Lettre. — Du sanctuaire. — Du chœur. — De l'endroit où doivent être placés les chantres. . . . 50

Pages

Septième Lettre. — De l'autel. — De la table de la Cène. — De la matière des autels.— De la forme des autels.— Des degrés des autels. — Du gradin de l'autel. — De la dimension des autels. — De l'emplacement de l'autel principal et des petits autels. 58

Huitième Lettre. — Du sépulcre des reliques. — Des autels portatifs.— Du ciborium ou baldaquin. — Du rétable 70

Neuvième Lettre.—Du nombre des autels.—Des chapelles. — De la piscine. — De la clôture des chapelles. — De la table de communion 81

Dixième Lettre. — Des fonts baptismaux.—Des bénitiers. 91

Onzième Lettre. — Des tours et des clochers. — De leur emplacement. — Des flèches. — De la croix. — Du coq. — Du paratonnerre 100

Douzième Lettre. — De la sacristie. — De son emplacement. — Du nombre des sacristies. — De l'ameublement de la sacristie 111

Treizième Lettre. — De la reconstruction des églises. — De l'achèvement des églises. — De la restauration des églises. — De la réparation des églises. — Du badigeon. — De l'enlèvement du badigeon. 124

SECONDE PARTIE.

De l'ameublement des églises.

Quatorzième Lettre.—Richesses des anciennes églises.— Du principe d'unité à suivre dans l'ameublement des églises. — Du trésor dans les églises. — Mobilier d'une chapelle des catacombes.—Mobilier d'une église du XIII^e^ siècle.— Mobilier d'une église du XVI^e^ siècle. . . . 137

Pages

QUINZIÈME LETTRE. — Du sacrarium. — Du tabernacle.— De son emplacement. — De la niche de l'exposition. — Des ambons. — De la chaire. — De l'abat-voix . . . 146

SEIZIÈME LETTRE. — Des confessionnaux.—De leurs dimensions.— De leur emplacement 157

DIX-SEPTIÈME LETTRE. — De la coupe ou calice de la Cène. — Des calices. — De leur matière. — De leur forme.— Calice de saint Remi. — Calice du XIII^e^ siècle. — De la patène. — De sa matière. — De sa forme. — De la boîte du calice 163

DIX-HUITIÈME LETTRE. — Des ciboires ou pixides. — De leur matière. — De leur forme. — Des custodes. — De l'ostensoir. — Ostensoir du XIII^e^ siècle. — Forme des ostensoirs.—De leur matière.—De leurs dimensions.— Des burettes.—De leur forme.— De la petite cuiller. — Du bassin. — Du plat pour les offrandes 173

DIX-NEUVIÈME LETTRE. — De l'encensoir. — De sa forme. — De la navette. — De la manière d'encenser. — Des instruments de paix. — De leur matière.—De leur forme. 184

VINGTIÈME LETTRE. — De la croix. — Des différentes formes de la croix. — De la croix du Sauveur. — Du nombre des clous. — Du *suppedaneum*. — Du titre de la croix.—Du crucifix.—De la matière des crucifix. — De la croix de l'autel.—Des croix processionnelles.—Du crucifix placé sous l'arc triomphal. 190

VINGT-ET-UNIÈME LETTRE. — Des lampes des catacombes. — De la lampe de l'autel. — De l'huile de la lampe. — Des couronnes de lumière. — Des candelabres. — Des chandeliers de l'autel. — Manière d'allumer les cierges. — Du nombre des chandeliers. — Du chandelier pascal. — Des cierges. —Des souches.— De l'éclairage des églises. — Des bougies stéarines — Des chandelles.

Pages

— Du gaz. — De la coquille du baptême. — Des vases des saintes huiles. — Des bénitiers portatifs. — Du goupillon 200

VINGT-DEUXIÈME LETTRE. — Des hosties. — De leur forme. — De leur empreinte.—De leurs dimensions.—Du pain bénit. — Du pain azyme. — Des fers à hosties. — Des boîtes à hosties. — Du vin du sacrifice 217

VINGT-TROISIÈME LETTRE. — Des nappes de l'autel. — De la toile cirée. — De la couverture de l'autel. — Du corporal. — De la bourse. — De la pale. — Du purificatoire. — Du lavabo. — Des canons. — Des fleurs naturelles et artificielles. — Des nappes de communion. — Du voile du sous-diacre. — Du poêle. — Des voiles des nouveaux baptisés. — Des coussins. 224

VINGT-QUATRIÈME LETTRE. — Du vêtement civil des clercs. — Des vêtements liturgiques. — De leur couleur. — De l'amict. — De la barrette. — De la manière de porter la barrette. — De l'aube. — Du cordon. — De l'étole. — Du manipule. 236

VINGT-CINQUIÈME LETTRE. — De la tunique. — De la dalmatique. — De la chasuble. — De sa forme. — De sa matière. — Chasuble du XIII^e^ siècle. — Du voile du calice. — Manière de mettre le voile sur le calice. — De la chape. — Des fermoirs. 252

VINGT-SIXIÈME LETTRE. — Du rochet. — Du surplis. — Des enfants de chœur. — De leur costume. — Des bedeaux. — De leur costume. — Des suisses. — De leur costume. 268

VINGT-SEPTIÈME LETTRE. — Du siége de l'évêque. — Du siége du célébrant ou *scamnum*. — Du gradin. — Des bancs du clergé ou *subsellia*. — Des siéges des enfants de chœur. — Des stalles. — Du banc d'œuvre. — De la

Pages

séparation des sexes dans les églises. — Des bancs. — Des chaises. 280

VINGT-HUITIÈME LETTRE. — Des livres liturgiques. — Du Missel. — Du signet. — Du coussin. — Du pupitre. — Des lutrins 296

VINGT-NEUVIÈME LETTRE. — Du dais ou baldaquin. — Des porteurs du dais. — Du petit dais ou *ombrellino*. — Des lanternes. — Du labarum. — Des bannières. — Des cérémonies des funérailles. — De la couleur du deuil. — Du drap des morts. — Des chandeliers des morts. . . 304

TRENTIÈME LETTRE. — Des reliques. — Des châsses. — Des reliquaires. — Des troncs. — Des bourses à quêter. — Des cloches. — Du battant. — Du brayer ou baudrier. — Manière de sonner les cloches. — De l'endroit où doivent être placées les cloches. — Du nombre des cloches. — Quand faut-il sonner les choches? — De la clochette. — De la crécelle. 317

TRENTE-ET-UNIÈME LETTRE. — Du chemin de la croix. — Son histoire. — Du nombre des stations — De la place de la première station. 336

TROISIÈME PARTIE.

De la décoration des églises.

TRENTE-DEUXIÈME LETTRE. — Du sentiment du beau. — Du goût. — De la nécessité du goût. — De l'art chrétien. — Manière de se former le goût. — Du mauvais goût. — De l'unité. — De la nécessité de l'unité. — Du défaut d'unité. 341

TRENTE-TROISIÈME LETTRE. — De la nécessité d'orner les

Pages

temples de Dieu.— Des artistes chrétiens. — De la décoration des églises. — De la sculpture. — De la statuaire de la cathédrale de Reims.—Des règles à suivre touchant les statues. — De la matière des statues.—De leur décoration. — De l'emplacement des statues. — Des statues habillées 355

Trente-quatrième Lettre. — De la peinture. — De son but.—Des peintures de la Sainte-Chapelle.—Des peintres du Moyen-Age. — Des tableaux.— De leur conservation. — Des sujets des tableaux. — Des peintures murales. — Des croix de consécration. 367

Trente-cinquiéme Lettre. — Des vitraux. — Histoire de la peinture sur verre. — Caractères des vitraux des XI^e^, XII^e^, XIII^e^, XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles.— Manière de peindre sur verre.—Règles à suivre dans l'emploi des verres peints — De la nécessité de la lumière dans les églises. 378

Trente-sixième Lettre. — Des boiseries. — Des bois à employer. — Précautions à prendre pour la conservation des boiseries. — Des tapisseries. — Des tapis. — De la couleur des tapis 396

Trente-septième Lettre. — De la propreté des églises.— De la nécessité de la propreté.—Du balayage des églises. —Règles à suivre sur la propreté des églises. . . . 403

APPENDICES.

PREMIER APPENDICE.

Des cimetières.

Trente-huitième Lettre. — Du mode de sépulture chez

Pages

les Romains. — Du mode funéraire des chrétiens. — De l'ensevelissement. — Du transport du corps à l'église. — Du cercueil ou bière. — De sa matière. — De sa forme. — Des objets déposés dans le cercueil. — De l'orientation des tombes 411

Trente-neuvième Lettre. — Du lieu de la sépulture chez les Romains. — Des catacombes. — De la sépulture dans les églises. — Des cimetières. — De la croix placée sur les tombes. — De la conservation des cimetières auprès des églises. — Règlements civils et ecclésiastiques sur les cimetières 427

Quarantième Lettre. — Des inscriptions païennes. — Des inscriptions des catacombes. — Des inscriptions du Moyen-Age. — Des textes des saints livres à mettre sur les tombes. — Conseils à suivre sur les cimetières . . 445

DEUXIÈME APPENDICE.

De l'orgue.

Quarante-et-unième Lettre. — L'orgue est un accessoire. — Histoire de l'orgue. — Du soufflet. — De ses différentes formes. — De l'endroit où le soufflet doit être placé. — Du porte-vent. — Du sommier. — Diverses définitions. 457

Quarante-deuxième Lettre. — Du clavier. — Du pédalier. — Du clavier transpositeur. — Des abrégés. — Des registres. — Des pédales de service. — Du tremblant. — Des jeux. — Des différentes sortes de jeux. — De la matière des tuyaux. — De leur forme. — Du caractère des différents jeux. . 473

Pages

QUARANTE-TROISIÈME LETTRE. — De l'emplacement de l'orgue — Du devis. — De l'expert. — Du diapason de l'orgue. — — Du buffet. — De la réception de l'orgue. — Diverses compositions d'orgues. — De l'organiste. — Rectifications 493

Fin de la Table des Matières.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

Les chiffres placés à la suite de chaque mot indiquent les numéros des paragraphes.

A

Abrégés, 926.
Abside, 47, 81.
Affiches, 69.
Agapes, 408, 601.
Aiguière, 332.
Ambon, 271.
Amict, 456.
Antiphonaire, 565.
Architecte, 14.
Architecture romaine, 33.
— latine, 34.
— romane, 34, 40.
— ogivale, 35, 38.
— de la Renaissance, 36.
— classique, 37.
Armoire des saintes huiles, 167, 401.
Armoire de la sainte Eucharistie, 259, 261.

Armoires de la sacristie, 200, 212, 215.
Artistes chrétiens, 691, 718.
Aspersoir, 403.
Atrium, 55.
Aube, 462.
Autel, 97, 143, 707, 759, 760, 1032.
— portatif, 128.

B

Badigeon, 251.
Baguette, 748.
Baiser de paix, 343.
Balayage, 779.
Baldaquin, 134, 582.
Banc, 538, 558.
Bannière, 591.
Baptistère, 160.
Barrette, 458.
Bassin, 331.
Basson, 969.
Baton de chantre, 609.
Battant des portes, 67.
— des cloches, 634.
Baudrier, 636.
Beau (du sentiment du), 664.
Beauté des églises, 53.
Bedeau, 527.
Bénitier fixe, 169.
— portatif, 402.
Bois, 767.
Boiseries, 767.
Boîte à hosties, 412.

Boîte du calice, 306.
Bombarde, 967.
Bougies stéarines, 391.
Bourdon, 953, 954.
Bourse du corporal, 426.
— à quêter, 625.
Brayer, 636.
Bréviaire, 569.
Buffet de l'orgue, 1000.
Burettes, 326.

C

Calice, 288.
— de saint Remi, 295, 304.
— du XIII^e^ siècle, 297.
Calorifères, 65.
Candelabres, 377, 389, 651.
Canons d'autel, 430.
Carrelages, 62.
Catacombes, 832.
Ceinture, 467.
Cénacle, 17.
Cénotaphe, 604.
Cercueil, 813.
Chaire, 271.
Chaises, 552.
Chambres habitées, 244.
Chancel, 82.
Chandelier, 378.
— pascal, 384.
— triangulaire, 388.
— des morts, 606.
Chandelles, 391.

Chantres, 93.
Chape, 503.
Chapelle ardente, 807.
Chapelles des églises, 146, 148.
Chapiteaux, 698.
Chasses, 617.
Chasuble, 485.
— du XIIIe siècle, 496.
— double, 608.
Chauffoirs, 215.
Chemin de la croix, 652.
Chœur, 80, 88.
Chrémeau, 441.
Ciboire, 308.
Ciborium, 81, 134, 270.
Cierges, 385.
Cimetières, 846, 855, 859, 881.
Clairon, 966.
Clavier, 922.
— transpositeur, 925.
Clef du tabernacle, 266.
Cloche, 177, 627.
Clocher, 175.
Clochette, 645.
Cloture, 153, 554.
Clous de la croix, 352.
Colombe, 309.
Colonne, 78.
Columbaria, 798.
Communion, 437.
Compositions d'orgue, 1020.
Confessionnaux, 278.
Congrégation du concile, 266.
— des Rites, 12, 75, 91, 104, 121, 133, 267, 270, 303,

325, 330, 345, 366, 421, 427, 428, 454, 466, 468, 474, 491, 492, 500, 515, 525, 539, 613, 706, 708.
Conopée, 1022.
Coq, 190.
Coquille du baptême, 396.
Cor anglais, 975.
Corbillard, 809.
Corde, 639.
Cordon, 467.
Cornet, 960.
Corporal, 425.
Couronnes de lumière, 374.
Coussin, 443, 576.
Couverture de l'autel, 422.
Crécelle, 650.
Croix de clocher, 189.
Croix figurée dans le pavé, 64.
Croix, 347.
— de l'autel, 358.
— processionnelle, 360.
— de la chasuble, 494.
— de consécration, 728.
— sur les pierres d'autel, 759.
— sur les tombes, 850.
Cromhorn, 970.
Cuiller, 397.
— (petite), 330.
Custode, 316.
Cymbale, 963.

D

Dais, 582.
Dalmatique, 482.

Danse macabre, 861.
Débadigeonnage des églises, 237.
Degrés, 58, 86.
— des autels, 110.
Dépots de reliques, 621.
Deuil (couleur du), 602.
Devis de l'orgue, 985.
Diapason, 994.
Dimension des églises, 48.
— des autels, 115.
— du confessionnal, 281.
— du calice, 298.
— de l'ostensoir, 324.
— des hosties, 407.
Diptyques, 568.
Direction des autels, 147.
Doublette, 950.
Drap mortuaire, 603.
Dulciana, 952.

E

Eclairage des églises, 391.
Embaumement, 801.
Emplacement des églises, 16, 24.
— des autels, 117, 119.
— de l'autel portatif, 132.
— des clochers, 182.
— du confessionnal, 285.
— de l'orgue, 980.
Encensoir, 334.
Enfants de chœur, 518.
Ensevelissement, 802, 819.

Entretien de l'orgue, 1013.
Etole, 469.
— double, 608.
Etude de l'archéologie sacrée, 8.
Eucharistie placée dans les cercueils, 822.
Euphone, 974.
Evangéliaire, 566.
Expert, 991.
Exposition du Saint-Sacrement, 268.

F

Fauteuil, 536.
Fenêtres des églises, 23, 71, 75.
Fer à hosties, 411, 787.
Fermoir, 506.
Flèches, 187.
Fleurs, 433.
Flute, 947, 951.
Fonts baptismaux, 158.
Forme des autels, 107.
— des autels portatifs, 131.
— des calices, 293.
Fossoyeurs, 598.
Fourniture, 962.
Fresques, 725.

G

Gaz, 292.
Gonfanons, 595.
Goupillon, 403.
Gout (du), 666.

Gradins des autels, 112.
Grillage, 74, 286, 755.
Grille, 156.

H

Hautbois, 968.
Horloge, 1034.
Hosties, 405, 1032.
Huile, 273, 1032.

I

Incinération, 799.
Inscriptions, 239.
— sur les tombeaux, 864.
— des catacombes, 867.
Isolement des églises, 25.
— des autels, 118.

J

Jeux de l'orgue, 940.
Jubé, 272.

L

Labarum, 591.
Laïques, 85, 91.
Lampes, 367, 616.
Lanterne, 589.
Lavabo, 429.

Lectionnaire, 566.
Lieux, 207.
Linges sacrés, 415.
Livre des sacrements, 567.
Livres liturgiques, 564.
Lumière dans les églises, 753.
Lutrin, 579.

M

Manière d'encenser, 242.
— de peindre sur verre, 747.
Manipule, 475.
Manufactures de vitraux, 746.
Manuterge, 429.
Marguilliers, 552.
Matière des autels, 99.
— des calices, 291.
Miroir, 217.
Miséricorde, 547.
Missel, 575.
Mobilier des églises, 247.
— d'une chapelle des catacombes, 253.
— d'une église du XIIIe siècle, 254.
— d'une église du XVIe siècle, 255.
Mouchoir, 476.
Moufle, 747.
Musette, 972.

N

Nappes de l'autel, 416.
— de communion, 438.

Narthex, 56.
Nasard, 957.
Navette, 338.
Nef, 76.
Niche de l'exposition, 269.

O

Ombrellino, 588.
Orarium, 469.
Orfroi, 493, 504.
Organiste, 1030.
Orgue, 96, 883.
Orientation des églises, 25.
— des tombes, 827.
Ornements gothiques, 499.
Ostensoir, 317.
— du XIIIe siècle, 321.

P

Pain azyme, 409.
Paix (instruments de), 343.
Pale, 424, 427.
Pallium, 448.
Palmes, 610.
Paratonnerre, 194.
Parements d'autel, 418.
Patène, 299.
Pavé des églises, 62.
Pédales de service, 932.
Pédalier, 924.
Peinture, 709.

Pierre de l'autel, 108, 121, 759.
Pierres tombales, 840.
Piscine, 149, 150.
Plafond des églises, 65.
Plan des églises, 41.
Plat des burettes, 331.
— des offrandes, 333.
Plein-Jeu, 964.
Poele, 440.
Portail des églises, 54.
Portes des églises, 66.
Porteurs du dais, 587.
— des morts, 808.
Porte-Vent, 903.
Prestant, 949.
Prie-Dieu, 211.
Procession du Saint-Sacrement, 320.
Proportions des églises, 48.
Propreté des églises, 776.
— de la sacristie, 218.
Pupitre, 577.
Purificatoire, 428.
Puticules, 830.

R

Réception de l'orgue, 1003.
Reconstruction des églises, 219.
Réparation des églises, 230.
Registres, 910, 930.
Reliquaire, 617.
Reliques, 612.
Reliques (sépulcre des), 123, 133.

Résilles, 756.
Restauration des églises, 228.
Rétable, 140.
Rideau, 758.
Rochet, 513.
Rosace, 72.
Roseau, 386.

S

Sacrarium, 258.
Sacristie, 196.
Salicional, 952.
Sanctuaire, 80.
Scamnum, 538.
Sculpture, 694.
Sedilia, 541.
Séparation des sexes, 554.
Sepulcre, 695.
Sepulture, 796.
— du Sauveur, 800.
— (lieux de), 829.
Siége, 534.
Signet, 575.
Solidité des églises, 51.
Sommier, 907.
Sonnerie, 638.
Souches, 385.
Soufflets, 894.
Stalle, 543.
— la plus digne, 551.
Statues, 700.
Store, 758.

Style des églises, 32.
Subsellia, 541.
Suisse, 531.
Suppedaneum, 353.
Surplis, 511.

T

Tabernacle, 258, 264.
Table de la Cène, 99.
— de l'autel, 124, 127.
— de communion, 155.
Tableaux, 720.
— (conservation des), 723.
Tabouret, 542.
Tambours ou secondes portes, 70.
Tapis, 775, 793.
Tapisseries, 772.
Textes à mettre sur les tombes, 879.
Tiroirs pour les ornements, 212, 791.
Titre de la croix, 354.
Toge, 447.
Toile cirée, 420.
Toit des églises, 59.
Tombeaux, 842.
Tour, 185.
Tremblant, 936.
Trésor, 251.
Tribune, 95, 96.
Trompette, 965.
Tronc, 624.
Trumeau, 66.
Tunique, 479.

Turris, 310.
Tuyaux, 941.

U

Unité (nécessité de l'), 247, 677.

V

Vases pour le baptême, 396.
— des saintes huiles, 398.
Vêtement civil des clercs, 447.
Vêtements liturgiques, 450.
— (couleur des), 452.
Vigiles, 805.
Vin du sacrifice, 413.
Viole de gambe, 952.
Viollet-Leduc cité, 39, 47, 52, 62, 103, 106, 108, 112, 113, 115, 116, 125, 130, 131, 139, 147, 157, 171, 172, 176, 183, 186, 187, 189, 190, 242, 265, 270, 314, 325, 362, 378, 419, 544, 617, 675, 1001.
Vitraux, 739.
Voile du sous-diacre, 439.
— du Saint-Sacrement, 444.
— du calice, 501.
Voiles entourant l'autel, 139, 142.
Voix humaine, 971.
Voute des églises, 61.

Fin de la Table alphabétique des Matières.

Reims, Imprimerie de P. DUBOIS, rue de l'Arbalète, 9.

ST. ANDREW-ON-HUDSON
LIBRARY
POUGHKEEPSIE, N. Y.

BH-B9382

GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01360 7649